

Précis analytique des travaux
de l'Académie des sciences,
belles-lettres et arts de
Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 2007.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

2007

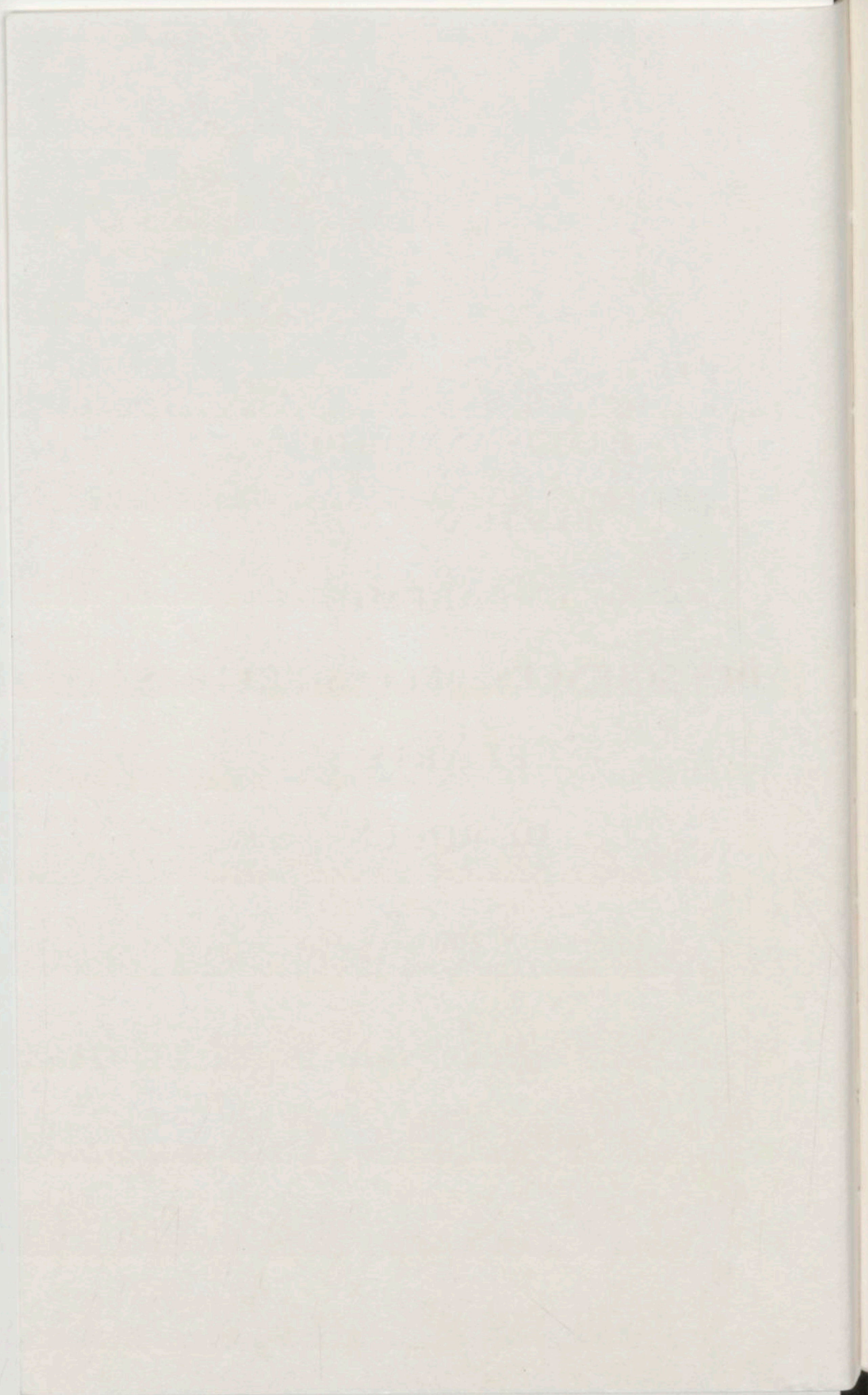


ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
2010



PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN.

2007



**PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN**

2007

PRINCIPES ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

1807

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

2007



Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs
toutes la responsabilité des opinions
et des propositions consignées
dans les ouvrages lus à ses séances
ou imprimés par son ordre.
Cette disposition sera insérée,
chaque année,
dans le *Précis* de ses travaux.

*Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction,
sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays.*

© Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 2010

*Hôtel des Sociétés Savantes
190, rue Beauvoisine - 76000 Rouen*

ISSN 1154-7707

TABLEAU DES MEMBRES
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

(au 31 décembre 2007)

MEMBRES D'HONNEUR



- M. LE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME ET DE LA RÉGION
DE HAUTE-NORMANDIE
- M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL
DE HAUTE-NORMANDIE
- M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA SEINE-MARITIME
- M. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE ROUEN
- M. LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE ROUEN
- M. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL
DE ROUEN
- M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL
DE ROUEN
- M^{gr} L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN
- M. LE MAIRE DE ROUEN

MEMBRES TITULAIRES

- M. François BURCKARD, ✱, O ✱, O ✱
ancien directeur des Archives de la Seine-Maritime (25 juin 1966).
- M. Xavier CAMILLERAPP, C ✱, ✱
ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École nationale Supérieure
des Mines, président d'honneur de l'Union des Groupements des
Ingénieurs et des Scientifiques de Haute-Normandie, vice-président
de l'Union Nationale des Aveugles de Guerre (24 juin 1967).

- M. Bernard BOULLARD, O ✱, C ☉
docteur ès Sciences, professeur émérite de biologie végétale à l'université de Rouen (24 février 1968).
- M^e Fédia JULLIA, ✱, ✱, ☩
avocat honoraire à la Cour d'appel, ancien bâtonnier (11 avril 1970).
- M^{me} Chantal LEMERCIER-QUELQUEJAY, ✱
orientaliste, turcologue, maître de conférences à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales-Paris (27 mars 1971).
- M. François de BEAUREPAIRE,
diplômé de l'Institut d'Études Politiques, historien (26 octobre 1974).
- M. Jean-Pierre CHALINE, O ☉
docteur ès Lettres, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris-Sorbonne (23 octobre 1976).
- M^{me} Nadine-Josette CHALINE, ✱, ✱, O ☉
docteur ès Lettres, doyen de la Faculté d'Histoire-Géographie de l'université d'Amiens (23 octobre 1976).
- M. Pierre HOMMERIL, O ☉
docteur ès Sciences, professeur émérite de Géologie à la Faculté des Sciences de Rouen (3 juin 1978).
- M. Max PINCHARD, C ☉, C ✱
compositeur de musique (13 janvier 1979).
- M. Joseph-A. LAFOND, ☩
courtier maritime honoraire, ancien directeur du Service juridique de la Société SA Jules Roy, ancien consul de Suède, vice-président honoraire du Tribunal de Commerce de Rouen (6 décembre 1980).
- M. François BERGOT, ✱, O ✱, C ✱
conservateur général honoraire du Patrimoine, ancien directeur des Musées de la ville de Rouen, membre associé de l'Académie des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Versailles et d'Île-de-France (30 juin 1982).
- M. Jean MALAURIE, C ✱, O ✱
géographe, directeur de recherches émérite au CNRS, directeur du Centre d'Études arctiques et directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales-Paris, membre titulaire de l'Académie des Sciences humaines de Russie (20 mars 1982).
- M. Christian GOUBAULT,
docteur ès Lettres, critique musical, musicologue (5 février 1983).
- M. François-J. GAY, O ✱, C ☉
géographe (11 mai 1985).
- M. Pierre LANDEMAINE, ☩
consul général du Sénégal, doyen du corps consulaire (19 avril 1986).

- M^{me} Odile LE BERTRE-TURBAN, ✨
membre titulaire de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime (élue membre correspondant le 10 octobre 1981, reçue comme membre titulaire le 24 octobre 1987).
- M. le docteur Jean-Pierre LEMERCIER,
professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Rouen (22 octobre 1988).
- M. Alain GASPERINI, ✨, ✨
architecte DPLG, ancien directeur de l'Atelier d'urbanisme de la Ville de Rouen (27 mai 1989).
- M. Jacques DELÉCLUSE, ✨, ☉
économiste, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen (19 octobre 1991).
- M. Louis THIRY, ✨
organiste concertiste, professeur d'orgue au Conservatoire national de Région de Rouen (9 mai 1992).
- M. Philippe DAVENET,
pianiste et compositeur de musique (7 novembre 1992).
- M^{er} Bernard MORIN, O ☉
ancien directeur régional de l'enseignement catholique de Haute-Normandie (23 janvier 1993).
- M. Henry DECAËNS, O ☉
historien, secrétaire général de la Société des Amis du Mont-Saint-Michel (élu membre correspondant le 7 octobre 1989, reçu comme membre titulaire le 11 juin 1994).
- M. Yves LESCROART, ✨
conservateur général du Patrimoine, ancien conservateur des Monuments historiques de Haute-Normandie (18 mars 1995).
- M. Guy PESSIOT,
éditeur, directeur de PTC/Éditions du P'tit Normand (21 octobre 1995).
- M. Denis de BRUCQ,
docteur ès Sciences, professeur à l'université de Rouen-Laboratoire Perception, système et information (22 juin 1996).
- M. Gérard HURPIN,
agrégé de l'université de Rouen, maître de conférences à l'université de Picardie-Jules Verne (Histoire moderne) (23 novembre 1996).
- M^c Renaud DELUBAC,
docteur en Droit, chargé de cours des Facultés de Droit, avocat à la Cour, Consul honoraire de la République fédérale d'Allemagne (13 mars 1999).

- M. Gérard ANGOUSTURES,
ingénieur IDN, président honoraire Lubrizol-France, vice-président
APAVE Nord Ouest (2 octobre 1999).
- M^{me} Armelle SENTILHES, O *, O 
conservateur général du Patrimoine, directrice honoraire des Archives
départementales de la Seine-Maritime (29 avril 2000).
- M^{me} Claude PÉTRY,
conservateur général du Patrimoine, ancienne directrice des Musées
de Rouen (2 décembre 2000).
- M. le docteur Robert SOYER, *
professeur à la Faculté de Médecine de Rouen, chirurgien des
hôpitaux (9 juin 2001).
- M. Jean MORIN, *
docteur en Droit, ancien président de la Conférence générale des
Tribunaux de Commerce, ancien président du Tribunal de Commerce
de Rouen (8 juin 2002).
- M. Alain ROBINNE,
architecte DPLG honoraire, urbaniste SFU, ancien vice-président
de la Société Française des Urbanistes et délégué régional (24 mai
2003).
- M. Claude BOULARD
docteur en Philosophie, délégué régional de développement
économique de l'Agglomération de Rouen (11 octobre 2003).
- M. Marc VENARD, O 
professeur émérite d'Histoire moderne de l'université de Paris X-
Nanterre, président de la Société d'histoire religieuse de la France
(6 décembre 2003).
- M. Alain BÉZU,
metteur en scène, directeur du Théâtre des Deux Rives, Centre drama-
tique régional de Haute-Normandie (24 juin 2004).
- M. l'abbé Pascal WINTZER,
vicaire général du diocèse de Rouen (27 novembre 2004).
- M^{me} Anne-Marie LETHUILLIER-FLORENTIN, *
expert-comptable, commissaire aux comptes, expert agréé par la
Cour de cassation (7 mai 2005).
- M. Nicolas PLANTROU, *
avocat au barreau de Rouen, commissaire aux comptes près la Cour
d'appel de Rouen, vice-président du Conseil économique et social
de Haute-Normandie, président de la Conférence régionale de santé
(16 novembre 2006).
- M. Bertrand CAMILLERAPP,
architecte DPLG, enseignant à l'École Nationale Supérieure

d'Architecture de Normandie (ENSAN), président du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Haute-Normandie (22 septembre 2007).

MEMBRES HONORAIRES

- M^{me} Germaine RICOU, ✨
ingénieur-docteur, maître de recherche à l'INRA (e.r.), vice-présidente de la Fédération française des Sociétés de prospection de la Nature (3 février 1973).
- M. le docteur René LAUMONIER, ✨
professeur honoraire à la Faculté de médecine de Rouen, ancien directeur du Centre régional de lutte contre le cancer (Centre Henri Becquerel) (29 mars 1980).

MEMBRES ASSOCIÉS

- M. Jean FAVIER, O ✨, C ✨, O 🌀
membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre de l'Institut Grand Ducal de Luxembourg, de la Medieval Academy of America, ancien président de la Bibliothèque nationale de France (6 octobre 1979).
- M. Jean DELANNOY, GO ✨, GO ✨, C ✨
président de l'Institut des Hautes Études Cinématographiques et de l'Académie nationale du Cinéma (30 novembre 1985).
- M. Michel CIRY, O ✨, O ✨
artiste peintre et graveur, membre associé de l'Académie royale de Belgique (section peinture et gravure), membre de l'Académie des Beaux-Arts de Florence (élu membre correspondant le 16 janvier 1971, élu membre associé le 14 mars 1992).
- M. Pierre BOLOTTE,
préfet (h^{re}) de Région, Adjoint au maire du XVI^e arrondissement de Paris et président de l'Association pour la connaissance et la mise en valeur du Patrimoine (4 octobre 1996).
- Prince Gabriel de BROGLIE, C ✨, ✨, C ✨
Conseiller d'État, membre de l'Institut (1^{er} février 1997).
- Très Révérend Père dom Pierre MASSEIN,
père abbé de Saint-Wandrille de Fontenelle (8 novembre 2003).
- Son Excellence M. Abdou DIOUF,
ancien Président de la République du Sénégal, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (8 novembre 2003).

MEMBRES CORRESPONDANTS

- M. François LENOUVEL, professeur agrégé de physique, détaché au commissariat à l'énergie atomique (25 mai 1963).
- M. Marcel THOMAS, inspecteur général honoraire des Bibliothèques (11 février 1967).
- M. Bernard FLAVIGNY, professeur au Conservatoire d'Aix-en-Provence (11 février 1967).
- M. Jean-Jacques ANTIER, historien de la marine (8 mars 1969).
- M. Jacques NOBECOURT, historien et journaliste (22 mars 1969).
- M. Pierre GEORGEL, conservateur général honoraire du Patrimoine, ancien directeur du Musée de l'Orangerie (22 mars 1969).
- M. Ivan CLOULAS, conservateur général honoraire des Archives nationales (16 janvier 1971).
- M. Pierre BAZIN, conservateur honoraire du Musée du Vieux-Château de Dieppe (16 janvier 1971).
- M. Michel MANGARD, archéologue (25 mars 1972).
- M^{me} Françoise PERROT, archéologue, directeur de recherche au CNRS (24 mai 1975).
- M. Philippe MANNEVILLE, historien et archéologue (20 mai 1978).
- M^{me} Marie-Claire BANCQUART, professeur de Littérature contemporaine à l'université de Paris X (23 octobre 1982).
- M. André PLAISSE, historien (4 décembre 1982).
- M. André MORMICHE, ingénieur général des Eaux et Forêts (11 octobre 1986).
- M. Henri DUBOIS, professeur émérite à l'université de Paris-Sorbonne, membre du Comité de la Société de l'Histoire de Normandie et de la Société de l'Histoire de France (10 janvier 1987).
- Frère Jean-Pierre RIBAUT, vice-doyen chargé de la recherche, directeur du département des Lettres modernes à la Faculté libre des Lettres et Sciences humaines de Lille (10 juin 1989).
- Prince Michel STURDZA, historien (7 octobre 1989).
- M^e François PAPILLARD, avocat à la Cour d'appel de Paris, conservateur du Musée Michelet à Vascœuil (9 juin 1990).
- M. Jean MONGREDIEN, musicologue, professeur à la Sorbonne (23 mars 1991).
- M. Joseph-Marc BAILBÉ, professeur émérite à l'université de Rouen (20 juin 1992).
- M. Alain NIDERST, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Rouen (20 juin 1992).
- M. Geoffroy de NAVACELLE, président d'honneur du Comité International Pierre de Coubertin (17 octobre 1992).

- M^{me} Martine BAILLEUX-DELBECQ, ancien conservateur du Musée Louis-Philippe, château d'Eu (8 janvier 1994).
- M. Philippe DELERM, professeur et romancier (22 avril 1995).
- M. Georges LEMOINE, illustrateur (22 avril 1995).
- M. Robert VERGER, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (20 mai 1995).
- M. Gabriel LANGLOIS, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (20 mai 1995).
- M. Jean-Paul WATTE, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle du Havre (20 mai 1995).
- M. Thibaut LE BERTRE, astronome à l'Observatoire de Paris-CNRS (20 mai 1995).
- M. Frank LESTRINGANT, historien (20 mai 1995).
- M. Philippe PIGUET, historien et critique d'art (22 juin 1996).
- M^{me} la Comtesse de TOULOUSE-LAUTREC, écrivain, Grigneuseville (9 novembre 1996).
- M^{me} Marie-Renée MORIN, archiviste-paléographe (28 mars 1998).
- M. le docteur Michel de PONTVILLE, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (28 mars 1998).
- M. Jean-Louis DUMAS, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, philosophe (28 mars 1998).
- M. Maurice DUTEURTRE, président de l'Association des Amys du Vieux Dieppe (28 mars 1998).
- M. Michel JANTZEN, architecte en chef de la cathédrale de Rouen (11 décembre 1999).
- M^{me} Élisabeth CAUDE, conservateur du Patrimoine, conservateur au château de Compiègne (19 mai 2001).
- M. André DEVAUX, professeur de Philosophie, co-directeur de l'édition des *Œuvres complètes* de Simone Weil (19 mai 2001).
- M. Joël-Marie FAUQUET, directeur de recherches au CNRS, musicologue (19 mai 2001).
- M^{me} Jacqueline MUSSET, professeur émérite à l'université de Caen, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (8 novembre 2003).
- M. Jean SALEM, professeur à l'université de Paris-Sorbonne (8 novembre 2003).
- M. Olivier CHALINE, professeur à l'université de Paris-Sorbonne (8 novembre 2003).
- M^{me} Madeleine BROCARD, professeur émérite à l'université du Havre en Aménagement du territoire (10 décembre 2006).
- M. François NEVEUX, historien (17 mars 2007).
- M. Jean-Marc de PAS DE BOISGUILBERT, sculpteur (17 mars 2007).

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

- M^{lle} Elisabeth-Annie FRANCIS, secrétaire de l'Anglo-norman text Society, professeur à Oxford, Angleterre.
- M. Giulio PRUNAÏ, surintendant des archives de Toscane, à Florence, Italie (11 février 1967).
- M. Toshio SUGI, professeur émérite à l'université de Tokyo (2 décembre 1967).
- M^{me} Patricia CLANCY, professeur à l'université de Melbourne (20 mai 1978).
- M. René de CHANTAL, ministre des Affaires culturelles à l'Ambassade du Canada à Paris (7 février 1981).
- Princesse Greta STURDZA, art et science du jardin, Varengeville (7 mai 1983).
- M. Gerd KRUMEICH, professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'université de Düsseldorf (28 mai 1998).

N.B. :

La date mentionnée après chaque nom est celle :

– pour les membres titulaires : de leur réception ;

– pour les membres honoraires : de leur réception comme membre titulaire ;

– pour les membres associés et les membres correspondants français et étrangers : de leur élection.

MEMBRES DÉCÉDÉS**Membres titulaires**

- M. Claude HELLOUIN DE MÉNIBUS (21 avril 1990), professeur honoraire à la Faculté de médecine de Rouen, décédé le 15 février 2007.
- M. Bernard COURMONTAGNE (24 avril 1971), ingénieur agronome, journaliste honoraire, secrétaire perpétuel émérite de la Classe des Lettres, décédé le 22 décembre 2007.

Membre honoraire

- M. Henri VAN EFFENTERRE (26 février 1955), ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur émérite d'Histoire grecque à la Sorbonne, décédé le 3 novembre 2007.

Membre associé

M. André BETTENCOURT (10 novembre 1990), membre de l'Académie des Beaux-Arts; ancien ministre, décédé le 19 novembre 2007.

Membre correspondant

M. Claude VISINET DES PRESLES (9 juin 1990), administrateur civil hors classe (e.r.), vice-président de l'Association des Écrivains combattants, décédé le 15 mars 2007.

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

MEMBERSHIP LIST FOR 1925

BUREAU
DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 2007

Président :

M. le Professeur Robert SOYER

Vice-Président :

M. Marc VENARD

Secrétaire perpétuel pour la Classe des Lettres :

M. le Professeur Jean-Pierre LEMERCIER

Secrétaire perpétuel pour la classe des Sciences :

M. Pierre HOMMERIL

Trésorier :

M. François de BEAUREPAIRE

Administrateur des Fondations et Legs :

M. Renaud DELUBAC

Archiviste :

M. François BURCKARD

BUREAU

DE L'ACADEMIE

ANNEE 1897

M. GUYON

M. DE LAUNAY

M. DE LAUNAY

M. DE LAUNAY

M. DE LAUNAY

M. DE LAUNAY

M. DE LAUNAY

CHRONIQUE

DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 2007

13 JANVIER. – En séance privée, c'est d'abord l'installation du bureau de l'année 2007. M. Jean Morin, président de l'année 2006, cède le fauteuil à M. le professeur Robert Soyer, tandis que M. Marc Venard devient vice-président.

Puis M. François Burckard traite le sujet : *Académie et tradition. Pour le retour de séances privées.*

20 JANVIER. – La messe statutaire à l'intention des membres défunts et des bienfaiteurs de l'Académie est célébrée par Monseigneur Bernard Morin en la chapelle de l'Espace du Moineau.

27 JANVIER – M. Alain Robinne expose en séance privée ses préoccupations sur *La fabuleuse histoire de la flèche de la cathédrale de Rouen.*

3 FÉVRIER – En séance publique, salle Daniel Lavallée, M. Olivier Baruch, directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, est invité par le président Soyer à traiter *Le xx^e siècle : entre histoire et mémoire. L'historien dans le prétoire : le procès Papon.*

10 FÉVRIER – En séance privée, notre confrère Marc Venard, qui représente l'académie au bureau du Consortium des Sociétés savantes, nous annonce qu'un accord a été signé entre le Consortium et le Conseil général de Seine-Maritime précisant les rapports d'occupation de l'Hôtel des Sociétés savantes.

En séance publique, salle Daniel Lavallée, M. Yves Sassier, professeur d'histoire des Institutions, qui vient d'être élu membre correspondant, prend séance en prononçant son discours : *Aux origines du principe moderne de la légalité : le gouvernement et la loi dans la tradition politique occidentale.*

17 FÉVRIER – En séance publique, dans la salle Daniel Lavallée, M. Bernard Boullard expose un sujet d'actualité : *L'eau, élément majeur du XXI^e siècle.*

24 FÉVRIER – Séance privée, M. François Gay explique *L'aménagement du territoire en Normandie. Évolution et constantes.*

17 MARS – Une séance privée tient lieu d'assemblée générale de la Compagnie. Le rapport moral commente l'activité de l'année 2006 (cf. « Chronique 2006 »), et précise les récentes élections :

- M. Bertrand Camillerapp, élu titulaire le 17 mars 2007 ;
- MM. Jean-Pierre Cléro, Michel Bussi, François Giraud et Vincent Maroteaux ont été « félicités » ;
- M^{me} Madeleine Brocard du Havre, MM. François Neveux de Bayeux et Jean-Marc de Pas de Boisguilbert ont été élus membres correspondants.

24 MARS – En séance publique, salle Daniel Lavallée, M. Christian Goubault traite : *Maurice Ravel et la musique populaire.* Il illustre son texte remarquablement documenté par l'audition de musique enregistrée.

31 MARS – En séance privée, M. Nicolas Plantrou explique la régionalisation : *Histoire et avenir de la décentralisation : vers une régionalisation accrue ?*

Les élections présidentielles (22 avril et 6 mai) et les élections législatives (10 juin et 7 juin) ont influencé le calendrier habituel de l'Académie, en réduisant le nombre de séances publiques et en changeant quelques dates (mercredi au lieu de samedi).

5 MAI – En séance privée, M. Jean-Pierre Chaline explique son livre sur *Les demeures rouennaises.* Sa présentation s'intitule *Un patrimoine méconnu. Les demeures rouennaises du XIX^e siècle.*

19 MAI – Notre confrère, M. l'abbé Pascal Wintzer, reçu à l'Académie le 27 novembre 2004, vient d'être nommé évêque auxiliaire de Poitiers. Il reçoit l'ordination épiscopale en la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul de Poitiers, le 19 mai 2007.

23 MAI – C'est exceptionnellement un mercredi, dans la salle Daniel Lavallée, que le professeur Christian Cabrol, membre de l'Académie nationale de médecine et président de l'Association ADICARE, Institut de cardiologie, est venu exposer avec son expérience et son talent habituel : *Transplantation et dons d'organes*.

6 JUIN – C'est encore un mercredi à 17 h 30 dans la salle Daniel Lavallée, qu'une Table ronde sur « La recherche en Haute-Normandie – Perspectives » réunit :

– M. le professeur Didier Blavette, Groupe de physiques des matériaux, université de Rouen ;

– M^{me} le professeur Madeleine Brocard, Aménagement du territoire, université du Havre ;

– M. le professeur Camille Galap, président de l'université du Havre ;

– M. le professeur Michel Ledoux, UFR Sciences et Techniques-département de Physique de l'université de Rouen, délégué régional à la recherche et à la technologie ;

– M. le professeur Patrice Lerouge, directeur-adjoint de l'école doctorale normande de Chimie-Biologie de l'université de Rouen ;

– M. le professeur Jean-Luc Nahel, président de l'université de Rouen ;

– M. le professeur Christian Thuillez, doyen de la faculté de Médecine et de pharmacie de Rouen.

9 JUIN – En séance publique, salle Daniel Lavallée, M. Jacques Delécluse expose avec des projections la vie de *Richard Waddington, chef d'entreprise, précurseur, républicain de conviction, animateur régional et citoyen français d'excellence (1838-1913)*.

10 JUIN – Dans la salle Daniel Lavallée, toute la journée est consacrée à l'« Hommage à Fontenelle (1657-1757) ».

Le matin :

– Introduction par le Président ;

– M. Alain Niderst : *Fontenelle et les Lettres* ;

– M. Michel Blay : *Fontenelle, l'Académie, le monde et l'infini*.

L'après-midi :

– M. Gérard Hurpin : *Impressions de lecture* : Entretiens sur la pluralité des mondes et L'Histoire des oracles ;

– M. Alain Bézu : Entretiens sur la pluralité des mondes de *Bernard Le Bovier de Fontenelle, Lecture du « Premier soir »*, parenthèses musicales de Louis Couperin et Jean-Henry d'Anglebert par M^{lle} Mireille Podeur, claveciniste.

23 JUILLET – Accédant à la demande du secrétaire perpétuel, M. Laurent Salomé, directeur des musées de la ville de Rouen accepte de placer en dépôt temporaire à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, une peinture appartenant aux collections du musée des Beaux-Arts de Rouen : Guillaume Voiriot, *Portrait de Monsieur de Cideville*, Inv. SR72. Ainsi le portrait de Cideville, l'un des principaux fondateurs de notre Académie en 1744, sera accroché dans le salon où se tiennent nos réunions.

7 SEPTEMBRE – Réunion du Consortium des Sociétés savantes pour l'attribution des salles de réunion au cours des années 2007-2008. Le président Soyer et le secrétaire perpétuel représentent l'Académie.

15 SEPTEMBRE – À l'occasion des « Journées du patrimoine », les portes de l'Académie sont ouvertes au public de 14 heures à 16 heures. Quelques académiciens accueillent les cinquante visiteurs pour leur expliquer l'histoire de l'Académie, l'origine des locaux, les travaux et les publications des académiciens.

- Exposé de M. Alain Robinne sur la flèche de la cathédrale ;
- Des félicitations sont votées à MM. Bertrand Macé, Michel Bussi, Jean-Luc Nahel.

22 SEPTEMBRE – M. Bertrand Camillerapp qui avait été élu membre titulaire de l'Académie, le 17 mars 2007, prononce son discours en remerciement : *Virtualité et conception architecturale (ou tout autant sérieusement, la « puce » de l'architecte)*.

M. Alain Robinne lui répond au nom de l'Académie : *L'architecture peut-elle rester un art ?*

29 SEPTEMBRE – Sortie de l'Académie à Versailles. Ne fallait-il pas découvrir la galerie des Glaces, tout récemment rénovée et surtout tirer profit des conseils et appuis sur place de notre ami, François Bergot ?

Sous la conduite d'un jeune conservateur passionné et passionnant, M. Jean-Marc Argaut, conférencier des musées nationaux, nous réservions la matinée à la visite du Petit Trianon, savourant la délicate décoration « vert d'eau » des pièces parcourues : vestibule central, escalier d'honneur et étage noble, antichambre, les deux salles à manger, le salon, le boudoir dit « cabinet des Glaces » et la chambre de la Reine...

Mais, après avoir traversé le Jardin des plantes, c'est un ravissement de découvrir le Théâtre de la Reine. L'intérieur de la salle tendu de bleu contient un balcon et deux baignoires ceinturées de balustrades.

Les dimensions réduites devaient favoriser l'atmosphère intime quand la Reine Marie-Antoinette y jouait elle-même. N'a-t-elle pas tenu son dernier rôle dans *Le Barbier de Séville*, opéra comique de Paisiello, d'après la pièce de Beaumarchais. C'était le 15 septembre 1785 !

L'après-midi était consacré à la visite des appartements du château patiemment restaurés avec le retour du mobilier, qui comporte des pièces exceptionnelles.

Enfin dans la galerie des Glaces qui vient d'être ouverte au public, la foule nombreuse des visiteurs n'empêche pas d'admirer les peintures de Le Brun ornant le plafond.

Nous profitons de l'exposition temporaire des cartons qui servent de modèles à ces grandes peintures restaurées. Leur dimension à notre portée permet d'en admirer la finesse et la délicatesse des traits...

6 OCTOBRE – En séance publique, salle Daniel Lavallée, M. Éric Hazan, directeur des éditions « La fabrique », invité du président Soyer, expose *L'édition française depuis dix ans*.

13 OCTOBRE – En séance privée, M. Guy Pessiot traite *Les éditeurs et l'édition en Haute-Normandie en 2007*.

20 OCTOBRE – C'est à 15 heures que M. François Bergot traite en séance publique, dans la salle Daniel Lavallée, du *Musée imaginaire de Marcel Proust*.

27 OCTOBRE – En séance privée, la commission des prix de vertu et la commission des prix littéraires rapportent leurs travaux de sélection et proposent les candidats qui sont choisis en 2007.

Les publications qui nous ont été envoyées par les autres académies de province sont confiées aux membres qui liront leurs rapports dans une prochaine séance.

M. Alain Bézu expose *Les arcanes de la profession de metteur en scène-directeur de théâtre*.

17 NOVEMBRE – En séance publique, dans la salle Daniel Lavallée, Monsieur Gabriel de Broglie de l'Académie française, Chancelier de l'Institut de France, mais aussi membre associé de notre Académie, est venu traiter de *La langue française et la mondialisation* et répondre aux questions qui lui sont posées sur ce sujet qui préoccupe les membres de notre Compagnie.

Les consignes et les encouragements que nous prodigue le Chancelier de l'Institut sont accueillis avec enthousiasme.

24 NOVEMBRE – En séance privée, *Hommage à un confrère décédé, Claude de Ménibus* par M. Jean-Pierre Lemercier.

Puis en séance publique, salle Daniel Lavallée, M^{me} Armelle Sentilhes et M. Antoine Louis de Ménibus exposent : *Quand la mémoire familiale rejoint l'histoire à travers les archives de Pierre Le Verdier*.

1^{er} DÉCEMBRE – En séance publique, salle Daniel Lavallée, M. Christian Paire, Directeur général du CHU-Hôpitaux de Rouen, invité par le président Soyer, traite le sujet : *Quel hôpital dans vingt ans ?*

7 et 8 DÉCEMBRE – M^{me} Chantal Lemercier-Quelquejay, MM. François de Beaurepaire, Jacques Delécluse et Jean-Pierre Lemercier représentent l'Académie de Rouen à la Conférence nationale des Académies qui siège cette année à Paris, dans les salons de l'Hôtel del Duca.

Un colloque a pris pour thème « L'édification de la nation française » et regroupe les communications de dix régions.

L'assemblée générale précise l'activité de la revue *Akademos*, de la *Lettre des Académies* et fixe le lieu de la prochaine réunion de la Conférence à Grenoble.

8 DÉCEMBRE – En séance publique, salle Daniel Lavallée, M. le Professeur Jacques Hémet, ancien chef du service d'anatomopathologie du CHU de Rouen est invité à s'exprimer sur *La lésion, témoin des maladies*.

15 DÉCEMBRE – En séance privée, sont élus M. Marc Venard, président pour l'année 2008, M. Alain Robinne, vice-président pour 2008. M. Giraud est élu membre titulaire, sa réception aura lieu en 2008.

En séance publique, salle Daniel Lavallée, la séance de remise des prix de l'Académie se déroule selon l'usage.

M. Marc Venard, vice-président 2007, prononce *L'éloge de la vertu : L'exactitude*.

Après la remise des prix, les lauréats et leur famille sont invités à une réception dans le salon de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel aux Lettres

Jean-Pierre LEMERCIER

PRIX DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 2007

PRIX GADON

Prix du dévouement

M. René MORGAND

La recherche désespérée

Rapport de M. Marc Venard

PRIX COURTONNE-LENEPVEU

M^{me} Mylène DORÉ

Quand les toiles racontent leur histoire

Rapport de M^{me} Nadine-Josette Chaline

PRIX LA REINTY

M. Frédéric EPAUX

De la charpente romane à la charpente gothique en Normandie

Rapport de M. Alain Gasperini

PRIX DUMANOIR

M. Emmanuel BLONDEL, M. Philippe MONART, M^{me} Cécile-Anne
SIBOUT et M. Loïc VANDELORGE

Alain et Rouen (1900-1914)

Rapport de M. François Gay

PRIX BOUCTOT

M. Jean Luc MOUSSET

La Dernière Moisson

Éditions Ouest-France, coll. « Écrits », 2007

Rapport de M^{me} Chantal Lemercier-Quelquejay

PRIX GUÉROUT

M. Pascal BONNAFOUX

Monet

Rapport de M. Henry Decaëns

MENTIONS À :

COLLECTIF, préfacé par M. Philippe DELERM
pour *Balade en Seine-Maritime. Sur les pas des écrivains*

M. Jacques TANGUY
pour *Rouen, itinéraire d'un rouennais*, tomes 1 et 2

MM. Farid ABDELOUAHAB et Pascal SERVAIN
pour *La Normandie des photographes. Au Nord de la Seine. 1851-2006*

MM. Vincent CARPENTIER, Emmanuel GHESQUIÈRE
et Cyril MARCIGNY
pour *Archéologie en Normandie*

VIRTUALITÉ

ET CONCEPTION ARCHITECTURALE

(ou tout au moins, le « plus » de l'architecture)

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. Bernard CAILLÉ

DISCOURS

DE

RÉCEPTION

DISCUSSION

The first point to be noted is that the results of the present investigation are in general agreement with those of other workers in this field. It is particularly interesting to note that the rate of reaction is independent of the concentration of the reactants, which is a characteristic feature of a catalyzed reaction.

REFERENCES

1. J. H. Goldfarb, *J. Chem. Phys.*, **10**, 433 (1942).
2. R. M. Noyes and M. H. Hunt, *J. Chem. Phys.*, **10**, 437 (1942).

RECEPTION

This paper was received by the Editor of the *Journal of the Royal Society* on the 15th day of January, 1943.

REVISION

The authors are indebted to the Royal Society for the award of a grant which has enabled them to carry out this work.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO, CHICAGO, ILLINOIS
RECEIVED BY THE EDITOR OF THE JOURNAL OF THE ROYAL SOCIETY
ON THE 15TH DAY OF JANUARY, 1943.

[Faint handwritten notes and signatures at the bottom of the page.]

VIRTUALITÉ ET CONCEPTION ARCHITECTURALE

(ou tout autant sérieusement, la « puce » de l'architecte)

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. Bertrand CAMILLERAPP

(22 septembre 2007)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'étonnement est, sans aucun doute, le sentiment le plus fort qui m'a saisi à la réception de votre missive me signifiant que vous m'aviez désigné et choisi pour m'appeler à être membre de votre illustre compagnie. L'effet de surprise retombé, vous m'avez, tour à tour, fait passer du grand honneur que vous m'avez accordé, à l'interrogation et au doute. Quels faits ou œuvres remarquables avais-je donc inscrits à mon actif pour mériter un tel honneur, et allais-je être digne de siéger au sein de votre savante assemblée ? Cette crainte et ce doute ont eu l'avantage de m'inciter à faire un retour sur moi-même, et très logiquement à m'amener à regarder de plus près mon parcours professionnel. À cette occasion, j'ai pris soudainement conscience que l'architecture était entrée dans ma vie il y a un peu plus d'une trentaine d'années, et que le temps s'était écoulé avec une rapidité qui m'étonne encore aujourd'hui.

En examinant cette période et les travaux divers auxquels j'ai participé, je n'y ai pas recensé, sans fausse modestie aucune, les raisons que j'estimais suffisantes pour mériter la singulière distinction à laquelle

vous m'appeliez : je n'ai pu me résoudre qu'à me fier à votre sagesse, et à accepter votre jugement. Soyez-en, ici, très solennellement remerciés. Je mettrai tout en œuvre pour me montrer digne de la confiance que vous avez placée en moi, et je participerai à vos travaux avec un grand enthousiasme dans l'esprit des très illustres membres fondateurs de l'Académie.

En examinant les changements survenus durant ces trois décennies, j'ai constaté que mon intérêt partagé pour l'art et la science m'avait placé à la fois en tant qu'acteur et témoin privilégié du formidable changement qui s'était opéré dans le travail de l'architecte, et en particulier dans le domaine de la conception. C'est donc très naturellement que je me propose aujourd'hui de vous entretenir, pour ce traditionnel discours en remerciements, de l'évolution de cette informatisation.

Avant de commencer strictement mon propos, il m'a semblé nécessaire pour mieux vous faire partager les conditions de cette évolution, de retracer le rôle et les conséquences de l'utilisation de divers outils dans le processus de conception et de construction des bâtiments. J'en ai donc choisi, à travers l'histoire, un certain nombre qui m'ont semblé les plus significatifs et les plus marquants. Cette évocation ne sera en rien exhaustive, ni démonstrative d'un quelconque enchaînement logique.

Des outils

Depuis que l'homme a quitté l'habitat troglodyte, la construction de l'abri nécessaire à son repos l'a amené à réfléchir sur les méthodes et les moyens. Tout d'abord empirique, réalisé avec la main de l'homme, l'acte de construire nécessitera rapidement l'usage de l'outil. Cet outil, prolongement de la main, sera tout d'abord très rudimentaire, puis l'intelligence de l'homme le rendra de plus en plus élaboré. J'en distinguerai trois grandes catégories. La première concerne ceux permettant de tailler ou d'adapter le matériau à mettre en œuvre, comme la hache et la scie. La deuxième rassemble les outils ou les moyens participant à son transport ou à sa mise en œuvre : on y trouve par exemple la brouette, le mât de charge. Vient ensuite la catégorie des outils plus abstraits et indirects, permettant de réfléchir avant de construire, puis de transmettre l'information comme le crayon, la géométrie, la maquette.

La hache à l'origine réalisée en pierre, a autorisé la taille du bois. Ce bois, historiquement premier matériau de construction, remplira pleinement, de par ses qualités, le rôle de poutre et de poteau. Du fait de la forme des arbres et de l'usage qui sera fait de la hache pour les tailler, ces constructions seront caractérisées par la ligne droite et les

assemblages, qui deviendront au fil du temps de plus en plus complexes. Nous pouvons constater, par le biais de cet exemple, que le matériau initial et l'outil permettant sa taille induisent des formes et des modes constructifs.

La liane puis le lien tressé sont rapidement devenus le cordeau tel que nous le connaissons aujourd'hui. Cet objet de chantier très sommaire a eu selon son utilisation des conséquences importantes sur les constructions. En plan, tendu entre deux points, il génère une droite. Si l'on fixe l'une de ces extrémités, des cercles ou portions de cercle se décrivent très simplement. En élévation, lesté, il devient fil à plomb. Les effets produits dans l'écriture des édifices sont immédiats : économie de matière, de travail, meilleure stabilité et aspect des constructions. Dans le domaine des « constructions publiques », j'oserai, quand bien même les spécialistes ne sont pas d'accord entre eux, ni sur l'usage de ces édifices ni sur le mode opératoire, évoquer pour la droite, les alignements mégalithiques, et pour le cercle, le site de Stonehenge au sud de l'Angleterre. Il est fort probable qu'un simple cordeau a servi à la mise en œuvre du tracé de ces édifications. Ce qui me semble significatif pour ce cordeau réside dans le fait que ce n'est pas cet objet sans forme qui induit un type de construction, mais bien les utilisations diverses, qui génèrent de nouvelles formes construites.

Le compas sera bien plus tard une évolution de la rotation du cordeau et apportera, de par sa manipulation aisée, une source multiple d'inspirations constructives. Les arcs en plein cintres, les rosaces et autres voûtes seront maîtrisés sur le papier ou en vraie grandeur au sol, avant de devenir les éléments constructifs ou ornementaux dont nous avons encore de nos jours de nombreux exemples dans nos châteaux et cathédrales.

La généralisation de l'utilisation du support parchemin puis du support papier, le dessin en élévation, plan, coupe, vont permettre l'élaboration du projet en cabinet d'étude, en remplaçant progressivement le tracé direct des épures sur le chantier. Ce transfert de l'architecte, présent de manière quasi permanente sur le chantier, dans un lieu où sont menées les études préalables, peut être considéré comme le point de départ d'une certaine abstraction, en quelque sorte de cette virtualité qui permet de simuler par la représentation graphique, la construction pour mieux la concevoir.

Avec Brunelleschi vers 1420, apparaît une représentation graphique permettant de reproduire « les conditions de la vision ». Cette perspective fera jusqu'au XVII^e siècle l'objet de nombreux traités, multipliant les méthodes de construction de cette image. La perspective à point de vue central deviendra le système de représentation de toute l'époque classique.

Ce procédé aura un impact important sur la production, car il place peu à peu l'auteur de la perspective dans une centralité induite, impliquant spontanément une composition symétrique. Nous retrouverons, dans bon nombre de compositions de bâtiments classiques, ce principe de vision du spectateur, générant une mise en scène frontale allant jusqu'au traitement des jardins accompagnant le bâtiment.

Le chemin de grue pose la difficile question de la limite : la production de masse de ce que l'on appelle aujourd'hui les « cités » devait répondre à des critères économiques serrés, dans des délais extrêmement courts. Le chemin de grue, le plus souvent rectiligne, permettant de construire à portée de flèche de part et d'autre de celui-ci, a été l'un des éléments de réponse à cette demande. Il en a résulté un urbanisme qui, s'il a répondu à la commande dans l'immédiat, n'avait pas pris en compte le minimum d'humanité nécessaire au développement d'une ville harmonieuse. Dans ce cas, l'outil utilisé a une prédominance telle, que l'architecture prenant en compte toutes les aspirations légitimes de l'homme s'est trouvée mise à l'écart au profit d'une banale construction, dont les conséquences s'avèrent, encore aujourd'hui, désastreuses.

Avec l'équerre à 45 degrés, nous avons également un exemple tout à fait significatif de la puissance de l'influence d'un outil sur une production architecturale. L'architecte Jean Renaudie a construit à Ivry un centre commercial et un ensemble de logements collectifs, en se servant de cet outil de dessin fort simple. Le résultat est formellement très complexe, mais très agréable à vivre d'après les occupants, car très riche par sa diversité et les repères qu'elle génère.

La maquette, autre outil de conception, apporte un aspect très concret à l'architecte qui, par la manipulation et l'observation de celle-ci, peut travailler rapidement les proportions, les formes, les ombres et lumières. Cependant, cette manipulation peut comporter un danger : celui induit par l'objet lui-même qui, par sa taille réduite, peut faire oublier qu'il s'agit d'un bâtiment. Cela peut engendrer une production de bâtiment du type « objet », souffrant de ce que j'ai envie d'appeler le « syndrome du design ».

S'il est, par ces quelques exemples, un certain nombre de cas qui s'appliquent à l'acte de conception comme à l'acte de construire, ceux qui vont nous intéresser plus particulièrement concernent strictement le processus de conception. Nous avons pu constater dans cette revue partielle que, quel que soit l'outil observé, les conséquences sur les formes construites sont directes et patentes. Cette présentation nécessaire à une meilleure compréhension est sans doute tout à fait excessive, et il faudra plutôt considérer que les formes bâties sont le produit d'influences diverses, telles que la culture artistique, scientifique et technique, les

conditions économiques, l'époque considérée et son mode de vie, les outils et matériaux utilisés pour la conception comme pour la construction.

D'une manière générale, nous constatons que chez l'architecte, il n'existe pas un seul processus de conception reposant sur un outil unique, mais plus « sûrement » plusieurs processus résultant de l'utilisation simultanée et interactive de nombreux outils, et ce à plusieurs échelles de représentation. J'emploie ici le mot « sûrement » à dessein, dans le sens où la confrontation de différents outils de conception permet une auto-vérification de sa production. Cette multiplicité des outils utilisés dans l'approche de la conception est fondamentale, et nous aurons l'occasion d'y revenir par la suite.

Un peu d'histoire récente

Après la reconstruction caractérisée par une certaine production nécessitée par l'urgence, les années 1970 ont redonné du temps à l'étude et à la recherche dans la plupart des domaines, et en particulier dans celui de l'architecture. La fameuse « puce » ayant servi à décrypter les messages codés pendant la guerre allait pouvoir servir à des utilisations civiles plus pacifiques. Tout naturellement, les applications informatiques dans le domaine des calculs scientifiques et statistiques ont été les premiers à donner des résultats satisfaisants et applicables dans les entreprises. L'automatisation de tâches répétitives et fastidieuses a été le champ du développement de cette informatisation. Aussi, l'architecture étant fort heureusement un « produit non répétitif », l'informatisation ne s'est-elle pas naturellement et très vite inscrite dans le cabinet de l'architecte.

Les architectes tardant eux-mêmes à s'emparer de ce nouvel outil, certains mathématiciens pensent alors qu'ils vont pouvoir générer de l'architecture, en s'aidant de ces calculateurs. De nombreux programmes dits « d'allocations spatiales » donnent lieu à de piètres propositions, ne résolvant en rien les besoins dans le domaine de l'architecture.

Les principes utilisés pour ce faire reposent sur des graphes. À titre d'exemple, le programme architectural est donné à la machine sous forme d'une liste de pièces, accompagnées de leur surface et des relations de contiguïté entre celles-ci. Une fois l'ensemble des données entré en machine, l'ordinateur effectue des calculs permettant de proposer une ou plusieurs solutions sous la forme d'un schéma de plan 2D, sur une trame orthogonale. Certains ont par la suite essayé d'améliorer le système, en valant les relations entre les pièces. Très rapidement, la piste va être abandonnée. Somme toute, l'échec avéré nous semble aujourd'hui assez logique. Pouvons-nous croire que la complexité d'un

programme de projet d'architecture puisse se résoudre par une somme d'équations mathématiques ?

À la fin des années 1970, d'importants progrès en matière de miniaturisation et l'augmentation du nombre d'opérations qu'un ordinateur peut traiter à la seconde donnent naissance à des machines de plus en plus fiables, et de moins en moins chères. La voie est alors ouverte aux architectes qui, je vous l'avoue, ont été très timides pour s'approprier ce nouvel outil. Comme à l'accoutumée, il y a détracteurs et partisans pour refuser ou explorer les possibilités qu'offrent ces machines, devenues totalement obsolètes aujourd'hui. Le professionnel encore sceptique regarde d'un œil distrait les laboratoires de recherches qui œuvrent dans le domaine. En France, nous pouvons citer comme étant alors très actifs pour réfléchir aux applications, tester les machines voire développer des programmes, ceux de plusieurs Écoles d'Architecture telles Marseille, Nantes et Nancy, mais également ceux de l'École nationale des Ponts et Chaussées, de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Douai.

Le dessin 2D

Au milieu des années 1980, si nous excluons de notre propos les tâches bureautiques que les agences d'architecture adoptent relativement rapidement, le dessin dit 2D (en deux dimensions) fait une entrée très discrète dans le monde professionnel. Il se limite à faire tracer à la machine ce qui habituellement était exécuté à la main. Pour illustrer cette époque, je citerai simplement le titre d'un travail de fin d'études réalisé par deux étudiants de l'École d'Architecture de Normandie : « Un écran comme planche à dessin ». L'architecte dessine un plan sur son écran, puis une coupe, enfin une façade. Ces trois éléments sont parfaitement indépendants l'un de l'autre et la seule correspondance ne peut avoir été établie que dans l'esprit de l'architecte. Les erreurs sont possibles, comme elles le sont à la main, et si l'on procède à une modification sur la façade, il faut faire évoluer le plan et la coupe en conséquence. Les avantages résultent essentiellement de la disparition de dessins répétitifs et de l'allègement matériel des tâches liées aux modifications successives des projets. Les inconvénients résident dans le manque de fiabilité des machines et des logiciels, dans la taille des écrans et la difficulté pour les structures professionnelles de remettre en cause une organisation du mode de production, quasiment inchangée depuis plusieurs décennies. Les prix des ordinateurs et des logiciels, étant encore élevés pour des résultats et une rentabilité assez discutables, limitent fortement l'enthousiasme des architectes. Cependant, l'évolution

est en marche, et les mentalités prennent très progressivement la mesure de ce que l'informatisation va pouvoir bientôt apporter.

La modélisation 3D

C'est avec une meilleure définition des écrans que, quelques années plus tard, les architectes sont finalement convaincus de l'utilité de cet outil. En soit, ceci est très logique, dans la mesure où l'architecte travaille souvent à partir de dessins et d'images qui lui permettent d'avancer dans son projet. La qualité graphique des écrans devenant acceptable, l'image informatique accède à un réel statut. Dans le même temps, les possibilités de calcul s'étant encore améliorées, les programmes développés pour l'architecture permettent de créer une maquette virtuelle qui autorise une simulation du « réel ». Ces logiciels dits 3D reposent sur une approche très différente, qui va modifier le mode de production. Dans une première phase, à l'aide de fonctions simples, nous procédons à une modélisation complète de notre projet en trois dimensions. Pour constituer ce modèle numérique ou base de données tridimensionnelles, il faut se positionner dans un repère spatial orienté, et décrire les objets par des coordonnées x , y et z . Suivant les logiciels utilisés, nous sommes assistés dans ce travail par des fonctions diverses, parfois très spécialisées : par exemple, la fonction « mur » ou la fonction « sol ». Le modèle numérique achevé et sauvegardé, la deuxième phase dite de « visualisation » permet ensuite d'en extraire des plans, des coupes, des façades et autres axonométries et perspectives. L'avantage avec cette méthode est d'obtenir des éléments plans, coupes, façades et perspectives dont la cohérence est obligatoire, du fait même qu'ils proviennent d'une maquette numérique 3D unique. Dans un premier temps, ces logiciels sont très largement utilisés pour modéliser le patrimoine existant. Pour la production de nouveaux projets, la difficulté de la page blanche se pose cette fois devant un écran et, de ce fait, les esquisses d'un grand nombre de projets naissent encore sur le papier. Toutefois, le mode d'écriture de l'architecte change progressivement. L'espace revient au centre du mode de production. C'est en quelque sorte un retour aux sources : l'architecte est à nouveau plongé au cœur de son chantier par le biais de cette simulation graphique.

Le rendu d'image et la synthèse d'image

« La simulation est un système d'écriture favorisant l'expérimentation formelle », comme l'écrit Philippe Queau, chercheur à l'Institut national de la communication audiovisuelle, dans son livre *Éloge de la Simulation*. Au début des années 1990, la simulation perspective au trait

ne suffit plus, et la simulation du « réel » requiert la couleur, la texture, la matière, la lumière. En prenant comme point de départ la base de données tridimensionnelles réalisée, nous attribuons à chaque élément, à l'aide d'un logiciel spécifique, des matières, textures, couleurs ; nous choisissons un point de vue, réglons l'éclairage de la scène, et après un calcul plus ou moins long en fonction des capacités de l'ordinateur, nous obtenons un rendu d'image simulant une certaine réalité. Parallèlement à ce procédé, une autre méthode imbriquant simultanément la modélisation et la représentation permet de générer une visualisation que nous appelons « image de synthèse ». Mais cette image est plus qu'une simple image. Elle est en fait l'expression temporelle et partielle d'une base de données. Selon le philosophe Michel Serres, l'image de synthèse « est une image sur une image, une forme sur une forme », du fait des multiples possibilités qu'elle permet de générer, révélant ainsi à l'utilisateur une infinité de solutions à explorer. Il s'agit en quelque sorte d'une « méta-image », contenant en elle le germe d'une multitude d'autres, et permettant des variations exploratoires sans fin. Devenant source d'inspiration, elle permet de renvoyer des images à l'architecte, lui permettant d'avancer dans son projet.

Très rapidement, ces images de plus en plus élaborées et proches d'une certaine image de la réalité, vont devenir des outils de communication servant à la promotion de tel ou tel produit. Le passage de l'image fixe à animée se fait rapidement, et de nombreuses applications voient également le jour dans le domaine publicitaire ou celui du film d'animation. Le domaine de l'architecture n'y résiste pas : l'image remplace peu à peu la perspective faite à la main... Certes, l'image produite est souvent plus raide, plus froide, peut-être moins sensible, mais l'outil est nouveau, et les jeunes générations n'ont pas encore eu le temps de développer un large savoir-faire et de se forger une culture pour utiliser ces nouvelles images à bon escient.

Nous pouvons faire référence à de très nombreuses restitutions par modélisation informatique dans le domaine des bâtiments historiques, qui ont permis aux historiens et aux archéologues de mieux comprendre l'histoire de ces constructions, et aussi de communiquer plus aisément leurs découvertes : ainsi, en Égypte, où l'éminent architecte Jean-Philippe Lauer a modélisé avec son équipe plusieurs sites archéologiques ; en France, pour une reconstitution de l'abbaye de Cluny, et plus proche de nous, de l'abbaye de Jumièges, pour laquelle plusieurs étudiants de l'École d'architecture de Normandie ont travaillé sous ma responsabilité à une restitution de l'ensemble du domaine. Il est certain que le coût de production permet alors de rentabiliser cette image de synthèse plus aisément dans le domaine de la communication du projet fini. Toutefois,

cette image et ce qui la sous-tend possèdent intrinsèquement des qualités multiples qui ne sont pas exploitées dans le domaine de la conception. Mais sans doute est-il encore un peu trop tôt pour que cette image de synthèse devienne réellement un outil de conception.

Un nouveau siècle

Avec le nouveau siècle, le temps des balbutiements et celui de l'utilisation de l'image de synthèse aux seules fins de représentation semblent enfin achevés. « Enfin » me direz-vous, pourquoi enfin ?... Je vous dois quelques explications.

Dès les années 1990, l'ensemble des chercheurs et des utilisateurs passionnés pressent que l'utilisation des ressources informatiques doit s'appliquer bien au-delà des tâches matérielles souvent répétitives de dessin et de représentation du projet. Dans le processus itératif de la conception d'un projet fait de multiples aller-retours permettant la confrontation d'une idée avec sa réalité constructive, il nous paraît alors plus que probable que les ressources espérées de ces ordinateurs finiront par apporter à l'architecte de nouveaux moyens pour l'aider à concevoir. De nombreuses publications anticipant la réalité matérielle et logicielle préfigurent des solutions que les éditeurs vont passer environ une décennie à mettre en œuvre sur des machines capables de les supporter. Je voudrais citer ici l'une d'entre elles, non qu'elle ait eu un retentissement éclatant, mais plus simplement du fait de ma contribution en tant que coauteur avec Régine Loisel et Claude Lebrun, à l'époque, tous deux enseignants à l'École d'architecture de Normandie. Dans une communication s'intitulant « Modélisation incrémentale et représentation adaptative », publiée à Athènes en 1991 et faite lors du congrès « EuropIA 91 », nous avons imaginé, en analysant le processus de conception de l'architecte, le cahier des charges d'un logiciel destiné à la conception architecturale. Nous sommes partis du constat suivant : l'architecte, lorsqu'il conçoit un projet, dresse d'abord les grandes lignes d'une idée. Cette idée constitue une image mentale, qu'il traduit graphiquement par une image dessinée et, par une suite d'aller-retours permanents entre ces deux images, mêlant détails et globalités, il vérifie puis valide ces hypothèses dans une confrontation à filtres multiples. Ces confrontations et validations se font à travers des images que l'architecte produit tout d'abord pour lui-même. Il y a donc nécessité à ce que ces images au commencement floues et imprécises puissent s'adapter à la question posée, évoluer, être renforcées pour apporter des réponses négatives ou positives. Nous proposons également de définir pour certains objets un comportement d'« acteur intelligent »

permettant d'acquérir par apprentissage un comportement pour éviter par exemple un non-sens constructif. Avec l'ensemble de ces outils, ayant infirmé ou conforté ses hypothèses, l'architecte précise et affine son projet en l'enrichissant pas à pas. Sur le papier, notre projet est tentant, mais aucun ordinateur à un prix raisonnable n'a les capacités de traiter de telles données, et de ce fait nous ne pouvions à l'époque, sans laboratoire de recherche constitué, pousser plus avant notre recherche pour l'expérimenter.

Une base de données relationnelle

C'est environ une dizaine d'années plus tard, entre 2000 et 2005, qu'est apparue une nouvelle génération de logiciels dédiés à l'architecture. Tout en conservant les fonctionnalités de dessin allégeant les tâches de stricte représentation, ces systèmes reposent désormais sur le principe d'une base de données relationnelle 3D, associant des éléments graphiques, numériques et alphabétiques. Quelques « comportements » associés sont également liés aux objets. Après trente années d'évolution constante, tant sur les matériels que sur les logiciels, nous arrivons à des configurations abordables financièrement, dont l'architecte peut se saisir pour l'aider à concevoir ses projets. Sur une période de quinze années entre 1990 et 2005, le prix d'une configuration de travail a été divisé par vingt et, dans le même temps, les capacités de traitement des machines multipliées au minimum par 100.

Insensiblement, les utilisateurs ont changé. Sous l'effet de l'introduction d'un apprentissage obligatoire de l'informatique dans les écoles d'architecture, les jeunes diplômés ont, depuis maintenant plusieurs années, intégré le maniement de cet outil parmi tous ceux qui sont à la disposition de l'architecte. Ceci est essentiel, car l'outil informatique ne doit, à mon avis, en aucun cas être considéré comme un outil unique remplaçant les précédents. Il nous faut donc le prendre comme un élément supplémentaire dans notre boîte à outils, et utiliser pleinement sa capacité de synthèse et de croisement des données. Comme je l'évoquais au début de ce propos, rien ne peut remplacer le nécessaire fourmillement d'idées résultant de l'utilisation d'une multitude d'outils, en phase d'élaboration de projet. L'idée est souvent fugitive, et il faut parfois, pour ne pas la perdre, la « coucher » rapidement sur le papier sous la forme d'un simple croquis.

Autre particularité apparue avec le temps, et ceci sans aucun doute grâce à la forte disparité des modes d'approche du projet chez les architectes, les logiciels proposent actuellement de multiples façons d'aborder une modélisation 3D. Avec ceux-ci, il n'existe pas de parcours linéaire strictement prédéfini pour travailler un projet.

Nous pouvons aborder les premières idées comme un sculpteur pose son bloc de pierre et dégrossit la masse pour avancer vers une forme, mais nous pouvons également définir d'abord des niveaux ou positionner des surfaces. Chacun peut à sa convenance ou suivant le type de projet composer son parcours de conception. À la différence des logiciels de la génération précédente, la représentation en 2D s'effectue en simultanéité avec la modélisation 3D. Elle en est la conséquence, mais peut en être également l'origine. Le concept est un peu difficile à saisir, mais une explication rapide permettra d'en mieux saisir les principes.

Pour travailler dans ce monde virtuel, l'architecte se situe dans un espace à trois dimensions et définit des vues privilégiées qu'il organise et prédispose, afin d'effectuer des actions sur les éléments qu'il va créer puis manipuler. Dans l'une de ces vues, et ce, de manière libre, il va à l'aide de fonctions préétablies créer un ou plusieurs éléments. Simultanément, dans chacune des autres vues, les éléments créés vont se trouver représentés. À tout instant, il peut intervenir dans n'importe quelle vue pour déplacer, modifier, supprimer un élément. Cette méthode permet de constituer une maquette virtuelle en trois dimensions et, dans le même temps, les diverses représentations nécessaires à la communication du projet : plans, coupes, façades, perspectives... Cette interactivité en temps réel apporte à l'architecte une souplesse de travail totalement nouvelle : les effets de ses actions sont immédiats, et le retour de la simulation instantané. Vous pouvez constater que le temps s'est considérablement raccourci : nous travaillons simultanément sur (et j'allais dire dans) une maquette et sur les images de celle-ci. De plus, lorsque nous travaillons sur l'image de la maquette, la maquette elle-même se modifie. Mieux qu'une maquette, car elle est en grandeur réelle, nous pouvons être dedans, dehors, au-dessus, en dessous.

Le travail de l'architecte, aussi paradoxal que cela puisse paraître, consiste surtout à concevoir et donc à maîtriser les « vides » dans lesquels l'usager va vivre, habiter, travailler, communiquer et ce, que nous soyons en présence d'un projet d'architecture ou d'un projet urbain. Le contrôle des espaces est éminemment facilité par les multiples coupes et perspectives instantanées que cette maquette interactive apporte.

Une création dynamique

Il existe encore un élément essentiel qui fonde notre métier et que nous n'avons pas encore abordé. Il s'agit de la confrontation de l'espace et du temps. L'homme n'est jamais statique ou en tout cas très peu dans l'utilisation quotidienne qu'il fait des divers lieux dans lesquels il se trouve. Ces mouvements ne sont pas sans incidence sur la disposition

des lieux, et ils doivent être pris en compte dans la conception de chaque projet. Les impressions ressenties aux passages des seuils et aux abords des limites doivent être maîtrisés pour que les espaces créés soient agréables à vivre. Déjà Francis Bacon écrivait, dans son ouvrage *Essays* au début du XVII^e siècle, une phrase qui illustre bien cet aspect dynamique de l'architecture : « *Houses are built to live in and not to look on* », soit « Les bâtiments sont construits pour y vivre et non pour être regardés. » À partir de ce constat, la représentation statique de l'architecture, si elle est nécessaire pour construire, ne suffit plus pour la phase de conception. Nous devons prendre en compte cette donnée dynamique dès la conception de nos projets, dans la parfaite continuité du seul art né au XX^e siècle : le cinéma.

À titre d'exemple, la vision que nous pourrions obtenir d'un bâtiment, à partir d'un boulevard périphérique emprunté en voiture, sera éminemment fugitive. Il sera donc important de contrôler cet aspect du projet par une simulation visuelle. Fonction intégrée aujourd'hui dans la plupart des logiciels, et non module complémentaire externe : nous pouvons donc définir dès les premières esquisses le trajet d'une caméra et sa vitesse afin de visionner une animation simulant un déplacement, et permettant de contrôler les effets produits. Certes, l'idée n'est pas nouvelle, et de nombreuses simulations vidéographiques avaient été réalisées à partir de maquettes. L'intérêt de ce nouveau mode de simulation vient du fait qu'il est devenu un outil de travail intégré, rapide d'accès, et positionné très en amont dans le processus de conception du projet.

Une maîtrise de l'économie du projet

La base de données relationnelle se constitue bien logiquement autour d'une bibliothèque d'objets, matériaux et composants dont la liaison avec des tableaux de quantités est simultanée. L'ensemble de ces composants peut être très simplement renseigné en termes de prix unitaires en ml, m² ou m³. Ce contrôle immédiat des surfaces et des coûts apporte un complément indispensable à la maîtrise du projet, puisqu'il est totalement intégré au logiciel et interrogeable à chaque phase dans le processus de conception.

Un monde virtuel

Alors, virtualité au service d'une réalité en devenir ? Sans doute, mais que peut-elle modifier dans la conception de notre production architecturale et urbaine ? Nous avons relaté dans notre petit inventaire liminaire les conséquences de l'usage de tel ou tel outil sur la production des formes construites par le passé, et force est de se rendre à l'évidence

que la « puce » de l'architecte, qui nous est maintenant devenue familière, a modifié et modifiera la production architecturale et urbaine.

Notez bien que j'ai utilisé à dessein, la puce « de » l'architecte, ce qui veut dire par là que j'entends bien que l'architecte reste et doit rester le concepteur de son projet. Tout d'abord, la manipulation, la pratique quotidienne de cet outil influencent le mode de pensée de l'architecte. La réflexion se fait par le biais d'un imaginaire marqué par le travail de l'outil. L'usage de cet outil apporte de manière complémentaire un contrôle plus global par l'architecte de sa production architecturale et urbaine. Et je veux croire que ce meilleur contrôle lui permettra de reconquérir les domaines d'intervention qui, depuis la Renaissance, lui ont peu à peu échappé du fait de la parcellisation progressive de ses tâches.

Mutations

Nous allons maintenant tenter d'inventorier les changements qui ont eu lieu et qui probablement vont intervenir.

Mutation des modes de production : Comme nous l'avons évoqué précédemment, les agences d'architecture ont modifié, chacune à leur manière, et selon l'importance du développement de l'informatique en leur structure, la façon dont la production est organisée. De la conception à la livraison d'un bâtiment, les tâches et l'organisation de l'enchaînement de celles-ci ont été peu à peu adaptées. Il en est de même pour l'organisation matérielle de cette production. Les tables à dessin ont été remplacées par des postes de travail informatique. Les armoires de rangement de plan ont progressivement diminué en nombre pour laisser place à un stockage informatisé. La volumineuse documentation fait petit à petit place à une autre, elle aussi virtuelle, en ligne *via* Internet et dont la mise à jour est devenue certaine. Les relations de travail entre l'architecte et ses collaborateurs ont changé.

Mutation des compétences : Conséquence nécessaire, l'accroissement du niveau de compétence pour les architectes et leurs collaborateurs a impliqué un effort de formation continue sans précédent. Cela s'est également traduit par une diminution des emplois à faible qualification, et une redistribution interne du rôle et des responsabilités de chacun dans l'agence.

Mutation de la communication : La mission de l'architecte comporte également une large part d'échanges avec le maître de l'ouvrage, son client, et les différents co-traitants avec lesquels il travaille. De la qualité de ces échanges naît plus sûrement une réalisation réussie, et répondant parfaitement aux besoins de l'utilisateur. L'informatique, par le biais de

la simulation et de l'échange des données, a augmenté de manière très significative la fréquence, la quantité et la qualité de ces échanges.

Mutation de la production : Elle est sans doute la plus visible pour le non-spécialiste, et les bâtiments contemporains portent tous, plus ou moins, la marque de l'évolution du mode de conception. Cependant, il est injuste, comme nous l'avons déjà dit, de vouloir attribuer à la seule informatisation la modification de l'organisation, de l'aspect, du parti architectural et urbain des bâtiments récents. Pour évaluer de manière précise son impact, il faudrait tenir compte des influences diverses qu'un projet subit de la part des nombreux acteurs qui concourent à sa réalisation, et cela me semble irréalisable.

Ces profondes mutations ont eu lieu ou sont en cours, et je ne me risquerai pas à tenter d'établir des comparaisons quant à la qualité, l'esthétisme ou la performance en termes d'usage des bâtiments construits. La question ne réside certainement pas là, car nos matériaux, nos outils, notre mode de vie aussi, ont changé, changent et changeront encore, et je ferais volontiers mien un propos que Jean d'Ormesson fait tenir à l'un de ses personnages, dans un roman récent : « Il n'y a pas de domaine où ne règne l'esprit du temps. Tu ne peux pas écrire, peindre, sculpter, composer de la musique ou aimer à la façon des siècles précédents. » Et comme il ne lui fait pas dire, et avec votre permission, je suis tenté d'ajouter : « Tu ne peux pas concevoir l'architecture à la façon des siècles précédents. » Celle-ci doit donc être résolument contemporaine, car elle est une trace historique et durable de son époque.

Nous avons pu en effet constater que l'utilisation de cet outil impliquait une nouvelle écriture de la part de l'architecte. Partant de la constatation simple qu'une nouvelle écriture entraîne de nouvelles idées, il est alors logique de prévoir que notre monde bâti va très sensiblement s'écrire différemment dans les décennies à venir.

Je souhaite insister particulièrement sur un autre point qu'il me paraît important de souligner, et qui pourrait passer inaperçu. Pour l'avoir expérimenté et constaté régulièrement, l'architecte ayant conçu et élaboré son projet, ne serait-ce que partiellement, avec l'aide de cet outil, en a une connaissance exceptionnelle. Tout d'abord sur le plan dimensionnel et spatial, la mémorisation des cotes constructives, ou encore la « prévision » des espaces sont telles qu'une fois la construction en cours, les erreurs de mise en œuvre inhérentes aux aléas de chantier sont beaucoup plus facilement détectées, et par là même corrigées. Enfin, le niveau de détails auquel il devient possible d'aboutir est extrêmement élevé, et l'on peut voir aujourd'hui des réalisations architecturales très complexes, qui ne peuvent présenter ce degré de précision sans avoir eu recours pour tout ou partie à l'informatique. J'évoquerai à ce propos le musée

Guggenheim de Frank Gehry, à Bilbao. Pour celui qui entre dans ce bâtiment à l'allure extérieure déjà très étonnante, la première impression ressentie est probablement liée à la richesse de diversité des espaces et des formes, appuyée par un travail approfondi de la lumière. Le mode de conception du bâtiment repose sur de nombreux aller-retours entre des maquettes en papier, carton ou bois, et le modèle 3D sur ordinateur qui a permis de mettre rapidement en forme des hypothèses de travail pour les vérifier. Le mode de représentation traditionnel en plans, coupes, et façades, qui n'aurait pu convenir en phase de conception, a été utilisé par la suite pour la réalisation du bâtiment. Il a par ailleurs été nécessaire de produire de nombreuses perspectives intérieures pour permettre aux entreprises de comprendre la complexité des formes avant de pouvoir les réaliser.

Dès demain

Je ne doute pas que les trente prochaines années apporteront des transformations tout aussi spectaculaires dans le domaine de la conception assistée par ordinateur. Le travail de l'architecte, s'il est principalement orienté sur le support visuel pour contrôler, créer et communiquer son projet, repose de plus en plus sur des éléments techniques très élaborés, dont la prise en compte doit se faire très en amont dans le processus de conception. Des recherches sont en cours dans la plupart de ces domaines, et nous connaissons l'existence de logiciels spécifiquement orientés, apportant des solutions très pertinentes à ces questions. Il est donc fort probable que l'on trouve, intégrées à des systèmes ressemblant à ceux que l'on utilise actuellement, des fonctions permettant de contrôler et donc d'optimiser, dès l'élaboration d'un projet, les calculs de structure, les performances thermiques, les apports solaires et les incidences en matière d'environnement (vent, eau).

Cependant l'architecture ne s'arrête pas simplement aux aspects visuels, matériels ou techniques de la construction. Les autres sens sont des éléments qui participent aussi du bien-être de l'utilisateur. Aussi viendront, sans aucun doute très rapidement, des outils permettant de percevoir, de contrôler et de communiquer des éléments liés au son, au toucher, à l'odorat. Nous pourrions même imaginer plonger le futur utilisateur dans un monde virtuel où l'ensemble des perceptions sensorielles pourrait être simulé : ainsi vent, hygrométrie, luminosité, réverbération sonore, matière – et la liste est sans doute infinie –, pourraient être pris en compte dans la conception de nos villes et de nos futurs lieux de vie.

Vers une réalité augmentée

Cette réalité virtuelle ne suffira probablement pas. Au lieu de procéder à une modélisation exhaustive en 3D et de faire évoluer l'utilisateur dans un monde virtuel, nous allons conserver les éléments du réel, et y insérer des éléments virtuels. Cette technique dite de « réalité augmentée » permet d'obtenir des simulations plus réalistes, moins coûteuses, et d'approcher les conditions du réel tout en restant dans le domaine de la simulation.

Existant déjà de manière opérationnelle, entre autres, dans les domaines de l'automobile et de la chirurgie, la réalité augmentée offre la possibilité de mixer réalité et virtualité. Le contrôle s'effectue sur un écran d'ordinateur, et l'image affichée, mélange d'images vidéographiques réelles et d'images synthétiques, sert de contrôle visuel à l'opérateur pour l'aider dans ses actes professionnels.

Actuellement expérimentée dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme dans des laboratoires de recherches, cette technique sera prochainement opérationnelle pour les architectes. Cette nouvelle évolution augmentera les possibilités de simulation du projet, et elle modifiera très certainement le processus de conception et, par voie de conséquence, l'architecture de demain.

L'ARCHITECTURE PEUT-ELLE RESTER UN ART ?

DISCOURS EN RÉPONSE

par M. Alain ROBINNE

(22 septembre 2007)

Après votre brillant exposé, Monsieur, on peut effectivement se poser la question : l'architecture peut-elle rester un art ? Au préalable, je ne voudrais pas me contenter de la définition du *Petit Larousse* qui consisterait pour l'architecture à « bâtir et orner les édifices », mais aussi à « être l'expression d'un idéal de beauté dans les œuvres humaines », et je précise dans *tous* leurs aspects, du plus noble au plus trivial éprouvé au quotidien.

Allant plus loin, la réponse suppose que l'architecte serait par définition un artiste. Comme un médecin dans sa spécialité, l'architecte n'est-il pas, et depuis longtemps, considéré comme un « homme de l'art » et, toujours selon le dictionnaire, « qui a des connaissances pratiques dans sa discipline » ?

Vous-même, Monsieur, êtes-vous un artiste, et saurez-vous le demeurer au rythme de l'évolution de votre vie ? Pour ma part, j'en suis convaincu, et votre parcours, familial comme professionnel, me donne à penser que vous n'y faillirez pas.

Élevé dans une famille nombreuse, père de cinq enfants, vous avez fait de solides études secondaires sanctionnées par un baccalauréat avec mention, ne vous empêchant pas, *mens sana in corpore sano*, de participer activement aux scouts marins dès vos 12 ans, en assumant, aussitôt que l'âge vous l'a permis, les responsabilités de chef-mousse,

puis de chef-marin. Nos chemins se sont croisés à cette même époque, où j'ai pu apprécier, par la manière dont vous les appliquiez à mes garçons, la rigueur et la psychologie dont vous faisiez preuve à la base d'Henouville pour faire mettre à l'eau, naviguer, puis sortir et ranger les chaloupes à 8 rameurs avec barreur, chef de nage.

Vous étiez déjà un homme s'intéressant aux autres, un organisateur sachant, très jeune, prendre vos responsabilités.

Pour votre orientation professionnelle, non sans interrogation, mais rapidement, après un stage chez un de nos confrères pour confirmer votre vocation, vous êtes entré à l'École d'architecture de Normandie où vous avez suivi votre « mentor » Régine Loisel, passionnée de l'informatique naissante qui a su vous en transmettre le virus.

Vous êtes un homme curieux et passionné par le progrès.

Comme tous les étudiants architectes de cette génération, vous travailliez, « faisiez la place » chez un patron et de préférence un peu loin mais pas trop, de vos parents : à Paris donc, chez Arretche, ce qui vous a permis d'assouvir dans vos temps libres une passion pour la musique avec votre clarinette dont on m'a dit que, bien que ne sachant pas vos notes, vous saviez en jouer très correctement, puisque vous faisiez partie de l'orchestre de jazz regroupé autour des Carment, Écrepon, Le Prince, Prévost, et autres. D'aucuns se souviennent avec nostalgie d'une excellente prestation réalisée à la Mutualité, à Paris.

Vous êtes un homme éclectique et ouvert.

Mais dès avant votre exercice professionnel, avant même d'être diplômé, vous avez approfondi l'orientation dont vous nous avez montré brillamment le cheminement : outre les travaux ordinaires de l'école d'architecture, vous avez suivi des modules spécifiques de licence informatique à Jussieu en vue de défendre pour votre diplôme une image informatique intitulée « Pour la restructuration d'un cheminement piétonnier », à partir d'un logiciel que vous aviez écrit spécifiquement.

Chapeau bas, Monsieur !

Encore une fois, nos chemins se sont croisés, puisque vous êtes venu, jeune diplômé dans notre cabinet familial où, je pense, je n'ai pas su, à ce moment, reconnaître toute votre compétence.

Ce n'est que quelques années plus tard, une fois que vous étiez installé à votre compte et aviez récemment été nommé professeur d'informatique à l'École d'architecture, que nous avons été contents de vous retrouver pour réaliser, entre autres, les images inscrites dans leur environnement de la surélévation des bureaux de l'OPAC, ou encore l'intérieur du CIN (Crédit industriel de Normandie) dans l'Hôtel de Bourgtheroulde, nous permettant ainsi de montrer au client, avant la réalisation, la réalité virtuelle (et très proche de la réalité) de son futur chantier.

Et l'art dans tout cela ?

C'est justement le mélange intime de toutes les missions de l'architecte (le maître d'œuvre, seul ou en équipe) vis-à-vis de ses deux interlocuteurs que sont le client (ou le maître d'ouvrage : c'est celui qui paie et qui est *a priori* le donneur d'ordre) et *la* ou *les entreprise(-s)* qui réalise(-nt) matériellement ce qui a été conçu par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Première mission artistique dont le client est, souvent à son insu, l'objet, et je peux témoigner que c'est parfois du très grand art, que de représenter le client et défendre ses intérêts. D'abord en obtenant de sa part *un véritable programme*. Cela ne présente pas trop de difficultés, et encore moins pour un institutionnel (société de construction, promoteur, service public en général habitués et équipés pour cet exercice). Pour un particulier, et pour un ouvrage aussi évident qu'une maison d'habitation, vous savez comme moi combien il est difficile d'obtenir, sous la forme qui lui paraîtra la plus simple, par écrit de préférence, les souhaits sur le contenu, la forme, les matériaux, le prix acceptable ou maximum à ne pas dépasser. J'ai même rencontré certains industriels incapables de répondre à cette demande, et c'est par approches successives que trop souvent le programme est enfin mis au point, quand il n'est pas modifié en cours de chantier, avec les conséquences qu'on peut deviner. Vis-à-vis du client, l'art est aussi de savoir lui présenter les meilleurs dessins correspondant à son projet, souvent son rêve, et l'évolution souhaitée ou souhaitable. Informatique ou pas, elle facilite indiscutablement la prise de décision de l'intéressé.

Je peux vous raconter une anecdote très significative de cette phase de travail. Un de nos clients, et non des moindres, sachant nos efforts, disons de modernisation, m'avertit que si un jour j'avais le front de lui présenter un dessin informatique, ce serait la fin de notre collaboration, car pour lui, la machine c'était la fin de l'architecture. Lancés comme nous l'étions, j'en étais réduit à lui présenter des dessins à main levée, recopiés sur les calques à partir de nos documents informatiques. Il suivait nos études avec intérêt, et ne s'est jamais, je pense, aperçu de rien.

Deuxième mission artistique (et c'est là que l'informatique est d'une aide importante, et pas seulement au regard du temps passé) *la conception du projet*, avec toutes les hypothèses de composition, plans, façades, structures, combinaison des éléments, estimations de surfaces et, par là même, première approche de prix... sans oublier toutes les visions perspectives qu'on sait maintenant approcher de la réalité visuelle. Encore faut-il savoir appréhender les rapports et surtout la cohérence entre l'aspect souhaité et la réalité structurelle d'une part, le vieillissement d'autre part, au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre

dans laquelle participent de plus en plus ingénieurs ou bureaux d'étude, sans oublier l'insertion dans l'environnement et le paysage.

Enfin, *les relations avec les entreprises* sont aussi l'objet de notre art d'architecte, c'est à la fois un mélange de relations humaines, de rigueurs techniques et financières dont l'architecte doit faire preuve. L'université permanente à laquelle certains d'entre vous, Messieurs, même non-architectes, ont participé était une autre forme d'art. Maintenant remplacée par la formation professionnelle et toutes les activités offertes par « la Maison de l'architecture », elle se doit de poursuivre dans cette voie.

Non content, Monsieur, de mener ces activités quotidiennes dans votre carrière professionnelle, vous avez accepté de participer au Conseil régional de l'ordre, puis d'en assurer la présidence depuis 5 ans maintenant, succédant dans ces fonctions à M. Jean-Claude Michel. Vous avez terminé votre deuxième mandat et n'êtes pas rééligible. Mais, sans énumérer votre *curriculum vitae*, je ne peux m'empêcher d'évoquer vos autres activités ou responsabilités paraprofessionnelles dans un certain nombre de Conseils d'administration comme le CAUE 76 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), dans des commissions régionales ou nationales, ou vos engagements associatifs, en particulier dans la fondation Architectes de l'urgence.

Vous êtes donc aussi un homme qui reste dévoué aux autres.

Après ce que vous nous avez montré, après le bref rappel de notre activité professionnelle, l'architecture est-elle encore un art et saura-t-elle le rester ? Pour ma part, j'en suis convaincu.

Pour le dessin, l'informatique n'est finalement qu'une plume d'oie améliorée, certes plus compliquée à mettre en œuvre, mais à en voir les applications que nos enfants et petits-enfants en font, ce qu'ils en tirent, entre autres grâce à la rapidité et à la facilité des brouillons, des esquisses, des essais et des trouvailles sur chaque nouveau programme. L'informatique est une aide évidente en ce qui concerne les délais et les calculs, pour la lisibilité et la qualité des documents.

« Elle ne conçoit que par l'homme qui est derrière la machine. »

Pour le reste, la réflexion, l'imagination, la compétence, l'organisation, la connaissance des hommes, l'interprétation, l'architecte qui a été formé pour cela et se cultive tous les jours reste et doit rester un artiste dans son œuvre. Qui cultive son art, utilise les techniques et les matériaux d'aujourd'hui, comme nos constructeurs de cathédrales ont su le faire. Chacun, à son époque, se trompe, réapprend, s'exerce, car l'art n'est pas inné, il s'apprend et se cultive.

Monsieur, continuez à être un artiste !

ACADÉMIE ET TRADITION

Pour la relecture de séances privées

par M. François BURCKARD

Session du 14 février 2000

CONFÉRENCES PUBLIQUES

ET

COMMUNICATIONS

ACADÉMIE ET TRADITION

Pour le retour de séances privées

par M. François BURCKARD

(Séance du 13 janvier 2007)

Avant même la création de l'Académie, un mémoire envoyé à la Ville par Cideville et l'avocat Bettencourt, pour permettre l'attribution du legs de l'abbé Legendre à une future Académie, évoquait à la fois la liaison naturelle des sciences (la physique, la chirurgie, les mathématiques, les belles-lettres et les arts), et le vœu de pouvoir tenir des séances publiques. Le lien entre les sciences, les belles-lettres et les arts se retrouve naturellement dans les premiers statuts :

Article XII : Les secrétaires auront chacun un registre dans lequel ils rédigeront en substance ce qui aura été proposé à chaque assemblée, les traités et mémoires dont on y aura fait lecture [...]

Article XVII : Les occupations des académiciens seront de trois sortes : lecture des ouvrages importants dans les sciences, les belles-lettres et les arts ; examen des découvertes et des expériences faites par les savants, et des productions de leur propre fond ; ils rendront compte de leurs lectures par des extraits, des expériences par des répétitions, et de leurs productions par des mémoires.

Les articles suivants prévoyaient que, s'il n'y avait pas de productions nouvelles, on occuperait la séance par la lecture raisonnée de quelques mémoires des autres académies, faite par chaque académicien à son tour, dans l'ordre du tableau. Quant aux mémoires originaux, une première

lecture devait être faite sans interruption, le texte remis ensuite au secrétaire pour être communiqué à ceux qui le voudraient. Les observations éventuelles seraient faites lors d'une séance ultérieure après une seconde lecture, avec politesse, et toujours dans l'ordre du tableau. Je remarque que nos anciens confrères étaient toujours assis dans l'ordre d'ancienneté, en partant du premier rang à droite, ce qui présentait l'inconvénient d'avoir toujours les mêmes voisins ; mais on n'avait pas le droit de parler sans y être invité, on ne devait pas chuchoter... Enfin, un mémoire lu deux fois pourrait être éventuellement imprimé, après examen par deux académiciens et le secrétaire, puis rapport à la Compagnie. Procédure lourde, mais qui paraît encore avoir été suivie au XIX^e siècle.

L'article XXVI prévoyait aussi une séance publique annuelle, le premier mercredi d'après Quasimodo. Celle-ci passa rapidement à la première semaine d'août, suivie d'une séance pour la réélection du bureau, et des vacances jusqu'à la Saint-Martin d'hiver (11 novembre), suivant l'usage du Parlement.

Sauf erreur, nous sommes toujours sous le régime des statuts modifiés en 1848. L'article XXVII, indique que les secrétaires rédigent les procès-verbaux, qui doivent comprendre une analyse sommaire des lettres, mémoires et rapports lus dans les séances particulières (disons les séances privées), et mentionner toutes les communications ; ils en font un extrait raisonné pour la séance publique de fin d'année. Déjà les séances publiques tiennent un peu plus de place dans les statuts : une séance chaque année, entre le 1^{er} et le 10 août, à laquelle sont conviées les principales autorités de la ville, et des représentants des sociétés savantes de Rouen. On doit y faire des lectures, y décerner des prix. On pourra même organiser au cours de l'année d'autres séances publiques consacrées à des lectures ou à des discours de réception (réservés jusqu'alors aux séances privées). Surtout, l'article LVIII impose aux membres résidants l'obligation de présenter chaque année un mémoire ou un travail relatif aux sciences, aux lettres ou aux arts. Pardonnez ces longs rappels statutaires.

C'est bien ainsi que se déroulèrent les séances au XVIII^e siècle, chaque semaine, à l'hôtel de ville, de 3 heures à 5 heures. Le Cat y ajouta un peu de fougue, faisant partager à l'Académie les débuts de son cabinet de physique ainsi que sa correspondance avec les savants étrangers, mais tolérant à peine littérature et autres beaux-arts qu'il jugeait inutiles. J'ai assisté, à travers les registres, à l'année 1750. Moyenne des présents, calculée pour le premier semestre : 14,47 % ; à la séance publique du 4 août : 16 académiciens de fonction, 8 honoraires, 4 associés et adjoints. Les sujets traités sont des plus divers, ce qui justifiait cette appréciation de Toustain de Limésy :

L'Académie jouit de cette égalité précieuse dont l'un des principaux avantages est de réunir sous les mêmes lois des hommes, totalement différents [...] et qui n'ont de commun les uns avec les autres que le désir de s'instruire et de perfectionner leurs talents par le secours mutuel de leur expérience réunie. C'est ce que nous avons toujours dit.

Le 13 janvier, M. Pingré, un chanoine astronome, lit ses observations sur l'éclipse de lune du 23 décembre précédent. L'intendant de La Bourdonnaye, un mémoire sur les devises, et en particulier celles qui ont été proposées pour l'Académie. M. de Prémagny lit, pour la seconde fois, ses observations microscopiques (sur les animaux vus au microscope dans différentes infusions). Le 20 janvier, lecture d'un mémoire sur les couleurs. Puis on fait voir au microscope la circulation du sang dans un têtard. Le 27 janvier, M. Pingré lit des observations sur le nouveau système cosmographique de l'abbé de B. Le 3 février, mémoire de M. Le Danois sur la fermentation. Le 17, l'abbé Yart prononce un discours sur les épitaphes, élégies et panégyriques. Le docteur Le Cat lit une lettre de M. Antheaume sur une plante singulière de l'Amérique ; après quoi, il fait voir une base de cerveau, en original, pour prouver sa conformité avec celle qu'il a fait graver dans sa *Physiologie*. M. Pingré revient sur l'éclipse de lune. Le 24 février, M. Yart lit la suite de son ouvrage sur les poètes anglais, entre autres Dryden, auteur dramatique et poète du xvii^e siècle. M. Le Cat apporte une autre base de cerveau, pour confirmer son observation précédente. Le 10 mars, M. Pinard donne lecture d'un extrait du second volume de M. de Buffon. Je saute la suite. Le 14 avril, deuxième lecture, par M. Guérin, sur l'état de l'homme policé et de l'homme sauvage. Le 21 avril, on arrive aux belles-lettres, avec les tragédies dont *Électre* est le sujet. Je saute encore. Le 2 juin, M. France fait voir à l'Académie une machine de sa composition, propre aux arpenteurs et ingénieurs. Le 30 juin, c'est un mémoire sur le comique tendre ou larmoyant, en réponse à un texte apparemment primé pour le prix de l'éloquence. Le 14 juillet, mémoire de M. de La Roche sur les plantes usuelles et sur l'utilité d'un cours de botanique au Jardin : l'idée des cours publics réapparaît. Le 28 juillet, communications sur la chaleur centrale de la terre, sur le peuplier blanc, sur le génie et les talents. Voilà donc un semestre bien rempli, et encore ai-je allégé sa restitution.

Le second semestre nous ressemblera un peu plus, si ce ne sont les dates. Séance publique annuelle le 4 août, où nous pourrions nous retrouver. Pas encore d'éloge de la vertu, mais des prix, et la lecture des travaux les plus intéressants entendus au cours de l'année, pour répondre au vœu de publicité invoqué aussi lors de la création de l'Académie. La

semaine suivante, élection du bureau, et désignation des commissaires pour le choix des mémoires à publier, et de ceux qui seront lus par la suite. Au cours de cette séance, qui peut s'assimiler à notre séance de rentrée, on distribuait aussi des jetons à ceux qui avaient lu des mémoires dans l'année : trente pour l'année 1749-1750.

Puis on saute au 17 novembre, après la Saint-Martin d'hiver. On trouve alors, déjà, les états d'âme de l'Académie sur ce qu'elle devrait faire et ne pas faire, avec un mémoire de M. de Cideville sur la méthode à observer dans l'examen des documents lus en séances. On fait aussi un projet pour une histoire de l'établissement de l'Académie. Et l'on en revient aux lectures : pétrifications trouvées dans un puits à Neufchâtel, ode à l'amour, mémoire sur la structure des os, plomb pour sceller les marchandises : les arts et métiers ou encore le négoce étaient-ils peut-être moins absents des débats que de nos jours.

À côté de cela, l'Académie se dépensait physiquement : on envoie des graines à Léon Le Vasseur, à Saint-Domingue ; on contrôle les cours publics ; on va, cette même année 1750, observer avec des tuyaux de fortune une éclipse de soleil ; on visite la pièce anatomique en cire du docteur Laumonier...

Les procès-verbaux ne rendent pas compte de l'ambiance des séances, qui pouvait être vive, malgré la rigueur des statuts : comme j'ai déjà eu l'occasion de le raconter, en 1765-1766, M. Dornay, qu'on retrouvera encore après la Révolution, eut à lancer des appels à la paix. On se plaignait de séances pas assez académiques, de trop de chaleur, pas assez de douceurs, de la rivalité plus que de l'émulation, des critiques d'adversaires plus que des avis fraternels. Reconnaissons qu'au XXI^e siècle notre paix n'est plus guère troublée.

On trouve le même éclectisme au XIX^e siècle, avec pourtant moins de médecine, et plus d'archéologie, de littérature – le Romantisme –, plus d'intérêt aussi pour les manufactures et les conditions de travail. On présente aussi plus de documents originaux, liés à l'activité ou aux voyages des uns et des autres : ainsi, comme nous l'avons indiqué dans notre répertoire, le récit d'un épisode de la conquête de l'Algérie, des rapports sur la situation sanitaire de Rouen et du Havre, un voyage dans les provinces illyriennes (l'actuelle Slovénie) en 1810-1812, etc. Cependant les mémoires inédits vont se raréfier au cours du siècle, et on va en venir à présenter surtout les travaux des autres, ce qui n'enlève rien à leur intérêt.

Reportons-nous, comme précédemment, aux séances d'une année, celle de 1850. Elles sont toujours hebdomadaires. Le 11 janvier, on annonce les ouvrages reçus de sociétés ou académies correspondantes :

les mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, des Académies de Toulouse, Caen et Dijon, les annales de la Société académique de Nantes, les mémoires de l'Académie de Metz, et de la Société de géographie. Et chaque lot est confié à un rapporteur. M. Fallue lit une note sur une plaque de bronze trouvée dans une commune de l'Eure : une licorne entourée par un *m* gothique ; et on émet des hypothèses : couverture de missel, ou couvercle de boîte ? Le 18, nouvelle distribution de publications ; mais on commence à être troublés par les soucis internes de l'Académie : le Président a écrit à trois récipiendaires en retard ; l'un d'eux, M. Hélot, a envoyé son discours de réception, pas de réponse des deux autres. On compose une commission pour choisir les mémoires à imprimer. On n'oublie pas les comptes rendus des travaux des autres académies, mais plusieurs rapporteurs sont en retard, et on propose d'en afficher la liste. M. Bergasse fait cependant un rapport détaillé sur les articles relatifs aux belles-lettres et aux arts parus dans le *Journal des savants* en 1848. Le 1^{er} février, discours de réception de Léonce de Glanville, descendant de Le Pecq de La Clôture, sur la numismatique, et M. Bergasse, président, fait naturellement un discours en réponse sur les médailles. Le 8 février, l'Académie prend connaissance d'une circulaire du ministre de l'Instruction publique sur la franchise postale accordée pour la communication des revues entre les sociétés savantes (malheureusement abolie il y a quelques années).

Un peu plus tard, l'Académie répond favorablement (après une étude par une commission, toujours !) à une demande de l'Institut des provinces, d'envoi des publications de l'Académie pour la constitution d'une Bibliothèque centrale des sociétés savantes. On rend compte des publications des autres, mais les communications originales n'ont pas disparu ; et l'on rappelle qu'un article du règlement donne l'obligation à chacun d'un travail original chaque année : lecture par l'archiviste d'une note sur des éditions peu connues de *l'Imitation de Jésus-Christ*, et intervention sur l'imprimeur Maurry, éditeur des œuvres de Corneille, et d'autres imprimeurs rouennais ; discussion sur les résidences de Voltaire, à Rouen et en Normandie ; mémoire sur la maladrerie du Mont-aux-Malades, sur le château de Radepont, sur l'enseignement musical et une nouvelle méthode de notation. On constitue une commission pour la recherche sur les hommes célèbres de Rouen, à l'occasion de la mort du comte Mollien, né à Rouen en 1758.

On reçoit l'offre par M. Pécheux (l'auteur des peintures de la coupole de l'église saint-Romain), de 250 dessins qui étaient destinés à une *Iconographie mythologique et monumentale à l'usage des artistes*, interrompue par la Révolution de 1830. L'Académie s'intéresse au legs fait à la Ville d'une collection d'oiseaux empaillés d'Europe, à un don du portrait

de Le Pecq de La Clôture par son descendant Léonce de Glanville, au portrait de l'abbé Gossier, abusivement emprunté. À toute cette curiosité, et aux traces qu'elle a laissées dans nos archives, s'ajoutent les travaux présentés pour des concours, sur tous les sujets : le siège de Rouen en 1418, en vers, Boïeldieu, la phtisie, l'enseignement des mathématiques, les accidents dans les usines, etc.

Pour le xx^e siècle, je n'ai pas ouvert le registre des séances de 1950. Mais mes propres souvenirs, à partir de 1966, me permettent d'évoquer, souvent avec émotion, des séances passionnantes, liées le plus souvent à la personnalité de nos confrères. Je pense aux souvenirs de M. Remy sur ses débuts d'inspecteur d'académie dans les montagnes de la Haute-Loire, à ceux du colonel Vandaele sur la guerre d'Indochine, au récit de René Herval, présent à Saint-Pétersbourg en 1917, comme attaché militaire. Je n'oublierai pas une mémorable évocation organisée par René-Gustave Nobécourt sur la défense des ponts de Rouen en 1940 : nos confrères étaient acteurs ; M. Nobécourt et M. Leroy, je crois, étaient ce jour-là sur le pont Corneille, pendant que M. Schneider mettait le feu à la raffinerie de Petit-Couronne, et que M. Mac Grath s'occupait de l'intendance. Il y eut aussi le problème de l'éclairage pour les amblyopes, par M. Camillerapp, le voyage à Dublin de l'abbé Fouré, avec une relique de saint Laurent O'Toole, l'école des dentelles de Dieppe (M^{me} Le Bertre). M. Bernard Lefebvre nous apportait, explications à l'appui, des spécimens des premiers appareils photographiques. Jacques et Pierre Nicolle nous entretenirent, souvent, de Charles Nicolle. Victor Boutrolle racontait, en vers, ses visites à l'herbage d'Isigny pour tenter de récupérer nos fermages.

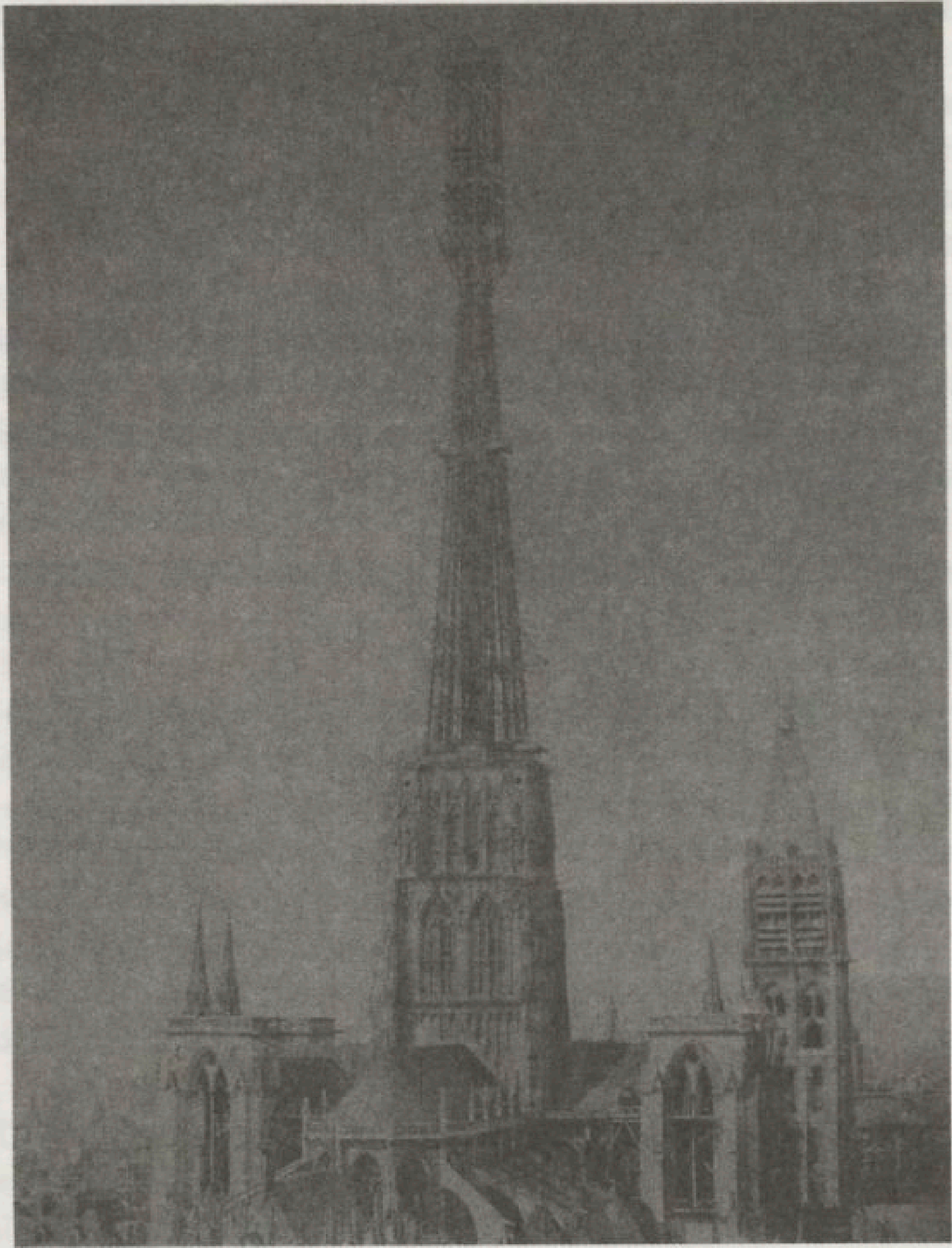
Tout cela se faisait simplement, chacun pouvait intervenir. Nous avions le temps de profiter les uns des autres. Nous avons pris le temps aussi d'avoir des échanges de vues, entre nous, quitte à adresser ensuite un rapport à qui de droit, sur l'aménagement de la Basse-Seine, sur celui du Vieux-Marché, sur la destruction du monastère des Visitandines, rue des Capucins, ou sur l'abattage des arbres des boulevards. Maître Fédia Julia était là pour lancer de vastes enquêtes, sur la jeunesse, sur la vie à Rouen dans le dernier quart du xx^e siècle, mais aussi pour créer les Grandes Conférences du mercredi.

De tout temps, mais surtout depuis un demi-siècle, on a souhaité, pour faire connaître l'Académie, des conférences publiques. Et nous n'avons pas à regretter, bien entendu, les 226 séances de conférences organisées par l'Académie de 1960 à 2000. Cela représente cinq conférences et demie par an ; mais en passant de deux en 1965 à douze en 2000. Il ne

faut pas oublier la participation de nos confrères à un certain nombre d'entre elles. Et il faut rendre hommage au travail et aux démarches que cela a représenté pour le secrétaire perpétuel, et pour les présidents successifs. Il ne faut cependant pas nous en contenter, et nous résoudre à assister passivement aux conférences des autres, si brillantes soient-elles, en avant d'un public qui, il faut bien le reconnaître, est presque toujours le même.

Reprenons les admonestations que faisait M. Dornay, cette fois en 1807 :

Redoublons de zèle, insensiblement il se manifestera une honorable émulation..., les esprits s'échaufferont, s'électrifieront..., on se fera un plaisir, un devoir, une douce habitude de s'aider réciproquement, de corriger, d'embellir... les ouvrages de [nos] collègues...



12 x 10. 1876

ÉCHAFAUDAGE DE LA FLÈCHE DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN

Hommage à la charité lyonnaise de l'église
St. Etienne de la ville de Rouen
en l'honneur de l'établissement de l'église
d'Alsace par son président
en l'année 1876

J. Villon

LA FABULEUSE HISTOIRE DE LA FLÈCHE DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN

par M. Alain ROBINNE

(Séance du 27 janvier 2007)

Nous avons la chance, en France, et à Rouen tout particulièrement, d'avoir un immense patrimoine classé « Monument historique » qui nous est envié à travers le monde, qui non seulement amène des touristes, source d'une économie importante, mais qui est aussi l'image de l'âme d'une ville historique et le reflet de notre dynamisme. Cela nous donne le devoir d'entretenir ce patrimoine, justifiant la présence d'entreprises compétentes et spécialisées.

La flèche que nous voyons aujourd'hui, comme celles qui l'ont précédée d'ailleurs, a, comme toute œuvre humaine un tant soit peu importante, vécu des péripéties, des dangers, des contretemps, liés aux aléas du pouvoir, de l'argent et des goûts du temps. Elle a fait l'objet de polémiques que peu de Rouennais connaissent et qui, hélas, sont sans doute bien françaises !

Peut-on imaginer en effet aujourd'hui les querelles, car il y en eut plusieurs, entre les anciens et les modernes, entre l'archevêque et ses chanoines, entre les chanoines et la fabrique, entre les partisans du bois et de la pierre, entre les promoteurs de la pierre et ceux de la fonte, entre personnes qui prétendaient ou prétendent détenir le bon goût, entre les gens du cru et l'administration parisienne, par préfet et gouvernement interposés, la bataille aussi pour rechercher les financements, la bataille donc que souleva cette construction emblématique de notre cathédrale, avec les principaux épisodes qui se sont déroulés au fil du temps... Et on le verra, à la manière Rouennaise, peut-être, le temps prenant son

temps ! Mais finalement pour un monument qui à ma connaissance fait aujourd'hui l'unanimité.

Du plus lointain qu'on se souvienne, la tour lanterne a supporté plusieurs flèches. Nous ne savons à peu près rien de la première cathédrale, construite par l'archevêque Maurile tout en pierre, clocher y compris, vers le milieu du XI^e siècle, et qui fut renversée par la foudre. Puis, après l'incendie de 1200 qui détruisit de fond en comble la cathédrale reconstruite, la tour lanterne fut surmontée d'une pyramide en bois, recouverte en plomb, appelée la « tour grêle » ou « l'aiguille », dont on affirme qu'elle était fort haute. Cette aiguille dont nous n'avons aucune image fut, à son tour, détruite par le feu en 1514, après avoir dominé la ville pendant trois siècles.

Sur la grande vue de Rouen de Jacques Lelieur datant des environs de 1525, on voit le beffroi provisoire que le chapitre, en attendant d'ériger une nouvelle flèche, s'était résigné à faire installer d'après les travaux qu'il avait commandés à Roulland Le Roux. Ce dernier, qui venait de terminer magnifiquement l'hôtel de Bourgtheroulde, profitant ou au contraire désespéré des hésitations de chanoines qui rechignaient à le payer et ne parvenaient pas à se décider entre le bois et la pierre, démissionna finalement en 1526 à la suite de nombreuses disputes. C'est l'image qu'effectivement les Rouennais avaient sous les yeux avec un beffroi provisoire qui subsista pendant environ 30 ans.

Mais avant de revenir sur la réalisation de Roulland Le Roux, il n'est pas inutile de rappeler que la flèche actuelle repose sur une maçonnerie, reposant elle-même sur des fondations du XIII^e siècle, puisque la base de la flèche, restée inchangée, fut construite avec la nouvelle église.

Roulland Le Roux avait néanmoins pu jeter, sur les deux premiers étages gothiques de la tour lanterne, l'étage supérieur destiné à soutenir la flèche, y ayant employé toute sa virtuosité technique et affirmé, une fois encore, son goût pour un décor, moderne à l'époque, flamboyant et exubérant. Cela constituait une véritable surélévation, construite en rupture complète avec l'architecture du XIII^e siècle. On raconte qu'il nargua le chapitre en sculptant sa propre silhouette à l'angle sud-ouest de la surélévation. Cela ne me paraît pas vraisemblable, car le personnage n'est accompagné d'aucun signe distinctif de sa profession, comme c'était l'usage à l'époque. Peut-être s'agissait-il de la statue sur l'autre côté de l'angle, face sud, aujourd'hui disparue ?

Quand le nouvel étage de la tour fut achevé, dans l'attente d'une décision... et sans doute aussi de finances, on le coiffa de cette cage carrée en bois que nous présente le *Livre des Fontaines*. C'est du provisoire qui dura près de 30 ans.

Enfin, c'est sur cette assise solide qu'en 1542, le maître d'œuvre Robert Becquet édifiera, sur l'ordre et avec les crédits de Georges II d'Amboise qui hypothéqua à cette occasion plusieurs de ses biens, une flèche en bois et en plomb. Cette grande pyramide, composée de 3 472 pièces de bois, comprenait un vaste socle décoré de colonnes engagées, soutenant un fronton surmonté des armes des cardinaux d'Amboise portées par deux anges. Au-dessus d'un triple étage d'arcades d'ordre toscan et épaulé par des arcs-boutants à fleurons, s'élevait le grand obélisque supportant la croix et le coq. La pyramide fut recouverte de plomb doré. Il n'est pas besoin de souligner le caractère original et remarquable dans sa rigueur classique de cette pyramide, ni le contraste qu'elle faisait avec l'ensemble de la construction de type gothique. En deux ans de travaux, la « pyramide » succéda à la « tour grêle ».

Cette pyramide, qui atteignait la hauteur de trois cent quatre-vingt-six pieds (cent trente-deux mètres ou cent trente-huit mètres selon les sources), était donc construite en bois, revêtue de plomb, et fut à plusieurs reprises atteinte par la foudre (en 1625, 1627 et 1642) ou victime de l'imprudance ou de la négligence de charpentiers ou de plombiers (1713, 1727). Après avoir échappé à tant de dangers, la flèche était, au commencement du XIX^e siècle, menacée d'une ruine prochaine. La partie inférieure de la flèche fut donc reprise en sous-œuvre de 1804 à 1808, mais elle n'était plus d'aplomb sur sa base, et on la voyait sensiblement s'incliner vers le sud-ouest.

Il paraît indispensable d'évoquer le Rouen de toute cette période, encore très moyenâgeux, en rappelant ce que pouvaient être les places publiques, les marchés et aussi le fleuve, les quais, les habitations aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, ce qui aide à comprendre la suite. Il faut rappeler aussi qu'après la Révolution, la cathédrale, comme toutes les églises, étaient devenues propriétés de l'État, et que toutes les décisions, même s'il était régulièrement fait appel à la générosité des fidèles, étaient centralisées à Paris.

C'est en cet état qu'elle fut frappée par la foudre, le dimanche 15 septembre 1822, et nous avons des descriptions épiques de témoins comme Eustache de La Querrière ou Eugène Noël, entre autres, qui évoquent le réveil des Rouennais à 5 heures du matin, les corbeaux qui s'enfuient en croassant, le tocsin tardif, les gargouilles vomissant du plomb ou les ruisseaux de métal en fusion qui se figeaient dans les rues alentour, et finalement, malgré les efforts d'hommes intrépides, la chute de la pyramide, enfin la maîtrise de l'incendie à l'heure de midi, incendie qui perdura quand même pendant 5 jours. À Rouen, ce fut la consternation :

Ainsi, nous avons vu disparaître pour toujours un chef-d'œuvre de hardiesse, d'élégance et de proportion, que les siècles avaient respecté.

Imaginons simplement ce que serait aujourd'hui la chute de la flèche. Cette pyramide aura, à son tour, dominé Rouen pendant presque trois siècles. Après avoir adopté les mesures d'urgence les plus judicieuses, Alavoine, l'architecte désigné par le Gouvernement, propriétaire du bâtiment, proposa d'emblée d'exécuter la nouvelle flèche « en fonte de fer et d'obtenir ainsi une homogénéité parfaite entre toutes les parties, et, un grand avantage contre la foudre et les ouragans », en affirmant :

Je ne pense pas qu'on doive s'astreindre à n'employer que les moyens de construction en usage au XIII^e siècle ; il me semble au contraire que l'on doit profiter, dans cette circonstance, de toutes les ressources que le perfectionnement de nos arts industriels nous fournit pour exécuter avec économie la flèche et lui assurer la plus grande durée possible.

Il est temps de s'arrêter un instant sur la personnalité de l'architecte Alavoine. Fils d'un maître sculpteur, il a fait de solides études. Inscrit aux beaux-arts en 1797, il est classé premier pour la montée en loge du Prix de Rome : ce brillant succès à l'âge de 19 ans suppose des études professionnelles déjà poussées. Il a connu l'Italie où il a été incorporé en 1798, mais à l'état major. Après un séjour dans le Milanais, il repasse plusieurs fois le concours d'essai pour le prix de Rome qu'il n'obtiendra jamais. Jeune professionnel sérieux, mais pas assez brillant. Avant 30 ans, attaché aux Bâtiments civils comme adjoint de Cellierier, il avait été désigné en 1806 pour le monument de l'éléphant de la place de la Bastille... qui se termina par la colonne de Juillet en 1833. En 1817, il est occupé à restaurer la cathédrale de Sées. L'édifice étant en mauvais état, il eut l'audace d'employer la fonte de fer pour rétablir les arcatures et cela, salué par l'applaudissement général. C'est ainsi que le gouvernement de Louis XVIII le fit mander en hâte pour enquêter sur le désastre et faire des propositions. Alavoine a raconté sa visite et consigné ses impressions dans un rapport officiel. Il y rappelle comment il crut devoir étayer son opinion en examinant le panorama de la ville des hauteurs environnantes.

N'insistons pas sur les vicissitudes qui vont marquer ce chantier, mais retenons que dès l'origine, son influence s'y révéla active, décidée. Il put faire aboutir rapidement les mesures de première urgence... puis ce fut le tour de l'étude théorique aboutissant aux projets et aux adjudications de 1825 pour la charpente et la maçonnerie, et de 1826 pour la fonte. Il s'inspira de la belle flèche pyramidale de la cathédrale de Salisbury en

Angleterre et, après des études consciencieuses, il présenta au préfet deux projets, l'un conçu dans le style du Moyen Âge, l'autre dans celui de la Renaissance. La préférence fut accordée au premier, jugé plus en harmonie avec le caractère général de l'édifice, et l'emploi du fer fondu, pour son exécution, fut également adopté.

Mais en même temps qu'on protégeait les parties sinistrées, il fallait d'abord soumettre le projet au conseil des Bâtiments Civils qui, effrayé par la nouveauté du mode de construction, en confia l'examen à une commission spéciale. Ce fut la première fois, mais ce ne sera pas, hélas, la dernière. Alavoine, en habile technicien connaissant bien son sujet, démontra qu'il avait exactement calculé toutes les résistances et que les quatre piliers qui supportent la tour lanterne étaient suffisamment puissants pour servir de base à la flèche en fonte. Ce n'était là que le commencement des interrogations et des obstacles de toutes sortes qui jalonnèrent ce chantier. Le premier est un article anonyme, contestant le choix qui avait été fait et concluant au danger d'ériger une énorme flèche de fer au milieu d'une grande ville construite en bois et prédisant le pire.

Les critiques encore timides n'empêchèrent pas le chantier de se préparer, la mort de Louis XVIII et l'avènement de Charles X n'ayant eu aucune influence sur le déroulement des études. Les années 1825 et 1826 furent consacrées aux adjudications, travaux préliminaires de charpente et de maçonnerie, ainsi qu'à l'étude détaillée des supports du conducteur du paratonnerre, peut-être en réponse aux critiques qui avaient été avancées. Ces deux années ont surtout été dévolues aux visites qu'Alavoine s'est imposé de faire à travers toute la France. Le choix porta sur l'entreprise de Martin Duval, maître de forges de Conches, et le coulage commencé début 1827 permit de livrer les premières pièces de fonte pendant qu'était engagé le percement des trous. Tout en poursuivant les reprises de maçonneries, on entreprit les essais de boulons. C'est sans doute au moment de l'ouverture du chantier, qu'Alavoine, qui par ailleurs ne manquait pas de travail, demanda à son confrère Pinchon, architecte à Rouen et habitant justement rue des Bonnetiers, de l'assister sur le chantier.

L'astuce d'Alavoine est son système constructif basé sur un tabouret inséré dans la totalité de la surélévation du XVI^e siècle, dont l'épaisseur intérieure, en partie calcinée, avait été diminuée, sans inconvénient, puisqu'elle ne supporterait plus rien d'autre que son propre poids. De ce fait, la nouvelle flèche portait au mieux sur les quatre piles principales de la croisée du transept.

En décembre 1829, soit plus de 7 ans après le sinistre, le Cardinal prince de Croÿ, qui avait succédé quelques années auparavant à

Monseigneur de Bernis comme archevêque de Rouen, bénit, dans le chœur de l'église métropolitaine, la première des pièces de fer coulé destinées à faire partie de la nouvelle pyramide. Dès cette époque, la portion fondamentale de la flèche, composée d'une charpente en fer coulé, était ajustée et mise en place au fur et à mesure des livraisons sur le chantier.

Il ne semble pas, encore une fois, que le changement de régime avec l'arrivée de Louis-Philippe ait eu quelque influence sur le déroulement des travaux ; cependant, la création du poste d'« inspecteur général des Monuments historiques », attribué à Mérimée, venant s'ajouter au « Conseil général des Bâtiments Civils » dans lequel Viollet-le-Duc serait ultérieurement auditeur, allait dans les années suivantes avoir, on peut le soupçonner, une influence considérable sur la suite du chantier.

Le montage des pièces se faisait au fil de leur livraison, et les tracés des escaliers, balustrades, gargouilles, clochetons, et pignons des quatre grandes baies avaient été réalisés dans les années 1833-1834, quand Alavoine mourut à Paris le 14 novembre 1834, soit 12 ans après le sinistre : trois niveaux étaient montés et les pièces pour les deux étages supérieurs avaient été livrées.

Si Alavoine ne vit pas son œuvre... les témoignages abondent quant au soin comme à l'amour porté au monument qui lui avait été confié... Il avait pu faire accepter, selon son désir, un ensemble gothique, une aiguille octogonale, chargée de crochets et flanquée de quatre clochetons... Il avait fort travaillé ses projets, il les avait repris sans cesse, et ses collaborateurs s'en étaient plaints amèrement après sa mort. Malgré une oppression pénible, il montait à son chantier de la flèche deux fois par jour. Il avait hâte de pousser le travail, se sentant déjà très combattu. Aussi confiait-il ses craintes à des amis :

Que la vie est courte pour la pratique des arts, leur disait-il. Combien avons-nous vu de rêves de réputation et de gloire déplorablement évanouis.

Cette angoisse était justifiée : sans pouvoir achever son œuvre, ni la défendre, il succomba à l'âge de 56 ans. Peu de jours auparavant, il avait ordonnancé dans notre cathédrale la pompe funèbre de Boïeldieu.

Très vite, les Monuments historiques étant en cours de réorganisation par le gouvernement Guizot, un nouvel architecte en chef appelé Dubois fut nommé, mais en fait ce sont les Pinchon de Rouen, père et fils, choisis par Alavoine, qui assumèrent toute la besogne. Il semblerait que le chantier, se poursuivant mais au ralenti, entre autres, pour des raisons financières, ait commencé à soulever des critiques, ou pour le moins des

doutes. Témoin cet extrait du journal de Mademoiselle Bauche, suite à sa description du sinistre du 15 septembre 1822, elle ajoute 16 ans après, en 1838 (l'auteur avait 41 ans, Alavoine était mort depuis 4 ans) :

Une flèche en fer remplacera celle que la foudre a renversée. Elle est déjà parvenue à une grande hauteur ; et cependant elle n'a pas encore atteint celle qu'on lui destine, et qui surpassera de beaucoup l'ancienne. Mais si elle a l'avantage sous ce rapport, je doute fort qu'elle l'égle jamais en grâce et en élégance. Elle a quelque chose de nu, de raide, qui est désagréable à la vue. On dit qu'elle doit être environnée de clochetons qui la feront paraître moins grêle. Peut-être nos neveux la trouveront-ils très belle : mais moi qui ai vu la première, je doute fort que celle-ci me la fasse jamais oublier.

C'est une appréciation normale pour un chantier en cours... qui se traîne, et surtout dont on ne voit pas la fin. On commença d'abord par des attaques en contestant la solidité de la pyramide elle-même, ou plutôt des bases sur lesquelles elle reposait. L'architecte s'était trompé, disait-on dans le calcul des forces de soutènement, et la flèche menaçait d'écraser les piliers chargés de la supporter. L'opinion publique s'émut. En 1847, deux architectes éminents de la Capitale, vinrent, encore une fois, vérifier le fondement des bruits inquiétants. Le résultat de leur examen fut consigné et rendu public. Ils conclurent que la tour n'avait rien perdu de sa solidité et qu'aucune menace, ni prochaine, ni éloignée, ne s'opposait à l'achèvement de l'œuvre interrompue. Il aurait été en effet bien étonnant que cette flèche, assise sur une partie de la tour que l'incendie n'avait pas atteinte et qui, suivant les calculs *a priori* sérieux d'Alavoine, devait être moins lourde que celle qui l'avait précédée, eût fait fléchir les bases qui avaient supporté les précédentes pendant plusieurs siècles.

Les travaux continuèrent tant bien que mal sur les plans d'Alavoine sous la direction de MM. Dubois (très absent) et Pinchon, jusqu'en 1848. La flèche avait atteint presque 130 mètres.

Les parties supérieures, composées de la lanterne et de l'aiguille, étaient assemblées dans la cour du chantier, prêtes à être montées.

À la suite des événements de 1848, Rouen étant en pleine crise économique, les travaux qui ne marchaient qu'avec lenteur et intermittence furent complètement suspendus.

En 1849, le ministère des Cultes fit solder les sommes restées dues, ordonna la suspension des travaux et, en même temps, était élaboré un projet d'ensemble grandiose pour la restauration de la cathédrale, ceci devant, sans doute, faire oublier cela. Il en fut ainsi pendant presque

30 ans... Dans le même temps, on achevait le portail de Saint-Ouen, dont les travaux allaient se poursuivre jusqu'en 1852... et chacun sait qu'en l'espèce, il ne faut pas se disperser.

Le gouvernement justifiant par cette suspension des travaux la destitution des architectes, un érudit local, de La Querrière, diffusa largement une lettre des Pinchon datée du 23 septembre 1856, rappelant le degré d'avancement des travaux de la flèche, ce qu'ils étaient en 1848, et la part qui leur revenait : d'abord ils ont dépassé la plus haute pyramide d'Égypte. C'était un des objectifs d'Alavoine dès le début, et ils sont fiers de l'avoir atteint.

Tout étant presque achevé, on se demande comment on a pu laisser arrêtés depuis si longtemps des travaux si près de leur fin, et les abandonner indéfiniment. Dans leur lettre, les architectes soulèvent publiquement, mais avec prudence, un coin du voile qui couvre ce mystère et n'hésitent pas à faire connaître que « quelques personnes influentes désirent même la démolition de la flèche et pourront peut-être l'obtenir un jour ».

Que s'est-il passé entre 1848 et 1856 pour qu'on parle aujourd'hui de démolition de la flèche ? La Querrière fait référence à un article de presse qui sera évoqué plus loin :

Alors le congé donné à MM. Dubois et Pinchon est tout naturel. Rien de plus logique ! Leurs services n'ont plus de raison d'être. C'est dans la prévision de ce qui pourrait arriver, de ce qu'ils redoutent sérieusement, qu'ils ont porté à la connaissance de personnes impartiales l'état actuel des travaux de la flèche, menacée de n'être pas finie.

Et de conclure :

Je me résume pour déclarer hautement qu'à mon avis ne pas achever la flèche dont l'établissement a coûté à son auteur des calculs et des combinaisons dont lui seul était capable, serait un non sens, que la détruire serait consommer une absurdité, serait faire acte de vandalisme, je dirai presque faire acte de folie. C'est pourquoi, fort de mon intime conviction, appuyée sur les faits et la raison, j'adjure l'autorité supérieure de s'occuper sérieusement des moyens de faire jouir enfin les habitants de Rouen d'un monument dont ils attendent si patiemment et depuis tant d'années, l'achèvement.

Rappelons le contexte : sans rompre totalement avec son passé, Rouen a plus changé en ce XIX^e siècle qu'en aucune des périodes précédentes. Les images qui ont été présentées, même s'il faut bien admettre qu'elles

ne prétendent pas toutes à l'exactitude photographique, n'en représentent pas moins une évolution très sensible en moins d'un siècle.

On peut énumérer simplement : en 1829, l'inauguration du pont de pierre, actuel pont Corneille, commencé en 1810 avec les travaux qui en découleront sur toute la Rive-Droite et qui s'étaleront dans le temps, depuis le Vieux-Palais (le bas du boulevard des Belges) jusqu'à la future rue Royale (République) qui ne sera ouverte qu'en 1840 ; en 1836, la suppression du pont de bateau après son remplacement par le pont suspendu dit « pont fil de fer » ; en 1843, l'arrivée du chemin de fer, d'abord à Martainville, puis rue Verte, de l'autre côté de la ville ; le percement de la rue Napoléon III, notre rue d'Amiens, en attendant, dans les années 1860, ceux de la rue de l'Hôtel-de-ville (Lecanuet) et de l'Impératrice (Jeanne-d'Arc). Tous ces travaux, sans doute nécessaires, avaient ravagé le patrimoine rouennais et fait table rase d'éléments majeurs de l'histoire locale, en bouleversant profondément l'aspect, non sans laisser exsangues les finances municipales.

Pendant presque un quart de siècle, mais surtout à partir de 1856, la flèche, dont les travaux sont suspendus depuis trop longtemps, suscite les colères indignées de littérateurs romantiques qui, à grands cris, en demandent la destruction. Ils rivalisent d'ingéniosité pour trouver des qualificatifs qui la ridiculise :

Tronçon de pyramide déchiqueté, amas de ferraille, machine sans style et sans caractère, cornet de fonte, filet à mailles de fer, cheminée râpe cylindrique de fonte de fer.

Et on trouve même dans la *Chronique de Rouen* de décembre 1856, sous la signature d'Eugène Julien, la protestation suivante :

Au nom de l'art, du bon goût et du respect qu'on doit à un monument historique comme la cathédrale de Rouen, nous demandons que la démolition de cette flèche soit ordonnée et qu'on lui substitue quelque chose de beau, de grandiose et d'artistique digne enfin de notre cathédrale.

C'est ce qui suscite, sans doute, la réaction des architectes auxquels le gouvernement a donné congé quelques années plus tôt. Tout se trouve résumé, l'année suivante, avec la fameuse phrase de Flaubert dans *Madame Bovary* (édité en 1857), évoquant une « espèce de tuyau tronqué, de cage oblongue, de cheminée à jour, qui se hasarde si grotesquement sur la cathédrale, comme la tentative extravagante de quelque chaudronnier fantaisiste », ce qui pouvait se comprendre pour un chantier

à l'abandon depuis si longtemps. Selon Eustache de La Querrière, cette interruption de travaux s'explique par la pression de certaines personnes influentes qui n'appréciaient guère la flèche d'Alavoine et souhaitaient même qu'elle fût démontée. Beaucoup affirment que ces personnes avaient à leur tête Viollet-le-Duc, membre important de la commission des Bâtiments civils en 1841, inspecteur général des édifices diocésains pour la France en 1858, et en même temps maître d'œuvre. Habile restaurateur de bâtiments anciens, architecte des Monuments historiques, dans ses dessins comme ses écrits (car il écrivait beaucoup) il vantait la pierre, n'aimait pas le métal qu'il répugnait à utiliser, et quand il le faisait, c'était pour le dissimuler dans les parties non visibles. Il n'est donc pas étonnant, sachant qu'il était par ailleurs bien introduit auprès de l'Impératrice, qu'il ait eu l'oreille du Ministère. Une des dernières lettres du ministre au Préfet datée du 11 novembre 1875 laisse transparaître cette influence, sans toutefois que le nom de Viollet-le-Duc ne soit cité, et en notant qu'il a fallu, encore une fois, envoyer au préalable sur place une commission.

Il résulte du rapport de MM. les inspecteurs généraux qu'ils admettent « la possibilité de placer le couronnement dont il s'agit sur la flèche de la cathédrale, tout en regrettant qu'il soit donné suite à un travail entrepris dès l'origine dans des conditions si peu en harmonie avec la cathédrale de Rouen, l'un de nos plus précieux monuments du Moyen Âge. J'adopte entièrement les conclusions de ce rapport, mais avant de mettre la main à l'œuvre »... Il faut encore fournir des plans et des prix détaillés !!!

Rappelons aussi que, s'il était demandé au diocèse ou à la municipalité de participer au financement, ce qui a été fait pour une grande part, l'essentiel du financement, lié à l'autorisation de travaux, devait être assuré par l'État, propriétaire, en fonction des sommes débloquées ou non par le ministre concerné, sous couvert du Préfet. Et il eut 15 préfets, 5 régimes étatiques, 12 maires et 4 archevêques pendant la période.

Par une succession de vœux, de vibrants plaidoyers émanant du conseil municipal, du conseil d'arrondissement, du conseil général ou de l'archevêché en 1858, 1860, 1861, 1867, 1868, 1869, 1872 et 1875, par un engagement financier précédant la plupart du temps les décisions du Gouvernement, la ténacité des défenseurs de la flèche, malgré tous les changements ou tergiversations, l'emporta sur les détracteurs.

Effectivement, lors de sa visite à Rouen en mai 1868, l'empereur Napoléon II fit la promesse formelle de faire achever les travaux... Toutefois, sous prétexte de solidité, le ministère exigea une commission d'ingénieurs et inspecteurs généraux, laquelle conclut à l'absence de danger à poursuivre les travaux. Ayant reconnu que les parties

montées depuis plus de vingt années n'avaient nullement altéré l'état des constructions inférieures en maçonnerie, ils ont décidé qu'il y avait lieu de conserver ces parties déjà montées et de les utiliser pour l'achèvement de la flèche, ajoutant toutefois encore quelques réserves.

On se mit d'accord sur les problèmes financiers. Un arrêté ministériel, du 20 août 1868, décida une nouvelle fois que cette construction serait achevée... Viollet-le-Duc avait perdu !!! Mais les événements en décidèrent autrement, les délais administratifs, puis la guerre repoussèrent les bonnes intentions, et il fallut attendre un premier crédit de quarante mille francs accordé à cet effet, en juin 1872, par le ministre de l'Instruction publique et des cultes, sans pour cela que le chantier reprenne.

Le 14 novembre 1875, le Cardinal de Bonnechose, à l'occasion de la visite à Rouen du Président de la République Mac Mahon, lui rappela la promesse de l'État : « Nous ne pouvons nous dispenser d'appeler votre sollicitude sur la situation. Depuis 27 ans, les travaux entrepris pour réparer un grand désastre sont interrompus... »

Monsieur le maréchal promet et tint parole. Mais c'est apparemment l'action du chanoine Louis Robert, intendant de la cathédrale, architecte de formation et maître d'œuvre entre autre de la chapelle de la Compassion ou de l'église Saint-Joseph à Rouen, et surtout ancien polytechnicien qui sut convaincre, sans doute par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs de ses condisciples bien placés, les plus hautes autorités de terminer le projet. Sans doute, l'intéressante *Note sur les objections opposées par Viollet-le-Duc à l'achèvement de la flèche de cathédrale de Rouen*, établie en août 1866, eut-elle une influence décisive ! En ancien ingénieur qu'il était, il démontra en effet, en huit belles pages manuscrites, tous les arguments de Viollet-le-Duc, en s'appuyant en particulier sur ses propres écrits ou ses contradictions, et en suggérant que le seul arbitre soit un ingénieur (sous entendu, Viollet-le-Duc n'y connaissait rien, alors qu'Alavoine était lui un véritable ingénieur sachant calculer).

De nouveaux inspecteurs furent envoyés à Rouen par le ministre pour examiner sur place, pour la quatrième fois, la question. Ils fournirent un avis favorable. Le ministre approuva les travaux qui furent confiés à Barthélemy, ce dernier venant de terminer magnifiquement la flèche de saint-Maclou, et ayant ainsi pu annoncer à ses collègues du conseil municipal, dont il faisait partie, que la question de la flèche était résolue. La reprise des travaux fut programmée pour le 1^{er} mars 1876, avec la construction des échafaudages, tout à fait impressionnants : on a en effet parlé de 40 stères de bois.

Lors de l'ouragan du 12 mars 1876, comme pour conforter les avis des experts, la flèche ne bougea pas, ni sans doute l'échafaudage, puisqu'il n'en est parlé nulle part.

Le chantier va alors se dérouler très rapidement, en commençant par la bénédiction des ouvriers par le cardinal, au moment du montage de la première pièce. Pendant sept mois, on travaille d'arrache-pied et le 29 septembre, à la Saint-Michel, « on plantait la croix dorée, radieuse et triomphante, sous les rayons d'un soleil éclatant, sur le plus haut monument élevé de la terre par la main des hommes. »

Et on constate à nouveau que l'ambition du record est toujours présente, puisque l'article de la *Semaine religieuse* se poursuit ainsi :

La flèche s'élève jusqu'à la pointe du paratonnerre à 151,12 m au-dessus du sol, soit 5,12 m au-dessus de la pyramide d'Égypte, 9 m au-dessus de la flèche de Strasbourg, 13 m au-dessus du dôme de Saint-Pierre de Rome : 129,34 m jusqu'au plancher de la petite lanterne supérieure. Jusqu'au pied de la croix 145,74 m, jusqu'au sommet de la croix 149 m, jusqu'à la pointe du paratonnerre 151,12 m.

À l'époque, seule la tour Eiffel la dépassera, mais quelques années plus tard.

Le couronnement de la flèche est terminé, et on dispose d'un précieux témoignage de l'époque. Il s'agit d'une correspondance en date du 16 novembre 1876, ultime lettre du docteur Hellis, médecin chef à l'Hôtel-Dieu, à son ami Pierre Amable Floquet : « Je voudrais que vous puissiez voir la flèche de notre cathédrale, terminée et dégagée de ses établis. Elle est charmante. L'habile homme qui a dirigé les travaux, M. Barthélémy, y a mis autant de célérité que de talent. Pas un mécompte n'a contrarié cette difficile opération... », et il ajoute qu'elle fut « retardée pendant 50 ans par l'entêtement de M. Viollet-le-Duc ». C'est, à notre connaissance, le premier contemporain qui cite nommément et publiquement celui qui, depuis longtemps, est accusé d'avoir tout fait pour saboter une architecture qui n'était pas la sienne et à laquelle il s'opposera jusqu'à sa mort, trois ans plus tard, en 1879.

Le couronnement de la flèche terminé, restait la base : les plans des clochetons, soumis au ministère fin 1876, ne reviendront approuvés qu'en novembre 1878. Encore une fois, il a fallu deux ans, pour une approbation de plans. Toutefois, sans attendre, par lettre du 31 mars 1877, le cardinal ouvre une souscription et s'inscrit en tête pour 5 000 F, mais le financement a du mal à suivre. Barthélemy s'adjoit le ferronnier Marrou qui s'était « forgé » à Rouen, en une quinzaine d'années, une solide réputation. Sa maquette de la structure est toujours visible au Musée de la ferronnerie.

Enfin, 1881 voit la pose d'un premier clocheton, l'échafaudage du suivant étant en place. C'est pendant l'exécution du deuxième clocheton

que la mort surprit Barthélémy, le deuxième architecte de la flèche qui a réellement compté ; mais il avait été assez heureux pour pouvoir juger de l'effet de son projet. Il est décédé le 16 mai 1882, à l'âge de 83 ans. Reçu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen en 1837 à 38 ans, il avait fait partie du conseil municipal pendant 25 ans.

Fin 1882, deux clochetons sont terminés. En mai 1884, les quatre clochetons sont enfin finis. Pour l'amusement, il faut signaler en 1886 la peinture de la flèche en minium, puis vert-de-gris : ce fut l'occasion de nouvelles railleries.

Je ne peux passer sous silence deux anecdotes, la première tirée du roman de Jules Verne, *Robur le Conquérant*, qui écrit en 1898, au moment où la bataille, cette fois, de la tour Eiffel, battait son plein :

En 8 jours, les Hambourgeois, à la pointe de la tour Saint-Michel, les Turcs, au plus haut minaret de Sainte-Sophie, les Rouennais, au bout de la flèche métallique de leur cathédrale, les Strasbourgeois, à l'extrémité du Munster, les Américains, sur la tête de leur statue de la Liberté... les Hindous... les San Pietrini... les Anglais... les Égyptiens, à l'angle aigu de la grande pyramide de Gizèh, les Parisiens, au paratonnerre de la tour de fer de l'Exposition de 1889, haute de 300 m, purent apercevoir un pavillon qui flottait sur chacun de ces points difficilement accessibles.

L'autre est l'illustration étonnante d'un des tout premiers meetings aériens, où les avions venant du terrain du Madrillet devaient virer autour de la flèche de la cathédrale, les juges étant en observation sur les parties hautes du nouveau portail de Saint-Ouen.

Maintenant que la flèche est terminée, les Rouennais vont-ils l'adopter ? En sont-ils satisfaits ? Il semble que oui. La polémique, elle, est-elle terminée ? Sans doute pas. En 1913, les Amis des Monuments Rouennais ouvrirent une souscription pour dorer, suivant le souhait d'Alavoine, les crochets de la flèche. Cette initiative relança à nouveau une polémique parisienne qui feint de croire que les Rouennais veulent dorer toute la flèche...

C'en est trop. Il serait temps peut-être qu'un comité d'artistes fût autorisé à protéger les morceaux de la belle France contre la pioche et le pinceau.

Mais la souscription fut interrompue par la guerre, et l'argent recueilli fut reversé aux œuvres de guerre avec l'assentiment des donateurs. On se contenta donc d'une nouvelle peinture vert-de-gris.

Si les critiques furent longues à désarmer, la qualité architecturale de la flèche de Rouen finit par s'imposer à tous, même si la fonte a montré

au fil des temps quelques faiblesses auxquelles les techniques nouvelles vont tenter, petit à petit, de remédier ; son auteur est aujourd'hui reconnu comme un précurseur. La silhouette de la flèche est inséparable de la physionomie de Rouen : elle domine les tours, les toits, et tous les équipements industriels ou portuaires de la ville.

Il faut maintenant évoquer le dernier épisode, dont certains d'entre nous se souviennent encore, avec la Seconde Guerre Mondiale et ses suites. Dans la nuit du 18 au 19 avril 1944, la cathédrale fut touchée par un chapelet de bombes qui éventra toute une partie de son flanc sud. Heureusement, deux arcs-boutants entourant une chapelle latérale résistèrent et empêchèrent l'écroulement de la nef. La flèche elle-même ne fut pas touchée, mais une des bombes frappa de plein fouet l'une des quatre piles du transept qui soutiennent la tour lanterne, si bien que la flèche était donc en grand péril. Georges Lanfry et son équipe combattirent pied à pied, mirent en place les étalements d'urgence nécessaires, et sauvèrent l'édifice. Sous la direction de l'architecte en chef Albert Chauvel, on reprit, consolida, reconstruisit pour rendre à la cathédrale sa force et sa beauté.

Pendant des années, on s'interrogea sur la solidité de la flèche, passant de l'optimisme béat au catastrophisme le plus noir, comme en témoignent ces titres de 1969 : « Les Rouennais de l'an 2000 ont peu de chance de voir la flèche de la cathédrale » ou à l'inverse « La flèche de la cathédrale est en bonne santé... », ce qui était pour le moins très optimiste et simplificateur.

Finalement la cathédrale fut rouverte au culte en 1956, lors des cérémonies commémorant le V^e centenaire de la réhabilitation de Jeanne d'Arc, mais il fallut encore de nombreuses années pour que les outrages de la guerre disparaissent. Les faiblesses repérées depuis longtemps s'aggravèrent, et on en fut réduit aux réparations de fortune, entre autre en évitant par exemple une chute fatale à six gargouilles qui se trouvent à la base de la tour lanterne. En fait, deux de ces gargouilles s'étaient écrasées au sol, quelques années auparavant. Les six rescapées étaient maintenues par un bâti en bois et des câbles, et ce furent ces câbles qui menaçaient de céder. Ils ont été remplacés par des grosses tiges de cuivre jouant le rôle de tendeur, dans le cadre des travaux d'urgence que, hélas, justifie toujours le monument.

En effet, si la flèche avait été épargnée par les bombes, son examen révélait un certain nombre de fractures fort inquiétantes, et le mal peu à peu empirait année après année ; un processus de cassures nouvelles s'amplifiait : il devenait de plus en plus évident que c'était désormais une véritable épée de Damoclès suspendue au-dessus de la ville. Après les consolidations internes de la tour lanterne, il fallait intervenir rapidement.

C'est en 1975, faisant suite au diagnostic alarmant du nouvel architecte en chef des Monuments historiques, M. Yves-Marie Froidevaux, succédant à M. Chauvel, et après avoir déclaré ne plus pouvoir se contenter pour la flèche de travaux d'urgence, qu'un important crédit a été débloqué par l'État (plus de 5 millions de francs), grâce aux interventions répétées du maire Jean Lecanuet, pour la réfection du « tabouret », base invisible de la flèche située à l'intérieur de l'étage de pierre élevé au XVI^e siècle par Roulland Le Roux...

Aucun projet de conservation ne pouvait être établi sans avoir au préalable une connaissance précise des conditions statiques de cet ensemble. Ce qui était impossible de réaliser il y a seulement quelques années le devenait grâce à l'ordinateur qui permettait de faire des calculs précis de toutes les contraintes de l'ouvrage. L'architecte fit intervenir l'ingénieur Karol Wilenko, grand spécialiste des structures métalliques, qui mit toute sa science et sa technique au service du sauvetage de la flèche. En conclusion, Karol Wilenko soulignait que la totalité de la flèche et du tabouret était dans un état de danger permanent, une désintégration partielle dans n'importe quel endroit de cette construction, remarquable il y a cent-cinquante ans mais conçue sans aucune logique statique, pouvant d'un jour à l'autre provoquer une catastrophe :

Monsieur l'architecte, votre flèche va s'effondrer demain, ce n'est pas moi qui le dis, c'est mon ordinateur.

La remise en état de la flèche fit l'objet au préalable d'une remise en cause devant la Commission Supérieure des Monuments historiques ; il fut même question de la démonter en attendant des jours meilleurs. Toutefois le prix et la difficulté firent reculer cette opposition à la flèche qui se manifestait une nouvelle fois, plus de cent ans après la première. On se décida donc sur le parti d'une ossature de soutien, en acier Corten autopatinable, qu'il fallait rendre le moins visible possible pour ne pas entamer la transparence de l'ouvrage. Cette résolution comprit donc deux opérations bien distinctes.

Le tabouret, invisible puisque situé à l'intérieur du dernier étage de la tour lanterne, était irréparable entre autres en raison du vieillissement de la fonte. Il fallut le refaire, la première difficulté étant de le réaliser dans l'encombrement de la structure existante. Pour la flèche elle-même, il fut nécessaire de la conforter dans le respect de sa transparence et de sa structure avec un corset métallique supportant l'ensemble, et assurant la résistance aux efforts extérieurs. La structure soudée double et renforce donc tous les éléments porteurs de la flèche, à laquelle elle est reliée par des boulons.

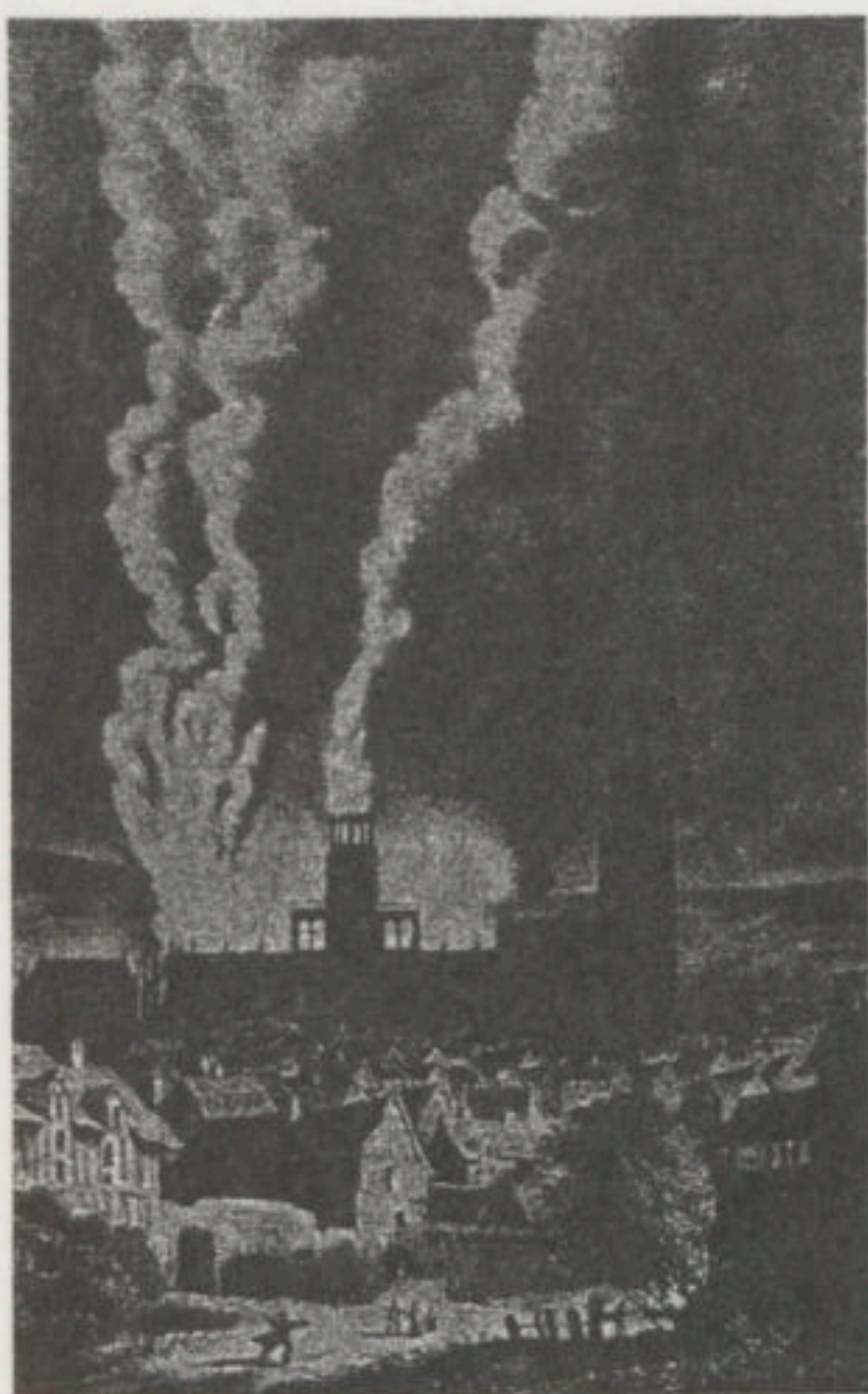
Cet ouvrage métallique comportait de très grandes difficultés d'exécution, et en particulier des transferts de charge très délicats, toutes les sujétions du travail de la fonte ayant été réalisées en 1980 et 1981 par la Compagnie française d'Entreprises Métalliques (CFEM), entreprise parfaitement organisée et qualifiée qui mena à bonne fin cet ouvrage avec un personnel particulièrement compétent. Les travaux furent terminés en juin 1981, avec la remise en place du coq, sans toutefois que les fixations des clochetons soient reprises, comme cela fut préconisé par l'ingénieur Wilenko, sans doute pour des raisons de financement.

On croyait la réhabilitation de la flèche menée à son terme, lui assurant de traverser désormais les siècles, comme il en a été de notre chère cathédrale, relevée de sa ruine. Mais la tempête du 26 décembre 1999 la priva d'un de ses quatre clochetons d'angle, de bois et de cuivre, haut de 25 m et d'un poids de 27 tonnes. Il chuta en perçant les voûtes du chœur, juste avant l'office du matin. Les voûtes ont été réparées, mais le clocheton, lui, attend toujours sa restitution. Les débris en ont été soigneusement collectés, et l'étude pour sa reconstitution est mise au point. Menée par Pierre André Lablaude, le nouvel architecte en chef de la cathédrale, ce dernier devra déterminer la stratégie à suivre, à commencer par l'étude de ses attaches et celle de ses homologues, attaches rongées par la rouille due à l'électrolyse produite entre la fonte de la flèche et le cuivre des clochetons, grave problème déjà signalé par MM. Froidevaux et Wilenko en 1980, mais non pris en compte pour des problèmes de financement.

Actuellement, en raison notamment de la lenteur des travaux (cela fait plus de huit ans que le clocheton s'est envolé), des Rouennais impatients, sous l'égide de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen et des Amis des Monuments Rouennais, en s'inspirant de l'imagination et du courage dont ont fait preuve les architectes de l'époque, proposent donc une reconstitution, pas obligatoirement à l'identique mais dans un matériau contemporain à la durabilité confirmée, de la silhouette maintenant si bien inscrite dans le panorama rouennais.

Cette demande ne fait pas l'unanimité, et cela est bien normal. Un débat contradictoire est envisagé avec l'architecte en chef, qui en a donné son accord de principe. Pour les signataires, une telle réalisation irait dans le sens du progrès, et imposerait la ville de Rouen et la Normandie tout entière comme soucieuses d'allier patrimoine et modernité.

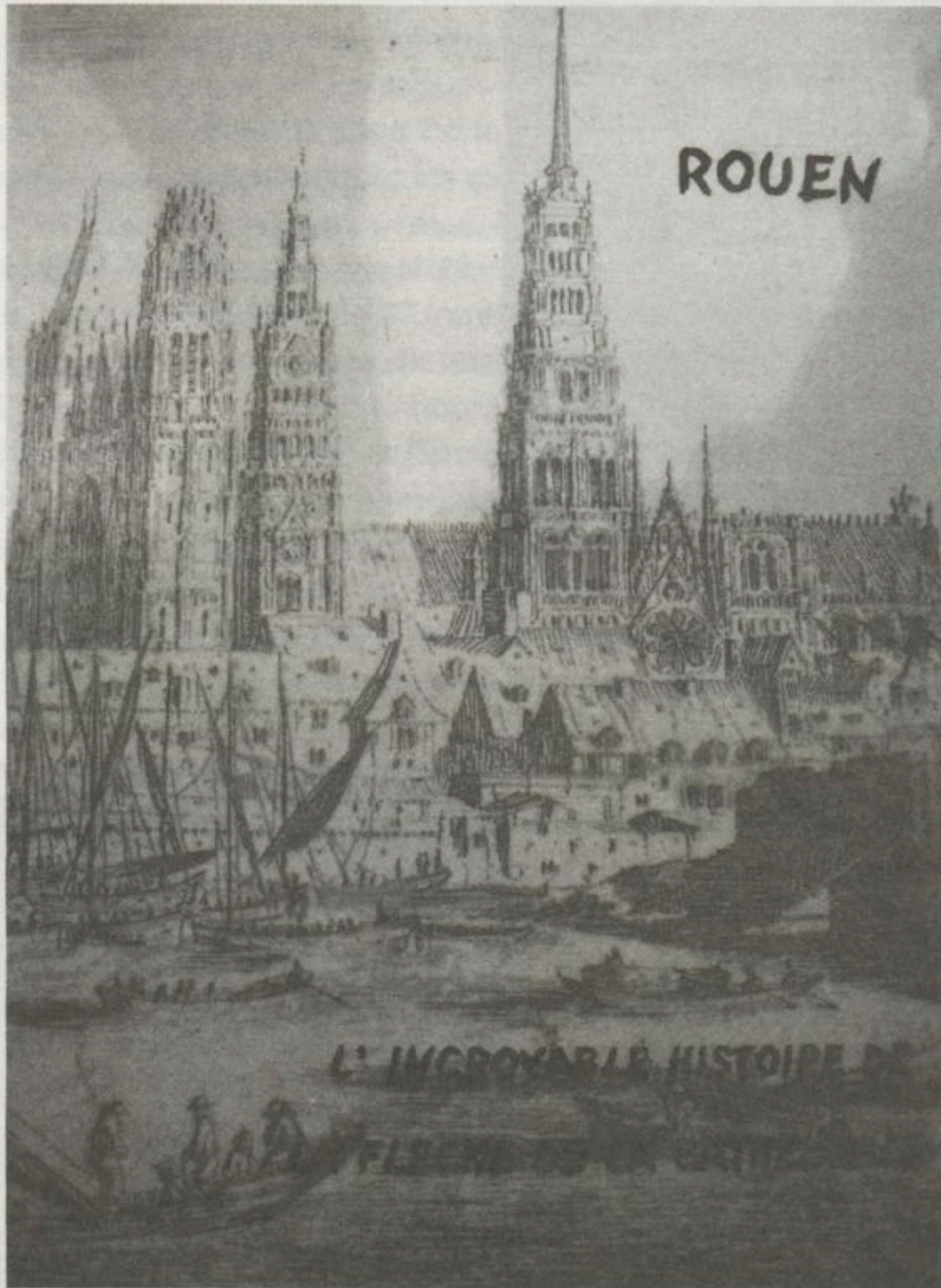
Le roman de la flèche n'est pas achevé. Mais gageons, sinon du moins espérons, qu'elle pourra continuer à se dresser fièrement dans le ciel de Rouen.



L'incendie vu par Polyclès Langlois



Premières protections
de la Tour Lanterne



LE XX^e SIÈCLE

ENTRE HISTOIRE ET MÉMOIRE

L'historien dans le prétoire : le procès Papon

par M. Olivier BARUCH

Directeur d'études à l'EHESS

(Séance du 3 février 2007)

Il se trouve que, jusque-là fonctionnaire dans les administrations centrales de l'état, j'ai bifurqué en 1997 vers la recherche en histoire, en m'intéressant au devenir de l'administration française sous le régime de Vichy et l'occupation allemande. Ce fut un sujet de thèse, puis un livre, publié en septembre 1997. En novembre de cette même année, je fus convoqué par la Justice comme témoin, en vue du troisième procès intenté au cours des années 1990 pour crime contre l'humanité à l'encontre de personnes impliquées, bien des années auparavant, dans la mise en œuvre de la « solution finale de la question juive », expression par laquelle le pouvoir national-socialiste allemand avait choisi de dénommer son entreprise d'assassinat systématique des juifs vivant dans les pays tombés sous sa coupe.

Je voudrais ici proposer quelques réflexions sur ce qui se joue lorsque, situation exceptionnelle, l'historien est dans le prétoire en situation de témoin. La Cour d'assises de la Gironde était appelée à juger, pour des faits ayant eu lieu entre l'été 1942 et le début de 1944, Maurice Papon, homme qui fut en son temps un très haut personnage de l'état : préfet, il poursuivit une carrière rapide jusqu'à occuper, pendant près de neuf ans, le plus haut poste de la hiérarchie, à la préfecture de police de Paris. Les

remous de l'affaire Ben Barka l'en éloignèrent, mais il fut alors nommé – belle compensation – président de la compagnie nationale Sud-Aviation. Il se lança après sa retraite dans la politique, au sein du parti gaulliste, alors dénommé UDR. Cette seconde carrière le conduisit jusqu'au Gouvernement : de 1978 à 1981, il occupa en effet, dans les cabinets formés par Raymond Barre, le poste sensible de ministre du Budget.

Rappelons, au préalable, que ce procès aurait pu ne pas avoir lieu. Il en fut ainsi de celui instruit contre René Bousquet, secrétaire général à la police entre avril 1942 et décembre 1943, haut fonctionnaire sans conteste plus directement responsable que Maurice Papon du comportement de la police française entre la mi-1942 et la fin de 1943¹. Bousquet fut en effet assassiné en 1993, alors que la phase d'instruction de son procès n'était pas close. De même, le procès de Jean Leguay, représentant de Bousquet en zone occupée ne s'est jamais tenu, tout comme celui de Maurice Sabatier, préfet régional de Bordeaux à partir d'avril 1942 (donc le supérieur direct de Maurice Papon), car ce dernier, entendu dans le cadre de la procédure ouverte contre Maurice Papon en janvier 1983, est mort en 1989. Mais le procès de Maurice Papon fut ouvert, et devait être mené à son terme : l'interrompre avant sa conclusion aurait constitué un déni de justice, que prohibe formellement la loi.

« L'historien-témoin » sait qu'il parle dans une Cour d'assises, dont le but n'est pas de transmettre du savoir, mais de déterminer si les actes professionnels qu'un homme très âgé a accomplis quelque quarante-cinq ans plus tôt, dans le cadre de ses fonctions de secrétaire général de la préfecture de Bordeaux, relèvent ou non de la qualification juridique de crime contre l'humanité, au sens où l'a défini la Cour de cassation. Cette position spécifique conduit à reposer, quelques années après le procès de Bordeaux, des questions largement débattues alors. Il s'agit non seulement de se demander quelle légitimité revêt cette place de l'historien dans le prétoire, mais aussi dans quelle mesure elle signifie quelque chose de nouveau dans les usages sociaux de l'histoire et dans l'exercice du métier d'historien.

Mettons d'abord de côté deux arguments, d'ordre juridique, qui se font face comme en miroir. Pour les uns, l'historien n'a pas le choix : témoin régulièrement convoqué, il doit se présenter à la barre, comme en dispose la loi. Cette position formelle n'a toutefois pas été celle retenue par la Cour, laquelle a accepté qu'un historien se récuse, malgré le souhait émis par la défense de l'entendre. En sens inverse, on ne discutera pas ici

1. À la différence de Papon, Bousquet ne fut pas en poste jusqu'à la chute du régime de Vichy. Les Allemands exigèrent en effet, à la fin de 1943, sa mise à l'écart, et son remplacement par le chef de la Milice, Joseph Darnand.

le fait de savoir si la convocation d'historiens en tant que témoins était juridiquement valide. On peut penser que le parquet général avait pris à cet égard ses précautions, et qu'il n'aurait pas sollicité des témoignages qui auraient été autant de moyens de cassation. La situation n'était d'ailleurs pas inédite, des historiens ayant été entendus comme témoins durant le procès intenté à l'encontre de Paul Touvier pour crime contre l'humanité, devant la Cour d'assises des Yvelines, en 1994.

La position de témoin nécessite, on le sait, une prestation de serment. Introduit dans la salle d'audience, l'historien, comme tout témoin, doit ainsi jurer de parler « sans haine et sans crainte », et de dire « toute la vérité, rien que la vérité ». La formule a fait couler beaucoup d'encre : quelle est cette vérité sacramentelle que le témoin doit dire, et singulièrement ce témoin en lequel se mue l'historien lorsqu'il est appelé à la barre ? Faisons au moins crédit à ce dernier du fait qu'il connaît les règles de base de son métier, notamment en ce qui concerne la relativité des conceptions historiques et des contextes, objets bâtis, et qu'il ne voit pas dans le document d'archive la source d'une vérité unique qu'il aurait pour tâche de dévoiler. Le juriste rappellera de son côté, avec Yan Thomas, que la vérité judiciaire est elle aussi une vérité relative, celle à laquelle le témoin estime de bonne foi avoir assisté².

C'est dans un cadre ainsi balisé que nous situerons notre propos. Le matériau ne manque pas pour le discuter : les sources relatives au procès de Bordeaux, et ce qu'il traduit de la place de l'histoire dans la société française contemporaine, sont en effet abondantes. Ce sont en premier lieu des sources de presse : presse quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, presse française et étrangère, presse destinée au grand public ou revues savantes³. Certains des journalistes présents à Bordeaux ont regroupé tout ou partie de leurs chroniques dans des ouvrages publiés peu après la fin des débats⁴. Mais, à la différence de ce que fit par exemple l'éditeur Pierre-Victor Stock en 1898, lors du procès d'Émile Zola, on ne dispose pas d'une transcription sténographique intégrale des débats. Les éditions Plon, qui en avaient le projet, durent y renoncer compte tenu de l'ampleur de la tâche. Un ouvrage en deux gros volumes fut publié à l'automne 1998

2. Yan Thomas, « La vérité, le temps, le juge et l'historien », *Le Débat*, n° 102, novembre-décembre 1998, p. 17-36 (citation p. 30).

3. Une très utile revue de presse, établie par Anne-Marie Pathé, documentaliste chargée de la gestion des fonds d'archives conservés à l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) est consultable à la bibliothèque de cet institut.

4. Voir par exemple Éric Conan, *Le procès Papon : un journal d'audience*, Gallimard, 1998 ; Jean-Michel Dumay, *Le procès de Maurice Papon*, Fayard, 1998 ; Sorj Chalandon et Pascale Nivellet, *Crimes contre l'humanité : Barbie, Touvier, Bousquet, Papon*, Libération éditeur, 1998.

par les éditions Albin Michel, dans la collection « Les grands procès contemporains » commencée en 1946, et qui regroupe à la fois des procès de la Libération (Pétain, Laval) et de l'OAS (Salan, Jouhaud)⁵. Il s'agissait d'un compte rendu partiel, solution inévitable en raison de la durée des débats (six mois) et de la longueur des audiences. Mais les témoins ne furent pas consultés sur la sélection effectuée parmi les propos qu'ils avaient tenus : comme l'écrivent les promoteurs du projet, celle-ci s'efforça de proposer au lecteur « des extraits permettant la compréhension de l'ensemble de la procédure [choisis selon] *des critères journalistiques* quant à leur intérêt et leur importance⁶ ». Cette source ne saurait donc, comme toute source historique d'ailleurs, être utilisée sans prudence.

L'idéal, pour qui entend proposer une réflexion fondée sur ce procès, consiste donc à recourir à la source audiovisuelle. Comme le permet en effet la loi du 11 juillet 1985 tendant à la constitution d'archives audiovisuelles de la Justice, l'intégralité des débats a été filmée. Mais, dans la mesure où, six ans après la conclusion du procès de Bordeaux, le dossier Papon n'est pas encore juridiquement clos⁷, cette source ne peut à ce jour se prêter à une exploitation publique : la chaîne câblée de télévision *Histoire*, qui en avait le projet et avait procédé au travail de choix et de commentaire des audiences en vue d'une diffusion en janvier 2003, dut y renoncer. Le matériau n'en reste pas moins disponible sur dérogation, comme nombre de sources archivistiques que met en œuvre l'historien du contemporain. Ce dernier dispose enfin, autre type de sources qui lui est familier, du témoignage oral des personnes présentes à l'audience – et le procès de Bordeaux n'en manqua pas.

*

Ce qui se déroule dans un prétoire, c'est le code de procédure pénale qui le définit. Si l'historien-témoin a pris la peine de s'y référer pour connaître les règles du jeu auquel il participe, il est conscient de deux éléments fondamentaux qui vont structurer son intervention. Le premier, posé par l'article 331, est qu'il ne peut déposer que « sur les faits reprochés à l'accusé ou sur sa personnalité et sa moralité ». Il ne s'agit pas de ceci, il s'agit donc de cela. Une objection vient alors immédiatement à l'esprit : comment être témoin de faits intervenus quinze ans avant sa naissance ? L'imprescriptibilité du crime contre l'humanité apporte la

5. *Le procès de Maurice Papon*, Albin Michel, 1998, vol. I, p. 7.

6. *Ibid.*, p. 7-8. C'est nous qui soulignons.

7. À la suite d'un arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme, la Cour de cassation est appelée à examiner le pourvoi de Maurice Papon sur le fond, ce qu'elle n'avait pas fait en octobre 1999 pour des raisons de procédure.

réponse juridique. Comme le rappelle là encore Yan Thomas, elle pose la fiction selon laquelle est encore présent le temps du crime, non pour l'éternité, mais jusqu'à la disparition du dernier de ses auteurs. De ce passé présent chacun, jusqu'à aujourd'hui, peut être témoin, pour autant qu'il en ait acquis une forme de connaissance :

Le crime contre l'humanité change entièrement les données du problème. Il pervertit le rapport ordinaire du fait à son contexte et contraint le juge comme l'historien à les considérer sur le même plan. Le contexte entre ici dans la définition du crime, l'historien dans la détermination du contexte, la responsabilité collective dans la responsabilité individuelle, le métier d'historien dans l'office du juge. [...] Il n'est vrai de dire que l'historien « fournit le contexte » que parce qu'il revient au juge d'en investir l'accusé. [...] Intégrer le contexte dans un acte pour le qualifier, pour l'imputer, appartient à un juge historien, qu'informent des historiens témoins privilégiés d'un temps qui est le leur. Étrange, mais pourtant bien réelle division des tâches, lorsque la nature du crime attache nécessairement à chaque auteur, coauteur ou complice, l'histoire de ce qui l'entoure et qu'il s'incorpore⁸.

C'est cette logique qui sous-tendait la question posée par le président de la Cour d'assises – en substance : « Qu'avez-vous à nous dire sur l'affaire qui nous réunit aujourd'hui ? » Question imprécise et ample, à laquelle la réponse se devait d'être structurée et précise. Il convenait d'éclairer les « faits reprochés à l'accusé » par un exposé, une leçon plutôt, relative au fonctionnement de l'administration sous Vichy. Il s'agissait d'en tracer le cadre institutionnel et les enjeux politiques, d'en faire émerger la diversité des parcours individuels et collectifs de ses agents, en mettant en évidence l'existence ou non de marges de manœuvre. Ces développements demandaient du temps ; il me fut accordé, car telle est la loi. En effet, seconde et fondamentale règle que pose le code de procédure pénale en matière de témoignage, le témoin ne peut pas être interrompu.

Cette déposition dura ainsi plus de deux heures, sans notes (oralité des débats oblige). Ce temps était nécessaire pour tenter d'expliquer les logiques à l'œuvre au sein de l'administration française entre 1940 et 1944, autour des notions entrecroisées de souveraineté et de collaboration, tout en soulignant l'importance de dater des paroles, des faits, des attitudes, précaution indispensable pour éviter confusions et amalgames. Je n'ai jamais, ni avant (même lors de la soutenance de ma thèse), ni depuis cette audition, aussi longuement traité oralement de ce sujet que durant cet après-midi de novembre 1997.

8. Yan Thomas, « La vérité, le temps... », art. cit., p. 34-36.

Cet élément de durée permet d'échapper, autant que possible, à l'instrumentalisation. On n'y échappe certes jamais totalement car, au sens propre, publier c'est accepter de rendre son travail public, de livrer son travail au public qui en fait ce qu'il entend. Au moins peut-on tenter, en faisant soi-même partie du processus, de limiter les effets de cette instrumentalisation. La binarité du jugement ne s'impose en aucun cas à l'historien intervenant à ce stade du procès. Il ne s'agit pas là des jeux du cirque – le pouce levé ou abaissé en fin d'audience –, et ce d'autant moins qu'en droit français le témoignage n'est pas l'élément central d'administration de la preuve. Certes, la justice est lente, certes ce procès fut long, et cela lui fut reproché. Ne peut-on au contraire estimer que cette longueur, cet étirement du temps judiciaire lui permettent d'être aussi un temps de la nuance, aux antipodes de ce qu'on imagine trop rapidement être la logique manichéenne du processus judiciaire ?

*

Les frontières sont parfois étroites entre témoignage et expertise, comme on en eut la preuve à Bordeaux. Il se trouve qu'une expertise historique avait été ordonnée en 1984 par le premier juge d'instruction de l'affaire Papon. Celle-ci fut annulée en 1987 par la Cour de cassation avec la presque totalité de la procédure. Mais en 1993, Jean-Marc Varaut, avocat de Maurice Papon, trouva le moyen de la réintroduire dans le dossier en la publiant sous la forme d'un opuscule à la couverture bleue, intitulé *Fonctionnaire sous l'occupation*. C'est à partir d'éléments méthodologiques de cette expertise, qui donc existait sans exister, que la défense s'efforça de mettre en doute non telle ou telle des conclusions auxquelles j'étais arrivé, mais l'ensemble de ma démonstration : issue d'une thèse qui avait privilégié l'archive écrite sur le témoignage oral, n'aurait-elle pas donné de toutes autres conclusions si le choix inverse avait été fait ? À la thèse présentée s'opposait, tout aussi légitime sans doute, une antithèse aux résultats potentiellement inverses.

La démarche, habile, s'inscrivait en fait dans une tendance visant à confier au juge, saisi dans le cadre d'un procès en diffamation ou en responsabilité, le contrôle de la méthode mise en œuvre par les historiens. Ceux-ci ne peuvent revendiquer la protection des « franchises de l'histoire »⁹ que dans la mesure où ils se conforment à un certain nombre de règles de bon exercice du métier, dont le contrôle est moins confié

9. Nathalie Mallet-Poujol, « Vie privée et droit à l'image : les franchises de l'histoire », *Légicom*, n° 20, 1999/4, p. 51-68. Voir aussi, du même auteur, « Diffamation et histoire contemporaine », *Légipresse*, septembre 1996, p. 97-103, et commentaire sous « Cour d'appel de Paris, 17 septembre 1997 », *Recueil Dalloz*, 1998, 31^e cahier, p. 432-436.

aux pairs qu'au juge, investi ainsi d'un redoutable pouvoir de qualification du savoir historique¹⁰. Convierait-il que ce dernier soit assisté d'historiens-experts « méthodologistes », qui jugeraient des conditions d'exercice de son métier par un collègue en se fondant sur des critères de bonne méthode ou déontologie ? La perspective semble inquiétante, même si elle peut être rapprochée de la situation des experts-médecins ou chirurgiens intervenant dans les procès en responsabilité intentés à des membres du corps médical.

Mieux vaudrait que l'expertise se bornât à élucider des points précis d'ordre historique ou juridique. Dans le cas qui nous préoccupe ici, il semblait nécessaire de permettre à la Cour d'appréhender avec précision les modalités d'organisation d'une préfecture de la zone occupée, ou le contenu exact de la fonction de secrétaire général de préfecture dans cette même zone. Venant après celle d'historiens ayant retracé les finalités et l'évolution des politiques de révolution nationale et de collaboration, ma déposition s'efforçait, par un mouvement allant du général vers le particulier, de répondre à ce besoin. Ainsi, par exemple, s'agissant du métier de secrétaire général de préfecture, la redéfinition du rôle des préfets apportée par la loi du 23 décembre 1940 compléta-t-elle, mais sans l'abroger, celle posée par la loi du 28 pluviôse an VIII qui donnait au secrétaire général de préfecture la mission de remplacer le préfet en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier. La création, à partir du printemps 1941, de la fonction de préfet délégué, ne conduisit pas à une modification de ce texte. On vit de fait s'établir, préfecture régionale par préfecture régionale, de complexes répartitions de compétences entre préfet régional, secrétaire général et préfet délégué, dans des proportions variables en fonction des matières traitées.

La frontière, on le voit, peut devenir ténue entre témoignage et expertise. Il est clair, au demeurant, qu'on ne saurait inférer de la différence de statut juridique entre les deux postures une neutralité spécifique de l'expert, à laquelle se référait l'un des trois experts de 1983 devant la Cour

10. On se reportera là encore à l'article déjà évoqué de Yan Thomas, qui illustre cette dérive du juge s'autorisant à dire les règles de la bonne méthode historique par deux cas où des historiens de réputation internationale ont été sanctionnés par des tribunaux : accusé par des associations arméniennes d'avoir minimisé la volonté génocidaire du pouvoir ottoman lors des massacres intervenus en 1915 en Arménie, Bernard Lewis fut condamné pour n'avoir pas pris en compte, aux yeux du tribunal, suffisamment de sources ; poursuivi en diffamation par Bertrand de Jouvenel, Zeev Sternhell se vit pour sa part reprocher de n'avoir pas entendu de témoins ; voir « La vérité, le temps... », art. cit., p. 23-25.

de Bordeaux lorsque celle-ci l'entendit, comme témoin, en février 1998¹¹. On en arrive même, situation pour le moins paradoxale, à une forme d'inversion des rôles entre l'historien, expert entendu comme témoin, et l'ancien acteur, témoin requis comme expert. Tel fut notamment le cas de Roger Bellion, celui des trois experts de 1984 issu de l'administration préfectorale. Il y était entré en mai 1942, en réussissant le concours de chef de cabinet de préfet, et venant du cabinet du secrétaire d'état aux communications Jean Berthelot. Secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche en 1943, il connaissait de l'intérieur les complexités, les ambiguïtés, mais sans doute aussi les reclassements à l'œuvre au sein de l'administration préfectorale dans les derniers temps du régime de Vichy.

On doit enfin s'interroger sur les modes différenciés de réception du témoignage, que l'on éclairera ici par un point de détail. Durant l'après-midi où j'étais entendu par la Cour, il se trouve que celle-ci eut à se pencher sur la différence entre délégation de signature et délégation de compétence. C'est là une question tout à fait classique de droit administratif, à laquelle m'avait accoutumé le métier de fonctionnaire d'une administration centrale de l'état, que j'avais exercé pendant une quinzaine d'années avant de bifurquer vers l'histoire. Il me semble pourtant que les éléments de réponse que j'ai pu apporter à cette question, éléments découlant de l'exercice de cette pratique professionnelle et relevant à ce titre d'une fonction d'expertise, ne furent pas pris autant en compte que ceux découlant du statut d'historien au titre duquel j'avais été convoqué au procès¹². Il n'y a certes pas lieu de s'en étonner : la position sociale de celui qui dit compte en effet largement autant que ce qu'il dit, mais le contraste m'a semblé suffisamment frappant pour mériter d'être rappelé.

*

La décision qu'ont prise les historiens invités à la barre du procès de Bordeaux de s'y rendre ou non relève de plusieurs facteurs, dont *in fine* le for intérieur. Celui qui n'aurait souhaité, ni de près ni de loin – et nous avons essayé de montrer ici que c'était plus de loin que de près – être associé à une décision d'ordre judiciaire, ou celui qui aurait

11. Audition d'André Gouron, 17 février 1998, *Le procès de Maurice Papon, op. cit.*, t. II, p. 507.

12. Le président de la Cour souligna alors l'intrication des positions de témoin et d'expert : « Il y a un paradoxe depuis un certain moment : nous faisons venir un historien et finalement nous lui posons des questions juridiques. Finalement ce sont les juristes qui demandent à un historien des leçons de droit », compte rendu sténographique établi pour le compte des éditions Plon, document dactylographié, s.d., archives de l'auteur.

considéré ce procès comme jugé d'avance, aurait eu toute raison de ne pas y participer. Que tel n'ait pas été notre cas ne suffit pas à lever les doutes ou les interrogations auxquels notre choix a conduit. Il s'est agi certes, on l'a écrit, de tenter de lutter contre l'instrumentalisation de son propos, et plus encore de s'efforcer de ne pas être prisonnier d'une recherche pilotée par l'aval, par la demande sociale. Il est, au demeurant, de multiples façons pour l'historien du contemporain d'être happé par cette dernière, de l'expertise – dont les formes sont diverses¹³ – au passage éclair sur un plateau de télévision où la brièveté obligatoire du propos fait mauvais ménage avec le minimum de nuances nécessaires à la véracité du propos.

« Rien que la vérité, toute la vérité » nous était demandé : but littéralement inaccessible, on l'a dit ; au moins avons-nous tenté de ne pas nous aventurer loin de la vérité. Henry Rousso a, pour sa part, pu déceler dans la déposition de plusieurs des historiens appelés à la barre « une sous-estimation du rôle tenu par l'occupant [...] dans un crime général, la solution finale, dont on savait par ailleurs qu'elle avait bénéficié de la complicité de l'administration française¹⁴ », conduisant ces historiens à mettre l'accent, par effet de contraste, sur la part de responsabilité personnelle de Maurice Papon dans les faits pour lesquels il était jugé. Même imputable à des motifs inconscients, comme l'envisage H. Rousso, une telle discordance entre ce que nous savons et enseignons quasi quotidiennement et ce que nous aurions dit à l'audience, sous la foi du serment qui plus est, aurait été pour le moins problématique. Le reproche m'inquiéta ; après que j'ai pu réentendre, en consultant les archives audiovisuelles conservées par la direction des archives de France, l'intégralité de ma déposition, il ne m'inquiète plus. Le moindre des paradoxes n'est d'ailleurs pas, à cet égard, la déclaration finale de Maurice Papon : la parole lui étant donnée, comme de droit, à l'issue de l'audience, il s'affirma dans l'ensemble d'accord avec la présentation de l'administration préfectorale en zone occupée qu'il avait entendue, dans la mesure où précisément le témoin, dit-il, « a[vait] couvert cet ensemble par la présence de l'occupant et par l'autorité de l'occupant¹⁵ ».

Pour autant, on ne peut superposer les conclusions que tirent de l'étude d'un passé commun historiens et juges. Il semble bien apparaître, en première analyse, qu'une approche historique privilégiant les

13. Sur le très vaste ensemble de questions soulevées par ce sujet, on se reportera à Olivier Dumoulin, *Le rôle social de l'historien*, Albin Michel, 2003.

14. Henry Rousso, « L'expertise des historiens dans les procès pour crime contre l'humanité », in Jean-Paul Jean et Denis Salas (dir.), *Barbie, Touvier, Papon ; des procès pour la mémoire*, Autrement, 2002, p. 58-70 (p. 67).

15. *Le procès de Maurice Papon*, op. cit., t. I, p. 435.

structures de l'action collective est inconciliable avec la logique judiciaire de l'imputation individuelle. Mais c'est au contraire parce que le crime contre l'humanité s'inscrit dans le cadre d'un plan concerté qu'il modifie par essence le rapport entre le crime et son contexte. Dans la mesure où c'est par l'inscription de l'individuel dans le collectif que se mesure la participation au crime, l'historien apparaît comme un maillon nécessaire pour aider le juge à tisser le lien entre une action individuelle et sa dimension collective. Mais, précisément, c'est la finalité même du procès que de tisser, ou non, ce lien. Sous cet angle, il n'était pas paradoxal, mais au contraire nécessaire, que les historiens cités comme témoins n'aient pas eu à connaître le cas spécifique de Maurice Papon à Bordeaux. S'ils l'avaient connu et s'étaient prononcés sur lui – et telle était une des finalités de l'expertise, ensuite annulée, de 1984 –, ils auraient à l'inverse directement participé de la logique d'imputation individuelle des faits, source du jugement final auquel conduisit le long processus aboutissant au verdict d'avril 1998, dix ans de réclusion criminelle.

La véritable conclusion, à nos yeux, du processus historico-judiciaire dont l'affaire Papon a été le révélateur, est intervenue au printemps 2002 avec un arrêt du Conseil d'état, qui mit pour moitié à la charge de l'état les réparations dues par Maurice Papon aux parties civiles. Sa faute, reconnue comme crime par la Cour de Bordeaux, était aussi, aux yeux de la Haute Assemblée, une faute de service dont l'état était pour partie responsable. Rompant avec une jurisprudence cinquantenaire, issue d'un arrêt de 1952 aux termes duquel « l'état républicain ne pouvait être tenu pour responsable des agissements d'un régime illégitime¹⁶ », l'arrêt d'avril 2002 rejoignait les conclusions auxquelles était arrivée de longue date l'historiographie, à commencer par les travaux essentiels et pionniers de Serge Klarsfeld. Paradoxalement, le droit public admettait ce que le droit pénal avait rejeté à Bordeaux, lorsque la Cour ne retint pas la notion de « crime de bureau » proposée par l'un des avocats des parties civiles, Michel Zaoui. Entre responsabilité des hommes et responsabilité des états, la balance judiciaire n'en restait pas moins inégale. Même criminel, l'état, personne morale de droit public, n'est pas responsable pénalement : c'est donc bien, conclusion ambiguë de ces réflexions relatives aux rapports entre histoire et justice, à l'histoire de le juger.

16. Cité dans les conclusions du commissaire du Gouvernement Sophie Boissard sous « Conseil d'état, *Papon*, 12 avril 2002 », *Les Petites affiches*, n° 106, 28 mai 2002, p. 23.

L'EAU, ÉLÉMENT MAJEUR

DU XXI^e SIÈCLE

par M. Bernard BOULLARD

(Séance du 17 février 2007)

L'eau est plus qu'un droit, c'est une nécessité. Il est indispensable que tout être humain dispose d'une quantité suffisante d'eau de qualité, à un coût abordable, pour ses usages personnels et domestiques. Hélas, une telle eau n'est pas accessible à plus d'un milliard de nos semblables, ce qui entraîne chaque jour le décès de près de 34 000 personnes. Et les réserves mondiales s'amenuisent dangereusement en même temps que la répartition de cet élément est fort inégale.

Il n'y a déjà que très peu d'eau en plusieurs pays d'Afrique et du Moyen-Orient, cependant que l'Asie et l'Amérique Latine sont à peine mieux pourvues. L'Amérique du Nord et l'Europe font encore figure de privilégiées. Mais l'inquiétude est planétaire tant le programme à mettre sur pied est gigantesque pour une population mondiale qui ne cesse d'augmenter.

Le concept d'eau s'est insinué partout... depuis qu'il y a des hommes. Rapidement se fit importante l'eau du guérisseur ou du sorcier, cependant que des sources furent tenues pour sacrées. La chrétienté officialisa ce culte de l'eau, qu'elle soit bénite ou baptismale.

Et les multiples missions de l'eau firent tenir le plus grand compte de sa pureté pour laquelle le grand Pasteur et ses disciples apportèrent des arguments décisifs. En Occident, surtout, les diverses facettes du pouvoir, des pouvoirs de l'eau continuent de s'interpénétrer qu'il s'agisse même de musique, de peinture ou de poésie.

Le penseur qui se penche sur l'eau est vite atteint d'une mélancolie inguérissable. Ainsi le lieutenant Grange, mourant dans *Un Balcon en forêt* de Julien Gracq, se sent-il envahi par « le silence qui se referme sur lui comme une eau tranquille ». Et l'œuvre entière de Guy de Maupassant s'organise peut-être autour de la corrélation triple « Eau/Vie/Mort ». De splendides lignes de sa nouvelle intitulée *Amour* en témoignent excellemment. Oui, l'eau joue un rôle irremplaçable dans les processus vitaux. Elle représente 50 à 75 % du poids d'un végétal, 70 à 80 % de celui d'un animal et plus des 2/3 du poids du corps humain.

La Terre a donc accueilli la vie grâce à l'eau. Notre planète est le seul endroit actuellement connu où il y ait de l'eau *liquide*. Ailleurs, dans le système solaire, il n'y a que *vapeur* d'eau ou *glace*. La Terre doit ce privilège à sa bonne distance du Soleil. Or, sans eau, la Terre ne serait qu'un astre mort. Hélas, à la surface du globe, les eaux *salées* (mers et océans) sont très majoritaires et les 2/3 des eaux *douces* sont sous forme de glace ! Il ne reste guère que 1 % de l'eau terrestre qui soit de l'eau *douce liquide* (rivières, lacs, zones humides et nappes aquifères). Et la répartition de cette eau douce est fort capricieuse :

- sur les continents, elle est inégale en fonction des climats locaux ;
- dans un même État (exemple l'URSS de jadis), elle ne se localise pas automatiquement dans les régions aux besoins les plus marqués ;
- en fonction des saisons, sa disponibilité est fluctuante. Ainsi le débit de la Loire évolue-t-il entre 4 000 et 5 000 m³/seconde et ... 50 m³/seconde !

Les besoins en eau sont considérables :

- en agriculture, il faut 1 500 litres d'eau pour produire 1 kg de blé, et 4 500 litres pour récolter 1 kg de riz !
- dans la vie quotidienne, un lave-vaisselle consomme 40 à 50 litres d'eau ; un lave-linge en exige 100 litres et un bain peut en dépenser 150 litres. Mais le bienfait de ce bain n'avait pas échappé à Montaigne qui écrivait : « [...] j'estime le baigner salubre, et crois que nous encourageons nos légères incommodités en notre santé si nous perdons cette coutume » ;
- au plan industriel, 10 litres d'eau sont nécessaires pour produire 1 litre d'essence, 20 litres pour fabriquer 1 litre de bière, et 100 litres pour obtenir 1 kg de pâte à papier !

En France, on estime que la dépense totale d'eau incombe pour 68 % à l'agriculture, 24 % à la vie domestique, 5 % à l'industrie, 3 % aux centrales électriques.

De tous temps, l'homme et l'eau ont parcouru une route commune. Pendant des dizaines de milliers d'années, l'homme nomade ne se

déplaça que d'un point d'eau à un autre. Lorsqu'il se sédentarisa (voilà environ 10 000 ans), il s'installa assez systématiquement en bord de rivières. C'était vital pour lui, pour son bétail, pour ses cultures. Puis l'eau fut domestiquée (il y a de cela au moins 5 000 ans) ; dans le bassin de l'Indus, on en a retrouvé d'évidents témoignages. Curieusement, cinquante siècles plus tard, l'eau coulant au robinet demeure le privilège de certains !

En deux siècles (de 1800 à 2000), la consommation quotidienne d'eau du Parisien est passé de 7 litres à 300 litres (elle a donc été multipliée par 40 !). Le corps humain est une grande outre qui, du fait de la pesanteur, se vide continuellement de l'eau qu'il ingurgite. Chaque jour, il rejette jusqu'à 3 000 g d'eau, tout en maintenant son milieu intérieur convenablement hydraté (un sujet pesant 70 kg recèle de l'ordre de 45 kg d'eau). Il est important de souligner ici que les besoins en eau d'un nouveau-né sont, proportionnellement, le double ou le triple de ceux d'un adulte. Chez les jeunes enfants, la sudation excessive ou les fortes diarrhées sont sources de fatales déshydratations. Chaque année, meurent déshydratés de l'ordre de 4 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans !

S'il est possible de survivre, au repos total, pendant environ 40 jours sans aliments mais en buvant, la « mort de soif » est certaine en 2 à 3 jours seulement si l'on ne peut se réhydrater.

Aucune activité humaine n'a, autant que l'agriculture, marqué de son empreinte la façon dont l'eau se conjugue aux paysages. Partout, l'activité agricole, en recourant à l'eau, façonne le visage de la Terre. Et cela a toujours été, des Andes à la Chine, en passant par la Mésopotamie, l'Égypte, les Grecs ou les Romains.

Les grandes régions agricoles du Monde sont situées là où le climat n'est ni trop froid, ni trop sec. C'est l'eau des rivières qui constitue la principale ressource pour corriger les imperfections de la répartition des pluies. Pour nourrir (ou tenter de nourrir) l'humanité, il faut, ici et là, recourir à l'irrigation. C'est en Chine une nécessité sur des dizaines de millions d'hectares. Également au Maroc, l'irrigation s'impose alors même qu'en exportant ses tomates, ce pays vend une partie de son eau ! Dans le désert israélien du Neguev, sur des milliers d'hectares, l'irrigation a permis la croissance d'oliviers, de pistachiers, de cyprès... Hélas, ici comme ailleurs, 60 % de cette eau d'irrigation n'atteignent pas leur cible : les racines des végétaux. Ces 60 % s'évaporent, ruissellent ou s'infiltrant.

En cas de pénurie d'eau, on fonde de sérieux espoirs sur le recours à des plantes génétiquement modifiées (à des OGM), car :

- la plupart des OGM nécessitent moins d'eau pour se développer que les cultures traditionnelles ;

• et un gène « emprunté » soit à l'*Arabidopsis*, soit à un palétuvier (végétal ligneux de la mangrove), permet à diverses cultures « modifiées » de croître sur des sols à forte teneur en sels. Or cette situation de salinité excessive est beaucoup plus fréquente qu'on l'imagine.

Multiplés sont les usages industriels de l'eau. L'essor de l'industrie aux XIX^e et XX^e siècles a considérablement accru les besoins. Depuis longtemps, on a recouru à l'eau comme source d'énergie ; depuis les norias du II^e siècle avant J.-C. jusqu'aux barrages hydro-électriques actuels, en passant par les moulins hydrauliques inventés par les Romains.

Il faut 270 m³ d'eau pour produire une tonne d'acier, et 5 000 m³ pour fabriquer une tonne de fibres synthétiques. Et l'industrie, elle aussi, rejette des eaux usées chargées de métaux lourds ou autres composés toxiques.

Si conventionnellement, on estime les réserves d'eau de la planète à 1 million,

• les océans représenteraient	972 000
• les glaces polaires (solides donc !)	20 000
• les eaux souterraines	7 000
• les lacs et rivières	171
• l'eau vapeur de l'atmosphère	10

C'est à dire que l'eau présente sur le globe est :

- pour 97 % salée et liquide ;
- pour 2 % congelée ;
- pour 1 % (!) douce et liquide.

Et encore, seulement 0,3 % (et non ce 1 %) est disponible pour l'homme, et inégalement distribué.

La consommation globale d'eau par habitant est considérée comme un indice du développement économique d'une nation. Et les disparités sont prodigieuses ! À Las Vegas, en Californie, l'eau est partout et sa consommation dépasse l'entendement ! Or, il ne pleut là-bas que 200 mm/an. Les trois-quarts de la consommation relèvent du luxe. En dix ans, le volume du lac qui alimente la ville a diminué de moitié. On en est réduit à aller chercher l'eau à 500 km de Las Vegas. Un gigantesque pipe-line est prévu qui « violerait » le Nevada de son eau, en y détruisant les richesses naturelles.

À l'opposé, en Jordanie (à Amman), chaque habitant consomme quinze fois moins d'eau, qu'à Las Vegas. À Amman, l'eau est rationnée, distribuée seulement à certaines heures et, le plus souvent, non potable ! Il faut, pour boire, acheter de l'eau en bouteilles.

Qu'il est loin le temps où Lepecq de La Cloture écrivait (c'était vers 1775) :

L'eau de Seine, prise au pont de Rouen, est beaucoup plus pure, moins chargée de substances étrangères, et plus légère que celles de toutes les sources de nos fontaines.

Les causes les plus communes de pollution sont à rechercher dans les activités humaines. Il est classique d'associer les souillures des eaux à des usages domestiques, à des pratiques agricoles et à certaines industries, telles des raffineries, des mégisseries, des fabriques de colorants...

La liste des polluants potentiels est impressionnante : poussières, détergents, pesticides, microbes, débris végétaux ou animaux...

À côté des conséquences économiques, la pollution de l'eau entraîne des risques sanitaires importants et des dérèglements biologiques majeurs connus sous le nom d'eutrophisation. L'enrichissement (!) des eaux favorise le développement d'algues, de cyanobactéries, dont la décomposition à terme consomme beaucoup d'oxygène, compromet toute vie animale et confère à l'eau ainsi souillée une odeur et une saveur très désagréables, en même temps qu'une insalubrité majeure.

Sous cet angle, l'eau peut devenir ennemie de l'homme. Mais elle se rend aussi redoutable autrement ! On sait qu'il est dangereux de boire des quantités inconsidérées d'eau. Chacun sait qu'un tel supplice auquel on recourait pour faire avouer des suspects ne fut aboli qu'à la Révolution. Plus près de nous, et même actuellement encore, la teneur des eaux en nitrates fait l'objet de rigoureux contrôles. Il a fallu l'approche de Pasteur pour que l'on prenne conscience de l'extrême importance de la microbiologie des eaux. Il n'empêche qu'au début du XXI^e siècle, et c'est regrettable, meurent encore chaque année 8 millions de personnes, victimes de maladies engendrées par des eaux stagnantes et polluées.

Et qui oublierait que l'eau reste un élément dévastateur en raison des crues, raz-de-marée, pluies diluviennes ou chutes de neige engendrant des glissements de terrain ? Que la liste des sites menacés serait longue !

Comme l'air, l'eau n'est jamais plus présente à l'esprit que lorsqu'elle se raréfie. Or, si nous continuons à la gaspiller, elle va manquer et sa distribution à une population planétaire, multipliée par six en seulement deux siècles, va poser d'énormes problèmes. Déjà, en 2007, deux milliards et demi d'êtres humains n'ont qu'un accès restreint à l'eau !!! Et chaque jour, comble de l'horreur, une population équivalente à celle de trois World Trade Center meurt à cause du manque d'eau !

C'est donc bien là l'enjeu majeur du XXI^e siècle. Aussi, par malheur, la population de la planète a-t-elle tendance à croître le plus vite là où l'eau est déjà rare !

Les réserves en eau s'amenuisent partout. Il est donc nécessaire, en tout pays, de trouver rapidement les solutions efficaces de répartition des ressources hydriques. Il est révolu le temps où l'eau, à la disposition de tous, était un « don de la nature ». Elle est devenue une « marchandise » qui a un coût.

Dès 2025, une pauvreté accusée en eau est inéluctable, en Afrique et en Asie méridionale surtout. Le malheur veut par ailleurs que ce précieux liquide ne soit pas présent là où il le faut, ni quand il le faut.

Il peut y avoir des conflits sans problème d'eau, mais il n'y a que très rarement des problèmes d'eau sans conflits. De tous les points névralgiques de la bataille pour l'eau, le Proche-Orient est actuellement le plus explosif. Dès 1948, la guerre israélo-arabe a en effet été menée avec deux enjeux essentiels : Jérusalem et l'eau !

Si nul homme ne peut commander les pluies, gouverner les apports d'eau, il ne s'impose pas moins d'orienter avec détermination les usages de ce si précieux élément par le respect d'un choix de priorités.

Aux mille recommandations dont chacun est conscient, nous aimerions ajouter de ne jamais oublier le rôle régulateur et capital des arbres ! Or, ne fut-ce qu'en Europe, en dix siècles, de l'an 900 à l'an 1900, la couverture forestière est passée de 90 % à 20 %. Et en Amazonie, le déboisement annuel avoisine 1 % de la surface forestière existante. Cela est catastrophique par les conséquences sur la conservation des sols, et donc sur celle de l'eau : une saine politique de l'eau passe obligatoirement par une politique respectueuse de l'arbre.

Et l'on tente de remédier à la pénurie d'eau, déjà en route, par des innovations techniques. À côté de diverses techniques encore balbutiantes, la palme revient actuellement au dessalement de l'eau de mer. Une dizaine de possibilités existent, mais deux méthodes sont, chaque jour, mises en œuvre au sein de nouvelles usines, reposant :

- soit sur la distillation de l'eau de mer ;
- soit sur le passage de l'eau de mer au travers de pores ultra-fins, s'opposant à la migration des sels ; c'est ce que l'on appelle la technique de « l'osmose-inverse ».

La grosse usine mondiale de dessalement est située à Ashkelon (en Israël) et repose sur le second procédé. L'énorme usine de Bahrein, dans le Golfe Persique, procède, quant à elle, à la distillation. Plus modeste-ment, en France, Belle-Île-en-Mer, assoiffée lors des canicules récentes, a commandé deux petites usines de dessalement d'eau de mer.

On peut dire que le problème du recours à l'eau de mer est résolu, mais à quel prix, et avec quelle dépense d'énergie ? Cela reste encore hors de portée des pays qui... en ont le plus besoin, à savoir ceux en voie de développement !

Quel avenir nous attend ? Quel avenir attend ceux qui sont déjà les plus défavorisés ? Les considérations que nous venons d'exposer ne sont guère réjouissantes si l'humanité ne modifie pas profondément son comportement vis-à-vis de l'eau. Dans le domaine de ce précieux élément, de cette essentielle ressource, il est temps, il est plus que temps, mais il est encore temps d'agir !

On ne saurait trop recommander à nos concitoyens de se rendre à l'école de la République, de se faire inscrire, de se faire inscrire, de se faire inscrire...

Il est de notre devoir de nous occuper de l'éducation de nos enfants, de leur apprendre à lire, à écrire, à compter, à connaître leurs droits et leurs devoirs...

Le premier devoir de l'école est de former des citoyens vertueux, des citoyens qui aiment leur pays, qui respectent la loi, qui sont utiles à leur société...

Il faut donc que l'école soit ouverte à tous, que tous les enfants aient accès à l'école, que tous les enfants soient instruits...

Il faut aussi que l'école soit gratuite, que tous les enfants puissent aller à l'école sans payer, que tous les enfants soient instruits gratuitement...

Il faut enfin que l'école soit dirigée par des citoyens éclairés, des citoyens qui comprennent l'importance de l'éducation pour la République...

En résumé, l'école de la République doit être ouverte à tous, gratuite, et dirigée par des citoyens éclairés...

La République a besoin de citoyens éclairés, de citoyens qui comprennent leur rôle dans la République, de citoyens qui sont utiles à leur société...

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN NORMANDIE

Évolution et constantes

par M. François GAY

(Séance du 24 février 2007)

La décentralisation administrative et l'aménagement du territoire sont l'envers et l'endroit d'une même étoffe, en particulier en Normandie, région qui, pendant quelque temps, a servi de banc d'essai dans ce domaine. Elle a aussi été utilisée comme terrain d'expériences dans celui de l'aménagement et de l'urbanisme : deux récents numéros de la revue *Études Normandes*, sous la direction de l'historien Loïc Vadelorge, ont montré l'originalité de ces expériences en Haute-Normandie¹.

Ayant parfois eu l'occasion en tant que témoin direct, de suivre cette évolution sur le terrain, nous souhaiterions en tirer quelques conclusions en insistant sur la constance de certaines préoccupations dans l'aménagement du territoire normand. Il ne saurait être question, ici, d'évoquer l'évolution de la politique d'aménagement à l'échelle nationale depuis un demi-siècle. Nous renvoyons sur ce point à de nombreux travaux de géographes, par exemple ceux d'Armand Frémont qui fut à la fois un théoricien et un praticien de cette grande aventure qui a profondément transformé la physionomie de notre pays². Des historiens comme Loïc

1. *Décentralisation en Normandie : Acteurs et politiques*, sous la direction de Loïc Vadelorge, *Études Normandes*, 2006, n° 4, 86 p.

2. Armand Frémont et Pierre Deyon, *La France et l'aménagement de son territoire (1945-2015)*, Librairie générale de Droit et Jurisprudence, 2000, 186 p. Voir aussi *Géographie et action. L'aménagement du territoire*, Éd. Arguments, 2005, 218 p.

Vadelorge, ou D. Voldmann, ont aussi commencé à travailler sur ce thème puisque, depuis un demi-siècle, nous avons connu de nombreuses expériences, dont les villes nouvelles, avec leurs réussites et leurs échecs, ne sont qu'un exemple³.

En ce qui concerne notre région, nous ne disposons pas d'études d'ensemble en dehors de celle de Lévy⁴ sur l'histoire d'une des plus intéressantes innovations de la période, celle de l'Agence foncière longtemps connue sous le nom d'Établissement Public de la Basse Seine (EPBS), et aujourd'hui d'Établissement Public Foncier de Normandie. L'aménagement de la Basse Seine qui est au cœur de notre réflexion a fait l'objet d'une thèse d'histoire de l'urbanisme due à Frédéric Saunier : elle mériterait d'être publiée en raison de son intérêt⁵. Mais les limites chronologiques adoptées par l'auteur (1940-1977) ne permettent pas toujours de mettre en évidence certaines préoccupations d'aménagement qui intéressent la Normandie tout entière.

Notre ambition n'est cependant pas, dans les limites de ce survol, de tenter une véritable synthèse mais plus simplement, à partir d'une expérience personnelle de « géographe engagé », d'insister sur les interrelations entre décentralisations et aménagement, et de tirer quelques enseignements d'une histoire qui n'est pas terminée.

Il ne saurait, pour nous, être question de définir de manière exhaustive l'aménagement du territoire, tant les approches de cette discipline, sorte de *Géographie appliquée* pour reprendre l'expression du géographe Michel Phipponneau, peuvent être différentes suivant les théoriciens et les praticiens⁶. Puisque dans « aménager » il y a d'abord « ménager », disons simplement qu'il s'agit – sans sacrifier à la mode – de favoriser la localisation ou l'implantation des hommes et des activités, dans un territoire donné, avec le souci d'un développement *durable* sans oublier ni le cadre ni la qualité de la vie.

Cette action n'est ni une technique, ni totalement un art (même si cela joue beaucoup dans l'urbanisme), mais d'abord une *praxis* inspirée par la nécessité qui devrait être celle du citoyen ou des acteurs politiques, économiques, sociaux, de réguler l'usage de ce bien finalement rare et

3. François Gay, « Développement local, aménagement et décentralisation en Normandie », *Études Normandes*, 2007, n° 1, p. 43-56 ; et, du même, « "L'âge d'or de l'aménagement"... vu de la Basse Seine », *Études Normandes*, 2004, n° 2.

4. Lévy, *L'Établissement Public Basse Seine*, EPBS, 1999.

5. Frédéric Saunier, « L'aménagement de la Basse-Seine de 1940 à 1977 : un territoire d'expériences », thèse d'histoire de l'architecture, Paris, Sorbonne, 2005. Sur Val-de-Reuil et son histoire, voir le numéro spécial d'*Études Normandes* (2004, n° 2), sous la direction de Loïc Vadelorge.

6. Michel Philipponneau, *La Géographie appliquée*, A. Colin, 1999.

soumis à des pressions diverses même souvent contradictoires qu'est l'espace géographique.

Cependant d'autres visent surtout, dans l'aménagement, la recherche d'une sorte de « justice socio-spatiale » à définir : corriger les inégalités de l'espace en ce qu'elles peuvent avoir d'excessif. Il existe, en effet, des inégalités et des « fractures géographiques » comme il existe des fractures sociales, démographiques ou même « numériques ». Les premières sont souvent les plus difficiles à réduire. Par exemple, l'éloignement, plus ou moins grand pour l'usage, d'un grand équipement (une université, un CHU, etc.) induit une inégalité spécifiquement géographique même si elle peut être un peu corrigée par l'amélioration de l'accessibilité à cet équipement. La pondération des investissements (et le choix qui en découle), si chère aux économistes, conduit à des inégalités spatiales pour une part inévitables surtout si on n'inclut pas, dans le calcul du coût global, celui des « économies externes » (coûts sociaux, nuisances) que l'aménagement du territoire s'efforce précisément de corriger.

Il y a un peu de toutes ces approches dans la démarche qui a guidé ma réflexion et parfois mon action en manière d'organisation de l'espace. Pour prendre des exemples simples, il m'a toujours paru utile de limiter la croissance désordonnée de l'agglomération parisienne (« la congestion au cœur, la paralysie aux extrémités ») en raison de ses effets pervers qui sont aujourd'hui de plus en plus perceptibles. Maints « problèmes urbains » en France sont surtout parisiens. Tenter de les résoudre impliquait de diminuer les disparités (et les antagonismes...) entre Paris et les provinces, même si on n'en reste plus, heureusement à l'opposition « Paris et le désert Français ». J'ai toujours pensé qu'il était indispensable de lutter contre le gaspillage d'espace résultant d'une croissance urbaine mal maîtrisée, comme « l'urbanisation en nappe » par exemple, et qu'il fallait donc donner la priorité au *développement durable* par rapport à une *croissance* purement quantitative.

S'agissant plus spécifiquement de la Normandie, j'ai toujours souhaité la valorisation exceptionnelle que représente cette grande façade océanique de la France. En corollaire, dans le souci de faire un contrepoids à l'attraction parisienne, j'ai sans relâche préconisé, avec d'autres, l'idée d'un « Grand Rouen » fortement structuré.

Bien entendu, un géographe ne peut qu'être sensible aux « inerties » d'un espace qui ne s'est pas laissé modeler sans conséquences ou effets pervers. On peut appliquer à l'espace les idées du sociologue Raymond Boudoin. Dans le cadre des équipes pluridisciplinaires d'aménagement, le géographe ne peut donc qu'affirmer des ambitions modestes : aller du probable au souhaitable par la médiation du possible...

D'autre part, l'aménagement s'inscrit dans une évolution économique et contraignante, caractérisée par l'infléchissement de la démographie française à partir de 1975 et surtout, par l'apparition du chômage de masse qui a entraîné un changement dans les priorités de l'État. On s'est dès lors davantage préoccupé de la « création » d'emplois que de leur répartition sur le territoire... La planification spatiale, enfin, a été affectée par la place croissante donnée au marché, à l'incitation plus qu'à la réglementation et au plan.

*

Ces données nous ramènent à distinguer trois étapes dans l'organisation du territoire de notre région lesquelles recourent évidemment, plus ou moins, celles que retient A. Frémont pour le plan national⁷.

La *première* s'étend de l'achèvement progressif de la reconstruction d'après guerre jusqu'aux années 1975-1977. Elle est celle des grandes espérances, certains disent celle des illusions. Elle coïncide avec la grande phase d'expansion de l'économie française que l'on a appelée « les Trente glorieuses ».

La *deuxième*, qui se situe entre 1977 et 1982, est une époque de transition même si on a encore bénéficié de l'élan donné pendant la période précédente. L'idée d'aménagement souffre alors du recul de l'idée « planiste ». Mais certains déséquilibres territoriaux demeurent. La croissance mal maîtrisée affecte la Normandie : elle laisse à sa charge les conséquences d'une division spatiale du travail parfois défavorable en termes de chômage (crise des industries traditionnelles et « fordiennes »), de qualité de vie, etc. Même si la régionalisation a été institutionnalisée à partir de 1982, elle a eu du mal à prendre ses marques en raison des pesanteurs sociologiques et politiques.

Pendant la *troisième* période, la préoccupation de l'aménagement s'inscrit dans un cadre législatif nouveau (loi Chevènement, loi Voynet, etc.). Elle suscite de nouvelles espérances, dans la mesure où les enjeux territoriaux ont pu être mieux pris en compte par une opinion publique restée peu sensible à la logique spatiale quand elle ne concerne pas son cadre strictement local.

La première période a été souvent qualifiée d'« Âge d'or » de l'aménagement, et a fait l'objet d'un important colloque animé par Armand Frémont à Cerisy, dans la Manche, à l'automne 2006. Il en a été à la fois un grand témoin et le théoricien éminent. Cette expression, utilisée avec quelque nostalgie, a été critiquée par quelques économistes ou

7. Armand Frémont et Pierre Deyon, *op. cit.*

sociologues au cours de ces débats. Elle doit son unité à l'optimisme volontariste qui la caractérise.

Des historiens comme J.-F. Sirinelli ont analysé « l'effet générationnel » qui a imprégné les différents acteurs dans ce domaine⁸. Des sociologues comme Michel Crozier et son équipe ont, eux aussi, mis en évidence les idéaux et les aspirations qui ont animé les cadres administratifs et sociaux de la nation lors des « Trente Glorieuses ». Dans le premier volume de ses *Mémoires* intitulé *Ma belle époque (1947-1969)*, il a étudié avec lucidité les convergences et les tensions qui ont été à l'origine de tout un courant que l'on pourrait appeler, en le simplifiant à l'excès, « technocratique »⁹. Il s'est incarné pour notre génération dans quelques grands commis de l'État, des animateurs des nouvelles institutions régionales ou des membres de « clubs » qui fleurirent alors en France, et en Normandie en particulier.

Il existe certes, entre eux, des conflits, des clivages qui ne sont pas que politiques : entre les anciens notables et les « nouvelles couches » ; entre les représentants de certains des grands corps (les ingénieurs des Ponts, par exemple) et les nouveaux techniciens de l'urbanisme et de l'aménagement comme l'a montré Frédéric Saunier dans sa thèse sur la Basse Seine. Néanmoins, la période porte la marque du « Plan » de la DATAR, celle de nouveaux cadres qui entendent que les perspectives changent dans une France et particulièrement dans une Normandie très meurtries par la guerre. Cette époque se caractérise par le volontarisme dans l'action et la confiance dans l'avenir. Tous subissent, à des degrés différents, l'influence d'éveilleurs d'idées aussi divers qu'Alfred Sauvy, Jean Fourastié, François Bloch-Lainé, Paul Delouvrier, Jean-François Gravier, Pierre Massé, etc.

Ce volontarisme « planiste » puis gaulliste s'appuie sur une technocratie, compétente et souvent enthousiaste, qui entend modeler le territoire en fonction d'une certaine idée du développement. En Normandie, région particulièrement atteinte par la guerre, la reconstruction va un peu servir de banc d'essai ou d'école pour l'aménagement. Bien des problèmes viennent du fait que le rétablissement de l'outil portuaire a souvent eu la priorité sur la reconstruction du tissu urbain, et aussi de la faiblesse de la réflexion sur le long terme.

Malgré les tenants de la reconstruction plus ou moins « à l'identique », la Normandie est donc un terrain d'innovations urbanistiques intéressantes, au Havre en particulier. Parmi celles-ci, il faut citer la recherche d'une plus grande égalisation des densités de logement à l'hectare,

8. Jean-François Sirinelli, *Les baby-boomers : une génération 1945-1969*, Fayard, 2003.

9. Michel Crozier, *Ma belle époque. Mémoires*, t. I : 1947-1969, Fayard, 2002.

la généralisation de la copropriété, l'indemnisation des dommages de guerre en surface de plancher, l'innovation dans les procédés de construction, etc. La nostalgie de la ville d'autrefois y explique parfois la lente acceptation de la nouvelle physionomie urbaine.

Autre exemple, les débats sur la reconstruction du port de Rouen et la volonté de permettre à Paris de devenir un hypothétique « Port de mer » (qui entraînera l'exhaussement des quais) auront des conséquences sur l'aménagement ultérieur de la ville même de Rouen.

C'est dans ce contexte, trop sommairement rappelé, que s'implantera en Basse Seine et en particulier à Rouen toute une génération de fonctionnaires, de cadres, parfois d'enseignants, évoluant dans une région sans grande tradition universitaire dans le domaine de l'aménagement du territoire. Tous ont été frappés par l'ampleur des tâches et défis auxquels la région est confrontée. Le terrain est parfois favorable, dans une région jeune, au surplus influencée par les « clubs », le catholicisme social et toute une couche de patrons novateurs.

On y rencontre, dans les « comités d'expansion » et quelle que soit leur dénomination, des personnalités qui ne se contentent pas de prolonger les tendances du passé. Deux préfets ont tenté de fédérer ces volontés : le préfet Hirsch et ensuite le préfet Chaussade bientôt suivi par des personnalités très ouvertes comme Michel Chevalier, premier recteur de la nouvelle Académie de Rouen, ou Pierre Poinsignon, chef de la mission régionale passé, comme son préfet, par la dure école de l'Algérie. Ils ont trouvé un terrain préparé par l'activité du « Centres d'Études d'Intérêt Public de Rouen et de sa Région » (CEIPRR) et par son organe d'expression fondé en 1951 par René Étienne : la revue *Études Normandes*. Comme l'a montré Loïc Vadelorge, ils ont joué un rôle certain dans la prise de conscience de la nouvelle échelle régionale¹⁰.

Pierre Chaussade, homme de terrain, resté près de sept ans à la tête de l'administration régionale, saisit parfaitement, comme ses collaborateurs, les menaces que faisaient peser sur la Haute-Normandie le choix de la Basse Seine comme axe préférentiel d'une région parisienne en forte croissance, dans le cadre du Plan Delouvrier.

Pierre Chaussade sut se concilier les notables traditionnels, encourager les réflexions et analyses prospectives déjà amorcées avant lui dans le cadre du premier Plan régional. On chercha par exemple à anticiper les conséquences de la révolution agricole en marche, et en particulier à

10. Loïc Vadelorge, « Mythes et réalité de la décentralisation en Normandie de 1951 à 1973 », *Études Normandes*, 2000, n° 4, p.27-42 ; Michel Bussi et François Gay, « Val-de-Rueil : le peu des pouvoirs locaux et l'évolution d'une ville nouvelle », numéro spécial de la revue *Pouvoirs locaux*, mars 2004.

prévoir le devenir de la population rurale, alors que la région devait faire face à une crise de conversion des industries vieillissantes, et pas seulement le textile, alors que s'amorçait la décentralisation industrielle.

On pouvait dès lors craindre que la région devienne le simple exutoire des industries « fordiennes » et ne reçoive que les tâches de pure exécution ou les activités nuisibles même si l'on fut bien obligé, au début, de constater les avantages de cette nouvelle vague industrielle, sans toujours prendre conscience de l'évolution qu'elle supposait (effet Seveso, etc.). Enfin toutes les études notent l'insuffisance de développement du secteur tertiaire et des activités à haute valeur ajoutée, ce qui ne peut qu'accentuer la « satellisation » de la région par rapport à celle de Paris.

Il fallait, en outre, canaliser la poussée démographique liée au baby-boom régional et au déversement de la région parisienne, tout en prévoyant les équipements et les aménagements indispensables pour limiter les effets d'une poussée anarchique ou linéaire le long de la Seine (par des coupures vertes, etc.). L'idée de Pierre Chaussade et de son équipe était donc de développer les grands pôles existants (Rouen et Le Havre) dans un cadre élargi (Le Grand Rouen, l'Estuaire). Elle ne négligeait pas de renforcer les pôles plus modestes, situés en particulier dans la « zone amont » de la Basse Seine, espace très émietté, qui devait faire contrepoids à un développement urbain anarchique à l'ouest de Paris. Ce projet d'envergure devait constituer le travail de la *Mission d'Études Basse Seine* (MEBS) dirigée par Jean-Paul Lacaze, organisme destiné à pallier l'absence de Rouen et de la Basse Seine dans la fameuse liste des Métropoles régionales de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale). L'ambition en question s'inscrivait dans le cadre d'une législation nationale à base d'urbanisme volontariste et normatif, avec son cortège de sigles bien connus (ZI, ZAD, ZUP, etc. ; respectivement Zone industrielle, Zone d'aménagement différé, Zone à urbaniser en priorité). Elle était censée mettre fin au « chaos urbain », générateur de migrations alternantes accrues. Tout un ensemble d'institutions fut créé à cette époque, filiales pour beaucoup de la Caisse des dépôts et consignations, sous l'impulsion de F. Bloch-Lainé. On était cependant conscient des inconvénients d'un tel urbanisme ségréatif : la politique des villes nouvelles s'inscrivait tout à fait dans cette préoccupation.

Au service de la volonté d'un développement plus harmonieux furent créés des instruments novateurs, précédant parfois la MEBS (Mission d'études Basse Seine), comme l'agence d'urbanisme de Rouen (SORETUR, Société rouennaise d'études urbaines), puis celle de la région du Havre. Enfin, un peu plus tard, à savoir en 1968, fut

créé l'*Établissement public Basse Seine* (EPBS), chargé de financer la constitution de réserves foncières destinées à limiter la spéculation et à faciliter la réalisation des grands équipements prévus par les plans d'aménagement.

Ces nouvelles institutions, tout particulièrement en Normandie, furent à l'origine des premiers schémas spatiaux à finalités réellement prospectives. L'ensemble était en quelque sorte fédéré par le Schéma d'aménagement de la Basse Seine (SABS). Le Schéma urbain de Rouen, dont nous avons suivi de près l'élaboration, fut le premier en province à devenir une véritable « directive nationale d'aménagement », dès 1965. Sa méthodologie servira de modèle, largement diffusé. Le SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) du Havre, tout en bénéficiant des leçons de ce modèle, fut publié sensiblement plus tard, en 1971.

La préparation des Schémas spatiaux obligea les différents acteurs (villes, ports, équipement, etc.) à définir des stratégies de développement à moyen et long terme, puis à les coordonner. Certes il s'agissait plus d'un « urbanisme descendant » de l'État vers les collectivités locales que de l'expression d'une stratégie réellement décentralisée. Se manifesta cependant, à cette occasion, une ébauche d'urbanisme participatif ou du moins consultatif qu'il ne faut pas sous-estimer. Il prit la forme de forums, de journées ou d'études souvent très suivies. Des questionnaires furent diffusés parmi les « corps intermédiaires » : chambres de Commerce, groupements d'architectes, Sociétés savantes, etc. Des documents pédagogiques s'efforcèrent de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de l'aménagement du territoire. Nous avons nous-mêmes rédigé avec Yves Guermond un document de ce type à la demande de la MEBS¹¹. L'Université permanente d'architecture et d'urbanisme de Normandie, sous l'impulsion d'Alain Robinne, s'impliqua fortement dans ces démarches et anima des voyages d'études à l'Étranger, qui permettaient de faire mieux connaître les expériences exemplaires dans le genre, notamment en Suède, en Allemagne, en Grande-Bretagne et au Benelux.

Elles réunissaient élus, urbanistes, praticiens et chercheurs dans une atmosphère très conviviale. Relayant ces initiatives, la presse régionale faisait une très large place aux problèmes d'aménagement. Il faut cependant reconnaître que ces formes de « participation », dans des domaines aussi nouveaux, n'obtenaient pas tous les résultats escomptés, en raison de la faible familiarité des acteurs sociaux avec la lecture de cartes ou de documents inévitablement complexes. D'autre part, rebutés par la lourdeur des procédures légales, ils devaient aussi faire face aux

11. François Gay et Yves Guermond, *La Basse-Seine*, CRDP et MEBS, 1972.

réticences de beaucoup d'élus qui avaient l'impression d'être dépossédés de leurs prérogatives au profit des technocrates.

Néanmoins, grâce à une certaine communauté de vues entre les acteurs, à la compétence et au dynamisme des équipes d'urbanisme, à la forte implication de l'administration préfectorale, les documents d'urbanisme devinrent des sortes de chartes d'action faisant largement consensus. Même après l'« Âge d'or », ils constituèrent, alors même que les conditions politiques et économiques avaient changé, une référence, de plus en plus nostalgique, il est vrai... Ces documents ont eu un autre mérite, qu'il convient de souligner : ils favorisèrent l'élargissement des perspectives territoriales des divers acteurs qui partaient parfois d'un point de vue étroitement « localiste ». Ce fut aussi une réponse partielle au besoin de mettre en harmonie les espaces de vie et les espaces politiques face aux processus d'eupéanisation et aux prémices de la nouvelle phase de la mondialisation, très tôt ressentie dans une région maritime comme la nôtre.

Ainsi la compétence territoriale de l'EPBS fut progressivement étendue de la Basse Seine à la Normandie tout entière, ce qui a été pleinement réalisé depuis 2001. De même, on prendra conscience – trop lentement – de l'absence d'une métropole régionale dans le Nord-Ouest français – entre Lille et Nantes-Rennes –, espaces urbains rapidement devenus très dynamiques. On mesurait donc de mieux en mieux les conséquences de cette non-inclusion de Rouen et même de la Basse Seine dans la liste des métropoles régionales. En ce sens, Rouen était donc bien une « métropole oubliée ». Cette exclusion était mal justifiée par la trop grande proximité de Paris. En outre, dans les critères d'établissement de cette liste, on n'avait guère tenu compte de la fonction portuaire de la Basse Seine et de son ouverture internationale.

Il est vrai que le faible et lent développement de l'intercommunalité dans l'agglomération de Rouen n'a pas facilité la prise en considération du poids réel ou potentiel de la capitale normande à l'échelle nationale. On paiera aussi, très longtemps, le refus par Rouen (en 1966) d'adopter le statut de Communauté urbaine qui fera la force d'autres métropoles régionales. Nous étions nombreux à Rouen à regretter cet échec qui pèse encore, aujourd'hui, sur le destin rouennais...

Certes, le très grand discours de Jean Lecanuet lors de son élection¹² comme maire de Rouen en 1968 montrait sa hauteur de vues et sa claire conscience des enjeux, mais ses actes ne furent pas toujours en accord avec la majesté du verbe, pour des raisons politiques...

12. Le grand discours de Jean Lecanuet a été reproduit intégralement dans l'ouvrage de N.-J. Chaline, *Jean Lecanuet*, Beauchesne, 2000, p. 178-186.

Cet élargissement incomplet des horizons territoriaux aurait pu s'étendre aussi de la Basse Seine à l'ensemble de la Normandie dont l'Estuaire constituait incontestablement le point fort. La mission Basse Seine élargit très vite ses réflexions vers le Calvados et la région de Caen, comme en témoignent les études sur ce que l'on appelait le « triangle » Caen-Rouen-Le Havre. Dans cet esprit fut créée une sorte de prolongement de la MEBS vers la Basse-Normandie, en 1970. Mais la « Mission d'aménagement de la Basse-Normandie » prit rapidement son autonomie pour des raisons liées évidemment à la division de la région normande remontant à 1956. C'est pour nous l'occasion de rappeler que l'auteur principal de cette nouvelle carte administrative, Serge Antoine, pourtant familier de notre région, regrettera toujours cette coupure¹³. Un schéma « Caen-Rouen-Le Havre » fut même présenté aux deux CODER (Commission de développement économique régional) de Haute et Basse-Normandie en 1971. Un groupe de travail sur la « Réunification de la Normandie » fut même mis en place en 1973.

On voit donc que ce que nous avons, après A. Frémont, appelé l'Âge d'or de l'aménagement – même s'il ne doit pas être idéalisé – a pourtant favorisé l'émergence de nouvelles problématiques territoriales qui ne prendront cependant toute leur dimension qu'avec le passage de la « décentralisation » – où la Haute-Normandie avait joué un rôle expérimental ou pionnier – à une nouvelle étape : la régionalisation proprement dite. Sur ce thème, la revue *Études Normandes* s'impliqua fortement, restant fidèle à ses origines puisqu'elle était issue, comme nous l'avons vu du Centre d'études d'intérêt public de Rouen et de sa région. À ce titre, je m'inscrivis pleinement dans ce mouvement dit des « Économies régionales » représenté, en Normandie, par mon ami Jean Lévêque qui me céda la responsabilité de la revue en 1973, après la transition qu'il avait assurée à la suite du départ du Préfet Chaussade en 1969.

En attendant la difficile mise en place des institutions régionales en 1982, s'étend donc une période de transition, qui va de 1972-1975 à 1982-1985. Elle se caractérise par un certain désenchantement, malgré maintes réalisations concrètes qui, faut-il encore le préciser, furent largement le fruit de la période d'élan antérieure, celle des « grandes espérances ».

Il ne saurait être question d'étudier tous les « investissements structurants » qui ont modelé le visage de notre Région pendant cette période. On se contentera de rappeler quelques dates repères qui intéressent la Basse Seine, et débutent avec l'achèvement de l'autoroute de Normandie jusqu'à Rouen (1967) et au Havre (1984) : le port d'Antifer

13. Interview de Serge Antoine, *L'Express*, numéro du 15 mars 2004, sous le titre « L'homme qui a dessiné les régions ».

en 1970, l'inauguration de l'Écluse François I^{er} au Havre (1973), la création du Parc Naturel de Brotonne (1974), l'inauguration du Pont de Brotonne en 1977 par Raymond Barre (bien que sa localisation précise ne s'inscrivît pas strictement dans les perspectives du SABS...). À Rouen, les réalisations se multiplièrent : la rue du Gros Horloge devint voie piétonne en 1968, le Centre Saint Sever fut inauguré en 1970 et Duchamp-Villon en 1980, etc., les premiers habitants s'installèrent au Vaudreuil en 1974-1975, etc.

De la même manière, on ne s'étendra pas sur les causes profondes de la crise de l'aménagement de territoire. Elles sont aussi celles du volontarisme d'État.

Certains ont incriminé l'héritage de « l'esprit de 1968 » et ont contesté l'illusion technocratique. Il est certain que le mouvement de 1968, qui fut très fort à Rouen, contenait en germe cette critique. Un article de Jacques Marion dans *Paris Normandie* en pleine crise de mai, portait comme titre « Les technocrates contre la technocratie ». La crise affecta notablement les équipes pluridisciplinaires de la Région. Nous avons été, par exemple, le témoin d'une grande rencontre de ces équipes à la SORETUR à Rouen, où il fallut toute l'ouverture d'esprit du principal collaborateur de Pierre Chaussade, Pierre Poinsignon, pour qu'elle ne dérive pas en affrontement stérile. Les querelles politiques, un moment atténuées par un préfet qui contrôlait assez bien ses « notables », s'intensifièrent après 1970, et l'arrivée de hauts fonctionnaires à la présence plus éphémère. Les élections municipales, puis présidentielles de 1976 constituent, en un sens, des étapes dans la crise de la planification territoriale. Dès 1975-1976, s'amorça le progressif déclin de l'agence d'urbanisme de Rouen malgré le dynamisme de son directeur bien implanté dans la ville, Bernard Écrement.

Enfin et surtout, l'arrivée du chômage et les crises pétrolières ont complètement changé les données économiques et sociales. Elles ont contribué à l'affaiblissement de « l'ardente obligation du plan ». On prit conscience seulement, lors de la diffusion des données du recensement de 1975, de l'infléchissement sensible des perspectives démographiques nationales et régionales. Or, c'était au moment où la dernière des villes nouvelles, Le Vaudreuil, recevait ses premiers habitants...

Le cas de l'aménagement de la ville nouvelle est d'ailleurs révélateur de l'évolution de la conjoncture, et de celle des mentalités. Elle avait d'ailleurs très tôt souffert de l'absence de synchronisme entre la construction de logements et le développement de l'emploi local. Ce dernier était, en outre, loin de correspondre aux besoins qualitatifs des nouveaux employeurs, attirés par la remarquable qualité des parcs d'entreprises créés sur le site (Incarville, etc.). Très vite, elle souffrit aussi de l'image

de « grand ensemble » qui lui avait été très injustement accolée en raison de son mode de peuplement. Or ces grands ensembles avaient été très tôt critiqués dès la fin des années 1960, en dépit des progrès qu'ils avaient apportés sur le plan de la qualité du bâti, de l'ensoleillement, de l'hygiène. Mais l'objectif de mixité, qui fut celui de la ville nouvelle dans sa conception, fut très vite abandonné à cause du système de financement des logements et du choix d'un constructeur quasi unique pour le « germe de ville ». Pourtant, les tendances urbanistiques qui avaient présidé à sa conception nous paraissent encore largement valables : limitation des effets négatifs de la circulation urbaine, accessibilité des équipements, intégration de certains emplois dans le tissu urbain et, surtout, prise en compte de l'environnement. En témoignent les recherches et les recommandations du Conseil scientifique créé pour assister les aménageurs et la publication, malheureusement éphémère, d'une petite revue au titre significatif : *Urbanisme et Environnement*. Ces aspirations se retrouvent tout à fait dans les projets actuels de villes nouvelles ou de « nouveaux villages », que l'on observe sous des dénominations différentes.

Sur le plan local, la ville nouvelle fut marquée par son origine même. Le directeur de la Mission d'études Basse Seine, J.-P. Lacaze, devint d'ailleurs celui de l'Établissement public de la ville nouvelle. Autrement dit, en dépit de sa conception régionale, elle fut, malgré tout, réalisée dans le cadre administratif d'un département resté très rural : l'Eure. Prévus dans une optique de décongestion de la région parisienne, et en même temps pensée comme une ville-satellite du Grand Rouen, elle était donc un peu en porte à faux (pour l'attribution des logements sociaux par exemple).

Le choix de la forme juridique initiale, à savoir celui de l'*ensemble urbain*, fut mal ressenti par les communes du site, dans la mesure où elle amputait largement leur territoire. Bien située au centre carrefour naturel Eure-Andelle, la ville nouvelle fut regardée par Louviers et les autres communes du site comme une rivale, cependant que l'absorption brutale d'une masse de populations nouvelles par les communes existantes aurait dénaturé leur structure urbaine.

Alors que nous préconisons, à l'échelle de ce carrefour attractif et bien situé, la mise en place d'un véritable *Schéma de secteur*, il faudra attendre longtemps la création d'une communauté de communes puis d'agglomération Seine-Eure (CASE) pour atténuer – sans les éliminer – les conflits entre les deux principales communes du site : ils sont encore sensibles, malgré leurs orientations politiques voisines.

Il faut également reconnaître que Rouen s'intéressera assez peu à ce qui aurait pu être une cité-satellite de la capitale régionale, destinée à lutter contre l'urbanisation en nappe dont les inconvénients ne sont

plus à signaler, surtout compte tenu des contraintes du site de Rouen. Au contraire, Rouen considéra longtemps la ville nouvelle comme un frein au développement de la Rive-Gauche et du Centre Saint-Sever. Enfin l'ouverture de la gare de Val-de-Reuil eut surtout pour résultat d'augmenter l'attractivité de la région parisienne sans empêcher, plus à l'est de la zone amont, une croissance urbaine mal maîtrisée dont on voit les conséquences actuellement graves, dans certaines banlieues.

Les difficultés d'une ville nouvelle, sans doute trop largement dimensionnée, illustrent assez bien les insuffisances d'une régionalisation qui n'a pas assumé les choix initiaux, et les limites du volontarisme technocratique. Les vicissitudes du Parc régional de Brotonne, l'une des réalisations les plus intéressantes du SABS (Schéma d'aménagement Basse Seine), à cheval sur deux départements, sont une autre illustration des cohérences insuffisantes entre les diverses échelles territoriales... La deuxième étape de la régionalisation qui eut lieu en 1982 ne sera pas suffisante pour résoudre ces contradictions.

En revanche l'EPBS, devenu Établissement foncier de Normandie, se situe à une bonne échelle, même s'il a dû substituer au financement des grands projets initiaux des objectifs plus limités. Finalement, cette institution a été adoptée par tous dans la mesure où ses initiateurs, P. Chaussade et P. Poinsignon avaient su associer forces économiques et élus. Sa réussite, ce fut aussi, dans une large mesure, le fruit de l'action de son directeur (de 1983 à 1989), Pierre Troude, fort de son expérience à la tête de l'Établissement public de la ville nouvelle. Grâce à son sens du « terrain », il sut habilement gérer les difficultés financières nées du désengagement de l'État, lequel avait mal accepté cette institution hors des normes administratives habituelles et dont les moyens financiers furent longtemps « plombés » par les immobilisations foncières antérieures. L'EPF joue donc aujourd'hui pleinement son rôle de « banquier de la terre normande ».

Toutefois, l'idée d'un Grand Rouen, issue des réflexions qui avaient marqué la période antérieure, ne fut plus autant défendue par les politiques, en raison des rivalités entre les grands élus.

Les alertes sur le possible déclin de Rouen, en partie faute d'une suffisante cohérence institutionnelle, n'avaient pourtant pas manqué. Ainsi, une copieuse *Étude pilote prospective de l'agglomération de Rouen* analysait-elle une fois de plus les forces et les faiblesses de cette capitale régionale qui aspirait au rang de Métropole. Ladite étude, complétée par des analyses sectorielles, n'avait eu aucun écho lors de sa publication à La Documentation française en 1977. Ce travail collectif, à caractère interministériel mais sous le timbre du ministère

de l'Environnement et de la qualité de la vie, avait été lancé par un grand Commis de l'État, Claude Gruson, ancien directeur général de l'INSEE, et il avait suscité un certain enthousiasme parmi ceux qui l'avait suivi¹⁴. Il s'agissait d'évaluer globalement la notion de « qualité de la vie », qui émergeait alors, ainsi que son évolution possible, en s'appuyant sur le cas d'une capitale régionale : Rouen. Fondée largement sur la méthode des scénarios territoriaux, l'étude avait permis de dégager trois hypothèses contrastées sur le devenir de cette agglomération :

- le redéploiement d'une grande ville moyenne du Bassin parisien ;
- un Grand Rouen équilibré maîtrisant mieux son destin ;
- le scénario d'une banlieue de Paris hésitant entre une perspective de déclin ou celle d'un sursaut que souhaitaient les « forces vives », de sensibilités variées, de l'agglomération.

Cette imposante étude avait certes les limites de sa méthodologie, mais elle faisait réfléchir. Il sera intéressant, pour les historiens, de comparer ces démarches prospectives : celles des forums très riches de réflexions de l'*Observation régional de prospective*, à l'existence malheureusement éphémère au milieu des années 1980, celles de l'opération *DRAKKAR 2000*, lancée par le Conseil économique et social de Haute-Normandie en 1985 (l'année de la suppression de l'Agence d'urbanisme de Rouen...), ou encore les réflexions du *Comité d'expansion Grand Rouen* en 1989, ou celles du groupe Elan, réunissant des entrepreneurs normands, qui aboutissent à une *Charte* en 1998. Il ne faudrait pas oublier les réunions préparatoires au *Livre blanc 2005*, dans le cadre des deux Régions normandes. Commencés en 1992, ces deux travaux furent largement ignorés par le grand public, faute de relais dans les médias...

S'agissant des travaux de chercheurs, il conviendrait également de citer les hypothèses dégagées par Michel Bussi dans un numéro spécial important que nous avons consacré dans *Études Normandes* au *Puzzle rouennais*, et qui n'ont rien perdu de leur actualité¹⁵.

Pendant cette période qui suit 1975, on assiste donc, malgré ces divers cris d'alarme, au renoncement progressif à maintes ambitions portées par les documents d'urbanisme de la période antérieure. Ainsi la réflexion sur le destin de la zone de l'*Estuaire* – enjeu majeur dans la prospective régionale – avait-elle très vite avorté. On en veut pour preuve l'absence de suites données aux travaux préparatoires pour un *Schéma*

14. Voir *Une évaluation de la qualité de la vie. Étude pilote prospective de l'agglomération de Rouen. Groupe interministériel de l'Environnement dans l'agglomération rouennaise, 1975-1979*, Ministère de l'environnement, coll. « Recherche environnement », 1977, 3 vol. Voir aussi Michel Bussi et François Gay, *Le Puzzle rouennais*, numéro spécial d'*Études Normandes*, 1999, n^{os} 1-2.

15. *Le Puzzle rouennais*, op. cit.

d'aménagement de cette zone, menés entre 1975 et 1978. Malgré leur grande qualité et l'investissement des chercheurs, de Caen et Rouen en particulier, ces travaux n'eurent aucune suite.

À vrai dire, les conditions (économiques, sociales, politiques) avaient changé, surtout entre 1976 et 1982-1983. Une révision systématique des documents d'aménagement était en outre rendue difficile, puisque les règles administratives n'avaient pas prévu de procédures de révision des Schémas antérieurs. En fait, cette révision ne pouvait que résulter de la mise en place des institutions issues de la nouvelle vague de la décentralisation à partir de 1983. Or, on sait qu'elle fut relativement lente et conditionnée par l'adoption de toute une législation complexe relative à l'intercommunalité, à la création des « pays », à la clarification relative des compétences territoriales, à la mise en place de contrats (contrats de pays, contrats État-région) qui devaient permettre aux divers territoires de préciser leurs ambitions et leurs priorités. Pendant cette période, de nombreux débats ne pouvaient pas être tranchés ou même posés à la bonne échelle, c'est-à-dire celle de la Région, dès lors que les ambitions de l'État en matière d'aménagement du territoire devenaient plus floues, et ses moyens d'action (le Commissariat général au Plan, la DATAR, etc.) plus contestés en dehors de quelques grands chantiers jugés prioritaires. On mit quelque espoir pendant un temps dans une concertation entre toutes les régions du Bassin Parisien. Elle donna lieu à un *Livre blanc du Bassin parisien* daté de 1992. À peu près en même temps, la Préfecture régionale de Haute-Normandie publia son propre « Livre blanc » sur ce thème : *La Normandie dans le Bassin parisien*, ouvrage de 140 pages avec 2015 comme horizon. Mais on se rendit vite compte que ces régions hétérogènes ne pouvaient pas constituer un cadre d'action satisfaisant. Le débat fondamental pour notre Région qui était celui de sa situation particulière entre Paris et la mer ne pouvait pas être tranché dans ce cadre. L'hésitation d'une Haute-Normandie « entre deux horizons », pour reprendre le titre d'un livre coordonné par Yves Guermond, ne fit l'objet d'aucun débat, ce qui ne pouvait que renforcer, en fait, la continuation des tendances antérieures, en dépit du vieux slogan : « accueillir Paris sans le subir »¹⁶.

*

On pouvait donc espérer qu'à partir de 1982-1983 « l'approfondissement de la décentralisation » permettrait de placer l'aménagement dans de

16. Yves Guermond *et al.*, *La Haute-Normandie sur deux horizons*, Reclus/La Documentation Française, 1992, coll. « Dynamiques du territoire », n° 11, se reporter à notre conclusion ; voir aussi François Gay, « Scénario maritime ou Scénario parisien », numéro spécial de la revue *La ville Paris-Rouen-Le Havre*, 1995.

nouvelles perspectives, ce qui constitue une troisième étape de l'évolution que nous tentons de cerner. Les difficultés n'ont pas manqué dans la lente mise en place des institutions régionales même (ou surtout) après que les deux Régions se sont installées dans leurs nouveaux et souvent remarquables locaux (1987-1988). Parmi ces freins, l'apprentissage des contrats État-Région, l'inadéquation persistante entre les territoires pertinents du point de vue de l'aménagement du territoire, la réalité des divisions administratives et ses rivalités politiques. Les lois Voynet et Chevènement sont loin d'avoir résolu tous les problèmes de l'intercommunalité. La superposition et l'enchevêtrement des diverses compétences territoriales posent des problèmes dont la revue *Études Normandes* s'est fait l'écho dans deux numéros spéciaux que nous avons conçus avec Michel Bussi sur la *Normandie recomposée*, au début de 2003¹⁷. Parmi les interrogations, on retrouve toutes les difficultés liées à la pertinence des échelons territoriaux, empilés successivement, surtout dans une Normandie où le « localisme » est particulièrement aigu. Seule l'EFN (ex EPBS) ont trouvé en 2003 la bonne échelle : celui de la Normandie.

L'exemple du Grand Rouen, dont nous sommes nombreux à avoir promu l'idée depuis longtemps, est peut-être le cas le plus significatif de cet enchevêtrement et des limites de l'intercommunalité. Le passage tardif du SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples, créé en 1974) au district (1995) puis à la Communauté d'agglomérations (1999), sous le sigle peu euphonique d'« Agglo de Rouen », n'a pas résolu tous les problèmes puisque – exemple quasi unique en France – la ville-centre, qui a la charge principale des grands équipements, ne comprend que le cinquième de l'aire urbaine réelle.

Certes, ces tâtonnements n'ont pas empêché la réalisation de grands équipements dont beaucoup allaient dans le sens d'un rééquilibrage entre les deux rives de la Seine (ambition fondamentale du premier SDAU) et d'une revitalisation de la Rive Gauche. On peut citer ainsi le *Zénith* malgré son dimensionnement contesté (2001), la création d'un troisième site universitaire au Madrillet même si ce dernier a du mal à devenir un véritable lieu de vie et a contribué à l'éclatement de l'Université de Rouen, etc. De la même manière, il faut saluer tout ce qui a favorisé l'interrelation entre les deux rives de la Seine (comme l'inauguration du TEOR en 2001), autre ambition du premier SDAU, et l'ouverture prochaine du Pont Flaubert. On ne peut pas mentionner toutes les autres

17. Michel Bussi (avec François Gay), *La Normandie recomposée*, in *Études Normandes*, 2003, n° 1 ; sur la Normandie Métropole, voir par ailleurs le numéro spécial d'*Études Normandes*, *Les enjeux du réseau de villes*, 2000, n° 3, en particulier les contributions de Jean Lévêque, Laurent Lévêque, Thierry Baudoin et Pascal Buléon.

réalisations, petites ou grandes, comme la création de zones d'emploi et de plates-formes logistiques, même si certaines se sont bien lentement mises en place. Il en est ainsi également de la reconquête des anciennes friches portuaires ou de la réhabilitation des espaces délaissés par la migration des activités portuaires vers l'aval, souhaitée depuis de longues années à la lumière d'expériences étrangères analogues. Bien avant la création de l'*Association internationale Villes-Ports* au Havre (1990), nous plaitions dans ce sens. Faute de vision ou d'unité d'impulsion, en raison aussi de la multiplicité des acteurs, du statut du port de Rouen qui le rend « autonome » par rapport à sa Région, la politique d'aménagement n'a pas eu la visibilité ni l'efficacité souhaitables en termes d'image, qui a si bien bénéficié à d'autres métropoles comme Nantes, Lyon ou Bordeaux.

La non-inscription de l'espace central de Rouen dans la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO n'a pas été compensée par sa reconnaissance comme *Ville d'Art et d'Histoire*, en 2002. L'ampleur du patrimoine monumental de Rouen rend certes son entretien et sa mise en valeur très coûteuse, mais la complexité des financements croisés déresponsabilise, malgré tout, les autorités qui en sont garantes, et ne facilite pas la recherche de financements appropriés ou d'outils novateurs dans ce domaine, si essentiel, du patrimoine.

Au total, les projets concernant un Grand Rouen plus ambitieux ont tous pris d'importants retards, au prix de surcoûts parfois considérables qui ne sont pas tous liés à l'insuffisance de ressources foncières directement mobilisables. Il s'agit d'équipements concernant certes la ville-centre, mais qui ont une vocation plus large, parfois même régionale, comme l'ont montré les débats sur le financement de l'*Opéra de Rouen*. Il en est de même de l'accessibilité du Pont Flaubert, de l'aménagement d'une salle de « musiques actuelles », de la Médiathèque de Rouen à la localisation longtemps contestée, du Palais des sports desservi par les hésitations sur son emplacement. Les deux cas les plus spectaculaires sont celui du réaménagement de la partie culturelle du Centre Saint-Sever (le destin de l'Espace Duchamp-Villon souffre aussi des incertitudes sur la politique culturelle de Rouen) et celui du Palais des Congrès, en question depuis de nombreuses années... Seul le projet des Docks, qui fait davantage de place à l'initiative privée, avance plus rapidement, même s'il ne s'agit que d'un modeste premier pas vers un ensemble plus vaste, *Seine-Ouest*, qui pourrait concerner quelque 800 hectares, dont il est vrai seulement 110 de la ville-centre. Il permettait, en outre, par l'utilisation plus importante de l'espace péricentral pour l'habitat, de limiter l'extension « en nappe » si préjudiciable à Rouen.

Si l'on peut finalement regretter l'inachèvement de certains de ces programmes, qui auraient pu couronner la venue de l'Armada en 2008,

du moins témoignent-ils d'un effort de rattrapage par rapport à certaines réalisations étrangères et même normandes (Docks Vauban, Docks Océane, Centre de la mer au Havre ou à Caen). En revanche, le fameux *contournement Est* de l'agglomération, préconisé dès le premier SDAU, ne verra pas le jour avant longtemps à cause, certes, de contraintes physiques ou écologiques du site de Rouen et donc de son coût, mais aussi faute d'une réflexion prospective suffisante à l'échelle du Grand Rouen qui devrait s'étendre jusqu'au carrefour naturel Seine-Andelle.

Les responsabilités nationales, régionales et locales sont donc mêlées dans l'insuffisante prise en compte des problèmes et des atouts spécifiques de la Haute-Normandie, et même de la Région tout entière, dans la nouvelle compétition internationale. La Normandie, au lieu de peser de tout son poids de région de plus de 3 millions d'habitants en faveur de ce que nous avons appelé la « maritimité », s'est sans doute trop accrochée à son destin « terrien » ou francilien, attendant trop d'activités venues de Paris.

Certes, l'État a eu le mérite de faire de *Port 2000* un grand projet national. Mais tout a-t-il été fait pour en anticiper les effets en termes de desserte intérieure ? La Seine reste sous-utilisée, dans l'optique du développement durable, malgré les progrès récents du trafic des conteneurs par barges fluviales. Par ailleurs, la proximité de la Région parisienne qui a été invoquée pour justifier l'abandon d'une liaison par TGV ne suffit pas à expliquer le retard pris par le rail dans la desserte des villes normandes de Dieppe à Cherbourg et même Granville, bien que les perspectives se soient améliorées depuis peu.

Sur le plan routier, où la situation apparaît meilleure (A 28, A 29, etc.), il reste encore beaucoup à faire. La médiocrité de la RN 145 entre la Basse Seine et les Autoroutes vers le Sud-Ouest ou le Sud (A 20) à partir de Dreux freine la construction d'une grande rocade sud, susceptible de désengorger aussi l'agglomération parisienne.

L'idée ambitieuse d'un aménagement global d'une grande zone de l'estuaire qui était un des points forts de SABS a du mal à se concrétiser, en dépit de l'ouverture du Pont de Normandie et des efforts consentis par Le Havre pour créer une communauté urbaine élargie. Assurément, une meilleure connaissance de l'estuaire et de sa fragilité a été acquise depuis les études préparatoires au SAUM (Schéma d'aptitude à l'utilisation de la mer) et celles qui ont accompagné les travaux de *Normandie Métropole* et la réalisation de *Port 2000*.

Toutefois, l'État avait souhaité l'élaboration d'une Directive territoriale d'aménagement (DTA) pour l'estuaire, dont l'instrument foncier aurait pu être l'EPBS. Le préfet Proust s'était beaucoup impliqué, dès 1993, dans l'élaboration de cette DTA qui concernait, les ports autonomes, les villes des services de l'État et, bien entendu, les élus de la zone de

l'estuaire. La lente gestation aboutit à un document, appuyé de cartes, publié au *Journal Officiel* en juillet 2006 sous le timbre des deux Régions normandes. Il aurait pu devenir un véritable document de référence pour l'espace-clé du développement et de l'aménagement régional.

En fait les deux Régions, qui ont élaboré chacune leurs Schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRADT) sauf dans quelques domaines comme l'agriculture et surtout le tourisme, n'ont guère saisi les opportunités qu'offrait la réflexion, lancée en 2004 par la DATAR (devenue la DIACT, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires), sur la métropolisation et les *régions au futur*. Dans ce cadre des grands chantiers interrégionaux, il semblait possible de promouvoir une région métropolitaine d'un nouveau type s'appuyant sur les agglomérations de Caen, Rouen et Le Havre. Toutes trois étaient d'ailleurs candidates à une des « Chartes métropolitaines » proposés par la DATAR. Il s'agissait au fond de reprendre la proposition de la MEBS présentée aux deux CODER dès 1971, de renforcer les synergies entre trois agglomérations à la fois très différentes mais très complémentaires, et de faire émerger ainsi le grand pôle qui manque dans le quart nord-ouest de la France, entre Lille et Rennes-Nantes.

C'était revenir, sous un autre angle, à la vieille idée d'une « unification » des deux Régions normandes artificiellement séparées en 1956. On sait que cette aspiration a fait l'objet de nombreuses tentatives de réalisation rappelées dans diverses livraisons de la revue *Études Normandes*, en 1982 en particulier. L'Académie de Rouen consacra une grande séance au thème « Une ou deux Normandies ? », où j'intervins avec le Professeur Lucien Musset (*Études Normandes*, 1983, n° 1).

Le vote de la loi fondatrice de 1982 sur la décentralisation fournissait une occasion exceptionnelle de réaliser, dans sa totalité, l'ambition d'une grande région normande riche d'une histoire originale et d'une image externe forte. On le sait, tout ce mouvement, soutenu par beaucoup de forces vives et par le *Mouvement normand*, de plus appuyé sur des sondages favorables, s'est largement enlisé en raison des rivalités entre Caen et Rouen, mais aussi des intérêts divergents des grands élus régionaux.

Néanmoins, on peut se demander, non sans regret, si maintenant l'opinion publique est très sensibilisée aux grands enjeux géographiques à l'échelle d'un grand ensemble territorial, au-delà d'un pays rural, d'une commune, ou à la rigueur d'une agglomération... Le sentiment d'identité a été en quelque sorte anesthésié par les bouleversements démographiques et sociaux qui ont affecté la Région normande. Ce recul du sentiment identitaire n'est pas sans inconvénient dans la mondialisation. L'homme exprime le besoin d'être de quelque part dans un système mondialisé.

Il sent confusément la nécessité d'une médiation entre le « global » et le « local ». Pour paraphraser une émission de télévision bien connue, l'immersion dans l'international, assez caractéristique de notre Région normande – région « ouverte », s'il en est – lui donne des ailes, mais elle a besoin aussi de ces racines qui font la force et le dynamisme de la Bretagne, par exemple.

Au total, si l'on jette un regard critique sur ce demi-siècle d'aménagement du territoire en Haute-Normandie, on ne peut cependant pas manquer de constater certaines constantes dans les préoccupations et les objectifs, au-delà des évolutions de la conjoncture, de la législation et des cadres administratifs. Certaines espérances ou idées-forces portées par les aménageurs semblent toujours intéressantes ou valables, même si les résultats n'ont pas toujours été au rendez-vous. Il était souhaitable de rêver, pour la Région, d'un destin plus « auto-centré ». La régionalisation, faisant suite à la décentralisation, a eu d'ailleurs des effets positifs et rend possible de nouveau progrès.

Il était, nous semble-t-il, judicieux de vouloir mieux maîtriser l'urbanisation « en nappe » et la métropolisation, quand bien même les résultats ont été décevants, surtout dans la perspective de développement durable qui va pourtant s'imposer. Il reste important de chercher à valoriser au mieux les atouts de la façade maritime de la France dans le cadre de la mondialisation même si, dans un pays resté Jacobin et terrien, on y consent non sans réticences.

En conséquence, à une époque où s'affirme une compétition croissante entre territoires – domaine où *l'image* compte beaucoup –, il nous paraît intéressant de promouvoir une Normandie plus unie.

Tel est d'ailleurs le scénario préférentiel préconisé par des spécialistes d'économie maritime comme Thierry Baudouin et Michelle Collin. Priscilla de Roo en a présenté une synthèse dans une étude récente réalisée pour la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire, que la revue *Études Normandes* a publiée¹⁸. Elle s'appuie sur l'idée d'un territoire normand fonctionnant en réseau, et fort d'une *métropole normande* originale réunissant des pôles de compétences (logistique, moteurs, monétique, etc.) déjà bien installés, ainsi que d'un réseau universitaire en devenir (Pôle universitaire normand connu sous le sigle PUN), et d'une façade maritime diversifiée, véritable nœud du commerce mondial.

18. Priscilla De Roo, « La Normandie dans la mondialisation des échanges », *Études Normandes*, 2007, n° 1 intitulé *Images et Perspectives* ; voir aussi notre interview par Loïc Vadelorge dans ce même numéro, sous le titre : « Développement local, aménagement, décentralisation en Normandie », p. 43-57.

Cet espace métropolitain d'un type nouveau, centré sur la baie de Seine, mais rayonnant sur toute la façade maritime normande, pourrait être l'opposé d'une ville désertifiant sa Région comme c'est le cas de Toulouse.

Pour promouvoir ces idées, on s'est fondé longtemps sur un volontarisme d'État (un « État démiurge ») dans le cadre d'une planification « descendante ». Cette politique n'a pas su assez stimuler les forces du marché et les initiatives locales. Seule une nouvelle étape de la régionalisation, en particulier sur le plan financier, donnant ainsi plus de place à la créativité, peut susciter la naissance d'un grand projet politique susceptible d'entraîner les forces du marché en fédérant, en un faisceau cohérent, les ambitions normandes.

Depuis la présentation de cette communication à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, a paru un ouvrage fondamental : Rouen, la métropole oubliée ? sous la direction d'Yves Guermond (L'Harmattan, 2006) où le cas de l'aménagement du Grand Rouen est largement traité, y compris dans notre « Préface » à cet ouvrage (p. 1 et suiv.).

MAURICE RAVEL ET LA MUSIQUE POPULAIRE

par M. Christian GOUBAULT

(Séance du 24 mars 2007)

Ravel a illustré musicalement des conférences en harmonisant, parfois en orchestrant, des chansons populaires françaises et étrangères ; il a en outre participé à un concours d'harmonisation de chansons folkloriques. Sa première expérience remonte à 1895. L'année même de la composition du *Menuet antique*, il harmonise et instrumente douze *Chansons corses* pour illustrer deux conférences d'Austin de Croze, homme de lettres, musicien et gastronome qui, lors de son service militaire dans l'île, s'enthousiasma pour l'art populaire, la culture et les traditions de ce département. Entre 1885 et 1888, il collecta des chants qu'il rassembla dans une anthologie qui ne fut publiée qu'en 1911. Il ne fut cependant pas le premier à s'intéresser au patrimoine musical populaire. Sous l'impulsion du décret Fortoul en 1857, cette collecte eut lieu dans toutes les provinces françaises : par Weckerlin en Alsace (1883), Bourgault-Ducoudray en Basse-Bretagne (1885), Charles Bordes au Pays basque (1889), Édouard Moullé en Haute-Normandie (1890), Joseph Canteloube mondialement reconnu avec ses *Chants d'Auvergne*, et tant d'autres jusqu'à Gérard Carreau, dont notre Académie a couronné les travaux et surtout son remarquable *Dictionnaire biographique des collecteurs de l'ancienne chanson folklorique française*, auquel nous renvoyons le public intéressé par ce riche patrimoine.

Pour illustrer ses conférences au Théâtre de la Bodinière, en 1896, de Croze avait besoin de présenter ces chants harmonisés et orchestrés. Sans doute est-ce par l'entremise du pianiste Henry Ghys, dont le jeune

Ravel était l'élève, que de Croze confia au jeune musicien – qui n'était pas encore l'élève de Fauré au Conservatoire –, la réalisation musicale de ce projet. L'harmonisation de douze *Chansons corse* est intéressante, surtout en raison du dispositif instrumental employé, qui rappelle celui des salons de la fin du XIX^e siècle, mariant instruments classiques et populaires (violon, alto, violoncelle, mandoline, guitare, harpe, piano, célesta et harmonium). Ces mélodies, dont le fier « Hymne de Sampiero », le « Lamentu d'Orezza », le chant de pêcheurs « O pescatore di l'onda » et « Nanna di u Cuscione », furent interprétées pour la première fois au Théâtre de la Bodinière, parfois avec une mise en scène, au cours de deux causeries sur la poésie et la chanson populaire de Corse, les 24 janvier et 10 février 1896. Ravel n'est nommé dans la presse que comme interprète en compagnie de son maître Henry Ghys, et de « virtuoses connus » : M^{elle} Taxy, MM. Furet, Heindrickx, Casadesus, Alphonse Mustel. Claudia d'Olney chanta une berceuse et un « chant guerrier » : l'« Hymne de Sampiero » ; Julia Marchisio fit de même avec le « Lamentu d'Orezza » et un *Vocero* « qui mettait (de par sa savante mise en scène, due à MM. Lagrange et Dupas) sous les yeux des spectateurs, un coin de vie corse ». Le dispositif instrumental varie d'une chanson à l'autre, Ravel utilisant le *quasi tutti* principalement dans l'« Hymne de Sampiero » et dans le « Lamentu d'Orezza », lequel associe fort joliment les timbres du piano, du célesta et de l'harmonium. Ailleurs, il se contente de quelques instruments pour accompagner le chant : violon et harmonium pour le « Voceru di Sartè », violon et harpe pour la « Serenada di Serra », guitare et harmonium pour le « Chant satirique des bonifaciens », violon, harpe et harmonium pour le « Voceru di u Niolu », trio instrumental encore (violon, violoncelle et harmonium) pour « U mere Pastore ».

Voici, à titre d'illustration, le célèbre « chant guerrier » des troupes de Sampiero di Bastelica qui parvinrent, avec l'aide de la France, à libérer la Corse du joug génois, au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle. Mais la France rendit l'île à Gênes dans le cadre d'un marchandage. Après deux ans de bataille, Sampiero périt dans un guet-apens... Austin de Croze commente d'une manière épique cet hymne :

Comment ne pas admirer cet appel du commencement de l'hymne, clair comme une sonnerie de chasse, furieux comme un souffle de révolte, cet appel qui se solennise sur une finale âprement religieuse donnant le caractère profondément croyant du Corse ? Puis, c'est comme l'aigre phrase d'un rimbecco lancé à plein mépris et enfin un élan de foi, d'enthousiasme, non plus sauvage mais grandiose, presque calme en sa marche harmonique ascendante, de ce calme effrayant que possède ceux qui veulent la liberté, l'indépendance, jusqu'à s'offrir en holocauste...

* Ce chant a été enregistré, au cours du mois de septembre 1997, en l'église du Saint-Nom-de-Marie, à Bastia, par l'association « E Voce di U Cumune », pour le compte de Casa Éditions et Albiana.

Ces *Chansons*, redécouvertes assez tardivement, seront rejouées au Musée d'Orsay, le 13 décembre 1986, par Sonia Nigoghossian et l'Ensemble 2E2M dirigé par Paul Mefano, puis enregistrées en l'église Saint-Nom-de-Marie de Bastia sous la direction de Jean-Michel Gianelli, au mois de septembre 1997 (Albiana et Casa Éditions). Le recueil des *Chansons corses* (sans la musique de Ravel) relevées par de Croze était paru chez Champion en 1911. Le 23 octobre 1919, Austin de Croze, dont le nom est cité plusieurs fois dans des carnets conservés à la Bibliothèque nationale, dédiait à Ravel un exemplaire de *The Beautiful Folk-Songs of the Stricken Provinces of France* (St Leonards-on-Sea, Butler, 1917) : « À Maurice Ravel. Le très cher camarade à qui je dus, par ses orchestrations, de voir les chansons populaires de Corse acclamées à Paris. » Acheté en 1994 par le Conseil général de Corse, le manuscrit des *Chants corses* de Ravel/de Croze, dont il manque des parties qui ont dû être restituées, est conservé au Musée de la Corse, à Corte.

Grèce et Turquie

La collecte des chants populaires gagna toute l'Europe, le Moyen-Orient, les Amériques et l'Asie. Dès 1889, Walter Fewkes enregistre des chants indiens zuniés. En 1908, Armas Launis publie des mélodies populaires laponnes. En 1883, Périclès Matza recueille des chants grecs. En 1904, Bartok note ses premières chansons magyares. Puis ce sera le tour des chants roumains, turcs, algériens, serbes, croates... Des centaines de rouleaux enregistrés au fin fond des campagnes portent traces de cette quête. Les Français ne sont pas en reste. Bourgault-Ducoudray relève des mélodies grecques, dès 1874, puis écossaises, irlandaises, cambodgiennes.

À la demande du musicologue Pierre Aubry, qui désirait illustrer une conférence sur la chanson des Grecs et des Arméniens opprimés par les Turcs, Maurice Ravel harmonise en février 1904 cinq mélodies populaires, traduites par son ami Michel-Dimitri Calvocoressi (né à Marseille de parents grecs), dont l'une provient du recueil publié par Matza en 1883 et les autres, des transcriptions, effectuées par Paul Le Flem, de chansons de l'île de Chio recueillies sur cylindre de cire en 1888 et 1889 par l'helléniste Hubert Pernot, dont le *Rapport sur une mission scientifique en Turquie* fut publié en 1903 à l'Imprimerie Nationale. Ces mélodies (dont trois n'ont pas été retrouvées ; il s'agit, selon Calvocoressi, de « À vous, oiseaux des plaines », « Chanson du pâtre épirote », « Mon mouchoir, hélas, est

perdu ») ont été chantées en grec par Louise Thomasset, accompagnée par Ravel au piano, au cours d'une conférence d'Aubry, le 20 février 1904, à l'École des hautes études sociales, et trois autres ont été interprétées par Marguerite Babaïan, l'épouse de Louis Laloy, lors de la conférence de Calvocoressi, le 28 avril 1906, à l'Université populaire du faubourg Saint-Antoine. Cinq chansons (les deux restantes de 1904 et les trois nouvelles) ont été éditées par Durand en 1906, sous le titre de *Cinq Mélodies populaires grecques*. Ravel en harmonisa une neuvième, en 1909 (*Tripatos*) à la demande de M^{me} Babaïan, toutes ces mélodies étant originaires de l'île de Chio. Samuel Baud-Bovy en mentionne une dixième, un « mirologue » ou plainte funèbre (Pernot n° 79 ; perdue).

Ravel fait preuve ici de beaucoup de simplicité dans l'accompagnement, respecte le caractère populaire et modal de ces chants, mais avec quelques réajustements et transpositions par rapport aux éditions parfois fautives, celle de Matza en particulier. Malheureusement, Ravel « bénéficia » d'une traduction pas toujours très heureuse due à Michel-Dimitri Calvocoressi, lequel, par exemple, prit les lentisques pour des légumes ou des fruits que l'on cueille, alors qu'il s'agit d'un pistachier dont on récolte une résine pour faire une huile astringente (mélodie n° 4).

* Les cinq mélodies populaires grecques sont chantées – en Français – par Dietrich Fischer-Dieskau, accompagné au piano par Hartmut Höll.

1.– « Chanson de la mariée » (Pernot no 74 [Le réveil de la mariée] ; mélodie populaire citée aussi dans l'*Encyclopédie de la musique et dictionnaire du Conservatoire* de Lavignac et de La Laurencie).

La promise est réveillée par le promis qui lui apporte un ruban d'or : « Si tu veux, ma belle, viens nous marier ! Dans nos deux familles, tous sont alliés ! » La mélodie et son harmonisation s'appuient sur la *doristi* de la Grèce antique (mode de *mi* descendant), transposée sur le pentacorde *ré-sol* (pédale de *sol* avec double appoggiature typique chez Ravel : *fa # - la b*). Elle est articulée en deux strophes de vingt-quatre mesures chacune. L'accompagnement de sextolets de doubles croches au sein d'une mesure à 2/4 est uniforme dans le médium et l'aigu du clavier. L'harmonie est à base de quintes et l'accord final sans tierce.

Réveille-toi, perdrix mignonne.

Ouvre au matin tes ailes ;

Trois grains de beauté, mon cœur en est brûlé.

Vois le ruban, le ruban d'or que je t'apporte

Pour le nouer autour de tes cheveux.

Si tu veux, ma belle, viens nous marier !

Dans nos deux familles, tous sont alliés !

2.- « Là-bas, vers l'église » (Pernot n° 25).

Tous se sont réunis à l'église pour célébrer les noces. Mode de *mi* sur *sol* # (partout des *la* bécarre malgré les cinq dièses de l'armure). Des mesures à 3/4 s'intercalent dans un ensemble à 2/4. On note un mouvement uniforme de balancement : 2 croches-une noire (ou deux).

Là-bas vers l'église, ayio sidéro,
 Ô Vierge sainte, l'église ayio constandino,
 Se sont réunis, rassemblés en nombre infini,
 Du monde, Ô Vierge sainte, tous les plus braves !

3.- « Quel galant m'est comparable » (recueil de Matza n° 75).

L'amoureux, portant à sa ceinture « pistolets et sabre aigu », demande à sa dame qui d'autre peut lui être comparé. Le vers trochaïque compte 15 syllabes avec accent sur les syllabes impaires, et alternance A/B/A/B. Premier A : uniquement vocal, *a cappella* dans un mode de *ré* descendant (la question est posée à dame Vassiliki). Il s'agit donc d'un mode tétracordal descendant ancien ou *phrygisti*. Le refrain instrumental B est en *sol* majeur, sur un bourdon tonique/dominante. Retour de A, avec un léger accompagnement en staccato de la main droite hésitant entre le *fa* # et le *fa* naturel, puis larges arpèges d'accords parfaits déployés. Ravel a dû être gêné par ce *fa* : « ceci explique l'extrême prudence de son harmonisation ». Le galant avoue très tendrement son amour (accords de sixte et quarte descendants dans un mouvement ralenti). Fin avec le refrain B.

Quel galant m'est comparable
 D'entre ceux qu'on voit passer ?
 Dis, dame Vassiliki ?
 Vois, pendu à ma ceinture,
 Pistolets et sabre aigu...
 Et c'est toi que j'aime.

4.- « Chanson des cueilleuses de lentisques ». (Pernot n° 104, chanson du village de Pyrgi dans l'île de Chio, au moment de la récolte de la résine des lentisques).

Les cueilleuses soupirent : lorsque tu parais, tu es « plus beau qu'un ange ». La mélodie est à la fois modale et tonale. Le mode ascendant lydien (avec quarte augmentée *la-ré* #) trahit les influences byzantines et médiévales, avec une forte pression du ton de *la* majeur grâce à la note mobile *ré* naturel. Pédale omniprésente de tonique ; note mobile de la mélodie populaire (*ré* et *ré* #). Sixte ajoutée (*fa* #) à l'accord final, mais rencontrée plusieurs fois auparavant.

Ô joie de mon âme, joie de mon cœur,
 Trésor qui m'est si cher,
 Joie de l'âme et du cœur,
 Toi que j'aime ardemment,
 Tu es plus beau qu'un ange.
 Ô lorsque tu parais, ange si doux,
 Devant nos yeux,
 Comme un bel ange blond
 Sous le clair soleil.
 Hélas ! tous nos pauvres cœurs soupirent.

5.- « Tout gai ! » (Pernot n° 41 ; célèbre air de Syrtos connu dans toute la Grèce ; une version en avait été publiée à Athènes par D. Lavridis).

Joie de la noce. Tonalité de *la b* majeur sans surprise. Deux strophes presque identiques – la seconde, vocalisée –, accompagnées par un rythme de danse allègre :

Tout gai, ha, tout gai !
 Belle jambe, tireli, qui danse.
 Belle jambe, la vaisselle danse.
 Tra la la.

Dans le même style, Ravel harmonise en 1909 une autre mélodie de Chio, une danse chantée des trois pas (*Tripatos*), trois en avant, trois en arrière, extraite du recueil de Pernot (n° 14, mais existant aussi dans l'album de Matza), à la demande de la cantatrice Marguerite Babaïan ; elle sera publiée en décembre 1938 dans le supplément musical de la *Revue musicale*, puis en 1975 par Salabert à Paris, et ARIMA à New York. Il y est question d'une jeune fille malade qui, sentant la mort venir, se plaint à son père qui lui répond : « Tais-toi, ma fille, sois sans crainte ; tu es belle comme une reine et tu te marieras. » La mélodie d'origine transcrite par Paul Le Flem « dénature le rythme du *tripatos*, comme il arrive souvent lorsque ni le jeu des instruments ni les pas des danseurs ne stabilisent la cadence d'une chanson dansée. »

De l'Écosse au Limousin et aux mélodies hébraïques

Au mois de février 1909, Ravel découvrait une annonce pour le III^e Concours d'harmonisation organisé par la cantatrice russe Marie Olénine et par la Maison du Lied, fondée à Moscou par elle-même et son mari, Pierre d'Alheim. Les candidats avaient à choisir parmi dix chansons écossaises du poète Robert Burns. Ravel écrivit donc, sans

conviction semble-t-il, une *Chanson écossaise*, sur le poème « The Banks o' Doon » (1791) de Burns, qui ne fut publiée qu'en 1975, conjointement par les éditions Salabert et ARIMA. Elle fut donnée en première audition à l'auditorium Charles S. Colden de New York, le 23 février de la même année, par Sheila Schönbrunn et Arbie Orenstein. Ne disposant que d'une page d'esquisses, ce dernier la reconstitua par comparaison avec la musique du lauréat Alexandre Georges.

L'année suivante, les éditions Jurgenson à Moscou publiaient quatre *Chants populaires* de Maurice Ravel dans un recueil intitulé *Sept Chansons populaires* : « Chanson espagnole », « Chanson française (Limousin) », « Chanson italienne (romaine) », « Chanson hébraïque » (en yiddish) ; les autres étaient harmonisées par Alexandre Georges et Alexandre Olénine. Ces mélodies étaient le fruit du V^e Concours d'harmonisation de la Maison du Lied. Ravel y gagna quatre prix. Elles furent créées, salle des Agriculteurs, le 19 décembre 1910, par Alexandre et Marie Olénine d'Alheim, puis reprises à la SMI le 3 mai 1913, par Jane Hatto. Deux autres mélodies, attribuées à Ravel (« Chanson flamande », « Chanson russe ») n'ont pas été retrouvées à ce jour. Le Basque Pierre Narbaitz regrettait que Ravel n'ait pas harmonisé de chants basques, comme il le fit avec des airs grecs, écossais ou limousins : « Que de *Tripatos* basques, il aurait pu harmoniser... mais pour quelle gloire ? » Ravel « s'est toujours refusé à puiser dans l'immense réserve du folklore basque, l'un des plus riches et des plus vivants que l'on connaisse. Pourquoi ? » Ce n'est pas tout à fait exact, car Ravel avait bien pensé à utiliser des chants populaires de son pays natal dans son concerto *Zaspiak-bat*, dont on retrouve l'esprit – sinon la lettre – dans le *Concerto en sol*. Le *Zortzico* à cinq temps est présent dans le finale du *Trio* et dans la « Chanson épique » des *Don Quichotte à Dulcinée*, histoire d'un gentilhomme de la *Mancha* transporté à Saint-Jean de Luz.

Ravel considérait qu'en ce domaine, l'accompagnement se devait d'être discret, sobre et respectueux du style des chansons, le compositeur les sertissant comme un joaillier le ferait de bijoux.

Le talent de Ravel pour aborder ces musiques est exceptionnel : il réussit admirablement à caractériser et à mettre en valeur les éléments donnés [...]. Mais le plus étonnant est ici la présence de caractères spécifiquement ravéliens, coexistant avec la veine populaire.

Avec habileté et élégance, Ravel résolut les problèmes inhérents à des mélodies populaires qui ont subi des influences diverses.

Ces *Chants populaires* sont de brillants exercices de style. La « Chanson espagnole » en *ré* mineur, reproduit des effets guitaristiques.

D'une harmonie très classique axée sur la tonique et la dominante d'une musette, la « Chanson française » du Limousin (« Jeanneton où irons-nous garder ») avait été recueillie par Léon Branchet et Johannès Plantadis avant d'être publiée par la Schola Cantorum en 1904. La « Chanson italienne » est plus expansive et, pour tout dire, italianissime avec son tempo *Largamente* (*quasi a piacere, portando le note*). Une jeune femme clame son amour au-dessus d'un accompagnement au « géotropisme » descendant.

Jeanneton où irons-nous garder,
 Qu'ayons bon une heure ? Lan la !
 Là-bas, au pré barré,
 Y'a de tant belles ombres. Lan la !
 Le pastour quitte son manteau
 Et fait soir Jeannette. Lan la !
 Jeannette a tellement joué
 Que s'y est oubliée ! Lan la !

* La chanson limousine, délicieusement coquine, est interprétée par le baryton allemand Dietrich Fischer-Dieskau.

Une « Chanson hébraïque » (« Mejer'ke, mon fils ») oppose « un couplet trotinant, d'essence profane, et un refrain s'envolant sur un motif liturgique ». Le fils répond aux questions du père : qui se trouve devant toi (le Roi des Rois) ? Que lui demandes-tu ? Des enfants, longue vie et du pain, parce qu'on apprend la Thora aux premiers, la seconde étant nécessaire pour chanter la gloire du Seigneur, le pain étant béni par le rabbi.

Un peu plus tard (mai 1914), à Saint-Jean-de-Luz, le compositeur français mettra en musique *Deux Mélodies hébraïques* : « Kaddisch [*sic* pour Kaddish] » (en araméen) et « L'Énigme éternelle » (en yiddish), qui, au concert, sont souvent jointes à la « Chanson hébraïque » du recueil précédent. « Kaddisch », en *ut* mineur, est un chant synagogaal entonné à l'occasion d'un décès. L'œuvre fut créée par son commanditaire, la soprano Alvina Alvi – et Maurice Ravel au piano –, le 3 juin 1914 à la SMI. Mais la version avec orchestre s'est davantage imposée au répertoire (première audition le 17 avril 1920, par Madeleine Grey et l'Orchestre des Concerts-Pasdeloup sous la direction de Rhené-Baton), malgré la brièveté de ces pièces (4' 30" et 1' 05"). Dans « Kaddisch [*sic*] », l'accompagnement instrumental souligne très sobrement dans le médium et l'aigu du clavier, avec une pédale de dominante omniprésente, une cantillation mélismatique. La partie centrale est lumineuse

(« Qu'il soit aimé, qu'il soit chéri »), avec des arpèges ascendants, mais qui rejoignent progressivement les graves. La section finale avec vocalises s'appuie, au piano (ou à l'orchestre), sur une double broderie de la dominante et un effet de gong avec la tierce *do-mi b* dans l'extrême grave. « L'Énigme éternelle » est une berceuse posée sur deux quintes arpégées et répétitives à la basse de l'accompagnement (*mi-si-fa #*) ; toutes les notes du mode oriental utilisé figurent dans l'accord final déployé *perdendo* : *mi-fa #-sol-la #-si-do-ré* (note mobile : *ré #* ; quarte lydienne : *mi-la #*).

Ravel fera également preuve de caractère lorsque périodiquement des journalistes rapportèrent à tort qu'il appartenait à une famille juive. Roland-Manuel reconnaît que le nom de Ravel est porté par plusieurs familles israélites (vient de *Rabbele* : petit rabin). Ce qui expliquerait que la question juive ait été évoquée avec peu d'aménité lors de la tournée américaine de 1928, d'autant que Ravel était l'auteur de *Chansons hébraïques* et qu'il fréquentait de nombreux amis juifs. À son impresario Bernard Laberge, Ravel confirme que ses parents étaient catholiques et qu'il n'est pas Juif : « J'ajoute que si je l'étais, je ne m'en cacherais nullement, mais je tiens à rétablir les faits » (3 juin 1928). Léo-Pol Morin, du journal de Montréal *La Patrie*, présenta maladroitement ses excuses au « plus spirituel des musiciens français d'aujourd'hui [...]. Cela veut dire que si même Ravel était juif, mon admiration pour sa musique serait la même » (12 janvier 1929). Les 8 et 9 juillet 1933, Ravel reviendra sur cette question dans *La Presse de Bayonne* (article de Maurice Goudekot) :

Un bruit a beaucoup couru en Amérique. L'on a même cité mon nom dans un livre traitant de la musicalité chez les Hébreux.

Ravel précise encore que ses ascendants paternels jurassiens s'appelaient Ravez : « L'on trouve un Ravez, ministre de Charles X. » L'état civil des arrière-grand-père et grand-père du musicien mentionnent au demeurant le nom de Ravet ou Ravex.

Avec un peu d'Espagne autour

Ravel a fait tout son possible pour que son œuvre « dise l'Espagne et que de nombreux rythmes de Jotas, de Habaneras, de Malagueñas » cadencent ses phrases musicales. Il déclarait : « J'ai d'ailleurs pour la musique espagnole la plus grande admiration, et ma jeunesse a été bercée par des habaneras que je n'ai jamais oubliées. »

Marie Delouart (nom francisé du basque « de huarte » ou « uharte » – qui signifie « d'entre les eaux »), la mère de Ravel, basquaise des

Basses-Pyrénées, chantait à ses deux fils (Maurice, l'aîné, et Édouard, le cadet de trois ans) tout un répertoire de musique populaire espagnole, un « trésor mêlé de clinquant » dira Roland-Manuel qui estime que Marie Ravel ne connaissait pas la vraie musique basque. Manuel de Falla pense que la habanera était « la chanson la plus en vogue parmi celles que sa mère entendit dans les *tertulias* madrilènes », « une Espagne idéalement pressentie ».

Née à Ciboure, Marie Delouart avait rencontré à Madrid l'ingénieur savoyard Joseph Ravel, qu'elle épousa le 3 avril 1873. Elle mit au monde Maurice le 7 mars 1875, dans la maison dite de Mazarin qui longe le quai de Ciboure (lequel deviendra en 1930 le quai Maurice Ravel), en face de Saint-Jean-de-Luz. Le jeune enfant ne restera pas longtemps au Pays basque. Trois mois après cette naissance, la famille s'installe définitivement à Paris. Marcel Marnat montre bien que l'ascendance basque de Ravel – assimilée à l'hispanisme – dénature en fait la réalité. Maurice Ravel ressemble davantage à Joseph, son père, et il est avant tout un Parisien « coloré sur ses marges par des goûts et des sympathies extérieures ». C'est à Paris qu'il rencontrera des musiciens espagnols qui se sont fixés dans cette capitale culturelle cosmopolite, comme le compositeur Manuel de Falla, les pianistes Ricardo Viñes et Jaime (Santiago) Riera, ancien élève du Conservatoire de Paris (classe de piano de Mathias et de Bériot), pédagogue de renom, futur professeur au Conservatoire de Bucarest. Ravel prendra des leçons avec ce dernier, les deux interprètes l'initiant, entre 1893 et 1897, « aux secrets détours des motifs ibériques ». Manuel de Falla avait rencontré Ravel pour la première fois à Paris pendant l'été 1907 : « Ce fut le commencement d'une amitié qui n'a jamais cessé d'être sincèrement cordiale. » Le compositeur espagnol ne connaissait jusque-là que la *Sonatine*. Viñes lui fit une lecture de la *Rapsodie espagnole*, qui non seulement confirmait l'impression que lui avait produite la *Sonatine*, mais encore le frappait par son caractère vraiment ibérique, par le libre emploi que Ravel faisait « des rythmes, des mélodies modales et des tours ornementaux » de la lyrique populaire espagnole, sans jamais user de citations.

À l'instar de la découverte de la musique javanaise et des compositeurs russes, eux-mêmes attirés par l'art espagnol, les Expositions universelles révélèrent le *flamenco* et le *cante jondo* au public parisien. L'exotisme hispanique, solaire ou ténébreux, est régulièrement au menu des soirées de l'Opéra-Comique. L'action de *Chérubin* de Massenet se situe à Séville : l'Ensoleillad danse une *Manola* à 3/8, avec triolets andalous, au cours de la scène 7 de l'acte II, tandis que mandolines et guitares accompagnent l'aubade de la scène 4 de l'acte III. Deux ouvrages très dramatiques et violents de Raoul Laparra, *La Habanera* (1908) et *La Jota*

(1911), font dire à Arthur Pougin que le compositeur a encore le temps devant lui s'il veut passer en revue toutes les danses espagnoles, du *bolero* au *zapateado*, sans compter le *zorongo* ou la *guaracha* ! Pour donner plus de réalisme et de couleur locale, Laparra emploie des musettes castillanes (*Gaitas*) et des expressions gitanes dans *La Habanera*. À ces sombres partitions succède *L'Heure Espagnole* (19 mai 1911) de Maurice Ravel, badinage quelque peu risqué et musique d'un ton tout autre, pétillante d'esprit...

La Rapsodie espagnole apparaît surtout comme la plus synthétique et la plus voluptueuse des Espagne ravéliennes, car elle évoque autant le Nord que le Sud, de la Navarre et de l'Aragon à l'Andalousie (la « Feria » est ici une *jota* aragonaise). Avec l'« Alborada del gracioso », Marcel Marnat constate que « c'est seulement la deuxième fois (sur déjà cinquante et une œuvres !) que Ravel se tourne vers cette Espagne dont on le dit hanté. » Dans la *copla* mélismatique centrale de cette sérénade interrompue, le chant s'exaspère et « se grise de ses accents pathétiques, grossis jusqu'à la caricature ». « Cette effrayante eau-forte » met davantage en scène « un birbe ridicule », grotesque et frénétique qu'un bouffon. Parmi les éléments espagnols utilisés par Ravel : rythmes, arpèges de guitare, gamme et triolet andalous, mélodie ornée en tierces brisées, mesure ambiguë à 3/4 accentuée à 6/8. On a parlé du « pianisme sec » de Ravel (il indique lui-même : « très sec et bien rythmé » au milieu de la partition, mesures 167-168), du trait dur et acéré, de cette nouvelle *Sérénade grotesque* aux accents cinglants, en réaction contre l'impressionnisme auquel il avait sacrifié dans le morceau précédent.

Deux mois (juillet-août 1928) avaient été accordés à Ravel par la société productrice du film *Don Quichotte*, dont le réalisateur était le cinéaste austro-allemand Georg Wilhelm Pabst, afin que soient écrites trois chansons de *Don Quichotte à Dulcinée*, sur des poèmes de Paul Morand, à l'intention du baryton Fédor Chaliapine. Le 26 août, le musicien fit savoir à la production qu'il renonçait au travail demandé. La société lui demanda de livrer au moins une mélodie pour le 15 septembre. Ravel espérait finir la « Chanson romanesque » en septembre, et les deux autres en octobre. Mais, le 2 septembre, la société prit l'initiative de rompre le contrat en avisant le compositeur qu'elle s'était adressée à un autre musicien (Jacques Ibert). Le 26 septembre, Ravel assigna la firme devant le Tribunal de commerce de Paris, en demandant 75 000 francs de dommages et intérêts pour rupture de contrat. Mais Ravel devait retirer sa plainte. Les trois chansons furent composées et éditées en 1934 dans leurs deux versions pour voix et piano, ou orchestre, créées sous cette dernière forme le 1^{er} décembre 1934, au théâtre du Châtelet, par Martial Singher et l'orchestre des Concerts Colonne sous la direction de Paul

Paray. Première des trois, la « Chanson romanesque » emploie un rythme chaloupé de *Guajira* (ou *Quajira*) de style guitaristique, alternant 6/8 et 3/4 (la croche gardant le même tempo modéré), dans la tonalité de *si b* mineur. Brûlant d'un amour mystique, le chevalier se dit prêt à obéir aux vœux les plus insensés de sa Dame : arrêter la terre de tourner, supprimer les astres, remplir le ciel d'étoiles, mourir en la bénissant (chant extatique : « Ô *Dulcinée* »). La « Chanson épique », adoptant la mesure à 5/4 du *Zortzico* basque navarrais, est une touchante prière à saint Michel et à saint Georges, chargés de bénir son épée et sa Dame, celle-ci étant comparée à la « Madone au blanc mantel » de l'autel devant lequel Don Quichotte se prosterne. Sur les rythmes et les inflexions d'une *Jota* aragonaise, mais avec quelques tournures *flamenca*, la « Chanson à boire » produit un grand effet ; cette « Ode à la joie » d'un homme éméché (« lorsque j'ai bu »), exige de l'interprète une forte personnalité et un grand style vocal.

Foin de bâtard, illustre Dame,
 Qui pour me perdre à vos doux yeux
 Dit que l'amour et le vin vieux
 Mettent en deuil mon cœur, mon âme !
 Je bois à la joie !
 La joie est le seul but
 Où je vais droit
 Lorsque j'ai bu !

Foin de jaloux, brune maîtresse,
 Qui geint, qui pleure et fait serment
 D'être toujours ce pâle amant
 Qui met de l'eau dans son ivresse !
 Je bois à la joie !
 La joie est le seul but
 Où je vais droit
 Lorsque j'ai bu ! (Poème de Paul Morand)

Orient

Le compositeur français était fasciné par l'exotisme et par l'Orient, dont la musique russe avait sans doute suscité le goût. La troublante similitude entre les rythmes de *Thamar* (1882) de Balakirev et ceux du *Boléro* renforce cette impression. Ravel orchestrera ou réorchestrera plusieurs pièces russes. Cet aspect féerique oriental est sensible dans les deux *Shéhérazade*, dans « Laideronnette impératrice des pagodes » de *Ma Mère l'Oye*, dans le chant parodique de la tasse chinoise de *L'Enfant et les sortilèges*.

Ravel possédait dans sa bibliothèque à Montfort-L'Amaury plusieurs partitions javanaises, dont les *Trois Danses javanaises* pour piano de Paul J. Seelig (Bandoeng, Matatani, s.d.) qui contiennent bien des effets contenus dans « Laideronnette » (gong, quintes parallèles, pentatonisme). Il connaissait et appréciait les compositions « exotiques » de Charles Koechlin, dont les *Pièces javanaises, selon les échelles Pelog et Slendro*, créées à la SMI en 1910. Il tenait cette musique de l'Île de Java pour la plus élaborée de l'Extrême-Orient. Il disait à un journaliste : « Je lui emprunte souvent des thèmes : "Laideronnette", dans *Ma Mère l'Oye*, avec les cloches du temple, provient de Java, aussi bien harmoniquement que mélodiquement. » En effet, au début de « Laideronnette, impératrice des pagodes », Ravel imite la percussion du *gamelan* javanais dans l'aigu. La partie centrale est celle où s'exprime la majesté impériale, établie par des percussions graves de tam-tam et de gong. Les deux thèmes, les deux rythmes et les deux couleurs sonores sont superposés par la suite, en utilisant la totalité du clavier.

* Ce morceau est interprété par l'Orchestre philharmonique de Paris, dirigé par Lazlo Schiffrin

Reste le problème des *Chansons madécasses*, qui n'ont rien à voir avec l'art musical malgache. En s'inspirant de ces *Chansons* « traduites en français suivies de poésies fugitives » d'Évariste-Désiré de Forges, vicomte de Parny, Ravel répondait à une commande et aussi à un désir de provocation. L'œuvre à la fois érotique (l'acte amoureux dans « Nahandove ! ») et dramatique (colonisation et esclavage dans « Aoua ! ») avait de quoi surprendre, sinon choquer les âmes sensibles.

Tziganes, noirs de Harlem et *tutti quanti*

Après les Gitans d'Espagne, si bien illustrés par la Guajira (ou Quajira), puis ceux de la jota des chansons de *Don Quichotte à Dulcinée*, des Habaneras, de la « Malagueña » et de la Seguidilla de la « Feria » de la *Rapsodie espagnole*, voici le tour des Tziganes d'Europe centrale.

Fruit d'une rencontre à Londres de Ravel avec la violoniste hongroise, mais naturalisée anglaise, Jelly d'Arányi, qui improvisa pour lui dans le style tzigane au cours d'une soirée, la rapsodie de concert *Tzigane*, en forme de *czardas*, connut deux versions de chambre (violon et piano, violon et luthéal, qui rappelle le cymbalum magyar). La première fut créée dans la capitale du Royaume-Uni, le 26 avril 1924, par sa dédicataire, Jelly d'Arányi et Henri Gil-Marchex. La version pour violon et luthéal fut donnée pour la première fois à Paris, le 15 octobre de la même année, par Samuel Dushkin et Beveridge Webster, avant d'être

orchestrée et jouée en première audition par d'Arányi et l'Orchestre des Concerts Colonne placés sous la direction de Gabriel Pierné, le 30 novembre 1924. Ravel avait composé là un morceau d'une difficulté diabolique pour faire revivre la Hongrie de ses rêves. Le 13 mars 1924, Ravel écrit à l'interprète :

Cette *Tzigane* doit être un morceau de grande virtuosité. Certains passages peuvent être d'un effet brillant à condition qu'il soit possible de les exécuter, ce dont je ne suis pas toujours certain.

Aussi, au moment de sa composition, Ravel avait demandé à Hélène Jourdan-Morhange de lui apporter les *24 Caprices* de Paganini pour ne rien ignorer de la technique violonistique. La première version, surtout, deviendra l'un des chevaux de bataille des violonistes du monde entier. Les cinquante-huit mesures initiales – une *cadenza* de violon solo – accumulent une série impressionnante de difficultés et de chausse-trappes : traits vifs, sons harmoniques, jeu en doubles cordes et *portando*, accords de trois et quatre sons, *glissandi*, démanchés rapides. La couleur locale exige l'emploi de la gamme hongroise *si-ré-mi-fa-sol #-la-si* et l'alternance tonique/dominante des basses.

* *Tzigane* est interprété par le violoniste Joshua Bell, accompagné par le Royal Philharmonic Orchestra, de Londres, placé sous la direction d'Andrew Litton.

Ravel éprouva toujours une grande sympathie pour la musique de jazz, qui, selon lui, ne constituait pas un phénomène éphémère, mais était destinée à durer et à influencer l'art moderne. Pendant sa tournée aux USA en 1927-1928, il trouve le moyen – malgré un emploi du temps chargé – de se rendre dans des « boîtes nègres », comme l'on disait à l'époque. Il se rend au *Cotton Club* de Harlem où se produit Duke Ellington : « Le jazz surprend et il inspire et j'ai passé des heures à en écouter, soit dans les boîtes de nuit, soit à la radio. » Dans un article intitulé « Take Jazz Seriously ! » (« Il faut prendre le jazz au sérieux ! »), il juge que les Américains prennent le jazz trop à la légère. Il reviendra sur cette question dans la conférence qu'il prononça à Houston le 7 avril 1928 : à ses yeux, il s'agit d'un langage « qui donnera naissance à la musique nationale des États-Unis ». Il est intrigué par les compositions de George Gershwin. Avec Eva Gauthier, il assiste à une représentation de son *Funny Face* à l'Alvin Theater de New York. À ce propos, Gershwin lui demande des leçons. Ravel lui demande combien il gagne avec sa musique. Devant le chiffre faramineux avancé par le compositeur américain, Ravel lui répond qu'à ce prix-là, il deviendrait bien son élève.

La musique de Ravel témoigne de cet intérêt pour le jazz, notamment dans la *Sonate pour violon et piano* (second mouvement : « Blues »), avec ses rythmes obstinés et syncopés, ses attaques et accentuations, sa note « bleue », dans les *Concertos* (formules typiques du *blues*, *glissandi* de trombones) et dans *L'Enfant et les Sortilèges* (éléments de *rag-time*). Mais Ravel fait remarquer que, malgré cela, sa musique demeure française, qu'il s'agit d'une stylisation.

Mieux que cela. Ravel mélange les genres et parodie les styles. C'est le cas de *L'Enfant et des sortilèges* : jazz, blues, airs d'opéra avec roulades et *colorature*, comédie musicale, danses de music-hall (valse américaine, fox-trot), danses baroques (menuet compassé de la bergère et du fauteuil ; rigaudon au moment où l'enfant soigne la patte de l'écureuil blessé), divertissement *chinoâ*, imitation de chants d'oiseaux, de coassements et de miaulements. Il l'écrit à Roland-Manuel, cet assemblage, dans l'esprit de l'opérette américaine, précisant qu'il « sera sévèrement jugé, ce qui laissera Colette indifférente, et dont je me f... » Dans une déclaration au *Gaulois*, le 20 mars 1925, Ravel insiste sur le caractère mélodique de son œuvre, sur « le bel canto, les vocalises, la virtuosité vocale » et sur le « mélange très fondu de tous les styles de toutes les époques, de Bach jusqu'à... Ravel... ! »

*

Il me reste à conclure sur cet aspect, souvent méconnu, de la musique de Ravel. Le compositeur français avait besoin de modèles pour écrire : la musique populaire lui fournissait le matériau et l'esprit qui réveillent l'imagination et la création. Une des œuvres quintessenciée, subtile et riche puisait donc à la source véritable de tout art. Au génie, d'en explorer toutes les ressources et de les magnifier.

In the case of a body moving with a constant velocity, the laws of physics are the same in all frames of reference. This is the principle of relativity. It states that the laws of physics are the same in all frames of reference that are moving with a constant velocity relative to each other.

One of the most important consequences of the principle of relativity is the relativity of simultaneity. Two events that are simultaneous in one frame of reference are not simultaneous in another frame of reference that is moving relative to the first. This is because the speed of light is constant in all frames of reference. Therefore, the time interval between two events depends on the frame of reference in which they are observed.

The relativity of simultaneity leads to the relativity of time intervals. A time interval that is measured in one frame of reference is longer than the time interval measured in another frame of reference that is moving relative to the first.

It can be shown that the time interval Δt measured in a frame of reference S is related to the time interval $\Delta t'$ measured in a frame of reference S' that is moving with a velocity v relative to S by the equation

$$\Delta t = \gamma \Delta t'$$

where γ is the Lorentz factor, defined by

$$\gamma = \frac{1}{\sqrt{1 - \frac{v^2}{c^2}}}$$

and c is the speed of light. This equation shows that time intervals are dilated in a frame of reference that is moving relative to another frame of reference. The time interval Δt is longer than the time interval $\Delta t'$ because $\gamma > 1$.

The relativity of time intervals leads to the relativity of length. A length that is measured in one frame of reference is shorter than the length measured in another frame of reference that is moving relative to the first. This is because the speed of light is constant in all frames of reference. Therefore, the length of an object depends on the frame of reference in which it is measured.

The relativity of length leads to the relativity of mass. A mass that is measured in one frame of reference is larger than the mass measured in another frame of reference that is moving relative to the first. This is because the speed of light is constant in all frames of reference. Therefore, the mass of an object depends on the frame of reference in which it is measured.

**HISTOIRE ET AVENIR
DE LA DÉCENTRALISATION :
VERS UNE RÉGIONALISATION ACCRUE ?**

par M. Nicolas PLANTROU

(Séance du 31 mars 2007)

La décentralisation française aura 25 ans en 2007, et chacun peut constater que cette réforme a donné un élan certain aux collectivités territoriales en libérant les énergies des élus et des décideurs publics. Toutefois la situation actuelle suscite un sentiment de perplexité, et de nombreux obstacles à la poursuite des réformes creusent l'écart entre la France et ses principaux voisins de l'Union européenne. La France a-t-elle réellement transformé son organisation politique et administrative ? A-t-elle fait évoluer ses conceptions politiques concernant la relation ambiguë qui lie le pouvoir central et les pouvoirs locaux ?

L'histoire de notre pays éclaire les hésitations et les évolutions contradictoires que l'on relève dans la période récente, lorsque l'on parle de la décentralisation ; ce sera l'objet de notre première partie. Dans un deuxième temps, nous aborderons la situation actuelle avec le bilan mitigé des deux vagues récentes de décentralisation ; enfin, dans une troisième étape, nous esquisserons des pistes pour l'avenir afin d'envisager un nouveau développement de la décentralisation.

I. Histoire de l'absolutisme et de la décentralisation

Quel que soit le moment historique considéré, de la monarchie absolue à la République « une et indivisible », la centralisation fut en

fait, quasi constamment, la réponse adoptée politiquement et organisée administrativement.

A. L'Ancien régime

Justifiés par la doctrine du pouvoir de droit divin, la plupart des rois ont concentré entre leurs mains l'autorité ; citons à titre d'exemple Louis XI, Philippe le Bel et Saint-Louis. Sous l'ancien régime, le Roi est la source de toute législation, le chef de l'administration, des finances, de l'armée et des relations extérieures ; il est le responsable de la justice. Dans les faits toutefois, son pouvoir à certaines limites : les lois fondamentales du Royaume (par exemple, l'inaliénabilité du domaine), le Gouvernement « à grand conseil »¹, les coutumes traditionnelles (le droit privé est coutumier), enfin le désordre administratif dû à l'enchevêtrement des circonscriptions. À cet égard, on peut noter que les cours souveraines (par exemple le Parlement de Normandie) limitent l'absolutisme : d'une part, en participant à la fonction législative par « l'enregistrement » des actes royaux les plus marquants voire en édictant des « remontrances » au roi (refus d'enregistrer les actes) ; d'autre part, en créant des règles de droit par leur jurisprudence (décisions en équité, arrêts de règlement).

Si certains penseurs du XVI^e siècle souhaitent limiter l'absolutisme monarchique², le cheminement d'idées justifiant le pouvoir du roi s'affirmera par exemple dans des ouvrages comme celui de Jean Bodin, *Les six livres de la République* (1576), dans lequel l'auteur oppose la « monarchie seigneuriale à l'absolutisme légitime du roi ». Prenant la suite des « gouverneurs », les « intendants » seront à partir du XVII^e siècle les meilleurs agents de l'absolutisme royal, avec une mission générale d'exécution des ordres du roi et un rôle significatif dans les domaines de la justice, de la police et des finances.

À cette époque, la centralisation ne se conçoit pas seulement sur le plan administratif mais dans tous les secteurs de la vie du pays. Ainsi, la tradition interventionniste de l'État remonte à une tradition bien ancrée en France ; on peut par exemple évoquer la politique « mercantiliste » de Louis XIV et de Colbert, concrétisée par la création de Manufactures nationales et de la Compagnie des Indes pour faciliter l'exportation, ou bien encore par la réalisation d'un réseau routier remarquable afin de faciliter les transports.

1. Participation aux décisions des princes du sang, des officiers royaux, des cours souveraines notamment.

2. Comme Claude de Seyssel ou François Hotman.

B. L'époque révolutionnaire : une transformation radicale

- Uniformiser dans le principe d'égalité

La grande idée de l'époque révolutionnaire a été d'unifier et d'uniformiser en réaction contre l'extrême diversité et la complexité de l'Ancien régime. Cette politique procède de l'esprit égalitaire des révolutionnaires : un système uniforme fut ainsi créé dans toute la France. L'ensemble du pays fut découpé en départements (circonscriptions électorales et administratives), les départements en districts, les districts en cantons, enfin les cantons en communes. L'uniformité s'appliqua ensuite aux types d'administrations créées dans chaque circonscription. À chaque échelon on retrouvait en effet : un conseil, un directoire et un procureur-syndic. Cet héritage s'est maintenu jusqu'à nos jours, seule l'appellation « district » ayant changé pour devenir « arrondissement ».

- Donner une grande liberté aux circonscriptions créées

Seule la période révolutionnaire (en l'an « I ») laissa une totale liberté d'administration aux instances locales (conseil, syndic et directoire). Dès l'an II, face au désordre engendré par ce système, une surveillance étroite de ces instances était rétablie par le pouvoir central.

- Supprimer les corps intermédiaires

Rompant avec le passé en voulant supprimer toutes les causes d'inégalité (naissance, religion, etc.), la Constituante proclame la très célèbre *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* en 1789, exaltant les droits de l'individu. Dans cet esprit, les corporations sont abolies en mars 1791 par le décret d'Allarde tandis que la loi Le Chapelier, en juin 1791, interdit de reconstituer les anciennes corporations sous quelque forme que ce soit et de créer des associations entre employeurs et ouvriers. Ces règles garantissant la liberté individuelle isolent en réalité l'individu en n'établissant aucune protection face à l'employeur ou à l'État.

C. La période napoléonienne : des rôles clairement répartis et une centralisation absolue

- La clarification des rôles

Cette époque nous a légué la structure des administrations. Sur la base de l'axiome de Sieyès : « Délibérer est le fait de plusieurs, exécuter est le fait d'un seul », deux organes furent juxtaposés dans chaque circonscription : un conseil chargé de la délibération, un agent responsable de l'exécution. Au niveau du département, on créait ainsi le Conseil général pour délibérer, et le préfet, agent de l'État, était chargé de l'exécution des décisions.

- Une extrême centralisation

La législation de l'an VIII adopta un système de centralisation hiérarchique total. Citons la célèbre loi du 28 Pluviôse an VIII instituant le corps préfectoral, c'est-à-dire, selon Chaptal, mettant en place « une chaîne d'exécution... sans interruption du ministre à l'administré, qui transmet la loi et les ordres du gouvernement jusqu'aux dernières ramifications de l'ordre social avec la rapidité du fluide électrique [*sic*]. » Si les Préfets étaient nommés par le Premier consul, les conseillers généraux, conseillers municipaux et maires relevaient du préfet pour leur nomination, parfois même du Premier consul suivant l'importance de la commune. Il n'existait donc plus que des représentants locaux du pouvoir central.

D. Bref aperçu de l'évolution de l'an VIII à 1945

La Monarchie de Juillet a donné, à l'inverse, une légère impulsion décentralisatrice avec l'élection des Conseils municipaux (loi de 1831) et des Conseils généraux (loi de 1833) d'une part, et avec la reconnaissance de la personnalité morale du Département (loi de 1838) d'autre part. Les maires continuent toutefois à être nommés. Après des décennies d'Empire ou de Monarchie restaurée, la République renaissante modifia en partie cette approche politique, en assouplissant les contrôles existants, et en donnant une certaine autonomie aux départements et aux communes. Elle adopta d'abord un statut départemental, en 1871, plaçant le Conseil général sous la tutelle du préfet. La III^e République rétablit ensuite l'élection des maires par la loi du 28 mars 1882, puis par la grande loi de 1884, souvent appelée « loi municipale ». Dans notre raccourci historique, on peut noter enfin que plusieurs décrets-lois de 1926 accordèrent une certaine autonomie aux Conseils généraux et municipaux, en matière de tutelle.

E. Le fait régional de 1945 à 1982

L'accroissement des interventions de l'État dans l'économie a d'abord motivé la revalorisation de l'échelon régional.

1. La planification économique à l'échelon régional

Répondant aux préoccupations d'aménagement du territoire et de planification de l'État, sont apparues 22 « Régions de programme » (décrets de 1955), remplacées en 1960 par les « circonscriptions d'action régionale ». L'institution de tranches du plan national puis de plans régionaux a motivé pour une large part la création de ces nouvelles instances.

2. La réforme de 1964

Deux décrets de 1964 donnent un poids nouveau à la régionalisation des actions de l'État, en instituant dans chaque circonscription d'action régionale trois organes : le préfet de Région, la Conférence administrative régionale (CAR) et la Commission de développement économique régional (CODER). Appliquée au domaine économique exclusivement, cette réforme n'entendait pas, à l'origine, faire de cette organisation un support d'administration générale. Le préfet recevait un pouvoir de coordination régionale et de décisions, en matière d'investissements publics en particulier. Ce haut responsable de l'État était assisté d'une part de la CAR, réunion des responsables de l'État dans cette circonscription, et d'autre part de la CODER composée de conseillers généraux et de maires ainsi que de représentants des intérêts socio-professionnels.

3. Le référendum de 1969

Une tentative de réforme régionale liée à une réforme du Sénat donna lieu à un référendum, le 27 avril 1969, qui échoua. En présentant cette réforme, le Général de Gaulle avait déclaré à Lyon, le 24 mars 1968 :

L'effort multiséculaire de centralisation qui fut longtemps nécessaire pour réaliser et maintenir son unité... ne s'impose plus désormais.

Ce projet dotait les Régions de la personnalité morale en les érigeant en collectivités territoriales. Leurs compétences s'élargissaient aux domaines social et culturel, à la réalisation d'équipements collectifs et à l'aménagement de leur territoire. L'assemblée se composait des députés élus dans le territoire régional, des conseillers « territoriaux » élus au suffrage indirect et des conseillers socio-professionnels.

Mais l'échec du référendum enterra le projet.

4. La montée de l'échelon régional avec la réforme de 1972

Les réticences du Président Pompidou à l'égard d'une réforme régionale trop affirmée expliquent les caractéristiques de la loi du 5 juillet 1972, créant les établissements publics régionaux.

Trois instances sont établies :

- le Conseil régional ayant des compétences décisionnelles pour les affaires régionales et consultatives pour les affaires de l'État en Région ; il est composé des élus nationaux de ce territoire et de représentants des collectivités locales ;

- le préfet de Région qui instruit les affaires soumises au Conseil régional et exécute ses délibérations ;
- le Comité économique et social qui, ayant des compétences consultatives, est composé de représentants socio-professionnels exclusivement.

L'établissement public bénéficie de compétences qui restent limitées au domaine économique (études, propositions, participations à des financements, etc.).

F. L'acte de la décentralisation à partir de 1982

La décentralisation enclenchée par la loi du 2 mars 1982 annonce clairement une rupture politique d'importance en se proposant de fonder à l'avenir l'organisation des pouvoirs publics sur une philosophie à rebours de celle qui avait forgé l'État français. François Mitterrand déclarait le 15 juillet 1981 :

La France a eu besoin d'un pouvoir fort pour se faire. Elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire.

Pour les Régions, les dates les plus significatives à partir de 1982 sont les suivantes :

- en 1982, la loi transforme la Région en collectivité territoriale de plein exercice. Le président du Conseil régional devient l'exécutif de la Région à la place du préfet (à l'époque « Commissaire de la République de la Région »). Le contrôle de tutelle est remplacé par un contrôle juridictionnel de la compétence des tribunaux administratifs. Un nouveau contrôle financier est instauré avec l'institution de Chambres régionales des comptes ;
- les lois de janvier et juillet 1983 précisent les compétences des différentes collectivités en établissant le principe des blocs de compétences. La Région reçoit en particulier des compétences en matière de planification et d'aménagement (elle concourt à l'élaboration du plan de la Nation et établit le plan régional), de formation professionnelle et d'apprentissage (programme régional dans les deux domaines), d'éducation (schéma prévisionnel des formations, responsabilité matérielle des lycées et établissements d'éducation spéciale), de transports (canaux et ports fluviaux), d'action économique (aides aux entreprises) ; la Région est par ailleurs associée aux autres collectivités dans d'autres domaines, si besoin est (logement, urbanisme, etc.) ;
- en 1986, est réalisée la première élection au suffrage universel direct des conseils régionaux.

Ultérieurement ces lois ont été complétées par d'autres textes, qui élargissent le pouvoir des Régions, notamment :

– dans le domaine de la formation professionnelle des jeunes, par la loi quinquennale sur le travail, l'emploi et la formation continue du 20 décembre 1993, puis la loi démocratie de proximité du 27 février 2002 ;

– dans le domaine des transports, avec la possibilité donnée par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) du 4 février 1995 d'expérimenter la compétence du transport collectif d'intérêt régional (TER), compétence reconnue définitivement par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000 ;

– dans le domaine des aides économiques, par la loi démocratie de proximité qui fait de la Région le chef de file des autres collectivités pour les aides directes.

G. L'acte II de la décentralisation à partir de 2003

Le Premier ministre de l'époque, M. Raffarin, déclare dans son discours de synthèse des « Assises des libertés locales » à Rouen, le 28 février 2003 : « À côté de l'État, la Région doit être l'échelon de la cohérence et de la stratégie » ; « les Départements auront pour vocation, avec les agglomérations, les politiques de solidarité... », les « communes et leurs groupements resteront en charge du lien citoyen et des services de proximité. »

En 2003, la Constitution est révisée, faisant de la France un État dont « l'organisation est décentralisée » (article 1^{er}). Une modification juridique majeure intervenait ainsi dans un pays de tradition centralisée.

La loi d'août 2004 a transféré de nombreuses compétences aux communes et/ou aux agglomérations (aides « à la pierre » par délégation, logement des étudiants, par exemple), aux départements (secteurs de la santé, du social, des transports, de la culture).

De même, cette loi d'août 2004 a confié aux Régions de nombreuses compétences : la formation professionnelle et l'apprentissage (notamment l'élaboration d'un plan régional de développement des formations professionnelles ainsi que l'organisation et le financement des formations dans les domaines sanitaires et sociaux), l'élaboration facultative d'un schéma économique permettant le transfert d'aides économiques de l'État, la gestion des techniciens et ouvriers de services des lycées, la gestion d'équipements importants comme les ports d'intérêt national ou certains aéroports, le service culturel de l'inventaire, etc.

À titre d'illustration, en Haute-Normandie, sur la base de cette loi de décentralisation, plusieurs grands équipements portuaires et

aéroportuaires ont été transférés aux collectivités locales à la date du 1^{er} janvier 2007 :

- un seul port a été transféré, Dieppe, au nouveau syndicat mixte chargé de sa gestion, dont le chef de file est le Conseil régional de Haute-Normandie en partenariat avec le Conseil général de la Seine-Maritime, la commune de Dieppe et la communauté d'agglomération Dieppe maritime ;

- les cinq aérodromes civils transférés en Haute-Normandie sont ceux du Havre-Octeville (à la communauté d'agglomération du Havre), de Rouen-Boos (au syndicat mixte constitué par la ville et la CCI de Rouen, ainsi que la commune de Boos), de Saint Valéry-Vittefleur (à la communauté de communes de la Côte d'Albâtre), d'Eu-Mers-Le Tréport (à la communauté de communes interrégionale du Gros Jacques), et de Saint-André de l'Eure (à la commune de Saint-André de l'Eure).

II. La situation actuelle

A. Les hésitations entre deux conceptions de l'organisation institutionnelle

Instable, le dispositif institutionnel français actuel hésite toujours entre deux conceptions de l'État : celle qui refuse toute légitimité et toute responsabilité au tissu territorial, et celle qui a le souci de n'impartir au niveau central des pouvoirs publics que les seules responsabilités vraiment nationales. Quelle est la cause de cette hésitation entre deux conceptions ? La difficulté la plus préoccupante pour la société française, c'est vraisemblablement d'exagérer ses spécificités et de se tourner vers son État comme si celui-ci détenait toutes les clés. Comme dans tous les pays développés et particulièrement en Europe, la sphère d'intervention de l'État est considérable. Mais cela ne signifie pas que les enjeux de société s'y réduisent. Le problème spécifique de la société française, c'est de prolonger le mythe fondateur de son État, qui énonce que la société est une création voire une dépendance de l'État. Historiquement, cela a sans doute été vrai mais ne justifie toutefois plus l'immobilisme actuel.

B. Le pari difficile de la réforme de l'État

Près de 25 ans après les « lois Defferre », l'État n'est toujours pas parvenu à redéfinir son rôle et à s'abstenir d'une tentation récurrente de « défaisse » sur les collectivités locales. De même, sa représentation territoriale est demeurée administrativement rivée au cadre départemental alors que les dynamiques territoriales sont devenues

essentiellement régionales et urbaines. Enfin, on peut se demander si l'État est toujours fixé sur ce mode d'administration impartial, économe, efficace et producteur d'égalité qui a longtemps fait notre fierté. Sous un vernis uniforme, la France apparaît progressivement comme un pays aux inégalités sociales et territoriales visibles, aux corporatismes pluriels, et aux administrations trop souvent cloisonnées. Dans ce contexte, décentraliser et réformer l'État imposent :

- une réorganisation institutionnelle : le paysage territorial est trop encombré ;
- une restructuration ministérielle : l'État comprend trop de ministres et trop de structures administratives centrales et territoriales ;
- une partition du pouvoir normatif : le pouvoir central ne peut continuer à légiférer sur tout et à tout réglementer ;
- enfin, une nouvelle affectation des produits fiscaux, dont bénéficie actuellement surtout l'État.

C. Le bilan mitigé de la décentralisation

1. Des réformes apparemment réussies

La Constitution indique depuis 2003 une nouvelle forme d'organisation du pays, ce qui est, sur le plan juridique, une considérable évolution par rapport à la tradition française ! De nombreuses compétences ont été confiées aux collectivités locales permettant ainsi à l'État de se décharger de ce qui n'apparaît pas comme ses responsabilités premières : grands équipements locaux (ports, aéroports...), action sociale, formation professionnelle, aide aux étudiants, etc.

Certaines controverses sur le plan de la compensation financière des transferts ont fait l'objet de réponses officielles montrant qu'un équilibre avait été respecté pour l'essentiel³. Il est vrai que, bien souvent, les montants compensés par l'État au profit des Régions sont déterminés en fonction des dépenses réellement effectuées par l'État au cours des trois années précédant le transfert de compétences. Cette référence conduit parfois à une sous-évaluation, car l'État a tendance à rogner les dépenses dans les domaines qui sont voués à un futur transfert de compétences. Par ailleurs, les Régions ayant à cœur de remplir les missions

3. Rapport de Monsieur Gest, député, constatant que la Commission consultative sur l'évaluation des charges confirme le caractère effectif de la compensation des charges transférées par la loi d'août 2004. Rapport d'information de MM. Laffineur et Bonrepaux, députés, parlant en 2006 « d'équilibre à court terme » mais de disparités d'une collectivité à une autre.

qui leur sont confiées de manière à satisfaire l'utilisateur, les dépenses sont plus importantes. C'est la contrepartie d'un service meilleur à la population. Encore faudrait-il l'expliquer clairement et avec la plus grande transparence. Cela éviterait en effet une polémique sur ce point, qui risque à terme de nuire à l'idée même de la décentralisation.

2. De larges insuffisances

- Un système complexe

Aujourd'hui, au-delà d'un bilan gestionnaire globalement positif, la décentralisation a abouti à la constitution d'un système semi-centralisé, complexe, opaque, moins démocratique qu'on ne le dit et probablement plus coûteux qu'on ne le croit ; sur ce dernier point, la multiplication des « niveaux » dans un système territorial non hiérarchisé (comme c'est le cas dans les grandes démocraties européennes) entraîne d'inévitables doublons entre État, Régions et Départements, et une inflation mal régulée des politiques publiques.

Le bilan que l'on peut faire des différents épisodes étiquetés « décentralisation » ou « aménagement du territoire » depuis 1981 n'est pas nul. Il est faible et contradictoire, ce qui, en un sens, rend complexe le jugement. On peut notamment soulever le problème de la Fonction publique d'État, qui tend à conserver ses prérogatives et, dans le meilleur des cas, à contrôler les collectivités locales, alors même que le transfert de compétences a été opéré.

- Un enchevêtrement des compétences qui se poursuit

Les transferts de compétences organisés par la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, ne font que prolonger ceux réalisés depuis 1983, dans le cadre de procédures juridiques et financières d'une complexité et d'un pointillisme certains, sans réorganisation institutionnelle. De nombreux domaines peuvent ainsi voir les compétences s'entrecroiser : aménagement du territoire, tourisme, culture... Même le domaine économique n'échappe pas à la complexité. En effet, un amendement sénatorial a retiré aux Régions, en 2004, le « chef de filat » en matière de développement économique alors que cela était initialement envisagé. Cette décision a non seulement rendu opaques les compétences mais a aussi nui à la capacité même d'impulsion des Régions, situées à une échelle adaptée de développement et d'innovation.

- Le manque d'autonomie financière des collectivités

La réforme de la fiscalité est un projet sans cesse reporté ; toutes les collectivités émargent aux mêmes impôts locaux directs ; les impôts indirects ont, pour certains, été supprimés par la volonté du législateur (droit régional de mutation, vignette automobile). Pour les Régions, l'État a décidé

de diminuer progressivement la part salariale de la taxe professionnelle et a supprimé la taxe d'habitation. Le régime fiscal des collectivités territoriales – et singulièrement celui des quatre taxes directes locales – a ainsi été, depuis 1982 et encore actuellement, l'objet de modifications incessantes qui ont été décidées par l'État au vu de la situation de certaines catégories de contribuables. Il s'est substitué à ces dernières au point de devenir le premier contribuable local. En effet, on peut considérer aujourd'hui que l'État, soit sous forme de compensations, soit sous forme de dégrèvements, acquitte désormais aux budgets locaux plus de 13,5 milliards d'euros, soit environ 25 % du produit de la fiscalité directe locale. Ceci contribue à opérer une *déliation* croissante entre impôt local et contribuable local, et à entraîner une divergence manifeste entre *produit voté* (par les collectivités territoriales), *produit payé* (par les contribuables) et *produit perçu* (par les collectivités territoriales). On mesure ainsi le risque de dilution de la responsabilité que cela implique pour l'ensemble des acteurs concernés.

Au regard de cette situation, il est devenu indispensable d'explorer les modalités plus générales de refonte d'un système. Dans cette perspective, plusieurs pistes de réflexion semblent fécondes : celle de penser simultanément, comme le font les propositions qui suivent, régionalisation, restriction du cumul des mandats, démocratisation de l'intercommunalité, hiérarchisation des niveaux et réforme des finances locales.

III. Quelles pistes d'avenir pour accroître la décentralisation ?

A. Un constat préalable : le monde a changé

1. L'émergence des Régions à envisager dans une nouvelle architecture des pouvoirs

La fin de l'urbanisation organise l'espace français, comme tous ceux des autres pays européens, selon quatre niveaux qui s'imposent à l'analyse :

- ① le niveau de la ville, avec son extension soit à l'aire urbaine, qui permet d'intégrer la population périurbaine, soit au « pays » pour les zones rurales ;
- ② le niveau de la Région, assurant un équilibre entre un ensemble d'opportunités (pouvoir s'y développer et s'y épanouir tout au long de sa vie) et un espace assurant une identité acceptée (pouvoir s'y sentir chez soi) ;
- ③ le niveau national, qui fut géopolitique et qui reste porteur de dispositifs identitaires et de systèmes de solidarité puissants ;
- ④ l'Europe, espace construit pacifiquement pour promouvoir, dans un monde encore fragmenté, une certaine idée de la société et son devenir.

Si l'on veut avoir une vision sociologique du problème institutionnel, on comprend bien que l'agglomération ou le pays correspond aux services de proximité dont la population a besoin (lycées, équipement sanitaire de premier secours...) tandis que les problèmes de développement économique, d'aménagement du territoire ou d'équipement universitaire, pour ne prendre que ces quelques exemples, doivent être traités au niveau d'un espace plus large : la Région a naturellement vocation à remplir cette mission de vision stratégique.

En Europe, l'observation montre le rôle considérable accordé aux Régions dans l'organisation politique et administrative de l'après-guerre. À titre d'exemple, l'Allemagne et l'Italie ont refondu leurs institutions à cette époque-là en donnant aux Régions la place que l'histoire leur avait conférée traditionnellement. Ces Régions ont ainsi des pouvoirs considérables en matière législative (application des directives européennes par exemple) ou financière (partage d'impôts nationaux). En Espagne, les communautés autonomes disposent de pouvoirs grandissants, quoique variables d'un territoire à un autre. Certaines « Régions » (Catalogne ou Pays basque, par exemple) lèvent ainsi des impôts que l'on qualifierait de nationaux en France, et en reversent une partie au Gouvernement central.

2. En Europe, une compétition entre territoires

Partout en Europe, sous des formes diverses (État fédéral, État régional...) les Régions sont devenues de véritables puissances politiques économiques et financières. En France, elles restent des « nains », et cette situation est devenue un handicap pour notre pays dans la mondialisation. L'observation des « Régions qui gagnent » montre le rôle déterminant que joue, dans le contexte très concurrentiel de la mondialisation, la capacité à exprimer une identité régionale. Dans cette concurrence de plus en plus vive entre territoires régionaux, les Régions qui tirent le mieux leur épingle du jeu sont celles qui ont la plus forte personnalité, ne se contentent pas de subir les tendances mondiales, et deviennent des foyers d'innovation. Or, l'identité et l'innovation sociale vont toujours de pair avec une certaine qualité de la gouvernance qui trouve sa meilleure expression territoriale à l'échelle de la Région.

B. Vers une nouvelle architecture d'ensemble

Pour recréer un nouvel équilibre entre l'État et les collectivités, puis donner une vision claire aux citoyens des missions des organismes publics, plusieurs principes doivent guider une réforme d'ensemble :

- une clarification du rôle de l'État, recentré sur ses missions essentielles ;
- une spécialisation des collectivités ;
- une limitation des mandats ;
- un élargissement de la place accordée aux intercommunalités.

1. Clarifier le rôle de l'État

La réforme de l'État devrait porter sur deux points essentiels :

① Restructurer l'État central. Le nombre et le format de structures ministérielles n'ont pratiquement pas été modifiés alors qu'en Europe les gouvernements en place sont constitués d'équipes beaucoup plus restreintes. S'occupant de tous les sujets, et restant trop lourde, l'administration centrale doit être réformée, ce qui suppose de :

- diminuer le nombre des ministères et aussi celui des ministres, ce qui n'est pas exactement la même chose puisque, souvent, différents ministres et/ou secrétaires d'État se partagent la responsabilité d'un même département ministériel ;

- modifier la loi organique sur les lois de finances (LOLF) afin d'éviter que les nouveaux dispositifs de vote et de réalisation du budget de l'État n'induisent des politiques sectorielles qui seraient réalisées territorialement de manière verticale ; cela ruinerait en effet les actions publiques des échelons territoriaux d'une part, la mission coordinatrice et régulatrice confiée par l'État aux préfets et à leurs collaborateurs, d'autre part.

② Actualiser l'organisation de l'État territorial. À quelques rares exceptions près, le découpage cadastral de l'État territorial est resté ce qu'il était avant la décentralisation. Dans chaque Département, une préfecture ; dans chaque Région, une préfecture aussi, alors même que ce parallélisme institutionnel ne s'impose plus puisque le fonctionnaire d'autorité à la tête de ces structures n'est plus, depuis 1982, le détenteur du pouvoir exécutif dans les collectivités territoriales départementales ou régionales. Quant au réseau des sous-préfectures, il n'a guère été modifié depuis le milieu du XIX^e siècle. Lorsque cela est nécessaire, pour simplifier, ne pourrait-on pas :

- disjoindre la carte des collectivités territoriales et celle de l'État sur le territoire, en prenant acte du fait qu'il n'est plus nécessaire de les superposer et de les rendre homogènes ou similaires en tout point du territoire ?

- réorganiser les directions de l'État en pôles de compétences auprès du préfet tout en mettant fin à la division en services extérieurs par ministère ?

2. Hiérarchiser et spécialiser les niveaux de collectivités

Une grande complexité ! Voilà ce sur quoi se retrouvent facilement, et au-delà de différences parfois très marquées, les jugements portés sur le modèle français de territorialisation de l'action publique tel qu'il résulte des politiques de décentralisation conduites depuis plus de 20 ans. Dans l'article 72 de la Constitution, on peut lire désormais : « Aucune collectivité territoriale ne peut exercer une tutelle sur une autre. » Bien des problèmes trouvent dans le seul énoncé de ce principe leur source directe !

Dans la plupart des grandes démocraties européennes, autour de nous, il y a tout autant d'échelons territoriaux qu'en France. La différence – et elle est considérable ! –, c'est qu'ils s'inscrivent dans une hiérarchie régionale. Face aux enjeux d'une meilleure maîtrise de la dépense publique, tout indique que cette question ne va plus pouvoir être éludée – comme le souligne Jean-Paul Huchon, président de la Région Île-de-France, dans un entretien à *Pouvoirs locaux* (n° 70, 2006/III) :

Sur ce terrain, deux options s'offrent à nous. Soit nous revenons sur le principe désormais constitutionnel de non-tutelle d'une collectivité sur l'autre, en systématisant une fonction de chef de file pour chaque grand ensemble de compétences. Soit il faut envisager une intégration progressive, et le cas échéant différenciée selon les contextes, du couple Région-département, à l'instar de ce qui se construit plus ou moins pour les duos commune-intercommunalité.

Le 18 janvier dernier, M. Brice Hortefeux, ministre délégué aux collectivités territoriales, s'interrogeait devant les présidents des CESR (Conseil économique et social régional) sur l'éventuelle suppression de la clause de compétence générale des Régions et des Départements⁴.

3. Limiter les mandats

Le cumul des mandats électifs constitue un obstacle essentiel à la poursuite de la logique décentralisatrice mise en œuvre depuis 1982, car il est, au fond, en profonde contradiction avec cette dernière. Il contribue en effet à concentrer entre les mains d'une seule et même personne des intérêts contradictoires, empêchant l'expression sans ambiguïté d'un point de vue national sur les questions nationales, et favorisant

4. Il précisait que cette question avait été évoquée dans le même sens par M. Rousset, président de l'Association des Régions de France, peu de temps auparavant.

une défense parfois « corporatiste » des intérêts locaux. Le cumul des mandats entretient la confusion des intérêts en « nationalisant » un grand nombre d'enjeux et en faisant obstacle au développement d'une démocratie régionale digne de ce nom. En permettant le cumul d'un mandat national et d'un mandat régional ou local, la législation électorale française contribue au « sous-développement démocratique » de nos territoires. Une limitation plus forte du cumul ne permettrait-elle pas tout à la fois un élargissement des élites de la représentation politique et la constitution d'élites plus spécifiques à chaque niveau de représentation politique, autrement dit une meilleure « respiration » démocratique ?

4. Donner une place aux intercommunalités pour s'adapter à la réalité

L'intercommunalité répond à l'impérieuse nécessité, pour les communes, de s'associer pour réaliser des économies d'échelles, mutualiser les risques, rendre un meilleur service aux citoyens, mais aussi penser ensemble un développement commun plus solidaire sur des territoires et à des échelles plus pertinentes de l'action publique⁵. Schématiquement, trois propositions de réformes pourraient être faites :

- ① Donner aux agglomérations une dimension politique et pas seulement de gestion, en leur assurant une réelle légitimité démocratique et une lisibilité auprès des citoyens.
- ② Oser la diversité institutionnelle en réfléchissant à des systèmes électoraux à géométrie variable : on pourrait différencier les agglomérations urbaines et EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) déjà très intégrés, désireux d'avancer vers une forme de supra-communalité, et les EPCI qui préfèrent en rester à l'intercommunalité classique.
- ③ Envisager des étapes vers le suffrage universel en élisant d'abord le seul président de l'intercommunalité au suffrage direct.

C. Vers un rôle accru des Régions

Espaces pertinents de développement économique et d'aménagement du territoire, les territoires régionaux permettent la mise en cohérence des initiatives locales dispersées, les articulations productives entre les

5. Selon les données publiées par la Direction générale des collectivités locales, au 1^{er} janvier 2006, près de 90 % des communes en France étaient couvertes par une communauté de communes, une communauté d'agglomération, une communauté urbaine ou un syndicat d'agglomération nouvelle, ce qui représente 85,5 % de la population totale.

politiques publiques (notamment en matière d'éducation, de formation professionnelle, de recherche...) et les initiatives privées ; c'est à l'échelle régionale, enfin, que peuvent s'élaborer les stratégies durables et les programmes à long terme.

La Région doit donc désormais, en France, être pleinement reconnue et investie d'une réelle capacité politique – ce qui suppose de reconnaître qu'elle n'est pas une collectivité parmi d'autres et qu'elle doit occuper une place stratégique dans notre organisation institutionnelle. De ce point de vue, on mesure le chemin qui reste à parcourir en France ; les ratés de ce qu'il est convenu d'appeler l'« Acte II », s'ils peuvent être lus comme la résistance des anciennes structures de l'État unitaire, indiquent bien la direction à suivre : celle, pour le moins, d'une inflexion régionale de la décentralisation française au nom de l'intérêt général.

1. La Région, pilote des pouvoirs locaux

Une nouvelle organisation des pouvoirs locaux, avec pour pilote la Région, pourrait passer par les réformes suivantes :

- revoir l'articulation Département/Région en évitant une superposition parfois peu rationnelle. Il pourrait à cet égard être proposé d'organiser l'effacement des Départements dans les zones fortement agglomérées ou encore de fusionner le Conseil général et le Conseil régional dans certains territoires⁶ ;
- interdire purement et simplement le cumul des fonctions exécutives pour le président du Conseil régional et les vice-présidents (à l'exception de celle de sénateur) ;
- disjoindre les fonctions de président du Conseil régional, assemblée délibérante, et de responsable(s) exécutif(s) de la Région, afin de dissocier les fonctions d'exécution et de contrôle ;
- donner aux Régions un statut d'autorité organisatrice dans un certain nombre de domaines clefs : développement économique, innovation et transferts de technologies, par exemple, à l'instar de ce qui se pratique pour les transports ferroviaires de voyageurs à l'échelle régionale depuis 2002.

2. Le problème du pouvoir normatif

Pourquoi faut-il décider pour toujours que l'application du principe fondateur affirmé par la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*

6. Cela pourrait s'appliquer d'abord à l'Outre-Mer mais aussi dans des Régions petites en taille ou en nombre de Départements.

de 1789 suivant lequel « la loi est l'expression de la volonté générale » serait réservée aux seuls élus nationaux ? Au nom de quelle conception démocratique déviée, les élus territoriaux, issus eux aussi du suffrage universel direct, seraient-ils moins légitimes que les élus nationaux ?

En France, comme on l'a vu précédemment, l'histoire et la pensée politique concourent à nier la capacité institutionnelle et fonctionnelle des élus territoriaux à participer de quelque manière que ce soit à la conception et à l'édiction de normes de portée générale, supérieures à de simples arrêtés d'application. Or la diversité des situations territoriales à appréhender et la complexité des problèmes à traiter conduisent aujourd'hui à aller, justement, à rebours de ces pesanteurs culturelles. Tout justifie que, comme dans les grandes démocraties, qu'il s'agisse d'États fédéraux (États-Unis, Allemagne, Belgique), d'États régionalisés (Italie, Espagne) ou unitaires (Royaume-Uni), une part du pouvoir normatif revienne aux grandes collectivités territoriales, c'est-à-dire aux Régions. À ce propos, il est nécessaire de corriger deux erreurs d'appréciation et de lever une ambiguïté :

- première erreur d'appréciation : contrairement aux idées reçues, le pouvoir normatif des collectivités territoriales existe déjà dans notre République, même s'il est fortement cantonné ; par exemple, les maires disposent d'un pouvoir réglementaire en matière d'ordre, de sécurité et de salubrité⁷ ;

- deuxième erreur : sur le continent métropolitain lui-même, certains territoires (l'Alsace et les Départements mosellans) sont parfois régis par des textes législatifs fort différents de ceux qui sont en vigueur partout ailleurs, et cela sans rupture de l'unité nationale et sans fracture d'égalité réelle dans le traitement des citoyens. L'État doit naturellement conserver son rôle de gardien de l'unité nationale, éventuellement si nécessaire pour l'élaboration de règles particulières au cas où certaines Régions connaîtraient des dérives autonomistes ;

- enfin, pour éliminer l'ambiguïté qui pèse sur ce thème, il faut clairement indiquer qu'en raison de l'histoire et de la culture françaises, il ne saurait être *a priori* question, en proposant de confier aux Régions un pouvoir normatif, de leur transférer un pouvoir de nature législative au sens où l'entend l'article 34 de la Constitution : il s'agit, en laissant au seul Parlement la responsabilité pleine et entière de l'élaboration et de la votation de la loi, de répartir autrement le pouvoir réglementaire,

7. On peut signaler en outre que, depuis 2002, la Corse et les départements d'Outre-Mer peuvent adapter la législation dans certaines conditions et si les lois ont prévu cette capacité.

subordonné ou autonome entre l'exécutif national et les décideurs délibératifs, et exécutifs régionaux.

La France n'est pas l'Italie ; dans ce pays, par exemple, le pouvoir législatif échoit aux Régions dans toutes les matières qui ne sont pas expressément réservées à la législation de l'État (article 177 de la Constitution). Cela n'est pas conforme à notre histoire, à nos usages, à notre façon de penser.

En conséquence, on peut envisager de façon plus adaptée :

- ① de transférer aux Conseils régionaux un pouvoir de nature réglementaire leur permettant d'appliquer de manière diversifiée, sous réserve du contrôle de légalité, les textes de nature législative régissant la définition et la réalisation des politiques publiques de leur responsabilité ;
- ② de modifier les articles 21 et 37 de la Constitution pour y inscrire, en la légitimant, l'existence de ce pouvoir réglementaire différent de l'actuel – puisqu'il est exclusivement confié au président de la République (article 13 de la Constitution) et au premier ministre (article 21 de la Constitution).

Quelques exemples mettent en évidence tout l'intérêt qu'il y aurait à conférer aux conseils régionaux un pouvoir normatif de niveau réglementaire :

- application diversifiée de la directive-cadre de l'Union Européenne du 23 octobre 2000 sur l'eau et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ;
- mise en œuvre régionalisée de la politique agricole commune (PAC) dont la réforme, actée en juin 2003, a adopté le principe de subsidiarité, ce qui permet à chaque État de choisir entre de multiples options dont celle de la régionalisation ;
- plus grande souplesse dans la gestion de l'apprentissage et de la formation professionnelle (tel est le cas en Alsace et dans les départements mosellans).

3. *L'autonomie financière et fiscale*

Plusieurs rapports ont alimenté la réflexion sur d'éventuelles réformes fiscales dans la période récente⁸. Il ne faut ni occulter ni s'arrêter aux inconnues ayant un fort impact sur la fiscalité locale (nombre de niveaux administratifs, adéquation entre les missions confiées aux collectivités et leur découpage géographique, etc.). La nouvelle donne en matière de finances locales pourrait prendre la direction suivante :

8. On pense notamment au rapport de M. Valletoux au nom du CES de la République, ou encore à celui de M. Richard.

a. Les principes

- ① respecter, à pression fiscale inchangée, les grands équilibres actuels :
 - la répartition globale de la charge fiscale entre ménages et entreprises est maintenue à son niveau présent ;
 - chaque niveau de collectivité retrouve le volume financier dont il dispose actuellement ;
- ② supprimer tout « financement fiscal » en provenance de l'État ;
- ③ faire en sorte qu'un seul pouvoir fiscal s'exerce sur chacun des impôts constituant la fiscalité locale ;
- ④ doter chaque niveau territorial d'une recette fiscale globale composée de plusieurs impôts dont il a la pleine maîtrise dans les conditions fixées par la loi ;
- ⑤ permettre à chaque catégorie de contribuables d'identifier clairement le niveau territorial qui a le pouvoir fiscal sur l'impôt qui la concerne.

b. Les conditions de mise en place de la nouvelle donne

La mise en œuvre de la nouvelle donne doit être assortie des mesures indispensables suivantes :

- moderniser les bases de la taxe d'habitation, des taxes foncières et celles de la taxe professionnelle ;
- assurer un partage concerté de certains impôts nationaux à destination des Départements et des Régions selon des dispositifs qui ménageraient l'autonomie fiscale de ces collectivités ;
- anticiper et définir les mesures transitoires indispensables tant au niveau des collectivités territoriales qu'à celui des contribuables concernés ;
- faire de la péréquation un élément constitutif de la nouvelle donne, par un processus national finalisé dans le cadre d'un financement dédié.

Concernant les grandes collectivités, en particulier les Régions, d'autres organismes – comme l'Institut de la décentralisation – évoquent également les évolutions souhaitables dans ce domaine.

L'analyse des processus initiés par tous les États voisins présente un grand intérêt : le principe retenu est celui du partage entre l'État central et les grandes collectivités du produit des impôts nationaux (impôts sur le revenu, TVA, impôts sur les sociétés) grâce à des clefs de répartition adoptées par le Parlement. En effet, maintenir la situation présente ne serait pas la meilleure solution. Cela risquerait d'être intenable si le développement des missions des Régions aboutissait progressivement, ce qui serait logique, à une montée en puissance du « poids » des budgets

régionaux atteignant, de ce fait, une part significative du produit intérieur brut, de l'ordre de 4 à 5 % de celui-ci.

Trois orientations d'ensemble pourraient alors organiser l'architecture d'un dispositif fiscal modernisé :

- affecter au financement des Régions un certain pourcentage, à déterminer par le législateur, du produit d'un grand impôt national, qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu ou de la taxe sur la valeur ajoutée, comme cela se fait en Europe, notamment en Italie ou en Allemagne ;
- concevoir un dispositif de péréquation des ressources pour aboutir à une allocation du produit fiscal régional tenant compte des réalités diversifiées ;
- créer, au niveau régional, un fonds de péréquation fiscale intra-régionale cogéré, État-Région-collectivités locales.

*

En conclusion, voilà esquissées à grands traits les pistes d'une réforme qui paraît indispensable et urgente. Il s'agit d'une grande révolution culturelle pour notre pays qui pourrait se faire sans grand heurt, une majorité d'acteurs politiques de toutes tendances la jugeant aujourd'hui nécessaire. On peut regretter que la campagne des élections présidentielles n'ouvre pas le débat sur cette question. L'organisation institutionnelle a des effets immédiats sur la vie des gens, et sur des sujets aussi essentiels, les débats d'experts sont bien insuffisants.

Le peuple devrait pouvoir donner son opinion et adhérer à une vision, mais ne peut-on pas craindre que les vraies réformes ne soient, alors, à nouveau remises à plus tard...

UN PATRIMOINE MÉCONNU :
LES DEMEURES ROUENNAISES DU XIX^e SIÈCLE

par M. Jean-Pierre CHALINE

(Séance du 5 mai 2007)

C'est toujours un honneur et un plaisir que d'être invité à présenter un livre dont on a dirigé la rédaction. Remerciant donc l'Académie de m'en offrir l'occasion, je crois d'abord souhaitable de donner quelques explications sur la manière un peu inhabituelle dont il a été préparé et réalisé par une équipe d'Amis des Monuments Rouennais.

Société savante en même temps que groupement de sauvegarde, les AMR ne sont pas seulement voués à l'organisation de conférences et de visites pour un public intéressé, sans doute, mais finalement passif. Depuis leur fondation en 1886, ils ont su entreprendre et publier des recherches originales dont témoigne leur riche bulletin annuel, sans parler des sept tomes d'études diverses correspondant aux conférences de leur cycle grand public « Connaître Rouen ». Mieux, depuis une vingtaine d'années, ils ont engagé des enquêtes collectives propres à illustrer des aspects méconnus du patrimoine rouennais. La première visait ce lieu de mémoire exceptionnel qu'est le Cimetière Monumental, véritable Père-Lachaise rouennais, dont les tombeaux offrent une gamme inépuisable de variations architecturales et décoratives¹. C'est à cette occasion qu'est apparue l'utilité d'un travail collectif, nul ne pouvant à lui tout seul mémoriser, analyser et photographier de façon

1. Jean-Pierre Chaline (dir.), *Mémoire d'une ville. Le Cimetière Monumental de Rouen*, Rouen, Société des Amis des Monuments Rouennais, coll. « Cahiers des Monuments », 1997.

satisfaisante les centaines de tombes dignes d'intérêt de cette riche nécropole. Très vite, des rôles correspondant à des talents différents se sont imposés. Car ce genre d'enquête suppose d'abord un maître d'œuvre, qui coordonne et qui domine suffisamment le sujet pour le situer dans une problématique plus ample impliquant des comparaisons avec des cas similaires rencontrés ailleurs. À ses côtés, il faut des photographes, tous amateurs en l'occurrence, mais possédant cet avantage sur des professionnels mieux équipés sans doute, au point de vue technique, de bien connaître l'objet d'étude et de savoir exactement ce qui mérite d'être photographié. Il faut aussi, et ce n'est pas du tout le même talent, des érudits capables de dépouiller bibliographies et archives afin de documenter les édifices principaux. S'agissant ici de monuments, il va de soi que les architectes et autres hommes de l'art seront les bienvenus pour définir les styles et analyser les modes de construction. En bref, une précieuse complémentarité qu'offrent souvent des Sociétés savantes, aux recrutements variés mais dont trop peu songent à faire usage, la plupart se bornant à additionner des recherches individuelles.

Ce travail d'équipe dont la deuxième application a été l'enquête sur les hôtels particuliers de Rouen², type de recherche privilégiant les archives notariales et les plans cadastraux, doubles révélateurs d'un mode d'habitat en partie détruit ici par la guerre, s'est poursuivi avec le troisième ouvrage, qu'on va présenter dans ces pages, consacré, lui, aux *Demeures rouennaises du XIX^e siècle*³. Le recul historique étant, cette fois, plus mince, le moindre apport des archives a été compensé par un plus grand détail quant à l'analyse des formes, des matériaux ou du décor. Mais la même méthode de travail, rôdée par l'expérience, a été employée. À savoir, d'abord, le choix d'un sujet neuf, et non d'une de ces reprises dont tant d'éditeurs nous abreuvent, combinant les facilités de la redite avec la technicité d'une belle mise en pages. Le but des AMR, c'est de faire découvrir au public un patrimoine qui est là, sous ses yeux, mais qu'il ne voit pas. Ainsi, tous les Rouennais connaissaient le Cimetière Monumental, mais ils n'y regardaient vraiment que leur éventuel tombeau familial. Ils savaient de même qu'il y a dans leur ville des hôtels particuliers, mais à part une demi-douzaine d'édifices signalés aux touristes, ils n'avaient jamais eu l'idée de les identifier ni de les répertorier systématiquement. *A fortiori*, on s'en doute, pour les

2. Olivier Chaline (dir.), *Les Hôtels particuliers de Rouen*, Rouen, Société des Amis des Monuments Rouennais, 2002 (rééd. : 2004), coll. « Cahiers des Monuments ».

3. Jean-Pierre Chaline (dir.), *Demeures rouennaises du XIX^e siècle*, Rouen, Société des Amis des Monuments Rouennais, 2006, coll. « Cahiers des Monuments ».

constructions d'un XIX^e siècle proclamé « stupide »⁴ et stigmatisé par tout un enseignement de l'Histoire de l'Art dont on ne sait que trop les partis pris : le XIX^e siècle n'a pas de style, il n'a fait qu'imiter ceux des époques précédentes ; il a détruit les vieux quartiers si pittoresques, remplacés par des bâtiments lourds et de mauvais goût... La dénonciation d'Hausmann et celle de Viollet-le-Duc complètent immanquablement l'acte d'accusation, justifiant dès lors le silence sinon la réprobation de nos guides touristiques quant à cette fâcheuse parenthèse architecturale d'où l'on ne sortirait qu'avec l'Art nouveau et surtout l'Art déco, dans la première moitié du XX^e siècle.

Vouloir montrer que de tels jugements reflètent surtout l'ignorance et *a priori*, prétendre réhabiliter l'œuvre d'un siècle honni, ce n'est pas, à coup sûr, choisir le parti de la facilité. Et si depuis quelques décennies des spécialistes de renommée internationale ont su redécouvrir l'art du XIX^e siècle, il n'est pas évident qu'il en soit de même, sur le plan local, pour bien des responsables tant des Monuments historiques, réticents à inscrire à l'Inventaire supplémentaire les bâtiments de cette époque, que de la Ville dont l'accueil totalement négatif au livre dont nous parlons est suffisamment éloquent...

Il fallait donc appuyer fortement la démonstration par des images significatives. D'où une campagne photographique intense à travers la ville : plus d'un millier de clichés dont on n'a retenu que les plus réussis et, surtout, les plus démonstratifs. Il fallait aussi étayer cette iconographie très abondante par des informations solides et une présentation raisonnée. D'où des recherches aux Archives départementales ou municipales, en bibliothèque, dans les fonds privés, pour situer les demeures retenues comme exemples dans la chronologie des grands travaux urbains du XIX^e siècle, dans l'évolution générale de l'architecture et des styles, par rapport aussi aux divers constructeurs ou artisans d'art que comptait Rouen à cette époque. L'accent a été mis sur les matériaux utilisés, sur la volonté d'en relever la banalité par tout un décor recherché des façades, des portes, des toitures, dont seul un regard attentif permet de découvrir le soin extrême et l'originalité. Enfin, comme dans les précédents ouvrages, un florilège d'édifices a été retenu, offrant, sur chacun, historique de la construction, évocation des principaux habitants et description détaillée des lieux. Il nous faut remercier ici les Rouennais, plus accueillants qu'on ne le pense à ce genre d'enquête, qui ont bien voulu nous recevoir, nous ouvrir leurs archives, et nous laisser photographier leurs intérieurs ou leurs jardins.

4. L'expression de « stupide XIX^e siècle », visant d'ailleurs surtout l'idéologie du progrès chère à l'époque, est du polémiste Léon Daudet.

Ouvrant maintenant ce livre, ouvrage collectif, rappelons-le, soulignons-en au fil des chapitres ce qui nous paraît être son apport original.

Tout d'abord, le plus évident n'étant pas toujours le mieux perçu, insistons sur ce fait un peu trop oublié que Rouen, proclamée « ville gothique » et effectivement célèbre pour ses monuments médiévaux et ses pans de bois, est en réalité pour les deux tiers de ses constructions privées – hors de ses extensions sur les plateaux et des reconstructions de la Rive Gauche – l'héritière d'un XIX^e siècle entendu au sens large, c'est-à-dire de 1800 à 1914. C'est en effet une des rares grandes villes (rappelons que c'était la cinquième en chiffre de population) à n'avoir pas connu au XVIII^e siècle une phase de transformation urbanistique. Lyon, Nantes, Bordeaux ouvrent alors des rues, des places monumentales, ou alignent sur leurs quais d'élégantes façades. Rouen, elle, renâcle devant le coût de l'ambitieux projet de l'architecte Le Carpentier⁵ qui eût doté la ville d'un grand axe central, allant de l'Hôtel-Dieu jusqu'à la cathédrale. On se contentera de percer la rue de Crosne et de créer des boulevards au pied des anciens remparts. Tout reste donc à faire lorsque Napoléon, en voyage officiel à Rouen en 1810, décide de remédier à l'archaïsme persistant de la cité. Sont alors programmés une restructuration des quais, la construction d'un pont de pierre (il n'existait alors qu'un pont de bateaux) et, dans son prolongement, une grande percée nord-sud dégagant le nouvel hôtel de ville installé dans l'ex-abbaye de Saint-Ouen. La réalisation demandera quelque quarante ans, et c'est seulement sous le Second Empire, avec le maire Verdrel, qu'une nouvelle opération d'envergure ouvrira les actuelles rues Jeanne d'Arc et Lecanuet, la fin du siècle y ajoutant la rue Alsace-Lorraine ou celle du Donjon. Mais ces remaniements spectaculaires du centre ancien ne doivent surtout pas faire oublier la construction contemporaine de tout l'espace des faubourgs et de Saint-Sever, dont le bâti est donc essentiellement l'œuvre du XIX^e siècle. Au total, des milliers de maisons, certes souvent banales, mais dont bon nombre méritent l'attention.

Leur construction va occuper tout un monde d'architectes, d'entrepreneurs et naturellement d'ouvriers du bâtiment dont l'étude n'avait guère été faite jusqu'ici. Les premiers, dont la profession s'organise peu à peu avec un diplôme officiel, sont près d'une cinquantaine à Rouen, justifiant la création en 1869 d'une Société des architectes de la Seine-Inférieure et de l'Eure et, en 1897, d'une revue spécialisée d'un grand

5. Voir Marie Pessiot, « L'Hôtel de ville de Rouen par Mathieu Le Carpentier : un grand projet d'urbanisme, 1749-1760 » in *Trésors cachés de Rouen*, Bulletin annuel des Amis des Monuments Rouennais, 1998, p. 56-68.

intérêt, *L'Architecture et la construction dans l'Ouest*. Mais à côté de ces Fauquet, Fleury, Fourez, Janet, etc., dont on peut lire les noms gravés, avec une date de construction, au bas de maint immeuble, ne négligeons pas de simples entrepreneurs comme Goupillières, aux réalisations nombreuses et non sans qualité. N'oublions pas enfin tous les métiers d'art alors fort développés à Rouen, sculpteurs comme Foucher ou Bonet, ferronniers comme Marrou : leur contribution fut essentielle au décor de nombreuses maisons.

Des demeures, mais pour quels habitants ? L'un des soucis de cette enquête a été de distinguer les types de maisons adaptés aux divers milieux sociaux ou professionnels. Pour les plus fortunés, l'hôtel particulier reste un idéal, imité plus modestement par une moyenne bourgeoisie attachée à l'usage d'une maison individuelle en centre-ville. Du riche hôtel Levavasseur, bâti sous la Restauration, en passant par les beaux immeubles – logement, en fait, d'une seule famille – construits rue Lecanuet sous le Second Empire, la tradition se prolonge jusqu'à la Belle Époque avec les élégantes demeures des rues Bouquet ou du Donjon. Le modèle parisien du grand immeuble locatif divisé en appartements trouve son expression rouennaise rue Jeanne d'Arc, rue Pouchet, mais plus encore dans des quartiers semi-populaires comme rue Martainville, où il côtoie la tentative d'habitat collectif à bon marché lancée rue Alsace-Lorraine par la Société anonyme immobilière des petits logements : une réalisation pionnière à laquelle on préférera cependant le genre cité ouvrière, fréquent près des usines de la Rive Gauche, ou les pavillons avec jardin édifiés par la Caisse d'Épargne pour ses employés au tournant de la route de Neufchâtel. Il faut insister enfin sur les propriétés parfois somptueuses que les vastes terrains des faubourgs permettent d'implanter au milieu de la verdure, tant au-dessus de la gare que vers le Jardin des Plantes, ou dans le quartier Jouvenet.

Ces chantiers successifs et ces divers types de maisons vont être l'occasion de développer une large gamme stylistique, marquée par des innovations parfois spectaculaires mais aussi par une grande permanence de certaines formes ou éléments du décor. Au long du siècle, s'affirment des modes architecturales puisant dans tout le répertoire des siècles précédents : néo-classicisme, néo-gothique, genre « Louis XIII », etc., tous styles qui souvent coexistent plus qu'ils ne se succèdent, se prêtant dès lors, dans une libre recherche d'originalité, à ces combinaisons inattendues dont on a parfois dénoncé l'« éclectisme ». Cela n'empêche pas, cependant, la pérennité d'une certaine tradition classique, sensible dans les plans comme dans les références du décor. Jusque vers 1859 persiste un néo-classicisme marquant notamment les maisons des faubourgs Saint-Gervais ou Cauchoise ; c'est ultérieurement qu'un style plus composite,

inspiré de la Renaissance ou du xvii^e siècle, va prévaloir dans les percées nouvelles du Second Empire, la fantaisie n'apparaissant qu'ensuite avec des réminiscences gothiques et, pour finir, avec ce qu'on peut appeler, plutôt qu'un véritable « Art nouveau » peu représenté ici, la « touche 1900 ».

Une étude plus approfondie, attentive aux matériaux et au décor des façades, souligne une mutation fondamentale entre une construction de pierre ou son imitation grâce aux facilités du stuc, dans un décor néo-classique recourant notamment à des médaillons au thème allégorique (les Quatre Saisons, les Quatre Éléments, les Arts...), et montre l'usage croissant de la brique apparente accompagnée, pour en relever la banalité, de parements de pierre richement sculptés comme on peut en voir rue Jeanne d'Arc, encadrant portes et fenêtres. L'aura-t-on remarqué ? Par là, la ville change ainsi de couleur, du blanc ocré traditionnel vers le rouge des nouvelles constructions. En même temps, du portail au faitage, l'œil exercé découvre un décor recherché, utilisant la fonte pour des grilles à motif romantique ou des balcons ouvragés, tendant d'élégantes marquises au-dessus des perrons, avançant en surplomb des bow-windows et pointant vers le ciel une diversité infinie de toitures. Il eut été dommage de ne pas pénétrer à l'intérieur de ces demeures. Aussi en trouvera-t-on un aperçu, tant pour les modestes logis du groupe « Alsace-Lorraine » que pour de somptueuses propriétés dont on découvre distribution et décor, des boiseries aux cheminées sans omettre de merveilleux vitraux d'appartement sortis des ateliers Simon, Devisme ou Moïse, ni de jeter un coup d'œil sur des parcs ou jardins, œuvres de paysagistes comme Beaucantin.

Comme pour les livres précédents de la série, pouvait-on clore cet essai de synthèse sans joindre, au fil des rues, un florilège d'exemples individuels ? De la rue Alsace-Lorraine, au décor foisonnant, à la rue Victor-Hugo avec une monographie détaillée des petits logements, de la rue Verte à la rue Dufay semées, comme la rue Senard, de belles propriétés, c'est une invitation à découvrir l'étonnante richesse d'une ville que nous croyons connaître et qui n'a pas fini, pourtant, de nous révéler ses trésors.

TRANSPLANTATION ET DONS D'ORGANES

par M. le Professeur Christian CABROL

Membre de l'Académie nationale de médecine,
Président fondateur de ADICARE*

(Séance du 23 mai 2007)

L'histoire que je vais vous conter commence pour moi un matin de la fin décembre 1952. Je sortais de ma garde d'interne en chirurgie, à l'Hôpital Cochin à Paris, quand je lus dans le journal une nouvelle qui me stupéfia.

Cela s'était passé à Beauvais, quelques jours auparavant. Sur un chantier de construction, un jeune apprenti maçon tombe d'un échafaudage. D'emblée, ses compagnons de travail comprennent que l'accident est grave, que l'enfant est très blessé ; ils l'emmènent à l'hôpital le plus proche, et là on s'aperçoit qu'il a une grave hémorragie dans le ventre, il faut l'opérer sans délai. À l'opération, on découvre qu'un rein a éclaté sous le choc de la chute et qu'il saigne. On essaie d'arrêter l'hémorragie, de réparer, on n'y parvient pas, et l'enfant s'affaiblit de plus en plus. Alors, en désespoir de cause, pour lui sauver la vie, on lui enlève ce rein, en se disant : « On a deux reins, on peut très bien vivre avec un seul rein. » En effet, le rein enlevé, l'hémorragie n'a plus lieu d'exister, tout s'arrange, on termine l'opération et l'on ramène l'enfant dans son lit.

Tout le monde commence à se réjouir de cette opération de sauvetage, car les suites apparaissent des plus favorables. Malheureusement, bientôt un symptôme apparaît qui inquiète. Au fil des heures, on s'aperçoit que

* Association pour la recherche, le développement et la diffusion d'innovations en cardiologie.

cet enfant n'urine pas du tout. On fait les examens que l'on n'avait pas pu faire avant l'opération, vu l'état d'urgence, et on se rend compte que cet enfant n'a plus de rein. Il est né avec un seul rein, ce qu'on appelle un rein unique, et c'est ce rein qui a été blessé, et qu'on a été obligé d'enlever.

Dès lors sans rein, organe qui épure à chaque instant les déchets dans notre sang, l'enfant est condamné à très brève échéance, en quelques jours car il n'y avait pas à l'époque de rein artificiel. C'est ce qu'on est obligé d'annoncer à la maman, qui a quitté le matin même son garçon tout heureux, qui a appris l'accident, qui vient de passer des heures d'angoisse à l'hôpital et l'a retrouvé là, dans son lit, un peu pâlot mais vivant. Il faut maintenant expliquer à cette maman que son enfant est condamné. Bien sûr, elle ne peut accepter, elle se révolte, elle ne comprend pas. Le chirurgien lui dit :

« – Madame, votre enfant n'a plus de rein, sans rein on ne peut pas vivre. »

Mais la maman, elle, ne comprend qu'une chose, avec un rein son enfant pourrait être sauvé. Alors, elle a ce geste extraordinaire et dit au chirurgien :

« – Moi, si j'ai deux reins qui fonctionnent, peut-être que je peux lui donner un des miens ?

– Mais, Madame, vous n'y pensez pas, ce n'est pas une opération possible, cela ne se fait pas. »

Pourtant parmi les personnes qui assistaient à l'entretien, l'une dit :

« – Je viens de finir mes études de médecine à Paris dans un service où on parlait d'une opération, "la greffe du rein". »

La greffe du rein ! la maman s'y accroche comme à une bouée de sauvetage. Il faut y emmener son enfant et lui faire la greffe.

« – Madame, lui dit le chirurgien. Ce jeune homme a peut-être entendu des rumeurs, des expériences, mais cette opération n'existe pas. Sinon on vous aurait conduit là où il faut. »

Mais la maman insiste tellement que, finalement, on se décide à l'envoyer à Paris et là, je cède la parole au Pr. Hamburger, récemment disparu, qui me raconta cette histoire, et qui me dit :

« – C'est vrai, mon cher Cabrol, tenez, on était à la veille de Noël, il était 5 heures de l'après midi, je quittais mon service quand ils sont arrivés en ambulance, la maman éplorée et le jeune garçon déjà dans le coma, afin qu'on puisse lui faire une greffe de rein. Effectivement cela faisait 4 ou 5 ans que j'y avais pensé, que j'avais mis sur le papier des principes. Car je voyais tous les jours dans mon service des enfants avec des maladies terminales du rein, qui mourraient. Je me disais que peut-être ce serait une solution. Les chirurgiens avaient tenté l'opération maintes et maintes fois sur des animaux, mais cela n'avait pas marché. Je ne pouvais pas offrir cet espoir à cette maman, c'était la tromper, mais elle insistait tellement que je me dis qu'on pourrait peut-être tenter, pour que cette femme pense qu'on avait tout fait pour sauver son enfant. Je me décide donc à appeler les chirurgiens, et ils sont d'accord. »

Alors dans cette nuit de Noël, cette nuit où tout peut arriver, on assiste à un spectacle tout à fait extraordinaire.

On ouvre une salle d'opération, on y place deux tables d'opération côte à côte. Sur l'une on endort la maman, après que l'on s'est assuré qu'elle avait deux reins en bon état. Une équipe prélève l'un de ses reins, coupant les conduits qui relient le rein à l'organisme : l'artère qui amène le sang pour être épuré, la veine qui ramène le sang épuré à l'organisme, et puis le conduit qui élimine les déchets (l'urine) et qu'on appelle l'uretère.

Pendant ce temps-là, sur la table d'à côté, on installe l'enfant qu'on avait à peine besoin d'endormir, étant donné son état. Une deuxième équipe de chirurgiens prépare dans son ventre une petite loge où on allait pouvoir glisser le rein de la maman. Entre les deux tables, se tient le Pr. Hamburger avec une montre, se disant que si, entre le moment où l'on coupera l'artère du rein de la maman et celui où on la raccordera à son enfant, s'écoulent plus de 40 minutes, c'est-à-dire si le rein n'est pas irrigué pendant ces 40 minutes, il risque d'être détruit et de ne plus marcher. Et, pendant ce temps, l'échange se fait ; les chirurgiens font de leur mieux pour faire vite et bien : ça y est l'artère est raccordée, la veine aussi. Le rein perfusé, se recoloré : 60 minutes ! Le Professeur Hamburger dit :

« – C'est trop tard ! C'est fichu.

– Mais Monsieur, lui répond le chirurgien, regardez, les premières gouttes d'urine sortent par l'uretère. »

C'est l'enthousiasme, le rein marche. On implante l'uretère dans la vessie de l'enfant. On termine l'opération et on ramène l'enfant dans son lit, le rein fonctionne !

Le lendemain, c'est Noël. Mais tout l'hôpital connaît la nouvelle, et le surlendemain après les jours fériés, les journaux réapparaissent, et que voit-on en 1^{re} page, en gros titres, à la une ?

Ce que j'avais lu en sortant de ma garde : « Première greffe de rein en France, sur un enfant, Marius Renard. » C'est la joie, tous les journalistes vont suivre l'évolution par des bulletins de santé donnés par le Directeur de l'hôpital.

Première semaine, le rein marche toujours. Marius est sorti du coma.

Deuxième semaine, le rein marche encore. Marius s'est levé de son lit, a fait ses premiers pas dans la chambre.

Troisième semaine, le rein fonctionne encore, normalement. On se laisse à espérer, à croire au miracle, et on envisage de faire sortir Marius de l'hôpital. Malheureusement au 21^e jour, le volume des urines diminue, puis tout s'arrête et les examens montrent que ce rein, qui fonctionnait si bien quelques heures auparavant, a complètement et définitivement arrêté de fonctionner, et malgré tous les efforts qu'on va faire, Marius Renard va mourir. C'est l'échec ; l'échec « médiatisé ».

Alors le Professeur Hamburger réunit son équipe, et dit :

« – Eh bien, nous avons cru la greffe du rein possible, mais il nous faudra attendre. Et pour l'instant nous arrêtons. »

Mais pas du tout ! Voici que de tous les points de France et de l'étranger, arrivent lettres, télégrammes, coups de téléphone. « C'est magnifique, 3 semaines, cela va réussir. Continuez. » Continuer, bien sûr, mais il s'agissait de comprendre pourquoi cela n'avait pas marché. Le Professeur Hamburger avait bien une idée, ses études lui avaient montré que l'organisme est très sélectif et qu'il n'admet que ses propres organes, « le soi » comme disait le biologiste anglais Peter Medawar. Il ne tolère les organes d'aucun autre, même de sa propre espèce. Cette intolérance dont le greffon était victime, était due en fait à une réaction tout à fait normale de l'organisme qui nous sauve la vie à tout moment, car l'organisme, en reconnaissant comme étrangers les multiples microbes qui nous envahissent, les attaque, les détruit et les rejette. Malheureusement, l'organisme ne fait pas la différence entre un mauvais microbe qui va tuer et un bon organe qui sauve la vie. Il prend le greffon pour un gros microbe, l'attaque, le détruit et le rejette : c'est cela qu'on appelle le rejet de greffe.

Le rejet, c'est la réaction de l'organisme envers un organe étranger. On cherche alors pour un receveur des donneurs qui paraissent semblables, « non étrangers », mais en réalité nous sommes tous différents, sauf ceux

dont on dit dans le langage populaire qu'« ils se ressemblent comme deux gouttes d'eau » : les jumeaux, les vrais jumeaux, ceux qui sont nés d'un même œuf et qui sont ainsi, en quelque sorte, une personne en deux individus. En 1954, la preuve en est faite à Boston où Merrill et Murray reçoivent un jeune garçon qui va mourir d'insuffisance rénale. Mais il a un frère jumeau, un vrai qui a deux reins sains, et qui lui offre un de ses reins. Et la greffe réussit car les jumeaux pourraient s'échanger tous les organes. Mais si la greffe ne peut servir qu'entre des jumeaux, elle ne sera pas très utile.

Aussi en France, à défaut de similitude parfaite, on recherche des ressemblances. Les groupes sanguins par exemple, qui sont dus au fait que certains d'entre nous ont sur leurs globules rouges du sang, une substance, un antigène que l'on a appelé A, c'est le groupe A ; puis on a trouvé un autre antigène B, c'est le groupe B ; et certains ont les deux antigènes, c'est le groupe AB, qui est rare. Et chez la plupart d'entre nous, il n'existe aucun antigène ; c'est le groupe zéro. La compatibilité entre groupes sanguins est indispensable, mais elle n'est pas suffisante puisque la maman du petit Marius était du même groupe que son fils.

À cette époque, un jeune chercheur, Jean Dausset, découvre qu'à côté des antigènes des globules rouges, il en existe d'autres, mais qui eux sont situés sur les globules blancs du sang, les leucocytes, et que ceux-ci sont responsables d'autres groupes, les groupes HLA (en anglais, Human Leucocyte Antigen). Mais la compatibilité dans le système HLA ne supprimait pas non plus totalement le rejet.

Aussi d'autres chercheurs comme le chirurgien René Kuss, qui avait mis au point la technique opératoire de la greffe du rein, s'intéresse, avec son ami Marcel Legrain, à l'autre partie de l'équation : la réaction de l'organisme. À quoi est-elle due ? Eh bien, elle est due aux globules blancs tueurs de microbes, mais également tueurs d'organes. Il est donc nécessaire de calmer l'action de ces globules blancs. On utilise d'abord l'irradiation totale du receveur, mais le privant pratiquement de tous ses globules blancs, on l'expose sans défense aux infections. Alors on emploie des médicaments, les dérivés de la cortisone : les corticoïdes et puis un produit que l'on découvre par hasard lors d'un accident de la route. En effet, pendant la guerre de 1914-1918, mon grand-père me disait qu'à la fin, on avait employé des gaz, l'ypérite. À la fin des hostilités, ces produits furent formellement proscrits. Mais curieusement, un jour dans un virage, un camion de l'armée française bascule et se retourne. Il contenait des fûts qui tombent, certains s'ouvrent, il en sort un gaz, l'ypérite. Les conducteurs, les badauds qui s'étaient attroupés sont légèrement gazés, on les garde une quinzaine de jours à l'hôpital. Il ne se passe rien de particulier sauf que pendant leur séjour, le nombre de globules blancs baisse

pour revenir ensuite à la normale. Il existe donc dans l'ypérite un produit qui diminue le nombre de globules blancs : c'est l'azathioprine. Et c'est ainsi qu'en 1960, grâce aux corticoïdes et à l'azathioprine, René Kuss et Marcel Legrain réussissent les premières greffes du rein, non seulement entre jumeaux, mais même entre personnes non apparentées.

En 1960, on a ainsi franchi deux étapes. La première, l'étape technique de l'opération, est toujours la même pour tous les organes. Le greffon est libéré chez le donneur, en coupant tous les conduits qui le relie à l'organisme. Ces conduits sont raccordés aux conduits correspondants chez le receveur. C'est ainsi que pour une greffe d'un poumon, on raccorde la bronche, la branche correspondante de l'artère pulmonaire (droite ou gauche) et les veines pulmonaires du même côté qui sont habituellement au nombre de deux.

Pour la greffe du cœur en 1960, à l'université de Stanford, Shumway et Lower mettent au point la technique en coupant et raccordant l'aorte et l'artère pulmonaire. Ils font de même pour les six veines qui arrivent au cœur, mais ne les coupent pas et ne les raccordent pas séparément. Car, à droite, les deux veines qui ramènent le sang veineux à l'oreillette droite se jettent tout près l'une de l'autre et, à gauche, les quatre veines pulmonaires qui ramènent le sang des poumons à l'oreillette gauche se jettent aussi, très proches les unes des autres. Il suffit alors de découper autour des veines caves et des veines pulmonaires, une collerette et ainsi les raccords sont réduits à quatre.

Pour le foie, ah... le foie est la greffe la plus difficile, car il s'agit soit de petits conduits comme celui du canal biliaire, le cholédoque qui n'est guère plus gros qu'un crayon et l'artère hépatique, d'un calibre encore moindre, ou au contraire de vaisseaux très volumineux mais à la paroi très fragile comme la veine porte, qui amène tout le sang de l'intestin au foie, et les deux veines sus-hépatiques qui ramènent le sang du foie au cœur.

Pour conserver le greffon, pendant le temps qui sépare son prélèvement chez le donneur de sa greffe chez le receveur, l'organe est conservé dans le froid à 15 °C. La durée ne doit pas dépasser 5 heures pour le cœur et le poumon, une quinzaine d'heures pour le foie, et 24 à 48 heures pour le rein.

La deuxième étape a été la maîtrise du rejet. On l'a vu, elle a été obtenue pour le rein, mais elle ne sera efficace pour les autres organes que lorsqu'en 1980, on pourra employer un anti-rejet extrêmement efficace, découvert en Suisse dans les laboratoires SANDOZ, par Jean-François Borel : la cyclosporine.

Il reste cependant encore maintenant une troisième étape, qui n'a pas été franchie. C'est celle du matériau, de l'organe, du greffon. Les

greffons, on ne les trouve pas dans les pharmacies. On ne les fabrique pas dans les usines sauf le cœur, qui est une pompe aspirante et foulante que les ingénieurs savent construire.

Les organes d'animaux ne sont pas utilisables actuellement, car on n'a pas encore dépisté chez eux, en particulier chez le porc, animal le plus favorable, tous les différents germes et microbes qui pourraient être transmis à l'espèce humaine.

Un jour peut-être, les cellules souches pourront nous permettre de créer des organes mais, pour l'instant, il n'y a que nous qui pouvons donner nos organes pour les greffes. Et c'est cela qu'on appelle le « don d'organes ». Les organes que nous avons en double peuvent être donnés de notre vivant, c'est le don du vivant comme l'a fait la maman du petit Marius Renard. Mais le don du vivant est soumis à une législation très stricte. Cela ne peut se faire que dans le cadre familial ou des très proches, avec une compatibilité dans les groupes sanguins A, B, O, mais également dans les groupes HLA, et avec l'autorisation d'un juge qui contrôle que le don est resté volontaire et gratuit.

Mais pour les organes que nous n'avons pas en double, le foie par exemple, ce n'est pas possible. Vous allez me dire que vous avez entendu parler qu'un papa avait donné un morceau de son foie pour son fils, mais c'est rare et non dénué de risque. Pour le poumon, étant donné que nous en avons deux, nous pouvons donc nous en départir d'un, mais si on peut enlever un poumon quand il est atteint d'une maladie menaçant l'individu qui en est porteur, une telle ablation entraîne un handicap important. On ne peut pas sacrifier ainsi un poumon sain. Sans doute avez-vous aussi entendu dire que des parents avaient chacun donné un lobe de leurs poumons pour sauver leur jeune enfant, mais là aussi, c'est très rare. Non, dans tous ces cas, ces organes, on ne peut les donner de notre vivant car nous en avons besoin. De même le cœur, car lui nous en avons besoin en entier, de la même façon que le receveur doit le recevoir en totalité.

Donc, dans tous ces cas, on ne peut donner ses organes qu'après la mort. Mais pas après n'importe quelle mort, pas une mort après une longue maladie que l'on pourrait transmettre avec le greffon, ni une mort par épuisement où tous nos organes sont atteints. Non, il faut une mort qui survienne en pleine santé, mais comment peut-on mourir en pleine santé ? Eh bien, cela existe. Quand un seul de nos organes est détruit, sachant que celui-là, on ne sait pas le remplacer : le cerveau. Quand le cerveau est détruit à la suite d'un grand traumatisme cérébral, d'un vaisseau qui éclate dans le crâne, d'un attentat, d'un suicide, d'une

balle dans la tête, on est mort. Mais ce qui est extraordinaire, c'est que nos organes fonctionnent encore. En particulier, le cœur continue de battre. Lorsque j'ai raconté cela à mon neveu, il me dit :

« – Mais c'est impossible, tu m'as toujours dit que le cœur était un muscle, or les muscles sont animés par le cerveau par l'intermédiaire des nerfs. »

Je lui dis :

« – C'est vrai, à l'exception du cœur, car le cœur a une sorte de petit cerveau dans sa paroi qui lui permet de battre sans le cerveau. C'est pour cela que l'on peut d'ailleurs le prélever et le greffer et qu'il continue à fonctionner. Moi, je le savais à ton âge, car j'habitais un petit village où il y avait des grenouilles. Et à l'école, pendant une leçon de sciences, le maître nous demandait d'apporter une grenouille. Il lui mettait une goutte d'éther sur le nez, pour l'endormir disait-il, puis il ouvrait la grenouille, prélevait son cœur et le mettait dans une soucoupe sur sa table. Et nous les enfants, émerveillés, nous nous approchions de la table du maître pour voir battre tout seul, dans la soucoupe, le cœur de la grenouille. Et le maître, nous expliquait ce que je viens de te dire. »

Donc le cœur bat, et il pousse le sang dans les poumons. Certes, les poumons ne fonctionnent plus car les muscles respiratoires doivent être commandés en permanence par le cerveau. Mais les anesthésistes savent parer à ce problème ; ils introduisent, comme au cours d'une opération, une sonde dans la bouche et la trachée. Ils la raccordent alors à un respirateur qui gonfle et dégonfle les poumons. Le sang est donc oxygéné et réparti dans tout l'organisme. C'est ainsi que les organes peuvent vivre. Oh ! quelques heures seulement, car le cerveau dirige toute la chimie du corps, le métabolisme. Et quand tout se dérègle, finalement, les matériaux nutritifs ne sont plus apportés au cœur qui s'arrête et c'est terminé. Ces quelques heures sont donc extrêmement précieuses, car ce sont les seules qui permettent après la mort, sans faire perdre une minute de vie au donneur, de prélever les organes pour les greffes. Mais a-t-on l'autorisation ?

En 1966, le Pr. Gaudart d'Allaines, un grand chirurgien parisien, comprit l'importance de ce don d'organes. Il posa, à l'Académie de médecine, la plus haute référence médicale en France, deux questions. La première : est-ce que la mort du cerveau doit être considérée maintenant, mieux que l'arrêt définitif du cœur et de la respiration, comme la mort légale en France ? Deuxième question : est-ce que dans ce cas on peut prélever des organes pour les greffes ?

L'Académie de médecine, dans ce cas, comme toutes les instances embarrassées par une grave question, a créé une commission. Cette commission a été efficace et, six mois plus tard, elle a apporté une réponse aux deux questions. À la première : oui, la mort du cerveau, la mort cérébrale, la mort encéphalique comme l'on dit maintenant, peut être considérée comme la mort légale en France. Mais à deux conditions : la première, que le décès soit constaté par deux médecins au lieu d'un seul comme ordinairement ; la seconde, que ces médecins doivent pratiquer un examen dont le protocole est rigoureusement défini et doit être mis en permanence en accord avec les progrès de la science. Si, à la fin de cet examen, tous les signes de la mort cérébrale sont présents, le certificat est signé, mais ce n'est pas le certificat de décès. Les médecins doivent revenir six heures plus tard et constater que ces signes sont permanents, que la température du corps est normale, que le défunt n'est pas en hypothermie ou n'a pas pris de substances capables d'inhiber le fonctionnement du cerveau pour faire croire à sa mort définitive. À la seconde question, l'Académie a répondu oui, mais à trois conditions.

La première est que l'on s'assure que le défunt ne présente aucune maladie contagieuse qu'il pourrait transmettre au receveur par ses organes. On pense bien sûr au sida, il y a aussi les hépatites, la toxoplasmose, le cytomégalovirus... Alors, dans l'hôpital où on effectue un prélèvement d'organes, c'est souvent la nuit, et il faut appeler et réunir laborantins, médecins, et tout ce monde va procéder à des tests pour dépister une possible infection.

Deuxième condition, il faut s'assurer que les organes sont en bon état. On ne peut pas greffer un organe qui ne serait pas parfait. Peut-être le possible donneur avait-il une maladie, ou bien l'accident a peut-être abîmé certains organes. Alors on va réveiller d'autres biologistes qui vont faire d'autres tests, pour savoir si les organes sont en bon état et fonctionnent normalement. On voit ainsi que, lorsqu'on envisage un prélèvement dans un hôpital, une centaine de personnes sont impliquées depuis le garçon de course jusqu'au directeur, sans compter parfois le procureur en cas d'accident médico-légal. Il est donc exclu qu'un organe puisse être dérivé pour une certaine pratique de trafic d'organes, pratique qui est souvent montré dans les films ou les romans, mais qui n'existe absolument pas dans l'Union européenne ou en Amérique du Nord.

La troisième condition est l'autorisation. Qui doit la donner ? Pour un mineur, un enfant, ce sont les parents qui doivent donner une autorisation écrite. Aucun prélèvement chez l'enfant n'est donc fait sans l'autorisation des parents. Pour un majeur, le sénateur Caillavet, à l'époque, résolut le problème par une loi qui fut, dit-il, votée à l'unanimité du Parlement. Il n'y avait peut-être pas beaucoup de personnes, c'était peut-être en

séance de nuit, mais cette loi a été votée. Elle dit que pour les majeurs, les adultes, les Français étant généreux, ils peuvent donc tous être considérés comme donateurs d'organes. Rassurez-vous donc, par la loi, nous sommes donc tous donateurs d'organes. Mais on a fait remarquer au sénateur Caillavet que certains pouvaient refuser.

« – Ah certes, dit-il, nous sommes en République, et ceux qui ne veulent pas, peuvent le dire. Ils doivent même le faire car s'ils ne le disent pas, ils sont considérés comme consentants. »

« Qui ne dit non, consent. » C'est la loi du consentement présumé qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Mais a-t-on dit au sénateur :

« – C'est sûr, nul n'est censé ignorer la loi mais personne en fait ne la connaît parfaitement. Nous ne pouvons donc pas faire de prélèvement sans en parler à la famille.

– Certes, répondit le sénateur, mais dans ce cas, il ne s'agira pas d'une autorisation demandée à la famille, mais simplement d'un témoignage pour lui demander si le défunt leur a fait part avant sa mort d'un refus de donner ses organes. »

Cela paraît simple lorsqu'on en parle ainsi à froid, mais imaginez la situation. Pensez par exemple à un jeune homme qui, un samedi matin, annonce à sa famille, quand il veut bien le dire car les jeunes aiment maintenant être indépendants : « – Je vais faire un tour de moto avec les copains. »

Dans l'après midi, un coup de téléphone :

« – Allô, Monsieur Untel... Ici l'hôpital.

– Que se passe-t-il ?

– Votre fils...

– Il a eu un accident ?

– Oui.

– C'est pas grave, j'espère ?

– Si c'est très grave. Il faut que vous veniez. »

Panique dans la famille, on cherche les moyens de se rendre le plus rapidement à l'hôpital. La voiture, le train, les voisins. On arrive, c'est la fin de la journée, parfois la nuit. On erre dans ce vaste hôpital, à la recherche de la réanimation où le jeune homme a été admis. Finalement on arrive, le réanimateur sort, les parents se précipitent.

Le père :

- « – Qu'est ce qui s'est passé, on l'a quitté il y a quelques heures à peine. Il allait voir les copains. Avec sa moto, je l'avais bien averti. C'est grave ?
- Oui.
- Il ne va pas mourir ?
- On ne sait pas, le cerveau est gravement atteint. »

La maman :

- « – Docteur, mais enfin si ici vous ne pouvez pas le sauver, on peut le mettre ailleurs où il serait mieux ?
- Non, Madame, il y a tout ce qu'il faut ici, on ne peut pas faire plus.
- Mais quand le saurons-nous ?
- Il faut attendre, on ne peut rien dire encore. »

Et les heures vont passer. Malheureusement pour le réanimateur, les signes d'aggravation deviennent de plus en plus évidents. Et puis, à un moment donné c'est l'effroyable certitude, ce cerveau si gravement atteint a définitivement cessé de fonctionner. Tous les signes sont là.

Il reste le plus dur à faire, parler à la famille. En voyant sortir le réanimateur, la famille a compris. J'ai pratiqué pendant des années la chirurgie cardiaque, et à ses débuts, ce n'était pas toujours un succès ; il fallait avertir les familles. Je n'osais pas dire grand-chose, je m'asseyais au milieu d'eux, j'attendais, et ils disaient :

- « – Ça y est, c'est fini ?
- Oui, c'est fini. »

Alors c'est l'explosion de la douleur, tous les souvenirs qui reviennent.

- « – Il faisait cela, il avait envie de faire ceci, pendant les vacances il nous avait envoyé ça... »

Il faut écouter tout cela, le médecin doit rester, la famille comprend que vous êtes le dernier à avoir vu celui qu'elle pleure, elle va vous poser des questions :

- « – Qu'est ce qui s'est passé ?
- Comment est-ce arrivé ? »

Il faut que la famille comprenne que pour vous aussi c'est un deuil terrible, en plus de l'échec professionnel ; au milieu de toutes ces questions : pourquoi ? comment cette mort ? Qu'est-ce que la mort cérébrale ? survient parfois la question tant attendue :

« – Ce ne serait pas dans ce cas que l'on peut donner les organes ? »

C'est extraordinaire, mais c'est rare, le plus souvent il faut demander. Pas tout de suite, c'est trop dur. Alors on s'en va, puis comme on ne peut attendre longtemps, on revient plus tard et on demande aussi délicatement que possible et avec toutes les explications nécessaires :

« – Seriez-vous d'accord pour le don d'organes ? »

Une fois, lorsque j'ai posé la question, la maman m'a répondu :

« – On n'aurait jamais pensé que cela aurait pu arriver. Vous savez, un soir il est rentré en retard, on était déjà à table, et il nous a dit : “– Si je meurs, il faut donner mes organes, on a eu une réunion avec les copains.” Eh bien, on s'en souvient aujourd'hui, on fera comme il a voulu. »

Mais c'est très rare qu'on parle de cela en famille. Le plus souvent, on n'a jamais entendu parler du don d'organes. Alors il faut expliquer, et fréquemment la famille demande à voir son parent en réanimation. On la conduit là, au milieu des lits où d'autres malades, eux, vont se réveiller.

« – Mais, Docteur, ce n'est pas possible, il respire !

– Non, Madame, c'est la machine qui lui ventile les poumons.

– Il est rose, chaud...

– Oui, le sang circule.

– Mais alors, le cœur bat ?

– Oui.

– Mais alors, il n'est pas mort si le cœur bat ? »

Comment voulez-vous, dans ces conditions, qu'une famille écrasée par ce deuil inattendu, brutal, comment voulez-vous qu'elle accepte ce verdict scientifique, alors que l'apparence de la vie est là ? Ainsi, le refus d'une famille qu'on observe dans nombre de cas est bien normal. On ne peut culpabiliser une famille qui a dit non, car ce n'est pas un non au don d'organes. C'est un non à la mort, ils ne veulent pas croire à la mort.

C'est pourquoi, pour parler du don, il ne faut pas attendre de telles circonstances, les pires que l'on puisse rencontrer. Il faut en parler avant, et c'est pour cela que je suis ici avec vous, pour vous demander de vous décider à froid. Pour ou contre le don d'organes, on doit choisir, et il faut en parler autour de soi pour que dès maintenant l'on soit au courant de notre décision. Car en effet, parler à une famille qui est sous le choc brutal, inopiné, de la perte dramatique, inattendue, d'un être cher, fait qu'il y a un tiers de refus, ce qui explique que sur plus de 12 000 personnes qui en France attendent tous les ans une greffe d'organe, on peut à peine en greffer 5 000. Et pour les autres, leur santé se dégrade, ils attendent, ils désespèrent. Cette attente est terrible, insupportable, et près de 300 d'entre eux vont mourir faute de greffons. Pourtant, on a tout pour les sauver : des hôpitaux, des médecins, des infirmières, des médicaments. Ils meurent du fait de notre indifférence parce que nous n'y avons pas pensé. Parce que nous n'avons pas songé qu'après notre mort nos organes peuvent être utiles et pourront sauver 4 ou 5 personnes. Ce don d'organes après la mort n'est pas une profanation du corps, elle est faite en salle d'opération. C'est une opération extrêmement minutieuse qui se fait avec le plus grand respect pour le défunt et son corps, dont l'aspect extérieur est rétabli totalement, qui est définitivement rendu à la famille, contrairement au don de corps, qui lui est destiné à l'instruction des médecins dans les facultés où, ensuite, le corps est incinéré, et les cendres déposées anonymement dans un cimetière autour d'une stèle témoignant de la gratitude de tous pour ce don si merveilleux. Car un donateur de corps peut aussi donner ses organes s'il meurt dans les circonstances que l'on a décrites et qui permettent le recueil des organes pour les greffes. Il faut donc nous décider pour venir au secours de tous ceux qui attendent, car je ne voudrais plus recevoir une lettre comme celle-ci, qui disait :

M. Cabrol, je m'appelle Marie-Dominique, j'ai 22 ans, et je vais mourir, j'ai une fibrose du poumon, je ne peux presque plus respirer. Je sais que je pourrai être sauvée par une greffe, mais je sais aussi qu'il n'y a pas assez de greffons pour tout le monde. Alors vous qui savez, dites-moi, faut-il que je me résigne à mourir, et y préparer ma famille ou est-ce que j'ai une petite chance, une toute petite chance d'être greffée et de vivre ?

Eh bien, aujourd'hui, ce n'est pas moi qui répondrais à Marie-Dominique.

C'est nous tous. Merci.

Les premiers pas de l'exploration géographique ont été faits par les Grecs et les Romains. Ils ont découvert les continents et les îles, et ont tracé les premières cartes du monde. Les Arabes ont continué leur œuvre en explorant les routes de la soie et en découvrant l'Inde. Les Portugais et les Espagnols ont découvert l'Amérique et ont ouvert de nouvelles routes maritimes. Les Français ont exploré le Canada et ont découvert le Mississippi. Les Anglais ont exploré l'Australie et ont découvert l'Amérique du Nord. Les Français ont exploré l'Afrique et ont découvert le Sahara. Les Français ont exploré l'Asie et ont découvert le Japon. Les Français ont exploré l'Antarctique et ont découvert le pôle sud.

Les Français ont exploré le Canada et ont découvert le Mississippi. Les Français ont exploré l'Afrique et ont découvert le Sahara. Les Français ont exploré l'Asie et ont découvert le Japon. Les Français ont exploré l'Antarctique et ont découvert le pôle sud.

PRESENTATION

par M. le Professeur Robert SCHYER

Président de l'Académie des Sciences,
Belles-Lettres et Arts de France

Les débats récurrents sur l'organisation de la recherche en France et en Europe, les mobilisations constantes des académiques face au « Ministère » Services et Recherche », les appels incessants pour une meilleure gouvernance de la recherche universitaire ont conduit à la tenue de cette séance.

LA RECHERCHE EN HAUTE-NORMANDIE

PERSPECTIVES

(Séance du 6 juin 2007)

La séance a été présidée par M. le Professeur Robert Schyer, Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de France. Elle a été ouverte par M. le Professeur Robert Schyer, Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de France. Elle a été ouverte par M. le Professeur Robert Schyer, Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de France.

Présentation

par M. le Professeur Robert SOYER

I. *Voyage dans la matière à l'échelle atomique*

par M. Didier BLAVETTE

II. *Le positionnement de la recherche et de l'innovation
en Haute-Normandie*

par M^{me} Madeleine BROCARD

III. *Exemple d'un laboratoire en glycobiologie et transports
chez les végétaux*

par M. Patrice LEROUGE

IV. *La recherche en Haute-Normandie*

par M. Jean-Luc NAHEL

PRÉSENTATION

par M. le Professeur Robert SOYER

Président de l'Académie des Sciences,
Belles-Lettres et Arts de Rouen

Les débats récurrents sur l'organisation de la recherche en France et en Europe, les mobilisations montantes des scientifiques jusqu'au mouvement « Sauvons la recherche », les appels solennels et répétés aux responsables gouvernementaux de tous bords politiques font état de l'enjeu fondamental de la recherche. Tous les économistes sont d'accord sur le fait que la croissance économique se nourrit d'innovations qui résultent elles-mêmes, en partie du moins, d'une activité en amont de recherches privées et publiques. Améliorer l'organisation de la recherche et en accroître le financement s'avèrent donc d'une très grande importance.

En Haute-Normandie, pour l'année 2003, d'après les sources de l'INSEE, la dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) régionale s'élevait à 601 millions d'euros, soit 1,4 % du produit intérieur brut régional. La Haute-Normandie était la 12^e région métropolitaine pour l'intensité de la recherche. Classée 89^e sur 228, elle se situait dans le deuxième quart des régions européennes. En intensité, la région se classait au 20^e rang national concernant les dépenses des institutions publiques, mais était mieux placée (6^e rang) pour celles des entreprises.

En équivalent temps plein, 6 200 personnes travaillaient dans le secteur recherche et développement (hors Défense) : 2 700 chercheurs et 3 500 ingénieurs d'étude, techniciens et administratifs (ITA). Sur 1 000 actifs occupés, on ne comptait que 3,5 chercheurs, ce qui positionnait la Haute-Normandie à la 15^e place des régions françaises, en 2003. Un document, publié en 2007 par le comité national d'évaluation de la recherche et fondé sur l'analyse de la productivité permet d'aller plus loin et de constater que certaines régions comme la Picardie, la Haute-Normandie, la Franche-Comté obtiendraient de meilleurs scores.

La recherche reste d'une très grande actualité, c'est pourquoi il a paru opportun, dans le cadre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, de réunir des personnalités très impliquées dans ce domaine, pour exposer la situation actuelle de la Haute-Normandie dans

leur secteur respectif : M. le professeur Didier Blavette, responsable du Groupe physique des matériaux ; M^{me} le professeur Madeleine Brocard, spécialiste de l'Aménagement du territoire ; M. le professeur Camille Galap, président de l'université du Havre ; M. le professeur Michel Ledoux, délégué régional à la recherche et à la technologie ; M. le professeur Patrice Lerouge, directeur-adjoint de l'École doctorale normande de chimie-biologie ; M. le professeur Jean-Luc Nahel, président de l'université de Rouen ; M. le professeur Christian Thuillez, doyen de la Faculté de médecine et de pharmacie de Rouen.

I

VOYAGE DANS LA MATIÈRE À L'ÉCHELLE ATOMIQUE

par M. Didier BLAVETTE

Directeur du Groupe de Physique des Matériaux,
Université et INSA de Rouen,
Membre de l'Institut Universitaire de France

Deux des points forts du Groupe de Physique des Matériaux (GPM) sont l'instrumentation scientifique et l'investigation des matériaux à l'échelle nanométrique. Le laboratoire a ainsi mis au point dans les années 1990 un nouveau microscope que nous avons baptisé « sonde atomique tomographique ». Cette sonde est capable de produire l'image tridimensionnelle à l'échelle atomique d'un petit élément de volume de matériau analysé ($30 \times 30 \times 100 \text{ nm}^3$). Tout récemment, une nouvelle génération de cet instrument a été conçue permettant l'analyse des matériaux pour la microélectronique. Deux copies du prototype développé par le GPM ont été récemment livrées en Belgique et en Corée par la société CAMECA, qui désormais commercialise l'appareil.

Avant de rentrer plus en détails dans cette partie de notre activité, quelques mots s'imposent sur le GPM. C'est une unité mixte de l'université et l'INSA de Rouen, associée au CNRS. Le laboratoire, localisé au technopôle du Madrillet depuis 2002, regroupe environ 80 personnes (chercheurs CNRS, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, doctorants, post-docs...)

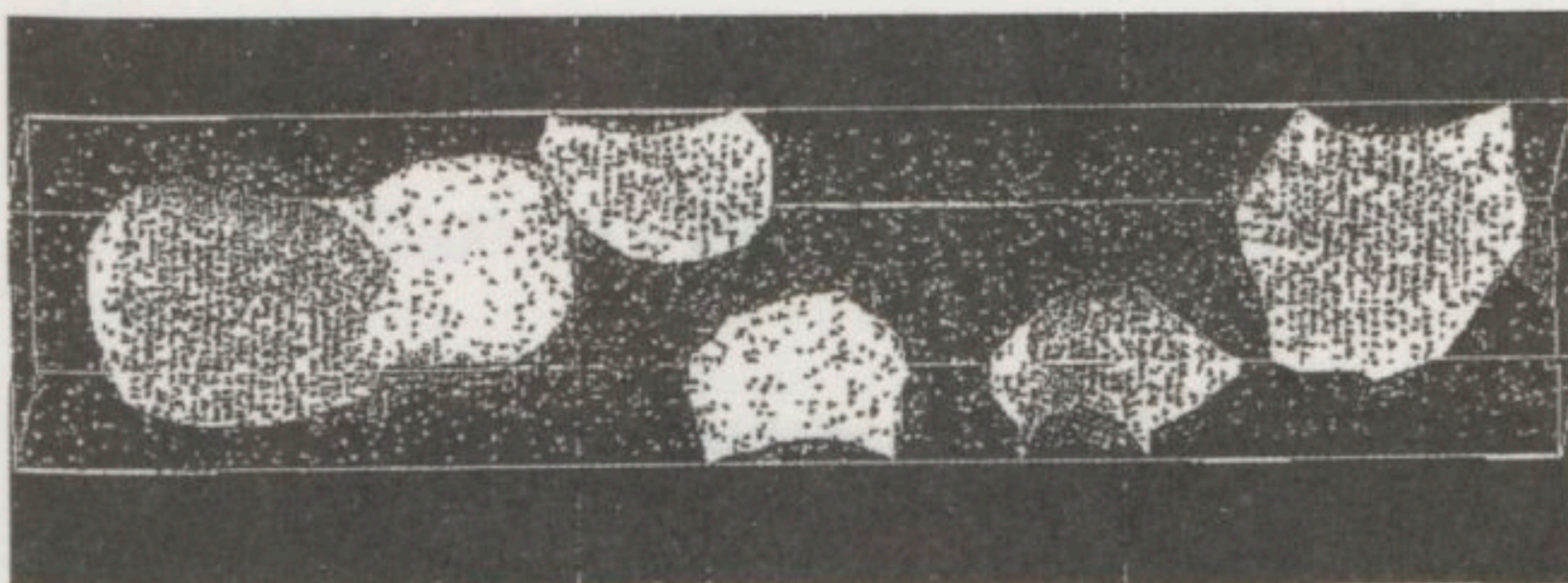
Dans son fonctionnement quotidien, c'est une véritable petite entreprise avec son budget, sa gestion du personnel, ses liens contractuels avec les partenaires extérieurs (les collectivités territoriales, les tutelles, ministère et CNRS, l'industrie, l'Europe, les laboratoires étrangers...). Une grande partie du budget du GPM provient de ressources non récurrentes : industrie, appels d'offres, ANR (Agence nationale de la recherche), Europe, CPER (Contrats de projets État-région)... Des personnels d'entreprises sont aussi présents dans nos murs : boursiers CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche), personnels de l'industrie... Autre élément donnant une image de la vie de notre

laboratoire, les chercheurs et ingénieurs du GPM sont allés à plusieurs reprises à l'étranger (Japon, Allemagne, Suède) pour la mise au point des appareils livrés par la société CAMECA qui distribue la sonde conçue par le GPM. On est ici très loin du schéma de la tour d'ivoire donnée à notre université, de l'image habituelle du monde la recherche académique. Le GPM, tout comme bon nombre de laboratoires universitaires d'aujourd'hui (le CORIA ou l'IRSEEM sur le technopôle, respectivement Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie et Institut de recherche en systèmes électroniques embarqués, pour ne citer qu'eux), sont dans la réalité industrielle. L'implication du GPM et de ces laboratoires dans le pôle de compétitivité Mov'eo, ou leur appartenance à l'Institut Carnot « Énergie et systèmes de propulsion » illustrent ce fait.

Mais revenons aux points forts du GPM : l'investigation des matériaux en trois dimensions à l'échelle ultime, celle de l'atome. Il faut bien comprendre que les propriétés des matériaux dépendent de manière très étroite de leur structure à l'échelle atomique et en particulier de l'existence de nano-hétérogénéités chimiques appelées précipités (voir la figure ci-contre). C'est le cas par exemple des superalliages à base de nickel, mis en œuvre dans les turboréacteurs d'avions. Les « pales » en mouvement (aubes) sont portées à des températures atteignant 1 000 °C. Elles sont de plus soumises à des contraintes équivalant à 50 000 fois leur poids ! En mélangeant au nickel de l'aluminium, on forme un « superalliage » comportant des précipités de très petite taille (de 5 nm à quelques μm) qui durcissent l'alliage de manière extrême ! Pour concevoir, développer, optimiser ces superalliages, il est fondamental d'appréhender leurs microstructures à cette échelle. Et à cette échelle, la sonde tomographique occupe une place de choix, car elle offre une vision analytique en trois dimensions à l'échelle atomique !

L'image du petit volume analysé dans un alliage de nickel et d'aluminium (superalliage à base de nickel) ci-dessous montre l'un des premiers résultats produits par l'appareil, et publiés notamment dans *Nature* et *La Recherche*. Dans cette image, seuls les atomes d'aluminium sont représentés. Elle met clairement en évidence la présence de petits précipités, grossièrement sphériques et riches en aluminium, dont la taille est voisine de 7 nm. À l'opposé, le reste de l'alliage (la « matrice »), est appauvri en aluminium (1,5 % atomique). Quant au nickel, il n'est pas représenté pour préserver la transparence de l'image.

Les expériences montrent que pour un volume analysé voisin de $10 \times 10 \times 100 \text{ nm}^3$, environ 10 particules sont imagées, soit une densité de près de un million de précipités par μm^3 ! Pour ce volume typique d'analyse, environ un million d'ions sont détectés. Quelques heures d'analyse sont nécessaires pour accumuler un tel nombre.



10 nm ← →

Figure : Image de tomographie atomique montrant la distribution spatiale des atomes d'aluminium dans un alliage à base de nickel comportant de petites particules enrichies en Al (Aluminium). L'image révèle la présence de plans atomiques équidistants (0,36 nm) dans les particules. L'enveloppe grise montre l'interface entre ces petits précipités et la « matrice » environnante.

La sonde atomique tomographique est un nouveau « microscope » en trois dimensions et à l'échelle atomique qui suscite un grand intérêt pour la communauté scientifique internationale. Les laboratoires japonais dans la Cité du futur de Tsukuba ou encore en Allemagne, en Suède, en Russie, utilisent désormais la sonde inventée par les chercheurs de l'université de Rouen. Plus récemment, un nouveau type d'instruments, à savoir la « sonde tomographique laser », vient d'être conçu. Naguère limitée à l'observation de l'infiniment petit des métaux, cette nouvelle génération de sonde atomique ouvre l'instrument à la microanalyse 3D des semi-conducteurs, matériaux clés de la microélectronique (circuits intégrés des ordinateurs, appareils vidéo, audio, téléphones portables...). Deux sondes tomographiques laser ont été récemment livrées par CAMECA à un laboratoire en Corée et au plus grand centre d'études pour la microélectronique (IMEC, Institut de micro-électronique et composants, Louvain). Encore une fois, on est loin de l'image du physicien devant ses pages de calculs : les recherches du GPM ont débouché sur la conception d'un instrument commercialisé au niveau international.



...the ... of ... and ...

...the ... of ... and ...

...the ... of ... and ...

II

LE POSITIONNEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION EN HAUTE-NORMANDIE

par M^{me} Madeleine BROCARD

Professeur émérite à l'université du Havre

La recherche scientifique fait partie des activités dont les résultats s'apprécient essentiellement dans une vision de longue durée. Il est primordial, pour comprendre la position actuelle de la Haute-Normandie dans un ensemble national et européen, de regarder ce qui s'est passé depuis que la recherche est devenue une activité économique stratégique.

Les sources statistiques disponibles, qui émanent des services de l'État, sont cependant d'une fiabilité moyenne, particulièrement dans l'évaluation du temps consacré à l'activité scientifique par les enseignants-chercheurs : il est évalué à un mi-temps recherche, alors qu'il existe des variations sensibles entre disciplines des sciences de la nature, des sciences de la vie et des sciences humaines. De plus, au cours d'une carrière d'enseignant-chercheur, cette proportion peut fortement varier. Les services statistiques ont visé la simplicité plus que la réalité, et une récente étude européenne confirme que les évaluations en cours jusque dans les années 1980 étaient plus proches de la réalité.

Nous fondons cette analyse sur des données exprimées en valeurs relatives et portant sur les seuls chercheurs, sachant qu'ils ne peuvent réaliser leurs travaux sans l'aide d'un personnel administratif et technique dont la part varie fortement selon les secteurs et les disciplines de recherche.

I. Une Région qui demeure marginale aux échelles française et européenne

La Haute-Normandie a faiblement profité des grandes phases de croissance du potentiel national et de déconcentration géographique à partir de l'Île-de-France. En 2003, avec 3 % de la population active, 1,3 % des effectifs de chercheurs français (en équivalent temps plein recherche), elle se situe au 13^e rang des Régions françaises. Si l'on regarde

le rapport entre chercheurs et actifs, (environ 2 pour 1 000), son rang est un peu meilleur (8^e), mais on est loin des taux les plus élevés, notamment celui de l'Île-de-France, quatre fois plus élevé.

Or, les deux grandes phases historiques d'impulsion de la recherche ont modifié l'organisation spatiale de la recherche française, réduisant la part de l'Île-de-France au bénéfice de plusieurs Régions françaises. De 1959 à 1967 (période gaulliste), l'augmentation des crédits consacrés à la recherche a été très forte, de 1 % à 2 % du PIB. De 1981 à 1991 (période mitterrandienne), le financement de la recherche est passé de 1,6 à 2,4 % du PIB (pour retomber à 2,1 % en 2004). Pendant cette période, la concentration des effectifs de chercheurs en Île-de-France est passée de 64 % du potentiel national en 1964, à 52 % en 1975, 39 % en 1994, 41 % en 2003. Bien entendu, il s'agit d'une décroissance relative, puisqu'en valeur absolue, les effectifs de chercheurs n'y ont jamais diminué. Mais la Haute-Normandie qui comptait 0,8 % des effectifs en 1964, 1,5 % en 1975, 1,6 % en 1994, 1,5 % en 2003 n'en a guère profité.

Les Régions qui ont relativement gagné un potentiel scientifique important sont celles où la recherche d'État, fortement liée à des décisions politiques, a été décentralisée : Bretagne, Midi-Pyrénées, Provence, mais aussi Centre. Or, aucune décentralisation importante n'a eu lieu en Haute-Normandie. À l'échelle européenne, d'après une étude portant sur des données de 1999 publiée en 2005 dans le cadre d'un observatoire des structures spatiales européennes (ESPON), elle fait partie de la trentaine de Régions (NUTS 2) qui se situent en dessous de la moyenne des Régions européennes. Il y en a aussi une trentaine d'autres qui ont un potentiel plus faible. En France, seule la Région parisienne rentre dans la catégorie la plus élevée. À cette échelle, l'Europe du Nord s'oppose à l'Europe du sud par les plus forts investissements en matière scientifique.

II. Un profil trop dépendant de l'Enseignement supérieur

L'activité scientifique est répertoriée selon les secteurs de financement de la recherche (publique ou privée), et selon le statut des organismes publics : enseignement supérieur et CNRS, plutôt orientés vers la recherche fondamentale, organismes à finalité industrielle et commerciale pour une partie du secteur dit d'État.

La typologie des Régions selon les secteurs de recherche est marquée, en Haute-Normandie, par le poids relatif de l'Enseignement supérieur, comme dans les autres Régions du Bassin parisien.

Une typologie de la recherche dans les Régions en fonction de leur poids absolu et relatif selon les différents secteurs de recherche place

la Haute-Normandie dans un groupe de Régions du Bassin parisien où la montée des effectifs d'étudiants, en premier, puis au fil des années, en deuxième et troisième cycles universitaires, a entraîné la croissance du nombre des enseignants de statut universitaire. Pourtant, l'attraction de l'Île-de-France est encore forte pour la préparation de thèses, étape fondamentale de la formation des chercheurs.

En 2003, on dénombrait 727 chercheurs (en équivalent temps plein), soit 2,1 % du potentiel national. Mais la stabilisation relative des effectifs étudiants donne peu de marge de croissance dans les années à venir. C'est le pourcentage le plus élevé depuis quarante ans. C'est aussi dans ce secteur que le poids national de l'Île-de-France est le plus faible (28 %).

Comme les autres régions de l'Île-de-France, la Région Haute-Normandie perd des étudiants au fil des cycles universitaires, et en attire peu. On peut citer par opposition des Régions qui ont un solde migratoire d'étudiants positif, comme la Bretagne.

La recherche académique régionale est relativement plus forte dans la recherche médicale, les sciences de l'ingénieur, la mécanique, les procédés industriels, si l'on observe les « outputs » de la recherche, publications et brevets. Le poids de la recherche dans le secteur des entreprises y est également relativement important, mais ne s'accroît pas. 1,4 % des effectifs de chercheurs en 1964, 2,2 % en 1975, 1,6 % en 1994, 1,6 % en 2003, soit 1 658 chercheurs ETP (Équivalent temps plein). Soit plus du double des effectifs de la recherche universitaire, sans doute un effectif analogue en personnes physiques. Une présence assez forte (8^e ou 9^e rang) est notable dans l'aérospatial, la pharmacie, les transports. En outre, le profil par taille d'entreprise montre une sous-représentation des PME, contrairement à ce qui se produit dans les Régions du sud et de l'est du Bassin parisien. Or les aides de l'État *via* OSEO se portent surtout sur les PME, tandis que les grands groupes réorganisent leurs potentiels scientifiques à l'échelle internationale. Cela signifie qu'après avoir été une Région plutôt marquée par la recherche industrielle dans les années 1970, contrairement aux autres Régions du Bassin parisien, la Haute-Normandie a perdu cette spécificité, du fait de l'absence de nouvelles implantations industrielles de grandes entreprises et de la faible capacité scientifique des entreprises de taille moyenne. Il faut ajouter que les grands organismes de recherche publique sont peu présents, et liés à la recherche universitaire, qu'il s'agisse du CNRS ou de l'INSERM (recherche médicale), permettant d'ailleurs à la recherche universitaire de se renforcer grâce à leur apport en hommes et en investissements.

III. Que faire ?

• *Engager des actions coordonnées pour faire venir un potentiel de recherche du secteur de l'État.* Cela dépend du poids politique des élus, du poids de personnalités scientifiques locales, du dynamisme national de secteurs en lien avec ce qui existe déjà dans la Région. La Basse-Normandie a su faire... et c'est décisif ! C'est aussi un problème d'image de notre Région et de ses grandes villes. Ce n'est pas forcément en insistant sur le patrimoine littéraire, sur les chaumières dans des champs de pommiers en fleurs qu'on attire des chercheurs (on fait plutôt venir des touristes). C'est en se donnant une image « d'avenir » et de modernité, qu'on peut contribuer à en attirer certains, qui n'ont pas plus envie que d'autres de vivre en Île-de-France, même si cela peut être plus intéressant pour leur carrière. Actuellement, l'engagement financier de la Région relativement au nombre de ses habitants la place au 10^e rang des Régions françaises, ce qui représente une amélioration constante de son positionnement vis-à-vis de la recherche depuis vingt ans, assez loin cependant d'autres Régions, comme le Rhône-Alpes, les Midi-Pyrénées ou la Bretagne.

• *Réussir les pôles de compétitivité choisis par la Région et retenus par l'État.* Pour mémoire, logistique et cosmétique constituent des pôles régionaux et « MOV'EO » un pôle interrégional associant Haute- et Basse-Normandie à l'Île de France, dans les domaines de l'automobile et de l'aéronautique (sûreté des transports et prise en compte de l'environnement). Il est encore trop tôt pour dresser un bilan provisoire de l'activité de ces pôles, sur lesquels repose une bonne partie de l'avenir scientifique de notre Région.

• *Renforcer la participation des chercheurs de la Région dans les réseaux internationaux, disciplinaires ou thématiques, notamment dans le cadre du 7^e programme de recherche et développement de l'Europe (PCRD).* Cela concerne à la fois les chercheurs du secteur public et des entreprises. Il faudrait trouver les moyens d'une forte incitation, notamment en faisant venir des chercheurs déjà actifs dans le cadre de ces réseaux internationaux. Cela peut relever d'un affichage universitaire, avec des garanties de moyens accordées par la Région. Mais sans doute faudrait-il créer un groupe de réflexion réactif pour imaginer les opportunités à saisir.

En conclusion, la proximité de l'Île-de-France a longtemps pesé négativement sur le développement d'un potentiel scientifique en Haute-Normandie. Or, il est devenu plus facile d'attirer, question d'image et de volonté politique, à condition que la France respecte ses engage-

ments de Lisbonne, ce qui devrait l'entraîner vers une nouvelle phase de croissance...

Il faut « jouer » les réseaux scientifiques, s'y intégrer sous toutes leurs formes, réseaux européens, internationaux ou mondiaux. Car la Normandie est relativement « connue », et n'est pas, vue du Brésil, de Finlande ou de Shanghai, la « banlieue » de Paris, tout en bénéficiant de sa proximité. Retournons donc les avantages !

Il est évident que l'absence de ces données ne permet pas de conclure sur l'impact de la France dans le développement de l'Afrique.

En effet, les données disponibles sont insuffisantes pour permettre une analyse rigoureuse de la situation. Les statistiques relatives à l'économie, à la population et à l'éducation sont souvent incomplètes ou obsolètes. De plus, les méthodes de collecte de données varient considérablement d'un pays à l'autre, ce qui rend difficile la comparaison des résultats. Enfin, les données disponibles sont souvent biaisées en faveur de la France, ce qui peut conduire à une évaluation optimiste de son rôle dans le développement de l'Afrique.

Il est donc essentiel de disposer de données fiables et actualisées pour évaluer correctement l'impact de la France dans le développement de l'Afrique. Cela nécessite une coopération accrue entre les gouvernements français et africains, ainsi qu'une amélioration des méthodes de collecte de données.

En conclusion, le rôle de la France dans le développement de l'Afrique est complexe et multidimensionnel. Bien que la France ait apporté une contribution significative à l'économie, à la population et à l'éducation de l'Afrique, il est essentiel de disposer de données fiables et actualisées pour évaluer correctement l'impact de la France dans le développement de l'Afrique.

Il est donc essentiel de disposer de données fiables et actualisées pour évaluer correctement l'impact de la France dans le développement de l'Afrique. Cela nécessite une coopération accrue entre les gouvernements français et africains, ainsi qu'une amélioration des méthodes de collecte de données.

III

EXEMPLE D'UN LABORATOIRE

EN GLYCOBIOLOGIE ET TRANSPORTS

CHEZ LES VÉGÉTAUX

par M. Patrice LEROUGE

Professeur à l'université de Rouen

Le laboratoire « Glycobiologie et Transports chez les Végétaux » est une unité mixte de recherche (UMR 6037, Université/CNRS) dirigée par Loïc Faye, qui est rattachée à l'Institut fédératif de recherche multidisciplinaire sur les peptides (IFRMP 23). Ce laboratoire compte 14 enseignants-chercheurs, 4 chercheurs CNRS, 7 personnels ITA (ingénieurs, techniciens ou personnels administratifs) relevant de l'université et 3 autres du CNRS, 16 doctorants et 8 post-doctorants.

Axes scientifiques

Le laboratoire a acquis ces dernières années une réputation internationale dans le domaine de l'étude des processus de glycosylation chez les plantes, notamment dans ce qui a trait à la glycosylation des protéines et à la biosynthèse des parois polysaccharidiques chez les végétaux. Son projet scientifique porte sur trois thèmes majeurs :

- l'étude des mécanismes moléculaires contrôlant l'adressage, la rétention et l'organisation des glycosidases et glycosyltransférases dans le *reticulum endoplasmique* et l'appareil de Golgi ;
- la fonction des N-glycannes dans le développement des plantes supérieures et des micro-algues ;
- la biosynthèse et la fonction des pectines chez les plantes.

En parallèle de ces aspects de recherche fondamentale, est menée une forte activité de valorisation concernant d'une part la production et le contrôle de la glycosylation de protéines d'intérêt thérapeutique (anticorps, protéines vaccinales, allergènes...) dans des plantes transgéniques, et d'autre part la valorisation des fibres végétales.

EXEMPLE D'UN LABORATOIRE EN CYTOBIOLOGIE ET TRANSPORTS CHEZ LES VÉGÉTAUX

par M. PASCAL LEROUX

Professeur à l'université de Rennes

La formation en Cytobiologie et Transports chez les végétaux a été une tâche majeure de recherche (UMR 003, Université de Rennes) dirigée par L. de Ligne, qui est rattachée à l'Institut National de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (INRM 23). Ce laboratoire compte 14 enseignants-chercheurs, 4 chercheurs CNRS, 7 personnels ITA (techniciens techniques ou personnels administratifs) relevant de l'université et 3 autres du CNRS, 10 doctorants et 6 post-doctorants.

Aux scientifiques

Le laboratoire a acquis ces dernières années une réputation internationale dans le domaine de l'étude des processus de signalisation chez les plantes, notamment dans ce qui a trait à la cytoplastique des cellules et à la dynamique des protéines polyprotéiniques dans les végétaux. Son projet scientifique porte surtout sur deux axes :

- l'étude des mécanismes moléculaires contrôlant l'adressage, la répartition et l'organisation des glycoprotéines et glycolipides dans les membranes végétales et l'appareil de Golgi ;

- la fonction des glycannes dans le développement des plantes supérieures et les interactions avec les virus et les champignons.

La particularité de ces axes de recherche fondamentale est que les bases actives de ces travaux concernent d'une part la cytoplastique et le contrôle de la signalisation de transport d'acides gras et d'acides aminés, et d'autre part l'interaction des plantes avec les virus et les champignons.

IV

LA RECHERCHE EN HAUTE-NORMANDIE

par M. Jean-Luc NAHEL

Ancien Président de l'université de Rouen

Après cinq ans de présidence de l'université de Rouen, l'heure des bilans est arrivée. Je crois pouvoir dire que la recherche a été le centre principal de mes préoccupations, que les problèmes et les solutions ont été au rendez-vous.

① La question de l'intégration des contractuels, pour certains présents depuis plus de vingt ans au sein de l'université, a été résolue dans les six premiers mois. Ils sont essentiels pour l'organisation de la recherche, et leur motivation réelle était entamée par le sentiment qu'ils avaient de ne pas être pris en compte par l'institution, quant à leur avenir et à leur sécurisation professionnelle.

② La réforme LMD (Licence-Master-Doctorat) que l'on devrait plutôt appeler DML car elle est caractérisée par un adossement global de l'enseignement à la recherche, en particulier au niveau MASTER, a été menée à bien par l'investissement extrême d'un petit noyau dur de collègues, alors que l'atmosphère majoritaire était opposée à cette réforme. Certains MASTERS n'étant pas affiliés ou rattachés à un laboratoire de recherche reconnu et labellisé ont été éliminés. Il a par ailleurs fallu gérer la disparition des DESS reconnus dans le monde professionnel, pour lesquels certains collègues s'étaient engagés corps et âmes, et qui constituaient l'axe fort de leur investissement. Il en a été de même pour les IUP (Institut Universitaire Professionnel) et pour les Magistères.

③ L'application de la LOLF (Loi Organique de la Loi de Finance) a nécessité une réorganisation des services comptables de l'université à la suite de l'inspection de 2005 nous demandant une séparation des services financiers et comptables. Ceci a eu pour conséquence une réorientation de la politique financière de la recherche à l'université, avec pour objectif la possibilité donnée aux directeurs de laboratoire d'un délai supplémentaire pour les choix financiers qu'ils ont à faire en terme de prospective.

④ La problématique particulière de la recherche en Haute et Basse-Normandie a nécessité la métamorphose du PUN (Pôle universitaire Normand) en PRESS (Pôle de recherche et d'Enseignement supérieur). L'absence de développement d'un PRESS conduirait notre Région à ne plus apparaître dans les dix meilleures universités et inéluctablement, quels que soient les domaines, entraînerait la diminution de l'influence des écoles doctorales, voire leur disparition à court terme.

⑤ La réorganisation du service recherche a entraîné la création de deux postes d'ingénieurs de recherche centrés sur l'innovation et les relations avec le monde professionnel, en particulier sur la création d'une valorisation de la recherche favorisant une véritable « pépinière d'entreprises », ceci allant de pair avec une collaboration intense entre l'université et l'incubateur régional.

⑥ Le développement d'une politique internationale a été promu, basé sur un renforcement des relations avec la Chine (Facultés de médecine de Shanghai et de Rouen), mais aussi les États-Unis et l'université Lincoln, dans le cadre d'échanges d'étudiants développés par les laboratoires du Madrillet.

Lors de la signature du contrat de développement avec le ministère, l'équipe de direction avait intitulé notre projet : « L'université, moteur du développement régional ».

La recherche est la pierre d'angle de l'Enseignement supérieur et la clé du futur ; il suffit pour s'en convaincre de regarder les agglomérations de Grenoble et de Toulouse pour lesquelles le déclinatoire suivant peut être fait : 500 000 habitants, 50 000 personnes travaillant en périphérie de la recherche et 5 000 chercheurs ; cela devrait être un objectif pour notre agglomération. À l'université de Rouen, il s'agissait tout d'abord de donner de l'espace aux chercheurs, de structurer les différents axes scientifiques, de donner de la visibilité à certaines fonctions, mais le problème principal comme on peut l'imaginer était de trouver des financements pour solutionner la problématique immobilière.

Il fallait en 2002 poursuivre les travaux conduisant à la finalisation de la deuxième tranche du site du Madrillet pour qu'enfin les mathématiciens, originellement à Mont-Saint-Aignan, puissent s'y installer définitivement, et je pense en particulier au laboratoire Raphaël Salem. Les fonds Feders (Fonds européens) qui risquaient d'être définitivement perdus devaient être utilisés au plus vite, et investis dans ce qui sera la vitrine universitaire de la recherche en mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur.

Il était inconcevable de considérer que nous pouvions continuer à éviter de recevoir des étudiants ou des collègues étrangers au vu des conditions dans lesquelles travaillaient nos collègues. Tout devait

changer, et il est de fait que lorsque les étudiants américains de l'université Lincoln sont venus au Madrillet, nous avons désormais l'impression de leur rendre un accueil tout à fait digne de celui qu'ils nous offraient.

⑦ Le développement d'un pôle de compétitivité spécifique, centré sur la coopération entre la Région parisienne et la Région de Haute-Normandie dans lequel les laboratoires des sciences et de médecine trouvent leur épanouissement, constitue un point particulièrement fort.

Les laboratoires de chimie avec le Professeur Coquerel, qui ont fait bénéficier l'université de Rouen d'un brevet d'invention correspondant à plus d'un million d'euros, ont apporté la preuve irréfutable, s'il en était besoin, de la nécessité de tout faire pour donner les moyens à la recherche de s'épanouir. C'est ainsi qu'un poste d'ingénieur de recherche a pu être attribué par une création *in extremis*, et de manière exceptionnelle, au laboratoire du Professeur Coquerel.

En ce qui concerne le site de Mont-Saint-Aignan, la réhabilitation de l'ancien bâtiment de biologie a été menée à bien. Il me faut remercier tout particulièrement le président de la Région et le recteur qui ont su comprendre à temps la nécessité absolue qu'il y avait, au-delà des difficultés administratives, à faire en sorte que la biologie puisse fonctionner.

Le point essentiel résidait dans le fait de pouvoir solutionner définitivement deux problèmes essentiels : la réfection du bâtiment principal de la faculté des sciences, et l'intégration définitive des bâtiments de l'INSA au sein de l'université. Ceci a été réalisé grâce, là encore, à la compréhension du président de la Région et de M. le recteur d'Académie qui ont pu nous proposer, en octobre 2006, 35 millions d'euros financés par la Région pour la construction d'un nouveau bâtiment, et 42 millions d'euros pour la rénovation du bâtiment de l'INSA. Il nous faut ajouter le don par la Région de l'infrastructure dit « bâtiment EDF », qui eut lieu fin 2006, avec pour finalité l'installation de salles d'enseignement de français pour les étudiants étrangers. L'excellence du laboratoire de Neurosciences, dirigé par le Professeur Vaudry et installé dans l'ancien bâtiment, méritait l'amélioration des conditions de travail particulièrement déficitaires dans ce cas, mais ce problème a finalement été résolu en termes de financement.

D'autre part, la problématique de la recherche en sciences humaines était majeure puisque la faculté de lettres ne pouvait offrir à ses chercheurs qu'environ 0,5 m² par personne. La rénovation de l'ancienne faculté de droit a pu offrir environ 4 000 m² supplémentaires de locaux, remarquablement réhabilités, ce qui a permis, à la fin 2006, l'installation du laboratoire de musicologie et d'un certain nombre de laboratoires en SHS

(Sciences humaines et sociales) dont les STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives), dans ces lieux d'enseignement.

L'UFR (Unité de formation et de recherche) de psychologie/sociologie/sciences de l'éducation a pu bénéficier d'environ 2 000 m² supplémentaires correspondant à l'aménagement et à la modernisation des anciens bâtiments de physique dont les occupants s'étaient installés au Madrillet. Ces nouveaux locaux sont pratiquement totalement dédiés à la recherche en psychologie de l'enfant, et en sociologie du travail. L'ensemble constitue une rénovation complète du site de Mont-Saint-Aignan, qui se décline désormais en un pôle de biologie, de chimie, et un pôle de sciences humaines et sociales.

La faculté de médecine située sur le site de Martainville a vu son rayonnement se développer considérablement en nombre de laboratoires et en matière d'accueil des chercheurs grâce à la sensibilité proactive de M. le doyen Thuillez, qui a su donner aux laboratoires de génétique, de recherche dans le champ cardiovasculaire mais aussi gastroentérologique et immunologique, tout l'espace nécessaire. Ce dernier est aussi parvenu à largement augmenter la visibilité de la recherche dans le domaine médical, en développant l'institut de recherche biomédical – rassemblant les forces de l'université mais aussi du CHU – pour donner à l'excellence de la recherche médicale rouennaise toutes ses chances. Il importe aussi d'insister sur le nécessaire déploiement d'une nouvelle structure immobilière afin d'accueillir les différents axes internes à cet institut qui se dégageront dans les prochaines années.

Je ne voudrais pas oublier ici l'effort particulier réalisé à Évreux, où le professeur Nicole Orange a su animer et donner son essor à une plateforme de recherche et un domaine particulier centré sur la technologie de la chaîne du froid, qui ont pu conduire à la pérennisation – qui n'était pas évidente – d'un centre de recherche spécifique dans cette ville, et à la création de nouveaux emplois grâce à une pépinière d'entreprises.

L'entrée de l'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) de Mont-Saint-Aignan dans le giron de l'université a été gagnée de haute lutte, mais elle est aujourd'hui acquise à la faveur là encore du président de Région, de M. le recteur d'Académie et de M. le maire de Rouen.

La faculté de droit a enfin pu bénéficier début 2007 des autorisations des commissions de sécurité qui lui ont permis de maintenir ouvert ces 25 000 m² sans risque sur le plan légal, aussi bien pour les responsables de l'université que pour leurs utilisateurs.

La problématique de la recherche est essentielle pour le développement et la croissance tant d'une université que de la Région qu'elle devrait irriguer en termes de formation et de valorisation des produits de la

recherche, ce qui peut se traduire immédiatement par des créations d'entreprises et donc d'emplois. Je voudrais profiter de l'occasion pour ajouter qu'en Suède, aux spécificités connues d'un enseignant-chercheur à savoir la recherche, l'enseignement et l'administration, s'ajoute désormais une nouvelle mission sur laquelle il peut être évalué, à savoir la création d'emplois.

Je souhaiterais terminer sur la nécessité absolue, si nous voulons espérer un jour entrer dans le classement de Shanghai, de construire un pôle de recherche et d'Enseignement supérieur normand. Pour ce faire, nous pourrions commencer par créer – et cela est possible dès aujourd'hui – une appellation de thèse qui ne serait plus dépendante d'une université mais qui pourrait s'intituler « Thèse de l'université de Normandie ».

Je remercie l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen d'avoir bien voulu accueillir ce colloque sur la recherche, et tout particulièrement son président le Professeur Robert Soyer, qui connaît l'extraordinaire fragilité mais l'absolue nécessité du développement de la recherche dans la Région.

the first of these was the fact that the...
 the second was the fact that the...
 the third was the fact that the...
 the fourth was the fact that the...
 the fifth was the fact that the...
 the sixth was the fact that the...
 the seventh was the fact that the...
 the eighth was the fact that the...
 the ninth was the fact that the...
 the tenth was the fact that the...
 the eleventh was the fact that the...
 the twelfth was the fact that the...
 the thirteenth was the fact that the...
 the fourteenth was the fact that the...
 the fifteenth was the fact that the...
 the sixteenth was the fact that the...
 the seventeenth was the fact that the...
 the eighteenth was the fact that the...
 the nineteenth was the fact that the...
 the twentieth was the fact that the...

the twentieth was the fact that the...
 the twenty-first was the fact that the...
 the twenty-second was the fact that the...
 the twenty-third was the fact that the...
 the twenty-fourth was the fact that the...
 the twenty-fifth was the fact that the...
 the twenty-sixth was the fact that the...
 the twenty-seventh was the fact that the...
 the twenty-eighth was the fact that the...
 the twenty-ninth was the fact that the...
 the thirtieth was the fact that the...

the thirtieth was the fact that the...
 the thirty-first was the fact that the...
 the thirty-second was the fact that the...
 the thirty-third was the fact that the...
 the thirty-fourth was the fact that the...
 the thirty-fifth was the fact that the...
 the thirty-sixth was the fact that the...
 the thirty-seventh was the fact that the...
 the thirty-eighth was the fact that the...
 the thirty-ninth was the fact that the...
 the fortieth was the fact that the...

RICHARD WADDINGTON

(1838-1913)

**Chef d'entreprise précurseur, républicain de conviction,
animateur régional et citoyen français d'excellence**

par M. Jacques DELÉCLUSE

(Séance du 9 juin 2007)

Le 18 novembre 1897, alors que l'Académie française procède à l'attribution officielle de ses récompenses annuelles, l'ouvrage d'histoire ayant pour thème *Louis XV et le renversement des alliances – Préliminaires de la Guerre de Sept Ans*, dont Richard Waddington est l'auteur, se voit décerner le Prix Thérouanne qui couronnait, à l'époque, le meilleur récit historique paru l'année précédente. Ce fut, sans doute, pour l'intéressé qui ne manquait pas de titres à l'attention de ses concitoyens, l'une de ses meilleures satisfactions.

Car cet homme d'entreprise, à la tête d'un ensemble industriel cotonnier de belle ampleur, qui mena parallèlement et avec un égal succès une carrière consulaire et politique convaincante, était aussi un historien avisé particulièrement intéressé par l'événement diplomatique qui se révéla déterminant dans l'expression des forces se déployant en Europe jusqu'au dernier conflit.

Ainsi s'illustre de manière originale une personnalité aux multiples facettes : Richard Waddington fut un grand notable de son temps, actif, influent, perspicace, qui laissa dans notre région et notre ville une trace remarquable que je me suis donné pour mission de rappeler.

I. Une double culture

Richard Waddington est né en 1838 à Rouen dans une famille d'origine anglaise qui s'adonnait, en France, depuis plusieurs générations, à l'industrie cotonnière alors florissante. Petit-fils de William Waddington et de Grace Valentine Sykes dont le père s'était installé comme filateur à Saint Rémy-sur-Avre dès 1792, troisième fils des cinq enfants de Thomas (1792-1869) et Jane MacIntosh Chisholm, Richard appartient à la troisième génération de la lignée d'une famille qui va briller, à travers son frère aîné William-Henri et lui-même, dans la vie politique française.

Il mène ses premières études au Lycée Corneille de Rouen. Sa famille demeure rue de Crosne, et son père dirige le comptoir des ventes de l'entreprise, dont les établissements de production qu'il a aussi pour mission de superviser sont basés dans l'Eure ; il appartient par ailleurs au Consistoire Protestant de la ville. À 15 ans, après un passage au Lycée Saint-Louis à Paris, Richard poursuit sa formation en Angleterre¹, lieu d'origine de sa famille dont on a identifié la présence outre-Manche sur plusieurs siècles, et dont le berceau était situé dans le Lancashire. Il s'y prépare à une carrière militaire qu'il engagera dans l'artillerie² où il accède, après trois ans de service et alors qu'il a 26 ans, au grade de lieutenant.

C'est à ce moment que sa vie bascule. Son frère cadet, Francis, appelé à succéder à son père à la tête de l'entreprise, décède prématurément alors que la transmission de la direction à laquelle il s'était préparé allait s'effectuer. Son frère aîné William, déjà engagé dans une carrière de dimension intellectuelle et politique n'apparaît pas l'homme de la situation. C'est ainsi que Richard, le puîné, est sollicité et accepte de remplacer son frère défaillant. Son mérite est d'autant plus grand qu'il ignore tout de l'activité qui l'attend, qu'il interrompt une carrière prometteuse, qu'il s'installe à Rouen alors qu'il a quitté le pays, sauf de rapides séjours en vacances, depuis quelque 11 ans. La solidarité familiale a emporté la décision ; elle marquera désormais tout son parcours.

L'autorité qui, très vite, se dégage de ce choix, s'exprime d'autant plus facilement que Richard intègre sans tarder les aspects spécifiques de son nouveau métier et qu'il profite au maximum de l'accompagnement que son père vieillissant lui accorde avant que ne s'opère une passation de pouvoirs sans heurts. En définitive, très rapidement, il s'impose comme un véritable chef d'entreprise.

1. Au Collège de Rugby.

2. À l'École de Woolwich.

Cette transition se trouve, il est vrai, facilitée par les structures familiales de la société. Une branche parallèle partage le pouvoir : celle de Frédéric Waddington, son oncle qui, basé à Saint Rémy-sur-Avre, est responsable de la direction technique des usines du groupe qui ont essaimé depuis leur origine le long de la rivière, dans cette zone géographique du département de l'Eure. La coopération exemplaire qui s'effectua entre les deux frères – Thomas et Frédéric – de la génération précédente va se prolonger entre les cousins de la nouvelle génération, après le retrait puis le décès de Frédéric et son remplacement par son fils Evelyn. Toutefois, la prééminence que Thomas exerçait déjà au niveau de la direction générale se perpétuera – s'accentuera même – au profit de Richard dans le cadre de l'entreprise familiale, tout au long de l'exercice de sa fonction, et jusqu'à son propre décès.

Richard va dès lors, avec intelligence, pénétrer le milieu au sein duquel il exercera ses futures responsabilités. Juge au tribunal de Commerce en 1869, cinq années après son retour en France, il devient membre de la Société Libre d'Émulation où se regroupent nombre d'industriels locaux, et il ne se refuse pas d'y livrer des communications. Son parfait bilinguisme, si rare à l'époque, lui sert comme moyen convaincant d'intégration.

Les événements de 1870 vont singulièrement accentuer cette mutation. Confronté aux épreuves de la guerre, Richard Waddington, contraint d'abandonner ses affaires pendant quelques mois du fait des circonstances, alors qu'il vient d'acquérir la nationalité française, est appelé à se mobiliser pour la défense du territoire. Il réussit à former un corps-franc volontaire, et il utilise ses relations avec l'Angleterre, qui est tout à fait étrangère au conflit, pour s'équiper rapidement d'une batterie d'artillerie complète, laquelle se substitue à un équipement initial défectueux. Au Havre où il opère, il se distingue par sa détermination et son sens de l'organisation. Sa stature de chef, sa compétence militaire font merveille, et ses exploits lui vaudront, en 1871, la Légion d'honneur.

Dans la foulée, une fois la paix rétablie, il accepte de plus en plus de prendre des engagements dans le domaine économique et politique local. Déjà conseiller d'arrondissement depuis juin 1870, il est élu conseiller général du canton de Darnétal où est localisée la propriété familiale dont il a hérité, puis il entre sans coup férir en 1872 dans le cénacle de la Chambre de commerce qui lui avait inspiré des réflexions et des propositions de réforme lorsqu'il s'était saisi du sujet devant la Société d'Émulation. Les bases sont dès lors posées d'une candidature à la députation lors des élections législatives de février 1876, où il triomphe.

Peut-on imaginer une intégration plus accomplie et plus rapide à sa nouvelle patrie sans renoncer, pour autant, à l'usage de la langue

anglaise qui restera le vecteur de communication de sa famille, aux attaches qui, sa vie durant, continueront à le lier indéfectiblement au pays d'origine de ses ancêtres ? Sa foi protestante aussi y contribuera, au cœur de laquelle il puisera une morale de l'action, un humanisme positif, un sens du devoir dont on sait combien ces vertus ont marqué le dynamisme britannique et sa référence puritaine, depuis l'épopée des premiers colons en Amérique et l'éveil de la Révolution industrielle dont l'Angleterre fut le berceau.

Cette double appartenance coïncide – comment ne pas l'observer – avec la période nouvelle au cours de laquelle, après deux siècles de luttes renouvelées, la France et la Grande-Bretagne ont cessé de s'opposer et tentent timidement, malgré des accidents de parcours tel le conflit de Fachoda, un rapprochement significatif. Quelle part, cette intime coopération familiale, multipliée par tant d'autres exemples d'installations réussies en France, a-t-elle prise dans la préparation d'une alliance qui s'épanouira quelques années plus tard à l'initiative de Delcasse et dont son propre frère, William, devenu ambassadeur à Londres, esquissera les prémices pendant les dix années, de 1883 à 1893, où il remplit sa haute fonction ?

II. Chef d'entreprise malgré lui

Les circonstances qui ont présidé à sa nouvelle mission, si elles se sont présentées de manière contraignante ont, sans doute, révélé à Richard Waddington son propre tempérament et une réelle vocation. L'entreprise qu'il est appelé à diriger lui offre, en effet, un terrain où son autorité naturelle, son sens de l'organisation, sa quête permanente de connaissances vont pouvoir pleinement s'exercer. Gros travailleur, les tâches multiples ne le rebutent pas ; le champ d'action qui lui est confié ne manque pas de matières à découvrir, de techniques à appréhender, de relations humaines à établir, de marchés à conquérir, et de stratégies à développer.

Au moment où il en prend la tête, sa société a atteint une dimension significative. Elle est composée de quatre usines, toutes installées le long de la rivière de l'Avre, cet affluent de l'Eure :

– *la filature d'origine construite en 1792 dans la commune de Saint Rémy* par Henry Sikes, l'aïeul, en même temps qu'il acquiert, aux alentours, des parcelles de terrain d'une superficie de 350 ha, achetés à l'occasion de la vente des biens nationaux. Victime d'un incendie, l'établissement sera reconstruit en neuf en 1850 ;

– *la filature de l'Isle*, bâtie en 1825, s'étendant sur 80 m de long et s'élevant sur 5 étages, l'une des plus vastes de son époque et qui

fut construite alors que les frères Thomas et Frédéric conduisaient les destinées de l'entreprise ;

– *le tissage de Moedin*, entreprise édifée sur la commune de Nonancourt en 1834 ;

– *le tissage de la Bèquerie*, situé sur la commune de Saint Lubin-des-Joncherets en Eure-et-Loir, dans les années 1850.

Toutes sont proches les unes des autres, et reliées entre elles par des bateaux à fond plat qui assurent par la rivière les approvisionnements nécessaires aux différents stades de leurs productions respectives, comme si elles constituaient une seule et même exploitation tout en échappant au gigantisme d'un regroupement unique. Elles comptent, au total, un millier d'ouvriers et font fonctionner 28 000 broches et 712 métiers, mus autant par l'énergie hydraulique que par la force motrice. Les unes et les autres sont dotées des meilleurs équipements, et assurent une production à la qualité reconnue.

Les deux lignées parallèles, celle de Richard et de son frère William d'une part, et celle de leur cousin Evelyn d'autre part, se partagent le capital. Traversée par une mutation technique permanente, l'industrie textile est, à cette époque, un secteur devenu sensible, en proie aux crises périodiques, et leur mérite est grand de maintenir, une génération durant, l'entreprise classée parmi les plus importantes de la région, à un haut niveau de compétitivité. L'accord intime entre les représentants des deux branches, leur volonté respective de coopérer est le ciment qui leur assure cette capacité.

Alors qu'Evelyn, résidant sur place, est tourné vers l'exploitation technique, les modes de fabrication, les matériels à investir, les matières premières à acheter, le personnel à recruter et la fonction de représentation auprès des instances professionnelles, Richard, basé à Rouen, au lieu même du Siège social et du Bureau de vente, a pour tâche d'assurer l'écoulement des productions dont le large éventail en matière de tissus situe la diversité : cretonnes, longottes, croisés et, en matière de filés, le surplus des productions au-delà de la fourniture de ses propres tissages. Mais il se préoccupe aussi d'insuffler à son style de direction une dimension sociale caractéristique. S'il n'en fut pas l'initiateur au sein de ses usines, il en fut incontestablement l'accélérateur. Son éducation protestante soucieuse d'équité, le sentiment qu'une entreprise est une communauté d'hommes qui œuvrent tous vers un but commun, mais aussi les tensions sociales qui secouent, à l'époque, la société civile avec le souvenir encore vivace de la Révolution de 1848, après l'explosion de la Commune, les réflexions multiples qui stigmatisent le sort subi par les classes laborieuses, le déterminent à prendre des initiatives qui convergent toutes vers l'amélioration de la condition ouvrière.

Un certain nombre d'institutions à caractère social (société de secours mutuel, caisse de retraites, logements ouvriers), à caractère éducatif (crèche, salle d'asile, école), à caractère culturel (bibliothèque, orchestre d'harmonie, association sportive) se sont peu à peu développées sous son impulsion, qui, outre l'amélioration apportée à la vie quotidienne des bénéficiaires, fournissent à l'ensemble industriel une cohésion fondée sur l'adhésion des salariés.

Certes, l'époque a été le théâtre de cette tendance à connotation paternaliste, où la recherche d'un meilleur bien-être s'organise dans le giron de l'entreprise et s'analyse aujourd'hui comme une dépendance à travers laquelle travail, logement, vie quotidienne, loisirs, culture et santé participent.

Les Établissements Waddington s'inscrivent en flèche dans cette conception et précèdent souvent le mouvement général, ce qui leur confère comme un gage d'exemplarité. Dans l'esprit de Richard Waddington, il ne s'agit pas d'un effet de mode mais du souci permanent de contribuer à la dignité des personnes et à une éducation plus générale conduisant à leur permettre de s'ouvrir au monde. Cette préoccupation habite la direction lorsqu'à l'occasion des Expositions Universelles organisées à Paris – celle de 1889, mais aussi et surtout celle de 1900 –, un grand voyage collectif est offert à tous les salariés de l'entreprise, par train spécial, pour les mettre en contact avec cette vitrine exceptionnelle de l'évolution technologique et économique du monde. Et elle lui paraît compatible avec le sentiment d'appartenance que chaque collaborateur doit ressentir à l'occasion d'événements qui jalonnent la vie de l'entreprise, tels la remise à Richard de sa Légion d'honneur qui inaugura la pratique des grands banquets réunissant ouvriers et notables locaux, ou encore le Centenaire de la création de la société, qui fit l'objet de manifestations de prestige de grande ampleur (feux d'artifice, illuminations, banquets). Pour autant, ces initiatives appréciées ne conduisirent pas à une amélioration significative des salaires qui demeurèrent au bas niveau général qu'on leur reproche aujourd'hui, tout en corrigeant cette impression, d'un côté, par l'effort de promotion qui a conduit les meilleurs collaborateurs à accéder à des responsabilités de direction les hissant hors de leur milieu d'origine, et de l'autre, par la longue fidélité que les travailleurs ont accordé à leur employeur.

On est frappé par le soin avec lequel les institutions créées ont abordé les problèmes à régler, et par les modifications sensibles qu'elles ont dû apporter au comportement de ceux qui en bénéficiaient. Ce furent des accélérateurs évidents d'émancipation, en même temps que des lieux d'exploration des dispositions à prendre dont nos institutions publiques se sont ensuite largement inspirées. Par exemple :

– *en matière de secours mutuel* : soins médicaux et médicaments gratuits pour les ouvriers en exercice et les retraités, versements d'indemnités de base journalières en cas de maladie, versements d'indemnités de frais d'inhumation en cas de décès d'un ouvrier ;

– *en matière d'institutions éducatives* : création de crèche, ouvertes de 5 heures du matin à 19 h 30 pour les enfants de 15 jours à 3 ans, comprenant dortoir, salle de jeux, personnel d'accompagnement, remise à la mère de lait stérilisé pour la nuit. Précédant de 4 ans les lois de Jules Ferry, l'entreprise rend obligatoire l'instruction pour tous les enfants des employés de ses usines en prenant en charge l'ensemble des frais de scolarité. Comment, sur ce sujet, ne pas évoquer l'influence du grand frère William devenu, à la même époque, ministre de l'Instruction Publique ? Création d'une bibliothèque qui s'enrichit jusqu'à posséder 1 500 volumes et les abonnements à une dizaine de journaux illustrés, qui était accessible de 6 heures du matin à 9 heures du soir et organisait des prêts de livres ;

– *en matière d'habitat*, par le rachat et l'aménagement de maisons rurales, par la construction dans de petits lotissements de logements neufs dotés du confort sanitaire, si bien que l'entreprise pourra accueillir plus de 200 ouvriers logés à des prix modiques.

Ce faisant, Richard Waddington se dotait d'un laboratoire précieux d'expériences sociales dont il utilisera les enseignements dans les travaux parlementaires auxquels il se livrera durant l'exercice de ses mandats politiques.

III. Parlementaire soucieux de progrès social

En 1876, le Comité républicain de la Seine-Inférieure choisit comme candidat de la III^e circonscription de Rouen, qui intégrait plusieurs cantons ruraux en voie d'industrialisation au nord de la Seine, Richard Waddington qui passa, sans coup férir, le cap de l'élection avec 69 % des voix contre le monarchiste Bézuel d'Esneval.

Le voici siégeant dans une Chambre des députés habitée par l'incertitude du régime qui va gouverner la France. Monarchie ou République ? Depuis l'élection de Thiers à la tête de l'État, auquel Mac Mahon avait succédé en 1873, le pays soumis à des institutions nouvelles depuis 1875, qui cautionnent plutôt une future République, est traversé par des courants contraires. Les deux Assemblées n'abritent pas une même majorité. Si, au sein de la Chambre des députés, le courant républicain tend, d'élections en élections, à prendre le dessus, au Sénat, ce sont les monarchistes qui l'emportent même si légitimistes et orléanistes s'opposent un moment sur la famille choisie pour régner.

Richard Waddington opta, pour ce qui le concerne, en faveur de la République³ et il en fait la profession de foi lors de sa campagne électorale :

Si vous m'envoyez à la Chambre, disait-il, je travaillerai à rendre tout à fait stable cette République qui, seule, peut vous assurer l'ordre et la prospérité au dedans avec la paix au dehors. L'instruction publique, l'assistance dans les campagnes, l'assistance médicale, la révision du cadastre, seront l'objet spécial de mes préoccupations.

On sait comment, confronté à une majorité qui s'écarte de ses propres convictions monarchiques ou impériales⁴, le président élu, Mac Mahon, après avoir en vain, par une dissolution, souhaité inverser le cours des événements, fut conduit, pour reprendre l'expression de Gambetta chef du parti républicain, d'abord « à se soumettre » puis ensuite « à se démettre ». Le régime qui conforte la République naissante a choisi d'être parlementaire, et le gouvernement, appelé par son successeur Jules Grévy, fut confié à William Waddington, frère de Richard, nouveau Président du Conseil, déjà introduit dans les cercles proches du pouvoir pour avoir occupé les postes de ministre de l'Instruction Publique et des Affaires Étrangères dans les équipes de la période de transition des cabinets Dufaure et Jules Simon. Ce frère aîné, n'était pas dépourvu de prestige : il passait notamment pour un érudit dont les recherches avaient porté sur les périodes grecque et latine et concernaient les domaines de l'épigraphie et de la numismatique. Il avait publié des *Mémoires* sur ses investigations en Asie Mineure, en Grèce et en Syrie, et avait participé à la fondation de l'École des Hautes Études. Il était membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de la réputée Société des Antiquaires. Depuis 1871, il était député du département de l'Aisne, et devint sénateur.

Élu au cours des péripéties parlementaires qui marquent cette époque, Richard Waddington ne cessera d'afficher ses convictions républicaines ; il fera partie de la majorité qui, le 16 mai 1876, alors que se mettent en place les institutions nées des lois constitutionnelles votées précédemment, que le conflit s'installe au sujet des pouvoirs respectifs du Président et des Assemblées, et il se prononcera en faveur de la primauté des secondes : le souvenir de 1848 et celui, malheureux,

3. Sans doute inspiré par le modèle anglais où, à l'époque, règne la reine Victoria, où s'exerce pleinement la fonction parlementaire avec les Wighs et les Toties, et où Disraeli en alternance avec Gladstone gouvernent en maître.

4. Avec le renoncement du Comte de Chambord et le décès du Prince Impérial.

de la prééminence présidentielle d'où naquit le régime impérial étaient passés par là ! Il sera réélu confortablement en 1877 lors du nouveau scrutin provoqué par la dissolution décidée pour résoudre ce différend, et deviendra un membre écouté – il en sera le secrétaire – du groupe parlementaire de la Gauche démocratique auquel appartient son frère, dont l'influence ne sera pas sans effet bénéfique sur son propre parcours.

C'est d'ailleurs cette tendance modérée – par rapport aux autres forces en présence telles que le radicalisme et le socialisme naissant –, illustrée par Jules Ferry, Freycinet et Méline, qui inspirera les principales décisions législatives de cette période en faveur de l'enseignement laïque et obligatoire, de la liberté de la presse, de la liberté syndicale et de la politique d'expansion coloniale. Elle sera celle aussi qui consolidera la République par une révision constitutionnelle corrigeant les ambiguïtés de sa naissance, celle qui organisera le régime communal et s'opposera résolument au rôle joué par les congrégations dans le domaine scolaire et universitaire, notamment pour la collation des grades. Elle sera en revanche impuissante à résoudre le mal endémique du régime : à savoir l'instabilité ministérielle qui verra défiler les cabinets successifs et se ressemblant, car souvent composés des mêmes participants. Richard Waddington sera donc appelé par son vote à intervenir sur ces sujets mais aussi sur les traités de Commerce et les tarifs douaniers, pour interdire aux premiers d'influencer les seconds, il sera aussi amené à se prononcer contre l'expulsion des princes qu'il juge discriminatoire⁵, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, pour les poursuites à l'encontre du général Boulanger dont la popularité menace, un moment, la République.

Confirmé en 1881, au même scrutin majoritaire, puis en 1885, dans le cadre d'un scrutin de listes, enfin en 1889 avec le retour du scrutin majoritaire, il va devenir, au fil des années, un parlementaire assidu, apprécié, actif et particulièrement tourné vers les questions relevant du domaine économique et social.

On l'entend intervenir pour soutenir la politique protectionniste chère à son activité industrielle, et il se pose en défenseur intransigeant de l'industrie nationale, rejoignant sur ce terrain son collègue Pouyer-Quertier et son porte-drapeau, Méline. Ses participations aux multiples commissions parlementaires qui se penchent sur la législation économique (commissions des finances, des chemins de fer, de la réforme fiscale, des douanes) lui permettent d'acquérir la compétence nécessaire aux grands sujets du moment et contribuent à asseoir une autorité incontestée que ses rapports sur le budget militaire ou sur les conventions relatives aux

5. Notamment le Duc d'Aumale et le Duc de Nemours.

concessions ferroviaires avaient aidée à construire. Celle-ci sera renforcée par l'intérêt qu'il ne cessera de porter aux questions sociales, et on lui doit une contribution décisive à la célèbre loi sur « Le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les usines et manufactures », dont il sera le rapporteur. « Ce sera, écrira Geneviève Dufresne, historiographe de la saga familiale, une des grandes batailles de sa vie. » Elle est, en effet, significative de sa volonté d'intervenir et de faire évoluer les pratiques sur un terrain qu'il connaît bien, et pour lequel il va enrichir ses connaissances en enquêtant personnellement auprès d'ateliers parisiens, en s'informant des législations étrangères, celle de Grande-Bretagne notamment, en recueillant les enquêtes menées auprès des Chambres de commerce, des conseils de Prud'hommes, des Chambres syndicales, des inspecteurs du travail. La France accuse un retard dans ce domaine sensible, et la législation en vigueur qui remonte à 1874, limitée dans son objet, se révèle inefficace car impuissante à réduire les horaires de travail, à interdire le travail de nuit, à limiter le recours au travail des enfants.

Le rapport qu'il établit en juin 1888, lors de la délibération sur le projet de loi, a l'intérêt de révéler sa conception, largement partagée à l'époque par le milieu bourgeois auquel il appartient, sur le rôle de la femme dans la société :

N'est-ce pas la femme mariée qu'il faut protéger, pour qu'elle puisse surveiller sa famille et entretenir le bon ordre dans son intérieur ?

Le législateur doit intervenir car faute du soutien de la loi, partout où les contraintes économiques opèrent et les obligent à un travail salarié, elles se présentent sans défense face aux employeurs :

En effet, la femme... ne peut pas se protéger elle-même. Elle n'a pas de syndicat professionnel pour s'organiser, pour défendre son salaire, ses heures de travail. La femme est un mineur. En notre qualité de législateurs ne sommes-nous pas ses tuteurs ? N'est-il pas nécessaire que nous prenions d'elle tous les soins possibles ? Ne devons-nous pas nous consacrer à ce devoir que j'ai appelé sacré – ce mot, je le maintiens. Ne devons-nous pas protéger sa vie, son existence, sa santé, son bien-être ?

Et Richard Waddington est d'autant plus conscient des menaces qui pèsent sur l'évolution de son statut que le mouvement de l'économie risque de lui être défavorable :

La tendance de l'industrie, malheureuse mais inéluctable, se prononce pour l'organisation de la grande industrie en maisons puissantes réunissant

des capitaux considérables, souvent sous le nom de sociétés anonymes et, par conséquent, opposant, dans tout ce qu'il y a de plus choquant et de plus brutal, le capital au travail, créant des antagonismes qui n'existent pas au même degré aigu, quand le représentant du capital est un patron qui travaille avec ses ouvriers, les apprécie, vit au milieu d'eux, a un contact journalier et connaît leurs besoins et leur existence.

Cette perspective, dont on appréciera la lucidité, ne l'empêche pas de condamner les pratiques abusives de son temps, qui livrent sans défense un personnel féminin corvéable à merci dans des ateliers de confection et qui par la pression sur les salaires et les horaires de travail forcé cherchent à obtenir à leurs dépens des conditions de fabrication concurrentielles. Cette analyse critique prend tout son poids quand on sait que la durée du temps de travail dépasse 12 heures voire 13 heures par jour, lorsqu'il s'agit de personnel féminin ou enfantin, auquel s'ajoute le temps du repas pris sur place et les temps de transport :

L'ouvrière... quittera ainsi son domicile à cinq heures et demie pour n'y rentrer qu'à huit heures et demie ou neuf heures du soir. Est-ce une existence ?

Est-ce que réellement cette femme peut, dans de telles conditions, s'occuper de son intérieur, de ses enfants, de son ménage ?

D'où une série de mesures proposées, que Richard Waddington aurait souhaitées plus avancées, interdisant notamment le travail de nuit aux enfants, aux filles mineures et aux femmes, fixant la durée réelle du travail et instituant le corps des inspecteurs du travail – la fonction créée antérieurement étant bénévole –, pour en imposer l'application. Ce sont ces dispositions que la loi adoptée le 2 novembre 1892 tentera de mettre en œuvre.

Entre-temps, renonçant au siège de député, il opte en 1891 pour un siège plus assuré et plus confortable au Sénat, où il rejoint le groupe de la Gauche républicaine. Après un scrutin difficile, il parvient à battre le sénateur sortant Pouyer-Quertier, industriel cotonnier lui aussi, et confrère consulaire mais aux tendances légitimistes confirmées. Il sera, dès lors, réélu jusqu'à sa mort, en 1913. Il a rejoint dans la Haute-Assemblée son frère William avec qui il n'a cessé de coopérer, non seulement lors de son rapide passage à la tête du Gouvernement, utilisant au besoin les relations nombreuses qu'entretenait ce dernier, mais aussi lorsqu'il sera promu ambassadeur de France à Londres, Richard jouant auprès de lui le rôle officieux de correspondant privilégié et d'informateur des opinions développées en France.

Dans cette Assemblée, il prendra ses distances vis-à-vis des options de la république radicale de Waldeck-Rousseau, de Combes et de Clemenceau et il se félicitera, en 1912, de l'accession à la présidence de la République de Raymond Poincaré, ce républicain modéré qui selon sa propre expression « n'était pas modérément républicain ». Ses préoccupations seront les mêmes qu'à la Chambre des députés, mais il s'attachera plus particulièrement à la Commission du budget militaire dont il sera le rapporteur, alors que l'imminence d'un nouveau conflit apparaissait. En 1906, en effet, l'Allemagne de Guillaume II se fait menaçante à Agadir vis-à-vis des visées françaises sur le Maroc, et il faut négocier avec elle des mesures d'apaisement pour éviter une rupture. Or la menace renaîtra de nouveau lorsque, en juillet 1913, l'Allemagne portera la durée du service militaire de 2 à 3 ans, et il faudra se résoudre en France à faire aussitôt de même, alors que Richard Waddington venait de décéder le mois précédent.

Une si forte présence parlementaire lui aura valu d'être désigné comme membre du Conseil supérieur des colonies, du Comité consultatif des Chemins de fer, de la Commission supérieure de l'Exposition Universelle de 1900. Néanmoins, son militantisme ne l'écartera pas de ses responsabilités de chef d'entreprise qu'il finira par assumer seul après le décès de son cousin Evelyn, comme de la préparation de sa succession en y formant son troisième fils, Arthur, ni de la prise en charge des questions économiques d'une région dont il est devenu l'un des principaux acteurs.

IV. Promoteur ardent du développement régional

Ce dernier aspect de son implication personnelle, c'est en sa qualité de membre de la Chambre de commerce de Rouen qu'il va l'exercer. Avec une prescience remarquable, Richard Waddington avait senti l'importance que cette institution atypique pouvait prendre dans la mise en œuvre du développement régional. Son propos à la Société d'Émulation repris dans une brochure publiée en 1870 le confirme :

Nous avons l'intime conviction que les Chambres de commerce pèseront d'un bien autre poids dans la balance de l'opinion, quand elles s'appuieront sur un corps électoral nombreux et indépendant, quand libres de toute entrave administrative, elles manifesteront hautement et publiquement leurs convictions, quand enfin, de simple corps consultatif aujourd'hui, elles deviendront un Parlement commercial.

Élu dès 1872 à un siège de cette institution, il y occupe le poste de Secrétaire membre rapidement mais brièvement, car ses engagements

politiques à partir de 1876 limitent sa présence au seul suivi de ses travaux, l'obligeant à renoncer à sa participation au Bureau qui en est l'organe exécutif. Du moins prend-il pleine conscience de l'importance des tâches qu'assume l'Institution consulaire conduite par Pouyer-Quertier au moment où elle consacre l'essentiel de ses activités et de ses interventions à la renaissance et au développement du port de Rouen. C'est une période faste pour l'organisme consulaire qui mobilise toutes les énergies pour arriver à ses fins. Après le décès de Pouyer-Quertier en 1891 – auquel d'ailleurs il succède comme sénateur –, puis la présidence écourtée mais si active d'Émile Duchemin qui s'achève en 1896, une succession est à assurer alors qu'une partie de l'équipe qui entourait ces deux ardents animateurs se disperse ou disparaît.

Le recours à Richard Waddington s'impose alors à tous, et c'est lui qui va prendre le relais ne reculant pas devant le surplus de responsabilités qui va en résulter pour lui. Xavier Knieder, l'homme qui personnalise la récente industrie chimique et qui fut l'heureux promoteur de la grande exposition rouennaise de 1896, l'accompagne comme vice-président, mais disparaîtra prématurément ; Henri Turpin, qui présidera longtemps la Société industrielle, le rejoint également, mais aussi Henri Wallon, historiographe de la Compagnie, et Hippolyte Héduit, adjoint au maire, tous survivants de l'équipe précédente, et qui font corps avec lui. Ils seront plus tard relayés au cours de son long mandat de 17 ans par Georges Leverdier, Michel Desmonts et Albert Faroult qui deviendront tous trois, successivement, présidents à sa suite. Bel et fructueux exemple de continuité !

La tâche est cependant considérable. Il faut maintenir, accentuer même l'effort engagé dans de multiples directions. Il s'agit, en effet, de faire face à l'augmentation continue du trafic et susciter les grands travaux, les équipements, les outillages et les structures d'intervention appropriés, et c'est une préoccupation constante qui n'accepte aucun relâchement. Il faut aussi donner corps à une politique exprimant la diversité industrielle de la place, qui entre dans une phase de déploiement.

Lorsqu'en 1897 Richard Waddington prend les rênes de la Chambre de commerce, le port de Rouen dans sa configuration moderne est lancé ; le trafic atteint déjà plus d'un million et demi de tonnes ; il va quadrupler en 20 ans, progressant jusqu'à 5 millions 800 000 tonnes, et occuper la deuxième place dans la hiérarchie des ports français en 1913 (année du décès de Waddington). En un peu plus d'une décennie pour accompagner ces progrès, l'établissement maritime va poursuivre les transformations fondamentales qui vont modifier sa géographie : des quais nouveaux sont construits pour accueillir des navires plus volumineux et plus nombreux (4 286 en 1913 contre 2 712 en 1900 – dont 1 738 de plus de 5 m de

tirant d'eau contre seulement 840 en 1900). Des bassins sont créés par le rattachement des extrémités amont des îles, qui jalonnent le fleuve, à ses rives ; ainsi naissent ce que la physionomie d'aujourd'hui restitue encore : les quais de Boisguilbert et Béthencourt, la presqu'île Rollet et la presqu'île Élie, les bassins appelés aux bois ou aux pétroles, et par le projet de creusement des prairies Saint Gervais, au confluent de la rivière du Cailly, les bassins du même nom. Il faut aussi pourvoir à l'aménagement des terre-pleins, installer le plan incliné du slip pour la réparation navale des unités légères. Tout l'outillage (grues et treuils hydrauliques), toutes les superstructures (hangars, voies de quai), qui doivent accompagner ces extensions sont réalisés en même temps.

Il reste à associer les entreprises privées à cet effort en leur assurant les espaces opérationnels avec leur apport d'engins spécialisés (élévateurs, trémies, aspirateurs), et surtout s'assurer des moyens financiers que nécessitent des investissements d'une telle ampleur.

La loi sur les ports de 1885, dont Richard Waddington fut le rapporteur à la Chambre des députés, et dont il connaît tous les mécanismes, s'applique à dessein : les financements s'obtiennent en part à demi avec l'État, lorsqu'ils entrent dans le cadre d'une loi nouvelle qui fixe un nouveau programme d'infrastructures. Les lois précédentes servent aussi de support lorsqu'elles sont prolongées dans leurs effets par des décrets successifs, qui concernent les nouveaux équipements et la modernisation des anciens. Encore faut-il disposer des moyens nécessaires pour assumer les charges d'emprunts qui en résultent et ce sont les droits de tonnage, donc liés à l'augmentation du trafic et fixés par la Chambre, qui y pourvoient. Les cargaisons sont surtout constituées de trafics lourds, charbon, céréales, essentiellement à l'importation. « Leur croissance relève de la spécificité du port de Rouen, port de fond d'estuaire, de transit et de pondéreux qui reçoivent leur impulsion de l'horizon terrestre », note André Vigarie, géographe rouennais de réputation, observateur attentif des mutations portuaires pendant cette période clé :

Ce sont eux qui doivent répondre aux besoins d'une industrie en essor rapide ; ils sont donc des instruments de l'expansion industrielle que connaît la France et qu'il faut alimenter de produits importés.

À une longue phase de stagnation, succède une phase mondiale de développement. Outre les espaces autour des gisements de houille et de minerais de fer qui accaparent les principales localisations industrielles, les sites des ports d'estuaire sont ainsi les lieux où désormais les implantations d'usines commencent à s'opérer et où elles se caractérisent par leur diversité. Ainsi s'installe une industrie chimique et bientôt

une industrie métallurgique, appuyées l'une et l'autre sur des trafics d'importation. Le port de Rouen voit s'amorcer un complexe industriel à proximité de ses quais, vers l'aval du fleuve, qui vient accompagner une industrie textile encore prospère mais qui n'est plus le seul levier d'emploi de la région. L'ensemble économique que représente l'espace rouennais connaît donc un réel progrès que traduit le montant des opérations réalisées par la Banque de France : il s'élevait à 165 millions de francs en 1895 ; il atteint – compte tenu d'une légère inflation pendant la période – 365 millions en 1913, soit un doublement de l'activité en 17 ans. La grande exposition qui s'est tenue à Rouen sur le Champ de Mars en 1896 et qui, en quelque sorte, faisait présager ce bond en avant, portait témoignage de ces capacités. Elle avait surpris par son ampleur.

L'Europe occidentale participe à ce boom des affaires et la plupart des grands ports d'estuaire y participent concurremment. Anvers, Rotterdam, Brème, Hambourg, montrent l'exemple et leur prolongement fluvial respectif ne peut que les conforter dans leur évolution. C'est d'ailleurs pour procéder à l'examen précis des causes de leur croissance que Richard Waddington, en 1907, conduit une délégation qui le mènera en Allemagne, en Hollande et en Belgique, car ces ports voisins et concurrents restent les modèles dont il faut s'inspirer, et les visiteurs occasionnels seront encouragés à s'attacher aux améliorations à apporter sur le parcours fluvial de la Seine.

Mais une autre préoccupation se fait jour, en direction de la mer cette fois : l'estuaire est à aménager. Le calibrage de la rivière vers l'aval s'est arrêté à cet endroit qui pose des problèmes nautiques difficiles à résoudre. Le chenal de navigation s'y fraie un parcours au milieu des alluvions véhiculées par le flot qui en relève le seuil, quand il n'en modifie pas le tracé. La fréquentation accrue de la rivière, le gabarit croissant des navires s'accommodent mal de ces incertitudes et de ces changements. Il convient de le stabiliser. Vu l'ampleur du site et le volume des masses liquides à traiter, la réponse technique est problématique d'autant qu'elle doit ménager les intérêts du port du Havre, de celui de Honfleur et, désormais, les plages du littoral du Calvados. Elle s'engage pourtant et divers projets voient le jour, qui matérialisent autant d'hypothèses de tracés. Or, à cette époque, il est procédé à un choix dont la mise en œuvre ne se révélera pas positive, et en fait, nous le savons aujourd'hui, il faudra attendre plus de cinquante ans pour qu'une solution satisfaisante mais coûteuse soit trouvée. Des indications le confirment : le port est devenu une entité géographique à part qui désormais embrasse tout le fleuve. Il s'écarte de plus en plus de l'emprise de sa commune d'origine qui laisse à la Chambre de commerce le soin d'assurer seule la responsabilité de l'établissement maritime. Pour autant, la preuve

sera apportée que l'instrument juridique, mis en place en 1898 avec l'élaboration, par le Parlement, de la Charte des Chambres de commerce qui leur confère le statut d'établissement public, est bel et bien opérationnel. Cette loi de 1898, certes remaniée mais toujours en vigueur, va codifier toutes les natures d'interventions que les institutions consulaires sont déjà habilitées à prendre, telles que les concessions de travaux et de services publics, mais aussi celles qu'elles tendent de plus en plus à s'approprier, comme la gestion des magasins généraux, des salles de vente, l'organisation d'expositions, la création de cours professionnels et commerciaux. Sur la plupart de ces terrains, la Chambre de commerce de Rouen s'est déjà octroyée de tels pouvoirs et Richard Waddington, qui comme parlementaire a participé et suivi l'élaboration de cette loi, ne sera pas le dernier, parvenu à la présidence, à en exploiter la substance. Il accompagnera aussi son complément nécessaire lors de la réforme du régime électoral des Chambres de commerce intervenu en février 1908, qui ouvre les compagnies au suffrage de tous les patentés apportant à leur représentation de caractère universel la correction des catégories professionnelles où la pesée du nombre est compensée par le poids des activités. Les oppositions nées précédemment au sein de la Chambre à l'égard du suffrage universel, y compris celle formulée à l'encontre des femmes commerçantes, trouveront dans leur nouveau président, l'expression démocratique attendue et souhaitée.

On ne sera pas surpris, dès lors, de l'influence qu'il continuera à exercer auprès des milieux consulaires de son temps. Malgré l'élargissement et la reconnaissance des capacités offertes aux Chambres de commerce, le pouvoir législatif était resté réticent sur l'utilité de leur concertation au plan national et régional. Le droit de réunion, entre elles, avait été tenu en lisière. Comme l'objection en avait été faite lors de l'élaboration de la loi :

Laissez-les se réunir et les Chambres deviendront ce qu'on appelle un Parlement économique mais un Parlement faussé parce que comme vous ne leur imposerez aucune règle pour leur convocation et la tenue de leur réunion, elles se choisiront les unes et les autres, elles formeront des coalitions particulières animées d'un esprit exclusif.

Et les assemblées élues redoutaient cette concurrence. Aussi pourront-elles accéder à ce droit de réunion, mais de manière limitée et pour des sujets relevant respectivement de leurs attributions précises, éloignant toutes possibilités de concertation sur des questions d'ordre général. Il faudra lever cette réticence par une initiative qui rendra possible la réunion physique des présidents de Chambres dans une officielle

Assemblée des présidents, capable de fédérer leurs interventions, et il sera fait recours à Richard Waddington pour en assurer la vice-présidence derrière le président de la Chambre de commerce de Paris. Le calendrier lui-même viendra à la rescousse de sa notoriété quand il lui faudra célébrer le II^e Centenaire de la création à Rouen de l'Institution consulaire – l'une des toutes premières en France – en 1903, et accueillir le président de la République Armand Fallières lors des fêtes du Millénaire normand en 1911. Il ne s'agissait que d'occasions supplémentaires pour Richard Waddington, familier des notables de la République, de rencontrer ses partenaires parlementaires concernés par les questions liées à l'aménagement de la région lors de leur visite sur place, tels Félix Faure, Louis Barthou, Alexandre Millerand et Victor Augagneur, pour ne citer que ceux dont le nom a traversé l'histoire.

V. Historien respecté

Ainsi baigné comme acteur privilégié dans la nation française, confronté aux courants de pensée qui n'ont cessé de l'agiter, interlocuteur des principaux hommes politiques qui en étaient nourris, Richard Waddington, qui affichait un penchant naturel pour la science historique⁶ et regrettait de n'y pouvoir consacrer le temps nécessaire, parvint à se réserver des espaces de liberté où il put satisfaire sa curiosité dans ce domaine. Et selon le tempérament qu'on lui connaît, il le fit avec le maximum d'efficacité en choisissant un épisode fondateur de l'histoire politique française, et en rassemblant sur ce sujet une documentation exemplaire. Et c'est ainsi que chaque fois que seront évoqués « la guerre de Sept Ans et le renversement des alliances » il deviendra la référence obligée à laquelle ses pairs se reporteront. En se penchant sur cet événement qui ne cessa de porter son ombre sur la politique étrangère française depuis le XVIII^e siècle, il est allé au cœur de la question de l'équilibre des forces en Europe, de leur évolution, de l'attitude des différents partenaires au conflit – la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, la Russie, voire la Turquie et bien sûr la France –, et des conséquences qui se prolongeront jusqu'à nos jours.

1756 ! C'est en effet chez les historiens une de ces dates qui servent de jalon et de repère à leurs analyses. Elle ponctue l'accord en partie officiel et en partie secret au terme duquel Louis XV et Marie-Thérèse d'Autriche enterrent « la hache de guerre » qui a nourri les querelles et

6. Outre le précédent de son frère William, Richard avait épousé Louisa Collison Miles, fille de pasteur, qui appartenait à une famille d'intellectuels connus, le grand-père ayant été le correspondant apprécié de Pitt lorsqu'il était Premier ministre.

les affrontements de leurs pays respectifs pendant plus de deux siècles, et s'assurent de leur concours réciproque pour maintenir entre eux le *statu quo*, c'est-à-dire la répartition de leur influence spécifique en Europe. Concrètement, il est tourné contre la Prusse de Frédéric II qui s'appuie sur l'Électeur de Hanovre, devenu Roi d'Angleterre, pour exercer une pression croissante sur les États allemands, remettre en cause le traité de Westphalie protecteur depuis un siècle de leurs libertés communales et princières, et repousser vers l'Europe slave la tutelle séculaire que l'Autriche des Habsbourg exerce encore par son rôle dominant dans la Confédération germanique sur les populations allemandes.

Depuis le début du XVIII^e siècle, l'Angleterre libérée de ses crises internes paralysantes s'est engagée dans une politique de domination qu'elle applique sur les mers pour consolider son empire colonial en gestation, mais aussi en Europe pour faire compensation à la position favorable de la France, et se protéger de son voisinage.

La guerre de Succession d'Espagne conclue par le traité d'Utrecht en 1712 lui en donne l'occasion, car si elle consent à l'accession d'un Bourbon au trône d'Espagne privé d'héritier avec les réserves que l'on sait, elle renforce à son propre profit les positions de l'Autriche aux bouches de l'Escaut et du Rhin, et sanctionne la France dans ses ambitions coloniales en obtenant son abandon, au profit des établissements britanniques en Amérique, de l'Acadie et de Terre-Neuve.

La guerre de Succession d'Autriche qui survient, à son tour, et que conclut le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 voit les Habsbourg et les Bourbon s'opposer et se neutraliser au seul profit de la Prusse, qui s'annexe la Silésie.

C'est alors que Vienne et Paris vont douloureusement mais radicalement modifier leurs relations réciproques. De Bernis et surtout Kaunitz, le Chancelier autrichien, en seront respectivement les protagonistes. Le Pacte exclut formellement de son champ d'intervention tout éventuel conflit direct entre la France et l'Angleterre. Lorsque celui-ci interviendra à l'initiative de cette dernière ! Il conduira, malgré les efforts de Choiseul, par la défaite française, au calamiteux traité de Paris, en 1763, qui démantèlera la plupart des établissements français d'Outre-Mer à commencer par le Canada. Les conclusions négatives qui en seront tirées seront imputées à ce changement diplomatique initial qui contribua pourtant – mais sur le seul terrain européen – au maintien des positions françaises sur le continent au détriment des ambitions prussiennes ; de plus, elles nourriront toutes les ambiguïtés ultérieures d'interprétation sur son efficacité.

C'est à ce stade du déroulement des événements qu'intervient la contribution de Richard Waddington, à la fois sur les préliminaires eux-

mêmes puis sur le déroulement de ce long conflit. Il hésite alors à se prononcer sur l'opportunité de cet accord dont la signature correspond avec l'origine d'une nouvelle guerre mais aussi avec « le début de la décadence de l'influence française en Europe ». En revanche, il ne nie pas son utilité à terme au regard des visées de la Prusse sur l'ensemble des États allemands.

La démarche objective qu'il poursuit, c'est la quête des sources :

La faculté de puiser dans les archives des pays rivaux, de compulsier les papiers les plus confidentiels échangés entre les gouvernements et leurs agents, de contrôler les assertions des uns par le dire des autres, de connaître la pensée secrète des souverains et de leurs ministres, réduit, commente-t-il, la tâche du narrateur, à une œuvre de compilation et de synthèse où l'intérêt de la vérité absolue doit prendre le pas sur toute autre considération⁷.

Ce « Discours de la méthode » mené avec constance et pugnacité sera son apport original à la connaissance de cet événement historique.

Ce n'est pas le lieu, ici, de développer plus avant le sort réservé aux études qu'il a suscitées ou les jugements qu'il a inspirés. Disons seulement qu'il sera le nœud d'une discorde profonde et durable entre d'une part, une opinion populaire qui va prendre naissance sous l'influence des philosophes et de Voltaire, favorables aux initiatives de Frédéric II, davantage en raison de sa personnalité, de sa complicité avec les idées du temps, plutôt que des décisions politiques qu'il ne cessera de prendre le plus souvent au détriment de la France ; et d'autre part, la position ferme adoptée désormais par la monarchie française mais dont l'inspiration par un abbé de Cour, le cardinal de Bernis, et une courtisane, la Pompadour, apparaissait frivole. Elle s'affranchira pourtant de l'héritage précédent en se rapprochant de l'Empire autrichien aux tentacules autrefois envahissantes et redoutables, mais maintenant assagi, voire affaibli, par les menaces prussiennes.

On connaît les conséquences de cette opposition dans la conduite des affaires de la France. Le sentiment public qui se forme au sein de l'élite intellectuelle ne cessera d'imputer à l'Autriche, toujours perçue comme

7. Ce souci d'authenticité l'amène à juger le comportement des différents acteurs en présence : « Aux défaillances, à la sensiblerie, aux attaques de nerfs de Bernis, à l'indolence vaniteuse de Louis XV, le narrateur éprouve un véritable plaisir à opposer le sang-froid, la ténacité, la persévérance de Kaunitz, la dignité et l'indomptable énergie de Marie-Thérèse. »

hostile aux intérêts français⁸, les déboires de la politique étrangère du pays. La Révolution en prendra le relais et Marie-Antoinette, l'Autrichienne, en sera le symbole détesté. Elle mettra en cause l'inclination royale jusqu'à l'habiller de trahison. L'Empire poursuivra dans cette voie et Napoléon en remembrant l'Europe contribuera au regroupement des États germaniques que son neveu transformera en politique des nationalités. On assistera avec l'union douanière dite du « Zollverein » à une première tentative sous l'égide de la Prusse d'une unité allemande que va sceller la bataille de Sadowa où en 1866 la Prusse de Bismarck prendra définitivement le dessus sur l'Autriche, en prélude à la Guerre de 1870 où ce sera le tour de la France.

Même les conclusions du traité de Versailles de 1919 entérineront cet héritage en conduisant au démantèlement du vénérable Empire Austro-Hongrois et en remettant en cause l'unité allemande, pourtant réalisée de fraîche date.

On voit combien, sans épuiser la matière, Richard Waddington a su placer sa curiosité au cœur du processus historique de notre pays et inspirer les réflexions innombrables que ce renversement des alliances a suscitées. Comme il le relève dans sa préface à sa longue investigation, « dans l'histoire du XVIII^e siècle, peu d'événements ont donné lieu à autant de controverses et à plus de jugements contradictoires que les incidents diplomatiques qui précédèrent la guerre de Sept Ans. »

Jules Michelet, Albert Sorel, Jacques Bainville, Emmanuel Leroy-Ladurie et bien d'autres ont été ou seront au rendez-vous de ces interprétations, et aujourd'hui, dans une Europe apaisée, des séquelles resurgissent encore des options prises, des choix effectués, des emportements suscités au cours de cette période.

En prolongement de son « grand œuvre », Richard Waddington qui sera reçu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen le 15 décembre 1904 saisira l'occasion pour relater les conditions dans lesquelles le Canada sera abandonné par la France, et le ton même de son propos, les regrets qu'il en exprime, donnent à sa communication une conviction sans équivoque du malheur qu'il en a ressenti, lui le Britannique d'origine, à une époque où le souvenir de ces circonstances était retombé dans un profond oubli.

8. Bernis avait dénoncé cette inclination : « Notre nation est plus indignée que jamais de la guerre. On aime ici le Roi de Prusse à la folie parce qu'on aime toujours ceux qui font bien leurs affaires ; on déteste la Cour de Vienne parce qu'on la regarde comme la sangsue de l'État et l'on se soucie fort peu de son agrandissement et du nôtre ! »

VI. Le citoyen responsable

Ainsi, Richard Waddington qui, comme la plupart des personnalités de sa génération et de son époque, ne laisse guère prise aux révélations sur sa vie privée, fait transparaître pourtant les qualités dominantes de sa personnalité à travers les choix qui ont présidé à son étonnant parcours, dans tous les domaines où il a exercé ses talents.

C'est l'homme de caractère qui ressort de ce constat, celui du chef naturel qui s'impose par son esprit de décision, la morale de son action et la clarté de ses prises de position.

C'est aussi l'homme de fidélité qui privilégie les intérêts familiaux, ceux qui assurent le maintien de l'entreprise commune, à un destin personnel déjà inscrit dans une carrière bien engagée.

C'est, encore, l'humaniste sensible aux valeurs qui imprègnent sa vision d'une société solidaire qu'il voit républicaine, et celle de l'individu aux prises avec les difficultés de vivre de façon digne.

C'est enfin celui qui, malgré le rappel incessant des contraintes de terrain, sait s'en extraire dans une recherche intellectuelle où il poursuit l'examen des grands sujets qui ont habité son temps et des options qui en ont déterminé le cours.

Certes, rien n'est éclatant dans ce portrait. Il n'est pas le grand capitaine d'industrie dont d'autres peuvent revendiquer l'image. Il n'est pas le prophète des temps nouveaux, porteur d'un message libérateur de la condition humaine. Il n'est pas le penseur dont les fulgurances inspirent les consciences et mobilisent les ardeurs.

Non, il est quelqu'un qui nous est plus proche, plus accessible : héritier attaché à maintenir les valeurs familiales, chef d'entreprise innovant à l'écoute de son personnel, citoyen convaincu que la solidarité aide à vivre, acteur engagé dans une région pour participer à son développement, homme de réflexion qui s'interroge sur le cours des choses. Ce sont ces vertus cardinales qui en font le modèle auquel je voulais faire référence et qui, mieux que des exemples inaccessibles, inspirent, peu ou prou, les comportements des hommes de bonne volonté.

La foule considérable qui se pressait à la cérémonie de ses obsèques au Temple Saint-Éloi à Rouen le 30 juin 1913 témoignait, par son émotion, qu'elle manifestait sa reconnaissance vis-à-vis de celui qu'elle considérait comme un bienfaiteur. « Pour être grand, il faut être le serviteur des autres » avait rappelé, comme en écho à Sénèque, le pasteur Lauga dans son oraison funèbre.

... et de la philosophie de la science, de la philosophie de la religion, de la philosophie de la morale, de la philosophie de la politique, de la philosophie de l'économie, de la philosophie de l'éducation, de la philosophie de l'art, de la philosophie de la littérature, de la philosophie de la musique, de la philosophie de la danse, de la philosophie de la peinture, de la philosophie de la sculpture, de la philosophie de l'architecture, de la philosophie de la médecine, de la philosophie de la biologie, de la philosophie de la chimie, de la philosophie de la physique, de la philosophie de la métaphysique, de la philosophie de la logique, de la philosophie de la linguistique, de la philosophie de la psychologie, de la philosophie de la sociologie, de la philosophie de l'histoire, de la philosophie de la géographie, de la philosophie de la cosmologie, de la philosophie de l'astronomie, de la philosophie de la météorologie, de la philosophie de la géologie, de la philosophie de la botanique, de la philosophie de la zoologie, de la philosophie de l'écologie, de la philosophie de l'éthologie, de la philosophie de l'anthropologie, de la philosophie de l'archéologie, de la philosophie de l'ethnologie, de la philosophie de l'linguistique, de la philosophie de la philosophie.

... et de la philosophie de la science, de la philosophie de la religion, de la philosophie de la morale, de la philosophie de la politique, de la philosophie de l'économie, de la philosophie de l'éducation, de la philosophie de l'art, de la philosophie de la littérature, de la philosophie de la musique, de la philosophie de la danse, de la philosophie de la peinture, de la philosophie de la sculpture, de la philosophie de l'architecture, de la philosophie de la médecine, de la philosophie de la biologie, de la philosophie de la chimie, de la philosophie de la physique, de la philosophie de la métaphysique, de la philosophie de la logique, de la philosophie de la linguistique, de la philosophie de la psychologie, de la philosophie de la sociologie, de la philosophie de l'histoire, de la philosophie de la géographie, de la philosophie de la cosmologie, de la philosophie de l'astronomie, de la philosophie de la météorologie, de la philosophie de la géologie, de la philosophie de la botanique, de la philosophie de la zoologie, de la philosophie de l'écologie, de la philosophie de l'éthologie, de la philosophie de l'anthropologie, de la philosophie de l'archéologie, de la philosophie de l'ethnologie, de la philosophie de l'linguistique, de la philosophie de la philosophie.

PRÉSENTATION

par M. le Professeur Robert MAYER

Président de l'Académie des Sciences,
Belles-Lettres et Arts de Rouen

À PROPOS
DES 350^e ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE
ET 250^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE

BERNARD LE BOVIER

DE FONTENELLE

1657-1757

(16 juin 2007)

Présentation

par M. le Professeur Robert SOYER

I. *Fontenelle et les Lettres*

par M. Alain NIDERST

II. *Fontenelle, l'Académie, le monde et l'infini*

par M. Michel BLAY

III. *Impressions de lecture : Entretiens sur la pluralité
des mondes et L'Histoire des oracles*

par M. Gérard HURPIN

IV. *Lecture du « Premier soir » des Entretiens sur la pluralité
des mondes* par M. Alain BÉZU

*Parenthèses musicales de Louis Couperin
et Jean-Henry d'Anglebert*

par M^{lle} Mireille PODEUR

PRÉSENTATION

par M. le Professeur Robert SOYER

Président de l'Académie des Sciences,
Belles-Lettres et Arts de Rouen

Comment parler de Fontenelle alors qu'il semble oublié, que la jeunesse ne le connaît pas, que la plupart de ses œuvres sont inaccessibles et que l'on peut éventuellement trouver chez des bouquinistes des éditions déjà anciennes de *l'Histoire des oracles*, des *Entretiens sur la pluralité des mondes*, voire de quelques éloges de membres de l'Académie des Sciences. Si 2006 fut l'année Pierre Corneille, 2007 est celle du tricentenaire de la naissance (11 février 1657) et du bicentenaire de la mort (9 janvier 1757) du neveu de la famille, Bernard Le Bovier de Fontenelle.

On a tenu Fontenelle pour un esprit mineur, parce qu'il n'était pas pédant, on lui a reproché « l'éternel sourire qu'il promène avec grâce sur la science ». On l'a dit frivole, parce qu'il initiait une charmante marquise à l'étude des astres. Cependant,

Fontenelle a su acquérir une information étendue à presque toutes les branches de la science, du moins en l'état où elle se trouvait au temps de sa jeunesse. Très travailleur, ni la masse des connaissances acquises, ni le poids des tâches qu'il a assumées n'ont pu atteindre ce que son esprit avait de vif et de brillant.

Né le 1^{er} février 1657 à Rouen, Fontenelle était de santé fragile, mais la durée de son existence a cependant montré qu'il n'oublia pas l'art de se ménager, acquis très tôt ; il en enterrera de plus robustes que lui et s'offrira tout un siècle de vie, ce qui était plutôt rare à l'époque. L'économie de ses journées, avec l'ordre de son sommeil, celui de ses travaux, seront toujours sagement réglés. Il s'organisera des petits bonheurs paisibles, se gardant des courants d'air, des importuns et des querelles : « Je n'ai pas du tout l'humeur polémique, disait-il, et toutes les querelles me déplaisent. » La prudence demeurera une de ses habitudes et deviendra l'un de ses traits de nature. Il souffrit, comme le dit Alain Niderst, d'un discrédit « logique et mystérieux », et son image s'est forgée comme « celle d'un vieux célibataire sceptique et salonard, avide avant tout d'amuser les dames qui le reçoivent. Il leur apprend

des nouvelles des laboratoires et des autres académies, mais il ne veut surtout pas les ennuyer ; il les plaisante toujours. » Plus que personne, il a donné à des vues sur le monde « cette forme portative sous laquelle les idées font leur chemin ».

À la vérité, Fontenelle était un esprit sérieux qui se cachait derrière la frivolité, exerçant sur son temps une immense influence qui, discrète et souriante, n'enlève rien au mérite de ce grand écrivain. Élève accompli, il obtenait à 14 ans le miroir d'argent pour une ode française sur Alceste. Il fut reçu avocat, mais sa voix n'étant pas à la hauteur de la fonction, il ne plaida qu'une seule fois. Son oncle et parrain Thomas Corneille l'emmena à Paris à l'âge de 19 ans où, après avoir concouru deux fois pour le prix de poésie de l'Académie française, il obtint un accessit, de bonne augure pour sa future carrière. Thomas Corneille, connaissant tout le monde de Paris, fit collaborer son neveu au *Mercure Galant* dont il s'occupait. En 1677, le *Mercure* parlait de lui avec éloges :

Il est de Rouen et plusieurs personnes de la plus haute qualité qui l'ont vu à Paris, avouent que c'était un meurtre de le laisser en Province. Il n'y a point de science sur laquelle il ne raisonne solidement, mais il le fait d'une manière aisée et qui n'a rien de la rudesse des savants de profession. [...] Il a l'esprit fin, galant, délicat.

Malheureusement, ses pièces de théâtre n'eurent aucun succès, elles irritèrent même Boileau, La Bruyère et Racine qui avaient « plus de génie que de générosité ». Fontenelle repartit alors en province, mais en 1686, avant sa trentième année, il produit une sorte de chef-d'œuvre, *Entretiens sur la pluralité des mondes*, qui se déroulent dans un parc où la jeune et charmante marquise de La Mésangère invitait souvent Fontenelle. Dans cette œuvre, les anticipations sont surprenantes :

L'art de voler ne fait encore que de naître, il se perfectionnera, et quelque jour, on ira jusqu'à la Lune.

Et les digressions sont devenues célèbres :

J'ai voulu traiter la philosophie d'une manière qui ne fut point philosophique ; j'ai tâché de l'amener à un point où elle ne fut ni trop sèche pour les gens du monde, ni trop badine pour les savants.

Mais aborder un sujet sérieux peut toujours être dangereux s'il devient ennuyeux, et on le fit sentir à Fontenelle :

C'est ainsi que La Bruyère dans un portrait féroce écrasa sous le nom Cydias ce petit Fontenelle qui n'ouvrait la bouche que pour contredire et qui dans la fameuse Querelle des Anciens et des Modernes avait l'audace de prendre partie pour ces derniers.

Quelques années plus tard, voici que se manifeste un autre Fontenelle qui, d'une carrière d'homme de lettres, va rechercher surtout la compagnie des hommes de science :

Il faut être quelque chose et que ce quelque chose ne vous oblige à rien.

Naît alors son désir d'entrer à l'Académie française où son oncle Thomas l'appelait. Racine et Boileau le firent échouer plusieurs fois, mais enfin il fut élu en 1691, à 34 ans, et il pensait que la Compagnie l'avait fait attendre bien longtemps.

Élu membre de l'Académie des Sciences en 1697, il en devient le secrétaire perpétuel de 1699 à 1737. En 1701, il est membre associé de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, appartient également à la *Royal Society* de Londres et à l'Académie des Sciences de Berlin et, pour finir, il ne refuse pas de couronner son cursus académique par un titre rouennais.

Notre Académie de Rouen était née dans un jardin, celui où se réunissaient en 1735 quelques chirurgiens aimant la botanique, jusqu'au moment où l'on se résolut à obtenir la consécration du « bon plaisir du roi ». La société n'attendit pas cette faveur pour s'organiser et Fontenelle, que Le Cat avait instruit du projet, devint son premier membre associé. Monsieur de Cideville, conseiller honoraire au Parlement de Normandie, ami de Voltaire et de Fontenelle, s'en chargea. Les mois passèrent. En février 1744, Fontenelle dut à nouveau intervenir, et au cours de l'été de la même année, Cideville pouvait annoncer à son ami Voltaire : « De la main dont Ypres fut pris, nous avons une académie. » C'est donc pendant la campagne des Flandres que Louis XV signa en juin 1744 les lettres patentes qui instituèrent notre Compagnie. Le 1^{er} novembre, Fontenelle écrivit au fondateur :

Messieurs, je puis me vanter de vous appartenir par plusieurs endroits. Je suis né dans votre ville ; j'y ai vécu toute l'éducation que j'ai jamais eue ; je tiens de fort près, par le bonheur de ma naissance, au nom de Corneille, nom le plus illustre dont cette ville et toute la Normandie, et même toute la France puisse se parer quand il s'agira de la gloire de

l'esprit : voilà vos droits sur moi. [...] De tous les titres de ce monde, je n'en n'ai jamais eu que d'une espèce, des titres d'académicien, et ils n'ont été profanés par aucun mélange d'autres plus mondains ou plus fastueux ; et je puis assurer qu'ils m'en sont d'autant plus chers... Le dernier de tous, que je tiens de votre bonté, messieurs, et après lequel je n'en prévois ni n'en désire plus, semble me dire d'une manière très-flatteuse que mes compatriotes eux-mêmes, ceux dont je dois être le mieux connu, ratifient ce que d'autres avaient fait en ma faveur.

Fontenelle avait alors 87 ans. Il est mort centenaire, « en académicien presque immortel », mais il le disait lui-même, pour vivre vieux, il faut avoir l'estomac bon. Il ménageait son cœur, voulant en avoir les agréments sans en avoir les angoisses. Il lui arrivait d'être amoureux voire malheureux, « mais nous ne sommes pas assez parfaits, pour être affligés », disait-il. Bref, il vécut très vieux parce qu'il vécut prudemment.

Sa tâche ne fut pas une sinécure. Le roi voulait que l'Académie travaillât et qu'on le sût. Fontenelle devait écrire chaque année une histoire de l'Académie, exposer les découvertes et les communications des académiciens, et pour cela il fallait un historiographe, à la fois bon écrivain et savant. Fontenelle s'acquitta de sa tâche et fit l'éloge des académiciens disparus d'une manière parfaite, où la rigueur du style devient infaillible. Il a en effet créé un genre nouveau parmi les ouvrages de l'esprit :

Il s'est donné pour but d'exposer à l'honnête homme du XVII^e siècle les découvertes scientifiques récemment acquises et les hypothèses qu'elles suggéraient. Ce faisant, il établissait un lien nécessaire entre les formes de l'esprit très diverses et les préoccupations très variées des gens cultivés. Obtenir que l'honnête homme ne soit pas étranger aux sciences et le scientifique un étranger dans la cité, ne pourrait-on appeler cela une fonction sociale ? Ce nouveau genre littéraire a peut-être un nom, la vulgarisation scientifique. L'écrivain est donc plus que jamais utile qui vienne exposer les résultats récents et les thèmes actuels de la recherche en termes accessibles qui sachent simplifier sans cesser d'être logiques tout en restant vivants.

On lui a reproché sa vie mondaine, ses amitiés, son habileté, son constant bonheur. Voltaire s'était montré particulièrement acerbe :

Un secrétaire de l'Académie qui n'avait en vérité rien inventé, mais qui rendait fort bon compte des inventions des autres, et qui faisait passablement de petits vers et de grands calculs.

En matière de science, Fontenelle pensait que la nature est stable et soumise à des lois, que toutes les sciences formeront un jour un seul système qui sera probablement mathématique, et aucun n'a mieux pratiqué le doute méthodique que lui : « Le refus de croire, disait-il, honore les découvertes fines. »

Quant à la conduite de la vie, il définissait le bonheur comme « un état tel qu'on en puisse désirer la durée sans changement. » Il conseillait pour l'atteindre de ne pas se créer de maux imaginaires, de ne pas anticiper sur les catastrophes, de réduire et de resserrer sa vie autant que possible. À 98 ans, il dînait encore en ville. L'estomac, la tête tinrent jusqu'au bout, mais une surdité totale et une baisse de l'acuité visuelle le rendaient pesant.

Toutefois Fontenelle ne laissait rien voir qu'il en souffrît. Il demandait quel sujet en était la conversation, et, renseigné, brillait encore par un monologue de réminiscences.

Une vieille amie, qui avait 103 ans, lui dit un jour : « La mort nous a oubliés ». Il mit alors un doigt sur ses lèvres et murmura :

Chut, la plupart des hommes sont sots et méchants mais il vaut mieux ne pas le dire et s'en accommoder.

À un mois de son 100^e anniversaire, le destin s'avisa que ce mortel avait eu sa large part d'immortalité ; son agonie dura trois jours, et quand on lui demandait si il souffrait, il répondait :

Voilà la première mort que je vois, je ne sens autre chose qu'une difficulté d'être.

Son intelligence de premier rang fut sans doute la plus universelle de son temps. Si la Normandie peut s'enorgueillir de Pierre Corneille, elle peut se reconnaître et se contempler dans son neveu, ce grand esprit que fut Bernard de Bovier de Fontenelle.

The first part of the report is devoted to a general survey of the state of the country, and to a description of the principal towns and cities.

The second part contains a detailed account of the principal towns and cities, and of the commerce and manufactures of each.

The third part is devoted to a description of the principal rivers and lakes, and of the fisheries and agriculture of the country.

The fourth part contains a description of the principal mountains and hills, and of the mineral resources of the country.

The fifth part is devoted to a description of the principal ports and harbours, and of the shipping and trade of the country.

The sixth part contains a description of the principal manufactures and trades, and of the state of the agriculture and husbandry of the country.

The seventh part is devoted to a description of the principal minerals and fossils, and of the state of the arts and sciences of the country.

The eighth part contains a description of the principal antiquities and monuments, and of the state of the literature and history of the country.

The ninth part is devoted to a description of the principal laws and customs, and of the state of the population and statistics of the country.

The tenth part contains a description of the principal diseases and medical practice, and of the state of the education and public institutions of the country.

I

FONTENELLE ET LES LETTRES

par M. Alain NIDERST

Professeur émérite de l'université de Rouen

C'est en 1962 que j'écrivis au professeur René Pintard pour lui dire que je souhaitais préparer sous sa direction une thèse de doctorat d'État consacrée à l'œuvre de Fontenelle. Il m'est donc fort agréable, quarante-cinq ans plus tard, de voir l'Académie de Rouen célébrer aujourd'hui la mémoire de cet écrivain, qui fut l'un de ses fondateurs. En revanche, quelque mélancolie peut sourdre. Marc Fumaroli constatait récemment que pour l'anniversaire de la naissance du grand Corneille, « la fête n'a pas eu lieu. » Ne devra-t-on pas en dire autant pour Fontenelle ? Il ne semble pas que les instances officielles se mobilisent ardemment pour lui rendre hommage. À l'Académie de Rouen se sont jointes l'université de Rouen et la délégation aux Célébrations Nationales. Ce n'est pas rien, mais c'est peu...

Dans la huitième édition des *Caractères* de La Bruyère parue en 1694, figure un portrait de Cydias, dans lequel Fontenelle s'est lui-même reconnu. Que nous dit le moraliste ? Que Cydias/est/bel esprit, c'est sa profession. Autrement dit, que Fontenelle utilise son talent pour gagner sa vie. Que d'ailleurs il a une enseigne, un atelier, des ouvrages de commande et des compagnons qui travaillent sous lui. C'est-à-dire qu'il profite de la flatteuse publicité que lui prodigue le *Mercure galant*, la gazette à la mode, et qu'il n'hésite pas à recourir à ce qu'on appelle des nègres, dont le travail lui est acquis. Enfin qu'il fait de tout, des stances, une idylle, de la prose ou des vers, des lettres de consolation ou sur une absence. Qu'il est donc comparable à un artisan qui tient un magasin, où les chalands peuvent trouver contre espèces sonnantes ou, comme le dit La Bruyère, « un riche salaire », tout ce qu'ils désirent.

Ce portrait si cruel s'explique assurément par la querelle des Anciens et des Modernes qui sévissait alors, et par l'élection en 1691 de Fontenelle à l'Académie française, que Racine, Boileau et leurs amis regardèrent pour ainsi dire comme un scandale.

Je ne sais si Fontenelle se fit aider pour ses ouvrages par des tâcherons qu'il stipendiait. Je ne saurais dire non plus s'il fut aussi vénal que le dit La Bruyère et s'il écrivit tout ce qu'on lui demandait à condition

qu'on le payât. Peut-être parut-il parfois adopter ce comportement dans sa jeunesse, mais dans sa maturité et dans sa longue vieillesse, il marqua le plus grand détachement envers tous les problèmes d'argent...

En revanche, il est indéniable que son œuvre fut l'une des plus variées qu'on puisse imaginer, et qu'il se livra, pour ainsi dire, à une véritable débauche de bel esprit. Il était d'abord le neveu de MM. Corneille et donc voué, semblait-il, au théâtre, qu'il baptisa lui-même la plus noble production de l'esprit humain¹, et à la haute poésie. Il est vrai qu'il composa une tragédie *Aspar*, où se retrouvent la Byzance et plusieurs personnages de la *Pulchérie* de Corneille. Elle échoua lamentablement en décembre 1680 : les comédiens ne purent sous les quolibets achever la première représentation. Faut-il croire que la cabale ne fut pas étrangère à cet échec et que les « raciniens » se vengèrent alors des mauvais procédés que Corneille avait parfois eus avec l'auteur d'*Andromaque* ? C'est évidemment possible, mais comment le prouver ? Pour en juger, il faudrait lire le texte d'*Aspar*, mais Fontenelle, ulcéré de cet échec, ne fit jamais imprimer sa pièce, et toute trace en a disparu.

Il est vrai aussi que le bel esprit aida Catherine Bernard, une jeune huguenote de Rouen, issue d'une opulente famille, à écrire les tragédies de *Laodamie* et de *Brutus*, et dans sa vieillesse il s'amusa à composer la tragédie d'*Idalie* en 1715, et six comédies : *Macate* en 1722, *Le Tyran* en 1724, *Abdolonyme, roi de Sidon* en 1725, *Le Testament* en 1731, *Henriette* en 1740, *Lysianasse* en 1741. Mais ce n'était là qu'un « théâtre dans un fauteuil », comme dira Musset, et le vieillard ne se soucia nullement de faire jouer ces œuvres : il savourait au contraire la liberté avec laquelle il composait, n'ayant pas à craindre l'incompréhension ou la malveillance du public²...

Ce n'est pas à ces pièces qu'il dut sa renommée. Il composa avec Catherine Bernard trois romans, *Éléonor d'Yvrée* (1687), *Le comte d'Amboise* (1688) et *Inès de Cordoue* (1696), qui ressemblaient quelque peu à *La Princesse de Clèves*. Mais ce n'est pas non plus dans ce genre qu'il faut chercher ce qui surprit et suscita l'admiration.

Comparable en cela à son oncle, Thomas Corneille, qui dirigeait avec Donneau de Vizé le *Mercurie galant* et y rédigeait toutes sortes d'articles, il peut aussi bien être considéré comme un journaliste que comme un écrivain. Il aimait écrire sur des canevas qu'on lui imposait, et y déployer les charmes de son enjouement. C'est ainsi qu'il fut le

1. Dans son discours de réception à l'Académie française.

2. *Œuvres complètes*, publiées par Alain Niderst, Paris, Fayard (« Corpus des philosophes de langue française »), t. V, 1991 : « Préface générale de la tragédie et des six comédies de ce recueil ».

nègre du Régent et du cardinal Dubois et qu'il composa sur leur ordre un certain nombre de pièces politiques – manifestes ou proclamations. Il reprit ce rôle en 1730 auprès du cardinal de Tencin et fut ainsi amené à s'opposer au parti janséniste, et à collaborer à son extinction.

Il lui arriva aussi de rédiger des manuscrits clandestins, fort hostiles à la religion, tel le *Traité de la Liberté*, et d'ailleurs des discours académiques emplis de la plus haute dévotion, tel le *Discours sur la patience* de 1687. Cette virtuosité peut paraître admirable, elle suggère en tout cas un scepticisme et une désinvolture extraordinaires... Ne lui a-t-on pas fait dire que « tout était possible et que tout le monde avait raison » ?

Auteur de livrets d'opéras, dont certains, *Bellérophon* et *Thétis et Pélée*, eurent du succès, mais également de tendres pastorales, de badines ou galantes poésies, et même de quelques pièces érotiques, il trouva sa voie véritable au carrefour de la littérature et de la science, dans ce qu'on peut appeler la vulgarisation. Et aussi dans l'histoire des sciences, la théorie et la polémique...

Deux grands ouvrages de vulgarisation, les *Entretiens sur la pluralité des mondes* et *l'Histoire des oracles*. Il s'agit dans l'un de répandre dans le monde la physique et surtout l'astronomie cartésiennes, dans l'autre de faire lire par le public français la pesante et parfois confuse dissertation du Hollandais Van Dale, où il était démontré que les oracles n'étaient qu'une imposture des prêtres païens et n'avaient donc pas été suscités par le diable ni réduits au silence par le Christ.

Bien éloignés de la misogynie de Boileau et des siens – qu'on pense à la *Satire des femmes* ou même aux *Femmes savantes* –, les habitués des salons parisiens, que fréquentait le jeune écrivain, attachaient le plus grand prix au jugement des dames, et, comme le dit Fontenelle pour une élégance naïve, pour une simplicité fine et piquante, pour le sentiment délicat des convenances, pour une certaine fleur d'esprit, il faut des hommes formés par le commerce des femmes³.

Il fit donc de l'esprit, comme en fait un pédagogue qui a peur de lasser son auditoire. Il inventa dans le parc de la Mésangère (non loin de Rouen, près de Bourgtheroulde) sous un ciel constellé, une marquise soucieuse de s'instruire et un philosophe plus ou moins amoureux, qui pour complaire à son hôtesse parle de science et non d'amour. Dans *l'Histoire des oracles*, il abrégéa considérablement les raisonnements de Van Dale, qu'il rendit à la fois plus simples et plus coquets, et il accumula de merveilleux récits qui ressemblaient à des livrets d'opéras.

En fait, il s'était déjà engagé dans cette voie avec les *Dialogues des morts*, un des ouvrages de sa première jeunesse, où il faisait se

3. *Œuvres complètes*, t. V, p. 500 : « Réponse à M. Mirabaud ».

rencontrer au bord du Styx et de l'Achéron des morts illustres, qui ne se connaissaient pas, qui n'avaient apparemment rien à faire ensemble, et qui en venaient à philosopher sur les péripéties de leurs existences. Vulgarisation d'une certaine façon, puisque, comme dit l'abbé Desfontaines, on retrouvait dans ces dialogues badins tous les *Essais* de Montaigne...

Devenu secrétaire de l'Académie des Sciences, il eut à donner chaque année un volume de l'*Histoire de l'Académie*. Cela représentait un énorme travail, et il fallait pour ainsi dire comprendre toutes les sciences. C'est ainsi qu'il devint un esprit universel, on peut même dire le dernier esprit universel de toute l'humanité... Il dut aussi prononcer durant plus de quarante ans l'éloge funèbre de tous les académiciens disparus. Il s'appliqua fort sérieusement à ce travail, et c'est ainsi que l'éloge de Newton l'amena à écrire en Angleterre à plusieurs reprises, et à demander des informations à la Royal Society de Londres. Malgré tout, le résultat ne fut pas toujours heureux. Lorsqu'il fit l'éloge de Leibniz, le public s'amusa beaucoup, un peu trop même, et le philosophe en fut froissé :

On fut, écrit-il, à notre assemblée publique si réjoui de mes *Éloges*, qu'on le fut trop. Beaucoup de gens ont dit que le ton en était trop galant, trop enjoué, trop éloigné du funèbre. [...] La vérité est que les gens s'emportèrent les uns les autres à les trouver plus drôles que je ne prétendais qu'ils ne fussent. Puisque le monde veut être ennuyé, je l'ennuierai tout aussi bien qu'un autre...

Il est vrai que lorsqu'il se mêla de polémique littéraire et de métaphysique, il sut d'ordinaire limiter toutes ces grâces et parfois même parler un langage presque mathématique. Ainsi dans les traités *De la Liberté*, *De l'existence de Dieu*, *De la connaissance de l'esprit humain*, *Sur l'instinct*.

Il enterra les grands classiques : Racine, La Bruyère, Boileau, Bossuet. Comme d'ailleurs le firent à leur manière Fénelon, Crébillon et Lesage. Les grandes idées, les vastes synthèses, les élans enthousiastes laissèrent la place à des finesses qui permettaient à l'auteur d'étonner et de briller au détriment, jugeaient les ennemis, de la vérité et de la simplicité.

Reçu dès sa jeunesse au Palais-Royal, ami de l'abbé Dubois, Fontenelle fut l'intime du Régent, et la Régence fut son apogée. Il vit alors dans tous les domaines – politique intérieure et extérieure, conception de l'État, mutations financières et administratives – ce qui pouvait lui plaire : l'abandon de l'impérialisme louis-quatorzien, la relance de l'économie par la paix et par l'inflation, une tentative même pour abolir les offices,

car le système de Law en enrichissant l'État laissait espérer qu'on pût les racheter. Ainsi se serait édifié un monde moderne, d'où auraient disparu tout cléricalisme et toute intolérance, où la pure politique aurait régné et se serait proposée comme fin la prospérité générale.

Favori de Philippe d'Orléans, admirateur de ce grand prince si éclairé, de ce rude travailleur⁴, qui dès son avènement rappela en France les comédiens italiens qu'on avait chassés en 1697, Fontenelle put voir s'épanouir au temps de Marivaux et de Watteau des formes de poésie et d'art qui lui convenaient parfaitement. Depuis trente ans, il faisait parler sous des ramures d'églottes Araminte et Lelio. Depuis trente ans, on le regardait comme un sectateur de Sénèque ou de Lucien, et donc un destructeur du grand goût cicéronien.

C'est cela que signifie la querelle des Anciens et des Modernes. Sur bien des points, le camp de Boileau et celui de Perrault étaient d'accord. Ils reconnaissaient d'une même voix la pureté et la profondeur de maints chefs-d'œuvre antiques. Pourquoi donc se disputèrent-ils si violemment ? Sans doute y eut-il des arrière-pensées politiques, mais les deux clans n'avaient pas la même esthétique ni les mêmes penchants. Les uns cherchaient dans les œuvres d'art des vérités éternelles exprimées de façon simple et touchante, les autres, abandonnant les grandes routes et les vastes perspectives, préféraient des constats saisissants, des aperçus qui donnaient à réfléchir. Cherchaient-ils simplement à briller ou voulaient-ils montrer qu'on ne pouvait plus se reposer sur les traditions, qu'il fallait aller de l'avant, et au fond faire comme si l'on ne savait rien, comme si l'humanité n'avait pas de passé ?

On peut appeler cela le rococo et y voir une résurgence du baroque du siècle précédent. L'artiste se préfère, comme disait Gide, qui se voulant classique (ou faut-il dire néo-classique ?) voyait là le plus grave des péchés. La comédie italienne, Marivaux qui s'en nourrit, Watteau qui la peint, la nouvelle tragédie française avec Crébillon, le roman moderne avec Marivaux encore et Lesage, l'intellectualisme en poésie et en critique de La Motte qu'on baptisa le « géomètre », signifient qu'on est loin d'avoir tout dit, et qu'en oubliant les préjugés et les traditions, on peut arriver à des résultats exquis et profitables. Le tout, c'est de ne suivre aucun plan préconçu et même de n'aboutir à aucune conclusion synthétique et persuasive : si les grands romans de Marivaux, *Le Paysan parvenu* et *La Vie de Marianne*, sont restés inachevés, a démontré naguère un grand critique⁵, ce n'est pas par hasard, c'est qu'ils

4. Éloge de Homberg.

5. Jacques Roger, *Les sciences de la vie dans la pensée française du XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1993, 2^e éd.

signifient avant tout que l'empirisme n'a jamais de conclusion, et qu'il faut indéfiniment accumuler les observations sans être sûr de jamais parvenir à aucune vérité d'ensemble.

Après la mort du Régent, selon une habitude bien française, le mouvement de la politique entraîna une mutation de la littérature. Les Anciens revinrent en force. On cabala violemment contre les grands hommes de la Régence. Jean-Baptiste Rousseau, pour qui Fontenelle était « le pédant le plus joli du monde »⁶, proclama :

Il règne aujourd'hui dans le langage une affectation si puérile, que le jargon des *Précieuses* de Molière n'en a jamais approché. Le style frivole et recherché passe des cafés jusqu'aux tribunaux les plus graves, et si Dieu n'y met la main, la chaire des prédicateurs sera bientôt infectée de la même contagion⁷.

L'abbé Desfontaines, Jean-Jacques Bel, Rémond de Saint-Mard, accablèrent de sarcasmes l'auteur de la *Pluralité des mondes* et ses disciples. On fit un *Dictionnaire Néologique*, où étaient accumulées les phrases les plus obscures et les plus bizarres qu'on trouvait chez les auteurs à la mode. On reconnut dans ses *Dialogues des morts* de jolis dialogues mortuaires ; dans les *Entretiens sur la pluralité des mondes* il avait mis, dit-on, le système copernicien en petits propos badins et galants, et il avait enfin donné des éloges funèbres de plusieurs hommes illustres d'un style enjoué et épigrammatique⁸. C'est ainsi qu'en jugea l'abbé Desfontaines dans son *Éloge historique de Pantalon-Phoebus* et le nom choisi est assez significatif : Pantalon est un héros de la comédie italienne, et le phébus (ou phoebus) est le galimatias : Fontenelle et ses émules sont donc de vulgaires comédiens qui débitent d'obscures absurdités... Voltaire, avec parfois quelques nuances ou même quelques repentirs, se voulut un Ancien, voué à ranimer le sublime, à la fois simple et grandiose. Dans les *Éléments de la philosophie de Newton*, il voulut proposer une tout autre forme de vulgarisation que celle que pratiquait Fontenelle : « Toutes les mains, affirme-t-il, ne savent pas couvrir de fleurs les épines des sciences. Je dois me borner à tâcher de bien concevoir quelques vérités et à les faire voir avec ordre et clarté. » Et dans *Micromégas*, il se moqua du style fleuri du secrétaire de l'Académie

6. Épigramme citée dans Alain Niderst, *Fontenelle*, Paris, Plon, 1991, p. 240.

7. Lettre de Jean-Baptiste Rousseau citée en exergue du *Dictionnaire Néologique* de l'abbé Desfontaines, Amsterdam, Michel Charles Le Cene, 1728.

8. Desfontaines, *Dictionnaire Néologique à l'usage des beaux-esprits du siècle, avec l'éloge historique de Pantalon-Phoebus*, 1726, p. 34.

de Saturne, auquel Micromégas rétorque : « Je ne veux point qu'on me plaise [...] je veux qu'on m'instruise... » Même Rousseau, qui avoue dans les *Confessions* aimer et admirer l'auteur de la *Pluralité des mondes*, proclamera : « Je ne sais pas l'art d'être clair pour qui ne veut pas être attentif... »⁹

Que peut-on penser maintenant ? Il semble bien que Fontenelle s'est appliqué à toujours choisir le style qu'on n'attend pas. S'il parle de philosophie, il fait converser des morts qui échangent des paradoxes. S'il veut divulguer la science moderne, il met dans un parc ombreux, sous l'obscur clarté qui tombe des étoiles, une marquise et un galant. S'il doit proclamer les vertus éclatantes de Malebranche, de Leibniz ou de Newton, il accumule les épigrammes qui font sourire les auditeurs et les quolibets qui les font éclater de rire.

Rares finalement sont les auteurs qui lui ressemblèrent, une fois passée l'époque de La Motte et de Marivaux. À la fin du XIX^e siècle, au temps où l'on construisit le Grand et le Petit Palais, où peignirent Gustave Moreau et Odilon Redon, où écrivirent Klingsor, Henri de Régner et le Gide des *Nourritures Terrestres*, on vit au fond un nouveau rococo. Mais il ne dura guère, et fut bien loin d'avoir l'ambition ou l'ampleur de celui de la Régence, et Fontenelle présentement est presque aussi méconnu que ses fils des années 1880. Peut-être faudrait-il songer à Jean Giraudoux, à ses romans si fleuris et si complexes, à ses drames, où l'humour couvre d'ordinaire le tragique...

Cet art a ses ambiguïtés et ses mystères. Ne s'agit-il que de chercher à plaire ? Chez l'écrivain ou l'artiste rococo, la grande affaire est le style, ou, comme disait Fontenelle, les « agréments »¹⁰. On dirait qu'il faut combler un vide en le couvrant de dentelles et de bijoux. Quel est ce vide ? Est-ce celui qui accompagne fatalement le scepticisme ? Est-ce l'absence de conviction sérieuse ? Ou bien, comme il est dit dans les *Dialogues des morts*, faut-il croire que les réflexions ne peuvent que nous désoler, que la vérité est « triste », selon le mot de Renan, et qu'on ne peut l'accepter qu'en l'habillant de fleurs, même artificielles ?

Le fond des choses nous échappe. Dieu ne nous aide pas et laisse jouer l'inflexible déterminisme de la Nature. Les hommes sont égoïstes, frivoles et presque fous. À regarder tout cela en face, on se désespérerait. La fonction de l'art est de dissimuler la misère de la vie et de chasser, fût-ce provisoirement, le désespoir...

Cela conduit malgré tout à une sorte d'optimisme, qu'on pourrait dire cornélien, au moins stoïcien... L'écrivain finit par nous dire que tout est

9. *Le Contrat social*.

10. *Entretiens sur la pluralité des mondes*.

possible, et le rococo, fils de l'incertitude et du désespoir, donne au fond une leçon de courage. Par son infinie créativité, il paraît le coryphée naturel, presque imposé de la science et de la philosophie modernes.

En tout cas, le « fils » de Fontenelle, comme il le disait lui-même et comme le disaient les contemporains, fils qui fut peut-être plus grand que son père, fut Marivaux, et si les œuvres littéraires de Fontenelle ne sont plus guère lues ni réimprimées, les comédies de Marivaux triomphent chaque année à Paris ou dans les pays étrangers, et c'en est assez pour que nous gardions envers le philosophe qui a formé le dramaturge une gratitude et une admiration infinies.

Au fond, les deux hommes reprennent un dialogue qui se retrouve à chaque siècle, celui de l'intelligence et de la créativité, l'une guidant l'autre, l'autre profitant des lumières et des conseils qu'on lui offre...

II

FONTENELLE,

L'ACADÉMIE, LE MONDE ET L'INFINI

par M. Michel BLAY

Directeur de recherche au CNRS

Peu après la publication en 1727 de ses *Éléments de la géométrie de l'infini*, Fontenelle écrivit au Père André le 19 décembre 1731 :

Je suis ravi que vous ayez bien voulu me suivre jusque dans les espaces imaginaires de l'infini, et quand vous voudrez bien me dire votre sentiment sur cette matière un peu plus en détail, vous me ferez un extrême plaisir.

À ces propos, le correspondant répondit avec fermeté et enthousiasme :

Il est vrai j'ai eu l'audace de vous suivre, non pas dans les espaces imaginaires, comme il vous plaît de le dire, mais dans les champs du monde le plus réel et le plus inaccessible à l'imagination, dans l'infini. J'en ai considéré avec vous, et par votre secours, tous les ordres dans les nombres et dans l'étendue. Je les ai vus avec plaisir s'élever les uns sur les autres à l'infini, pour se réunir dans l'infini suprême et universel qui les enferme tous dans la simplicité de son essence.

L'infini est-il de ce monde ou hors de ce monde ? Cette question a nourri l'imagination et la pensée, le rêve et la construction conceptuelle aux XVII^e et XVIII^e siècles.

À la fin du XVI^e siècle, en effet, Giordano Bruno ouvrit sur l'infini le monde clos copernicien, en donnant à l'infini toute sa positivité. La sphère des fixes disparaît dès 1584 dans *La Cena de le Ceneri* et dans le *De l'infinito universo e mondi*. Le monde clos qui enfermait l'homme est remplacé par un univers infini peuplé par une infinité de mondes. Une nouvelle vision de l'univers s'impose, où l'infini n'est ni tragique ni angoissant mais, bien au contraire, signifie la venue d'une nouvelle liberté, la reconnaissance de l'étonnante richesse de la réalité,

et finalement du pouvoir sans limite de la pensée humaine. Giordano Bruno célèbre son envol, l'envol de l'homme, tant en composant les vers qui concluent l'épître liminaire du dialogue *De l'infinito, universo e mondi*,

Sorti de la prison étroite et noire, où tant d'années l'erreur m'a confiné [...] je déploie dans l'air mes ailes assurées ; je ne redoute aucun obstacle de cristal ou de verre, mais je fends les cieus et je m'érige à l'infini. Et tandis que de mon globe je m'élève vers d'autres globes et pénètre plus avant à travers le champ éthéré, ce que d'autres voient de loin, je le laisse derrière moi,

qu'en rédigeant *La Cena de le Ceneri* :

Voici celui qui a dépassé l'air, pénétré le ciel, parcouru les étoiles, franchi les limites du monde, fait s'évanouir les murailles imaginaires des première, huitième, neuvième, dixième et autres sphères qui auront pu leur être ajoutées sur le rapport de vains mathématiciens et par l'aveuglement des philosophes vulgaires.

Ainsi se trouve véritablement affirmée la positivité d'un monde infini où l'homme n'est plus prisonnier entre les murs étroits des cosmologies anciennes. L'Univers n'assigne plus aucune limite à la pensée humaine, bien plutôt, par son infinité même, il devient l'aiguillon et le moteur de la raison, d'une raison qui doit, elle aussi, prendre conscience de sa propre infinité en rendant raison du monde et de l'infini. Pour cela, il reste à s'affranchir effectivement de la finitude et de l'angoisse de l'infini, de ce qui d'une façon ou d'une autre rapetisse l'homme en le livrant aux volontés d'un Dieu ou des Dieux.

Comment penser un infini réel et présent dans le monde alors que le discours sur l'infini est réservé, que ce soit par Pascal ou par Descartes, au créateur, ou que le nom d'infini est réservé à Dieu seul ?

Ce questionnement, cette tension du travail de la pensée où viennent converger les discours de la science et de la métaphysique, trouvent un apaisement dans l'effort fontenellien pour dénouer les liens trop étroits du monde, de la géométrie et de la transcendance.

En s'appuyant sur l'infini, en le rêvant, en l'inscrivant dans le cadre d'une élaboration conceptuelle, finalement en se l'appropriant, Fontenelle met en place à la fois une conception du monde élargie par rapport à celle de Descartes, mais aussi et surtout une conception originale des mathématiques susceptible d'englober le nouveau calcul différentiel et intégral de Leibniz, le calcul des infinis.

Dans un premier temps, nous présenterons rapidement le Monde de Fontenelle ainsi que ses diverses préoccupations scientifiques et ses travaux académiques. Nous nous attacherons ensuite à l'analyse de son grand ouvrage, *Les éléments de la géométrie de l'infini*.

1. Fontenelle, le monde et l'Académie

Descartes, prudent, soucieux de réserver à Dieu seul le nom d'infini, a construit un monde indéfini. Fontenelle dans ses *Entretiens sur la pluralité des mondes* publiés à Paris en 1686 ignore, pour l'essentiel, l'opposition infini/indéfini cartésienne. Ainsi peut-on lire dans les premières pages du cinquième soir, et dans un style qui n'est pas sans rappeler ceux de Giordano Bruno ou de Cyrano de Bergerac :

Quand le Ciel n'étoit que cette voûte bleue, où les étoiles étoient clouées, l'Univers me paroissoit petit et étroit, je m'y sentoïis comme oppressé ; présentement qu'on a donné infiniment plus d'étendue et de profondeur à cette voûte en la partageant en mille et mille Tourbillons, il me semble que je respire avec plus de liberté, et que je suis dans un plus grand Air, et assurément l'Univers a toute une autre magnificence. La Nature n'a rien épargné en le produisant, elle a fait une profusion de richesses tout à fait digne d'elle. Rien n'est si beau à se représenter que ce nombre prodigieux de Tourbillons, dont le milieu est occupé par un soleil qui fait tourner des planètes autour de lui. Les Habitants d'une Planète d'un de ces Tourbillons infinis voyent de tous côtés les Soleils des Tourbillons dont ils sont environnés [...].

Un monde infini peuplé d'une infinité de tourbillons se dessine devant nous. Fontenelle avait déjà esquissé ce monde dans une petite comédie, *La comète*, représentée seulement 9 fois en janvier 1681 ; il le reprendra à la fin de sa vie dans sa *Théorie des tourbillons cartésiens*, publiée en 1752 à Paris. On y lit en particulier :

Si la matière est infinie, il y a autant de matière que d'espace ; tout est plein, et l'idée forcée d'espace devient tout à fait inutile : la matière sera elle-même son lieu, parce qu'elle ne peut exister autrement. Il est vrai qu'alors on tombe à l'égard du mouvement dans des difficultés qui peuvent paraître considérables. La matière tout en masse ne peut se mouvoir en ligne droite, puisqu'elle n'a pas où aller ; elle ne peut non plus se mouvoir circulairement, car il n'y a point de centre dans l'infini ; une sphère infinie enfermerait contradiction puisque toute figure est ce qui est terminé extérieurement. Mais tous les inconvénients seront levés, si l'on

conçoit la masse infinie de la matière divisée en une infinité de sphères finies. Ce sont là les fameux tourbillons de Descartes, dont ceci prouve la nécessité dans l'hypothèse du plein et de l'infinité de la matière [...].

Parallèlement au développement de cette conception infinitiste du monde et de ses tourbillons, Fontenelle discerne, à travers les textes qu'il publie dans la partie historique des *Mémoires de l'Académie*, l'esprit nouveau de son temps, l'esprit d'une science qui s'organise en introduisant une nouvelle intelligibilité dans les sciences de la nature.

C'est en 1697 que Fontenelle, membre de l'Académie Française depuis six ans, entre, en remplacement de Jean-Baptiste Du Hamel (1624-1706), à l'Académie Royale des Sciences de Paris en qualité de géomètre et de secrétaire perpétuel. Cette dernière nomination est proclamée par le roi, le 28 janvier 1699. Fontenelle devient alors le premier titulaire de cette charge dans le cadre du renouvellement de l'Académie en 1699. C'est en effet à cette date que s'ouvre la seconde grande période de l'existence de l'Académie. Celle-ci, créée en 1666 sous la responsabilité de Colbert et la protection de Louis XIV, reçoit en 1699 son Règlement et, d'institution indépendante, devient véritablement institution d'État.

Cette restructuration de l'Académie coïncide avec la décision de publier régulièrement, chaque année, un volume contenant les *Mémoires* présentés aux séances de l'Académie ainsi qu'une partie introductive appelée *Histoire de l'Académie*. La rédaction de cette partie est confiée au secrétaire perpétuel. Ces volumes porteront le titre général suivant : *Histoire de l'Académie Royale des Sciences avec les Mémoires de mathématique et de physique pour la même année*.

Le premier volume de cette série, correspondant à l'année 1699, est publié en 1702 et le dernier, correspondant à l'année 1790, en 1797.

Fontenelle a également pour tâche de rédiger l'histoire de la première période de l'existence de l'Académie, celle couvrant les années 1666-1699 : *Histoire de l'Académie Royale des Sciences depuis son établissement en 1666 jusqu'à 1686* (tome I) et *depuis 1686 jusqu'à son renouvellement en 1699* (tome II). Ces deux volumes ont été publiés à Paris en 1733. En réalité, Fontenelle ne rédigea pour cette histoire, en s'inspirant de l'ouvrage latin de Jean-Baptiste Du Hamel, *Regiæ Scientiarum Academiæ Historia* (Paris, 1697), que la partie couvrant la période 1666-1679. L'Avant-propos placé en tête du premier volume de cette *Histoire de l'Académie* précise d'ailleurs :

L'*Histoire de l'Académie Royale des Sciences*, que nous publions aujourd'hui, a été faite en partie sur les Registres de cette Compagnie, et en partie sur l'*Histoire Latine* de M. Du Hamel. M. de Fontenelle,

Secrétaire perpétuel de l'Académie, avoit conduit cette *Histoire* depuis l'origine de l'Académie, jusque vers la fin de l'année 1679. Les autres années jusqu'à 1699 où commence la grande suite de l'*Histoire* et des *Mémoires*, ont été mises en François, à peu près suivant le même ordre que M. de Fontenelle avoit gardé dans les précédentes : on trouvera dans les unes et les autres des choses qui ont été omises par M. Du Hamel ; et réciproquement M. Du Hamel a inséré des morceaux qu'on ne trouvera pas ici, soit parce qu'ils ont été entièrement repris, ou seulement traités plus amplement dans la suite par les Académiciens, soit parce que les premières Années n'étant pas absolument semblables à celles de l'*Histoire Latine*, on n'a pas cru que les suivantes dussent y être plus conformes.

L'activité de Fontenelle comme secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences jusqu'en 1740, date à laquelle il est remplacé par Jean-Jacques Dortous de Mairan (1678-1771) est, en dehors de tâches spécifiquement administratives et institutionnelles, tout à fait considérable. Dans la partie des volumes annuels publiés par l'Académie consacrée à l'*Histoire*, Fontenelle s'attache à présenter et à mettre en perspective les différents *Mémoires* publiés dans la deuxième partie des mêmes volumes. Ainsi, se trouvent précisés les contextes historiques et scientifiques dans lesquels s'insère telle ou telle nouvelle recherche. Cette analyse, souvent très détaillée, en particulier sur le plan scientifique, s'accompagne également d'un certain nombre de remarques plus ou moins cursives que l'on peut sans nul doute qualifier aujourd'hui d'épistémologiques. Il y est question de la nature et des objets des mathématiques, de la méthode scientifique, du rapport entre les mathématiques et la physique, du rôle de la recherche fondamentale, de l'utilité des sciences et des techniques, etc. Il s'agit là d'une véritable réflexion sur le vif s'élaborant à partir de la science en actes.

Fontenelle, par ce travail essentiellement réflexif – il n'est en aucun cas l'un de ceux qui, comme Isaac Newton (1642-1729), Christiaan Huygens (1629-1695), G. W. Leibniz (1646-1716), les frères Bernoulli ou Pierre Varignon (1654-1722), développent la nouvelle science d'inspiration galiléenne – apparaît donc comme l'un des tout premiers, si l'on peut s'exprimer ainsi, épistémologues de la science moderne.

En effet, si la nouvelle science de la nature se caractérise, comme le souligne Fontenelle dans les *Entretiens sur la pluralité des mondes*, par l'abandon du Cosmos aristotélicien, elle se définit aussi par l'avènement d'une intelligibilité de type mathématique. En effet, c'est principalement avec Galilée, Huygens et Newton, et avec l'introduction du calcul leibnizien, que commence réellement à se constituer ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler une science mathématisée des phénomènes

de la nature. Nous entendons par là une science pour laquelle chaque problème relatif aux sciences de la nature est transformé sur la base de principes et de concepts quantitativement exprimables en un problème mathématique appelant une solution de même ordre pouvant ensuite être confrontée à l'observation. En outre, mathématiser c'est aussi présenter sous une forme ordonnée s'inspirant du modèle euclidien l'ensemble des théorèmes, propositions et résultats que l'on est parvenu à établir. Par cette organisation déductive, une clarification et une investigation méthodiques des propriétés des divers phénomènes deviennent possibles.

Fontenelle a particulièrement bien perçu, en s'appuyant entre autres sur une lecture attentive des très nombreux *Mémoires* de Pierre Varignon consacrés à la science du mouvement et publiés dans les volumes annuels de l'Académie Royale des Sciences, la spécificité et la fécondité de ce nouveau type d'intelligibilité des phénomènes de la nature.

En effet, Pierre Varignon, qui fut avec l'abbé de Saint Pierre l'ami de Fontenelle, s'il n'est plus connu aujourd'hui que par ses travaux sur la composition des forces, a cependant été, dans les dernières années du XVII^e siècle, avec le Marquis Guillaume de l'Hospital, l'introducteur en France des méthodes du calcul différentiel et intégral. Dans ce contexte, Varignon a donné à la science du mouvement, par une refonte conceptuelle des travaux galiléens et newtoniens dans les termes du calcul leibnizien, sa première véritable forme analytique s'accompagnant de la mise en place de lois ou de Règles générales selon les expressions de Varignon.

Les questions relatives à la science du mouvement (forces centrales, mouvement des projectiles dans les milieux résistants, principalement) se réduisent alors, à partir du développement ou de la particularisation de ces lois ou règles générales, à des questions de calcul, c'est-à-dire à de simples recherches analytiques consistant en des différentiations ou en des intégrations. Fontenelle va savoir reconnaître et apprécier l'importance épistémologique de cette première algorithmisation de la science du mouvement qui est aussi la première véritable algorithmisation d'un champ des sciences de la nature.

En particulier, Fontenelle souligne avec force que ces lois ou règles générales, si elles permettent de retrouver par des procédures bien réglées, les insérant dans un cadre théorique bien ordonné, des résultats dispersés acquis antérieurement, sont aussi et surtout un point de départ pour d'autres investigations ainsi que pour un approfondissement de l'intelligibilité de tel ou tel phénomène naturel. Avec Fontenelle, la nouvelle science mathématisée de la nature prend donc explicitement conscience de sa valeur inductive propre.

Mais, à coup sûr, c'est dans le champ des mathématiques, et plus précisément de leur fondement, que Fontenelle se révèle comme un auteur

à la fois profond et original. Nous avons, dans les pages précédentes, laissé l'infini comme en suspens ; il s'agit maintenant de le reprendre et, avec Fontenelle, de dénouer les liens trop étroits du monde et de la géométrie avec la transcendance.

2. Les éléments de la géométrie de l'infini

Dès 1696, dans la préface de l'ouvrage du Marquis de l'Hospital, *Analyse des infiniment petits pour l'intelligence des lignes courbes*, qu'il rédigea, ou du moins, d'après Trublet pour laquelle il servit de secrétaire à l'auteur, Fontenelle écrit :

L'Analyse qu'on explique dans cet ouvrage suppose la commune ; mais elle en est fort différente. L'Analyse ordinaire ne traite que des grandeurs finies ; celle-ci pénètre jusque dans l'infini même. Elle compare les différences infiniment petites des grandeurs finies ; elle découvre les rapports de ces différences, et par là elle fait connaître ceux des grandeurs finies, qui comparées avec ces infiniment petits sont comme autant d'infinis. On peut même dire que cette Analyse s'étend au-delà de l'infini : car elle ne se borne pas aux différences infiniment petites ; mais elle découvre les rapports des différences de ces différences, ceux encore des différences troisièmes, quatrièmes, et ainsi de suite, sans trouver jamais de terme qui la puisse arrêter. De sorte qu'elle n'embrasse pas seulement l'infini ; mais l'infini de l'infini, ou une infinité d'infinis.

Ce texte annonce les thèmes qui seront développés les années suivantes dans les *Éléments de la géométrie de l'infini*.

Fontenelle fait donc paraître en décembre 1727 à Paris un ouvrage qui lui tient profondément à cœur : *Les Elémens de la géométrie de l'infini*. Dans son édition originale, cet ouvrage in-4° de 548 pages en deux parties sorti des presses de l'Imprimerie Royale, est présenté comme une suite des *Mémoires* de l'Académie Royale des Sciences.

Le livre reçut de la part des contemporains un accueil très réservé. Ces derniers, au lieu de porter leur attention sur le projet intellectuel fontenellien, s'attachèrent seulement à souligner, souvent d'ailleurs à juste titre, les insuffisances mathématiques et les difficultés de la construction théorique. En adoptant une telle attitude, ils méconnaissaient le véritable enjeu du travail et de la réflexion du secrétaire perpétuel.

Pour ce dernier, son livre n'a pas pour objet de présenter de nouveaux résultats, mais bien plutôt, en refusant de réduire le nouveau calcul, soit à un simple calcul d'approximation, soit à un artifice de calcul, d'éclairer en profondeur, par ce que l'on pourrait appeler, en termes modernes, un

travail sur les fondements les résultats déjà acquis – la présence du terme « éléments » dans le titre de l'ouvrage est tout à fait significative. Pour Fontenelle, on ne peut pas être satisfait, comme beaucoup à l'époque, d'une méthode qui, sans doute, marche bien et donne de nombreux résultats, mais que, en contrepartie, on manipule pour ainsi dire à l'aveuglette. Fontenelle est sur ce point très explicite dans la remarquable Préface qu'il place en tête de son livre et qui est aussi, d'une certaine façon, une histoire de la genèse du nouveau calcul leibnizien :

[...] Il est arrivé dans la haute Géométrie une chose bizarre, la certitude a nui à la clarté. Il tient toujours le fil du calcul, guide infallible, il n'importe où l'on arrive, il y falloit arriver, quelques ténèbres qu'on y trouve. De plus, la gloire a toujours été attachée aux grandes recherches, aux solutions des Problemes difficiles, & non à l'éclaircissement des idées.

J'ai cru que cet éclaircissement, négligé par les habiles Géometres, pourroit être utile à la Géométrie ; on n'en marchera pas plus sûrement, mais on verra plus clair autour de soi, avec le fil qu'on avoit dans les Labyrinthes sombres, on aura un flambeau, dont la lueur ne sauroit être si petite, qu'elle ne soit toujours de quelque usage, & même si cette petite lueur que je présente n'est pas fausse, rien n'empêchera qu'on ne l'augmente beaucoup.

Ou bien encore :

J'avoue qu'on peut me reprocher qu'au lieu d'éclaircir l'Infini, j'y porte une obscurité nouvelle, un Paradoxe inoui, qui est exposé dans la Sect. III, & qui ensuite se retrouve souvent dans tout l'Ouvrage : mais si ce Paradoxe est vrai, s'il suit nécessairement de la nature de l'Infini, je la fais mieux connoître, j'en fais mieux connoître les propriétés, qui, quoiqu'obscures, sont la source de tout ce que le Calcul nous donne de plus étonnant ; on arrivera aux plus grandes merveilles bien préparé, & sans cette espèce de surprise, qui dans le fonds n'est point honorable à une vraie Science. C'est toujours un degré de lumiere, que de voir sûrement à quel principe, fût-il peu connu, tiennent certains effets.

Pour répondre à cette exigence de clarté, mais aussi de rigueur, Fontenelle se propose de construire une véritable théorie ou un système général de l'infini, susceptible de rendre raison de tous les résultats obtenus, de leur donner un sens :

Quand une Science, telle que la Géométrie, ne fait que de naître, on ne peut guere attraper que des Vérités dispersées qui ne se tiennent

point, & on les prouve chacune à part comme l'on peut, & presque toujours avec beaucoup d'embarras. Mais quand un certain nombre de ces Vérités désunies ont été trouvées, on voit en quoi elles s'accordent, & les principes généraux commencent à se montrer, non pas encore les plus généraux ou les premiers, il faut un plus grand nombre de Vérités pour les forcer à paraître. Plusieurs petites Branches que l'on tient d'abord séparément, menent à la grosse Branche qui les produit, & plusieurs grosses Branches menent enfin au Tronc. Une des grandes difficultés que j'aie éprouvées dans la composition de cet Ouvrage a été de saisir le Tronc, & plusieurs grosses Branches m'ont paru l'être qui ne l'étoient pas. Je ne suis pas sûr de ne m'y être pas encore trompé, mais enfin quand j'ai eu pris l'Infini pour le Tronc, il ne m'a plus été possible d'en trouver d'autre, & je l'ai vu distribuer de toutes parts, & répandre ses rameaux avec une régularité & une symétrie, qui n'a pas peu servi à ma persuasion particulière.

Un avantage d'avoir saisi les premiers Principes, seroit que l'ordre se mettroit partout presque de lui-même, cet ordre qui embellit tout, qui fortifie les Vérités par leur liaison, que ceux à qui on parle ont droit d'exiger, & qu'on ne peut leur refuser sans une espèce d'injustice, surtout si on sacrifie leur commodité à la gloire de paroître plus profond.

Ou bien encore, un peu plus loin :

Le Calcul n'est guère en Géométrie que ce qu'est l'expérience en Physique, & toutes les Vérités produites seulement par le Calcul, on les pourroit traiter de Vérités d'expérience. Les Sciences doivent aller jusqu'aux premières causes, surtout la Géométrie, où l'on ne peut soupçonner comme dans la Physique des principes qui nous soient inconnus. Car il n'y a dans la Géométrie, pour ainsi dire, que ce que nous y avons mis, ce ne sont que les idées les plus claires que l'Esprit humain puisse former sur la Grandeur comparées ensemble, & combinées d'une infinité de façons différentes.

C'est le sens de cette démarche théorique, visant à construire un système général de l'infini, qui n'a pas toujours été bien perçu. Ainsi, Leibniz écrivait à Varignon, dès le 20 juin 1702 :

Entre nous je crois que Mons. de Fontenelle, qui a l'esprit galant et beau, en a voulu railler, lorsqu'il a dit qu'il vouloit faire des elemens metaphysiques de nostre calcul. Pour dire le vray, je ne suis pas trop persuadé moy même, qu'il faut considerer nos infinis et infiniment petits autrement que comme des choses idéales ou comme des fictions bien

fondées. Je croy qu'il n'y a point de creature au desous de la quelle il n'y ait une infinité de creatures, cependant je ne crois point qu'il y en ait, ny même qu'il y en puisse avoir d'infiniment petites et c'est ce que je crois pouvoir demonstrier. Il est que les substances simples (c'est-à-dire qui ne sont pas des estres par aggregation) sont véritablement indivisibles, mais elles sont immaterielles, et ne sont que principes d'action.

Tandis que le Père Castel, pour sa part, regrettait dans une lettre adressée à Fontenelle en date du 10 mars 1728, que ce dernier ne fût pas dans son ouvrage remonté à la métaphysique :

Tous les autres, sans en excepter M. de l'Hôpital, n'en ont traité que l'art, le tâtonnement et la routine du calcul. De sorte que si vous aviez voulu remonter à la Métaphysique, comme je l'avois toujours espéré, je ne vois pas ce qui pourroit manquer à une si belle science.

La raison de cette incompréhension réside pour une grande part dans une méconnaissance du concept fontenellien de système géométrique, concept dont l'introduction donne justement tout son sens à la distinction essentielle pour Fontenelle entre infini géométrique et infini métaphysique. Fontenelle insiste sur l'importance de ce concept en donnant à la première partie de son ouvrage le titre de « Système général de l'infini ». Par ailleurs, c'est principalement sur cette question qu'il attire, comme l'indique sa correspondance, l'attention de ses lecteurs. Ainsi, dans sa lettre à Jean I Bernoulli du 22 avril 1725, se flatte-t-il que son assez gros ouvrage, dont le titre est *Éléments de la géométrie de l'infini*, soit :

[...] une espece de *sistème*, non pas Metaphisique, mais Geometrique, assés bien lié de tout ce que vous nous avés découvert sur cette grande matiere. l'en croi l'ordre a peu prés aussi exact qu'il puisse l'être, et le spectacle assés beau pour un Esprit mathematicien, il a falu, ne fust ce que pour la liaison des pierres du Bâtiment, que i'aye meslé un grand nombre de pensées qui n'étoient qu'a moi, avec celle qui vous apartenoient...

Mais ce qui illustre, pour Fontenelle, de façon particulièrement exemplaire, sa conception d'un système géométrique bien lié, c'est la place déterminante qu'il a due concéder pour la cohérence du système à un paradoxe ; celui présidant à l'introduction des finis indéterminables (cf. *infra*).

Aussi précise-t-il, dans cette même lettre à Jean I Bernoulli en date du 22 avril 1725 :

Car ce qu'il y a de bizarre, c'est qu'autant que ce principe est *paradoxe* et *sauvage*, autant il est fécond et general, et ie vous prie sur ce point seulement de m'en croire à ma parole. ie retrouve cela par tout, et sans l'avoir aucunement cherché, au contraire. i'aurois voulu de tout mon cœur m'en pouvoir passer, i'en connoissois le peril. i'en trouve à chaque moment dans le cours de l'ouvrage de nouvelles preuves par des analogies, par le Calcul, par la liaison necessaire de ce principe avec toutes les verités connues qui peuvent y avoir rapport.

Fontenelle revient à de multiples reprises sur ces mêmes thèmes dans sa correspondance avec Jean I Bernoulli, mais aussi avec Jean-Pierre de Crouzaz (1663-1750), s'Gravesande (1668-1742) et Boullier (1669-1759). À la lecture de ces différents textes, il apparaît clairement que, pour lui, ses *Elémens* se présentent comme un système géométrique doté d'une remarquable cohérence interne (bien lié), et faisant usage entre autres d'une hypothèse en forme de paradoxe présidant à l'introduction des finis indéterminables. Dans cette perspective, l'existence des objets du système repose, en dernier ressort, sur cette cohérence interne. Elle est garante de leur réalité, leur seul support ontologique.

Fontenelle écrit d'ailleurs dans la Préface de ses *Elémens* :

La Géométrie est toute intellectuelle, indépendante de la description actuelle et de l'existence des Figures dont elle découvre les propriétés. Tout ce qu'elle conçoit nécessaire est réel de la réalité qu'elle suppose dans son objet. L'Infini qu'elle démontre est donc aussi réel que le Fini, & l'idée qu'elle en a n'est point plus que toutes les autres, une idée de supposition, qui ne soit que commode, & qui doive disparaître dès qu'on en a fait usage.

Cela étant, la distinction fontenellienne entre infini géométrique et infini métaphysique prend toute sa signification :

Nous avons naturellement une certaine idée de l'Infini, comme d'une grandeur sans bornes en tous sens, qui comprend tout, hors de laquelle il n'y a rien. On peut appeller cet Infini *Métaphysique* : mais l'Infini *Géométrique*, c'est-à-dire, celui que la Géométrie considère, & dont elle a besoin dans ses recherches, est fort différent, c'est seulement une grandeur plus grande que toute grandeur finie, mais non pas plus grande que toute grandeur. Il est visible que cette définition permet qu'il y ait des Infinis plus petits ou plus grands que d'autres Infinis, & que celle de l'Infini Métaphysique ne le permettroit pas. On n'est donc pas en droit de tirer de l'Infini Métaphysique des objections contre le Géométrique,

qui n'est comtable que de ce qu'il renferme dans son idée, & nullement de ce qui n'appartient qu'à l'autre.

L'infini géométrique, selon Fontenelle, apparaît donc, dans le cadre de sa conception du système géométrique, comme un concept mathématique qui, en tant que tel, est ontologiquement indépendant de l'infini métaphysique. Il ne relève que de la cohérence du système à l'intérieur duquel il se déploie. En conséquence, pour Fontenelle, aucune critique du concept d'infini géométrique s'appuyant sur celui, d'ailleurs pour lui assez flou, d'infini métaphysique, ne peut être d'une quelconque valeur. Par cette volonté de considérer le concept d'infini géométrique comme un concept spécifique dont le contenu doit être défini à l'intérieur du seul discours mathématique, Fontenelle annonce incontestablement les travaux de Cantor et de ses successeurs, en dépit de certaines faiblesses mathématiques sur lesquelles nous reviendrons, et résultant pour l'essentiel d'une absence de distinction nette entre nombres ordinaux et cardinaux.

Fontenelle définit dans la Section I de ses *Elémens* la grandeur comme ce qui est susceptible d'augmentation et de diminution, ou ce qui revient à la même chose, de plus et de moins. Seront donc des grandeurs les nombres, les lignes, les surfaces, les solides, les temps, etc. En son sens général, la grandeur est toujours, par son essence, susceptible de plus ou moins, par conséquent elle ne perd rien de son essence en recevant ce plus ou ce moins, donc elle est encore grandeur, encore également susceptible de plus et de moins, donc elle en est toujours susceptible ; ainsi donc elle est sans fin, ou à l'infini. L'objet de la Section II est précisément l'examen de cette grandeur infiniment grande.

La réalité particulière du nombre infini est, comme le note Léon Brunschvicg à propos de Fontenelle, immédiatement donnée par la suite naturelle des nombres dont l'origine est 0 ou 1, et, en ce sens, le nombre infini possède le même type de réalité que celui que l'on suppose aux nombres finis :

84. Pour mieux concevoir l'Infini, je considère la Suite naturelle des nombres, dont l'origine est 0 ou 1.

Chaque terme croit toujours d'une unité, & je vois que cette augmentation est sans fin, et que quelque grand que soit le nombre où je serai arrivé je n'en suis pas plus proche de la fin de la Suite, ce qui est un caractère qui ne peut convenir à une Suite dont le nombre des termes seroit fini. Donc la Suite naturelle a un nombre de termes infini.

En vain diroit-on que le nombre des termes qui la composent est toujours actuellement fini ; mais je le puis toujours augmenter. Il est bien vrai

que le nombre des termes que je puis actuellement parcourir ou arranger selon leur ordre, est toujours fini ; mais le nombre des termes dont la Suite est composée en elle-même, est autre chose. Les termes dont elle est composée en elle-même, existent tous également, & si je la conçois poussée seulement jusqu'à 100, je ne donne pas à ces 100 termes une existence dont soient privés tous ceux qui sont par de-là. Donc tous les termes de la Suite, quoiqu'ils ne puissent pas être tous embrassés ou considérés ensemble par mon esprit, sont également réels. Or le nombre en est infini, comme on vient de le prouver, donc un nombre infini existe aussi réellement que les nombres finis.

En outre dans la suite naturelle chaque terme est égal au nombre des termes qui sont depuis 1 jusqu'à lui inclusivement, or, le nombre de tous ses termes est infini ; il s'ensuit, par conséquent, que la suite naturelle a un dernier terme qui est ce même infini. Ce dernier terme est exprimé par le caractère.

Cependant, bien que le passage, dans la suite naturelle des nombres, du fini à l'infini, soit inconcevable, cette situation n'entrave en rien un travail mathématique sur l'infini puisque la grandeur infiniment grande doit être prise, en suivant Fontenelle, non comme étant dans ce passage obscur du fini à l'infini, mais comme l'ayant franchi entièrement et ayant passé par les degrés nécessaires, quels qu'ils soient, si ce n'est que je puisse quelque fois entrevoir quelque lumière sur la nature de ces degrés.

Il n'en reste pas moins que le concept même de grandeur infiniment grande semble contradictoire puisque, d'une part, l'idée naturelle de la grandeur infinie est qu'elle ne puisse être plus grande ou augmentée et que, d'autre part, la grandeur infiniment grande en tant qu'elle est grandeur en doit conserver l'essence et être susceptible d'augmentation, et même sans fin. Cependant, ces deux idées si contraires en apparence se concilient parfaitement à la condition que l'on distingue rigoureusement, suivant Fontenelle, l'ordre du fini et celui de l'infini, en ce sens que l'infini en tant qu'il est grandeur peut recevoir des augmentations et des diminutions, mais seulement des augmentations et des diminutions à l'intérieur de son ordre, d'où finalement :

113. Ces ordres ainsi établis, une grandeur quelconque a des rapports finis à tout ce qui est de son ordre, & elle ne peut recevoir des augmentations ou des diminutions que par ce qui est de son ordre. Si on la conçoit élevée à un ordre supérieur, il faut la prendre comme ayant franchi ce passage immense, & alors tout ce qui est d'un ordre inférieur n'est plus grandeur par rapport à elle, & disparaît devant elle, comme elle-même

n'est point grandeur par rapport à toutes celles des ordres supérieurs, & disparaîtroit devant elles. Tout cela n'est que ce qui a été dit du Fini & du simple Infini, appliqué à tous les ordres en général, dont le Fini et le simple Infini n'étoient que les deux premiers.

Fontenelle dégage ensuite les deux concepts d'infini indéterminé et de fini indéterminable qui servent de clé de voûte à son système dans la mesure où ils sont introduits pour éviter implicitement tout à la fois les objections adressées au concept d'infini actuel et le retour des paradoxes de Zénon. De ce point de vue, le cas du concept central de fini indéterminable est particulièrement exemplaire puisque son introduction, comme nous allons le voir, est précisément une réponse à la formulation d'un paradoxe pouvant servir d'argument contre l'infini actuel.

Les infinis indéterminés. En divisant le dernier terme de la suite des nombres naturels A (à savoir ∞) par un nombre fini quelconque n, on obtient encore des infinis du même ordre :

Puisque A est une progression arithmétique, dont le dernier terme est ∞ , son terme du milieu est $\infty/2$, Infini, après lequel il ne peut y avoir que des Infinités plus grands. De même le terme de son 1^{er} quart est $\infty/4$, encore infini, celui de sa première 100^{ème} partie est $\infty/100$ encore infini ; de sorte que de l'intervalle infini, qui est entre 1 & ∞ , divisé en 100 parties, il y en a déjà 99 qui ne peuvent avoir que des termes infinis, & il ne reste que la 1^{re} qui puisse en avoir de finis. Il est visible que cette première 100^e partie sera infinie, puisqu'elle sera une partie finie d'un intervalle infini, & par conséquent elle contiendra encore une infinité de termes.

Ces infinis en nombres prodigieux contenus dans A et moindres que ∞ sont tous distingués par ce caractère ∞ , qui représente un infini indéterminé et variable du même ordre que ∞ , qui est un infini fixe. Par conséquent, ces infinis indéterminés sont tels, par exemple, que ∞/∞ est un entier fini, plus une fraction le plus souvent, et ∞/∞ est une fraction finie moindre que 1, ou bien encore, puisque les infinis indéterminés n'ont entre eux que des rapports finis ∞/∞ est un fini.

Ces résultats sont très importants dans la perspective du système fontenellien car ils expriment en termes finis les rapports de grandeurs infinies du même ordre.

Les finis indéterminables. Fontenelle souligne qu'il est visible que A^2 a autant de termes que A ; cependant, on doit admettre que A^2 a des infinis plutôt que A ou que le passage à l'infini se fait plus tôt en A^2 qu'en A puisque les termes de A^2 croissent comme les carrés de A :

Je représente les deux Suites aux yeux, pour mieux faire voir leur correspondance.

A.. 1 2 3 4 etc. n..nn..^B..infinis.. ∞

A². 1 4 9 16 etc. nn..C..infinis.. ∞

La ligne BC marque dans A la séparation des termes finis d'avec les Infinis, de sorte qu'à la gauche de BC ils sont tous Finis, & à sa droite Infinis, & en même temps elle marque dans A², qu'au moins à sa droite ils seront tous Infinis, car les Infinis de A ne peuvent qu'augmenter dans A² par l'élévation au carré.

Soit nn le plus grand carré fini, qui soit dans A, & posé par conséquent à la gauche de BC, & tout auprès : il sera aussi dans A² ; puisqu'il est le carré de n, un des termes de A. Mais il sera dans A² sous n sa racine, & n est dans A, fort éloigné de nn, & d'autant plus que n est plus grand. Mais nn est le plus grand carré fini possible, & dans A² il y a encore loin de nn à la ligne BC. Donc dans A² il n'y a plus de termes finis après nn, ou bien il y a dans cette Suite un vuide depuis nn jusqu'à la ligne BC ; de sorte que tous les termes Finis qui sont dans A depuis n jusqu'à la ligne BC, n'ont point de correspondans ou de carrés dans A², ce qui est manifestement impossible. Donc après nn, il vient dans A² des Infinis, & A² en a plutôt que A.

Par conséquent, et de façon paradoxale, pour parler comme Fontenelle, des termes finis de A peuvent donner des carrés infinis :

[...] les Infinis qui seront dans A² depuis nn jusqu'à la ligne BC seront donc des carrés de termes finis correspondans qui étoient dans A depuis n jusqu'à la ligne BC : or comment des carrés de termes finis peuvent-ils être infinis ?

Fontenelle accepte finalement ce paradoxe pour les deux raisons principales suivantes :

- *la première* fait appel une nouvelle fois à l'obscurité et à la spécificité du dynamisme présidant au passage du fini à l'infini ;
- *la seconde*, plus suggestive, s'appuie sur la cohérence interne du système et sur la fécondité dudit paradoxe, en ce sens qu'une fois admis, ce paradoxe, d'après Fontenelle, ne conduit jamais à aucune conclusion fautive. Au contraire, il se lie nécessairement aux vérités déjà connues, et en produit beaucoup de nouvelles. C'est de quoi l'on sera pleinement

convaincu dans la suite. Par conséquent, si ce paradoxe est faux, il doit être cependant parfaitement équivalent à quelque chose de vrai et en remplir bien heureusement la place. Il convient donc en attendant ce vrai de

prendre ce paradoxe pour une vérité démontrée dans l'art. précédent, me réservant toutefois, & je le dis avec la dernière sincérité, à le rejeter absolument, dès qu'on me fera voir que sans l'employer on peut faire un Système lié de l'Infini en Géométrie, ou qu'il y a quelque autre idée à lui substituer, qui fasse le même effet sans avoir la même difficulté, ou une équivalence.

Cela étant, Fontenelle

appelle *Finis indéterminables*, les termes finis de A qui deviennent infini dans A^2 par l'élévation au carré : car comme ils sont dans le passage que fait A^2 du Fini à l'Infini, ils ne peuvent jamais être connus ni déterminés, comme les termes qui sont à l'origine de A ou de A^2 .

Il généralise ensuite ces résultats aux cas des puissances entières et fractionnaires de A . En résumé l'étude de la suite A des nombres naturels a donc conduit Fontenelle à introduire trois grands ensembles d'éléments lui appartenant : les finis déterminables, les finis indéterminables et les infinis indéterminés. Pour illustrer au mieux la situation complexe liée à la répartition de ces éléments dans A , nous nous permettons de donner en citation un très long extrait de la lettre adressée en avril 1729 par Bragelongne, disciple particulièrement fervent de Fontenelle, à Daniel Bernoulli, en réponse à la lettre que ce dernier avait adressée à Fontenelle le 5 octobre 1728 après avoir reçu un exemplaire des *Éléments*. Nous lisons donc sous la plume de Bragelongne :

7. Cela posé, si l'on prend m pour représenter tous les finis déterminables et n pour représenter tous les finis indéterminables, si outre cela (faute d'avoir un assez grand nombre de caractéristiques différentes) on représente les infinis qui forment la seconde et la plus grande partie de la Suite, par des fractions dont les numérateurs soient toujours la Caractéristique ∞ , et les dénominateurs successivement, en s'éloignant du dernier terme, les finis déterminables, puis les finis indéterminables, en sorte que ces dénominateurs décroissent toujours en s'approchant du dernier terme, jusqu'à devenir $= 1$, il est évident que la suite marquée A représentera suffisamment les changemens qui arrivent dans la Suite des nombres naturels avant d'arriver à son dernier terme qui est toujours ∞ .

A. 0, 1, 2, 3, 4, &c... m... B... n... C... ∞/n ... D... ∞/m ... $\infty/100$... $\infty/4$...
 $\infty/2$... $\infty/1$ E

En effet on peut se représenter tous les nombres finis déterminables comme s'ils étoient contenus depuis A jusqu'en B, les finis indéterminables depuis B jusqu'en C, et enfin cette infinité de termes infinis qui vont toujours en augmentant s'étendra depuis C jusqu'en E. C'est à ces sortes d'infinis aux quels M^r de Fontenelle adopte la Caractéristique ∞ , lorsqu'ils ne sont pas encore arrivés à leur dernier terme ; je les représente icy par différentes fractions, pour pouvoir les distinguer les uns des autres, sans abandonner néanmoins la Caractéristique de l'Auteur.

Ainsi, l'introduction des finis indéterminables et des infinis indéterminés donne, si l'on peut dire, une épaisseur au passage obscur du fini à l'infini, passage à l'intérieur duquel, dans le système fontenellien, se résolvent en fait les contradictions apparentes du calcul de l'infini. Ou, pour reprendre les termes de Léon Brunschvicg, c'est par la distinction entre le dynamisme obscur du passage à l'infini, que se résolvent les contradictions apparentes du calcul de l'infini.

Quant aux grandeurs infiniment petites, elles ne sont, pour reprendre ici encore une expression de Fontenelle, que des grandeurs infiniment grandes renversées. Et, corrélativement, les concepts de fini indéterminable et d'infini indéterminé se trouvent dans ce nouveau contexte introduits tout naturellement. Puis, après avoir développé dans la très longue Section VII intitulée « Sur les suites infinies de grandeurs quelconques », de multiples considérations centrées en particulier sur la question des sommes de ces suites, Fontenelle en vient finalement au cas des suites dont les différences seroient infiniment petites. L'étude de ces suites dont les variations seront conduites par degrés infiniment petits amène Fontenelle à introduire, pour exprimer ses concepts, une notation qui n'est autre, en fait, que la notation leibnizienne :

Si on appelle y une grandeur variable quelconque, dont l'accroissement ou décroissement perpétuel réglé par quelque Loi, forme une Suite, on appellera dy ses différences infiniment petites. Ces dy sont les $1/\infty$, & en effet ce sont des fractions ou parties infinitésimales de y , & dy est y/∞ . Si les dy sont variables, ils auront aussi des différences qui seront par rapport à eux comme les dy par rapport aux y . On les appelle ddy , & on a $ddy = dy/\infty$. De même les ddy pourront avoir leurs $dddy$, &c.

Ainsi, pour la première fois dans l'ouvrage de Fontenelle, un pont est jeté entre sa recherche sur les fondements et le calcul leibnizien. Ce

dernier trouve ainsi, si l'on en croit l'auteur, une nouvelle clarté, voire une nouvelle rigueur. Fontenelle précise d'ailleurs à la fin de la Section X intitulée « Des variations et des changements des courbes » :

Mais il y a toujours dans la connoissance des Courbes, même géométriques, un grand nombre de choses qui demandent la Théorie de l'Infiniment grand ou petit, du moins pour être connues d'une manière générale & commune à toutes les Courbes, & en même temps immédiatement tirée du fond de leur nature. Il faut donc aussi avoir l'Art de calculer les Infinis qui entrent dans les Courbes, & surtout les Infiniment petits, parce que, comme nous l'avons vu, les différences infiniment petites des grandeurs finies qui y entrent, sont ce qu'il y a de plus important à considérer. Par cette même raison, ce Calcul s'appelle *Différentiel*.

Cependant, ce n'est véritablement qu'à partir de la Section XI intitulée « Règles générales pour déterminer par le calcul différentiel tout ce qui appartient au cours d'une courbe rapportée à un axe », que Fontenelle utilise systématiquement, pour exprimer ses propres concepts, les notations leibniziennes. Le point décisif réside dans le fait qu'aux différents ordres des différentielles correspondent les différents ordres fontenelliens des grandeurs « absolument infiniment petites ». La fin de l'ouvrage est alors, pour l'essentiel, consacrée à la réorganisation de l'ensemble des résultats, y compris sur le mouvement, obtenus par les contemporains avec l'aide du calcul leibnizien. Le champ de la physique mathématique *via* la réflexion fontenellienne sur la science du mouvement, algorithmisée par Pierre Varignon, rejoint celui de la mathématique en ce sens que, pour l'un comme pour l'autre, l'obtention de leur autonomie n'est plus une difficulté mais une tâche à poursuivre. La nouvelle science a définitivement engagé, avec Fontenelle, la construction d'un nouveau monde où le nom d'infini n'est plus réservé à Dieu seul.

III

IMPRESSIONS DE LECTURE :

ENTRETIENS SUR LA PLURALITÉ DES MONDES

ET L'HISTOIRE DES ORACLES

par M. Gérard HURPIN

Que dire après les exposés de MM. Niderst et Blaye que nous venons d'entendre ? Il y aurait danger à vouloir s'avancer en critique littéraire de l'œuvre de Fontenelle après les recherches de notre confrère Alain Niderst, et c'est principalement à sa thèse parue en 1972 que je pense ; elle forme un livre de plus de sept cents pages ! et pas un chapitre qui n'invite à approfondir sa propre réflexion et à nourrir un dialogue avec vous, cher Alain Niderst, au sujet de l'énigmatique Fontenelle. En vous lisant, je songeai à l'inquiétante confiance que fit Monsieur Suard à la fin de sa vie au philosophe Maine de Biran : « Désormais, il n'y aura plus de littérature ; il n'y aura plus que de la critique. » On était vers 1818 et c'était le dernier message du vétéran de la littérature française du XVIII^e siècle à l'un des plus profonds philosophes du XIX^e siècle. Ajoutons que Suard, très jeune, avait connu Fontenelle, très vieux. « Il n'y aura plus que de la critique » : ces paroles me revenaient sans cesse en tête, quand je vous ai lu. Je m'attachais à vos réflexions tout autant que je cherchais à bien saisir l'esprit de Fontenelle.

Quand j'ai accepté la proposition de notre président Robert Soyer, j'ai tout de suite senti qu'un danger me menaçait en voulant parler de Fontenelle... celui du découragement : qu'ajouter de plus ? Il y avait aussi lieu de craindre d'absorber Fontenelle dans son meilleur critique contemporain et de devenir un peu talmudiste : commenter un commentaire – le vôtre – et ainsi à l'infini. Une issue était possible : ajouter quelques glanes érudites qui pouvaient être recueillies de-ci de-là ; vous-même et notre secrétaire perpétuel aux Lettres, M. Jean-Pierre Lemercier, m'avez suggéré en temps d'étudier les relations de Fontenelle et des académies ; ce n'était pas impossible, mais d'une très grosse charge de travail pour moi et d'un mince profit pour tout le monde ; en effet, Fontenelle fut membre d'un nombre considérable d'académies, dont il eût fallu d'abord rechercher les transactions à travers toute l'Europe

et soumettre à un examen approfondi tout ce qui aurait été attribué à Fontenelle, car chez un auteur souvent si subtil, la moindre nuance est forcément chargée d'un sens qui peut à tout instant échapper si l'on n'y prend pas garde ! Je suis convaincu qu'il y avait mieux à faire, et il faut bien dire que le mépris de Fontenelle pour tout ce qui sent l'école ne m'invitait pas à entreprendre de telles investigations qui auraient eu leur place, je le concède, dans un centre de recherches ou une société savante, ce que n'est pas exactement une académie où tout doit être accessible à tous et, de plus, avec une touche d'agrément.

Puisque vous aviez si bien parlé de Fontenelle, puisque vous nous y avez si bien introduits, il restait, muni de ce bagage, tout simplement à se reporter aux textes de l'auteur dont il est traité aujourd'hui. La démarche est toute simple, puisque vous nous avez donné l'œuvre complète de Fontenelle en huit volumes dans la collection du « Corpus des philosophes de langue française » dirigée par Michel Serres. Elle offrait un gros avantage car toute consultation des textes eux-mêmes délivre assez souvent des préjugés qu'on porte, de génération en génération, sur leurs auteurs, et que colporte l'innombrable légion de ceux qui ne les ont pas lus et qui pourtant les citent. (Les plus atrocement malmenés de ce point de vue me semblent, excusez cette parenthèse, Montesquieu, Rousseau et Tocqueville.) Devant le faux savoir, il faut sourire, au moins il le faudrait. Fontenelle nous y engage aussi fermement qu'adroitement. Cette imposture, il ne faut pas la heurter de face parce qu'alors elle deviendrait méchante, consciente qu'elle est de sa faiblesse et de son faux-semblant.

Renonçant donc à une étude savante sur notre auteur, je voudrais vous faire part tout naturellement du plaisir que j'ai éprouvé à la lecture de ses deux ouvrages les plus connus : *Les entretiens sur la pluralité des mondes* et *l'Histoire des oracles*.

Plusieurs d'entre vous connaissent ces livres, qui avaient la vogue au XVIII^e siècle, et qu'on appelle les « anas ». Les anas, c'étaient des recueils de traits spirituels, de remarques curieuses, de propos mordants qu'on tirait des œuvres d'auteurs célèbres dans leur temps, oubliés aujourd'hui ; on plaçait le suffixe « ana- » au bout du nom de l'auteur, et l'on avait ainsi des Menagiana, des Longueruana (du nom de l'abbé de Longuerue, savant normand que notre académie devrait remettre un peu en honneur). M. Niderst m'assure qu'on a composé des Fontenelliana. Comme je ne les ai pas trouvés, j'ai si l'on veut rassemblé les miens, et je vais vous faire part des impressions que j'en ai retirées. Pourtant, si quelques points m'ont déplu dans ce que j'ai lu de Fontenelle, je ne me ferai pas faute de le dire, m'autorisant de l'auteur lui-même. Un bon commentateur, écrit-il, ne doit avoir « nul respect aveugle pour son auteur, nulle raison

forcée pour en relever le mérite ou pour en couvrir les défauts »... Il faut louer « seulement par la circonstance du temps où il a écrit, par le courage de son entreprise, par quelques vérités qu'il a aperçues »... Il faut y reconnaître « de faux raisonnements et des vues imparfaites. »¹ Commençons donc, suivant son conseil, par les « circonstances des temps ».

Circonstances historiques

Il est une faute qu'il faut se garder de commettre, c'est de réduire les œuvres de l'esprit au poids des circonstances qui ont entouré leur parution. Cependant, nous ne pouvons pas négliger le fait que les *Entretiens* et l'*Histoire des oracles* parurent coup sur coup en 1686, un an après la révocation de l'Édit de Nantes : que cette révocation, à regarder les choses d'un peu loin, tient à ce que quelques décennies plus tard, au milieu du XVIII^e siècle, et non sans un peu d'anachronisme militant on appela le *fanatisme* c'est-à-dire, en somme, à une conviction qu'on ne peut fonder en raison. Fontenelle l'a vu et ses correspondants français, protestants, réfugiés en Hollande ont souffert de cette persécution. Je n'évoquerai même pas cette révocation dans notre Normandie : un gentilhomme du pays de Caux, Dumont de Bostaquet, l'a fait. Il a choisi l'exil au péril de sa vie. Qu'on se reporte à ses mémoires.

À supposer même que Fontenelle n'ait pas eu de sympathie bien marquée pour le protestantisme, pas plus que pour aucune autre religion, l'absurde extermination qu'il subit en France, du fait de l'arbitraire de Louis XIV, lui donna matière à d'amples réflexions qu'il eût été imprudent de placer sur le terrain de l'actualité. Louis XIV, alors au sommet de sa gloire, et son entourage ne l'eussent pas pardonné. Il valait mieux en traiter indirectement, sur le mode philosophique ou pseudo-historique. L'idée directrice est que le fanatisme est funeste ; il se fonde sur des dogmes absolument invérifiables qu'un homme ne saurait imposer à un autre. Plus, il engendre des troubles qui perturbent le repos de tous, et Dieu sait que Fontenelle était ami et de son repos et de son confort. Il convenait non pas prétendre faire taire les fanatismes absurdes et tintammaresques mais plutôt en gripper les rouages intellectuels ; il fallait les combattre, mais discrètement, avec la force des doux et ironiques, avec une force audacieuse qui sait marcher hardiment, armée d'esprit et d'ironie, bref, de ce qui manque essentiellement à l'ennemi. Et, qui sait, n'y avait-il pas là quelque gisement littéraire dont l'exploitation pouvait se révéler très

1. *Éloge de Leibnitz.*

profitable à un bel esprit avide de notoriété ? Il était important de saisir le « moment littéraire », de prendre des risques. Il y avait gros à gagner.

En considération de ces circonstances, et sans leur donner une importance exagérée, j'ai fini par me convaincre que l'un des propos de Fontenelle avait été la mort des dogmes ; plus, peut-être, la mort des religions ? la mort d'une religion ? thème hardi ? que non pas ! Tous les historiens chrétiens depuis l'Antiquité se sont réjouis, forcément, de la destruction du paganisme, et en ont cultivé le souvenir comme celui de leur triomphe. Il me semble que Fontenelle reprend en sous-main la même question, mais l'aborde d'un autre point de vue : n'étant pas fondées en raison, reposant sur un ensemble d'opinions fragiles et révisables, historiquement datables et contingentes, les religions sont exposées à la disparition les unes après les autres. Aussi, sous prétexte de traiter de la fin des oracles, il nous expose en fait la fin du paganisme, épisode capital de l'histoire des civilisations, et dont rendent compte des espèces de lois historiques.

Avant de vous confier mes impressions de lecture, permettez-moi de faire l'analyse des deux livres dont il va être question. Ce n'est pas inutile ; les éditions de Fontenelle sont assez difficiles à trouver, et je gage qu'il y a peu de personnes qui se hasarderaient aujourd'hui à déclarer naïvement qu'« elles relisent » cet auteur.

Les *Entretiens sur la pluralité des mondes* sont divisés en six soirs, une pseudo-épître et une préface. C'est somme toute un exposé d'astronomie ou, si l'on veut, pour parler comme les savants du XVIII^e siècle, un système du monde. À ce titre, les critiques qui ont écrit que ce livre était un ouvrage de vulgarisation scientifique – peut-être le premier qui ait été composé en français – ont raison, mais au bout de peu de pages, le lecteur a vite compris que ces *Entretiens* ne se réduisent pas à un essai de cette sorte, et que la science astronomique qui y est exposée sert avant tout à développer, par bribes, et sous forme de commentaires, une philosophie de la connaissance.

Le « Premier soir » expose les différentes façons dont le mécanisme de l'univers a pu être conçu : soit qu'avec Ptolémée et les Anciens, on place la Terre en son centre ; soit qu'avec Copernic, on la fasse tourner autour du soleil. Fontenelle montre que le système de Ptolémée se heurte à des contradictions insurmontables, tandis que celui de Copernic est d'une grande simplicité – victoire éclatante des Modernes sur les Anciens –, mais Fontenelle prend bien garde de ne pas tirer ostensiblement avantage de ce succès. Il laisse le lecteur dégager lui-même les conclusions, méthode élégante qui montre bien à qui il entend s'adresser.

La deuxième soirée pique la curiosité puisqu'elle s'intitule « Que la Lune est une terre habitée » ; on verra ce qu'il faut en penser. Les

chapitres suivants reprennent la même opinion en l'étendant aux autres planètes du système solaire, ce qui permet d'exposer en quelques phrases l'état des connaissances qu'on avait alors sur ces objets célestes. Le cinquième soir, les étoiles sont décrites « comme autant de soleils dont chacun éclaire un monde ». Le sixième est un appendice dont le ton est nettement différent des autres : c'est une espèce d'approfondissement philosophique de ce qui a été dit précédemment, accompagné de solides compléments scientifiques.

L'histoire des oracles, livre adapté d'un ouvrage écrit en latin par Van Dale, médecin hollandais anabaptiste, a des dehors plus savants. Il se compose de deux dissertations. La première, divisée en dix-huit chapitres, est intitulée : « Que les oracles n'ont point été rendus par les démons » ; la seconde : « Que les oracles n'ont point cessé au temps de la venue de Jésus-Christ » et elle comporte sept chapitres. L'ensemble du livre est fortement documenté ; il est vrai que Fontenelle n'a eu à cet égard qu'à puiser dans l'érudition très solide du médecin hollandais.

Voyons à quel dessein est utilisé ce savoir étendu qui a toutes les apparences d'un traité d'histoire sans rien de cette pesanteur malheureusement ordinaire aux historiens savants du XVII^e siècle.

Une certaine tradition catholique tenait que les oracles de l'antiquité païenne avaient été rendus par les démons que les païens adoraient sous la forme d'idoles et sous les noms de Jupiter, Apollon, Vénus, etc. ; conséquemment, lorsque la révélation eut été close par l'enseignement évangélique, les oracles – émanation des faux dieux ou démons du point de vue chrétien – furent nécessairement réduits au silence. Ces étranges opinions reposaient fondamentalement sur l'interprétation tendancieuse par certains docteurs chrétiens d'une légende rapportée par Plutarque selon laquelle, vers le temps de l'empereur Auguste, c'est-à-dire celui d'un contemporain de Jésus-Christ, un marin aurait entendu sur la mer des voix mystérieuses annonçant la « mort du grand Pan ». Pan était ce dieu des bergers et des troupeaux venu probablement d'Arcadie, terre de sorciers et de loups-garous. Par un jeu de mots, c'était aussi le « Grand Tout »². Il faut aussi ajouter que le christianisme, par une assimilation abusive, confondit peu à peu « démon », qui veut dire simplement « esprit » ou « génie » en grec, et « diable », à savoir le « Satan » du livre de Job.

2. Plutarque, « Pourquoi les oracles ont cessé », dans *Œuvres morales*, traduction de Ricard, t. II, 1844, p. 289 *et sq.* Selon que l'on accentue d'une façon ou d'une autre en grec la syllabe Pan, ce vocable signifie « Pan », le dieu, ou le pronom indéfini « Tout ». Un philosophe habile peut aller assez loin sur cette base très fragile, et pour ainsi dire user de ce calembour !

Par un rapprochement bien rapide, certains pères de l'Église s'appuyèrent sur cet ensemble disparate pour conclure, que de leur aveu même, les dieux-démons du paganisme, c'est-à-dire, au fond, du panthéisme qu'il exprimait, avaient annoncé eux-mêmes leur mort à peu près au temps de la venue de Jésus-Christ. Ces allégations, d'une très grande force évocatrice et poétique, avaient été tenues peu à peu pour des vérités sans que le magistère de l'Église ne se soit jamais prononcé sur un fond si discutabile à quelque époque que ce fût de son histoire ; indulgente aux fables poétiques à coloration religieuse qui ne lui nuisent pas, l'Église reste en effet circonspecte quand il s'agit de prononcer l'orthodoxie d'une croyance. Fontenelle s'est appliqué à les détruire de fond en comble, tantôt au pic, tantôt au poinçon, au fil d'un raisonnement critique si serré et si fermement tenu qu'on a quelquefois du mal à le suivre dans la pénétration de sa dialectique.

Il établit, sur les bases que lui fournit Van Dale, que cette opinion, le silence des oracles, n'a pour base que des sources mal comprises qu'une saine critique ne s'est encore jamais donnée la peine d'examiner ; de plus, ces sources ne concordent pas, et il n'y a pas moyen de les amener à converger ne fût-ce que partiellement car si on essaie d'y parvenir, alors elles se contredisent nettement et s'entre-détruisent. Il a beau jeu de rappeler que bien des philosophes de l'Antiquité n'ont pas cru à la véracité des oracles – il a évidemment en mémoire le *De divinatione* de Cicéron –, qu'il y avait des oracles manifestement arrangés pour servir des intérêts particuliers ou politiques, qu'enfin, ceux qui les consultaient et croyaient à leurs révélations avaient souvent été mis en de telles conditions psychiques qu'ils étaient prêts à croire les paroles toujours obscures de ces divinités.

Autrement dit, selon Fontenelle, au terme de son examen critique, les oracles de l'Antiquité ne contenaient rien de surnaturel. C'étaient les fruits de la crédulité des fidèles, de la fourberie et de la corruption des prêtres qui en faisaient commerce, mais aussi du « conditionnement » psychique et physique de ceux qui allaient les consulter. Il y avait là-dedans bien de l'audace et, chose curieuse, Fontenelle ne fut pas immédiatement inquiété. Quand il le fut, tardivement, il reçut le soutien d'un personnage énigmatique et redoutable, le lieutenant de police de Paris, l'ami des jésuites, le dernier persécuteur de Port-Royal : René Paulmy Voyer d'Argenson, dont Fontenelle devait prononcer l'éloge académique. Le lecteur méditera sur l'étrangeté de ces connexions.

Par suite, et pour se mettre à couvert des accusations d'impiété que pouvaient lancer contre lui les autorités civiles et religieuses de son temps, Fontenelle, dans une préface prudente, soutenait qu'on n'avait pas besoin de ce fatras fabuleux pour fournir de preuve supplémentaire à la

religion chrétienne. Si tel avait bien pu être, à la rigueur, le point de vue du savant hollandais, je ne crois pas un seul instant que ç'ait été celui de notre auteur. C'était à la notion de dogme qu'il s'en prenait, latéralement, il est vrai ; pourtant, telle était bien sa cible, on n'en peut douter.

Raisonnons : que les oracles païens se fussent tus vers la naissance de Jésus-Christ était, suivant l'Église, une opinion indifférente, mais elle avait tout pour s'ériger en vérité dogmatique : quelques soubassements historiques, l'aveu de leur défaite par les démons eux-mêmes et, pour tout dire, la force poétique de cette fable. Je crois que pour Fontenelle, c'était à la suite de tels concours que les dogmes avaient pris naissance et qu'ils s'étaient consolidés, ce que nous a rappelé, il y a plusieurs années, le beau livre de M. Denis Hüe sur l'Immaculée Conception, que notre Compagnie a honoré en le récompensant d'un prix. Or, si l'on suit la voie de la seule raison, celle par où Fontenelle prétend nous mener, tout cela ne repose que sur du sable ; par une série d'extrapolations et d'inductions, il conduit son lecteur où il veut, c'est-à-dire, à mon avis, à l'irrecevabilité des dogmes.

Admirons l'habileté autant que la hardiesse : prendre un point religieusement indifférent et, au terme du chemin, ébranler la notion centrale de dogme, puis enfin ruiner celle du surnaturel ! Qu'est-ce au fond qu'un dogme suivant notre auteur ? Rien de plus qu'une opinion érigée en vérité sur la base de contresens consacrés par les siècles, et imposés par des factions politiques et religieuses qui eurent un moment donné intérêt à le faire en abusant sciemment de la crédulité d'un peuple maintenu en enfance. Réduite à une assertion aussi brutale, cette conclusion eût fait scandale. Il fallait la voiler : d'une part, au moyen des références historiques que lui fournissait à pleines mains le savant hollandais ; d'autre part, à l'aide de la parfaite clarté d'exposition d'un sujet sans laquelle l'auteur se serait exposé au danger de se rendre obscur par une érudition rebutante. On reconnaîtra que mettre à la portée des gens du monde un savoir historique, assez sûr en apparence, était déjà une prouesse littéraire dont peu d'auteurs ont donné l'exemple et, ce qui était plus difficile encore, c'était d'en tirer un parti philosophique, car tel est bien l'objet de l'*Histoire des oracles*.

Il est vrai que le P. Balthus, jésuite, sentit tout ce que le livre avait de dangereux pour la religion. Il en entreprit la réfutation longtemps après que l'*Histoire des oracles* avait fait son effet sur une opinion frivole. La réfutation du P. Balthus mérite d'être sinon lue, du moins parcourue, car elle comporte des objections qui vaudraient qu'on s'y arrêtât bien qu'elle ait manqué son but comme tant d'ouvrages d'apologétique du XVIII^e siècle. Pas plus que Van Dale n'est pédant ou ennuyeux, Balthus n'est pas foncièrement sot. Ce qu'il a manqué aux apologistes, c'est

d'avoir trouvé une forme qui correspondît aux attentes de ce public qui, par ses arrêts, est seul capable de fixer l'opinion ; or, les contours de ces attentes varient suivant des règles dont les historiens n'ont pas encore révélé le secret. Là gît l'éternel problème des vérités et des raisonnements qu'un temps est capable d'entendre et de recevoir. Cette conformité de la forme et du fond littéraire avec les attentes du public, Fontenelle, lui, l'a trouvée en cette année 1686 – et avec quel bonheur ! C'est qu'il sut faire passer insensiblement le fond hardi de ses idées philosophiques en les assaisonnant des considérations du moraliste, j'entends par là bien sûr, non celui qui traite de l'éthique mais celui qui fait le tableau des mœurs, soit de l'homme en général, soit de celles de son temps. Observez que les *Entretiens* et l'*Histoire des oracles* sont à peu près contemporains des *Caractères* de La Bruyère, et notez que ce qui dans les ouvrages de Fontenelle ne pourrait passer que pour des considérations faisant liaison, forme alors, si on les rapproche, un recueil de sentences, d'observations aussi justes que pleines d'esprit. Voici quelques aspects d'un Fontenelle moraliste.

Fontenelle moraliste

L'homme, d'abord, considéré dans son ensemble :

Si nous habitons la Lune, nous imaginerions-nous bien qu'il y ait ici-bas cette espèce bizarre qu'on appelle le genre humain ? Pourrions-nous nous figurer quelque chose qui eût des passions si folles et des réflexions si sages ; une durée si courte et des vues si longues ; tant de science sur des choses presque inutiles et tant d'ignorance sur les plus importantes, tant d'ardeur pour la liberté et tant d'inclination à la servitude ; une si forte envie d'être heureux et une si grande incapacité de l'être ?³

On reconnaîtra des réminiscences pascaliennes, mais après avoir dit des choses semblables dans sa lettre à M^{elle} de Roannez, le grand Pascal, lui, suggérait fortement que de tels écarts incompréhensibles à la raison humaine devaient amener cette même raison à admettre l'existence d'un ordre surnaturel sans laquelle la condition humaine serait absurde. Tel n'est pas le point de vue de Fontenelle. Il y a de l'absurde : il faut s'en accommoder et si possible à moindres frais ! – Tel est l'art de vivre, que depuis bien longtemps tous les critiques ont rapproché du *Nil admirari*⁴ d'Horace : « Il ne faut s'émouvoir de rien. » – En somme, Fontenelle a l'absurde gai

3. *Entretiens*, 2.

4. Horace, *Épîtres*, L. I, ép. vi.

comme le *xx^e* siècle l'eut sinistre. Tout paraît donc absurde ? Pourquoi ? Parce que notre faculté de juger est essentiellement faussée :

Nous voulons juger de tout et nous sommes toujours dans un mauvais point de vue. Nous voulons juger de nous, nous en sommes trop près. Nous voulons juger des autres, nous en sommes trop loin. Il faudrait être spectateur du monde et non pas habitant⁵.

– On a été réduit à dire que les dieux étaient ivres lorsqu'ils firent les hommes.

Il est évident que, pour Fontenelle comme pour presque tous les philosophes de la Renaissance à la Révolution, la grande question à résoudre, c'est celle de la valeur d'un savoir humain, problème que Montaigne avait formulé en trois mots : « Que sais-je ? » Les éléments de réponse lui sont suggérés par ses observations sur les mœurs.

Le jugement, déjà faussé par l'imperfection de notre esprit, l'est encore par l'empire des usages, nous dirions aujourd'hui par les déterminismes sociologiques ou la dictature des mœurs : « La coutume a sur les hommes une force qui n'a nullement besoin d'être appuyée sur la raison. » Parole terrible qui annonce la défaite éternelle de la raison et la solitude irrémédiable du sage qui, rejetant au nom de la raison l'arbitraire des usages, doit prendre le seul parti qui lui reste : celui d'en sourire.

Non seulement nos opinions sont soumises à la force des coutumes, mais aux préjugés aveuglants de notre amour-propre (l'influence de La Rochefoucauld et de Nicole est ici à peu près certaine quoique Fontenelle, moralement, soit aux antipodes de ces deux maîtres) :

Les mouvements les plus ordinaires sont ceux qui se font le moins sentir ; cela est vrai jusque dans la morale. Le mouvement de l'amour-propre nous est si naturel que le plus souvent, nous ne le sentons pas et que nous croyons agir par d'autres principes.

On aura noté que Fontenelle a l'intuition des forces subconscientes qui fixent nos principes alors que nous avons l'orgueil de les croire fondés en raison. Toutes ces incertitudes devraient tirer l'homme vers l'humilité et la contemplation de la grandeur de la création. Sur ce point, notre auteur atteint, pour peu de temps, il est vrai, le ton sublime :

La nature est d'une épargne extraordinaire ; tout ce qu'elle pourra faire d'une manière qui lui coûtera un peu moins, quand ce moins ne serait

5. *Entretiens*, 2.

presque rien, soyez sûre qu'elle ne le fera que de cette manière-là. Cette épargne s'accorde avec une magnificence surprenante qui brille dans tout ce qu'elle a fait. C'est que la magnificence est dans le dessein, et l'épargne dans l'exécution. Il n'y a rien de plus beau qu'un grand dessein que l'on exécute à peu de frais. Nous autres sommes sujets à renverser souvent tout cela dans nos idées. Nous mettons l'épargne dans le dessein qu'ont eu la nature et la magnificence dans l'exécution.

En somme l'esprit de l'homme est étroit et encombré, alors que la nature est d'une ampleur et d'une simplicité admirables. Reste alors le parti sage, celui d'être humble sans pour cela rechercher la mortification : « Je sais bon gré [à Copernic] d'avoir rabattu la vanité des hommes qui s'étaient mis à la plus belle place de l'univers et j'ai du plaisir à voir présentement la terre dans la foule des planètes » ; et aussi : « Notre folie est de croire que toute la nature, sans exception, est destinée à nos usages. » Serait-ce donc que Fontenelle n'a pas foi dans ce que nous appelons la technique ? – Non, pas vraiment, mais l'auteur ne résiste pas à un beau trait d'esprit, allât-il contre ses convictions. Là réside une des faiblesses de Fontenelle : il aime et recherche l'ornement, même superflu, et cela jusqu'au disparate.

Parmi tant d'autres, un exemple témoignera de la subtilité, de la finesse de pénétration psychologique de notre auteur. Voici ce qu'il nous dit de la puissance comparée des opinions selon qu'elles se trouvent dans une position ou défensive, ou offensive. Admettons qu'il y a là un peu de pointe précieuse, mais en toute bonne foi, ne devons-nous pas à la tournure d'esprit des précieux beaucoup de cette disposition généreuse, au fond, qui nous permet d'entrer dans les raisons d'autrui ou, au moins, de les concevoir à force d'avoir exercé la finesse de son esprit par des exercices quelquefois un peu forcés ?

Le témoignage de ceux qui croient une chose déjà établie n'a pas de force pour l'appuyer ; mais le témoignage de ceux qui ne la croient pas a de la force pour la détruire. Ceux qui croient peuvent n'être pas instruits des raisons de ne point croire ; mais il ne se peut guère que ceux qui ne croient point ne soient point instruits des raisons de croire.

C'est tout le contraire quand la chose s'établit : le témoignage de ceux qui la croient est de lui-même plus fort que celui de ceux qui ne la croient point.

Il n'y a pas une personne qui, dans sa vie privée, dans ses convictions religieuses, politiques et philosophiques, n'ait éprouvé la vérité de ces paroles ; elles livrent le secret de la violence de toutes les opinions fanatiques et expliquent pourquoi, bien souvent, elles ont fini par

s'imposer. Prenons-y garde, le mécanisme de ces impostures est exposé dans l'*Histoire des oracles*, mais voici plus de trois siècles qu'on néglige ces avertissements ; sans doute se peut-il que la subtilité de l'auteur ait été nettement au-dessus des capacités d'attention de ses lecteurs. De là découle, à l'évidence, le scepticisme de Fontenelle :

On veut savoir plus qu'on ne voit. C'est là le difficile. Encore, si ce qu'on voit, on le voyait bien, ce serait toujours autant de connu, mais on le voit tout autrement qu'il n'est. Ainsi, les vrais philosophes passent leur vie à ne point croire ce qu'ils voient et à tâcher de deviner ce qu'ils ne voient point.

Cette assertion figure dans les pages liminaires de la première soirée des *Entretiens*. Elle est exprimée avec encore plus de concision : « Toute la philosophie n'est fondée que sur deux choses : sur ce qu'on a l'esprit curieux et les yeux mauvais. » Depuis l'Antiquité grecque, le scepticisme a brodé à l'infini sur ces pétitions de principes ; point dogmatique, suivant en cela une tradition de la philosophie française fort solidement enracinée depuis Montaigne, Fontenelle, de doutes en doutes, aboutit au scepticisme intégral dont il ne sort que par effraction, et comme à regret.

Soit une proposition, absolument centrale dans les *Entretiens* : les objets célestes extérieurs à la Terre sont-ils oui ou non habités ? Débat, infinis débats... jeux de débats...

- La Lune est une terre comme celle-ci et... apparemment, elle est habitée.
- Je n'ai pourtant jamais ouï parler de la Lune habitée... que comme d'une folie...
- C'en est peut-être une aussi, répondis-je...
- Je vous avoue ma faiblesse... j'ai besoin de croire. Fixez-moi promptement à une opinion sur les habitants de la Lune, conservons-les ou anéantissons-les pour toujours. Je ne laisserai pas la Lune déserte. Repeuplons-la pour vous faire plaisir...

Allez donc décider, et Fontenelle s'en donne à cœur joie. Il enserre son interlocutrice dans un entortillement de belles raisons qu'il prend plaisir à démêler quand bon lui semble. Le fond de la question est-il vraiment important ? Écoutons-le lui-même :

Je ne prends parti sur ces choses-là que comme on en prend dans les guerres civiles, où l'incertitude de ce qui peut arriver fait qu'on entretient des intelligences dans le parti opposé et qu'on a des ménagements chez ses ennemis mêmes.

Un peu plus loin :

Moi ? je ne crois point du tout qu'il y ait des hommes dans la Lune...

À la fin de la lecture des *Entretiens*, notre auteur s'est livré à tant de tours de passe-passe intellectuel qu'on ne sait plus quel parti il tient dans la question qui avait servi de point de départ aux *Entretiens*, et qui consistait à savoir si d'autres mondes que la Terre étaient peuplés.

Ce jeu de virtuose sur les incertitudes du jugement peut être apprécié de différentes manières ; les uns goûteront ce marivaudage purement intellectuel, les précieux essaieront de trouver leur chemin dans cette carte du pays de tendre sans tendresse. Quant à ceux qui croient qu'il y a toujours « un fond solide des choses », lors même que cette substance échappe à notre entendement, ils éprouveront je ne sais quoi de triste au spectacle de ce jeu d'idées sur arrière-plan de néant. Il fait songer à la *Reine des neiges*, ce conte d'Andersen où un petit garçon, enlevé par cette princesse, en son royaume du froid, celui de la science et de la raison, a perdu toute sensibilité et consume un temps à peu près vide à faire rouler d'un air absent de merveilleuses boules de neige ou de cristal sur une table de glace. Fontenelle, en ciselant ses jolies phrases, a quelques traits communs avec le petit Hans du conte d'Andersen, quand il écrit : « Je ne vois qu'un grand je ne sais quoi où je ne vois rien. » – Scepticisme ou prodrome du nihilisme ?

À moins d'être un génie philosophique, il est difficile de ne pas vouloir sortir du désespoir doux où conduit nécessairement le scepticisme.

Une issue : le panthéisme, – presque toujours admirable quand il vient au bout d'une quête sincèrement menée. On lit dans le troisième *Entretien* cette espèce d'exclamation : « Enfin tout est vivant, tout est animé. » Et si « Enfin », ce simple adverbe, donnait la clé de l'énigme de la pensée de Fontenelle ? – Partout de la vie, et d'une autre nature que la mécanique de théâtre à laquelle il compare souvent le mouvement de l'univers :

La nature est un grand spectacle qui ressemble à celui de l'opéra... Qui verrait la nature telle qu'elle est ne verrait que le derrière du théâtre de l'opéra... L'univers ressemble à une montre.

Quelques passages de notre auteur pourraient donner à penser qu'il a entrevu ce que pourrait être un univers animé d'une vie universelle, mais c'est peut-être beaucoup s'avancer, et il vaut mieux voir en Fontenelle un pur mécaniste poussant le cartésianisme dans ses dernières extrémités, mais sans dogmatisme affiché.

Pour échapper à la tristesse d'un scepticisme généralisé, il se rencontre une autre possibilité : s'employer à aménager le monde par le développement de la technique. Par ce côté, lui qui doit tant à Montaigne, se rapprocherait de nouveau de Descartes pour qui, on le sait, le but de la science est de nous « rendre maîtres et possesseurs de la nature ». Le passage qui suit, extrait du deuxième *Entretien*, est assez connu ; il mérite pourtant d'être cité encore une fois :

On commence déjà à voler un peu. Plusieurs personnes différentes ont trouvé le secret de s'ajuster des ailes qui les soutinssent en l'air, de leur donner du mouvement, et de passer par-dessus les rivières. À la vérité, ce n'a pas été un vol d'aigle, et il en a quelquefois coûté à ces nouveaux oiseaux un bras ou une jambe ; mais enfin, cela ne représente encore que les premières planches que l'on a mises sur l'eau... L'art de voler ne fait que naître ; il se perfectionnera encore, et quelque jour on ira jusqu'à la Lune... Le monde se développe peu à peu... Le monde achèvera peut-être de se développer pour nous, on connaîtra jusqu'à la Lune.

Là n'est peut-être pas l'essentiel encore : le panthéisme est possible, la technique ouvre une belle aventure à l'humanité, mais le chemin est long et difficile, où donc est la sagesse ? – Mais bien sûr dans le plaisir. Écoutez encore une fois le philosophe normand :

Je me suis mis dans la tête que chaque étoile pourrait bien être un monde. Je ne jurerais pourtant pas que cela fût vrai ; mais je le tiens pour vrai parce qu'il me fait *plaisir* à croire.

Étrange critère de la vérité, n'est-ce pas, que le plaisir qu'on tire d'une opinion douteuse ? – Dans l'éventail très large de tous les possibles, le sage, suivant Fontenelle, doit choisir celui qui lui procure le plus de volupté. Voilà qui prouve que la vérité est décidément peu de chose, à supposer qu'elle existe, pour que le plaisir en décide. Mais quelle est donc la nature de ce plaisir ? – Fontenelle nous le révèle :

Ce n'est pas un plaisir que vous auriez à une comédie de Molière ; c'en est un qui est je ne sais où dans la raison et qui ne fait rire que l'esprit⁶.

Voilà quelque chose de bien fin et de bien délié, et il faut somme toute qu'un épicurien comme lui ait bien peu de choses à demander à la vie pour s'en contenter.

6. Premier *Entretien*.

Chez un homme sans grande passion, du moins connue de nous, léger et spirituel comme Fontenelle, que la vérité tienne seulement au plaisir qu'on en tire, cela peut s'admettre à titre de badinage, mais on frémit en songeant à quels excès le principe de plaisir conçu comme critère de la vérité a pu conduire des âmes plus passionnées ou plus intéressées. La suite des temps l'a montré, et il s'est rencontré maint historien pour aller chercher l'origine des désastres du ^{xx}e siècle dans la philosophie hédoniste et souriante des sceptiques, tel Fontenelle, qui ont avancé à visage découvert depuis le temps de cette grande « crise de conscience de la pensée européenne » de la fin du ^{xvii}e siècle.

Les agréments du style

Ce plaisir intellectuel, chez notre auteur, c'est d'abord, celui du bien dire. De ce côté, on ne lui a jamais mesuré les éloges, quoiqu'on ne se soit jamais interdit, à ce sujet, des réserves bien fondées qui se sont exprimées toujours de la même manière depuis trois siècles. On comprend à peu près comment il se fait que la lune prenne les divers aspects qu'on lui voit en l'espace de vingt-huit jours. Saurait-on l'expliquer sans l'aide d'un schéma ? – Ce serait difficile, n'est-ce pas ? Vous verrez comment Fontenelle y est parvenu dans le deuxième de ses *Entretiens*, et cela en si peu de mots qu'il semble avoir travaillé comme la nature, « avec ampleur dans le dessein et épargne dans les moyens » pour reprendre la formule citée plus haut. On appréciera plus d'un trait d'esprit qu'on ne sait pas trop bien caractériser, humour, ironie ? – j'inclinerai pour « badinage ». Ainsi du tableau des mœurs de différents peuples du monde, tel qu'il apparaîtrait à un observateur placé dans le ciel et qui verrait la Terre tourner :

D'abord, il passera par ici des Anglais qui raisonneront peut-être de politique avec moins de gaieté que nous ne raisonnons de notre philosophie... Après cela paraîtront des Iroquois, en mangeant tout vif quelque prisonnier de guerre qui fera semblant de ne s'en pas soucier ; des femmes de la terre de Jesso, qui n'emploieront tout leur temps qu'à préparer les repas de leurs maris et à se peindre de bleu les lèvres et les sourcils pour plaire aux plus vilains hommes du monde... de belles Circassiennes, qui ne feront aucune façon d'accorder tout au premier venu hormis ce qu'elles croient qui appartient à leurs maris ; de petits Tartares, qui iront voler des femmes pour les Turcs et pour les Persans ; enfin, nous qui débiterons peut-être encore des rêveries.

Partout donc, des ridicules et des bizarreries ; Fontenelle ne se lasse pas d'en dresser le catalogue dont l'étendue presque infinie nourrit son scepticisme. Notons au passage, et non sans plaisir, qu'en voilà un au

moins, Fontenelle, qui n'a pas cédé aux illusions du bon sauvage et qui croit à la profonde unité du genre humain dans la crédulité et la faculté de se soumettre aux usages. Il nous donne aussi l'amusant compendium des fables que l'humanité s'est imaginée pour essayer d'expliquer tant bien que mal le phénomène des éclipses ; celle de 1654 encore, avait poussé en Europe une foule de gens épouvantés à se terrer dans des caves, malgré les raisonnements des astronomes qui ne parvinrent pas à calmer les frayeurs. La science est impuissante à combattre le préjugé. Cette conviction ne quitta jamais Fontenelle. Il appartient à la génération suivante de montrer plus de hardiesse sur ce point et d'espérer que l'éducation élargirait un peu l'étendue de l'esprit humain.

Il y a du conteur, quelquefois, chez Fontenelle, et l'histoire de l'enfant à la dent d'or est à peu près tout ce que l'histoire littéraire de l'école, malheureusement, a retenu de l'*Histoire des oracles*. La voici :

En 1593, le bruit courut que, les dents étant tombées à un enfant de Silésie âgé de sept ans, il lui en était venue une d'or à la place d'une de ses grosses dents. Horstius, professeur en médecine dans l'université de Helmstasdt, écrivit, en 1595, l'histoire de cette dent, et prétendit qu'elle était en partie naturelle, en partie miraculeuse, et qu'elle avait été envoyée de Dieu à cet enfant pour consoler les chrétiens affligés par les Turcs. Figurez-vous quelle consolation, et quel rapport de cette dent aux chrétiens ni aux Turcs ! En la même année, afin que cette dent d'or ne manquât pas d'historiens, Rullandus en écrit encore l'histoire. Deux ans après, Ingolsteterus, autre savant, écrit contre le sentiment que Rullandus avait de la dent d'or et Rullandus fait aussitôt une belle et docte réplique. Un autre grand homme, nommé Libavius, ramasse tout ce qui avait été dit de la dent, et y ajoute son sentiment particulier. Il ne manquait autre chose à tant de beaux ouvrages, sinon qu'il fut vrai que la dent était d'or. Quand un orfèvre l'eut examinée, il se trouva que c'était une feuille d'or appliquée à la dent avec beaucoup d'adresse : mais on commença par faire des livres et puis on consulta l'orfèvre.

Voici la morale du conte, et ce qu'il faut en retenir :

Assurons-nous bien du fait avant que de nous inquiéter de la cause. Il est vrai que cette méthode est bien lente pour la plupart des gens qui courent naturellement à la cause et passent par-dessus la vérité du fait ; mais enfin nous éviterons le ridicule d'avoir trouvé la cause de ce qui n'est point... Non seulement nous n'avons pas les principes qui mènent au vrai, mais nous en avons d'autres qui s'accommodent très bien avec le faux⁷.

7. *Histoire des oracles*, première dissertation, chap. IV.

Vous avez bien noté, c'est moins l'amour de la vérité que la crainte du ridicule qui guide le philosophe selon Fontenelle car, la vérité, pour lui, on a vu où elle se situait...

Une opinion toute personnelle m'amène à dire qu'il manque à ce conte plaisant ou bien du mordant comme Voltaire en aurait mis, ou bien de la bonhomie comme on en trouverait chez Diderot. Rien de tel chez Fontenelle : les sottises des hommes ne méritent, selon lui, pas plus l'indignation que l'indulgence, tout juste un sourire un peu retenu, et il a fallu tout le talent de Rigaud, dans le portrait du philosophe qu'on voit au Musée Fabre de Montpellier, pour que le sourire posé sur ses lèvres ait été celui d'une très douce humanité, à quoi répond la touche de lumière de la prunelle des yeux, où tout un esprit contenu semble sur le point de jaillir.

Voilà pour le beau côté du style de Fontenelle ; hélas, dans les *Entretiens*, surtout, comme il s'affadit souvent ! Une galanterie factice s'y mêle mal à propos, et l'on s'égare tout autant qu'on s'ennuie dans ces broderies quand il est question de la Lune, cet astre où, suivant un développement maniériste de l'Arioste, se retrouve tout ce qui s'est perdu sur terre : « Les couronnes, les richesses et une infinité d'espérances... et les vers qu'on présente aux princes et les soupirs des amants... » – On demande grâce devant tant de mignardises tout à fait déplacées en ce qu'elles mêlent des afféteries à un sujet sublime par lui-même. Question incidente, le sublime existe-t-il pour un sceptique difficile à émouvoir ? – Tant il y en a que c'est une faute de goût que ces images contournées qui n'ont pas leur place dans un livre dont le sujet – au moins en apparence – n'est rien moins que l'exposition du « Système du monde ». J'emploie à dessein cette expression pour vous inviter à comparer la manière dont Fontenelle en a usé avec celle de cet autre Normand, Laplace qui, cent onze ans plus tard, a traité du même objet grandiose avec une parfaite élévation de style. Fontenelle force parfois son esprit, c'est justement là son faible ; c'est même une tendance à laquelle il ne sait pas résister. Elle a précocement irrité un écrivain d'un goût plus sûr : La Bruyère. La critique l'a remarqué de son vivant même, et ce défaut l'a empêché d'accéder aux premières places du panthéon littéraire bien qu'il s'en soit corrigé peu à peu, et que son accession à l'Académie des sciences l'ait beaucoup assagi de ce côté.

De ce point de vue, l'*Histoire des oracles*, fortement appuyée sur l'érudition de Van Dale, présente une plus grande unité de ton et, pour ainsi dire, jamais de disparate, jamais de fadeur, si bien qu'une incidence comme la plaisante anecdote de l'enfant à la dent d'or y trouve sa place en ce qu'elle soulage le lecteur de ce que ce beau texte peut avoir de tendu d'une part, de savant de l'autre ; songez que l'auteur y fait référence à quarante-huit écrivains de l'Antiquité, depuis les plus

connus comme Homère, Hérodote, et Lucien jusqu'aux plus obscurs comme Dion Chrysostome, Sozomène, Eunape, Zozime ou Tatien. Un seul moderne est cité, c'est Rabelais, et en des termes si élogieux qu'ils méritent d'être cités :

Les bagatelles et les sottises de Rabelais valent souvent mieux que les discours les plus sérieux des autres... Il est certain que Rabelais avait beaucoup d'esprit et de lecture, et un art très particulier de débiter des choses savantes comme de pures fadaises et de dire de pures fadaises, le plus souvent, sans ennuyer. C'est dommage qu'il n'ait vécu dans un siècle qui l'eût obligé à plus d'honnêteté et de politesse⁸.

Il est vrai que cet éloge figure dans le texte latin de Van Dale. La chaîne des sceptiques, sans être véritablement exhibée – ce ne serait pas dans la manière de notre auteur – est partiellement dévoilée : elle commence à Lucien dans l'Antiquité tardive, elle réapparaît avec Rabelais à la Renaissance ; dommage que Fontenelle n'ait pas eu de mot de reconnaissance, ou au moins une allusion, ni à La Mothe Le Vayer, libertin et sceptique à qui l'on doit déjà une *Lettre sur les oracles*, ni à Cyrano de Bergerac, auteur de l'*Histoire comique des États et Empires de la Lune et du Soleil*... Peut-être est-ce le destin de La Mothe Le Vayer, cet écrivain très amusant et très spirituel, précepteur de Louis XIV, de faire partie de ceux qu'on estime quand on les lit et qu'on oublie quand on les a quittés. Il n'est pas le seul.

Cet esprit libertin, qui n'est rien d'autre que la libre-pensée, sceptique, tolérante et hédoniste, réapparaît en cette fin du XVII^e siècle, période caractérisée par Paul Hazard, en 1935, par *La crise de la conscience européenne*. L'un des premiers à avoir pris le risque de la remettre en honneur, de la placer au premier plan du théâtre des idées, en ces lendemains de la révocation de l'Édit de Nantes, en ces jours où le monarque de Versailles voulait faire faire pénitence à ses sujets des écarts de sa propre jeunesse, ce fut Fontenelle.

De l'usage de l'Histoire par Fontenelle

Redisons-le, dans la très audacieuse *Histoire des oracles*⁹, notre sceptique a eu la prudence de couvrir ses hardiesses du manteau d'une

8. *Histoire des oracles*, première dissertation, chap. XVIII. Fontenelle, et surtout Van Dale avant lui, font ici allusion au *Tiers Livre*, chap. X-XVIII.

9. Nullement « spécialiste » d'histoire littéraire, je cherche l'avis, sans pourtant m'y ranger forcément, de ceux qui ont traité du sujet. On relève dans l'*Histoire de la littérature*

érudition empruntée. Voulait-il à la vérité faire ce qu'on appelle de l'histoire ? Regardons-y de plus près, car quelques observations de l'auteur sont très instructives. D'abord, il a l'exacte intuition de l'endroit où l'histoire devient véritablement très difficile ; c'est le point où le savant cherche à saisir l'esprit d'un temps, ou l'esprit des mœurs, ce qui est, on en convient sans difficulté, la tâche primordiale de l'historien. Or, dans ces domaines, y a-t-il un aspect plus important que celui des croyances et de la religion ? D'emblée, la difficulté saute aux yeux de Fontenelle : « Il n'est pas trop aisé de dire comment les peuples païens regardaient la religion. »¹⁰ Ce qu'on nomme aujourd'hui « histoire des mentalités » ou « histoire des représentations » est pour lui le fond de l'affaire, mais elle est si ardue qu'il faut y renoncer d'autant plus, dit-il, « qu'il y a je ne sais quoi d'inconcevable qui se trouve souvent dans les affaires du monde ». Dans l'ordre naturel, il nous avait déclaré : « Je ne vois qu'un grand je ne sais quoi ou je ne vois rien. » Il y a un grand je ne sais quoi dans l'ordre de la nature, et je ne sais quoi d'inconcevable dans l'histoire des hommes. C'est une remarque préliminaire qui pourrait servir d'introduction aux tendances les plus hardies de l'épistémologie contemporaine de l'histoire qui, rompant avec le rationalisme simplificateur de beaucoup d'historiens, cherche à poser l'Histoire comme chaos. Voilà donc jusqu'à quel seuil le scepticisme de Fontenelle l'a conduit. Il aborde l'entrée du Temple de Mémoire. Il n'y entrera pas vraiment car l'Histoire est presque impossible à écrire, parce que nous l'obscurcissons de nos préjugés. Dans ces conditions, elle ne sera plus qu'un immense magasin de faits, dont il faudra tout simplement s'assurer qu'ils ne sont pas trop mal établis avant d'aller y puiser des arguments pour ou contre telle ou telle position philosophique, qu'il faudra soit soutenir soit combattre.

Voilà ce qui, du point de vue de la méthode, est inadmissible pour un historien. Un tel procédé, je ne dis pas une telle méthode, qui consiste à extraire dans l'immense magma des faits historiques ce qui va à l'appui d'une thèse politique, philosophique ou religieuse, s'apparente à la falsification. Par omission, si je puis dire. On peut faire dire au passé ce qu'on veut à condition de ne pas appliquer la quatrième de la méthode de Descartes : « Faire partout des dénombrements si entiers, et des revues si générales que je fusse assuré de ne rien omettre. »

française de G. Lanson, éd. posthume de 1951, que ce critique qui eut tant de poids en son temps, écrivait : « L'œuvre la plus significative de Fontenelle est son *Histoire des oracles*... Tous les arguments purement philosophiques dont on battra la religion, sont en principe dans le livre de Fontenelle. »

10. *Histoire des oracles*, première dissertation, chap. VIII.

Fontenelle a parfaitement vu qu'un véritable travail d'historien consisterait à reconstituer ce qu'avait pu être le sentiment religieux dans l'Antiquité. Ce n'est pas son propos. Il est philosophe. Il se sert de l'histoire pour montrer la fragilité du fondement des dogmes et l'impossibilité d'interventions surnaturelles dans un monde tout entier régi par les lois de la mécanique. Tout fait qui jetterait le doute sur ces présupposés est passé sous silence, alors qu'un historien consciencieux les recueillerait et les examinerait, mais Fontenelle ne cherche pas une vérité qui d'ailleurs lui paraît insaisissable. C'est en militant qu'il écrit, et la bannière sous laquelle il voudrait enrôler autrui, il l'appelle la *phibsophie*. Il emploie ce mot dans l'acception qui fut celle de Voltaire et de Condorcet, la philosophie des Lumières, sceptique, empiriste à tout le moins, hédoniste, utilitaire et progressiste. Dans une pseudo-épître liminaire aux *Entretiens*, il écrit à son correspondant imaginaire : « Vous êtes philosophes... Ce sera un livre de philosophie... J'ai attiré Madame la marquise dans le parti de la philosophie ; nous ne pouvions faire une acquisition plus considérable. » Il serait curieux de savoir comment un bon historien de la langue française comprend le mot de « parti », au sens où Fontenelle vient de l'employer. Ce qui est certain, c'est qu'apparaît ici le germe de cette philosophie militante qui marcha de triomphes en triomphes tout au long du XVIII^e siècle pour aboutir, d'approximations en approximations, à la situation que l'on sait au terme de ce processus. Or, cette philosophie militante comporte la mort de toute saine histoire ; certes, elle y puise abondamment, mais en même temps, elle la pille et la dénature selon la pente de son préjugé. Fontenelle en usa exactement de la sorte. Le processus s'est maintes fois répété, et nous l'avons encore sous les yeux tous les jours.

M^{me} Blandine Barret-Kriegel l'a montré dans ses quatre volumes sur *Les historiens et la monarchie*¹¹ où elle expose que, pour donner de prétendus fondements historiques à leur combat anti-absolutiste, les philosophes des Lumières ont écrit le passé à leur manière et ont, sans scrupule, jeté le discrédit sur la petite poignée de savants qui, preuves à l'appui, montraient que la monarchie française n'était pas si entachée de despotisme qu'un militantisme à la fois roublard et arrogant aurait voulu le faire croire.

Dès que les idéologues entrent dans le continent de la vraie histoire, ils bouleversent tout, ils altèrent tout en considération du but qu'ils se proposent. Dans cette voie, combien, en tant que philosophe, Fontenelle a-t-il eu de disciples ! et pour ainsi dire de nos jours encore, sinon hier tout au plus. Je songe, pourquoi le taire, à Michel Foucault bien entendu.

11. B. Barret-Kriegel, *Les Historiens et la monarchie*, Paris, 1988, 4 vol.

Je songe encore plus, pour tout dire, à ces demi-historiens dont Jacques Heers vient de faire justice¹². Les idéologues qui s'aventurent dans le continent de l'Histoire y mettent tout au pillage. Pire, ils refusent aux historiens savants, espèce discrète, le droit à la parole, en leur faisant l'éternel reproche d'ensevelir le passé dans la poussière de ce qu'ils appellent l'érudition, sans que ces idéologues sachent de quoi ils parlent ! – oubliant que ce mot veut dire exactement recherche de la vérité par « dégrossissement », oubliant aussi que le vrai refuge de la pensée libre fut en bien des temps, toujours peut-être, cette érudition si gratuitement méprisée. De cela, de ces recherches laborieuses, évidemment, ils n'ont que faire. Elles ne serviraient ni leur réputation, ni surtout leurs vues. Passe encore ; il n'est pas donné à tout le monde de se sentir à l'aise dans le silence d'une bibliothèque ou d'un dépôt d'archives mais, par une manœuvre perfide, ils n'omettent jamais de jeter le ridicule et le discrédit sur ceux qui savent plus et mieux qu'eux et qui, en véritables disciples de Descartes, doutent d'abord pour mieux établir ensuite¹³.

Pendant que Fontenelle écrivait ses ingénieuses attaques contre les dogmes en les parant de la délicatesse de son style et sous le couvert des références empruntées à Van Dale, un savant de haute réputation, Dom Mabillon, voyait bien le procédé et en saisissait parfaitement le dessein destructif de la religion. Voici ce qu'il écrivait :

Rien n'est aujourd'hui plus à la mode que la critique. Tout le monde s'en mêle ; et il n'y a pas jusqu'aux femmes qui n'en fassent profession. Elle est en effet nécessaire en beaucoup de choses, et la vérité, bien souvent se trouverait confondue avec le mensonge et l'erreur si on n'avait soin d'en faire le discernement par les règles de la critique. Mais souvent on en abuse, et on se donne des libertés qui ne sont guère moins préjudiciables à l'esprit que l'erreur ou l'ignorance. On décide hardiment, suivant son caprice et sa fantaisie, sans examiner les matières. On ne se contente pas d'user de cette liberté à l'égard des choses communes qui se traitent dans les sciences humaines : les dogmes de la foi même n'en sont pas à couvert, et on prononce sur un point de religion avec plus d'assurance que ne ferait un concile. C'est là peut-être une des maladies de notre siècle. Les siècles précédents ont péché par un excès de simplicité et de

12. Jacques Heers, *L'histoire assassinée*, Paris, 2006.

13. Dans un admirable opuscule, *Notions élémentaires de critique historique*, (1883), Ad. Tardif, conseiller d'État et professeur à l'École nationale des chartes, a montré que l'érudition critique n'était rien d'autre que la méthode cartésienne appliquée à l'Histoire.

crédulité ; mais dans celui-ci, les prétendus esprits forts ne reçoivent rien qui n'ait passé par leur tribunal¹⁴.

N'est-ce pas un sujet digne de réflexion que ce savant bénédictin de Saint-Maur ait retourné presque terme à terme les objections de méthode que Fontenelle dispensait si finement mais qu'il appliquait si peu lui-même ?

C'est que, je le répète, Fontenelle était philosophe militant. Il défendait élégamment la cause de la libre-pensée dans un temps où le régime de Louis XIV se raidissant de jour en jour, il était difficile de le faire à visage découvert, et si au fond, il n'a pas trop cherché à établir de vérité bien solide et qu'il a été occupé à défendre plutôt confortablement sa vérité, c'est que déjà il appartenait à cette catégorie sociale, numériquement si peu nombreuse mais socialement si influente, qu'on a appelée au xx^e siècle les « intellectuels » et, auparavant, dans une langue de meilleure veine : les « gens de lettres ». C'est un groupe social qui, en tant que tel, a ses codes, ses comportements, ses raisons, ses préjugés, mais qui se place dans une telle position qu'il est presque impossible de réfuter ses choix et de faire appel de ses arrêts quand on n'est pas de leur compagnie.

Voilà le faible de Fontenelle, m'a-t-il semblé, en lisant ses *Entretiens* et son *Histoire des oracles*. La pression interne du groupe des gens de lettres auquel il appartenait, l'intensité de telles pressions dont la sociologie révèle peu à peu les lois, voilà qui a bientôt fait d'étouffer le génie et de le ravalier au rang du talent ; trop heureux celui qui s'en contente comme Fontenelle.

Oui, il est fin jusqu'à la subtilité ; oui, c'est un grand moraliste ; oui, en sceptique virtuose, il joue de l'incertitude de nos opinions, mais en tant que neveu des Corneille, en tant que correspondant de ce groupe de réfugiés français en Hollande, en tant que membre de la galaxie des libertins, bénéficiant d'appuis aussi solides que discrets, en tant qu'homme avide de jouir des commodités de la vie, il limitait les risques qu'on est amené nécessairement à prendre lorsqu'animé par de grandes idées, on entreprend de les répandre. Il fit siennes avec bonheur un groupe d'opinions destinées à éclairer presque tout le siècle à venir, qui valent autant par la convenance qu'elles eurent avec leur temps que par leur bien-fondé intrinsèque.

14. René-Jean Hesbert, *Science et sainteté, l'étude dans la vie monastique par Dom Jean Mabillon*, s.l.n.d., cité p. 72.

À être si parfaitement de son temps, à s'y sentir si bien à l'aise, à rechercher son confort avec tant de persévérance, à proscrire si adroitement, tout cela porte la marque de l'inquiétude, ce fond de toute vie. Quoi d'étonnant alors si, d'un côté, Fontenelle jouit d'une place estimable dans les lettres européennes et, d'autre part, pas un critique ne lui a assigné une place de premier plan.

Je n'aurais évidemment garde, à l'aide de mes simples impressions de lecture, de rectifier l'opinion de mes prédécesseurs.

IV

LECTURE DU « PREMIER SOIR » DES *ENTRETIENS SUR LA PLURALITÉ DES MONDES* DE BERNARD LE BOVIER DE FONTENELLE

par M. Alain BÉZU

Metteur en scène

Parenthèses musicales de Louis Couperin et Jean-Henry d'Anglebert

par M^{elle} Mireille PODEUR

Claveciniste

À Monsieur L...

Vous voulez, Monsieur, que je vous rende un compte exact de la manière dont j'ai passé mon temps à la campagne, chez Madame la Marquise de G. Savez-vous bien que ce compte exact sera un livre ; et ce qu'il y a de pis, un livre de philosophie ? Vous vous attendez à des fêtes, à des parties de jeu ou de chasse, et vous aurez des planètes, des mondes, des tourbillons ; il n'a presque été question que de ces choses-là.

[...]

Peut-être serez-vous bien aise que j'aie attiré Madame la Marquise dans le parti de la philosophie. Nous ne pouvions faire une acquisition plus considérable ; car je compte que la beauté et la jeunesse sont toujours des choses d'un grand prix. Ne croyez-vous pas que si la sagesse elle-même voulait se présenter aux hommes avec succès, elle ne ferait point mal de paraître sous une figure qui approchât un peu de celle de la Marquise ? Surtout si elle pouvait avoir dans sa conversation les mêmes

agréments, je suis persuadé que tout le monde courrait après la sagesse. Ne vous attendez pourtant pas à entendre des merveilles, quand je vous ferai le récit des entretiens que j'ai eus avec cette dame ; il faudrait presque avoir autant d'esprit qu'elle, pour répéter ce qu'elle dit de la manière dont elle l'a dit. Vous lui verrez seulement cette vivacité d'intelligence que vous lui connaissez. Pour moi, je la tiens savante à cause de l'extrême facilité qu'elle aurait à le devenir. Qu'est-ce qui lui manque ? d'avoir ouvert les yeux sur des livres ; cela n'est rien, et bien des gens l'ont fait toute leur vie, à qui je refuserais, si j'osais, le nom de savants. Au reste, Monsieur, vous m'aurez une obligation. Je sais bien qu'avant que d'entrer dans le détail des conversations que j'ai eues avec la Marquise, je serais en droit de vous décrire le château où elle était allée passer l'automne. On a souvent décrit des châteaux pour de moindres occasions ; mais je vous ferai grâce sur cela. Il suffit que vous sachiez que quand j'arrivai chez elle, je n'y trouvai point de compagnie, et que j'en fus fort aise. Les deux premiers jours n'eurent rien de remarquable ; ils passèrent à épuiser les nouvelles de Paris d'où je venais, mais ensuite vinrent ces entretiens dont je veux vous faire part. Je vous les diviserai par soirs, parce qu'effectivement nous n'eûmes de ces entretiens que les soirs.

(Sarabande, Suite en fa majeur de Louis Couperin)

Premier soir. Que la Terre est une planète qui tourne sur elle-même, et autour du Soleil

Nous allâmes donc un soir après souper nous promener dans le parc. Il faisait un frais délicieux, qui nous récompensait d'une journée fort chaude que nous avions essuyée. La lune était levée il y avait peut-être une heure et ses rayons qui ne venaient à nous qu'entre les branches des arbres, faisaient un agréable mélange d'un blanc fort vif, avec tout ce vert qui paraissait noir. Il n'y avait pas un nuage qui dérobat ou qui obscurcît la moindre étoile, elles étaient toutes d'un or pur et éclatant, et qui était encore relevé par le fond bleu où elles sont attachées. Ce spectacle me fit rêver ; et peut-être sans la marquise eussé-je rêvé assez longtemps ; mais la présence d'une si aimable dame ne me permit pas de m'abandonner à la Lune et aux étoiles. Ne trouvez-vous pas, lui dis-je, que le jour même n'est pas si beau qu'une belle nuit ? Oui, me répondit-elle, la beauté du jour est comme une beauté blonde qui a plus de brillant ; mais la beauté de la nuit est une beauté brune qui est plus touchante. Vous êtes bien généreuse, repris-je, de donner cet avantage aux brunes, vous qui ne l'êtes pas. Il est pourtant vrai que le jour est ce qu'il y a de plus beau dans la nature, et que les héroïnes de romans, qui sont ce qu'il

y a de plus beau dans l'imagination, sont presque toujours blondes. Ce n'est rien que la beauté, répliqua-t-elle, si elle ne touche. Avouez que le jour ne vous eût jamais jeté dans une rêverie aussi douce que celle où je vous ai vu près de tomber tout à l'heure à la vue de cette belle nuit. J'en conviens, répondis-je ; mais en récompense, une blonde comme vous me ferait encore mieux rêver que la plus belle nuit du monde, avec toute sa beauté brune. Quand cela serait vrai, répliqua-t-elle, je ne m'en contenterais pas. Je voudrais que le jour, puisque les blondes doivent être dans ses intérêts, fît aussi le même effet. Pourquoi les amants, qui sont bons juges de ce qui touche, ne s'adressent-ils jamais qu'à la nuit dans toutes les chansons et dans toutes les élégies que je connais ? Il faut bien que la nuit ait leurs remerciements, lui dis-je ; mais, reprit-elle, elle a aussi toutes leurs plaintes. Le jour ne s'attire point leurs confidences ; d'où cela vient-il ? C'est apparemment, répondis-je, qu'il n'inspire point je ne sais quoi de triste et de passionné. Il semble pendant la nuit que tout soit en repos. On s'imagine que les étoiles marchent avec plus de silence que le soleil, les objets que le ciel présente sont plus doux, la vue s'y arrête plus aisément ; enfin on en rêve mieux, parce qu'on se flatte d'être alors dans toute la nature la seule personne occupée à rêver. Peut-être aussi que le spectacle du jour est trop uniforme, ce n'est qu'un soleil, et une voûte bleue, mais il se peut que la vue de toutes ces étoiles semées confusément, et disposées au hasard en mille figures différentes, favorise la rêverie, et un certain désordre de pensées où l'on ne tombe point sans plaisir. J'ai toujours senti ce que vous me dites, reprit-elle, j'aime les étoiles, et je me plaindrais volontiers du soleil qui nous les efface. Ah ! m'écriai-je, je ne puis lui pardonner de me faire perdre de vue tous ces mondes. Qu'appellez-vous tous ces mondes ? me dit-elle, en me regardant, et en se tournant vers moi. Je vous demande pardon, répondis-je. Vous m'avez mis sur ma folie, et aussitôt mon imagination s'est échappée. Quelle est donc cette folie ? reprit-elle. Hélas ! répliquai-je, je suis bien fâché qu'il faille vous l'avouer, je me suis mis dans la tête que chaque étoile pourrait bien être un monde. Je ne jurerais pourtant pas que cela fût vrai, mais je le tiens pour vrai, parce qu'il me fait plaisir à croire. C'est une idée qui me plaît, et qui s'est placée dans mon esprit d'une manière riante.

[...]

Eh bien, reprit-elle, puisque votre folie est si agréable, donnez-la moi, je croirai sur les étoiles tout ce que vous voudrez, pourvu que j'y trouve du plaisir. Ah ! Madame, répondis-je bien vite, ce n'est pas un plaisir comme celui que vous auriez à une comédie de Molière ; c'en est un qui est je ne sais où dans la raison, et qui ne fait rire que l'esprit. Quoi donc, reprit-elle, croyez-vous qu'on soit incapable des plaisirs qui ne sont que dans la raison ?

[...]

Apprenez-moi vos étoiles. Non, répliquai-je, il ne me sera point reproché que dans un bois, à dix heures du soir, j'aie parlé de philosophie à la plus aimable personne que je connaisse. Cherchez ailleurs vos philosophes.

J'eus beau me défendre encore quelque temps sur ce ton-là, il fallut céder. Je lui fis du moins promettre pour mon honneur, qu'elle me garderait le secret, et quand je fus hors d'état de m'en pouvoir dédire, et que je voulus parler, je vis que je ne savais pas où commencer mon discours : car avec une personne comme elle, qui ne savait rien en matière de physique, il fallait prendre les choses de bien loin, pour lui prouver que la Terre pouvait être une planète, et les planètes autant de terres, et toutes les étoiles autant de soleils qui éclairaient des mondes. J'en revenais toujours à lui dire qu'il aurait mieux valu s'entretenir de bagatelles, comme toute personne raisonnable auraient fait en notre place. À la fin cependant, pour lui donner une idée générale de la philosophie, voici par où je commençai.

Toute la philosophie, lui dis-je, n'est fondée que sur deux choses, sur ce qu'on a l'esprit curieux et les yeux mauvais ; car si vous aviez les yeux meilleurs que vous ne les avez, vous verriez bien si les étoiles sont des soleils qui éclairent autant de mondes, ou si elles n'en sont pas ; et si d'un autre côté vous étiez moins curieuse, vous ne vous soucieriez pas de le savoir, ce qui reviendrait au même ; mais on veut savoir plus qu'on ne voit, c'est là la difficulté. Encore, si ce qu'on voit, on le voyait bien, ce serait toujours autant de connu, mais on le voit tout autrement qu'il n'est. Ainsi les vrais philosophes passent leur vie à ne point croire ce qu'ils voient, et à tâcher de deviner ce qu'ils ne voient point, et cette condition n'est pas, ce me semble, trop à envier. Sur cela je me figure toujours que la nature est un grand spectacle qui ressemble à celui de l'opéra. Du lieu où vous êtes à l'opéra, vous ne voyez pas le théâtre tout à fait comme il est ; on a disposé les décorations et les machines, pour faire de loin un effet agréable, et on cache à votre vue ces roues et ces contrepoids qui font tous les mouvements. Aussi ne vous embarrassez-vous guère de deviner comment tout cela joue. Il n'y a peut-être guère de machiniste caché dans le parterre, qui s'inquiète d'un vol qui lui aura paru extraordinaire et qui veut absolument démêler comment ce vol a été exécuté. Vous voyez bien que ce machiniste-là est assez fait comme les philosophes. Mais ce qui, à l'égard des philosophes, augmente la difficulté, c'est que dans les machines que la nature présente à nos yeux, les cordes sont parfaitement bien cachées, et elles le sont si bien qu'on a été longtemps à deviner ce

qui causait les mouvements de l'univers. Car représentez-vous tous les sages à l'opéra, ces Pythagore, ces Platon, ces Aristote, et tous ces gens dont le nom fait aujourd'hui tant de bruit à nos oreilles ; supposons qu'ils voyaient le vol de Phaéton que les vents enlèvent, qu'ils ne pouvaient découvrir les cordes, et qu'ils ne savaient point comment le derrière du théâtre était disposé. L'un d'eux disait : *C'est une certaine vertu secrète qui enlève Phaéton.* [...] L'autre, *Phaéton a une certaine amitié pour le haut du théâtre ; il n'est point à son aise quand il n'y est pas.* L'autre, *Phaéton n'est pas fait pour voler, mais il aime mieux voler, que de laisser le haut du théâtre vide ;* et cent autres rêveries que je m'étonne qui n'aient perdu de réputation toute l'Antiquité. À la fin Descartes, et quelques autres modernes sont venus, qui ont dit : *Phaéton monte, parce qu'il est tiré par des cordes, et qu'un poids plus pesant que lui descend.*

[...]

À ce compte, dit la Marquise, la philosophie est devenue bien mécanique ? Si mécanique, répondis-je, que je crains qu'on en ait bientôt honte. On veut que l'univers ne soit en grand, que ce qu'une montre est en petit, et que tout s'y conduise par des mouvements réglés qui dépendent de l'arrangement des parties. Avouez la vérité. N'avez-vous pas eu quelquefois une idée plus sublime de l'univers, et ne lui avez-vous point fait plus d'honneur qu'il ne méritait ? J'ai vu des gens qui l'en estimaient moins, depuis qu'ils l'avaient connu. Et moi, répliqua-t-elle, je l'en estime beaucoup plus, depuis que je sais qu'il ressemble à une montre. Il est surprenant que l'ordre de la nature, tout admirable qu'il est, ne roule que sur des choses si simples.

Je ne sais pas, lui répondis-je, qui vous a donné des idées si saines ; mais en vérité, il n'est pas trop commun de les avoir. Assez de gens ont toujours dans la tête un faux merveilleux enveloppé d'une obscurité qu'ils respectent. Ils n'admirent la nature, que parce qu'ils la croient une espèce de magie où l'on n'entend rien ; et il est sûr qu'une chose est déshonorée auprès d'eux, dès qu'elle peut être conçue. Mais, Madame, continuai-je, vous êtes si bien disposée à entrer dans tout ce que je veux vous dire, que je crois que je n'ai qu'à tirer le rideau et à vous montrer le monde.

(Prélude non mesuré en sol mineur de Jean-Henry d'Anglebert)

De la terre où nous sommes, ce que nous voyons de plus éloigné, c'est ce ciel bleu, cette grande voûte où il semble que les étoiles sont attachées comme des clous.

[...]

Entre la Terre et cette dernière voûte des cieux, sont suspendus à différentes hauteurs le Soleil, la Lune, et les cinq autres astres qu'on appelle les planètes, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne. Ces planètes n'étant point attachées à un même ciel, ayant des mouvements inégaux, elles se regardent diversement, et figurent diversement ensemble, au lieu que les étoiles fixes sont toujours dans la même situation les unes à l'égard des autres ; le chariot, par exemple, que vous voyez qui est formé de ces sept étoiles, a toujours été fait comme il est, et le sera encore longtemps ; mais la Lune est tantôt proche du Soleil, tantôt elle en est éloignée, et il en va de même des autres planètes. Voilà comme les choses parurent à ces anciens bergers de Chaldée, dont le grand loisir produisit les premières observations, qui ont été le fondement de l'astronomie ; car l'astronomie est née dans la Chaldée, comme la géométrie naquit, dit-on, en Égypte, où les inondations du Nil, qui confondaient les bornes des champs, furent cause que chacun voulut inventer des mesures exactes pour reconnaître son champ d'avec celui de son voisin. Ainsi l'astronomie est fille de l'oisiveté, la géométrie est fille de l'intérêt, et s'il était question de la poésie, nous trouverions apparemment qu'elle est fille de l'amour.

Je sui bien aise, dit la Marquise, d'avoir appris cette généalogie des sciences, et je vois bien qu'il faut que je m'en tienne à l'astronomie. La géométrie, selon ce que vous me dites, demanderait une âme plus intéressée que je ne l'ai, et la poésie en demanderait une plus tendre, mais j'ai autant de loisir que l'astronomie en peut demander. Heureusement encore nous sommes à la campagne, et nous y menons quasi une vie pastorale ; tout cela convient à l'astronomie. Ne vous y trompez pas, Madame, repris-je. Ce n'est pas la vraie vie pastorale, que de parler des planètes, et des étoiles fixes. Voyez si c'est à cela que les gens de l'Astrée passent leur temps. Oh ! répondit-elle, cette sorte de bergerie là est trop dangereuse. J'aime mieux celles de ces Chaldéens dont vous me parliez. Recommencez un peu, s'il vous plaît, à me parler chaldéen. Quand on eut reconnu cette disposition des cieux que vous m'avez dite, de quoi fut-il question ? Il fut question, repris-je, de deviner comment toutes les parties de l'univers devaient être arrangées, et c'est là ce que les savants appellent faire un système. Mais avant que je vous explique le premier des systèmes, il faut que vous remarquiez, s'il vous plaît, que nous sommes tous faits naturellement comme un certain fou athénien dont vous avez entendu parler, qui s'était mis dans la fantaisie que tous les vaisseaux, qui abordaient au port de Pirée, lui appartenaient. Notre folie à nous autres, est de croire aussi que toute la nature, sans exception, est destinée à nos usages ; et quand on demande à nos philosophes, à quoi sert ce nombre prodigieux d'étoiles fixes, dont une partie suffirait

pour faire ce qu'elles font toutes, ils vous répondent froidement qu'elles servent à leur réjouir la vue. Sur ce principe on ne manqua pas d'abord de s'imaginer qu'il fallait que la terre fût en repos au centre de l'univers, tandis que tous les corps célestes qui étaient faits pour elle, prendraient la peine de tourner alentour pour l'éclairer. Ce fut donc au-dessus de la Terre qu'on plaça la Lune ; au-dessus de la Lune on plaça Mercure, ensuite Vénus, le Soleil, Mars, Jupiter, Saturne. Au-dessus de tout cela était le ciel des étoiles fixes. La Terre se trouvait justement au milieu des cercles que décrivent ces planètes, et ils étaient d'autant plus grands qu'ils étaient plus éloignés de la Terre, et par conséquent les planètes plus éloignées employaient plus de temps à faire leur cours, ce qui effectivement est vrai. Mais je ne sais pas, interrompit la Marquise, pourquoi vous semblez n'approuver pas cet ordre-là dans l'univers ; il me paraît assez net, et assez intelligible, et pour moi je vous déclare que je m'en contente. Je puis me vanter, répliquai-je, que je vous adoucis bien tout ce système. Si je vous le donnais tel qu'il a été conçu par Ptolémée son auteur, ou par ceux qui y ont travaillé après lui, il vous jetterait dans une épouvante horrible. Comme les mouvements des planètes ne sont pas si réguliers, qu'elles ne vont pas tantôt plus vite, tantôt plus lentement, tantôt en un sens, tantôt en un autre, et qu'elles ne sont quelquefois plus éloignées de la Terre, quelquefois plus proches : les anciens avaient imaginé je ne sais combien de cercles différemment entrelacés les uns dans les autres, par lesquels ils sauvaient toutes ces bizarreries. L'embarras de tous ces cercles était si grand que dans un temps où l'on ne connaissait encore rien de meilleur, un roi de Castille, grand mathématicien, mais apparemment peu dévot, disait que si Dieu l'eût appelé à son conseil, quand il fit le monde, il lui eût donné de bons avis. La pensée est trop libertine ; mais cela même est assez plaisant. [...] Les bons avis que ce roi voulait donner regardaient sans doute la suppression de tous ces cercles dont on avait embarrassé les mouvements célestes. Apparemment ils regardaient aussi une autre suppression de deux ou trois cieux superflus qu'on avait mis au-delà des étoiles fixes. Ces philosophes, pour expliquer une sorte de mouvement dans les corps célestes, faisaient, au-delà du dernier ciel que nous voyons, un ciel de cristal, qui imprimait ce mouvement aux cieux inférieurs. Avaient-ils nouvelle d'un autre mouvement ? C'était aussitôt un autre ciel de cristal. Enfin les cieux de cristal ne leur coûtaient rien. Et pourquoi ne les faisait-on que de cristal, dit la Marquise ? N'eussent-ils pas été bons de quelque autre matière ? Non, répondis-je, il fallait que la lumière passât au travers ; et d'ailleurs, il fallait qu'ils fussent solides. Il le fallait absolument ; car Aristote avait trouvé que la solidité était une chose attachée à la noblesse de leur nature, et puisqu'il l'avait dit, on n'avait garde d'en douter. Mais on a vu des comètes qui, étant plus élevées qu'on ne croyait autrefois, briseraient tout le cristal des cieux par où elles passent,

et casseraient tout l'univers ; et il a fallu se résoudre à faire les cieux d'une matière fluide, telle que l'air.

[...]

Il semblerait, interrompit la Marquise, que votre philosophie est une espèce d'enchère, où ceux qui offrent de faire les choses à moins de frais l'emportent sur les autres. Il est vrai, repris-je, et ce n'est que par là qu'on peut attraper le plan sur lequel la nature a fait son ouvrage. Elle est d'une épargne extraordinaire ; tout ce qu'elle pourra faire d'une manière qui lui coûtera un peu moins, quand ce moins ne serait presque rien, soyez sûre qu'elle ne le fera que de cette manière-là. Cette épargne néanmoins s'accorde avec une magnificence surprenante qui brille dans tout ce qu'elle a fait. C'est que la magnificence est dans le dessein, et l'épargne dans l'exécution. Il n'y a rien de plus beau qu'un grand dessein que l'on exécute à peu de frais. Nous autres nous sommes sujets à renverser souvent tout cela dans nos idées. Nous mettons l'épargne dans le dessein qu'a eu la nature, et la magnificence dans l'exécution. Nous lui donnons un petit dessein, qu'elle exécute avec dix fois plus de dépense qu'il ne faudrait ; cela est tout à fait ridicule. Je serai bien aise, dit-elle, que le système dont vous m'allez parler imite de fort près la nature ; car ce grand ménage-là tournera au profit de mon imagination, qui n'aurait pas tant de peine à comprendre ce que vous me direz. Il n'y a plus ici d'embarras inutiles, repris-je. Figurez-vous un Allemand nommé Copernic, qui fait main basse sur tous ces cercles différents, et sur tous ces cieux solides qui avaient été imaginés par l'Antiquité. Il détruit les uns, il met les autres en pièces. Saisi d'une noble fureur d'astronome, il prend la Terre et l'envoie bien loin du centre de l'univers, où elle s'était placée, et dans ce centre, il y met le Soleil, à qui cet honneur était bien mieux dû. Les planètes ne tournent plus autour de la Terre, et ne l'enferment plus au milieu du cercle qu'elles décrivent. Si elles nous éclairent, c'est en quelque sorte par hasard, et parce qu'elles nous rencontrent en leur chemin. Tout tourne présentement autour du Soleil, la Terre y tourne elle-même, et pour la punir du long repos qu'elle s'était attribué, Copernic la charge le plus qu'il peut de tous les mouvements qu'elle donnait aux planètes et aux cieux. Enfin de tout cet équipage céleste dont cette petite terre se faisait accompagner et environner, il ne lui est demeuré que la Lune qui tourne encore autour d'elle.

[...]

La Lune tourne autour de la Terre et ne l'abandonne point ; mais comme la Terre avance toujours dans le cercle qu'elle décrit autour du Soleil, la Lune la suit, en tournant toujours autour d'elle ; et si elle tourne autour du Soleil, ce n'est que pour ne point quitter la Terre.

Je vous entends, répondit-elle, et j'aime la Lune, de nous être restée lorsque toutes les autres planètes nous abandonnaient. Avouez que si votre Allemand eût pu nous la faire perdre, il l'aurait fait volontiers ; car je vois dans tout son procédé qu'il était bien mal intentionné pour la Terre. Je lui sais bon gré, répliquai-je, d'avoir rabattu la vanité des hommes, qui s'étaient mis à la plus belle place de l'univers, et j'ai du plaisir à voir présentement la Terre dans la foule des planètes. Bon, répondit-elle, croyez-vous que la vanité des hommes s'étende jusqu'à l'astronomie ? Croyez-vous m'avoir humiliée, pour m'avoir appris que la Terre tourne autour du Soleil ? Je vous jure que je ne m'en estime pas moins. Mon Dieu, Madame, repris-je, je sais bien qu'on sera moins jaloux du rang qu'on tient dans l'univers, que de celui qu'on croit devoir tenir dans une chambre, et que la préséance de deux planètes ne sera jamais une si grande affaire, que celle de deux ambassadeurs. Cependant la même inclination qui fait qu'on veut avoir la place la plus honorable dans une cérémonie, fait qu'un philosophe dans un système se met au centre du monde, s'il peut.

[...]

Franchement, répliqua-t-elle, c'est là une calomnie que vous avez inventée contre le genre humain. On n'aurait donc jamais dû recevoir le système de Copernic, puisqu'il est si humiliant. Aussi repris-je, Copernic lui-même se défiait-il fort du succès de son opinion. Il fut très longtemps à ne la vouloir pas publier. Enfin il s'y résolut, à la prière de gens très considérables ; mais aussi le jour qu'on lui apporta le premier exemplaire imprimé de son livre, savez-vous ce qu'il fit ? il mourut. Il ne voulut point essayer toutes les contradictions qu'il prévoyait, et se tira habilement d'affaire. Écoutez, dit la Marquise, il faut rendre justice à tout le monde. Il est sûr qu'on a de la peine à s'imaginer qu'on tourne autour du Soleil ; car enfin on ne change point de place, et on se retrouve toujours le matin où l'on s'était couché le soir. Je vois, ce me semble, à votre air, que vous m'allez dire que comme la Terre tout entière marche... Assurément, interrompis-je, c'est la même chose que si vous vous endormiez dans un bateau qui allât sur la rivière, vous vous retrouveriez à votre réveil dans la même place et dans la même situation à l'égard de toutes les parties du bateau. Oui, mais, répliqua-t-elle, voici une différence, je trouverais à mon réveil le rivage changé, et cela me ferait bien voir que mon bateau aurait changé de place. Mais il n'en va pas de même de la Terre, j'y retrouve toutes choses comme je les avais laissées. Non pas, Madame, répondis-je, non pas ; le rivage a changé aussi. Vous savez qu'au-delà de tous les cercles des planètes, sont les étoiles fixes ; voilà notre rivage. Je suis sur la terre, et la terre décrit un grand cercle autour du soleil. Je regarde au centre de ce cercle, j'y vois le soleil. S'il

n'effaçait point les étoiles, en poussant ma vue en ligne droite au-delà du soleil, je le verrais nécessairement répondre à quelques étoiles fixes ; mais je vois aisément pendant la nuit à quelles étoiles il a répondu le jour, et c'est exactement la même chose. Si la terre ne changeait point de place sur le cercle où elle est, je verrais toujours le soleil répondre aux mêmes étoiles fixes ; mais dès que la terre change de place, il faut que je le voie répondre à d'autres étoiles. C'est là le rivage qui change tous les jours ; et comme la terre fait son cercle en un an autour du soleil, je vois le soleil en l'espace d'une année répondre successivement à diverses étoiles fixes qui composent un cercle. Ce cercle s'appelle le zodiaque. Voulez-vous que je fasse ici une figure sur le sable ? Non, répondit-elle, je m'en passerai bien, et puis cela donnerait à mon parc un air savant, que je ne veux pas qu'il ait.

[...]

Il vaut mieux en effet, répondis-je, qu'on n'y voie que des pas d'amans, c'est-à-dire, votre nom et vos chiffres, gravés sur l'écorce des arbres par la main de vos adorateurs. Laissons-là, je vous prie, les adorateurs, reprit-elle, et parlons du soleil. J'entends bien comment nous nous imaginons qu'il décrit le cercle que nous décrivons nous-mêmes ; mais ce tour ne s'achève qu'en un an, et celui que le soleil fait tous les jours sur notre tête, comment se fait-il ? Avez-vous remarqué, lui répondis-je, qu'une boule qui roulerait sur cette allée aurait deux mouvements ? Elle irait vers le bout de l'allée, et en même temps elle tournerait plusieurs fois sur elle-même, en sorte que la partie de cette boule qui est en haut, descendrait en bas, et que celle d'en bas monterait en haut. La terre fait la même chose. Dans le temps qu'elle avance sur le cercle qu'elle décrit en un an autour du soleil, elle tourne sur elle-même en vingt-quatre heures ; ainsi en vingt-quatre heures chaque partie de la terre perd le soleil, et le recouvre ; et à mesure qu'en tournant on va vers le côté où est le soleil, il semble qu'il s'élève ; et quand on commence à s'en éloigner, en continuant le tour, il semble qu'il s'abaisse. Cela est assez plaisant, dit-elle, la terre prend tout sur soi, et ce soleil ne fait rien. Et quand la lune et les autres planètes et les étoiles fixes paraissent faire un tour sur notre tête en vingt-quatre heures, c'est donc aussi une imagination ?

[...]

Nous marchons, et les autres planètes marchent aussi, mais plus ou moins vite que nous ; cela nous met dans différents points de vue à leur égard, et nous fait paraître dans leur cours, des bizarreries dont il n'est pas nécessaire que je vous parle. Il suffit que vous sachiez que ce qu'il y a d'irrégulier dans les planètes, ne vient que de la diverse manière dont notre mouvement nous les fait rencontrer, et qu'au fond elles sont

toutes très réglées. Je consens qu'elles le soient, dit la Marquise, mais je voudrais bien que leur régularité coûtât moins à la Terre, on ne l'a guère ménagée, et pour une grosse masse aussi pesante qu'elle est, on lui demande bien de l'agilité. Mais, lui répondis-je, aimeriez-vous mieux que le Soleil, et tous les autres astres qui sont de très grands corps, fissent en vingt-quatre heures autour de la Terre un tour immense, que les étoiles fixes qui seraient dans le plus grand cercle, parcourussent en un jour plus de vingt-sept mille six cent soixante fois deux cent millions de lieues ? Car il faut que tout cela arrive, si la Terre ne tourne pas sur elle-même en vingt-quatre heures. En vérité, il est bien plus raisonnable qu'elle fasse ce tour, qui n'est tout au plus que de neuf mille lieues. Vous voyez bien que neuf mille lieues, en comparaison de l'horrible nombre que je viens de vous dire, ne sont qu'une bagatelle.

Oh ! répliqua la Marquise, le Soleil et les astres sont tout de feu, le mouvement ne leur coûte rien ; mais la Terre ne paraît guère portative. Et croiriez-vous, repris-je, si vous n'en aviez l'expérience, que ce fût quelque chose de bien portatif, qu'un gros navire monté de cent cinquante pièces de canon, chargé de plus de trois mille hommes, et d'une très grande quantité de marchandises ? Cependant il ne faut qu'un petit souffle de vent pour le faire aller sur l'eau, parce que l'eau est liquide, et que se laissant diviser avec facilité, elle résiste peu au mouvement du navire. [...]

Ainsi la Terre, toute massive qu'elle est, est aisément portée au milieu de la matière céleste, qui est infiniment plus fluide que l'eau, et qui remplit tout ce grand espace où nagent les planètes. Et où faudrait-il que la Terre fût cramponnée pour résister au mouvement de cette matière céleste, et ne pas s'y laisser emporter ? C'est comme si une petite boule de bois pouvait ne pas suivre le courant d'une rivière.

Mais, répliqua-t-elle encore, comment la terre avec tout son poids se soutient-elle sur votre matière céleste qui doit être bien légère, puisqu'elle est si fluide ? Ce n'est pas à dire, répondis-je, que ce qui est fluide, en soit plus léger. Que dites-vous de notre gros vaisseau, qui avec tout son poids est plus léger que l'eau, puisqu'il y surnage ? Je ne veux plus vous dire rien, dit-elle comme en colère, tant que vous aurez le gros vaisseau. Mais m'assurez-vous bien qu'il n'y ait rien à craindre sur une pirouette aussi légère que vous me faites la Terre ? Eh bien, lui répondis-je, faisons porter la terre par quatre éléphants, comme font les Indiens. Voici bien un autre système, s'écria-t-elle. Du moins j'aime ces gens-là d'avoir pourvu à leur sûreté, et fait de bons fondements, au lieu que nous autres coperniciens, nous sommes assez inconsidérés pour vouloir bien

nager à l'aventure dans cette matière céleste. Je gage que si les Indiens savaient que la Terre fût le moins du monde en péril de se mouvoir, ils doubleraient les éléphants.

Cela le mériterait bien, repris-je, en riant de sa pensée, il ne faut point s'épargner les éléphants pour dormir en assurance, et si vous en avez besoin pour cette nuit, nous en mettrons dans notre système autant qu'il vous plaira, ensuite nous les retrancherons peu à peu, à mesure que vous vous rassurerez. Sérieusement, reprit-elle, je ne crois pas dès à présent qu'ils me soient fort nécessaires, et je me sens assez de courage pour oser tourner. Vous irez encore plus loin, répliquai-je, vous tournerez avec plaisir, et vous vous ferez sur ce système des idées réjouissantes. Quelquefois, par exemple, je me figure que je suis suspendu en l'air, et que j'y demeure sans mouvement pendant que la Terre tourne sous moi en vingt-quatre heures. Je vois passer sous mes yeux tous ces visages différents, les uns blancs, les autres noirs, les autres basanés, les autres olivâtres. D'abord ce sont des chapeaux, et puis des turbans, et puis des têtes chevelues, et puis des têtes rases ; tantôt des villes à clochers, tantôt des villes à longues aiguilles qui ont des croissants, tantôt des villes à tours de porcelaine, tantôt de grands pays qui n'ont que des cabanes ; ici des vastes mers ; là des déserts épouvantables ; enfin toute cette variété infinie qui est sur la surface de la Terre.

En vérité, dit-elle, tout cela mériterait bien que l'on donnât vingt-quatre heures de son temps à le voir. Ainsi donc dans le même lieu où nous sommes à présent, je ne dis pas dans ce parc, mais dans ce même lieu, à le prendre dans l'air, il y passe continuellement d'autres peuples qui prennent notre place ; et au bout de vingt-quatre heures nous y revenons. Copernic, lui répondis-je, ne le comprendrait pas mieux.

(La Piémontaise en la mineur de Louis Couperin)

D'abord il passera par ici des Anglais qui raisonneront peut-être de quelque dessein politique avec moins de gaieté que nous ne raisonnons de notre philosophie ; ensuite viendra une grande mer, et il se pourra trouver en ce lieu-là quelque vaisseau qui n'y sera pas si à son aise que nous. Après cela paraîtront des Iroquois, en mangeant tout vif quelque prisonnier de guerre, qui fera semblant de ne s'en pas soucier ; des femmes de la terre de Jesso, qui n'emploieront tout leur temps qu'à préparer le repas de leurs maris, et à se peindre de bleu les lèvres et les sourcils pour plaire aux plus vilains hommes du monde ; des Tartares qui iront fort dévotement en pèlerinage vers ce grand prêtre qui ne

sort jamais d'un lieu obscur, où il n'est éclairé que par des lampes, à la lumière desquelles on l'adore ; de belles Circassiennes ne feront aucune façon d'accorder tout au premier venu, hormis ce qu'elles croient qui appartient essentiellement à leurs maris ; de petits Tartares qui iront voler des femmes pour les Turcs et pour les Persans ; enfin nous, qui débiterons peut-être encore de rêveries.

Il est assez plaisant, dit la Marquise, d'imaginer ce que vous venez de me dire ; mais si je voyais tout cela d'en haut, je voudrais avoir la liberté de hâter ou d'arrêter le mouvement de la Terre, selon que les objets me plairaient plus ou moins, et je vous assure que je ferais passer bien vite ceux qui s'embarrassent de politique, ou qui mangent leurs ennemis ; mais il y en a d'autres pour qui j'aurais de la curiosité. J'en aurais pour ces belles Circassiennes, par exemple, qui ont un usage si particulier. Mais il me vient une difficulté sérieuse. Si la Terre tourne, nous changeons d'air à chaque moment, et nous respirons toujours celui d'un autre pays. Nullement, Madame, répondis-je, l'air qui environne la Terre ne s'étend que jusqu'à une certaine hauteur, peut-être jusqu'à vingt lieues tout au plus ; il nous suit, et tourne avec nous. Vous avez vu quelquefois l'ouvrage d'un ver à soie, ou ces coques que ces petits animaux travaillent avec tant d'art pour s'y emprisonner. Elles sont d'une soie fort serrée, mais elles sont couvertes d'un certain duvet fort léger et fort lâche. C'est ainsi que la Terre, qui est assez solide, est couverte depuis sa surface jusqu'à une certaine hauteur, d'une espèce de duvet, qui est l'air, et toute la coque de ver à soie tourne en même temps. Au-delà de l'air est la matière céleste, incomparablement plus pure, plus subtile, et même plus agitée qu'il n'est.

Vous me présentez la Terre sous des idées bien méprisables, dit la Marquise. C'est pourtant sur cette coque de ver à soie qu'il se fait de si grands travaux, de si grandes guerres, et qu'il règne de tous côtés une si grande agitation. Oui, répondis-je, et pendant ce temps-là la nature, qui n'entre point en connaissance de tous ces petits mouvements particuliers, nous emporte tous ensemble d'un mouvement général, et se joue de la petite boule.

Il me semble, reprit-elle, qu'il est ridicule d'être sur quelque chose qui tourne, et de se tourmenter tant ; mais le malheur est qu'on n'est pas assuré qu'on tourne ; car enfin, à ne vous rien celer, toutes les précautions que vous prenez pour empêcher qu'on ne s'aperçoive du mouvement de la Terre, me sont suspectes. Est-il possible qu'il ne laissera pas quelque petite marque sensible à laquelle on le reconnaisse ?

Les mouvements les plus naturels, répondis-je, et les plus ordinaires, sont ceux qui se font le moins sentir, cela est vrai jusque dans la morale. Le mouvement de l'amour-propre nous est si naturel, que le plus souvent nous ne le sentons pas, et que nous croyons agir par d'autres principes. Ah ! vous moralisez, dit-elle, quand il est question de physique, cela s'appelle bâiller. Retirons-nous, aussi bien en voilà assez pour la première fois. Demain nous reviendrons ici, vous avec vos systèmes, et moi avec mon ignorance.

(Variations sur les Folies d'Espagne de Jean-Henry d'Anglebert)

En retournant au château, je lui dis, pour épuiser la matière des systèmes, qu'il y en avait un troisième inventé par Tycho Brahé qui, voulant absolument que la Terre fût immobile, la plaçait au centre du monde, et faisait tourner autour d'elle le Soleil, autour duquel tournaient toutes les autres planètes, parce que depuis les nouvelles découvertes, il n'y avait pas moyen de faire tourner les planètes autour de la Terre. Mais la Marquise, qui a le discernement vif et prompt, jugea qu'il y avait trop d'affectation à exempter la Terre de tourner autour du Soleil, puisqu'on n'en pouvait pas exempter tant d'autres grands corps ; que le Soleil n'était plus si propre à tourner autour de la Terre, depuis que toutes les planètes tournaient autour de lui ; que ce système ne pouvait être propre tout au plus qu'à soutenir l'immobilité de la Terre, quand on avait bien envie de la soutenir, et nullement à la persuader ; et enfin il fut résolu que nous nous en tiendrions à celui de Copernic, qui est plus uniforme et plus riant, et n'a aucun mélange de préjugé. En effet, la simplicité dont il est persuadé, et sa hardiesse, font plaisir.

LES ÉDITEURS ET L'ÉDITION EN HAUTE-NORMANDIE EN 2007

par M. Guy PESSIOT

Éditeur, membre de l'Académie

(Séance du 13 octobre 2007)

Avant d'entrer dans le vif du sujet, si un tableau assez sombre peut être dressé de l'édition française comme certains s'emploient à le faire, on peut dire que la situation des éditeurs et de l'édition dans la Région de Haute-Normandie se porte mieux qu'il y a quelques décennies. Si les zones d'ombre menaçantes se révèlent assez nombreuses, ce secteur d'activité est un tout petit secteur sur le plan économique, avec assez peu d'emplois et avec des parcours d'entreprises sinueux, semés d'embûches, marqués par de nombreuses fermetures, heureusement compensées actuellement par de plus nombreuses créations. Je suis cependant convaincu que c'est une photographie très éphémère, une situation qui est appelée à bouger d'une façon considérable dans les années à venir, sans qu'il soit possible de donner d'échéance précise.

Outre les phénomènes de concentration économique qui entraînent une pression de plus en plus grande faite aux éditeurs pour être plus rentables, je crois que nous n'avons encore rien vu de la révolution Internet. Plus exactement, nous en avons vu 5 %, et reste 95 % à venir. Je crois, même si je peux le regretter, que nous vivons les dernières décennies, peut-être même les dernières années, de l'écrit triomphant. Les supports de la pensée de demain seront avant tout des films et du son numériques (c'est d'ailleurs déjà en grande partie le cas aujourd'hui, avec la place prise par le cinéma et la télévision). Non seulement le

métier d'éditeur en sera totalement bouleversé, mais c'est toute la chaîne du livre qui va voler en éclats. Et ce sont les libraires en premier, puis les imprimeurs, qui en feront les frais avec la montée en puissance, inexorable, du commerce en ligne sur Internet et aussi avec la venue, inéluctable, du téléchargement à distance des nouveaux livres.

Je suis convaincu (même si je ne le souhaite pas vraiment) que le livre va de plus en plus se dématérialiser, se transmettre à distance *via* l'Internet, avec des adjonctions importantes qui vont se généraliser en matière de sons et de vidéos, rendant ce nouveau livre plus complet, et plus attractif. On pourra le lire sur des tablettes spéciales (les liseuses), sur nos téléphones, sur nos ordinateurs, en l'imprimant, et sur bien des supports à venir.

Je pense que ce modèle ne pourra que l'emporter, car au-delà des ajouts importants apportés au texte grâce à l'image et au son, c'est par ailleurs le prix qui va chuter d'une façon considérable. Un livre traditionnel vendu 25 euros aujourd'hui en librairie est déjà commercialisé à moins de 10 euros sur le net, avec des compléments, des « bonus » audiovisuels. Le livre traditionnel, notamment pour la fiction, ne disparaîtra pas, mais il va devenir probablement minoritaire, et c'est toute la chaîne du livre qui va changer, un peu comme cela s'est passé pour le disque.

Mais revenons à l'édition en Haute-Normandie. Je vous propose d'organiser cette présentation en deux séquences. La première s'appuiera sur les résultats d'une enquête menée auprès des éditeurs hauts-normands, la seconde s'efforcera de répondre à la question que certains d'entre vous m'ont posée : comment se faire éditer aujourd'hui en Haute-Normandie ? Ce qui me donnera l'occasion d'apporter quelques précisions sur l'économie du livre dans notre région.

L'enquête de l'ARL – Agence régionale du livre

L'enquête dont je vais vous présenter les principaux résultats a été réalisée en 2006 par l'ARL (Agence régionale du livre et de la lecture de Haute-Normandie) dont Laurent Delabouglise est le directeur.

Cette agence de coopération entre tous les acteurs du livre et de la lecture de la région, a pris la suite de l'association Comélia en 2005. Elle fait un excellent travail dans de nombreux domaines, et je vous invite notamment à lire sa revue intitulée *Publication(s)* et à consulter son remarquable site Internet (www.arl-haute-normandie.fr) où vous trouverez, notamment, la présentation des éditeurs mais également des auteurs de Haute-Normandie avec leurs dernières publications, ainsi que les résultats de cette enquête menée auprès des éditeurs hauts-normands

ayant un numéro d'ISBN, et recensés en Haute-Normandie. Sur les 75 structures d'édition dénombrées, l'ARL a identifié précisément, en 2006, 38 maisons d'édition en activité, le reste étant soit stoppé, soit en sommeil ou regroupant les éditeurs de revues culturelles qui feront l'objet d'une étude ultérieure.

Il y a donc actuellement 38 éditeurs en activité en Haute-Normandie, dont 26 ont répondu complètement au questionnaire détaillé de l'ARL (ces 26 regroupant la quasi-totalité des éditeurs les plus importants).

Répartition des maisons d'édition

Comment se répartissent ces 38 maisons d'éditions dans la région ? Elles sont, et ce n'est pas une surprise, plus nombreuses en Seine-Maritime que dans l'Eure (31 contre 7). L'agglomération rouennaise, à elle toute seule, abrite la moitié des éditeurs hauts-normands (soit 19 sur 38). C'est un chiffre intéressant qui correspond d'ailleurs également à la répartition des libraires.

On compte actuellement en Haute-Normandie un peu moins de 400 points de vente du livre (en les comptant tous, y compris les rayons livres chez les marchands de journaux et les bouquinistes), dont 180 dans l'agglomération rouennaise et 113 à Rouen *stricto sensus* : donc 19 éditeurs en activité dans l'agglomération rouennaise. Viennent ensuite, la région havraise avec trois éditeurs, Louviers avec deux éditeurs, Évreux avec un éditeur (Charles Hérissey, même s'il est de plus en plus breton), Dieppe avec un éditeur (Les Éditions de l'Équateur qu'anime Olivier Frébourg), et 12 autres maisons d'édition se répartissant un peu partout dans la région. La plupart de ces maisons n'ayant pas de salariés, comme nous le verrons plus loin, elles peuvent s'installer très facilement dans les résidences principales des éditeurs, voire dans leur résidence secondaire, comme c'est le cas pour quelques « parisiens » qui se sont lancés dans des activités éditoriales dans notre région.

Arrêtons-nous un moment sur l'agglomération rouennaise avec ses 19 éditeurs, dont 11 situés dans Rouen même. Les chiffres en la matière sont toujours à manier avec prudence, car il y a éditeur et éditeur, et l'on ne compte pas forcément de la même façon d'une période à l'autre, notamment en n'incluant plus les imprimeurs de livres, comme on le faisait autrefois.

Ce nombre de 19 éditeurs dans l'agglomération rouennaise ne constitue peut-être pas un record absolu, car l'enquête de 1701, à un moment où Rouen était encore la troisième ville de France en matière d'édition de livres, recensait 41 éditeurs à Rouen (ou plus exactement imprimeurs-libraires comme on disait à l'époque, le métier même

d'éditeur qui, au sens strict, n'est ni imprimeur ni libraire, étant une invention du XIX^e siècle)¹.

Ce que nous pouvons dire, en revanche, avec certitude, c'est qu'il n'y a jamais eu autant d'éditeurs à Rouen depuis deux siècles, et la Révolution française. Je me suis livré pour l'article sur Rouen à paraître dans le troisième tome du *Dictionnaire de l'édition française* au Cercle de la Librairie, à un dénombrement précis à partir des livres publiés, année par année, et en faisant bien attention de ne pas cumuler éditeurs et imprimeurs, des éditeurs de livres à Rouen au XIX^e et au XX^e siècles. Le maximum d'éditeurs que nous ayons eu en même temps à Rouen durant ces deux siècles est de 9 pour la période qui va de 1860 à 1914, et le minimum est de 3 pour les années 1940-1970. Un chiffre qui remonte jusqu'à 10 dans la dernière décennie du XX^e siècle (soit le même nombre que peu avant la Révolution française).

Ceci étant dit, le poids de Rouen n'a rien d'exceptionnel. Pour ne citer que deux exemples donnés par l'ARL : 55 % des éditeurs des Bouches-du-Rhône sont situés à Marseille, et 54 % de ceux des Alpes-Maritimes sont à Nice.

Moins d'éditeurs en Haute-Normandie que dans les autres régions

Même si le nombre d'éditeurs en Haute-Normandie est le plus important depuis deux siècles, cela ne nous donne qu'un éditeur pour 47 000 habitants dans notre région, ce qui nous place loin de la moyenne des régions françaises (hors Île-de-France) qui est d'un éditeur pour 25 500 habitants. La proximité de la région parisienne où se concentre l'essentiel de l'édition française et vers laquelle se dirigent spontanément la plupart des auteurs normands, à l'image de Flaubert, Maupassant, Maurois, pour ne citer que trois auteurs parmi les plus connus, a joué, jusqu'alors, en notre défaveur.

Mais l'inconvénient peut devenir avantage, et l'on peut imaginer la poursuite des délocalisations de maisons d'éditions parisiennes vers la Normandie. Les moyens modernes de communication des textes et des images à distance, les plates-formes logistiques de distribution de plus en plus éloignées de Paris (en grande région parisienne), auxquels s'ajoutent les prix des loyers à Paris, vont de plus en plus à l'encontre d'une concentration des éditeurs dans le 6^e arrondissement.

1. Voir Guy Pessiot, « Cinq siècles d'édition rouennaise face au centralisme parisien », *Précis analytique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, 1994-1995, p. 126-149.

Jeunesse des maisons d'édition hautes-normandes

Les deux tiers des 38 maisons d'édition hautes-normandes ont moins de 10 ans d'existence. Parmi elles, 18 % ont moins de deux ans (7 maisons) et cinq ont été créées en 2006. Si cette jeunesse des maisons d'édition est incontestablement un signe de vitalité par rapport aux périodes précédentes, une telle vigueur peut aussi cacher un taux de mortalité important et poser le problème de la fragilité du secteur que nous retrouvons dans les structures mêmes de ces maisons d'édition.

L'édition haute-normande représente moins de trente emplois

Moins de trente emplois ! C'est l'un des chiffres les plus marquants de cette enquête. Seulement quatre éditeurs sur dix ayant répondu à l'enquête de l'ARL déclarent avoir au moins un salarié (même à temps partiel). Six sur dix, donc, sont des éditeurs qui ne versent aucun salaire régulier, des éditeurs passionnés, passionnants souvent, qui la plupart du temps ont une autre activité et qui pratiquent l'édition en amateur, ce qui n'est pas du tout péjoratif de ma part.

J'oppose simplement les amateurs sans salarié aux professionnels avec salariés, deux façons tout à fait complémentaires d'être éditeur mais qui correspondent à deux modèles économiques très différents. Cinq maisons d'édition seulement en Haute-Normandie rémunèrent plus d'un salarié, trois en ont entre un et quatre, et deux seulement ont plus de quatre emplois, dont les Éditions PTC et des Falaises fusionnées, qui en comptent dix.

Cette moyenne d'un emploi (ETP) par maison d'édition est un autre signe du relatif retard ou de la faiblesse de la Haute-Normandie dans le secteur d'activités. La région Aquitaine, par exemple, totalise 200 emplois pour 130 maisons d'édition, soit une moyenne de 1,5 emplois ETP par structure (50 % de plus qu'en Haute-Normandie).

Cela dit, la filière du livre n'est pas constituée uniquement d'éditeurs. Il faut ajouter d'autres emplois directs et indirects comprenant les auteurs (dont une petite poignée seulement vit de leur plume en Haute-Normandie, travaillant le plus souvent avec des éditeurs nationaux), les photographes, les illustrateurs, les graphistes, les traducteurs, les correcteurs, mais aussi les imprimeurs, les façonniers, les diffuseurs, les distributeurs et bien entendu les libraires, ce qui fait là tout de même plusieurs centaines de personnes.

*Près de 1 500 titres disponibles
et environ 230 nouveautés par an*

En totalisant les ouvrages présentés dans les catalogues des 38 éditeurs recensés en Haute-Normandie, l'ARL compte, au 1^{er} janvier 2007 un total d'environ 1 470 titres disponibles, avec des catalogues allant de 2 à 430 titres (pour celui des Presses Universitaires de Rouen et du Havre).

Il ressort que 63 % des éditeurs hauts-normands ont moins de 20 titres à leur catalogue, ce qui s'explique à la fois par leur relative jeunesse et par la modestie de leurs moyens. Aussi, 42 % ont moins de 10 titres ; et huit, soit 21 %, en ont plus de 50.

La production des éditeurs hauts-normands étudiés est, en 2006, d'environ 230 nouveaux titres par an :

- 14 maisons d'édition publient 1 à 2 titres par an ;
- 12 maisons d'édition publient 3 à 5 titres par an ;
- 7 maisons d'édition publient 6 à 10 titres par an ;
- 5 maisons d'édition publient 11 à 30 titres par an.

Des éditeurs en région plus que des éditeurs régionalistes

Ces derniers chiffres nous amènent à nous poser la question de la production des éditeurs hauts-normands qui, pour les deux tiers d'entre eux, se disent plutôt éditeurs en région qu'éditeur régionaliste. Rares sont les éditeurs à n'avoir qu'une seule spécialité, la plupart en ayant plus de deux. La spécialité la plus souvent citée n'est pas le régionalisme (un terme négativement connoté), mais la littérature (citée par 47 % des éditeurs), suivie par l'histoire et le patrimoine (régional ou autre, 31 %), le régionalisme (29 %), et la poésie (26 %).

Si l'on essaye de déterminer une ligne éditoriale dominante pour chacun des éditeurs hauts-normands, nous totalisons neuf maisons d'édition ayant pour dominante la région, l'histoire et le patrimoine, quatre qui se consacrent principalement à la littérature française (notamment dans le secteur du polar qui se porte assez bien en ce moment), trois spécialisées dans les livres pour la jeunesse (un secteur en croissance), trois plutôt tournées vers la poésie, trois dédiées aux livres d'artistes, deux à la BD et autant à la musique. Enfin la Haute-Normandie compte une maison d'édition pour chacune des spécialités suivantes : droit et gestion, érotisme, littérature gay, livres maritimes, livres scolaires, philosophie, religion et ésotérisme, théâtre.

Cela offre une belle palette de spécialités où les livres traitants de la région sont loin d'être majoritaires, même s'ils représentent quelques-

uns des plus gros tirages. Des spécialités variées donc qui, pour un grand nombre d'entre elles, peuvent espérer une diffusion nationale parce qu'elles ne sont pas liées à une région. C'est d'ailleurs là que le bât blesse, que se trouve le talon d'Achille de l'édition en région : la question de la diffusion/distribution.

Le plus difficile : la recherche des lecteurs/acheteurs

La question de la diffusion/distribution arrive, dans l'enquête, très largement en tête des préoccupations des éditeurs de Haute-Normandie, loin devant les questions de financement ou d'organisation. L'idéal pour un éditeur, surtout si sa production n'est pas régionalisée, c'est de trouver un diffuseur-distributeur pour s'exporter dans toute la France. En fait, c'est très difficile si vous n'avez pas atteint une taille suffisante et un nombre de parutions régulier et important.

Moins de la moitié des éditeurs hauts-normands travaillent avec un diffuseur et ou un distributeur, et le plus souvent ce n'est que pour une petite partie de leur production. Seuls, cinq ou six éditeurs en Haute-Normandie ont une diffusion à peu près satisfaisante en France. Ils sont le plus souvent rattachés à un groupe plus important comme Petit à Petit avec Le Seuil-La Martinière, ou Ancre de marine diffusée par Ouest-France.

La diffusion-distribution est très concentrée en France, et l'accès à ce type de services reste quasi impossible aux petits éditeurs en région, surtout en ce qui concerne les plus grands comme la Sodis ou Volumen. Il existe bien une pléiade de petits diffuseurs-distributeurs, mais leur taux de mortalité est très important, et eux aussi exigent des éditeurs une certaine surface financière et un volume minimum de production.

Conscient de ce problème, le Syndicat national du Livre (SNL) et la Direction du Livre et de la Lecture, au ministère de la Culture, sont en train de mettre en place un nouveau service aux petits éditeurs qui s'appelle Calibre, et qui est une sorte de centralisation des commandes des libraires vers les éditeurs et, inversement, un regroupement des commandes vers les libraires. Cela se met seulement en place, il est encore trop tôt pour apprécier le service rendu. La très grande majorité des éditeurs est donc réduite à aller visiter les libraires, où ils sont plus ou moins bien reçus.

Dans la réalité, il faut bien le dire, de plus en plus rares sont les libraires qui acceptent de travailler avec des éditeurs qui font des livres exigeants, difficiles, et qui ne se vendent qu'en très petite quantité. Vendre en librairie, vous l'aurez compris, n'est pas une partie de plaisir, et cela revient à consentir beaucoup de kilomètres et de temps passé

pour pas grand-chose, si bien que le trois-quarts des éditeurs interrogés par l'ARL ont répondu pratiquer la vente directe (par souscriptions, participation à des salons, vente sur site Internet), dans des proportions allant de 2 à 100 % de leur chiffre d'affaires. Les salons autour du livre, et il s'en tient un certain nombre dans notre région surtout durant le second semestre de chaque année, s'avèrent pour certains la première source de diffusion.

Nous venons de voir quelques données générales sur l'édition en Haute-Normandie. Je vais maintenant essayer de répondre à la question « Comment se faire éditer dans notre région ? », ce qui va me permettre d'entrer plus avant encore dans l'économie de l'édition.

Comment se faire éditer en Haute-Normandie ?

L'auteur qui souhaite publier le fruit de son travail a devant lui, je les regroupe, cinq pistes à explorer. Je vais m'employer à vous les présenter sommairement, en partant des plus faciles à mettre en œuvre, et en allant vers les plus difficiles.

L'Internet

La piste la plus facile et la moins coûteuse consiste à vous auto-publier sur Internet ou à vous faire héberger sur un site. Cela ne coûte rien, mais cela ne rapporte rien non plus la plupart du temps. Toutefois, le monde entier peut lire vos textes, avec la difficulté bien sûr et le pré-requis de connaître votre adresse Internet et d'avoir envie de s'y connecter. Ceci étant dit, c'est une solution en plein développement, et on ne compte plus les personnes qui publient sur le Net en s'affranchissant du contrôle ou de la censure des filières universitaires ou de l'édition. Pour la fiction, il existe des tas de sites regroupés par affinité. Il en est de même pour la non-fiction, où l'Internet permet de s'affranchir totalement des distances, et des frontières.

Pour ne prendre qu'un sujet qui m'intéresse particulièrement, les études sur le patrimoine et l'histoire de notre région, je pense qu'il se publie déjà plus de choses sur le réseau Internet que sur papier imprimé (indépendamment de la qualité de ces publications, ce qui est une autre affaire). Dans ce domaine de la non-fiction, et notamment pour les recherches historiques et biographiques, vous pouvez, par exemple, en mettant un mouchoir sur votre ego d'auteur, participer à cette aventure sans fin, tout à fait formidable, qu'est *Wikipédia*. Il y a déjà plusieurs dizaines de chercheurs et d'érudits normands qui y travaillent, et les résultats obtenus sont plus que prometteurs mais aussi plus fiables que l'on pourrait le penser, car chaque

apport nouveau donne lieu à discussion, arbitrage et corrections. Il existe par ailleurs, mais je ne peux vous les recommander, de nombreux sites (payants) de publication en ligne tels Edilivres ou Publibook. Restez méfiants, car ils s'assimilent la plupart du temps à de l'édition à compte d'auteur.

Le compte d'auteur et l'auto-publication

La deuxième piste, la plus facile après l'Internet, c'est justement de vous faire publier à compte d'auteur, c'est-à-dire de payer pour vous faire publier dans une officine qui, la plupart du temps, vous racontera des contrevérités sur la diffusion de votre ouvrage. Aussi, je ne vous recommande pas cette piste, même si vous disposez largement de quoi vous financer.

Plutôt que le compte d'auteur, choisissez plutôt l'auto-publication, c'est notre troisième piste, surtout si vous êtes assez connus, si vous avez déjà un petit public de lecteurs et si vous êtes prêt à passer du temps pour lancer des souscriptions auprès de vos amis, pour aller visiter les principaux libraires, rencontrer des journalistes, et participer à de nombreux salons. C'est une solution à ne pas rejeter tout de suite, le point mort de cet investissement étant bien plus bas que dans l'édition professionnelle, car c'est la forme de publication la moins coûteuse puisqu'il n'y a pas à payer, dans ce cas, les frais de l'éditeur (salaires, charges indirectes) qui dépassent régulièrement les frais directs d'impression.

Les associations

Quatrième piste, qui se rapproche de l'édition professionnelle, c'est de vous faire publier par une association. C'est une piste assez pratiquée en matière de poésie, mais aussi pour les études historiques régionales. Là encore, les frais sont limités car nous sommes dans un cadre de bénévolat, l'important restant tout d'abord, pour l'association, de couvrir ses frais d'impression. Par ailleurs, en général, les associations offrent la possibilité d'un minimum de souscripteurs, ce qui est toujours intéressant.

Je placerais volontiers, s'assimilant à cette piste associative, l'édition chez certains éditeurs de passion plus que de profession, des éditeurs amateurs, par opposition à professionnels. Là encore, comme les associations, ces éditeurs ont peu de charges, surtout pas celles de salaires, et ils cherchent avant tout à rentrer dans leurs frais par rapport à l'imprimeur, quand ils ne s'impriment pas eux-mêmes en réalisant leurs propres encre et papier, comme le fait par exemple l'éditeur normand Christophe Chomant. Ils sont une piste tout à fait intéressante à suivre dans le domaine de la création littéraire, notamment.

L'édition avec contrat

Cinquième et dernière piste, la plus gratifiante, se faire publier par un éditeur professionnel, qu'il soit parisien ou en région, en obtenant un contrat d'édition classique avec droits d'auteur à la clef. C'est la piste la plus difficile, surtout si vous n'êtes pas connus ou si vous n'avez jamais rien publié.

La démarche la plus pratiquée en la matière est d'envoyer aux éditeurs son manuscrit, tout ou partie, et d'attendre leur réponse. Il faut savoir que les éditeurs ayant une certaine notoriété croulent sous le nombre des demandes. Ainsi Gallimard en reçoit-il environ 6 000 chaque année et, à l'autre bout de l'échelle, les éditions PTC et des Falaises (réunies depuis le début 2007) en recueillent une cinquantaine environ par an, soit une par semaine. Mais que ce soit Gallimard ou PTC, tous les éditeurs manquent de personnes pour tout lire avec attention, d'où le recours à des lecteurs extérieurs, à des comités de lecture. Dans la plupart des cas, les délais sont très longs et ne vous étonnez pas de plusieurs mois d'attente pour recevoir une réponse, malheureusement négative dans 299 cas sur 300, c'est une statistique nationale.

Ce procédé classique n'est donc pas des plus efficaces, mais donne toujours lieu à de belles réussites, une des dernières en date étant celle d'Anna Gavalda pour son premier livre *Je voudrais que quelqu'un m'attende quelque part*, reçu par voie postale par les Éditions du Dilettante, et qui a dépassé les 200 000 exemplaires vendus en 1999. Mais c'est l'arbre qui cache la forêt des manuscrits sans retour ! Plutôt que d'envoyer un manuscrit, au hasard, au petit bonheur la chance, il vaut mieux cibler les éditeurs en étudiant attentivement leur catalogue. Inutile en effet d'envoyer un livre de poésie à un éditeur qui n'en publie pas.

En parlant seulement de ce que je connais bien, je peux vous donner les principales raisons pour lesquelles nous refusons le plus souvent de publier un manuscrit reçu aux Éditions PTC et des Falaises. Nous sommes tout d'abord amenés à faire très rapidement une première sélection. Nous éliminons en premier lieu ce qui n'entre pas dans nos collections. À ce sujet, il est important de bien préciser quand vous écrivez à un éditeur dans quelle collection vous envisagez la publication de votre livre : cela montrera, au minimum, que vous avez pris la peine d'étudier son catalogue. Puis nous mettons de côté ce qui, à l'évidence, est mal écrit ou sans intérêt. Les quelques manuscrits sélectionnés, il peut s'agir aussi de projets ou de simple synopsis, sont tout d'abord lus par au moins deux personnes, et nous les examinons ensuite lors de nos comités éditoriaux (que nous tenons deux à trois fois par an), en même temps, il faut le préciser, que les projets que nous avons, en interne,

réalisés avec nos équipes permanentes ou nos auteurs habituels, lesquels projets représentent déjà plus de deux livres sur trois publiés par nos soins (pour un total d'une petite vingtaine de livres édités par an).

Nous pouvons être enthousiasmés par une qualité de style, une idée, un sujet, ou par la beauté des illustrations proposées, mais il faut, et c'est l'étape la plus importante, que le livre envisagé entre dans un schéma économique viable car, dans la chaîne éditoriale normale, c'est l'éditeur et lui seul qui prend les principaux risques financiers. Ce n'est pas l'auteur (qui court seulement le risque de ne pas être rémunéré), ce n'est pas l'imprimeur (qui, dans tous les cas, envoie sa facture), ce n'est pas le libraire (qui reçoit un pourcentage calculé sur le prix hors taxe de l'ouvrage, entre 30 et 40 %).

Donc, l'éditeur doit y regarder à deux fois avant de publier un ouvrage. On dit dans la profession que sur dix livres qui paraissent, quatre ou cinq sont déficitaires, trois ou quatre atteignent leur point mort, et seulement un ou deux sont bénéficiaires et financent les autres.

Pour tout livre que nous envisageons de publier, nous faisons un budget et nous calculons notamment son point mort, à savoir le résultat d'une division, avec au numérateur le coût total du livre, comprenant non seulement les coûts directs des prestataires (imprimeurs, photographes, etc.) mais également les coûts indirects de l'éditeur (soit une part de ses salaires, des loyers, des charges indirectes, selon le temps passé sur le livre pour le fabriquer et pour le vendre, sommes qui dépassent le plus souvent les coûts directs d'impression). Et, au dénominateur, vous prenez le chiffre d'affaires moyen réalisé sur chaque ouvrage qu'il ne faut pas confondre avec le prix de vente public du livre. Par exemple, pour un livre vendu en librairie 21 euros, vous avez seulement environ 10 euros pour l'éditeur, le reste (c'est-à-dire un peu plus de 50 %) revient au libraire et au diffuseur-distributeur (moins la TVA 5,5 %). Et avec ces 10 euros, l'éditeur doit payer l'auteur, l'imprimeur, les prestataires extérieurs, son personnel et ses charges.

Pour simplifier à l'extrême, nous pouvons dire que les Éditions PTC sont confrontés à trois types de points morts selon l'importance des ouvrages :

- 3 000 exemplaires pour les beaux-livres quadrichromie, reliés, grands formats ;
- 2 000 exemplaires pour les livres brochés, moyens formats, imprimés en offset en quadrichromie ;
- 500 exemplaires pour les livres dits « noirs » (imprimés uniquement en noir, en numérique).

Même si la qualité des reproductions est loin d'être irréprochable, ce dernier procédé d'impression est intéressant à plus d'un titre : d'une part,

il a fait baisser le point mort pour ce type de livre qui était auparavant, en offset, autour de 800-1 000 exemplaires. Mais surtout, il permet des tirages avec des frais de calage très réduits si bien que, contrairement à l'offset, l'on peut retirer autant que l'on veut, ce qui évite des frais de stockage et des erreurs d'appréciation sur les ventes. C'est ainsi que, pour ne retenir qu'un seul exemple qui serait le roman de Michel Bussi, *Code Lupin*, notre premier tirage prudent pour la mise en place a été de 800 exemplaires, et nous l'avons réimprimé cinq ou six fois par la suite, pour atteindre, aujourd'hui, les 4 000 exemplaires vendus.

Forts de ces trois chiffres 3 000, 2 000 et 500, une question se pose : est-ce facile de vendre ces quantités-là actuellement en Haute-Normandie ou ailleurs ? La réponse est claire : ce n'est pas aisé, pour plusieurs raisons :

- la concurrence est plus vive qu'avant : non seulement il y a plus d'éditeurs, plus de livres qui paraissent mais, de plus, nous avons aussi la concurrence des nouveaux supports de publication : l'Internet, les CD-Rom... Globalement, le temps passé à la lecture des livres imprimés n'augmente pas.

- deuxièmement, les libraires, face à l'avalanche de nouveautés qu'ils reçoivent, sont amenés, de plus en plus, à adopter deux pratiques inquiétantes pour les éditeurs hauts-normands :

1. être de plus en plus prudents dans les mises en place, dans leur première commande, malgré la faculté de retours qu'ils ont, si bien que la mise en place des livres baisse. Et de plus en plus nombreux sont les libraires à avoir des logiciels de gestion de stock en flux tendu, c'est-à-dire qu'ils nous passent des commandes quasiment à l'unité, au fil du temps, ce qui entraîne des coûts d'acheminement, de facturation et de gestion de plus en plus importants ;

2. les libraires gardent de moins en moins longtemps les livres à la vente. La durée de vie des livres diminue. Un livre chasse l'autre, ce qui est dommage pour les éditeurs qui estiment publier beaucoup de livres de fonds. Il est de plus en plus difficile de vendre, mettons 2 000 exemplaires, d'un ouvrage en librairie. Pour reprendre les statistiques des Éditions PTC, qui sont tout à fait spécifiques, avec en général une vente qui se réalise à 90 % en Normandie, nous réalisons 50 % de nos ventes dans les vingt plus gros points de vente. Ceci implique qu'il nous faut vendre, pour atteindre notre point mort de 2 000 exemplaires, un minimum de 1 000 exemplaires sur ces vingt premiers points de vente, ce qui revient à une vente moyenne de 50 exemplaires pour chacune de ces enseignes. Ce qui est considérable et de plus en plus éloigné des mises en place qui ne peuvent être que d'une dizaine d'exemplaires dans ces points de vente.

Résultat, la librairie étant un débouché de plus en plus étroit, de plus en plus sélectif pour les éditeurs hauts-normands, ces derniers se tournent vers d'autres canaux de distribution (vente directe, Internet, salons) affaiblissant en cela encore plus la librairie, cercle vicieux dont les libraires seront, peut-être, les premiers à faire les frais.

Pour terminer et ne pas étendre mon propos, je voudrais simplement évoquer le rôle de l'État et des collectivités territoriales pour le soutien à l'édition en Haute-Normandie.

C'est une aide qui a été longtemps très faible et très discrète dans notre région. Nous sommes encore en retard par rapport à ce qui se fait ailleurs, mais la montée en puissance de l'ARL, aidée par l'État (la DRAC) et par la Région Haute-Normandie, est une excellente chose, avec la volonté affirmée de traiter des vrais problèmes, de rendre de vrais services (je pense notamment à la prise en charge de nos présences au Salon du livre de Paris), en y associant tous les acteurs de la chaîne du livre. Cela constitue assurément un vrai progrès par rapport à ce que j'ai connu il y a quelques décennies, où l'aide de l'État (la Région n'avait pas encore d'initiative dans ce domaine) se résumait, le plus souvent, à un maigre soutien financier à l'impression de quelques livres difficiles qui, la plupart du temps, restaient dans des cartons et n'étaient pas du tout diffusés.

Comme vous l'aurez compris, les motifs d'inquiétudes ne manquent pas, mais au moins aussi nombreuses sont les raisons d'espérer. Une chose est sûre, c'est que nous allons, dans nos métiers, vers de profonds changements. À nous d'agir pour qu'ils soient les plus positifs possible, pour tous.

The first part of the ...

The second part of the ...

The third part of the ...

The fourth part of the ...

The fifth part of the ...

The sixth part of the ...

The seventh part of the ...

The eighth part of the ...

The ninth part of the ...

The tenth part of the ...

LE MUSÉE IMAGINAIRE DE MARCEL PROUST

par M. François BERGOT

(Séance du 20 octobre 2007)

*À Robert Soyer,
Vingt Ans après...*

À l'origine, titre d'un essai d'André Malraux en 1947, le « musée imaginaire » est une expression, heureuse et commode, pour désigner un type de rassemblement virtuel d'œuvres d'art. Le livre, qui avait dès cette époque à sa disposition les photographies de sculptures ou de peintures de toutes époques, de toutes origines, s'avérait le lieu par excellence de cette merveilleuse réunion, et c'est ainsi que Malraux l'entendait, hier encore, au temps de la préhistoire de la recherche, avant la révolution de la technologie Internet. En dehors de toute manifestation matérielle (livre ou autre), un « musée imaginaire » existe potentiellement dans la mémoire de chacun de nous, selon qu'il aime « conserver » le souvenir de ses préférences et, par miracle, aucune limite n'empêche ce musée de contenir tous les trésors du monde !

Il y a un risque, le virtuel va-t-il tuer le réel ? Le musée imaginaire peut faire concurrence au musée réel, tantôt en apports positifs (formidable diffusion de la connaissance et ses résultats), tantôt en charges négatives (banalisation et médiocrité des reproductions, voire altération des originaux), mais jamais il ne le remplacera. Pourquoi ? Prenons le cas d'un tableau universellement connu, *La Joconde*, vedette promue au rang d'icône de la peinture de tous les temps. L'original a été maintes

fois copié, utilisé pour la publicité, reproduit sur tous les supports possibles, dans tous les formats, de l'affiche géante au timbre-poste, de la carte postale à la caricature (pensez à Duchamp, qui lui attribue des moustaches !) et, peut-être, entre-t-il dans le musée imaginaire de l'un ou l'autre d'entre vous... Reste que *La Joconde* n'a pas le don d'ubiquité, que pour la voir et admirer le chef-d'œuvre de Léonard vous devez vous rendre au Louvre : exactement comme un individu, le tableau possède le privilège suprême, celui d'être unique. Il est à tel endroit précis et pas ailleurs, comme le conférencier est devant vous et pas inscrit dans la lucarne de votre poste de télévision. La plus belle copie du tableau ne sera qu'un sosie dérisoire, pire parfois, un faussaire... L'honneur du musée est de ne donner à voir que des œuvres d'une authenticité indiscutable, à l'exclusion de toute espèce de doublure.

Ces restrictions faites, il existe des « musées imaginaires » situés à l'intérieur, et même dans l'intimité, d'un monument de la littérature ; ils transcendent leur fonction documentaire car, en s'intégrant à l'œuvre écrite, ils lui apportent cet inestimable supplément d'âme que sont les trésors des formes, des couleurs, des pensées et des rêves. Je choisirai des exemples dans trois sanctuaires de nos Lettres au XIX^e siècle. Le musée imaginaire de Chateaubriand¹ est consacré à une seule triade, qui règne sur lui de façon souveraine : Raphaël, Poussin, Claude Lorrain la composent ; à ses contemporains, l'écrivain ne concède qu'une place, réduite à Girodet, mais il ignore superbement Ingres, malgré ses séduisantes odalisques, et Delacroix, l'autre *sachem* du Romantisme ; il néglige le charmant Granet, le meilleur *vedutiste* de la Rome qu'il aimait. Ce sont des noms prestigieux et fameux qu'affiche avec aplomb le musée imaginaire de Balzac, hélas plus généreux qu'authentiques, tandis que celui de Stendhal abrite les plus somptueux Corrèges, entourés de chefs-d'œuvre des écoles d'Italie. Avenue royale de la littérature française, l'itinéraire de Combourg à Combray conduit chez Marcel Proust. Comment, à l'aide de quels matériaux, celui-ci a-t-il composé son musée imaginaire au cœur de ce qui deviendra sa véritable demeure, l'œuvre de sa vie, *à la recherche du temps perdu* : c'est cette genèse, fondée sur une mémoire visuelle exceptionnelle, qu'il nous faut découvrir.

Genèse du musée imaginaire

Né à Paris en 1871, fils d'un membre de l'Académie de médecine, élève du lycée Condorcet, Proust ne pouvait pas ignorer les musées,

1. François Bergot, « Avec Chateaubriand, du musée imaginaire à l'atelier d'artiste », *Mélanges en hommage à Françoise Cachin*, Paris, Gallimard/Réunion des musées nationaux, 2002, p. 26-33.

dont la fréquentation relève du code de bonne conduite de la vie bourgeoise. Quels musées ? Ils se résumeront pour lui en un seul, le musée par excellence, le Louvre qui, à son goût, est d'abord et presque uniquement une collection de tableaux, et non de sculptures antiques ou d'art égyptien.

Les dernières classes du lycée, les études intermittentes de droit et de lettres, de la fin des années 1880 au début de la décennie suivante, sont l'époque où Proust a vécu au musée, en compagnie de ses amis – principalement Lucien Daudet et Reynaldo Hahn –, au cours de visites presque quotidiennes. La conversation entre ces jeunes gens devant les œuvres tournait vite au jeu mondain de la comparaison, à la manie de retrouver dans la peinture des maîtres les traits d'un visage connu. Daudet a noté que, dans la salle des Primitifs italiens, Proust était « tombé en arrêt devant le monsieur au nez rouge et à la robe rouge (en réalité, *Portrait d'un vieillard avec un enfant*, de Ghirlandaio), en s'écriant : "Mais c'est le portrait vivant de M. du Lau ! C'est d'une ressemblance incroyable !" » Dans le roman, ce tic sera attribué à des snobs comme Swann.

Au Louvre, la muséologie que Proust a connue dans sa jeunesse datait du Second Empire et était restée immobile (à la différence du « frémissement » ininterrompu des musées d'aujourd'hui). Les œuvres étaient classées sagement par écoles et par époques (la mode actuelle est de confronter hardiment le contemporain au classique : à Versailles, le squelette géant, *Calamita cosmica*, de Gino De Dominicis s'étale entre les deux bassins du parterre d'eau, gardé par les *Fleuves* de Coysevox et de Tuby ; à Rouen, Wim Delvoye dialogue avec Gérard David). En ces « temps très anciens », les tableaux se touchaient, cadre contre cadre, suivant la tradition héritée des cabinets d'amateurs, qu'on trouvait aux XVII^e et XVIII^e siècles : il n'est pas indifférent que Proust ait été initié à l'art dans une telle ambiance muséographique. Le Salon carré, inauguré en 1851 sur le modèle de la « Tribune » des Offices, contenait alors plus de cent vingt peintures, dont la divine *Mona Lisa*, entourée de stars de toutes les écoles, choix suffisant pour le visiteur pressé.

Au début des années 1890, Marcel Proust avait rencontré, dans le cercle des amis de ses parents, Jacques-Émile Blanche, lui aussi fils de médecin célèbre, lui aussi ancien élève du lycée Condorcet, son aîné de dix ans seulement. Une relation extrêmement difficile, faite par alternance de proximité et d'éloignement, de tension et d'indifférence, de fâcheries et de raccommodements, s'établira entre ces deux êtres d'une égale sensibilité, délicats et fragiles, des « petit[s] Saxe[s] psychologique[s] », comme M^{me} Straus avait surnommé le jeune Marcel. Cette amitié survit, c'est l'essentiel, grâce à deux témoignages qui échappèrent de peu au pire, c'est-à-dire à la destruction : le portrait peint par Blanche en 1892

et, vingt-sept ans plus tard, la splendide préface de Proust au premier volume des *Propos de Peintre* de Blanche, *De David à Degas*². Le portrait est d'autant plus précieux qu'il est le seul connu de l'écrivain et conservé par lui, qui ne fut jamais un collectionneur, qui professait, semble-t-il, une totale indifférence à son intérieur car il n'acheta jamais le moindre dessin, passa toute sa vie dans le mobilier suranné, banal et laid de ses parents. Dans *Jean Santeuil*, le romancier a fait lui-même avec une complaisance évidente (preuve supplémentaire que la toile ne lui déplaisait pas) la description de son portrait, en habit de soirée, une orchidée à la boutonnière, sa cravate taillée dans la soie d'une robe de la princesse Mathilde :

Le brillant jeune homme qui semblait encore poser devant tout Paris sans timidité comme sans bravache, le regardant de ses beaux yeux allongés et blancs comme une amande fraîche [...], les joues pleines et d'un rose blanc qui rougissait à peine aux oreilles que venaient caresser les dernières boucles d'une chevelure noire et douce, brillante et coulante, s'échappant en ondes comme au sortir de l'eau³.

À l'entrée de son musée imaginaire, saluons le portrait du conservateur, comme une entorse, bienvenue, aux usages...

Naturellement, dans leurs conversations, Blanche fut pour Marcel un initiateur averti aux arts visuels, bien que, dans ce domaine, le rôle principal ait été joué par Robert de Montesquiou, abusivement qualifié par son disciple de « meilleur critique de son temps », qui lui communiqua toutes ses admirations : les Primitifs italiens, Watteau, Chardin, Moreau, Whistler, Helleu... Proust, loin d'être indépendant des goûts de son milieu et de son temps, partage la passion à la mode pour « les cathédrales gothiques », mais il est prêt à consulter ceux qu'il sait compétents. Gilberte Émile-Mâle m'a raconté que Proust avait interrogé son père à propos des statues des rois de France sur la façade de Notre-Dame de Paris et que le célèbre médiéviste lui avait expliqué qu'elles représentaient les rois de Juda, ancêtres de Jésus selon la chair ; le romancier a transféré ces statues sur le portail de l'église de Balbec, en mettant dans la bouche d'Elstir les commentaires d'Émile Mâle⁴. Mais ce qui est le plus drôle (et sans doute inédit !), ce sont les conditions de

2. Jacques-Émile Blanche, *Propos de Peintre, De David à Degas*, Paris, Émile-Paul, 1919.

3. Marcel Proust, *Jean Santeuil*, Paris, Gallimard, 1952, p. 675.

4. Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu* (désormais abrégé en *RTP*), édition de Pierre Clarac, Paris, Gallimard, 1954, « Bibliothèque de la Pléiade », t. I, p. 842. À l'exception de la note 6, toutes les autres font référence à cette édition-ci.

cette enquête : « Nous habitions, m'a dit M^{elle} Mâle, au troisième étage d'un immeuble sans ascenseur auquel Marcel Proust était incapable d'accéder... Mon père descendit dans la loge de la concierge et c'est dans le parfum de la soupe aux légumes en cours de cuisson que le plus grand romancier et le premier historien de l'art de leur temps, assis sur des chaises de cuisine, échangèrent des propos à la hauteur de ceux qu'on entend au Collège de France ! » Voilà qui donne bien droit aux cathédrales gothiques d'entrer dans le musée imaginaire de Marcel Proust...

Dans la vie de Proust, les rares excursions hors des frontières eurent pour but des collections de peintures dans les musées. Il se rend à Amsterdam en octobre 1898 pour une exposition Rembrandt, qui rassemble au Stedelick Museum, à l'occasion des fêtes du couronnement de la reine Wilhelmine, cent vingt tableaux et près de deux cents dessins. À son retour, il entreprend, sans le terminer, un article dans lequel il prétendait montrer que tous les tableaux d'un grand peintre, comme tous les livres d'un grand écrivain, n'en font qu'un, qu'ils expriment la même idée originale éternellement répétée, prélude à une thèse qui sera développée dans la future *Recherche*.

À l'été et à l'automne 1900, il va deux fois à Venise où, accompagné par Reynaldo Hahn, il déambule d'une église à l'autre, de palais en palais avec Ruskin à la main, visite l'Académie puis, à Padoue, se recueille devant les fresques de Giotto. La même année, il publie justement deux articles sur Ruskin, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, de Charles Ephrussi. Deux ans plus tard, Proust reprend le chemin de l'Europe du Nord, en compagnie de Bertrand de Fénelon, pour visiter, à Bruges, l'exposition « Les Primitifs flamands et l'art ancien ». Ce voyage mena ensuite Proust, muni de *La Philosophie de l'art* de Taine et des *Maîtres d'autrefois* de Fromentin, à Anvers, Delft, de nouveau à Amsterdam, sautant de train en train, visitant les musées en courant, préfiguration imprévue du touriste moderne.

Les musées européens, leurs fonds de collection et leurs expositions temporaires prennent ainsi le relais du Louvre, de sorte que la géographie de l'art deviendra internationale dans le roman où la plupart des grands musées de l'Europe seront cités : le Mauritshuis, le British Museum, le Prado, la Galerie royale de Dresde, incomparable lieu de désir, hélas insatisfait ! sans oublier la Nationalgalerie de Berlin, à propos de laquelle les difficultés que son conservateur rencontrait avec Guillaume II nous offrent une scène désopilante dans le salon des Guermantes :

L'empereur est d'une intelligence inouïe, reprit le prince, il aime passionnément les arts ; il a sur les œuvres d'art un goût en quelque

sorte infaillible, il ne se trompe jamais : si quelque chose est beau, il le reconnaît tout de suite, il le prend en haine ; s'il déteste quelque chose, il n'y a aucun doute à avoir, c'est que c'est excellent. Tout le monde sourit. – Vous me rassurez, dit la duchesse⁵.

Le pedigree d'un tableau, la recherche de son origine, de sa provenance laissent Proust indifférent. S'informer du mode d'entrée au musée et constater qu'il est, pour la plupart des œuvres d'art ancien – tableaux, sculptures –, la conséquence d'une délocalisation, consentie par don, arrachée par pillage, spoliée par une révolution, ne l'intéressent pas du tout. Son attention est entièrement requise par le tableau qu'il voit accroché sur une cimaise, cela lui suffit pour qu'il le lise mieux que personne, sans s'arrêter sur sa pré-histoire. En quoi sa position se sépare radicalement de celle de Chateaubriand, défenseur convaincu des œuvres *in situ* d'origine, qu'on pourrait difficilement qualifier d'ami des musées (même s'il en a visité quelques-uns !).

Pas davantage, Proust n'est un critique d'art (comme l'ont été avant lui, un Diderot, un Baudelaire), ou un « connaisseur en peinture » (comme Berenson ou Federico Zeri), non plus qu'un inventeur. L'avant-garde, si elle n'est pas tout à fait *terra incognita*, reste un territoire sur lequel il ne s'aventure guère ; le Narrateur évoque, à titre d'excentricité, « ces blondes danseuses », rencontrées à la matinée de la Princesse de Guermantes, qui « vivaient dans un appartement rempli de peintures cubistes, un peintre cubiste ne travaillant que pour elles et elles ne vivant que pour lui. » Pince-sans-rire, il commente : « [...] l'art les avait touchées comme la grâce. »⁶ Des résurrections majeures comme en verra le xx^e siècle, celle du Caravage par exemple, restent insoupçonnées de lui. Il n'est pas, comme on l'a prétendu, le découvreur de Vermeer qui, depuis un demi-siècle au moins, avait repris son rang dans l'histoire de l'art, même si sa notoriété n'avait pas atteint le grand public, puisqu'Odette (qui se targue d'être « dans le vent ») interroge Swann sur ce peintre : « Vit-il encore ? »⁷ Proust n'a pas révolutionné

5. RTP, t. II, p. 526.

6. RTP, édition de Jean-Yves Tadié, Paris, Gallimard, 1989, « Bibliothèque de la Pléiade », t. IV, p. 520. – François Fosca classe Proust parmi les « Amateurs » dans son livre *De Diderot à Valéry. Les Écrivains et les Arts visuels*, Paris, Albin Michel, 1960. Un article de Michel Butor analyse « Les œuvres d'art imaginaires chez Proust », in *Répertoire II*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1964, p. 252-292. – Deux expositions ont illustré la place tenue par les arts visuels dans l'œuvre de Proust : « Les figures d'Elstir, Proust et le Peintre », Caen, Abbaye aux Dames, 1993 ; « Marcel Proust, l'écriture et les arts », Paris, Bibliothèque nationale de France, 1999-2000.

7. RTP, t. I, p. 198.

les goûts de son temps, de son entourage, il les partage, mais il a su en parler incomparablement mieux que ne firent les autres.

De ces visites que Proust a faites au Louvre, aux musées des Flandres et de Venise ou chez de riches collectionneurs, est né son musée imaginaire. Plus tard, ces souvenirs perdus de vue, mais conservés en mémoire, iront s'incorporer aux scènes et surtout aux personnages du grand roman en gestation, se fondre dans la trame de leur destinée, épouser leurs sentiments et leurs émotions, embellir ou durcir leurs visages et les traits de leurs caractères, donner du relief à leur démarche ou à leurs tics, de sorte que, transfigurés en passant de l'art du peintre à celui de l'écrivain, les voilà retrouvés et à jamais inscrits dans le présent, vainqueur du temps perdu. Voilà en quoi consiste le musée imaginaire de Marcel Proust, dont je vous invite à parcourir quelques salles.

Visite au musée imaginaire : Flamands et Italiens

La salle des écoles du Nord qui, nous l'avons vu, avaient aiguisé sa curiosité de voyageur, contient quelques beaux « flamands ». Par un soir sombre d'hiver, « des soldats balourds qui passaient sur le trottoir, la face peinturlurée par le froid » font penser « à la face rubiconde que Breughel donne à ses paysans joyeux, ripailleurs et gelés. »⁸ Ailleurs, c'est dans le goût flamand que le Narrateur dépeint les abords de l'hôtel de Doncières où, à l'approche de Noël, il a rendez-vous avec Saint-Loup et ses amis :

C'était, pendant que je traversais directement la cour qui s'ouvrait sur de rougeoyantes cuisines où tournaient des poulets embrochés, où grillaient des porcs, où des homards encore vivants étaient jetés dans ce que l'hôtelier appelait « le feu éternel », une affluence (digne de quelque *Dénombrement devant Bethléem* comme en peignaient les vieux maîtres flamands) d'arrivants qui s'assemblaient par groupes dans la cour, demandant au patron ou à l'un de ses aides [...] s'ils pourraient être servis et logés, tandis qu'un garçon passait en tenant par le cou une volaille qui se débattait.

Cette scène magnifique se prolonge par une somptueuse nature morte, un de ces buffets tonitruants et fantastiques à la Jordaens :

Et dans la grande salle à manger [...], c'était aussi à un repas de l'Évangile figuré avec la naïveté du vieux temps et l'exagération des Flandres

8. RTP, t. II, p. 98.

que faisait penser le nombre des poissons, des poulardes, des coqs de bruyère, des bécasses, des pigeons, apportés tout décorés et fumants par des garçons hors d'haleine qui glissaient sur le parquet pour aller plus vite⁹...

Les Italiens de la Renaissance, Vénitiens surtout et Florentins, remplissent la salle suivante. À la soirée que donne M^{me} de Sainte-Euverte, Swann est accueilli par un grand gaillard en livrée, qui « a du mépris pour sa personne et des égards pour son chapeau »¹⁰, un Mantegna décoratif, cependant que les valets athlétiques qui montent la garde le long de l'escalier menant à la salle de concert le transposent en « *Escalier des Géants* » du palais des Doges. L'un des peintres qui ont le plus imprégné *La Recherche* est Carpaccio dont Proust avait profondément admiré les œuvres à Venise, à la Scuola Saint-Georges des Dalmates, au musée Correr et à l'Académie. Ce sont les cortèges féeriques du peintre qui, aux yeux du Narrateur, semblent défiler la nuit dans Paris en guerre :

Comme en 1815 c'était le défilé le plus disparate des uniformes des troupes alliées ; et parmi elles des Africains en jupe-culotte rouge, des Hindous enturbannés de blanc suffisaient pour que de ce Paris où je me promenais je fisse toute une imaginaire cité exotique, dans un Orient à la fois minutieusement exact en ce qui concernait les costumes et la couleur des visages, arbitrairement chimérique en ce qui concernait le décor, comme de la ville où il vivait Carpaccio fit une Jérusalem ou une Constantinople en y rassemblant une foule dont la merveilleuse bigarrure n'était pas plus colorée que celle-ci¹¹.

M. de Charlus, qu'on ne s'étonnera pas de rencontrer aux abords, interpelle le Narrateur : « Est-ce que tout l'Orient [...] n'est pas là-dedans ? » demande le baron encore immobilisé au passage de deux zouaves et d'un Sénégalais.

Vous savez, moi je ne m'intéresse jamais aux choses et aux êtres qu'en peintre, en philosophe. [...] Mais quel malheur, pour compléter le tableau, que l'un de nous deux ne soit pas une odalisque¹² !

9. *RTP*, t. II, p. 98.

10. *RTP*, t. I, p. 323.

11. *RTP*, t. III, p. 763.

12. *RTP*, t. III, p. 809.

Si l'on quitte les tableaux de groupe pour les portraits individuels, on n'a que l'embarras du choix. Le Narrateur ne peut parler de la fille de cuisine enceinte de Combray, « dont les amples sarraus [...] rappelaient les houppelandes qui revêtent certaines des figures symboliques de Giotto », sans que sa ressemblance avec *La Charité* de Giotto sur une fresque de Padoue l'accompagne en leitmotiv. Quand M. Swann nous « demandait de ses nouvelles, il nous disait : “Comment va la *Charité* de Giotto ?” »¹³ Voici Bloch, un ami du Narrateur : « Ah ! oui, dit Swann, ce garçon... qui ressemble tellement au portrait de Mahomet II par Bellini. Oh ! C'est frappant, il a les mêmes sourcils circonflexes, le même nez recourbé, les mêmes pommettes saillantes. Quand il aura une barbiche, ce sera la même personne. »¹⁴ C'est encore Swann qui retrouve « dans la matière d'un buste du doge Lorédan par Antonio Rizzo, la saillie des pommettes, l'obliquité des sourcils, enfin la ressemblance criante de son cocher Rémi ; sous les couleurs d'un Ghirlandaio, le nez de M. de Palancy ; dans un portrait du Tintoret, l'envahissement du gras de la joue par l'implantation des premiers poils de favoris, la cassure du nez, la pénétration du regard, la congestion des paupières du Docteur du Boulbon. »¹⁵ Inoubliable portrait !

Et « la mère Blatin », dont M^{me} Swann trouve « très humiliant » de passer pour l'amie : « Quelle horreur ! Elle n'a pour elle que de ressembler tellement à Savonarole. C'est exactement le portrait de Savonarole par Fra Bartolomeo. »¹⁶ À l'opposé, cette esquisse jetée au passage en courant :

De quoi parlions-nous ? demande Saint-Loup au Narrateur, Ah ! de cette grande blonde, la femme de chambre de M^{me} Putbus [...] ; je peux te dire franchement, je n'ai jamais vu créature aussi belle. – Je me l'imagine assez Giorgione ? – Follement Giorgione ! Ah ! si j'avais du temps à passer à Paris, ce qu'il y a de choses magnifiques à faire ! Et puis, on passe à une autre. Car pour l'amour, vois-tu, c'est une bonne blague, j'en suis bien revenu¹⁷.

Dans la mesure où la référence au peintre de *La Tempête* et de *Laura* a fait surgir à notre mémoire de doux visages de femmes d'une poésie pathétique et mélancolique, enveloppée de lumière, nous voilà séduits à

13. RTP, t. I, p. 80.

14. RTP, t. I, p. 97.

15. RTP, t. I, p. 223.

16. RTP, t. I, p. 535.

17. RTP, t. II, p. 695-696.

notre tour, jusqu'à ce que le doute s'installe en nous, et là encore, grâce à la métaphore de la peinture.

Un des épisodes les plus cruels du roman de Proust est celui où le Narrateur, à qui Robert de Saint-Loup a décrit sa maîtresse Rachel sous les traits d'une beauté d'une délicatesse exquise, plus qu'humaine, angélique, découvre soudain, quand il la lui présente, celle que naguère on appelait « Rachel quand du Seigneur », la pensionnaire d'une maison close, une minable cabotine... Alors, tombent les vêtements luxueux de Fortuny, repris de Carpaccio, comme les écailles tombent des yeux. Apparaissent ces visages doubles, à brusques détentes qui dévoilent une femme autre que celle dont on avait rêvé, témoin ce profil d'Albertine brutalement dessiné par son amant :

Il y avait, quand elle était tout à fait sur le côté, un certain aspect de sa figure (si bonne et si belle de face) que je ne pouvais souffrir, crochu comme en certaines caricatures de Léonard, semblant révéler la méchanceté, l'âpreté au gain, la fourberie d'une espionne¹⁸.

Dans son cas, le remède est simple : « Je prenais la figure d'Albertine dans mes mains et je la replaçais de face », mais le malheur veut que les *Courtisanes* de Carpaccio, auxquelles le romancier fait précisément référence, elles, ne bougent jamais, figures lourdes, mystérieuses, terriblement pesantes d'inquiétude et de trouble.

Le cycle de l'amour de Swann pour Odette passe, lui aussi, par les deux phases extrêmes du même phénomène, dont les effets, qui vont du bonheur à la souffrance, sont figurés sur deux peintures, métaphores traduites suivant un bonheur d'écriture qui n'appartient qu'à Proust. Tout le printemps de cet amour baigne dans le climat paradisiaque du *Printemps* botticellien, fleuri et parfumé. Swann s'est pris de passion pour une femme aussi séduisante que troublante, Odette de Crécy :

Debout à côté de lui, laissant couler le long de ses joues ses cheveux qu'elle avait dénoués, fléchissant une jambe dans une attitude légèrement dansante pour pouvoir se pencher sans fatigue vers la gravure qu'elle regardait, en inclinant la tête, de ses grands yeux si fatigués et maussades quand elle ne s'animait pas, elle frappa Swann par sa ressemblance avec

18. *RTP*, t. III, p. 80. – Le surnom « Rachel quand du Seigneur » est tiré d'un air célèbre du quatrième acte de *La Juive*, opéra d'Halévy sur un livret de Scribe, créé en 1835, qui était devenu une véritable « scie » dans la famille maternelle de Marcel Proust.

cette figure de Zéphora, la fille de Jéthro, qu'on voit dans une fresque de la chapelle Sixtine¹⁹.

Dès lors, Swann va continuer à chercher dans le visage et dans le corps d'Odette des fragments de la fresque de Botticelli, rendant cette jeune femme plus précieuse, lui faisant oublier que son désir avait toujours été, par paradoxe, orienté dans un sens contraire à ses goûts esthétiques. L'image que son amant se forme d'Odette fait pénétrer celle-ci « dans un monde de rêves où elle n'avait pas eu accès jusqu'ici et où elle s'imprégna de noblesse. »²⁰ Swann trouve à son regard « l'air languissant et grave qu'ont les femmes du maître florentin », et quand il l'a en quelque sorte bien « peinte » et replacée sur une fresque du xv^e siècle, « il se précipitait sur cette vierge de Botticelli et se mettait à lui pincer les joues »²¹, tandis qu'elle éclatait d'un rire qui retombait sur lui en une pluie de baisers. Puis vient le temps où la notoriété galante et la légèreté de la demi-mondaine qu'était effectivement Odette finissent par atteindre Swann qui, par ce qu'elle lui communique de souffrance, ne l'en aime que davantage et l'épouse : car telle est, selon Proust, la dure et implacable, mais fondamentale, loi de l'amour : « une torture réciproque. » Il aimera encore voir un Botticelli en sa femme, qui ne peut plus entendre parler de ce peintre.

Une fois seulement elle laissa son mari lui commander une toilette toute criblée de pâquerettes, de bluets, de myosotis et de campanules d'après la Primavera du Printemps²².

Et comme Swann, un soir, fait remarquer tout bas au Narrateur que la position des mains de sa femme est celle de la Vierge de *L'Annonciation* de Botticelli, il s'empresse d'ajouter : « Surtout ne le lui dites pas, il suffirait qu'elle le sût pour qu'elle fît autrement. » La clé de cette correspondance entre peinture et écriture se trouve dans une confidence que, pour remercier Balzac de son retentissant article sur *La Chartreuse de Parme*, Stendhal a faite : « Tout le personnage de la Sanseverina est copié du Corrège », c'est-à-dire produit sur mon âme le même effet que la peinture de Corrège. Ce que nous pouvons appliquer ici, tout le personnage d'Odette est copié de Botticelli : il produit sur l'âme de

19. RTP, t. I, p. 223.

20. RTP, t. I, p. 224.

21. RTP, t. I, p. 238.

22. RTP, t. I, p. 618.

Swann le même effet que l'art de Botticelli. Existe-t-il une autre image possible d'Odette ? Swann n'y pense même pas...

Au cours de la visite qu'il consentira à faire à Rivebelle, à l'atelier d'un peintre nommé Elstir et tandis que celui-ci travaille, le Narrateur va et vient, prend des études tournées contre le mur, l'une sur l'autre, se saisit d'une, qu'il trouve singulière. C'était

le portrait d'une jeune femme pas jolie, mais d'un type curieux. [...] Le caractère ambigu de l'être dont j'avais le portrait sous les yeux, tenait, sans que je le compris, à ce que c'était une jeune actrice d'autrefois en demi-travesti. [...] On sentait qu'Elstir [...] s'était attaché à ces traits d'ambiguïté comme à un élément esthétique qui valait d'être mis en relief et qu'il avait tout fait pour souligner. Le long des lignes du visage, le sexe avait l'air d'être sur le point d'avouer qu'il était celui d'une fille un peu garçonnière, s'évanouissait, et plus loin se retrouvait, suggérant plutôt l'idée d'un jeune efféminé vicieux et songeur, puis fuyait encore, restait insaisissable. Le caractère de tristesse rêveuse du visage [...] n'était pas ce qui était le moins troublant²³.

Au bas du portrait, une inscription et une date : *Miss Sacripant, octobre 1872*, provoquent une question du Narrateur admiratif et intrigué auquel le peintre répond que ce n'est rien qu'une pochade de jeunesse, et il lui demande de la cacher, car M^{me} Elstir pourrait se faire des idées, vous comprenez... Au moment de quitter l'atelier, le Narrateur exprime le souhait d'obtenir une photographie du petit portrait de Miss Sacripant :

« – Mais qu'est-ce que c'est que ce nom ? – C'est celui d'un personnage qui tint le modèle dans une stupide petite opérette. – Mais vous savez que je ne la connais nullement, Monsieur, vous avez l'air de croire le contraire ». Elstir se tut. « – Ce n'est pourtant pas M^{me} Swann avant son mariage. » Elstir ne me répondit pas. C'était bien un portrait d'Odette de Crécy²⁴.

Pour illustrer cette scène capitale, où se révèle l'autre face d'Odette, la plus symétriquement opposée qui soit à celle de la vierge botticellienne, j'ai choisi un portrait, par Manet, de Méry Laurent, une « biche » de haute volée, bien connue de Marcel à qui elle avait été présentée par

23. RTP, t. I, p. 848.

24. RTP, t. I, p. 860.

Reynaldo Hahn. En l'interprétant ainsi, je ne crois pas trahir le peintre du roman, car Proust écrit :

La première manière d'Elstir était l'extrait de naissance le plus accablant pour Odette, parce qu'il faisait d'elle, non pas seulement une cadette de cocottes connues, mais parce qu'il faisait de son portrait le contemporain d'un des nombreux portraits que Manet ou Whistler ont peints d'après tant de modèles disparus qui appartiennent déjà à l'oubli ou à l'histoire²⁵.

Tant il est vrai qu'une des figures d'Elstir se nomme Manet.

Visite au musée imaginaire : la salle Elstir

Nous venons de faire la connaissance du peintre Elstir ; pour apprécier la personnalité de cet artiste, je vous propose d'entrer dans la salle Elstir du musée imaginaire de Marcel Proust, en laissant à regret quelques autres de côté, dédiées à la sculpture gothique, à Rembrandt, à Watteau, à Whistler, au japonisme...

À la différence des peintres dont nous venons d'admirer les œuvres et qui, tous, sont des êtres bien réels, Elstir est un peintre imaginaire créé par le romancier à partir de traits qu'il emprunte à plusieurs d'entre eux, afin de représenter un type de personnage. Si ce nom d'Elstir contient un fragment d'anagramme francisé de Whistler (sans Wh), son aspect physique, « homme de grande taille, très musclé, aux traits réguliers, à la barbe grisonnante »²⁶, ne rappelle en rien Whistler, petit, maigre, qui avait une moustache et portait monocle : il conviendrait mieux à Monet. La courbe de sa carrière est traditionnelle : à ses débuts, Elstir est un habitué du « petit clan » Verdurin où il est connu sous le sobriquet de Biche et fait les frais des plaisanteries de ces bourgeois obtus et prétentieux, au premier rang desquels se distingue le docteur Cottard. Son ascension sociale suit alors la cote de ses peintures ; quand celle-ci s'envole, les gens du grand monde sont à ses pieds et ses tableaux aux murs de leurs salons, et le voilà un des maîtres de l'art contemporain. Elstir traite des allégories, des portraits, des natures mortes, des paysages, à la manière de Moreau, Manet, Monet, ou encore de Turner, Whistler, Helleu... On lui a reproché l'incohérence de ces diverses sources, mais je pense que c'est lui faire un faux procès ; la loi proustienne de la « monotonie des grands génies » est loin d'être sans exception et on doit s'en réjouir, M. Ingres a fait du Ingres toute sa vie, Picasso a passé la sienne à brûler

25. RTP, t. I, p. 863.

26. RTP, t. II, p. 825.

ses vaisseaux de période en période : personne ne contestera que l'un et l'autre sont de très grands artistes. Elstir présente une des caractéristiques du génie, la capacité à renouveler complètement son style en créant, à chaque fois, un monde nouveau.

Proust distingue chez Elstir une première manière « mythologique », *Poète rencontrant une Muse et Jeune homme rencontrant un Centaure*, qui appartiennent au duc et à la duchesse de Guermantes. C'est la figure de Gustave Moreau qui s'impose ici sans hésitation, artiste symboliste défendu par Robert de Montesquiou qui l'avait fait connaître au jeune Marcel.

Ce n'était certes pas ce qu'Elstir avait fait de mieux [...] les Muses étaient représentées comme le seraient des êtres appartenant à une espèce fossile, mais qu'il n'eût pas été rare, aux temps mythologiques, de voir passer le soir, par deux ou par trois, le long de quelque sentier montagneux²⁷.

La personnalité d'Elstir, dont Swann s'est institué le Mécène, commence à se dégager (Zola a écrit une étude sur lui, fiction de romancier...), mais rappelle encore Manet, non seulement par les portraits, mais aussi les natures mortes, bien que la référence à Chardin soit primordiale. Guettant le passage de « la petite bande » des jeunes filles en fleurs, le Narrateur s'est attardé à la terrasse du restaurant de Balbec et, tandis qu'on dessert la table, il cherche à retrouver dans la réalité ce que les aquarelles d'Elstir lui ont appris à voir :

Le geste interrompu des couteaux encore de travers, la rondeur bombée d'une serviette défaite où le soleil intercale un morceau de velours jaune, le verre à demi vidé qui montre mieux ainsi le noble évasement de ses formes, [...] l'altération des prunes qui passent du vert au bleu et du bleu à l'or dans le compotier déjà à demi dépouillé [...]

et

Au fond des huîtres quelques gouttes d'eau lustrale qui restent comme dans des petits bénitiers de pierre²⁸.

La leçon d'Elstir, qui consiste à inscrire la beauté « là où il ne s'était jamais figuré qu'elle fût, dans les choses les plus usuelles », n'est au fond que la répétition de la leçon de Chardin, dont les natures mortes tant

27. RTP, t. II, p. 421.

28. RTP, t. I, p. 869.

admirées au Louvre avaient inspiré au jeune Marcel Proust, en 1895, un article enthousiaste, « Chardin ou le cœur des choses », hélas refusé par la *Revue hebdomadaire*...

Dans le même esprit, ce n'est rien de moins que la *Botte d'Asperges* de Manet, chef-d'œuvre absolu de peinture pure, que Proust attribue à Elstir, ce qui nous vaut une savoureuse scène de comédie, pendant un déjeuner à la table des Guermantes. Voici le duc, ridicule à son insu, qui tranche :

Il n'y a pas besoin d'être un érudit pour regarder ça. Je sais bien que ce sont de simples pochades, mais je ne trouve pas que ce soit assez travaillé. Swann avait le toupet de vouloir nous faire acheter une *Botte d'Asperges*. Elles sont même restées ici quelques jours. Il n'y avait que cela dans le tableau, une botte d'asperges précisément semblables à celles que vous êtes en train d'avalier. Mais moi, je me suis refusé à avaler les asperges de M. Elstir. Il en demandait trois cents francs. Trois cents francs, une botte d'asperges ! Un louis, voilà ce que ça vaut, même en primeurs ! Je l'ai trouvé roide.

Et, cessant d'être goguenard, le duc, tout attendri et compatissant, d'ajouter :

Je suis étonné de voir un esprit fin, un cerveau distingué comme vous, aimer cela²⁹.

La *Botte d'Asperges* de Manet, peinte en 1880, fut achetée immédiatement par Charles Ephrussi (l'un des modèles de Charles Swann) et payée 1 000 francs, somme qui, jugée exagérée par le peintre, motiva l'envoi d'une asperge de supplément, assortie de ce commentaire : « Il en manquait une à votre botte. »

Elstir va maintenant déployer son talent dans la peinture de paysage. La manière d'Eugène Boudin, qui fait la synthèse entre l'approche romantique du paysage de tradition anglaise et les suggestions topographiques de la nature normande, la mer, les ports, les prés, va se retrouver secrètement dans l'art d'Elstir. Tous les motifs qui composent le *Port de Carquethuit*, la marine par excellence dans l'œuvre d'Elstir, – une ville, des toits, des mâts, une église entourée d'eau, une plage, des barques – se retrouvent dans une marine de Boudin qu'on peut regarder en écoutant la description qu'en fait le Narrateur qui l'a longuement contemplée dans l'atelier du maître :

29. RTP, t. II, p. 501.

La mer même s'enfonçant en golfe dans les terres [...] de l'autre côté de la pointe avancée où était construite la ville, les toits étaient dépassés par des mâts. [...] La mer elle-même ne montait pas régulièrement, mais suivait les accidents de la grève, que la perspective déchiétait encore davantage, si bien qu'un navire en pleine mer [...] semblait voguer au milieu de la ville³⁰.

Un autre peintre cher à Montesquiou s'associe, par l'élégance et l'affectation des figures féminines (« en robe de barège ou de linon ») au personnage d'Elstir, peintre mondain : c'est Paul Helleu, que Proust traitait en ami et prenait plaisir à rencontrer à Cabourg. Sa manière nébuleuse et évanescence tout en effleurement de la technique impressionniste le situe dans le milieu proustien, comment ne pas le deviner derrière ces propos qui évoquent :

Les régates, les meetings sportifs où des femmes bien habillées baignent dans la lumière glauque d'un hippodrome marin. [...] Ce qu'il y a de joli dans nos yachts, c'est la chose unie, simple, claire, grise, qui par les temps voilés, bleuâtres, prend un flou crémeux... Les toilettes des femmes sur un yacht, c'est la même chose ; ce qui est gracieux, ce sont ces toilettes légères, blanches et unies, en toile, en linon, en pékin, en coutil, qui, au soleil et sur le bleu de la mer, font un blanc aussi éclatant qu'une voile blanche³¹.

Dans un tableau qui a appartenu à Jacques-Émile Blanche, Helleu qui n'est pas toujours à la hauteur des aspirations d'Elstir les rejoint ici totalement : cette *Plage de Dieppe* est éclairée

d'une lumière diaprée et monochrome, lourde, impalpable et fugace qui supprime plans et valeurs à la manière de ses éclairages diffus que répand la coupe des plafonniers d'albâtre. [...] L'eau, les robes des femmes, les voiles des barques, les reflets innombrables des unes et des autres voisinaient parmi ce carré de peinture qu'Elstir avait découpé dans une merveilleuse après-midi³².

Sous les figures de Boudin, de Monet, de Helleu et d'autres, Elstir répond à cette exigence fondamentale et qui revient en leitmotiv dans la vision plastique du Narrateur :

30. RTP, t. I, p. 836.

31. RTP, t. I, p. 898-899.

32. RTP, t. II, p. 420.

Dans le premier plan de la plage, le peintre avait su habituer les yeux à ne pas reconnaître de frontière fixe, de démarcation absolue, entre la terre et l'océan³³.

Le modèle d'Elstir dans son art le plus abouti, celui de la Seine normande, qui met en question la représentation du réel, en l'absence de toute figure humaine, est Monet. La beauté idéale est de rivaliser, comme en reflet dans quelque « miroir magique », avec le Créateur, en sorte que « si Dieu le Père avait créé les choses en les nommant, c'est en leur ôtant leur nom, ou en leur en donnant un autre qu'Elstir les recréait. »³⁴ Proust devient capable d'inventer l'œuvre d'Elstir lorsqu'il comprend que celle de Monet, dépassant l'antinomie entre ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas, permet de « voir l'univers avec les yeux d'un autre, [...] de voir les cent univers que chacun d'eux voit. » L'acuité de l'analyse proustienne confirme, sans le savoir, la réflexion que Delacroix, six semaines avant sa mort, avait griffonnée au crayon dans un carnet, testament d'une autorité souveraine : « Le premier mérite d'un tableau est d'être une fête pour l'œil », auquel Delacroix ajoutait cette réserve : « Beaucoup ont l'œil faux ou inerte ; ils voient littéralement les objets, mais l'exquis, non. »³⁵

La leçon de Vermeer

Dans les dernières années de sa vie, Marcel Proust a manifesté un intérêt renouvelé pour le musée réel, sous deux aspects : d'abord, comme lieu de collection – il retourne au moins deux fois au Louvre, après la guerre –, mais aussi comme lieu romanesque. À ce dernier point de vue, on ne peut guère citer en littérature qu'un précédent ou deux : la visite au Louvre de la noce, dans le roman de Zola *L'Assommoir* qui remontait à 1877 ; celle en 1905 au même musée, dans le roman de Paul-Jean Toulet *Mon amie Nane*, faite par « une Parigote un peu pelucheuse, caressante à l'œil », qui s'en évade très vite...

Au printemps de 1921, la salle du Jeu de Paume accueillit une « Exposition hollandaise de tableaux anciens et modernes » qui fit courir tout Paris. L'attention de Proust fut vivement émoustillée par le compte rendu qu'en fit son ami Jean-Louis Vaudoier, sous le titre « Le mystérieux

33. RTP, t. I, p. 836.

34. RTP, t. I, p. 835.

35. Eugène Delacroix, *Journal*, édition d'André Joubin, Paris, Plon, 1932, t. III : 1857-1863, p. 335.

Vermeer », dans *L'Opinion* du 21 avril. En remerciant l'auteur de son article, Proust lui confie :

Depuis que j'ai vu au musée de La Haye la *Vue de Delft*, j'ai su que j'avais vu le plus beau tableau du monde. Dans *Du côté de chez Swann*, je n'ai pu m'empêcher de faire travailler Swann à une étude sur Ver Meer. Je n'osais espérer que vous rendriez une telle justice à ce maître inouï³⁶.

Après plusieurs contretemps, inhérents à la nature compliquée de l'écrivain autant qu'à sa mauvaise santé, Proust se décida à visiter l'exposition en compagnie de Vaudoyer, entre le 18 et le 24 mai, soit dix-huit mois avant sa mort.

Cette visite revêt une importance capitale par le prolongement qu'elle apporta au roman, puisque Proust en tira aussitôt, pour l'ajouter à *La Prisonnière*, la scène dramatique de la mort de Bergotte. De même qu'Elstir est *le peintre*, Bergotte représente *l'écrivain*, personnage composé à partir de Bourget et surtout d'Anatole France. Parce qu'il ne se rappelait pas un certain petit pan de mur jaune sur la *Vue de Delft*, dont le critique avait dit « qu'il était, si on le regardait seul, comme une précieuse œuvre d'art chinoise, d'une beauté qui se suffirait à elle-même, Bergotte mangea quelques pommes de terre, sortit et entra à l'exposition. »³⁷ L'attention au détail, dont ce passage témoigne, est désormais facilitée par l'évolution heureuse que connaît alors la muséographie d'après-guerre. Dorénavant, les tableaux sont accrochés à la hauteur des yeux et, au lieu que l'œil ait à dégager le chef-d'œuvre du puzzle mural, il peut se laisser solliciter par le détail et fragmenter l'ensemble. Le précieux « petit pan de mur jaune » absorbe toute l'attention de Bergotte, la monopolise, comme justement c'était une manie d'Anatole France d'expliquer la beauté d'une grande œuvre par un détail matériel insignifiant, en apparence. Une des marques du génie de Bergotte qui atteint son sommet avec l'obsédante vision du « petit pan de mur jaune » est de susciter en lui une réflexion critique sur sa propre manière d'écrire, qu'il juge soudain bien sèche, faible et pauvre (comme le style de France) :

C'est ainsi que j'aurais dû écrire, disait-il. Mes derniers livres sont trop secs, il aurait fallu passer plusieurs couches de couleur, rendre ma phrase en elle-même précieuse... Il se répétait : « Petit pan de mur jaune avec

36. Marcel Proust, *Correspondance*, édition de Philip Kolb, Paris, Plon, 1992, t. XX, lettre du 1^{er} mai 1921, p. 226.

37. *RTP*, t. III, p. 187.

un auvent, petit pan de mur jaune. » Cependant il s'abattit sur un canapé circulaire [...] un nouveau coup l'abattit, il roula du canapé par terre. Il était mort³⁸.

Bergotte ici est évidemment une des figures de Proust en personne, il est l'écrivain qui reçoit du peintre une leçon de style : *poesis ut pictura*, ce retournement de l'adage de l'*Art poétique* d'Horace sur la fraternité des arts situe la poésie dans le sillage de la peinture, institue celle-ci comme modèle, comme référence de l'autre. S'attelant enfin à son grand œuvre, le Narrateur, en donnant son aval aux regrets ultimes de Bergotte, procédera à la manière de Vermeer, par couches de couleurs successives, afin d'obtenir un ton unique, incomparable. Préambule au musée imaginaire, la visite du musée réel joue donc un rôle essentiel dans l'élaboration de la création littéraire. La leçon de style tirée du « petit pan de mur jaune » répond, *in fine*, à celle de la mémoire involontaire déclenchée par « la madeleine trempée dans une tasse de thé », inoubliable leitmotiv de l'ouverture de la symphonie romanesque de Marcel Proust³⁹.

Son art poétique tendra à unir la force de pensée au bonheur d'expression, à inventer un rythme personnel d'une ampleur inégalée, à perdre le lecteur dans un labyrinthe de phrases, épaissies de repentirs, alourdies d'incidentes, bruissantes de cascades d'adjectifs imprévisibles, au détour desquelles se dévoilent splendeurs et misères du monde, le secret des êtres et celui des choses : tout le contraire des plates-bandes tirées au cordeau de M. France, son premier maître.

Tableau final : au mur, la *Vue de Delft* ; par terre, le vieil homme trépassé, écrivain dépassé ; éparpillés dans la salle comme des moineaux, les visiteurs ; à l'entrée, les gardiens. Et trônant au milieu, l'emblème du musée, le meuble incontournable, ce « canapé circulaire » tapissé de velours brun sur lequel je vous laisse, étourdis, peut-être endormis, pour atteindre sur la pointe des pieds la porte de l'atelier de l'artiste auquel

38. RTP, t. III, p. 187.

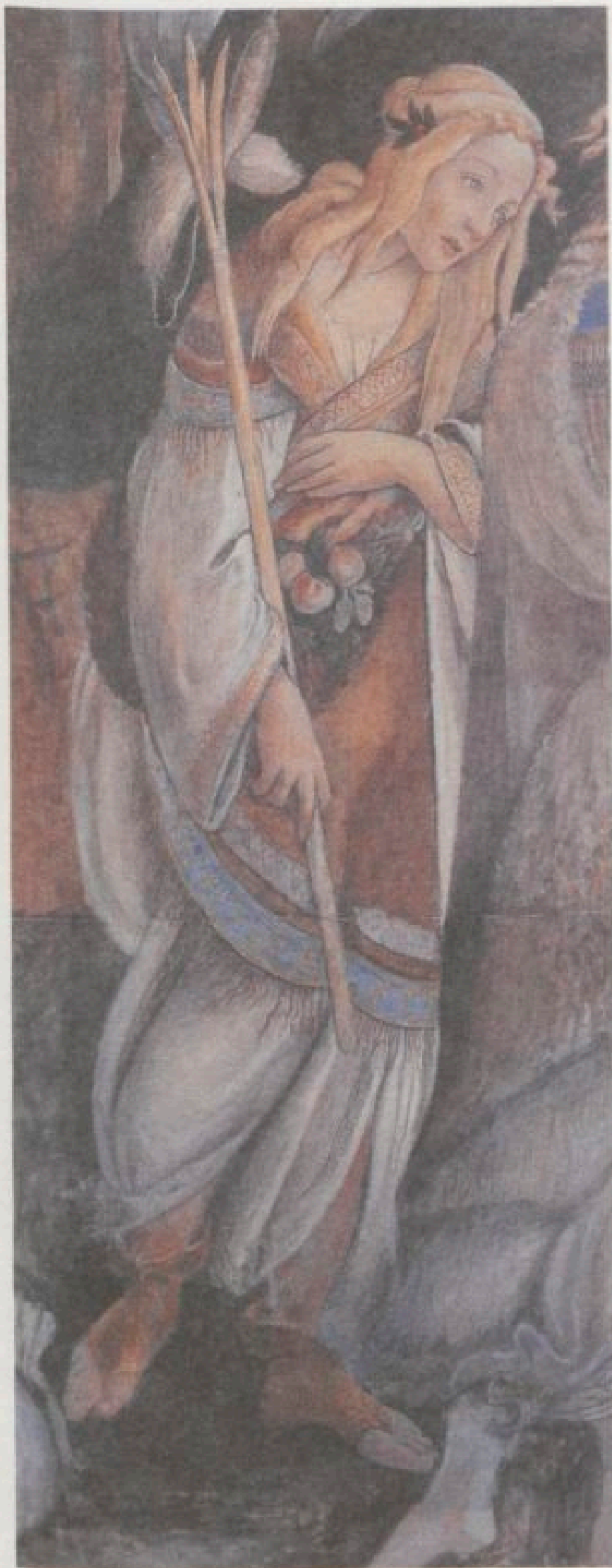
39. Je ne me priverai pas de rappeler qu'à l'épisode de la madeleine dans *La Recherche du temps perdu*, on trouve un précédent célèbre dans les *Mémoires d'outre-tombe*, quand « le gazouillement d'une grive perchée sur la plus haute branche d'un bouleau » tire Chateaubriand de ses réflexions, alors qu'il se promène seul, à Montboissier, chez Madame de Custine. « À l'instant, ce son magique fit reparaître à mes yeux le domaine paternel [...] et, transporté subitement dans le passé, je revis ces campagnes où j'entendis si souvent siffler la grive. » Proust d'ailleurs n'a pas manqué de reconnaître sa dette envers son prédécesseur.

nous conduit directement le musée imaginaire. Mais, je m'arrêterai sur le seuil, car ici commence une autre histoire...

Comme compagnon de promenade à la recherche du temps perdu, je ne saurais trop recommander l'album illustré par notre talentueux confrère Georges Lemoine : Le petit Marcel Proust, Morceaux choisis par Rolande Causse, Paris, Gallimard, 2005.

Liste des projections

1. Lucien Przepiorski, *Le Salon carré du Louvre*, 1875 (Paris, musée du Louvre).
2. Jacques-Émile Blanche, *Marcel Proust*, 1892 (Paris, musée d'Orsay).
3. Vittore Carpaccio, *Triomphe de saint Georges* (détail), 1502-1507 (Venise, Scuola di S. Giorgio).
4. Vittore Carpaccio, *Les Courtisanes*, 1490 (Venise, Museo Correr).
5. John Ruskin, *Zéphora, d'après Botticelli*, 1874 (University of Lancaster, Ruskin Foundation).
6. Édouard Manet, *L'Automne (Méry Laurent)*, 1881 (Nancy, musée des Beaux-Arts).
7. Gustave Moreau, *Poète mort porté par un centaure*, vers 1876 (Paris, musée Gustave Moreau).
8. Jean-Baptiste Chardin, *Le Buffet*, 1728 (Paris, musée du Louvre).
9. Édouard Manet, *Une botte d'asperges*, 1880 (Cologne, Wallraf-Richartz Museum).
10. Édouard Manet, *L'Asperge*, 1880 (Paris, musée d'Orsay).
11. Eugène Boudin, *Vue générale du Croisic*, 1897 (Le Havre, musée André Malraux).
12. Paul-César Helleu, *Jeune femme appuyée sur le bastingage d'un bateau*, vers 1900 (Paris, musée des Arts décoratifs).
13. Paul-César Helleu, *Sur la plage de Dieppe*, 1885 (Rouen, musée des Beaux-Arts).
14. Claude Monet, *Bras de Seine près de Giverny*, 1897 (Paris, musée d'Orsay).
15. Jan Vermeer de Delft, *Vue de Delft*, vers 1661 (La Haye, Mauritshuis).
16. Jan Vermeer de Delft, *Le petit pan de mur jaune* (détail de la *Vue de Delft*), vers 1661 (La Haye, Mauritshuis).



John Ruskin, *Zéphora d'après Botticelli*, 1874 (University of Lancaster, Ruskin Foundation).



Édouard Manet, *L'Automne*, 1881 (Nancy, musée des Beaux-Arts, legs Méry Laurent).

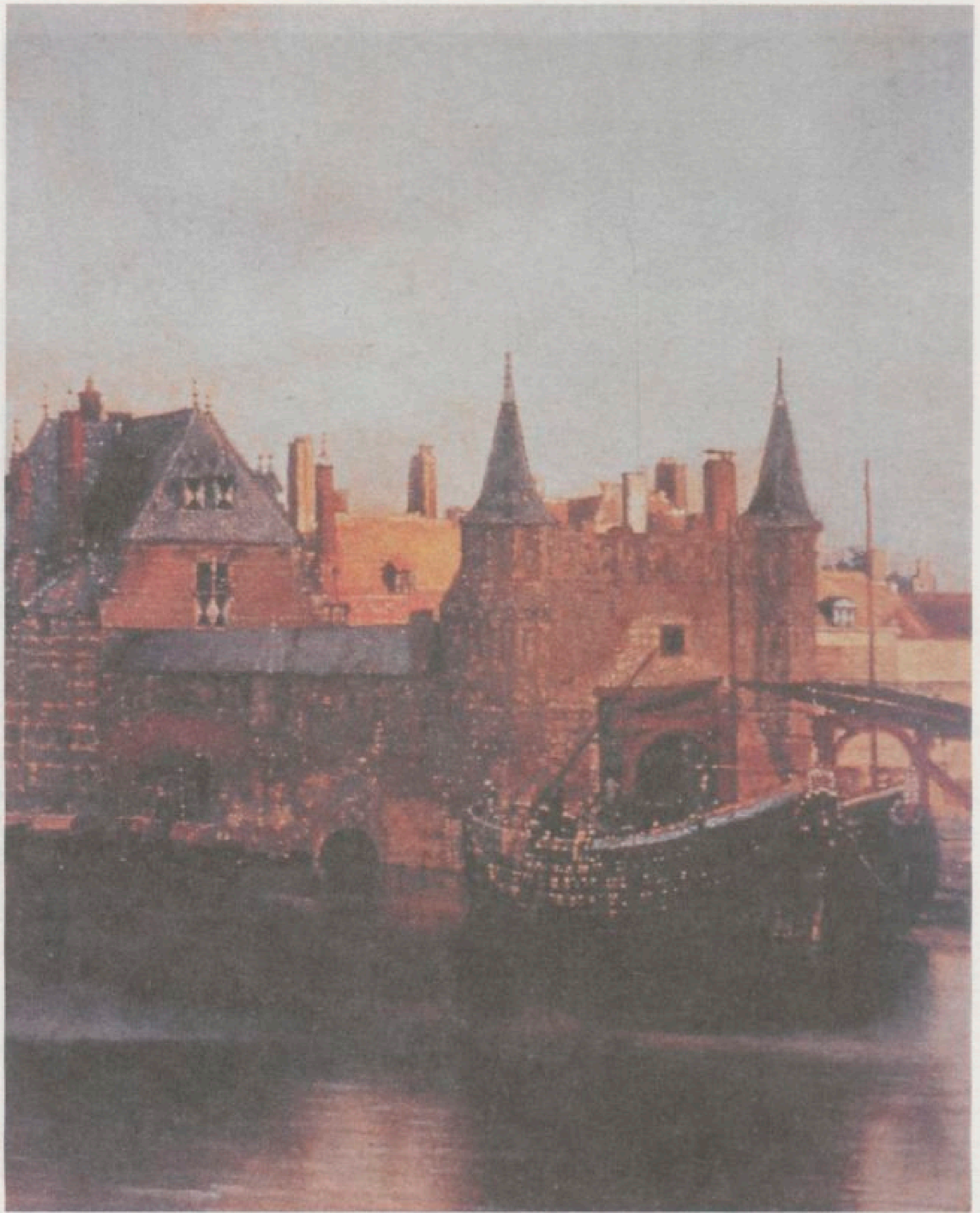
Les deux « figures » contrastées d'Odette dans le roman.



Paul-César Helleu, *Sur la plage de Dieppe*, 1885
(Rouen, musée des Beaux-Arts, donation J.-É. Blanche).



Claude Monet, *Bras de Seine près de Giverny*, 1897
(Paris, musée d'Orsay, legs I. de Camondo).



Jan Vermeer, *Vue de Delft*, vers 1661 (La Haye, Mauritshuis, fonds d'État), détail : le « *petit pan de mur jaune* ».

LA LANGUE FRANÇAISE ET LA MONDIALISATION

par M. Gabriel de Broglie,

de l'Académie française,
Chancelier de l'Institut de France

(Séance du 17 novembre 2007)

Il y aurait six mille langues dans le monde, toutes dérivées de la langue parlée par Adam et dispersées par la volonté divine lors de la construction de la Tour de Babel. Il en disparaîtrait une environ chaque mois, cependant que l'une des langues serait en voie de reconstituer à son profit l'unité linguistique de l'espèce humaine.

Dans un autre registre, Chateaubriand nous a laissé sa méditation sur le thème de l'effacement des langues dans un passage fameux :

Que deviendra la langue anglaise ? Des peuplades de l'Orénoque n'existent plus : il n'est resté de leur dialecte qu'une douzaine de mots prononcés sur la cime des arbres par des perroquets devenus libres...
Tel sera, tôt ou tard, le sort de nos jargons modernes.

Ces images approximatives montrent que le mouvement des langues possède encore un caractère mystérieux que la linguistique historique ne fait que décrire *a posteriori*, mais qu'il est tentant d'explorer en jetant un regard actuel et prospectif, et en prenant principalement en considération la langue française.

Plus particulièrement, le concept de développement durable trouve-t-il une application en matière de langue ? La première observation

serait d'ordre terminologique. L'expression américaine n'est pas précise. L'équivalent français n'est pas heureux. Mais l'expression est entrée dans l'usage. La Commission générale de terminologie l'a approuvée, l'Académie française l'a consacrée, le Gouvernement l'a officialisée.

La question peut donc se poser ainsi : À quelles conditions une langue, la langue française, peut-elle poursuivre son développement ? Plus généralement, y a-t-il des lois qui régissent le mouvement des langues dans le monde ?

Des embryons de réponse peuvent être recherchés dans trois directions que nous emprunterons successivement : en considérant la langue comme un instrument de pouvoir, l'efficacité d'une langue, et le rayonnement d'une langue.

*

L'histoire enseigne comme une loi très générale que le développement d'une langue est fonction de la puissance politique, militaire, économique du peuple qui la parle. Les grandes langues sont liées au sort des empires.

Sans remonter plus haut, le latin efface l'étrusque et supprime le grec au moment où Rome étend sa domination sur des contrées de plus en plus étendues au-delà du Latium. Inversement, le latin décline avec la décadence de l'empire romain, donne naissance aux langues latines et rejoint le grec parmi les langues mortes.

Quelques siècles plus tard, après une compétition assez âpre entre l'espagnol, l'italien et le français, ce dernier l'emporte et s'affirme comme la principale langue en Europe au moment où la France s'impose comme la nation la plus peuplée, le pays le plus centralisé, le royaume le plus riche et le plus prestigieux, l'armée la plus puissante.

Le français classique se construit d'ailleurs, tout au long du XVII^e siècle, comme un instrument à la gloire du roi de France. La fondation de l'Académie française couronne les démarches des grammairiens et des juristes au service du pouvoir royal. La dédicace du premier dictionnaire de l'Académie française en 1694 ne laisse aucun doute à cet égard.

Hors d'Europe, la colonisation a contribué à l'expansion des langues européennes. L'anglais en a bénéficié plus que le français parce que les colonies anglaises ont été des colonies de peuplement transformées en nouvelles Angleterre, tandis que les nouvelles France, qui étaient aussi importantes en Amérique du Nord, ont été balayées par le reflux politique au XVIII^e siècle. Le XIX^e siècle a donné à la France un deuxième empire colonial dont les zones coloriées en rose sur la mappemonde arquent l'extension actuelle de la langue française dans le monde. La victoire de 1918 et la place de la France parmi les vainqueurs en 1945 ont

permis de maintenir cette présence linguistique, comme ce fut aussi le cas pour l'anglais, l'espagnol et le portugais, à la différence de l'allemand, de l'italien et du japonais. Quelle meilleure illustration du lien historique entre puissance politique et langue ?

La situation actuelle des langues dans le monde est, plus fortement encore, déterminée par des phénomènes de pouvoir.

Une super-puissance domine le monde, militairement, économiquement, financièrement et diplomatiquement. Sa langue s'installe comme langue dominante dans les affaires multinationales, dans les transports, dans les États-majors, dans la finance, dans la publicité, dans les organisations internationales et dans la diplomatie. Cette langue véhicule des images, des héros, des usages, à la fin un mode de pensée qui se répandent sur l'ensemble de la planète. Ils exercent une domination qui est plus forte que si elle était politique, car elle est à la fois économique et culturelle, et conduit à ce que certains dénoncent comme un néo-colonialisme.

Cette domination soulève beaucoup de questions et de contestations.

En premier lieu, elle est le résultat d'une volonté politique. Une domination linguistique ne s'établit pas d'elle-même, ni en fonction des seules données concrètes. Toutes les puissances ont une politique linguistique et celles qui le reconnaissent le moins ouvertement ont la plus déterminée. Les États-Unis d'Amérique ont une politique linguistique volontaire, appliquée par le pouvoir fédéral, les grandes agences gouvernementales, les fondations, les universités, les grandes affaires qui sont toujours liées au pouvoir.

En second lieu, les techniques modernes de communication, cinéma, médias de masse, nouvelles technologies, donnent à l'impérialisme linguistique des moyens de propagande, de pression, de séduction jamais réunis dans le passé. D'où cette idée qui nous vient de l'empire romain, d'une *lingua franca* qui s'imposerait de manière universelle, pour le plus grand bien et le progrès de l'humanité. Cette idée est si bien présentée qu'elle trouve autant de partisans chez les dominés que chez les dominateurs.

L'idée, pour certains le rêve, sont-ils en train de se réaliser ? Je ne le crois pas. Je ne vois pas le monde en voie d'unification linguistique. Je pense même que le concept d'une langue universelle est une idée scientifique de la fin du XIX^e siècle, aujourd'hui dépassée. Aucune des seize langues artificielles qui se sont prétendues universelles ne s'est implantée dans un usage perceptible.

L'anglo-américain est-il alors en train de se substituer aux langues artificielles dans leur ambition d'universalité ? Non plus et pour plusieurs

raisons. Tout d'abord la langue d'usage, ou « dialecte de transaction » comme disait Chateaubriand qui sert aux touristes, aux commerçants ou aux experts à l'occasion de leurs contacts internationaux est une langue pauvre, de quelque 500 mots, qui ne peut pas se substituer aux langues complètes des nations ni rendre toutes les précisions et les nuances d'échanges entre intellectuels de différentes sphères linguistiques. Au-delà des conventions utilitaires, la traduction reste indispensable. D'autre part, les États-Unis d'Amérique ne sont pas eux-mêmes, sur leur territoire, en voie d'unification linguistique et les langues minoritaires, l'espagnol surtout, s'y développent. Enfin, les langues de toutes les grandes nations sont en expansion numérique et aucune ne donne des signes de dépérissement. La langue la plus parlée est le chinois mandarin, par un milliard de personnes. Puis vient l'hindi, par près de 500 millions de personnes. Les grandes nations démontrent toutes une grande solidité linguistique. L'Allemagne et l'Espagne se sont dotées d'une législation linguistique. Le parlement russe étudie un régime inspiré de la loi Toubon. Le Japon préserve sa langue, de même la nation arabe dispersée dont la langue littéraire est entendue par 300 millions de personnes.

Mais si le monde n'est pas en voie d'unification linguistique, c'est grâce à la vitalité des grandes langues internationales qui sont au nombre de quatre, l'anglais, le français, l'espagnol, le portugais, auxquels se joindront peut-être le russe et le chinois. Pour accéder à ce rang, ces langues doivent présenter des caractéristiques qui leur permettent de conserver leur vocation de communication mondiale : chiffre suffisant de population, attachement à la langue, vocabulaire et néologie vivants permettant de désigner toutes les notions et réalités nouvelles à mesure qu'elles apparaissent, langue d'échange pour une proportion suffisante de l'activité économique, langue parlée sur plusieurs continents, présence sur tous les réseaux modernes de communication, véhicule d'une culture dont le rayonnement est universel.

On remarquera que la plupart de ces caractéristiques sont d'ordre matériel. Le français les réunit toutes, avec l'anglais. À l'échelle de la planète, notre langue ne se trouve pas dans la situation alarmante que certains dénoncent parfois. Le français n'a jamais été parlé par un aussi grand nombre de locuteurs qu'aujourd'hui. Les francophones réels sont au nombre de 110 millions, les francophones occasionnels de 60 millions, et les francisants, ayant des notions de français, de 110 millions. Les francophones sont dispersés sur les différents continents. La qualité moyenne du français écrit et parlé – qu'est-ce que la qualité moyenne d'une langue ? – se situe à un niveau meilleur, sur le plan international, que celui de toutes les autres langues, meilleur sur notre territoire que

celui en usage il y a un siècle. Notre langue se déforme peu, elle évolue, elle s'enrichit. Le français est en outre parlé, souvent très bien, par des élites qui conservent à notre langue une part de son statut ancien et reconnu de langue des relations internationales. Cela la place au deuxième rang des grandes langues mondiales, même si, en nombre, elle prend place derrière l'espagnol et d'autres langues asiatiques.

Mais le français tient, en outre, la place de l'ancienne langue dominante. Nous vivons dans la nostalgie du « temps où l'Europe parlait français », du monde où les dirigeants s'exprimaient en français, des époques anciennes où l'Angleterre d'abord, puis la moitié de l'Amérique du Nord ont parlé le français. Nous gardons les blessures des dates qui marquent le déclin progressif du français, 1763 en Amérique, 1800 en Angleterre, 1918 malgré la victoire, 1943, 1973 avec l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Nous avons tendance à attribuer ces régressions à de mauvais coups du sort ou à un prétendu sens de l'histoire. Mais en réalité, nous nous gardons bien d'appliquer à la langue les critères et les conditions du développement durable. La première de ces conditions est démographique. Le développement d'une langue est en effet d'abord garanti par le nombre croissant de ses locuteurs. Or la démographie française n'a plus cessé de s'affaiblir depuis le milieu du XVIII^e siècle, et nous n'avons jamais, sauf au Québec, établi de peuplements outre-mer. Les Québécois contemporains ont bien compris la leçon, qui ont établi la survie et le développement de leur langue-nation dans une science nouvelle qu'ils approfondissent sans cesse, la démoulinguistique.

C'est sans doute à cette situation de langue détrônée que les Français doivent le dépit qu'ils éprouvent à l'égard de la prépondérance de l'américain.

La situation objective peut expliquer notre nostalgie, elle ne justifie pas à mes yeux notre défaitisme. Ni les données de l'économie, ni celles de la technologie ne conduisent au triomphe d'une seule langue et à l'unification linguistique du monde.

Les lois de l'économie ne me paraissent pas avoir un effet unique sur la langue. La recherche, la science, la haute technologie favorisent sans doute, nous le voyons bien, l'emploi d'une langue commune. C'est beaucoup moins vrai pour les processus de production, la gestion des ressources humaines. Ce ne l'est plus du tout pour le commerce, la distribution des produits. Les sociétés multinationales trouvent au contraire dans la diversité linguistique de leurs marchés, non un obstacle mais un atout supplémentaire qui leur permet d'adapter leurs produits et leurs circuits aux différents marchés mieux que ne peuvent le faire les entreprises qui n'ont pas leur dimension.

On s'interroge sur le devenir du marché commun devenu Union européenne. Engage-t-elle nos vieilles nations vers une fusion linguistique ? Le traité de Rome est muet sur les langues. Le traité de Maastricht proclame le principe de la diversité culturelle. La diversité linguistique de l'Europe est constitutive de la communauté et donc de l'appartenance des membres à cette communauté. Elle n'est pas plus évitable que la diversité de l'histoire, des cultures, et même de la géographie de l'Europe. Si l'objectif économique est de créer un marché unique, l'entrave principale ne réside pas dans les langues, mais dans les rivages et les montagnes, que nul n'envisage d'éliminer.

D'où viennent donc ces questions résurgentes des langues de travail, de l'étiquetage des produits, de la langue des brevets ?

Périodiquement, une initiative maladroite de la Commission ou d'un pays de langue non latine vient relancer un débat qui a déjà été tranché. La France proteste et ses partenaires la laissent monter seule au créneau, sachant qu'elle est le meilleur défenseur d'un principe auquel tiennent treize des quinze membres de l'Union, le plurilinguisme, sachant aussi que tout ce qui méconnaîtrait la diversité linguistique de l'Europe serait sans avantage économique, entraînerait au contraire un appauvrissement, pas seulement culturel, et des conflits linguistiques bien inutiles.

D'autres lois récentes ne viennent-elles pas combattre la grande dispersion linguistique dans laquelle vit le monde aujourd'hui, je veux parler des nouvelles technologies de la communication ? Le cinéma, la télévision et le disque ont été utilisés comme des fers de lance pour la pénétration américaine, langue et mode de vie, sur l'ensemble de la planète. La France, là encore, résiste. Elle encourage son cinéma national qui occupe une très confortable deuxième place parmi les cinémas des grandes nations, elle a imposé aux télévisions publiques et privées un régime de programmes d'expression originale française, seule au monde avec le Québec.

La révolution de l'informatique a présenté une menace d'une autre ampleur, mais pas seulement pour le français, car l'informatique est un langage, numérique, binaire, qui fait reculer la langue, toutes les langues.

La révolution de l'Internet façonnera plus profondément le monde des langues de demain. L'Internet est une invention américaine ; Les messages véhiculés par le réseau des réseaux sont à 80 % en anglais et atteignent pour 80 % les États-Unis d'Amérique. Parmi les 20 % restants, le français représente environ 5 % ; moins que l'allemand à ce jour, mais c'est une proportion qui tend à croître. On peut aussi présenter la situation autrement, en indiquant que 50 % des utilisateurs ne sont pas des anglophones de naissance et que le français représente 10 % des utilisateurs dans une langue autre que l'anglais. L'Internet traduit

et accentue, pour ce mode de communication, la prépondérance de l'économie américaine, car il figure énormément de chiffres dans le flux du réseau, l'importance de la langue anglaise dans les messages, et la faible présence du français, due au petit nombre de francophones raccordés, et à la faible utilisation qu'ils font du réseau.

Mais par rapport à l'informatique, l'Internet renverse la situation. Il ne se substitue pas à l'écrit mais lui fournit un mode nouveau de transmission, à la fois individuel et collectif, de masse et ciblé. Il offre donc aux langues globalement, c'est-à-dire à toutes les langues sans en privilégier aucune, un nouvel usage, des perspectives nouvelles d'emploi : édition, traduction, reproduction, correspondances, simples messages utilitaires, ouvrant ainsi entre elles, un nouveau champ de compétition.

Si l'on fait masse de toutes les nouvelles techniques de communication, on constate que la société de l'information dans laquelle nous vivons réduit globalement la place des langues, dont on se sert de moins en moins. L'image, l'icône, l'informatique personnelle, les multiples usages de l'Internet comme outil ont remplacé dans un grand nombre de circonstances l'usage des langues.

En même temps, grâce à la dématérialisation des services numériques, et à la souplesse infinie de l'Internet, les lois de l'uniformisation ne jouent plus. Toute langue peut désormais être préservée, même celles des tribus de l'Amazonie. Mais beaucoup de langues ne sont plus assez perfectionnées, ou complètes, ou simplement formées pour suivre le progrès de la société de l'information. À cet égard, les grandes langues internationales voient leurs positions respectives stabilisées et consolidées. Le français, au même titre que les autres langues, bénéficie de cet avantage acquis.

C'est qu'en réalité, il n'y a pas de fatalité en matière de langue. Les marxistes ont convenu que le matérialisme historique ne s'appliquait pas en ce domaine. Le mouvement des langues n'est pas seulement commandé par des phénomènes de puissance, la richesse des empires, la force de lois.

*

Il dépend aussi des caractères propres de chaque langue, de leur efficacité en tant que langage. « La grandeur de Rome, a-t-on écrit, doit plus au latin qu'au succès des armes. » Le français, de ce point de vue, a succédé au latin. Quand, pourquoi, pour combien de temps ?

Le français, reconnu dès le IX^e siècle comme la langue romane la plus éloignée du latin, a toujours évolué. Il est passé par des périodes de grande inventivité, aux XV^e et XVI^e siècles tout d'abord, où les écrivains

créent librement leurs idiolectes, où la création lexicale se déchaîne, par recherche de synonymes, par emprunts étrangers, par création de noms avec le verbe ou avec l'adjectif, par simplification de l'orthographe. Puis aux XVII^e et XVIII^e siècles par une période d'épuration, de codification, de recherche d'élégance. Au XIX^e siècle, l'écrit se fixe par les dictionnaires et par l'enseignement, mais le vocabulaire, la syntaxe et la versification s'enrichissent, se diversifient. Au XX^e siècle, le français se fige et se relâche. Voyons quelle est sa situation aujourd'hui.

Le français est la langue unique et unifiée en usage en France. C'est une situation exceptionnelle dans le monde et récente. Le confort des Français dans leur langue date de 85 ans. Il y a peu de différences entre les niveaux de la langue, maternelle, populaire, officielle, de culture. À travers le monde, aussi, le français se déforme peu, beaucoup moins que l'anglais et que l'espagnol. Notre langue est normalisée, institutionnalisée et figée. Le vocabulaire se rétracte. Il y a certes des emprunts à l'anglais, mais moins qu'il y a quarante ans. La création de néologismes, d'expressions nouvelles, est une nécessité pour exprimer toutes les réalités nouvelles, que le français ne satisfait qu'avec effort et timidité. Le français parlé connaît des relâchements qui parfois proviennent d'un perfectionnisme ou d'un snobisme. Ainsi, le passé simple et l'imparfait du subjonctif tendent à disparaître mais on observe un excès de subjonctifs, là où il n'en faudrait pas. On privilégie les verbes de la première conjugaison parce qu'ils sont plus faciles à décliner. L'inversion interrogative disparaît aussi, de même que le « ne » de négation alors que le mot « pas » est utilisé, même quand il est inutile. L'accord du participe passé est manié avec une maladresse croissante, souvent par excès. Une femme dira ainsi à un homme : « Je vous ai comprise. »

L'orthographe connaît sans doute la détérioration la plus grave. Non qu'elle affecte la langue soignée écrite. En dehors de quelques curiosités, de mots rares, et de quelques difficultés comme le redoublement des consonnes, l'orthographe française n'est pas plus difficile qu'une autre. Mais elle n'est plus enseignée et les jeunes générations l'ignorent tout simplement. Cela en dit long sur leur connaissance de la grammaire dont l'orthographe n'est souvent que la traduction.

On notera encore quelques dégradations du français parlé : l'abus des locutions d'attente sans signification, comme « bon », « alors », « quoi », « bien », « heu », « donc », « et puis », « enfin ». La tendance à abrégier les noms de plus de trois syllabes ; l'abus des sigles, la formation de mots avec des préfixes passe-partout comme « anti- », « cyber- », « néo- », « post- », « pré- », « pro- », etc., sans aller jusqu'à l'horrible « e- ».

La prononciation évolue aussi en même temps que les accents régionaux s'estompent. Au début des mots, les voyelles sont souvent

supprimées, à la fin, au contraire, apparaît un accent tonique, ou même l'adjonction d'un « e » accentué : « bonjoure ». Les consonnes finales sont presque toujours prononcées, « but », « août ». Les liaisons se font au hasard, omises ou fautives, le « h aspiré » tend à disparaître.

Ce panorama des usages actuels ne vise pas à être complet. On notera que je n'y inclus pas l'apparition des argots, du verlan, des suffixes en « -os », du langage des banlieues. Je les range, encore, parmi les codes qui ont toujours existé et qui n'affectent pas la langue.

Quel jugement global porter ? Malgré la sévérité dont on doit faire preuve, le français ne perd pas ses qualités qui continuent à être reconnues, hors de la sphère francophone, et prennent à ce titre plus de prix.

Les qualités du français ? Ce n'est sans doute pas le lieu de rappeler, après Boileau, Rivarol et tant d'autres, que la qualité principale qui contient sans doute toutes les autres est la clarté. Le français n'est pas seulement clair, il tend à la spéculation, à la démonstration, au commandement et à la synthèse. Cela est dû à quelques caractères indéfiniment célébrés : l'ordre direct de la phrase qui procède du particulier au général, de ce qui commande la compréhension à ce qui en découle, l'équilibre entre le nom qui exprime les formes fixes et les concepts et le verbe, qui expriment les formes en mouvement et l'action. Cela est dû à la richesse des verbes français en temps, en modes, en formes, à la force des conjonctions, à la précision de son vocabulaire abstrait, à sa syntaxe indestructible.

Pour l'avantage qu'il donne à la stabilité sur le mouvement, à la raison sur les sentiments, à l'institution sur l'intimité, à l'ordre sur le désordre, au vertical sur l'horizontal, le français offre l'outil le plus évolué au service de l'activité intellectuelle.

Mais cet outil n'est pas le seul, il y en a d'autres, il y en a un autre, l'anglais, qui est plus facile, plus court, mieux adapté au monde de l'économie, et de l'entreprise. Il fait prévaloir la simplicité sur la forme, la rapidité sur la concision, l'échange sur l'analyse, la communication sur la déclaration. D'où l'inévitable interrogation : le français ne correspond-il pas à un moment dépassé de la civilisation, ses qualités conviennent-elles à notre société de consommation, et de permissivité ?

Le français présente une autre qualité, elle aussi façonnée par son histoire, mais possédant tout son prix dans le monde où nous vivons : il n'est pas oppresseur, pas même impérialiste. Au faîte de sa puissance, il n'a jamais combattu ni éliminé les langues étrangères, sa vocation a toujours été et reste au contraire la coexistence, la complémentarité, le passage d'une culture à une autre, d'une conception du monde à une autre. Après avoir été la langue des cours et celle de la Révolution,

la langue de l'héritage et celle des Droits de l'homme, le français est devenu, en quelques décennies, le ciment de l'un des réseaux importants de la planète, la Francophonie.

La Francophonie désigne à la fois le fait de parler le français, l'ensemble de ceux qui le parlent, les institutions créées à ce propos, et la forme d'esprit qu'engendre la pratique collective du français. Elle recouvre un système d'enseignement, un réseau d'universités, une littérature, une chanson de langue française, mais aussi des échanges dans les médias de masse, une coopération dans les domaines de l'économie, des professions, de la technologie, et encore un style d'administration, un type de citoyenneté, des habitudes sociales, des voyages, des loisirs. Ce réseau est dense et chaleureux, mais il est de plus en plus déséquilibré et pas assez généreux, en tout cas de la part de la France. C'est d'ailleurs plus un maillage de francophonies diverses, l'américaine, la caraïbe, l'arabe, la maghrébine, l'africaine au sud du Sahara, l'océanique, qui établissent entre elles des liaisons multiples, pas forcément en étoile ni plénières. Le nombre des partenaires augmente (55 pays au sommet de Beyrouth) qui n'ont pas tous nécessairement « le français en partage » selon la belle définition de la Francophonie, mais sont attirés par une solidarité qui n'est pas seulement linguistique, mais qui risque de se dissoudre dans une forme de résistance à la mondialisation. L'ensemble est pauvre, menacé et souvent timide, mais il réagit avec vigueur, il est en voie d'expansion numérique, de développement institutionnel et de consolidation.

Le français n'ouvre pas seulement les voies de la Francophonie. Il facilite l'accès à toutes les langues et l'échange entre elles. Langue ouverte, il favorise la similarité entre une langue et une culture, contrairement à d'autres langues plus fermées. Il capte et développe la sympathie entre les cultures. Il est recherché pour son aptitude au dialogue, les traducteurs l'apprécient comme la plate-forme la mieux conçue, le pont le plus sûr pour les traductions, même pour celles d'une langue étrangère à une autre.

Ainsi s'affirme la modernité de la langue française, sa vitalité et même sa nécessité, si bien démontrée par Léopold Sédar Senghor, repris avec une égale conviction par Salah Stétié dans un beau texte publié récemment intitulé : *Le français, l'autre langue*.

Les qualités de la langue française garantissent donc son développement durable dans le monde d'aujourd'hui. Mais encore faut-il, pour filer la métaphore, que l'investissement que représente la richesse du français fasse l'objet d'un entretien suffisant.

L'entretien d'une langue, c'est d'abord son enseignement. On a tout dit sur la faillite de l'enseignement du français en France. Le premier

degré fabrique une proportion alarmante d'illettrés qui restent, dans le second degré se trouvent des handicapés du français, handicap que ne les empêchera pas d'accéder à l'Enseignement supérieur, mais qu'ils ne rattraperont pas.

Depuis 1984, de brusques accès de fermeté ministérielle proclamant la nécessité d'un redressement sont suivis de longues périodes de renoncement : lecture, écriture, grammaire, orthographe, prononciation, ce que des générations de petits ruraux apprenaient bien il y a un siècle, des professeurs plus nombreux et plus longuement formés ne peuvent-ils l'enseigner aujourd'hui ? En sont-ils capables, en ont-ils envie, ou la composition des classes rend-elle la difficulté insurmontable ? Il y a là le principal sujet de préoccupation, la principale menace contre la permanence du français.

Le scandale est d'autant plus grand que le français s'enseigne hors de France, comme langue maternelle, langue d'enseignement ou langue étrangère, par 100 000 professeurs de français répartis dans 118 pays, regroupés dans 180 associations et une très dynamique Fédération internationale. Ces enseignements sont loin d'être frappés de la même stérilité. Au lieu de méditer sur les disciplines d'éveil et la réforme des méthodes pédagogiques, on y apprend le français, tout simplement, et un peu de littérature française de surcroît. D'ailleurs, de nombreux enseignants français participent de façon très appréciée à cet enseignement, soit directement, soit par l'assistance à la formation des enseignants. Mais l'investissement le plus rentable, de très loin, consiste dans la présence des lycées français dans les grandes villes étrangères, surtout pour les élèves du pays. Il y a vingt ans, on envisageait de fermer tel ou tel de ces lycées pour envoyer à l'étranger des émissions de télévision ! C'était vendre les bijoux de la couronne pour tirer un mauvais feu d'artifice !

Avec les universités, la coopération prend une autre consistance. Elle devient recherche commune, émulation enrichissante entre les départements de littérature française et dans d'autres disciplines. On peut regretter que ces travaux ne soient pas assez préparés ni suivis d'échanges de professeurs ou de bourses d'étudiants en France.

L'entretien d'une langue comporte aussi sa diffusion par tous les canaux : la presse, le livre, la télévision, le cinéma, les conférences, les expositions, les centres culturels des ambassades, les alliances françaises, les tournées des troupes théâtrales, la panoplie est complète mais il n'est pas sûr qu'elle atteigne la masse critique dans chaque cas. Par exemple, comment faire projeter des films français dans les salles des États-Unis ? De même, pourquoi les journaux français sont-ils dans toutes les grandes capitales, les plus mal distribués de toute la presse internationale ?

L'entretien de la langue passe aussi par sa présence dans les nouveaux médias. Comment accroître l'offre de documents français et généraliser l'accès des Français à l'Internet ? En s'assurant d'un accès libre et soumis à la concurrence, en évitant de défavoriser les sites installés en France par une réglementation d'exception qui ne serait pas coordonnée avec les autres pays européens et donc sans effet pratique, en s'assurant que les normes techniques et les pratiques des principaux exploitants ne tendent pas à constituer des monopoles non européens, en généralisant l'accès à l'Internet par incitation de l'État et des collectivités locales, en mobilisant à cette fin, non seulement France Télécom mais aussi EDF, dont le réseau électrique pourrait en utilisant les courants porteurs en ligne distribuer l'Internet à l'intérieur d'une installation particulière.

On aurait tendance à négliger depuis quelque temps les perspectives offertes par les nouvelles technologies de l'information, à cause de l'excès d'engouement qu'elles ont connu précédemment, du caractère abstrait et artificiel des « autoroutes de l'information », de l'éclatement de la bulle de l'Internet, de la crise du téléphone mobile classique et du report sans limite dans la téléphonie mobile de la troisième génération.

Les techniques informatiques appliquées à la langue constituent une aventure naissante mais vont connaître de grands développements. Elles permettent de traiter les corpus de textes, de paroles, les lexiques, les dictionnaires et toutes les sortes de documents, de consulter les banques et bases de données, de rechercher et de trier les informations. Elles s'étendent à l'édition assistée par ordinateur, aux logiciels de correction de l'orthographe et du style, d'aide à la rédaction, de résumés automatiques, de génération de textes à partir des résumés, aux logiciels de traduction automatique et de traduction assistée par ordinateur. Elles ont surtout abordé le domaine du traitement vocal, c'est-à-dire la reconnaissance vocale de la parole, du locuteur, de la langue, des mots, des sujets, la dictée automatique et la signature vocale. Mais, dans ce dernier cas, nous nous éloignons de la langue pour aborder les domaines des chèques bancaires ou des serrures sonores !

Pour le moment, ces industries n'affectent pas globalement la santé de la langue mais elles commanderont son emploi au niveau mondial dans l'avenir et la situation respective d'une langue par rapport aux autres pour arriver, à la fin, à mettre en cause sa survie même en tant que langue internationale.

Les États-Unis sont très engagés dans les industries du langage, favorisés par le très vaste marché de l'anglais, par le dynamisme de leurs entreprises toujours appuyées par les organismes officiels. Ils investissent dans de multiples applications qui ont toujours des débouchés économiques, non seulement pour l'anglo-américain, mais pour les

applications multilingues qui leur donnent la maîtrise des marchés extérieurs. Les pays asiatiques, le Japon, la Corée, la Chine les ont suivis dans cet effort, par nécessité, pour que la spécificité de leurs langues ne leur ferme pas l'accès aux ressources linguistiques mondiales. L'Europe aborde ces questions dans un esprit plus désintéressé, avec la contrainte du multilinguisme qui, dans ce cas, est plus un avantage qu'un inconvénient, mais de façon dispersée, souvent en concurrence. La France a été pionnière dans ce domaine, pour le traitement oral de la langue, et pour l'écrit, avec l'œuvre monumentale du *Trésor de la langue française*, enviée, copiée à l'étranger, aujourd'hui enfin entièrement informatisée. Mais l'effort n'a pas été soutenu. La France a pris du retard, notamment par rapport à l'allemand. Ce retard est tel qu'elle ne peut plus se présenter seule face à l'anglais. C'est peut-être la leçon la plus générale que nous devons tirer du tableau d'ensemble. Nous devons unir nos efforts avec nos principaux partenaires européens, l'Allemagne, l'Espagne, la Grande-Bretagne dont les ressources langagières sont différentes de celles des États-Unis pour les industries du langage, jouer des synergies communautaires et remettre en marche les projets bien conçus qui avaient été lancés il y a 8 ou 10 ans.

On pourrait allonger encore la notice d'entretien de la langue. Ce serait donner à cette dernière un caractère trop mécanique, trop utilitaire. Le mouvement des langues est certes commandé par des considérations de pouvoir, et d'efficacité, mais pas seulement.

*

Au-delà de son pouvoir et de son utilité, une langue possède un rayonnement. C'est toute l'histoire de la langue française depuis quatre siècles. Elle a atteint très tôt un degré de perfection, un âge d'or qui ont laissé croire qu'elle échapperait au temps, au déclin, à la rivalité des autres langues. Elle était fixée dans un scintillement toujours renouvelé. Incontestablement, ce rayonnement demeure. S'il devenait un rayonnement persistant, comme la lumière des étoiles qui nous parvient longtemps après que celles-ci ont disparu, au bout de combien de temps le saurions-nous ?

Pour juger de ce rayonnement de notre langue, il faut distinguer les valeurs qu'elle exprime et l'attrait qu'elle exerce encore.

Toute langue exprime une certaine vision du monde. Le français exprime une vision générale et diversifiée à la fois, une vision haute et familière. Si l'on cherche à caractériser ces valeurs, on doit avancer la notion de « Francité ». C'est un beau mot que Senghor aurait préféré à celui de Francophonie, mais qui est plus abstrait. La Francité désigne la qualité, l'esprit de ce qui est français et l'idéal que proposent la langue

et la culture françaises. Précisons encore : cet esprit, cet idéal consistent en une aspiration à l'universel, une compréhension de l'altérité, la cohérence intellectuelle, une recherche de sécurité dans les échanges langagiers, une exigence d'humanité et de dignité. Ces valeurs sont reliées à la langue française dans l'esprit de nos contemporains, au-delà des francophones. Elles sont actuelles et correspondent au mouvement du monde. Elles entrent pour une part dans le rayonnement de la langue et, en dépit de tant de menaces, lui évitent de faiblir.

L'attrait, lui aussi, demeure. Il est lié à l'aptitude du français à la création. Ce n'est pas en amoureux des Lettres qu'il faut en juger, mais en observateur impartial. Le chiffre mondial des tirages révèle son attrait, mais aussi la résonance universelle de la littérature, la place de la création écrite dans l'identité et la symbolique des groupes sociaux, le dialogue entre les siècles par la réussite littéraire, la consécration par l'État de la gloire littéraire. Ces caractères originaux ont permis au cours des siècles à la langue française d'amasser le plus beau patrimoine littéraire de tous les temps. Le bataillon des très grands écrivains fournit au français, jusque vers 1960 au moins, une force immatérielle et une irrésistible attraction. Une enquête menée dans six pays européens il y a déjà quelques années avait classé la popularité dans l'opinion des plus grands écrivains. Dans les 20 premiers, on en trouvait 7 de langue française. La France s'enorgueillit à juste titre des 12 prix Nobel de littérature de langue française. Un autre critère significatif est ce courant continu des écrivains étrangers qui ne sont pas de langue maternelle française et qui choisissent la langue française pour créer leur œuvre, d'Apollinaire à Ionesco, de Schéhadé à Cioran, d'Hector Bianciotti à Andrei Makine, de Salah Stétié à François Cheng.

Chacun a dévoilé la nature de son attachement à sa nouvelle patrie. Pour Salah Stétié, c'est une exigence de cohérence et une familiarité élargie à l'univers, « le toit de la maison » selon sa formule. François Cheng vit les mots français comme des idéogrammes et charge la poésie française d'« une explication orphique » de la terre. Mais n'est-ce pas finalement toujours la même démonstration ?

Les écrivains d'aujourd'hui ne sont pas moins nombreux, ni moins capables. Sont-ils aussi grands que leurs devanciers ? Ils sont en tout cas moins glorieux. C'est que la gloire littéraire ne se décrète pas. Les institutions peuvent bien célébrer le bicentenaire de Victor Hugo et faire entrer Alexandre Dumas au Panthéon, elles peuvent ajouter à la gloire posthume, mais elles ne peuvent créer une réputation. Le succès naît d'une addition d'innombrables choix individuels. De même que l'usage résulte d'un référendum universel et permanent, le succès résulte d'une appropriation individuelle de l'œuvre, d'un applaudissement libre.

La langue française suit le mouvement des autres langues. Elles perdent leur caractère collectif et leur vertu de mobilisation sociale. Elles ne jouent plus, ou moins, le rôle de matrice d'une culture et n'engagent plus le destin national. Elles deviennent une question personnelle. La langue est la sphère dans laquelle l'individu s'enracine et se protège. Ce repli sur l'identité, sur l'intimité n'est pas étranger à l'attrait persistant du français dans le monde.

*

En présentant ce tableau, je suis passé constamment de l'observateur d'une langue, le français, à celle d'un système de langue, le nôtre aujourd'hui, en m'écartant souvent du cadre strict du développement durable. C'est sur ces deux registres que je voudrais conclure.

La situation du français dans le monde ne justifie pas les constats trop alarmistes ni les prévisions catastrophiques. Je pense même que cette attitude, assez répandue chez les militants de la langue française, est démoralisante pour l'opinion et plutôt nuisible car elle n'est pas tournée vers l'avenir.

La véritable inquiétude que la situation du français puisse inspirer ne vient pas de la situation du monde ni des rapports de puissance, ni de la conscience linguistique des francophones hors de France. Elle ne vient pas non plus de l'évolution interne de la langue, ni d'une indifférence de l'opinion en France. Elle vient d'une impardonnable irresponsabilité, faite d'inconscience, d'incivisme et de snobisme, de la part des élites françaises.

Dans les élites, j'inclus tous les hauts responsables de notre Éducation nationale qui ont laissé se détériorer sous leurs yeux l'enseignement de la langue, quand ils n'y ont pas eux-mêmes contribué ; de nombreux responsables des grandes entreprises, y compris publiques, qui croient élégant, valorisant pour eux-mêmes, pas pour leurs affaires, de laisser s'installer l'usage de l'anglais dans leur entreprise, souvent en violation de la législation ; certains journalistes, pas tous, qui trouvent plus branché d'utiliser des termes anglais, souvent mal à propos, au détriment de la précision de leur information et au mépris de la responsabilité collective qu'entraîne forcément leur mission ; j'inclus nombre de diplomates et surtout d'experts dans les réunions internationales qui se laissent gagner par le milieu dans lequel ils évoluent et acquièrent mauvaise conscience à l'égard de leur langue, au détriment de la qualité et de la force de leur discours ; j'inclus enfin les gouvernants qui avaient, jusqu'en 1995, manifesté une compréhension des enjeux et une conviction, et qui n'ont, depuis cette date, plus jamais pris position en faveur d'une politique de la langue française.

Nous n'avons, en France, que trop tendance à nous reposer sur l'action de l'État. Ce n'est pas seulement d'elle que dépend le dynamisme de la langue française, mais elle est indispensable pour marquer une direction, pour vaincre l'apathie dans l'opinion et remonter le moral de tous les agents publics. La Francophonie elle-même n'a que trop tendance à s'enliser dans les appareils. Une intervention déterminée du Gouvernement en faveur d'une politique intérieure et internationale de la langue française me paraît maintenant s'imposer. Cette intervention paraît d'autant plus nécessaire que la Convention sur l'avenir des institutions européennes va engager la phase constructive de ses travaux et qu'elle n'échappera pas à une réflexion sur les langues de travail de la Communauté élargie, pour retenir 2, 3 ou 5 langues de travail. En tout cas pas une langue unique, quel que soit le coût. Ce serait ainsi l'occasion de vider l'abcès communautaire, car on ne peut édifier une communauté qui menace votre langue et qui n'est plus alors une communauté.

Si l'on observe maintenant l'ensemble des langues dans le monde, on peut se demander si elles ne sont pas toutes soumises à un mouvement comparable. Il y aurait une dérive des langues comme il y a une dérive des continents. Chateaubriand a eu le pressentiment de ce phénomène. Les langues s'éloignent de leurs origines, perdent leurs caractères propres. Elles se déstructurent, par une sorte de dégénérescence qui leur ferait perdre avec les siècles leur force, leur vertu poétique, leur concision et leur sens du concret. Une autre question est de savoir si les langues tendent, chacune et toutes ensemble, vers l'unité ou vers le morcellement.

Sans connaître les réponses à ces questions, il en est une autre qu'il faut poser. Est-il normal que les langues vivent entre elles dans un état de nature, qu'il n'existe aucun frein ni aucune règle au développement de l'une au détriment des autres ? N'est-il pas temps de passer, enfin, du droit des gens à un droit des langues, d'imaginer un système de coexistence pacifique des langues ? Il serait chimérique d'imaginer un directoire mondial, mais ne devrait-on pas proposer, à tout le moins, un observatoire mondial des langues qui permettrait simplement de connaître le mouvement des langues, et de rechercher ses lois ?

Les langues n'obéissent pas aux lois de l'économie ni à celles de la biologie. Elles ne parcourent pas une jeunesse, une maturité, une vieillesse comme les nations dont elles sont l'expression. Elles jouent comme des organismes indépendants et indéterminés. Si elles vivent, c'est comme une culture ou comme un média, par une énergie qui leur est extérieure, insufflée par l'esprit humain. C'est pour cette raison que l'on ne doit pas succomber au pessimisme ambiant, que le destin de notre langue n'est pas scellé, que l'on peut le ressaisir. Il y faut de la conviction, de la volonté, et même de la ferveur.

**Quand la mémoire familiale rejoint l'histoire
À travers les archives de Pierre Le Verdier**

**I. DE BOLBEC À ROUEN,
LE PARCOURS EMBLÉMATIQUE
DE FRANÇOIS-FLORIMOND KEITTINGER,
FABRICANT D'INDIENNES (1794-1874)**

par M^{me} Armelle SENTILHES

**II. ENTRE PASSÉ ET AVENIR,
UN HÉRITIER ENGAGÉ DANS LA CITÉ,
PIERRE LE VERDIER (1854-1935)**

par M. Antoine-Louis de MÉNIBUS

(Séance du 24 novembre 2007)

Cette séance s'inscrit dans le cadre de l'hommage rendu par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen au Professeur Claude de Ménibus¹. Passionné d'histoire, M. de Ménibus avait prévu, quelque temps avant sa disparition, de présenter à l'Académie un travail sur plusieurs dynasties d'indienneurs et de manufacturiers que comptait sa famille. Devant l'abondance des documents fort intéressants rassemblés à ce sujet, M^{me} de Ménibus et ses enfants les ont alors confiés aux Archives départementales, permettant aux chercheurs d'y avoir accès. Ainsi a été constitué le fonds Le Verdier, qui regroupe les archives des ascendants et alliés de la famille Le Verdier depuis la fin xv^e siècle².

M^{me} Armelle Sentilhes, directrice honoraire des Archives départementales de la Seine-Maritime, et M. Antoine-Louis de Ménibus, petit-fils de Pierre Le Verdier, se sont associés pour étudier ce fonds très riche et en dégager deux personnalités marquantes qui ont tenu une place éminente dans l'histoire de la société normande : il s'agit d'une part de François-Florimond Keitinger, et d'autre part de Pierre Le Verdier.

1. Voir l'Hommage de la Compagnie, p. 397-402.

2. Notamment les familles Carrel, Lebas, Le Verdier, Keitinger, Piperey, Rondeaux et Rondeaux-Pouchet, Turgis. Le fonds coté 224 J et qui couvre près de 2 mètres linéaires a été classé et récolé par A. de Ménibus et A. Sentilhes

I

**DE BOLBEC À ROUEN,
LE PARCOURS EMBLÉMATIQUE
DE FRANÇOIS-FLORIMOND KEITTINGER,
FABRICANT D'INDIENNES (1794-1874)**

par M^{me} Armelle SENTILHES,

Conservateur général du Patrimoine
Directrice des Archives départementales de Seine-Maritime

Lorsqu'il meurt à Rouen le 17 janvier 1874, à près de 80 ans, François-Florimond Keittinger fait l'unanimité de ses concitoyens : un « immense concours d'amis, de clients et de pauvres [entoure] son cercueil », relate la *Semaine religieuse du diocèse de Rouen*. Et de souligner « l'essor donné à l'industrie rouennaise par la haute intelligence du manufacturier, le dévouement inépuisable de l'administrateur, le zèle éclairé et consciencieux du magistrat consulaire. »¹

Une « universelle estime »² couronne ainsi le parcours d'un homme qui a particulièrement incarné les qualités et les valeurs de cette nouvelle génération d'entrepreneurs dont le dynamisme a transformé le paysage économique et social de la France de la Restauration et de la Monarchie de Juillet. L'activité de la famille Keittinger et plus particulièrement de François-Florimond Keittinger n'a pas échappé aux historiens de la Normandie comme de l'histoire du textile³. Toutefois, l'apport des archives familiales, dont nous avons croisé les ressources avec de nouvelles recherches dans les archives publiques, permet de mettre en

1. *Semaine religieuse de Rouen*, 24 janvier 1874, p. 86-90.

2. *Ibid.*

3. Jean-Pierre Chaline, *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX^e siècle*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1982 ; Nadine Josette Chaline, *Des catholiques normands sous la III^e République*, Rouen, 1985 ; et surtout Serge Chassagne, *Le coton et ses patrons*, Paris, École pratique des Hautes Études en Sciences sociales, 1991 et « Indiennes et indienneurs à Rouen », *Études normandes*, 1996, fasc. 3, p. 96 et sq.

lumière et de privilégier, pour notre intervention, trois aspects peu étudiés encore de cette vie longue, riche et féconde⁴ : le professionnalisme et la créativité du fabricant d'indiennes, l'exigence du père de famille, la philanthropie du politique et du chrétien.

Le professionnalisme et la créativité du fabricant d'indiennes

François-Florimond Keitinger représente le troisième maillon de la dynastie Keitinger, qui compte cinq générations successives d'indienneurs. C'est à la fin de l'année 1822 qu'il prend la direction de la fabrique créée par son père à Bolbec, trente ans plus tôt.

Héritier d'une tradition familiale : Andréas-Ludwig et Jean-Baptiste François Keitinger

Comme nombre d'entrepreneurs de cette génération, son grand-père Andréas-Ludwig Keitinger, originaire du Wurtemberg en Allemagne, était venu tenter sa chance en France, où il s'était progressivement spécialisé dans l'indienne à Marseille puis à Montpellier et Aubenas, où il fonde famille. Il cesse toute activité après 1788⁵.

C'est en Normandie, que son père, Jean-Baptiste François⁶ avait, tout jeune, porté ses pas, plus précisément à Bolbec, qui était alors un centre d'indiennage réputé : d'abord chef de fabrique, puis associé au fabricant Pierre Pouchet, il lui avait succédé en 1792⁷ : l'année suivante, il épouse la fille d'un riche marchand toilier bolbecquais, Félicité Pellier-Leblond, et se fixe dès lors à Bolbec. Ne conservant que son dernier prénom, il se fait appeler François Keitinger, et développe ses affaires et son entreprise dans une conjoncture exceptionnellement favorable.

4. Archives de la ville de Bolbec et Archives départementales de la Seine-Maritime (outre le dossier 24 JP 52 qui comprend l'abondante correspondance échangée entre F. F. Keitinger-Turgis et sa famille, le manuscrit que Pierre Le Verdier a consacré aux Keitinger, achevé en décembre 1911 et coté 1 Mi 149, fait état des données des archives et de souvenirs familiaux précieux). Pour compléter les éléments plus spécifiquement généalogiques et patrimoniaux relatifs à la famille Keitinger qui ne sont pas pris en compte dans cette conférence, le lecteur peut se reporter utilement à la bibliographie citée ci-dessus.

5. Serge Chassagne, *op. cit.*

6. Né à Aubenas, où son père est fabricant d'indiennes, le 14 février 1761.

7. Un mariage réunira 60 ans plus tard, en 1852, les descendants des deux associés : Lucile Keitinger, petite-fille de Jean-Baptiste François et Henri Rondeaux, petit-fils de Pierre Pouchet.



J-B. F. KEITTINGER

L'indienne, on le sait, est une toile de coton, peinte ou imprimée, originaire des Indes, connue en Europe à partir du ^{xvi}^e siècle et dont la fabrication, le commerce et l'usage avaient été interdits pendant plus de soixante-dix ans en France, sous la pression des drapiers et autres soyeux qui en redoutaient la concurrence. Dès la levée de la prohibition en 1759, elle connaît un engouement et un essor formidables : le public est séduit par sa facilité d'entretien, l'attrait de ses couleurs et son coût peu élevé. Elle contribue au renouvellement de la mode et des toilettes qui se parent de nouveaux accessoires (mouchoirs de cou, cravates, étoles), mais aussi au renouveau de la décoration des intérieurs domestiques comme en témoigne la vogue des tissus d'ameublement, tentures murales ou rideaux pour les fenêtres et pour les lits, où elle prend une large part⁸.

Cette forte croissance de la demande coïncide avec la disponibilité d'un marché intérieur qui n'a plus à craindre la concurrence anglaise car la guerre avec l'Angleterre a entraîné la fermeture des frontières.

Ainsi, en cette fin du ^{xviii}^e siècle, la route du succès est-elle ouverte aux audacieux pour peu qu'ils soient dotés d'un savoir faire, plus précieux même que le capital financier, car :

L'impression sur tissus relève d'abord d'un savoir-faire empirique généralement appris sur le tas et jalousement conservé car il équivaut à un apport de capital [...]. Le bon indieneur connaît la technique de toutes les opérations successives de l'impression : dessin du modèle, gravure à

8. Mylène Doré, *Quand les toiles racontent des histoires. Les toiles d'ameublement normandes au ^{xix}^e siècle*, Rouen, Département de la Seine-Maritime, Éditions des Falaises-PTC, 2007.

la planche, préparation des couleurs c'est-à-dire des mordants métalliques et application sur la toile, montage des cuves de teinture, lavage, bousage, étendage, séchage et apprêt final des toiles garancées⁹.

En dix ans à peine, Jean-Baptiste François Keittinger, qui a démarré avec 14 ouvriers en 1796, décuple sa production annuelle : elle atteint 12 000 pièces en 1806, et ses indiennes à fond noir sont déjà remarquées¹⁰. Rapidement, il adopte une innovation technologique toute récente qui va transformer considérablement le volume de la production et la rentabilité de sa fabrique, puisqu'elle permet de multiplier par 25 à 30 le rendement moyen de l'impression. L'un des tout premiers en Seine-Inférieure, il utilise, en effet, la machine à imprimer au rouleau de cuivre, inventée par l'Écossais Thomas Bell en 1783, qu'il substitue progressivement à l'impression manuelle à la planche.

Pour commercialiser plus largement sa production, il ouvre un comptoir à Rouen, rue du Renard, et finalise la participation de ses fils par une association sous forme d'une société de commerce, dont la raison sociale s'intitule « François Keittinger et fils » : il apporte un capital de 300 000 F, mais « se réserve seul la signature » des affaires¹¹. Sa mort, à la fin de l'année 1822, suivie, six semaines plus tard, par celle de son fils cadet Adolphe, fait de François-Florimond l'unique héritier de la fabrique.

Héritier d'une fabrique en plein essor

C'est un homme jeune, en pleine force de l'âge puisqu'il a 28 ans lorsqu'il prend la direction de la fabrique : il vient d'épouser la fille de l'un des plus « notables manufacturiers d'Elbeuf », Geneviève-Joséphine Turgis, dont il a déjà deux fils¹².

9. Serge Chassagne, *Le coton et ses patrons*, op. cit., p. 104.

10. Pierre Dardel et Dom Joseph Duchaux, *Histoire de Bolbec des origines à la Révolution. Ses prieurés, ses luttes religieuses, ses seigneurs, sa manufacture*, Rouen, Impr. Lainé, 1933. Voir aussi l'*Annuaire statistique de la Seine-Inférieure pour l'an XIII*, p. 326.

11. « M. Keittinger père, en accordant cette récompense à ses enfants, compte sur la continuation de leurs soins à le consulter dans toutes les opérations et à ne les diriger que d'après son assentiment. » La société est créée pour 4 ans, jusqu'au 31 décembre 1824, acte sous seing privé du 5 décembre 1819 (AD 76 224 JP 52).

12. Le mariage a eu lieu le 18 avril 1820 à Elbeuf ; Geneviève-Joséphine, née à Elbeuf le 29 juillet 1799, est la fille de Pierre Turgis et de Marie-Joséphine Join-Lambert.



Geneviève-Joséphine et François-Florimond Keittinger
au moment de leur mariage.

La fabrique paternelle connaît alors un développement sans pareil puisqu'elle imprime, selon l'*Annuaire statistique de la Seine-Inférieure* en 1823, « une quantité de produits énorme [...] bien supérieure à ceux des fabriques de Rouen. » Son implantation géographique répond aux nécessités de la production : utilisation de l'eau courante en abondance, et vastes espaces. Elle est, en effet, située sur des terres traversées par la rivière dans toute leur longueur, à l'est de la commune de Bolbec, dans la vallée de Fontaine, au pied du mont Pellier. Sur un terrain de six hectares, trois édifices : un grand bâtiment pour la fabrique, une maison d'habitation avec magasins et comptoir et, un peu à l'écart, séparé par un chemin, un autre grand bâtiment contenant plusieurs demeures d'ouvriers avec mesures et jardins. Enfin deux moulins « pour faire de bled farine », jardins et prairies nécessaires pour faire sécher les toiles¹³. Un cadre encore rural, donc, pour une fabrique de caractère encore artisanal.

Une fabrication de qualité et reconnue

Saluée dès 1819 par une médaille de bronze lors de l'Exposition nationale des produits de l'industrie française à Paris, la production

13. Description dans le cahier des charges de l'adjudication du 26 avril 1835 (AD 76 224 JP 52).

rencontre un succès croissant : nouvelle récompense en 1823, suivie, en 1824, d'une distinction rare : sur les trente-trois fabriques de toiles peintes qui fonctionnent à Bolbec, c'est celle de François-Florimond Keittinger que l'on choisit de présenter à la duchesse de Berry de passage à Bolbec ; sa propre épouse est même désignée par le conseil municipal pour faire partie du cortège et offrir une corbeille de fleurs à la princesse¹⁴, insigne honneur qui confirme l'intégration rapide d'une famille venue d'Allemagne deux générations plus tôt ! Le procès-verbal de cette visite témoigne de l'intérêt que porte la princesse à la fabrique où, séduite, elle passe commande de deux pièces d'indiennes :

S. A. R. se rendit à l'imprimerie en indienne de M. Keittinger. La foule semblait s'accroître à tout moment sur ses pas. M. Keittinger avait assemblé dans une des salles de son établissement une grande quantité d'échantillons d'indiennes, dont le tableau symétriquement placé parut flatter beaucoup la Princesse : la chambre des graveurs et l'atelier d'impression fixèrent particulièrement l'attention de S. A. Elle voulut bien donner elle-même plusieurs coups de maillet sur une planche préparée pour imprimer un morceau d'étoffe où chacun put lire ces mots chers à tous les Français : à la mère de notre Henri¹⁵.



Échantillons d'indiennes Keittinger.

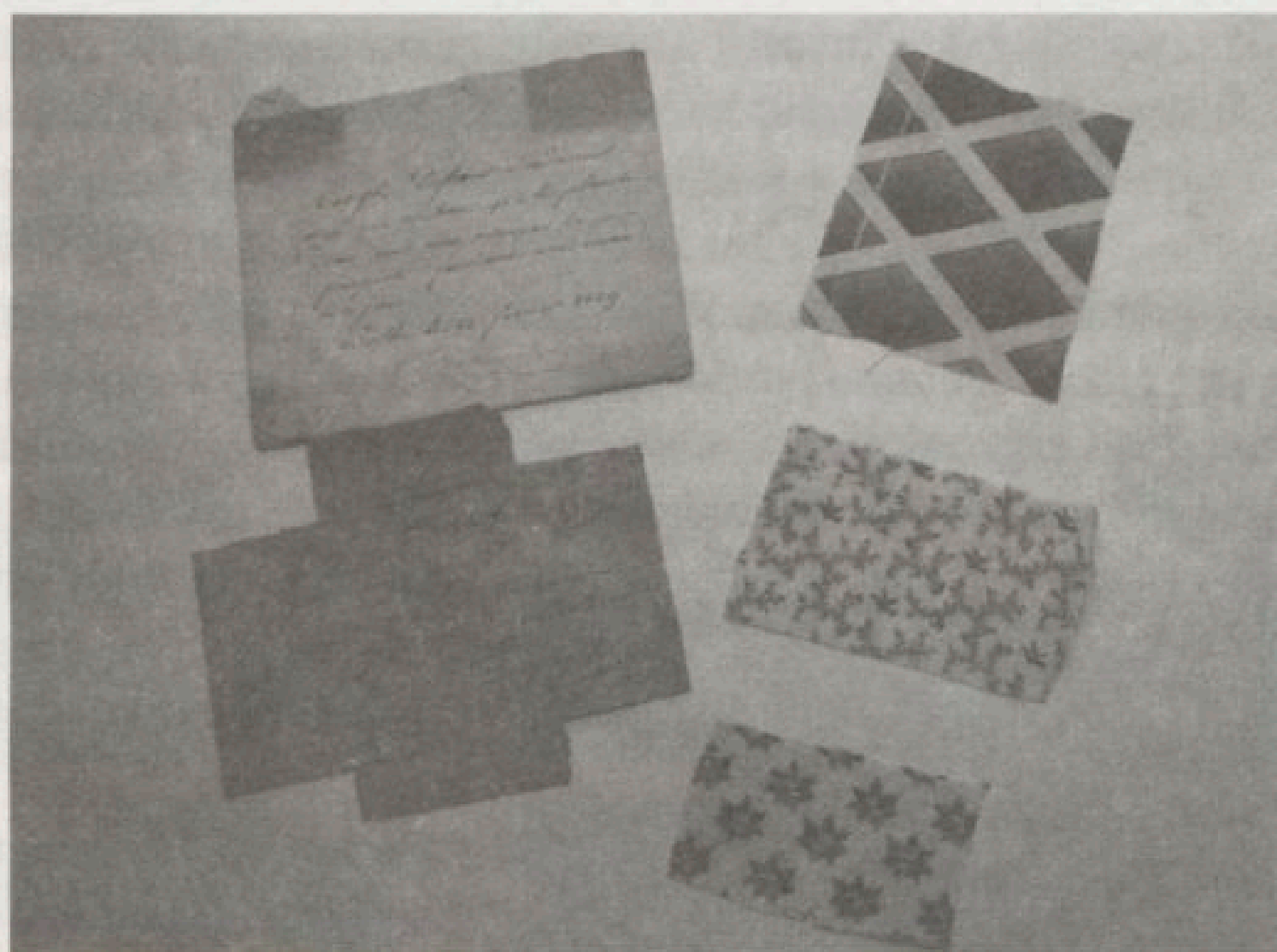
Ces indiennes fabriquées par les Keittinger ont aujourd'hui pour la plupart disparu : robes, cravates et tentures sont naturellement devenues chiffons et poussière ! On sait pourtant que, pour en garantir la propriété, les industriels étaient tenus de déposer des échantillons de leurs dessins et de leurs tissus auprès du greffe des Prud'hommes le plus proche de leur entreprise : j'ai pu retrouver à Bolbec quelques-uns de ces échantillons

14. Privilège qu'elle décline le 21 juillet, « pensant que cet honneur appartient à une jeune personne » (AC Bolbec, dossier duchesse de Berry).

15. *Ibid.*

dont les plus anciens remontent à 1829¹⁶. Les mentions du dépôt précisent que ces indiennes étaient imprimées tantôt à la planche, tantôt au rouleau, tantôt avec les deux techniques à la fois.

On remarque le petit format des échantillons afin qu'ils entrent dans une enveloppe, le cachet de cire marqué aux initiales de la fabrique, la variété des décors géométriques simples et répétitifs obtenue grâce au rouleau à imprimer, les petits motifs colorés pour les toilettes, les ramages pour les toiles d'ameublement (qui représentent alors 10 % de la fabrication), ou encore les scènes savamment composées autour de motifs inspirés des gravures du temps : jeux d'enfants, scènes historiques.



Dépôt d'échantillons d'indiennes par la maison Keittinger
au conseil des Prud'hommes de Bolbec, 1829.

La qualité de cette fabrication ne cesse de progresser, puisqu'en 1834, après la médaille de bronze, une médaille d'argent vient récompenser la fabrique pour son « excellence [...] à traiter les indiennes à fonds bois, bleu et vert avec enlevage [et pour ses] impressions unies qui, pour la régularité, pour la pureté des tons, ne redoutent aucune rivalité. »¹⁷ Cinq ans plus tard, une médaille d'or – la première médaille d'or de la Seine-Inférieure – consacre la supériorité de la fabrication de

16. Ces échantillons sont conservés aux archives municipales de Bolbec par dépôt des Archives départementales. Je remercie tout particulièrement Céline Le Cordier qui m'en a communiqué l'inventaire.

17. *Rapport du jury central sur les produits de l'industrie française exposés en 1834* par le baron Charles Dupin, membre de l'Institut..., Paris, Imprimerie nationale, 1836 (AD 76, BSE 64/1).

MM. Keittinger et fils pour son « cachet spécial, [...] la bonne qualité des tissus, la belle fabrication des fonds, la réussite des couleurs [...]. [Mais] ils excellent surtout dans l'impression des fonds unis et peuvent défier sous ce rapport la concurrence de l'Alsace. »¹⁸

La consolidation rouennaise

Entre-temps, François-Florimond Keittinger qui a transféré son domicile à Rouen, rue du Renard, depuis 1823, à proximité du comptoir acquis par son père en 1817, est devenu un industriel reconnu et apprécié : sans doute veut-il rapprocher ses affaires de la métropole rouennaise et offrir à ses enfants la possibilité de s'investir à ses côtés dans une manufacture à fort potentiel : c'est ainsi qu'en 1835, il se décide au grand saut, liquide son entreprise bolbecquoise et transfère ses activités à Lescure, commune d'Amfreville-La-Mivoie, sur les bords de la Seine, dans les bâtiments de l'ancienne blanchisserie du célèbre Decroizilles : avec une superficie globale, des effectifs et une production qui restent, les premières années du moins, d'envergures comparables à ceux de Bolbec¹⁹, mais dans un cadre qui symbolise, à lui seul, une ascension sociale irrésistible !



La propriété de Lescure vers 1850.

L'empire de la mode : « de la prudence et du goût pour réussir »

Les membres des jurys d'exposition saluent la perfection des indiennes Keittinger pour la qualité des tissus, la pureté des fonds unis, la réussite des couleurs, mais aussi le « cachet spécial » que souligne le

18. *Rapport du jury central sur les produits de l'industrie française exposés en 1839*, Paris, Imprimerie nationale, 1841 (AD 76, RA 274/1).

19. Dans sa réponse à l'enquête douanière de 1834, il déclare produire annuellement 40 000 pièces, estime son capital à 950 000 F, soit 200 000 F pour la valeur du fonds et des constructions, 150 000 F pour les ustensiles, 600 000 F de capital roulant pour les approvisionnements de tissus, drogueries et toutes transactions nécessaires à l'exploitation. Il passe de 200 ouvriers en 1834, à 250 en 1844.

procès-verbal de la médaille d'or. Un cachet spécial qui repose sur « la nouveauté des produits : dès qu'ils sont imités, [les Keittinger] s'occupent d'en faire de nouveaux. » Le succès de ces indiennes tient donc indéniablement à l'excellence de leur qualité, mais il repose aussi sur un facteur moins palpable et plus léger : elles séduisent car elles correspondent au goût du jour. Leur fabricant est aussi bon professionnel qu'il est un homme de goût, sensible et prompt à saisir ce « je-ne-sais-quoi » dont il a compris qu'il assurera le succès de sa production : « Je fabrique peu l'article de quantité, poursuit-il, mais plutôt l'article de goût pour la classe intermédiaire, c'est-à-dire l'article de goût à bon marché, bon teint et sur calicots de bonne qualité, [...] presque entièrement imprimé à la mécanique », au rouleau, donc.

Il admet que « la mode exerce chez nous un grand empire, qu'elle demande à chaque saison d'être promptement servie [et reconnaît qu'elle] est la principale source de la prospérité des établissements » ; pour autant, il en souligne le caractère aléatoire, n'hésitant pas à avouer qu'il « arrive souvent que l'article sur lequel le fabricant compte le plus est celui sur lequel il doit vendre à perte. » C'est pourquoi, ajoute-t-il, « il faut de la prudence et du goût pour réussir. »²⁰ Plus tard, il défendra avec une vigueur toute patriotique cette mode, typiquement française à ses yeux, et dont il faut conserver à notre pays « le sceptre de goût qu'il porte dans toutes les contrées du monde. »²¹

Un professionnel « ardent pour perfectionner »

C'est un professionnel passionné par son métier, rompu à ses techniques, travailleur infatigable et « ardent pour perfectionner »²², qui apparaît au travers de la correspondance échangée avec son épouse et ses fils, notamment lors des expositions industrielles nationales de 1839 et 1844 où il passe plusieurs semaines à Paris, successivement comme simple exposant puis comme membre du jury central : elle atteste de sa curiosité, de sa vivacité de réaction, de ses méthodes de travail, sans cesse en alerte pour créer des articles nouveaux et attrayants : il recommande ainsi à Paul, son aîné, d'avoir toujours des agendas dans la poche pour consigner les soins réclamés par chaque article car, écrit-il, « on ne va plus nulle part machinalement. »²³ Lui-même puise quantité d'inspirations parmi les indiennes présentées par ses concurrents qu'il

20. *Ibid.*

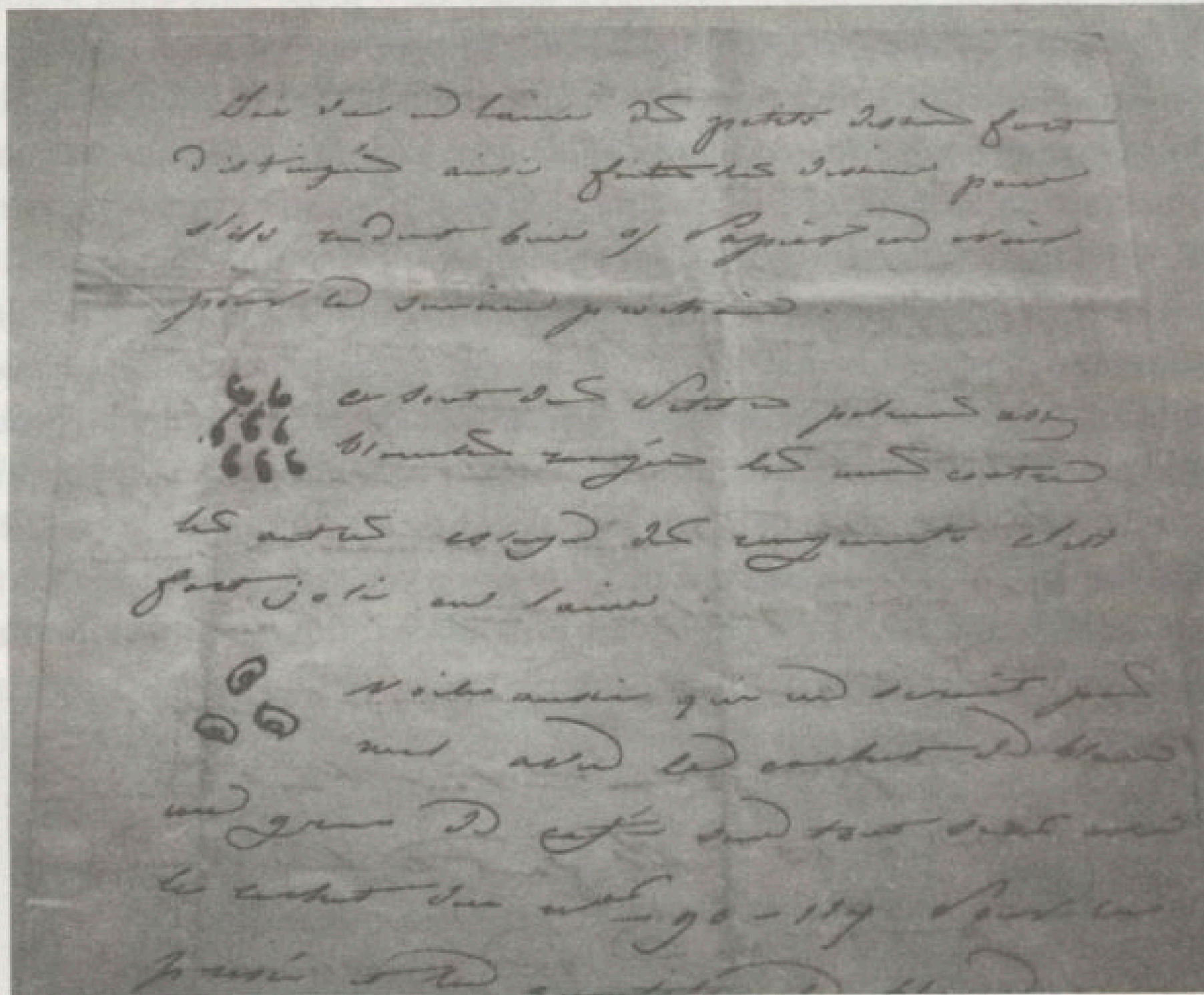
21. Projet de loi resté manuscrit, s.d. [1848] (AD 76, 224 JP 52).

22. Lettre à sa femme, 26 avril 1844.

23. Lettre à sa femme, 10 mai 1844.

note et transmet impérativement à ses fils. Ici, le 9 mai 1844, attentif aux caprices de la mode : « Les fantaisies sont très excentriques et ne plaisent pas longtemps », mais séduit sans relâche par la nouveauté :

J'ai vu en laine 25 petits dessins fort distingués : ainsi faites les dessiner pour, s'ils rendent bien sur papier, en avoir pour la semaine prochaine.



« J'ai vu en laine 25 petits dessins fort distingués... », 9 mai 1844.

Et, dès le lendemain, 10 mai :

En passant devant un magasin, j'admire l'effet charmant du gros de Naples, une couleur que l'on pourrait imiter en rouge [...] : je crois à la parfaite réussite de cet article. Je décachète ma lettre pour y mettre le post-scriptum dans un café : ce sont nos carreaux deux couleurs dont votre mère a eu une robe l'été dernier [...] : le dessin est noir et rouge, il faudrait faire le rouge que je vous propose, que le noir soit bleu, que le rouge en long soit effet de tissu en mille rayes, le travers en picot comme sur nos cravates et que la partie occupée par les mille rayes soit en rouge. Gravez cela sur un fort rouleau pour beaucoup charger, forte pression. Si cela réussit, on en fera de toute sorte de grandeur et le même genre fera de charmantes cravates en indiennes sur toilles... Pressez cet article, il me faudrait un dessin pour mardi.

Un technicien remarquable, donc, et qui veille jalousement sur le secret de sa fabrication : « Il faut prendre garde que personne ne le voie et ne le sache », bien convaincu aussi que c'est « par des observations justes et précises [que l'on] obtient la confiance des contremaîtres et des ouvriers, confiance qui ne s'attache qu'au chef qui connaît bien son affaire. »²⁴

Un « chef qui connaît bien son affaire »

Ce chef qui connaît bien son affaire, en effet, jouit, à l'évidence, de la confiance de ses équipes : au total 200 ouvriers en 1834, 250 en 1844 lorsqu'il aura déménagé à Lescure et auxquels il assure des salaires convenablement élevés, car son entreprise est prospère²⁵. À Bolbec, on l'a vu, les ouvriers sont logés dans des bâtiments situés sur le terrain même et à proximité de la fabrique.

C'est un patron soucieux de donner du travail à ses ouvriers car « la classe ouvrière... sait qu'avec de l'ordre elle a du travail et qu'avec du travail, elle est plus heureuse en France qu'on ne l'est dans aucune autre partie de l'Europe. Elle en a fréquemment des preuves par les passages des émigrants allemands et suisses et les habitants du Nord ont aussi le tableau de la misère des ouvriers belges. »²⁶ C'est d'abord aux ouvriers que l'on pense, dès qu'intervient un fléchissement dans la vente, car il faut « du moins entretenir nos ouvriers »²⁷, des ouvriers qu'il encourage à créer une société de secours mutuels dès 1851, des ouvriers, enfin, qui avouent rencontrer en lui « toute la tendresse d'un père pour ses enfants : ce n'était plus un maître en rapport avec ses ouvriers, car il les [recevait] comme ses égaux. »²⁸

Un patron compétent, dynamique et bienveillant, « un père » qui met en œuvre sans le savoir ce « paternalisme » qui ne caractérise alors qu'une minorité ouverte et généreuse, et plutôt spécifique au monde de l'indienne.

Un paternalisme qui, de surcroît, ne pouvait être que source de prospérité pour l'entreprise : l'excellence du patron stimule les ouvriers, et sans doute faut-il voir dans cette gestion l'une des clefs de la réussite matérielle de la société : lorsqu'il meurt en 1874, François-Florimond Keittinger laisse une succession dix fois supérieure à celle de son père un

24. À ses fils, 10 mai 1844.

25. En 1844, sa fabrique produit annuellement de 35 000 à 40 000 pièces.

26. Réponse à l'enquête douanière de 1834 (AD 76, 224 JP 52).

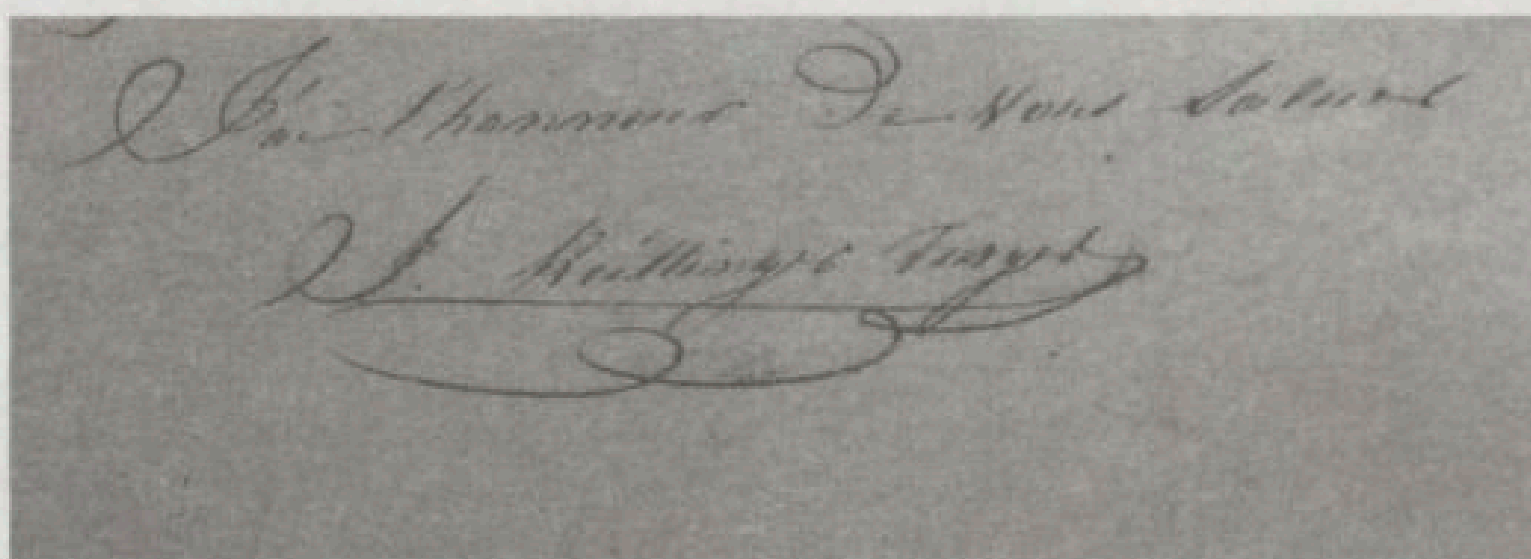
27. Lettre de M^{me} K. T à son époux, 22 octobre 1848.

28. *Règlement nouveau de la société de secours mutuels des ouvriers de la maison Keittinger et fils à Lescure*, s.d. (AD 76, 7, BHSM 651/39).

demi-siècle plus tôt. Ainsi, sa figure est-elle emblématique de ces chefs d'entreprise qui ne se sont pas contentés d'accumuler des profits mais ont aussi institué, en pionniers, une véritable culture d'entreprise.

L'exigence du père de famille

C'est pour l'établissement de sa famille qu'il entend acquérir la fortune nécessaire²⁹ : il a épousé la fille de l'un des plus notables drapiers d'Elbeuf, Geneviève-Joséphine Turgis, de cinq ans sa cadette : on sait le rôle des alliances matrimoniales dans les stratégies des familles bourgeoises et industrielles ! Force est de reconnaître que les époux Keitinger furent, selon les termes mêmes de Pierre Le Verdier, « les époux les plus tendrement unis, ayant tout mis en commun, leurs cœurs et leurs pensées, leurs actes, [et] leurs aspirations. »³⁰ Dès son mariage, il adopte le nom de sa femme et ne signe plus désormais que du double patronyme « Keitinger-Turgis », accolé au seul prénom de François.



Signature de François-Florimond Keitinger en 1824.

Dès qu'ils sont séparés, les époux s'écrivent, chaque jour, et lui termine chacune de ses lettres par la formule : « Ton ami qui t'aime et qui t'adore. »³¹ Les trois femmes de son entourage semblent avoir beaucoup compté pour lui : sa mère, Félicité, qui suit attentivement ses affaires et qui, depuis son veuvage, vit avec lui, rue du Renard ; sa femme Geneviève-Joséphine, comme il a été dit ; et leur unique fille, la petite Lucile, née le 8 octobre 1832³², qui épousera Édouard-Henry Rondeaux, et pour laquelle il achète en 1862 la fabrique du Houlme.

29. Lettre à sa femme, 31 mai 1844.

30. Pierre Le Verdier, *Mémoires concernant la famille Keitinger*, décembre 1912, ms, p. 66.

31. « Comment se fait-il qu'hier et avant-hier, j'ai été sans nouvelles de toi, j'en ai été tourmenté cette nuit. Serais-tu malade ? Ou nos enfants ? Ou Maman ? », lettre à sa femme, 3 septembre 1836.

32. Le 26 avril 1844 – elle a 12 ans ! – il lui recommande « de la soumission à sa bonne mère », lettre à sa femme.

Une éducation ouverte et moderne

Parmi leurs six enfants, une fille et cinq garçons, dont l'un mourut en bas-âge³³, c'est Paul l'aîné³⁴, qui porte tous les espoirs et les exigences de l'industriel : Paul doit travailler pour acquérir une position honorable qui fera son bonheur³⁵ : la lecture est le moyen indispensable d'acquérir les connaissances nécessaires, aussi Paul doit-il « se vaincre... lire avec attention, relire s'il le faut pour comprendre et par là s'attacher à sa lecture par l'attrait de la curiosité : je le répète, tous ses instants de loisirs devraient être charmés par la lecture. » Des conseils qui révèlent, de la part du père, une pratique personnelle et assidue de la lecture, comme en témoigne aussi l'abondante bibliothèque qu'il a laissée.

Car c'est un homme réellement épris de la culture de son temps, et qui cherche à la communiquer à ses enfants, pour en faire des hommes « remarquables »³⁶ : ainsi lorsque son fils cadet, Jules Bernard³⁷, vient l'aider pour le jury de l'Exposition industrielle de Paris en mai 1844, lui fait-il découvrir en moins d'une semaine, à un rythme d'enfer, une capitale, alors, en pleine effervescence artistique et culturelle : le dimanche, jour de l'arrivée : visite du Louvre, du jardin des Tuileries et soirée à l'Opéra ; le lundi promenade au Palais-Royal puis deux spectacles à l'Opéra ; le mardi, visite de la colonne de Juillet, fraîchement érigée à La Bastille, visite du jardin des Plantes, du Panthéon avec les tombeaux de Voltaire et Rousseau, soirée à la Comédie-Française ; mercredi : visite de La Madeleine et de N. -D. de Lorette, soirée à l'Opéra-Comique ; jeudi : visite du Palais du Luxembourg avec la Chambre des Pairs et le palais des Beaux-Arts, puis l'Arc de Triomphe, les Invalides et le tombeau de Napoléon. Quel programme !

Transmettre la culture d'entreprise

Au reste, ce sont surtout ses valeurs de chef d'entreprise qu'il veut transmettre à des fils, qu'il associe très tôt à sa fabrique. Progressivement, il s'efforce de leur laisser les rênes en prenant de la distance, comme en 1844 lors de sa présence prolongée à Paris :

33. François-Henry né à Rouen le 23 novembre 1828, décédé à Rouen en 1831.

34. Né à Bolbec le 4 janvier 1821, décédé à Passy le 5 août 1854.

35. « Je suis bien aise que tu m'assures que Paul travaille, c'est bien nécessaire, s'il veut compter parmi les hommes distingués, s'il veut plus tard avoir une position honorable dans le monde, position qui fera son bonheur et la joie de ses parents », lettre à sa femme, 1^{er} mai 1839.

36. Lettre à sa femme, 31 mai 1844.

37. Né à Bolbec le 11 juin 1822, décédé le 13 décembre 1899.

Je désire bien qu'ils profitent de cette circonstance pour payer de leurs personnes, pour diriger en y mettant et de l'ardeur et de la prudence, toujours craintifs et cependant ardents pour perfectionner, c'est ainsi qu'on arrive à des résultats avantageux³⁸.

De Paris, on l'a vu, il presse ses fils d'instructions impératives, mais il s'en explique avec beaucoup de scrupule :

Qu'ils ne croient pas que je veille en père qui aime à faire des reproches, mais en père qui aime leur succès et qui, par la nature de son tempérament nerveux s'exprime seulement avec un peu de vivacité lorsque tout ne marche pas suivant les plus grands avantages.

Aussi,

qu'ils réunissent bien leurs efforts, qu'ils améliorent, qu'ils fassent enfin une grande fabrique due à des efforts passionnés, que chacun cherche, me fasse des propositions de dessin, de combinaison d'affaires et ils verront comment je les accueillerai.

Payer de sa personne, conjuguer ardeur et prudence, multiplier les efforts pour chercher, améliorer et perfectionner, tels sont les conseils qu'il donne à ceux qu'il destine à lui succéder. Cette exigence passionnée, il sait la tempérer et l'adoucir d'une affection tendre, généreuse et quasi patriarcale, comme l'atteste la *Semaine religieuse* qui le décrit « heureux et épanoui au sein de cette nombreuse génération d'enfants et de petits enfants qui se groupaient autour de sa table, comme une grappe de jeunes olives. »

La philanthropie du politique et du chrétien

Une telle personnalité ne pouvait manquer d'être sollicitée par ses contemporains : c'est d'abord dans le monde industriel et commercial qu'il s'engage comme représentant des indienneurs aux côtés du maire de Rouen en 1834, puis au tribunal et à la Chambre de commerce, au Jury central de l'Exposition industrielle de Paris en 1844 où il est décoré de la Légion d'honneur. À partir de 1843, il s'investit dans la vie politique comme conseiller d'arrondissement du 5^e canton de Rouen puis, après un échec à la députation en 1846, au Conseil général où il siège pendant

38. Lettre à sa femme, 26 avril 1844.

23 ans, de 1848 à 1871, cumulant, pendant dix ans, ce mandat avec celui de conseiller municipal de Rouen.

Politiquement, c'est un conservateur doublé d'un philanthrope, qui entend participer à la réflexion sociale alors en pleine fermentation : c'est ainsi qu'il publie, en 1848, d'audacieuses *Propositions tendant à améliorer le sort des ouvriers*³⁹. Parallèlement, alors que l'on débat du temps de travail dans les établissements industriels⁴⁰, il rédige un projet de loi pour en exiger la réduction : il demande, pour les enfants de moins de douze ans, la limitation de la durée journalière du travail à six heures afin de leur permettre d'aller à l'école et requiert pour tous, hommes, femmes et enfants, l'interdiction du travail le dimanche et les jours fériés⁴¹.

Des propositions qui sont certes fortement marquées par son engagement chrétien mais aussi par ses convictions humanistes :

Quant aux enfants de 8 à 12 ans, en ne les admettant dans les ateliers que pendant 6 heures par jour, on ne les fatiguera pas, on exercera convenablement leurs forces et ainsi on les rendra capables d'un travail de 12 heures lorsqu'ils auront atteint leur douzième année et jusqu'à cette époque, ils pourront fréquenter les écoles, recevoir l'instruction religieuse et faire une bonne première communion. Je propose la suppression du travail les dimanches et fêtes conservées : il est du devoir d'une société chrétienne de se soumettre aux commandements de son Église, la santé publique réclame aussi un jour de repos après six de labeurs.

« La mère des pauvres »

Habité par un réel intérêt pour la classe ouvrière, ce catholique fervent et pratiquant, se mobilise aussi dans des œuvres charitables en faveur des pauvres ; son épouse s'y était d'abord engagée dès 1827 en fondant à Rouen, paroisse Saint-Gervais, la première société de charité paroissiale destinée à secourir la foule d'indigents et de miséreux que compte Rouen à cette époque⁴² ; elle est encore élue membre de la très active Société de charité maternelle qui assistait les femmes lors de leur accouchement.

39. Analysées par Jean-Pierre Chaline dans *Les bourgeois de Rouen, op. cit.*, p. 314.

40. La loi du 9 septembre 1848 fixe à 12 heures par jour la durée du temps de travail dans les établissements industriels.

41. Projet de loi resté manuscrit et sans doute sans suite, non daté [1848 ?] (AD 76, 224 JP 52). Il y propose également la flexibilité de la durée du travail pour les ouvriers des fabriques de toiles peintes.

42. Nadine Josette Chaline, *Des catholiques normands sous la III^e République, op. cit.*, p. 69.

Aussi lorsque M^{me} Keittinger-Turgis disparaît prématurément à 50 ans, le 9 août 1849, la société paroissiale rend-elle hommage à la « fermeté, au zèle et à l'aménité de sa présidente » et l'honore du titre de « Mère des pauvres » qu'elle fait inscrire sur sa dalle funéraire⁴³.

Les œuvres de charité

Après la disparition de sa chère épouse, le manufacturier passe la main à ses fils, achète en 1853 le vaste domaine d'Auzebosc près d'Yvetot et, tandis qu'une série de deuils continuent d'assombrir sa vie familiale, poursuit avec une générosité inépuisable une œuvre caritative exceptionnelle qui ne peut se résumer en ces quelques lignes, sauf à souligner la fréquence et l'ampleur de ses aumônes, car « on venait à lui de toutes parts, tant sa charité était proverbiale »⁴⁴, aumônes qui concernent de grandes œuvres catholiques comme le Denier de Saint-Pierre, mais aussi les sociétés locales de toute nature comme les Petites sœurs des Pauvres qu'il contribue à installer dans l'ancien couvent des Capucins, en 1850.

Sa générosité se mobilise particulièrement sur trois pôles de son voisinage : rampe Saint-Gervais, c'est d'abord l'école des sourds-muets de l'abbé Lefebvre, qui compte alors une trentaine d'enfants pauvres, et dont il préside le comité de patronage à partir de 1853, n'épargnant aucune démarche, aucune fatigue pour obtenir subsides publics et souscriptions privées⁴⁵. Ce sont encore les paroisses de Saint-Gervais et d'Auzebosc, où il multiplie les secours à l'intention des familles pauvres puis lègue en leur faveur une forte rente perpétuelle. Ce sont enfin les églises de Saint-Gervais et d'Auzebosc et singulièrement celle de Saint-Gervais, dont il préside durant de longues années le conseil de fabrique et dont il engage la restauration, participant de façon déterminante à la souscription destinée à permettre l'achèvement des travaux.

Pendant l'hiver 1870-1871, il défend vigoureusement sa propriété d'Auzebosc contre les incursions prussiennes, et tente un ultime engagement politique en réunissant les diverses factions du parti conservateur : il préside ainsi le Comité de l'Union patriotique et libérale de la Seine-Inférieure constitué pour les élections à l'Assemblée constituante de 1871. Enfin, rédigeant son testament en 1872, il rend hommage à son père, exprime sa fierté d'appartenir à une lignée

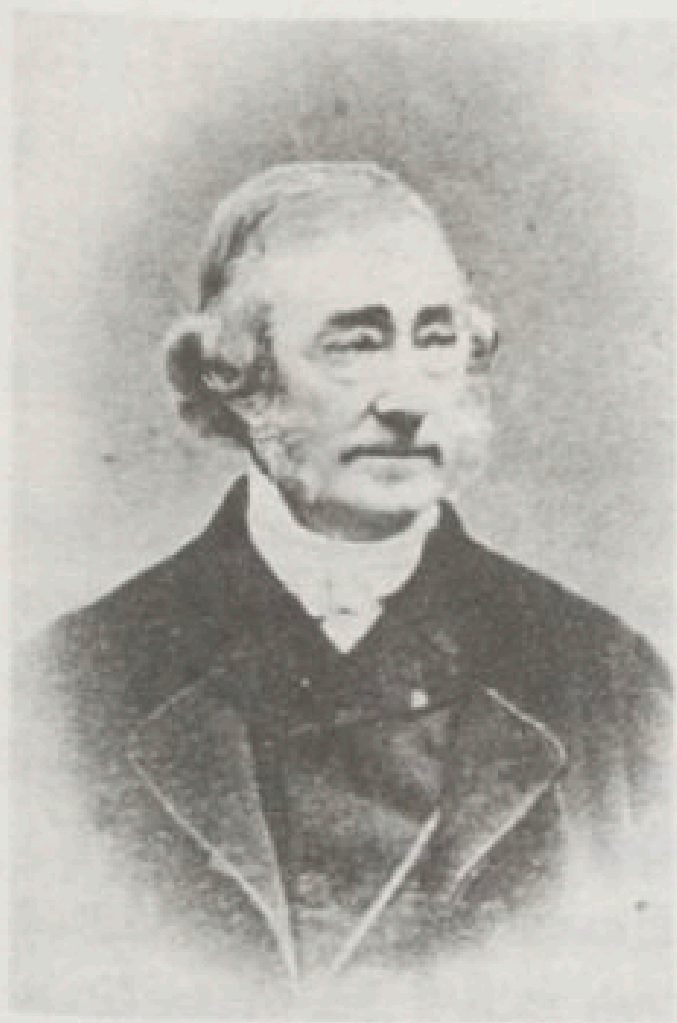
43. Délibération du 17 octobre 1849 (AD 76, 224 JP 52).

44. *Semaine religieuse du diocèse de Rouen*, 24 janvier 1874.

45. École fondée à Rouen par l'abbé Huby, élève de l'abbé de l'Épée (AD 76, BHR 429/6 et 3XP 728).

d'entrepreneurs animée depuis quatre-vingts ans par les fortes valeurs professionnelles et morales de son fondateur, et exhorte ses enfants à honorer l'héritage de la maison « François Keittinger et fils »⁴⁶ :

J'ai grandement à cœur, écrit-il, d'assurer une position stable à mes enfants qui, me succédant, ont moralement l'obligation de suivre les traditions de crédit et d'honneur de la maison créée en 1792 par mon vénéré père⁴⁷.



François-Florimond Keittinger vers 1870.

Au terme de ces quelques lignes, l'on comprend « l'universelle estime qui s'attache au nom de M. François-Keittinger Turgis »⁴⁸, grande et noble figure du monde industriel et de la société normande. La mémoire de son nom sera prolongée jusqu'en 1910, date à laquelle l'entreprise fut transformée en « Société anonyme des anciens établissements F. Keittinger et fils », dont l'existence ne survécut pas à la Seconde Guerre Mondiale.

46. Lettre à ses enfants leur faisant part de ses dispositions testamentaires, mars 1872 (AD 76, *ibid.*).

47. Il s'éteint à Rouen dans sa maison, rue du Renard, le 17 janvier 1874.

48. *Semaine religieuse du diocèse de Rouen, op. cit.*

The first of these is the fact that the medical profession has been largely unprepared for the changes which have taken place in the social and economic life of the country since the war. The second is the fact that the medical profession has been largely unprepared for the changes which have taken place in the social and economic life of the country since the war.

It is not surprising, therefore, that the medical profession has been largely unprepared for the changes which have taken place in the social and economic life of the country since the war. The third is the fact that the medical profession has been largely unprepared for the changes which have taken place in the social and economic life of the country since the war.

The fourth is the fact that the medical profession has been largely unprepared for the changes which have taken place in the social and economic life of the country since the war. The fifth is the fact that the medical profession has been largely unprepared for the changes which have taken place in the social and economic life of the country since the war.

The sixth is the fact that the medical profession has been largely unprepared for the changes which have taken place in the social and economic life of the country since the war. The seventh is the fact that the medical profession has been largely unprepared for the changes which have taken place in the social and economic life of the country since the war.

The eighth is the fact that the medical profession has been largely unprepared for the changes which have taken place in the social and economic life of the country since the war. The ninth is the fact that the medical profession has been largely unprepared for the changes which have taken place in the social and economic life of the country since the war.

II

**ENTRE PASSÉ ET AVENIR,
UN HÉRITIER ENGAGÉ DANS LA CITÉ,
PIERRE LE VERDIER
(1854-1935)**

par M. Antoine-Louis de MÉNIBUS

Il y a près d'un trois-quarts de siècle s'éteignait une grande figure normande : Pierre Le Verdier, mon arrière-grand-père. Vénéré dans notre famille, il semble avoir disparu de la mémoire collective avec ceux qui l'ont côtoyé. Certains d'entre vous le connaissent par ses travaux historiques, mais aucun travail ne lui a été spécifiquement consacré.

Aujourd'hui, m'appuyant sur les fort nombreux documents de toute nature qu'il nous a laissés, je souhaite vous le présenter ou, plus modestement, tracer devant vous une esquisse de portrait.

Pierre Le Verdier, né à Rouen en 1854 et mort en 1935, sut s'intéresser à des domaines très divers avec une compétence qui lui valut l'admiration de ses contemporains. Né dans une famille de la haute-bourgeoisie rouennaise du XIX^e siècle et juriste de formation, il fut coopté par de nombreuses sociétés savantes où ses goûts et ses talents le portèrent souvent à la première place.

Actionnaire, administrateur et propriétaire agricole, on le voit bon ménager de ses biens et des entreprises auxquelles il participe. Homme politique par goût du progrès commun, il milita pour de grands projets d'infrastructure et s'engagea dans les combats pour le redressement de l'après-guerre de 1914-1918.

**Pierre Le Verdier, héritier de traditions familiales fortes
qu'il cultive**

Mais je voudrais tout d'abord parler de son héritage familial en m'appuyant, c'est aisé, sur ses propres travaux. En effet, Pierre Le Verdier a cherché sa vie durant à retrouver les traces de ses parents et aïeux, à

décrire ce qu'ils firent et ce qu'ils furent. Pour une bonne part, les fonds d'archives qu'il a recueillis lui sont parvenus tout constitués, mais il sut aussi en trouver chez les notaires, dans les ventes publiques, etc. Cette quête inlassable a produit deux douzaines de grosses liasses. Pierre Le Verdier les a exploitées intégralement et en a extrait sept volumes d'histoires familiales de plusieurs centaines de pages chacun, et dont la plupart sont demeurés manuscrits. L'écriture de mon arrière-grand-père est très régulière et parfaitement lisible. Excellent juriste, Pierre Le Verdier y analyse les naissances, les alliances, les héritages, etc., et redonne ainsi vie à ses ancêtres.

Avec Madame Sentilhes, nous avons examiné plus particulièrement certaines liasses. Outre les pièces elles-mêmes, nous y avons trouvé de nombreuses notes écrites sur des feuilles volantes de tout format, apportant un commentaire ou un lien avec une autre pièce. Les textes brouillons que nous y avons trouvés sont raturés et repris comme le faisaient Flaubert ou de Gaulle. Et lorsqu'on s'intéresse à l'ouvrage achevé, l'histoire de la famille se déroule degré par degré depuis les plus anciens. La description des vies s'appuie sur une analyse très rigoureuse de toutes les pièces dont il dispose. Les pièces manquantes sont mentionnées. Ce qui frappe, ce sont la précision et la méticulosité de l'étude, mais aussi la richesse du commentaire qu'il compose en resituant le contexte et en s'aidant au besoin de documents plus généraux, consultés aux Archives départementales ou nationales.

Dans son introduction à *l'Histoire de la Famille Le Verdier*, Pierre Le Verdier nous dit la joie que lui procure ce travail :

C'a [*sic* pour « Ça a »] été un des bonheurs de ma vie de me livrer à ces recherches domestiques, de fréquenter mes aïeux, de me faire leur intime et leur familier, et je les connais si bien qu'il s'est créé entre nous un réel sentiment d'amitié et de reconnaissance ; ne nous ont-ils pas fait ce que nous sommes¹ ?

Puis il donne sa définition de la famille à travers les générations :

[...] comme une entité dont tous les membres sont solidaires, où chacun a le devoir de faire, à sa façon, honneur à l'arbre qui l'a produit : travail, considération, honneur, vertus, services, dévouements privés ou publics, chaque degré doit... apporter son écot à l'héritage commun.

1. *Histoire de la Famille Le Verdier*, Rouen, Imp. Cagniard, 1926, p. 5 (désormais abrégé en *HFLV*).

La lecture de ces ouvrages nous renseigne sur ceux de ses aïeux qui ont ses préférences. Pierre Le Verdier dévoile ainsi son système de valeurs.

Sa fierté première porte sur la lignée des « Verdier » ou « Leverdier », en un ou deux mots, qui sont connus à Belmesnil depuis le xv^e siècle. Sa description montre l'admiration qu'il porte à la ténacité de ces laboureurs-propriétaires dont le domaine s'agrandit à chaque génération. Il note avec enthousiasme les signes de leur élévation sociale ; l'élection d'un Leverdier, député du Tiers aux États de Normandie en 1643² ; leur parenté avec le « grand Corneille »³...

Naturellement, ceux de ses aïeux qu'il connaît le mieux lui sont plus proches. Ils sont aussi ceux de la génération qui a vécu la révolution ou les transformations économiques et sociales du début du xix^e siècle, périodes opportunes pour révéler les caractères et les talents. Ainsi s'attarde-t-il sur l'extraordinaire réussite de son grand-père (dont nous n'avons hélas aucun portrait), Pierre-Jean Le Verdier⁴, quittant Belmesnil à l'âge de 18 ans en 1800, pour trouver fortune à Rouen dans le négoce du coton. À son mariage en 1807, il possède 2 000 francs ; à sa mort en 1846, sa succession sera de plus de deux millions. Habitant longtemps le quartier industriel de Saint-Vivien, Pierre-Jean achève sa vie dans le bel hôtel du 47 boulevard Cauchoise (aujourd'hui boulevard des Belges), au milieu de la meilleure société. À Belmesnil, il rachète la ferme familiale qui compte 60 hectares, et en triple progressivement la surface ; il acquiert le château en 1834, grande demeure des anciens seigneurs qui sera le signe visible de la réussite de l'enfant du village. À Rouen, Pierre-Jean participe à la fondation de l'Ancienne Mutuelle, en 1817, puis du Comptoir d'escompte de Rouen. Grâce à Pierre-Jean, la famille Le Verdier accède au premier rang du Rouen industriel et commerçant.

Par sa mère, Mélanie de Piperey de Marolles, Pierre Le Verdier hérite d'une lignée totalement différente. Parlementaires rouennais possédant des terres près de Lisieux, les Piperey sont frappés de plein fouet par la Révolution. Son arrière-grand-père, Augustin de Piperey⁵, s'engage dans l'armée de Condé, rentre en France et sert trois années, de 1793 à 1796, dans l'armée de Frotté.

2. *HFLV*, p. 29 et sq.

3. *HFLV*, p. 56.

4. *HFLV*, p. 140 et sq.

5. *Histoire de la Famille de Piperey*, Rouen, Imp. Cagniard, 1929, p. 289 et sq. (désormais abrégé en *HFP*).

Mais c'est à l'épouse de l'émigré que Pierre Le Verdier s'attache : en 1791, Jeanne-Françoise née Carrel de Thibouville n'a que 23 ans mais déjà trois enfants, et bientôt quatre. Elle va affronter la tourmente et survivre grâce à son ingéniosité au travers de multiples péripéties⁶. Au total, c'est elle qui aura sauvé la famille et une partie du patrimoine, élevé et éduqué les enfants. C'est véritablement elle qui s'est battue avec succès. Pierre Le Verdier écrit :

Je me suis épris d'elle, si courageuse, si énergique et si résignée dans les épreuves, si affectueuse au milieu des siens... [Elle est] digne par toutes les vertus et par les grâces et les charmes de son esprit de rester en belle place dans nos annales et dans notre souvenir⁷.

Après les retrouvailles, en 1800, ayant sauvé une partie de sa fortune, le ménage Piperey s'invente une vie de distractions : on chasse, on fait salon, on compose des poèmes en compagnie de la meilleure société des environs de Lisieux, tous anciens émigrés. Jeanne-Françoise est l'animatrice de cette vie, par sa culture et son esprit.

Hélas pour eux et pour la génération suivante, la ruine viendra de l'insouciance et de la mauvaise gestion de la fortune retrouvée. La belle-fille de Jeanne-Françoise et Augustin mourra en 1860, après avoir vu vendre tous ses biens. Pierre Le Verdier n'exprime aucun mépris, bien au contraire : « L'ignorance, l'inhabileté, les imprudences dans la gestion d'une fortune n'ont rien qui déshonore. »⁸ Il poursuit : ma grand-mère « a subi la ruine avec la plus grande dignité, s'enfermant dans une chambrette de couvent, elle qui avait marché haut dans le monde. Elle a montré par là les trésors de son cœur et de son âme. » Pierre Le Verdier est capable d'admirer autant le courage dans l'infortune que la persévérance dans la réussite.

Ces deux traditions familiales si différentes vont s'unir pour donner naissance à Pierre Le Verdier : d'un côté la fortune récente, de l'autre les aristocrates déçus. Ainsi écrit-il :

Ma mère était d'une race ancienne et noble, avec l'éducation, les sentiments, les relations de la noblesse légitimiste, avec quelques préjugés... de l'Ancien régime ; mon père était d'une famille nouvellement grandie, douée sans doute d'une longue lignée, mais d'une lignée roturière⁹.

6. *HFP*, p. 304 et sq.

7. *HFP*, p. 350.

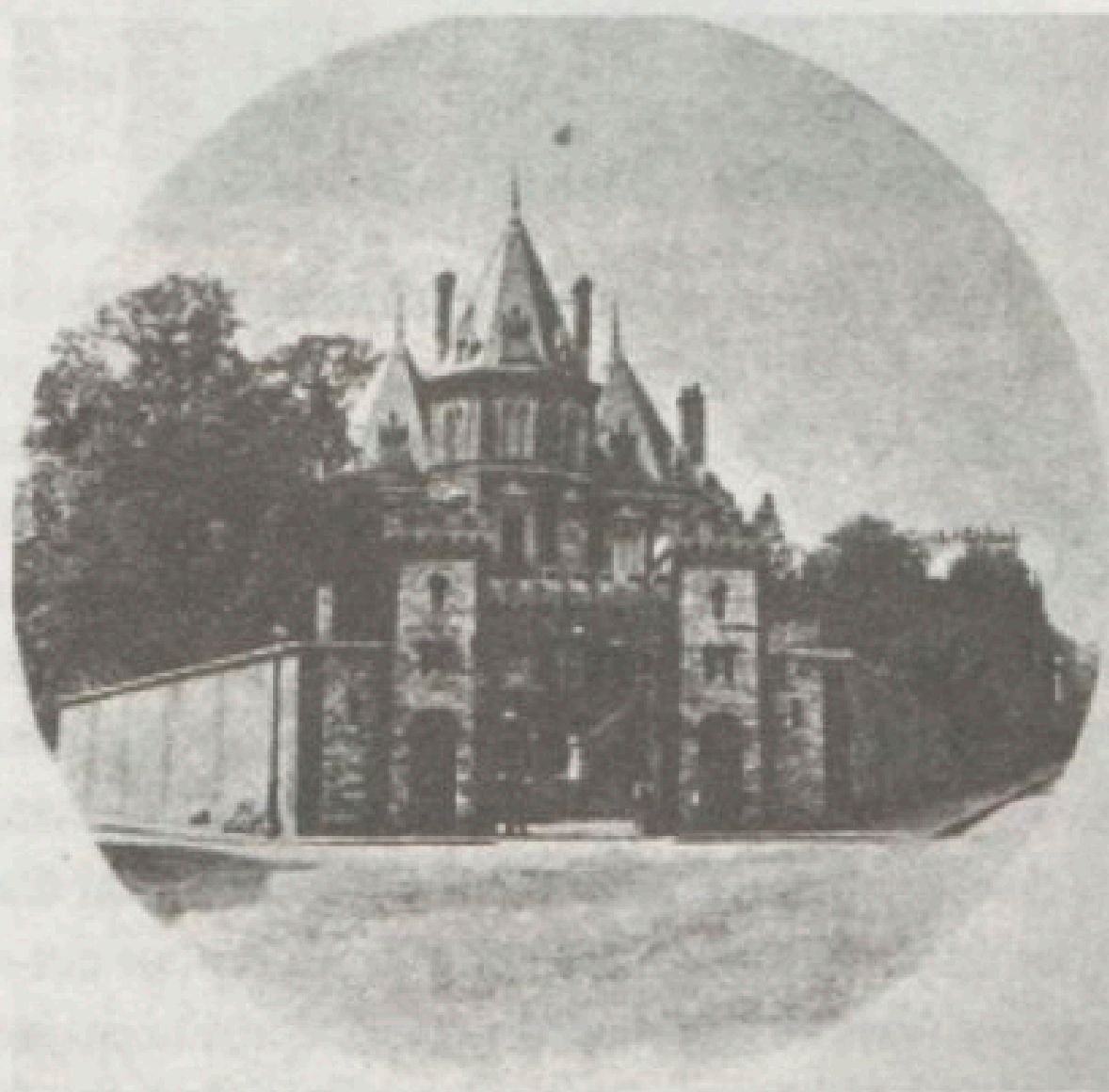
8. *HFP*, p. 400.

9. *HFLV*, p. 183 et 184.

Il ajoute que :

Partis de deux points différents, ils se rencontrèrent... comme à mi-chemin... ma mère adoptant dans tout ce qu'elles ont de légitimes les idées modernes, mon père se rapprochant de la religion... et de la pratique... et s'attachant aux traditions monarchiques.

La société que fréquentaient ses parents était, selon lui, « la meilleure de Rouen, celle d'ancien régime, celle aussi de régime nouveau, la première davantage peut-être. »



Le « Château Campulley » vers 1870.

Pierre Le Verdier naît ainsi à Rouen dans une famille bourgeoise fort aisée. Son enfance et son éducation sont celles d'un bourgeois de l'époque : études au lycée Corneille, résidence au « Château Campuley », une belle demeure moyenâgeuse située au milieu d'un vaste parc à l'angle des rues Bouquet et Campuley, « presque à la campagne »¹⁰ dit-il. Pierre est bachelier ès-lettres à 17 ans, ès-sciences à 18 ans, puis il fait son droit à Caen et à Paris et obtient sa licence en 1875, à 21 ans. Il prête serment d'avocat en 1876, et est attaché au Parquet de Rouen. C'est un jeune homme élégant et de belle taille : 1,75 m.

10. *HFLV*, p. 184.



Pierre Le Verdier, vers 25 ans.

Par son mariage, en 1881, avec Marguerite Rondeaux dont la mère, Lucile Keitinger, est la fille de François-Florimond Keitinger, Pierre Le Verdier découvre dans sa belle-famille quelques personnalités auxquelles il s'attache. Tout d'abord son beau-père, Henri Rondeaux, qui décédera très vite, en 1882. Ce protestant converti¹¹ est un entrepreneur de talent. Il développe une fabrique d'indiennes au Houlme, est l'un des fondateurs et le président du conseil d'administration du Gaz de Déville. Pierre Le Verdier éprouve admiration et affection pour cet « homme bon et vertueux » qui « aimait ses ouvriers », et qui l'avait démontré à de nombreuses reprises et notamment en venant au secours des chômeurs ou en organisant la subsistance des populations ouvrières pendant la guerre de 1870¹².

Parmi les autres ancêtres dont il admire la vie et l'œuvre, figure évidemment François-Florimond Keitinger que Madame Sentilhes vient de faire revivre devant nous. À son propos, Pierre Le Verdier dit que :

Par sa vie publique, par sa vie privée, il fait belle figure dans l'arbre généalogique, et, parmi leurs aïeux, il est un de ceux dont mes enfants ont le droit d'être le plus fiers et dont ils doivent grandement honorer la mémoire¹³.

11. Récit de la conversion dans l'*Histoire de la Famille Rondeaux*, Rouen, Imp. Cagniard, 1928, p. 283 et sq. (désormais abrégé en *HFR*).

12. *HFR*, p. 296.

13. *Histoire de la Famille Keitinger*, manuscrit, p. 65.

Autre trait de son exposé généalogique, c'est le nombre de ménages de ses ancêtres qu'il décrit comme profondément unis, habités deux par deux de ces vertus qu'on nomme ardeur, honnêteté, courage, service du prochain. Cette union profonde, lui aussi la vivra dans son foyer : ses enfants, mon grand-père et ses sœurs, s'en sont souvent fait l'écho dans mon enfance.

Des opinions religieuses et politiques en opposition avec la jeune III^e République

Du côté politique, les opinions du jeune Pierre Le Verdier sont sûrement empreintes de son éducation et de son milieu.

Bien que nous n'ayons pas de trace explicite, on peut penser que les options du jeune Pierre ne devaient pas être éloignées de celles de ses parents. Ainsi peut-il recevoir et conserver, dans les années 1880, la lettre d'un de ses cousins, officier monarchiste condamné, pour ses opinions, à la retraite et à l'ennui sur ses terres : « J'embête le plus possible les municipalités républicaines de mon voisinage. »¹⁴

Lorsqu'il évoque l'émigration d'Augustin de Piperey, il éprouve le besoin de soutenir cette forme de patriotisme si souvent décriée au début de la III^e République : « Les émigrés n'ont pas voulu porter les armes contre leur patrie, parce que pour eux leur patrie était autour du roi et non où la placent les censeurs modernes. »¹⁵

Légitimiste ou orléaniste, mais pas bonapartiste et encore moins républicain.

Nous savons en revanche son attachement religieux. Faisant, après son décès, l'éloge de Pierre Le Verdier devant la Société d'Histoire de Normandie¹⁶, M. Le Cacheux parle d'une « vie spirituelle très profonde ». Poursuivant, il évoque son caractère charitable en disant que « S'il ne cédait point sur les principes, il était plein d'égards et de tolérance pour les personnes. » Enfin, la foi de Pierre Le Verdier devait être profonde et simple. Faisant l'éloge d'un disparu, il dit :

N'est-il pas vrai que nous aimons encore ceux qui ne sont plus ? L'amour survit à la mort... ; or pourrait-on aimer le néant ? Non, n'est-ce pas ? C'est donc qu'ils demeurent, nos morts, ils vivent, ils sont¹⁷.

14. Lettre reçue à l'occasion de la publication d'« un Procès séculaire » et conservée avec les autres courriers relatifs à cette publication (Archives privées).

15. *HFP*, p. 292.

16. Discours à l'assemblée annuelle du 27 octobre 1936, *Bulletin de la Société d'Histoire de Normandie*, p. 184.

17. Éloge de M^{gr} Julien Loth, cité par M. Le Cacheux, *ibid.*, p. 200.

Le récit de ses derniers instants par sa fille Marie témoigne d'ailleurs d'une foi paisible au seuil de l'au-delà¹⁸.

Mais à l'époque de la jeunesse de Pierre Le Verdier, le religieux et le politique sont intimement liés, les mesures anti-religieuses de la jeune République se multiplient. Alors, après avoir été attaché au Parquet de Rouen pendant six ans, il démissionne de la magistrature en décembre 1880, « pour des motifs élevés »¹⁹, indique Monsieur Ch.-A. de Beaurepaire. Sa fille, Marie Le Verdier, indique que « les événements des derniers mois ne lui permettent plus de suivre. »²⁰ Au début des années 1880, il s'engage dans le Comité pour la défense de l'instruction religieuse dans la ville et l'arrondissement de Rouen.

Passionné d'histoire et de culture normandes

Après sa démission, Pierre Le Verdier semble avoir commencé une carrière plus classique d'avocat dont nous ne savons presque rien. Sinon qu'il intervint dans une affaire dont l'origine remonte au milieu du XVI^e siècle et qui fit l'objet de procédures presque sans interruption entre 1766 et 1885 : il s'agissait d'une querelle entre une famille et l'État à propos de la possession de « la Seigneurie et Vicomté de Pontaudemer ». Ayant étudié le cas à fond, pour avoir plaidé la cause des plaignants, il compose en 1888 un exposé historique très précis – et naturellement documenté – de l'affaire, en la situant à chaque développement dans ses contextes successifs. Ce récit, intitulé *Un Procès séculaire*²¹, est l'un de ses premiers ouvrages historiques.

C'est à cette époque que de nombreuses sociétés savantes l'accueillent, parmi lesquelles : les Bibliophiles normands, l'Histoire de Normandie, les Antiquaires de Normandie, l'Académie de Rouen. Président de l'Académie en 1895-1896, il sera aussi président de la société des Bibliophiles normands à partir de 1908 et de la société d'Histoire de Normandie en 1913. Ces présidences sont de lourdes charges et responsabilités. Néanmoins, elles n'altèrent en rien le rythme de la production de Pierre Le Verdier²².

18. « Journal » tenu par Pierre Le Verdier qui fut poursuivi quelque temps par sa fille Marie Le Verdier.

19. Discours à l'assemblée annuelle du 12 décembre 1936, Société des Bibliophiles normands.

20. Marie Le Verdier, notes préparatoires pour une biographie de son père.

21. *Un Procès séculaire*, Rouen, Imprimerie d'Espérance Cagniard, 1888.

22. Pierre Le Verdier publia sa bibliographie pour les années 1875-1913, Rouen, Imp. Albert Lainé. Elle fut complétée par M. Henri Labrosse, directeur de la Bibliothèque de Rouen en 1936 et publiée dans le Bulletin de la Société d'Histoire de Normandie en 1937.

Pour l'histoire, outre le procès séculaire de Pontaudemer, Pierre Le Verdier s'intéresse à des sujets variés : « Note sur la Restauration de l'Académie en 1803 et la subvention municipale »²³ ; *Enquête sur les jeunes filles à marier dans la Seine-Inférieure (1810-1811)*²⁴, qui a les honneurs d'une lecture à l'Académie des sciences morales et politiques ; « Jean-Pierre Fotreau, un confesseur de la Foi »²⁵, article où Pierre Le Verdier raconte comment son arrière-grand-oncle, carme déchaussé avant la Révolution, survit miraculeusement à un enfermement de onze mois sur les pontons de Rochefort.

Certains sujets plus amusants pouvaient aussi l'attirer. Par exemple, son discours de réception dans votre compagnie, en 1888, fut consacré à un curieux poète rouennais de la Renaissance : Jacques Sireulde, « qui ne fut ni un grand héros, ni un grand poète, et qui s'est amusé, en quelques vers satiriques, à railler les ridicules de ses compatriotes. »²⁶

Pierre Le Verdier s'intéresse aussi à quelques grands épisodes de l'histoire de France. Il publie, en cinq volumes, la *Correspondance politique et administrative de Miromesnil*²⁷, ensemble des lettres écrites ou reçues par le premier président du Parlement de Rouen entre 1757 et 1771, période de conflit avec le pouvoir royal qui précède et prépare la réforme des parlements de Maupeou. Au début de chaque tome, un historique d'une cinquantaine de pages détaille les affaires politiques traitées par le Parlement.

L'appartenance de Pierre Le Verdier aux Bibliophiles normands n'est pas un hasard, car il fut un grand collectionneur : la vente de sa bibliothèque, après son décès, dura six jours ; le catalogue comporte plus de onze cents numéros ! Pierre Le Verdier ne possédait aucun manuscrit, à l'exception d'un beau livre d'heures à l'usage de Rouen qui a toujours été dans notre famille depuis son écriture, vers 1440. Les volumes les plus précieux de sa collection sont ceux des débuts de l'imprimerie rouennaise, à la fin du xv^e et au début du xvi^e siècles.

Il devait être constamment à la recherche d'ouvrages *via* les ventes publiques et les libraires. Il entretenait une correspondance assidue avec

23. « Note sur la Restauration de l'Académie en 1803 et la subvention municipale », in *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, 1902-1903, p. 387-398.

24. *Enquête sur les jeunes filles à marier dans la Seine-Inférieure (1810-1811)*, publiée avec introduction de Pierre Le Verdier, Rouen, Imp. Léon Gy-Albert Lainé, 1921.

25. « Jean-Pierre Fotreau, un confesseur de la Foi », addendum à l'*Histoire de la Famille Le Verdier*, *op. cit.*, et *Annuaire de l'Association normande*, 1928, p. 27-29.

26. « Les Abus et Superfluitez du Monde, par Jacques Sireulde, poète rouennais », discours de réception, in *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, 1887-1888, p. 7-25.

27. *Correspondance politique et administrative de Miromesnil*, publiée d'après les originaux inédits par P. Le Verdier, Rouen, A. Lestringant et Paris, A. Picard, 1899-1903.

d'autres bibliophiles français et étrangers. À titre d'anecdote, je ne peux m'empêcher de citer sa correspondance régulière avec André Gide, à qui il faisait part de ses recherches, ce à quoi le cousin de Marguerite Le Verdier répondait assidûment. Le froid dans leurs relations ne viendra que lorsque Gide fera paraître dans la NRF, en février 1920, le chapitre de *Si le Grain ne meurt* où il décrit la vie à l'hôtel de la rue de Crosne. Pierre Le Verdier reproche alors à son cousin l'« indiscrète publicité » sur la famille Rondeaux²⁸.

Pierre Le Verdier livre régulièrement à la Société des Bibliophiles normands la réédition de volumes anciens qu'il accompagne d'une notice de présentation précise et documentée. On peut citer le *Mystère de l'Incarnation et Nativité de notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ représenté à Rouen en 1474, d'après un imprimé du xv^e siècle*²⁹, qui fut couronné du prix Lagrange par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1887 ; *La complainte sur ceux qui se sont efforcés de violer la bonne renommée d'Adrien Turnèbe*³⁰ ; ou encore *L'Entrée du roi Louis XII et de la reine à Rouen en 1508*³¹... Pierre Le Verdier saura aussi s'intéresser aux imprimeurs eux-mêmes. Un bel exemple de ce travail reste son ouvrage consacré à *L'Atelier de Guillaume Le Talleur, premier imprimeur Rouennais*³², publié pour la Société française de Bibliophilie.

Pour expliquer sa production prolifique, il dit devant l'Académie qu'il a « la passion de réveiller ce qui n'est plus, de le voir et de le toucher jusque dans ses moindres détails. »³³

Loin de son cabinet d'études, voilà Pierre Le Verdier organisant et animant la deuxième session des « Assises de Caumont »³⁴ en 1896, ou participant très activement aux somptueuses fêtes du V^e centenaire

28. Lettres manuscrites d'A. Gide et brouillons de Pierre Le Verdier, conservés dans nos archives, microfilmées par les Archives départementales de Seine-Maritime.

29. *Mystère de l'Incarnation et Nativité de notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ représenté à Rouen en 1474, d'après un imprimé du xv^e siècle*, publication de la Société des Bibliophiles normands, Rouen, Imp. Espérance Cagniard, 3 vol., 1884, 1885 et 1886.

30. *La complainte sur ceux qui se sont efforcés de violer la bonne renommée d'Adrien Turnèbe*, Publication de la Société des Bibliophiles normands, Rouen, Imp. Espérance Cagniard, 1894.

31. *L'Entrée du roi Louis XII et de la reine à Rouen en 1508*, Publication de la Société des Bibliophiles normands, Rouen, Imp. Léon Gy, 1900.

32. *L'Atelier de Guillaume Le Talleur, premier imprimeur Rouennais*, Rouen, Imp. Albert Lainé, 1916.

33. Extrait de son discours de réception : « les Abus et Superfluitez... », *op. cit.*

34. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, Discours du Président, 1895-1896, Rouen, Imp. Cagniard, 1897.

de Jeanne d'Arc, en 1931. Il produit assidûment pour la « Semaine de Droit normand », qui se tient à Rouen, à Caen et à Guernesey, des études intitulées : « La Clameur de Haro en 1790 »³⁵, « Le droit féodal de colombier en Normandie »³⁶, ou encore « La Formation du jugement dans l'ancien droit normand »³⁷... La Normandie est bien le centre d'intérêt majeur de Pierre Le Verdier comme le souligne son enthousiasme exubérant exprimé dans le discours suivant :

Je voudrais redire la beauté et la noblesse de la Normandie, notre mère, parée de toutes les richesses... Je voudrais rappeler la grâce de ses vallées, la majesté de ses plaines fermées de grands arbres, le religieux mystère de ses hautes forêts, l'abondance de ses moissons et de ses troupeaux ; la multitude de ses abbayes, avec la science et la piété de leurs cloîtres ; l'énergie de ses fils, [...] la hardiesse dans leurs entreprises, leurs exploits à travers le monde, [...] l'activité de leur négoce et de leur industrie ; la splendeur de nos villes, [...] la sublimité de nos poètes, artistes, penseurs, historiens ; le génie de notre race, enfin, née pour le travail et la prévoyance, pétrie de bon sens, ce bon sens normand, observateur et pondéré, avisé, ouvert au juste et au vrai³⁸.

Et souvent, à titre de célébration, Pierre Le Verdier fait avec sa famille un voyage de quelques jours pour visiter les plus beaux monuments de notre région.

Un actionnaire et un propriétaire sage et avisé

Pierre Le Verdier est aussi un homme de son temps. Il participe aux affaires économiques et avec la même rigueur, semble-t-il, qu'il met à ses études historiques. Censeur au conseil d'administration de l'Ancienne Mutuelle en 1897, il en est président à partir de 1913. Sous sa présidence, ce lointain prédécesseur d'AXA participe à la création, en 1922, des Anciennes mutuelles-accidents dont il sera le premier président. En 1908, il prend la présidence de la société du Gaz de Déville.

35. « La Clameur de Haro en 1790 », *Revue historique de droit français et étranger*, 4^e série, t. IV : compte rendu de la « Semaine de droit normand » à Rouen du 22 au 27 juin 1925.

36. « Le droit féodal de colombier en Normandie », *Travaux de la Semaine de Droit normand*, tenue à Guernesey en 1927, Caen, Imp. Olivier, 1928, p. 265-275.

37. « La Formation du jugement dans l'ancien droit normand », *Revue historique de Droit français*, p. 723-724.

38. *Inauguration du Monument élevé à la Mémoire d'Orderic Vital à Saint-Évroul*, Rouen, Imp. Léon Gy, 1912.

Il est encore actionnaire de la filature d'Oissel appartenant à son cousin Georges Le Verdier, industriel de talent qui fut aussi président de la Chambre de Commerce de Rouen. Heureuse coïncidence, c'est Pierre Le Verdier qui interviendra pour faciliter la fusion en 1935 de l'usine d'Oissel avec la filature de Déville appartenant à Robert de Ménibus, mon grand-père, et cela quinze ans avant le mariage de mes parents. C'est d'ailleurs un des tout derniers rendez-vous auquel participa Pierre Le Verdier.

Près de Beaucaire (Gard), au « mas du Grand Milhor », hérité de la tante Aline Keittinger, Pierre Le Verdier est un propriétaire attentif : il suit de près l'exploitation qu'il a confiée à un régisseur. De 1904 à 1919, année où fut vendu le domaine viticole de cinquante hectares, il tient un compte d'exploitation très précis, avec le détail des récoltes, du produit des ventes et de toutes les dépenses. Un rapport annuel très circonstancié décrit la gestion et les aléas de la vigne. On sent la précision extrême, et aussi la finesse de certaines décisions de gestion, notamment durant les grandes fluctuations des cours du vin. Presque chaque année, il se rend à Milhor en famille et, de là, on visite Nîmes, Arles, Avignon, Marseille. On pousse parfois jusqu'à Montpellier pour retrouver quelques traces de la famille Keittinger.

À Belmesnil, Pierre Le Verdier est à la fois propriétaire agricole et châtelain. Son journal mentionne les recettes de fermages, les dépenses d'entretien de la propriété de Belmesnil, qui sont autant de résultats d'un livre comptable hélas disparu. À la ferme du château, ne trouvant pas de fermier en 1899, il prend en charge l'exploitation directe pendant dix ans. Et finalement, après quelques années de démarrage laborieux, il y trouve un certain bénéfice.

Épousant les traditions des anciens seigneurs, il effectue de nombreux travaux dans l'église du village : vitraux, peinture, sol, sacristie, confessionnal. La construction d'une seconde nef, en 1919-1920 est l'action de grâce de Pierre Le Verdier qui a vu tous les siens revenir vivants de la guerre.

Son talent de gestionnaire est aussi recherché par des œuvres charitables : c'est ainsi qu'il s'intéresse à l'Œuvre Hospitalière de Nuit qu'a fondée et animée l'abbé Bazire jusqu'à sa mort. L'abbé Bazire peut recevoir jusqu'à 400 personnes en période d'hiver en un temps où vagabonds et mendiants étaient punis de prison. En 1888, Pierre Le Verdier fait l'éloge³⁹ de l'abbé et de sa sœur. Il chante les « audaces

39. « Extrait du Rapport sur les prix de vertu. L'Œuvre hospitalière de Nuit », Rouen, Imp. Cagniard, 1908 et *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, 1906-1907, p. 27-43.

de l'initiative privée », tandis que la « société officielle ne connaît que le bannissement, la répression ». Il viendra, en tant que président, assister l'abbé Bazire dans ses dernières années et poursuivra ensuite jusqu'à sa propre mort. Ma mère se souvient d'avoir participé, enfant, aux distributions de soupe de l'abbé Bazire.



L'église de Belmesnil en 1920, avec sa nouvelle nef au premier plan.

Un politique libéral et social

Son côté social s'affirme avec la publication d'articles tels que : « La Loi sur les accidents du travail »⁴⁰ ou encore « Essai d'assistance mutuelle dans un canton rural »⁴¹, essai qu'il transformera par la création, en 1897, de la « Société mutuelle de Secours et de retraite du canton de Longueville ». Il s'attaque aussi à des sujets techniques comme « La Réforme de l'impôt des prestations »⁴².

Pierre Le Verdier est conseiller municipal de Belmesnil en 1888. Ce n'est pas encore une fonction politique : il siège comme notable avec deux autres membres de la famille. Il ne devient maire qu'en 1903, au décès d'Isidore Leverdier issu d'une branche aînée qui s'éteint avec lui.

C'est à la fin des années 1890 qu'il fait son entrée en politique. Pierre Le Verdier se présente, en 1896, au conseil d'arrondissement

40. « La Loi sur les accidents du travail », article publié par *L'Éclaireur* de Dieppe, le 2 mai 1899.

41. « Essai d'assistance mutuelle dans un canton rural », *Deuxième Congrès national d'assistance*, tenu du 15 au 19 juin 1897 à Rouen et au Havre, Rouen, Imp. Cagniard, 1898, t. 1, p. 426-430.

42. « La Réforme de l'impôt des prestations », rapport présenté sur les projets des députés Flandin et Maille au Conseil général de la Seine-Inférieure, 2^e session ordinaire de 1907, Rouen, Imp. Cagniard, 1907, tiré à part ordonné par le Conseil général.

pour le canton de Longueville. Sa campagne mérite d'être racontée car il semble avoir eu bien de la chance. Le candidat républicain sortant ne se représentait pas. Le « comité républicain » du canton organise alors ce que nous appelons aujourd'hui une primaire. Ces « comités républicains » semblent subir à l'époque une forte influence de l'administration préfectorale. Or, deux candidats arrivent en tête avec un score identique. Ils se maintiennent tous deux, et chacun trouve un soutien dans la presse dieppoise : *L'Éclaireur* pour l'un, *L'Impartial* pour l'autre.

C'est alors que *La Vigie*, journal dieppois qualifié par les républicains de « réactionnaire et clérical », publie la profession de foi de « P. Le Verdier », et l'accompagne d'un commentaire favorable mais très bref. Le lendemain, la même *Vigie* développe son argumentaire de soutien à ce nouveau candidat « républicain, libéral et indépendant ». Ce dernier mot est mis en exergue par le journal qui note que les autres candidats « n'offrent aucune garantie (d'être) dégagés de tout lien officiel ». Mais *La Vigie* le connaît tellement peu qu'elle l'appelle Paul et non Pierre ! Quelques jours après, *L'Éclaireur* ironise sur « l'étiquette de républicain que M. P. Leverdier se donne de manière assez inattendue » et sur cette « conversion ».

On peut ainsi penser que Pierre Le Verdier, catholique profondément obéissant, s'est « converti » à la République à la suite du mouvement de ralliement lancé par le Cardinal Lavigerie en 1890 et autorisé par Léon XIII deux ans plus tard. Il a pu alors sortir du ghetto monarchiste où s'étaient enfermés les catholiques et pénétrer un monde qu'il fera sien.

Pierre Le Verdier sera deuxième à l'issue du premier tour et obtiendra 54 % au second tour. Par la suite, son parcours électoral sera un sans-faute quant aux suffrages locaux. Maire de Belmesnil à 49 ans, il sera constamment et confortablement réélu. Il sera conseiller général de la Seine-Inférieure à partir de 1904 sans interruption jusqu'aux élections de septembre 1934, auxquelles il ne participe pas. Pierre Le Verdier salue le résultat de chaque élection par une affiche, une insertion dans la presse et quelque geste charitable : un versement aux indigents des communes du canton, une distribution de pain, etc.

Au long de sa carrière politique, Pierre Le Verdier se présente comme républicain et libéral. Républicain, le mot fait encore frémir certains de ses proches. À propos de sa profession de foi, en 1904, son cousin René de Grieu lui écrit :

Il n'y a que le cri qui la termine qui m'ait un peu fait faire la grimace. Après tout, vive la République, si elle consent à changer de vie.

Pierre Le Verdier est aussi un libéral. Par là il entend que la République doit « assurer à chacun les libertés naturelles... et en particulier la liberté religieuse. » En 1904, à la veille du vote de la loi de Séparation, il développe son point de vue :

Je réproûve les procédés d'un gouvernement qui a déclaré la guerre religieuse, etc., qui sème partout la suspicion, la division, le désordre moral, et s'appuie sur des partis qui nous mèneraient tout droit à l'asservissement sous un nouveau despote, l'État⁴³.

Ambiance. Et d'ailleurs, M. Charles de Beaurepaire, alors président de la Société des Bibliophiles normands, lui signale qu'après l'élection, à Rouen, « cette nuit, on a manifesté très bruyamment devant la maison de mon voisin Valin qui a montré un véritable courage en se portant contre Duputel⁴⁴. »

Son engagement en faveur de la liberté religieuse lui inspire une série d'articles parus dans le *Journal de Rouen*, en mars et avril 1906. En effet, après le vote de la loi de Séparation et son rejet par le Pape, l'Église de France a eu du mal à trouver une ligne de conduite entre ce qui découle de l'organisation matérielle et ce qui relève du droit Canon. Il cite en préambule le député Denys Cochin :

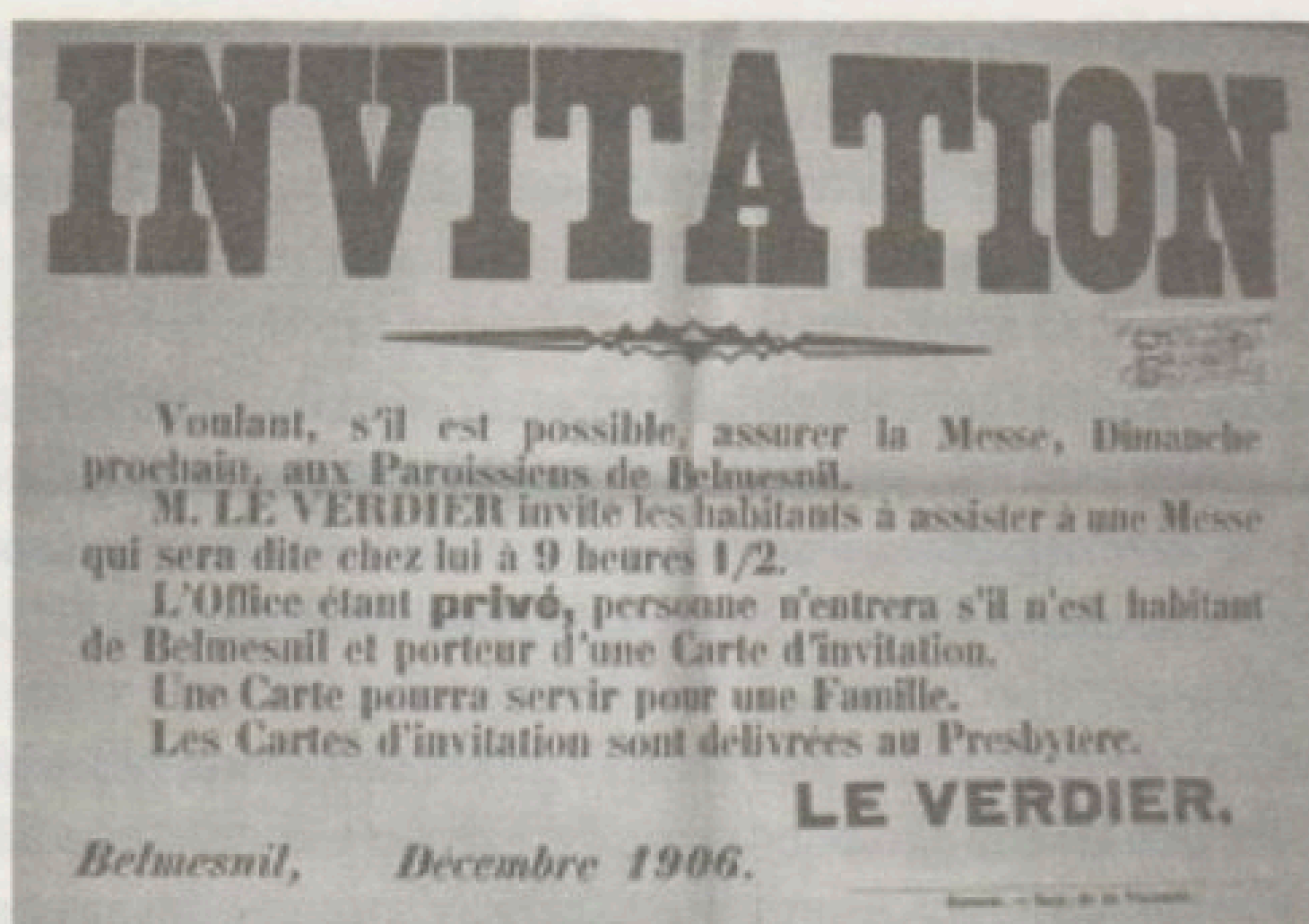
Il n'y a que deux classes de citoyens au sujet desquelles la Chambre légifère sans prendre leur avis préalable : ce sont les catholiques et les criminels.

Ces articles sont regroupés dans une brochure intitulée : *Après la Séparation : Organisation Diocésaine*.

Pierre Le Verdier retrouve à cette époque l'ardeur du combat mené dans les années 1880. La loi de 1905 fixant théoriquement des conditions draconiennes aux assemblées dominicales, Pierre Le Verdier envisage d'organiser la messe paroissiale au château de Belmesnil. À cet effet, il fait imprimer affiches et cartons d'invitation comme pour une réunion privée. Chaque habitant de Belmesnil peut se procurer une invitation au presbytère. Mais l'administration décida de ne pas dresser de « contravention de messe » et les dispositions prises furent inutiles.

43. Profession de foi aux élections cantonales 1919 (Archives privées).

44. Candidat républicain « officiel ».



Affiche imprimée en vue de l'organisation d'un « office privé »
au château de Belmesnil.

Aux élections cantonales qui suivent, en 1910, Pierre Le Verdier fait état, dans son journal, d'une « lutte acharnée de l'administration et des groupements radicaux », qui lui laisse un bien maigre score de 52 %.

Sur le plan économique, Pierre Le Verdier présente les thèmes de la droite modérée de l'époque : baisse des impôts et des dépenses publiques, encouragement de l'entreprise individuelle et protectionnisme. Sur le plan social, il appelle à la généralisation des assurances mutuelles, mais sans obligation. Il cite volontiers l'exemple de la mutuelle de Longueville créée en 1897⁴⁵.

Pierre Le Verdier a été un membre très actif de l'Assemblée départementale. Il est le rapporteur de projets importants tels que le développement d'un réseau de chemins de fer à voie étroite⁴⁶, l'électrification des campagnes⁴⁷ ou en encore l'adduction d'eau des communes rurales⁴⁸. Dans ces projets, il fait preuve d'une approche moderne et libérale. Pierre Le Verdier souligne la nécessité de réduire au minimum la

45. Profession de foi (Archives privées).

46. Rapports relatifs à la quasi-totalité des sessions depuis 1907 jusque 1911 et encore en 1913, 1917, 1919, et 1922. Le tiré à part de la session du 4 octobre 1912 est peut-être le plus intéressant, avec son schéma d'aménagement et sa discussion économique. Finalement, le projet d'extension des quelques lignes créées avant 1905 ne vit pas le jour à cause de la guerre.

47. Rapports relatifs à toutes les sessions de 1920 à 1925 et probablement au-delà (recherches à effectuer). L'électrification fut achevée avant la fin des années 1920.

48. Rapports exécutés dans les dernières années de mandat de Pierre Le Verdier. Belmesnil eut la chance de bénéficier de sa clairvoyance en s'équipant, en 1935, d'un puits et d'un réservoir qui font encore l'admiration des agences de bassin et l'envie de bien des communes, tant en qualité de services rendus qu'en termes de coûts.

dépense collective par la création de régimes de concessions accordées à des entreprises privées, l'intervention publique devant se limiter à une subvention d'investissement. En tant que maire de Belmesnil, il ira au-devant des souhaits de l'Assemblée départementale et fera électrifier la commune en 1926-1927 puis organisera la distribution de l'eau dans les derniers mois de sa vie. Aujourd'hui encore, la commune de Belmesnil jouit d'une situation privilégiée et enviée, héritée des travaux de paysage dirigés par Pierre Le Verdier.

Il intervient naturellement dans de nombreux autres domaines. Il fait adopter une meilleure organisation du travail de l'Assemblée départementale quelques années seulement après son arrivée⁴⁹. Historien, il propose que la commune de Guerbaville prenne le nom de La Mailleraye en hommage à la famille qui a joué un grand rôle dans l'histoire de la Normandie. Préoccupé du sort des pauvres, il appuie en 1905 le vote d'une allocation minimale pour les personnes âgées⁵⁰ et il fait accepter, en 1906, la création par le Département d'un asile pour vieillards et infirmes à Grugny⁵¹. Partisan d'une action désintéressée, il fait rejeter le projet d'une rémunération des conseillers généraux. Libéral, il fait approuver une motion contre la nationalisation alors envisagée des assurances accidents du travail⁵².

Soucieux de rendre l'administration plus efficace et plus économe, il donne, en 1918, un exposé sur la nécessité de reformer l'organisation administrative du pays dans lequel il propose la création de nos régions actuelles et la suppression des départements, ainsi que le regroupement des petites communes en entités plus importantes. Au cours de cet exposé, il prône une autonomie plus grande des collectivités locales, un allègement des structures publiques et la privatisation de nombreux services publics⁵³.

Il souhaite le développement de l'accession à la propriété privée par les populations ouvrières et le développement de l'épargne en vue de la prévoyance et de la retraite par le biais de mutuelles et non d'organismes publics⁵⁴.

Pendant la guerre, âgé de 60 ans, Pierre Le Verdier prend un poste opérationnel. Nommé par le préfet « directeur des travaux agricoles du canton de Longueville », son rôle consiste à répartir et gérer le personnel agricole qui est formé d'effectifs temporairement détachés des

49. Proposition faite à l'Assemblée départementale, le 6 mai 1908.

50. Intervention du 25 avril 1906.

51. Intervention des 23 et 24 août 1905.

52. Intervention du 30 septembre 1909.

53. Brochure publiée à la suite de l'intervention du 30 septembre 1918.

54. Profession de foi pour les cantonales, 1919.

armées, ainsi que de prisonniers de guerre. Autant par solidarité avec les populations rurales que pour remplir efficacement cette fonction, Pierre Le Verdier passera les derniers hivers de la guerre à Belmesnil dans une maison dont on ne chauffe que deux ou trois pièces. La famille s'impose des restrictions de nourriture plus fortes que celles de la population laborieuse. Le château sera un temps transformé en hôpital, puis les filles de Pierre Le Verdier iront soigner les blessés à Rouen, à Auffay, à Dieppe.

Après la déroute des élections de 1924 et la trahison des républicains de gauche qui rejoignent le Cartel, Pierre Le Verdier devient très actif à la Fédération républicaine. En 1925, les cantonales ressemblent aux législatives de l'année précédente. Si les modérés conservent la majorité dans le Département, certains ténors sont battus. Une vice-présidence est vacante. Certains journaux pensent à René Coty⁵⁵, déjà, mais il ne se présente pas. Pierre Le Verdier est très largement élu. Il devient aussi premier vice-président de la Fédération républicaine de la Seine-Inférieure.

Bien que très intéressé par la politique du pays, Pierre Le Verdier n'eut pas de carrière nationale : en 1898, il est pressé par le comte Alexis d'Argentré de se présenter aux législatives mais la présence de deux candidats trop proches (Folleville, député sortant, conservateur rallié à la République et Rouland, républicain de tendance pâle) le fait sagement renoncer. En 1912, ses amis le pressent à nouveau pour remplacer le sénateur Goujon, décédé. Pour expliquer son refus, il écrit dans son journal : « Pouvais-je m'éloigner des miens ? » En effet, son épouse était morte fin 1909, et leur dernière fille n'avait que 14 ans.

Après la guerre, il envisage de se présenter aux législatives, mais le scrutin de liste, présenté comme moyen de faire barrage aux socialistes et aux communistes, l'en empêche. Le même scénario se renouvelle pour les sénatoriales : Pierre Le Verdier, « écœuré » du procédé, dénonce le « syndicat des sortants ».

En mars 1927, devant près de trois mille personnes réunies au cirque de Rouen, place du Boulingrin, Pierre Le Verdier, âgé de soixante-treize ans, anime un meeting au cours duquel s'expriment quatre personnalités nationales⁵⁶. Mais il ne se présentera pas aux élections suivantes. Il se contentera d'influer sur les candidatures. C'est aussi à cette époque que ses amis militent pour lui obtenir la légion d'honneur. Plusieurs visites sont faites place Beauvau afin que la nomination de Pierre Le Verdier soit faite au titre de son action au

55. *Rouen-Gazette*, 15 août 1925.

56. Voir le compte rendu du *Journal de Rouen*, 7 mars 1927.

Conseil général avec à l'appui une pétition de l'ensemble de ses membres. Hélas, toutes les tentatives échouent. Finalement, on se résigne à accepter la nomination sur le quota réservé aux maires des communes rurales. La décoration lui sera remise en septembre 1933 par Monsieur Georges Bureau, ancien ministre, en présence du préfet, ainsi que de tous ses enfants et petits-enfants.

En 1934, jugeant que 80 ans est le bon âge pour la retraite, il choisit de ne pas se présenter aux cantonales. Il propose la candidature de son ami de toujours et maire voisin de Sainte-Foy, Olivier Costa de Beauregard. Faisant la campagne, il fait aussi ses adieux. Insérés dans son journal, se trouvent quelques mots jetés en brouillon sur un carré de papier comme pour préparer une allocution. Parmi ces mots, je relève : « grand bonheur/aimer son métier ».

Il me semble en effet que parmi ses très nombreuses activités, menées toujours avec ardeur et talent, celle qu'il considérait comme son métier et qui, de ce fait, avait sa prédilection, c'était bien la politique.



Le château de Belmesnil, demeure XVIII^e rehaussée d'un étage en 1885.

Pierre Le Verdier meurt en septembre 1935, au château de Belmesnil, entouré de ses enfants et petits-enfants qui se réunissaient tous les étés dans cette grande maison. Ce qui frappe chez Pierre Le Verdier, c'est à la fois la force de ses convictions, sa puissance de travail, l'énergie portée sur tous les fronts, l'excellence dans tous les domaines, son désir de servir. Sa rigueur dans les idées et les principes, tempérée par sa profonde humanité pour les personnes, est le trait de caractère qui séduit le plus chez lui. Pour ses descendants, il est devenu un exemple au même titre, et plus encore peut-être, que ceux qu'il nous a décrits et désignés comme tels.

Il y a encore beaucoup à découvrir et à dire de Pierre Le Verdier. Ce propos est bien trop bref et laisse de côté de nombreux documents,

beaucoup d'épisodes de son œuvre. Je serais heureux que cette présentation constitue une entrée en matière pour qui voudrait explorer plus à fond les documents le concernant. Les archives recueillies et exploitées par Pierre Le Verdier ont été déposées aux Archives départementales en 2005 avec l'aide de Madame Sentilhes. Nous avons conservé seulement les pièces concernant directement Pierre Le Verdier. Certaines d'entre elles, ont été copiées. Je pense notamment aux volumes manuscrits de l'histoire de nos familles, mais encore aux quatre volumes de son journal personnel⁵⁷ qu'il a agrémenté de multiples documents. Ils ont fourni la trame de ma présentation et je peux dire que Pierre Le Verdier, en excellent archiviste, avait remarquablement préparé ce travail.

57. Ce journal a été microfilmé par les Archives départementales de Seine-Maritime.

LA LÉSION, TÉMOIN DES MALADIES

par M. le Professeur Jacques HEMET

de la Faculté de Médecine de Rouen

(Séance du 8 décembre 2007)

Les lésions qui modifient notre organisme témoignent de l'existence d'une maladie. Elles sont aussi capables de délivrer, par l'étude de leurs formes, un message qui renseigne sur l'origine, la nature et l'évolution de l'affection. Il en découle une pratique largement répandue qui consiste, si la gravité de l'affection le justifie et si le siège de la lésion est accessible, à prélever un fragment de cette lésion pour confier son analyse à l'anatomo-pathologiste.

L'usage veut que les informations ainsi obtenues soient ensuite adressées directement au médecin traitant, laissant ainsi le plus souvent le malade dans l'ignorance du rôle joué par le pathologiste, et parfois même de son existence. La distance ainsi mise entre le malade et le pathologiste paraît cependant souhaitable, car il faut bien reconnaître que le compte rendu anatomo-pathologique risque de contenir de mauvaises nouvelles et qu'il est préférable, pour le malade, que ce compte rendu lui soit rapporté par le médecin qui connaît le mieux son état psychologique, autrement dit le médecin traitant.

Il n'en demeure pas moins que ce compte rendu est attendu par les cliniciens et les radiologistes qui réclament la confirmation de leur diagnostic, par les chirurgiens qui désirent évaluer leurs performances opératoires, mais aussi par les thérapeutes qui attendent la possibilité d'agir.

Il est intéressant de consulter l'histoire de la médecine pour découvrir les circonstances qui ont permis à l'anatomie pathologique de prendre place dans la pratique médicale.

Cette histoire de la médecine précise que les deux disciplines qui se partagent l'étude de la morphologie du corps humain, c'est-à-dire l'anatomie normale et l'anatomie pathologique, disciplines que l'on verrait volontiers se côtoyer et se compléter, présentent en réalité une évolution très différente.

L'anatomie normale qui décrit les formes de l'espèce humaine, formes identiques pour tous, se pratique depuis les temps les plus reculés de la médecine.

L'anatomie pathologique qui discerne les formes des maladies, formes différentes pour chacune d'elles, n'apparaît qu'au XVIII^e siècle.

Ce décalage résulte de l'évolution des valeurs attribuées aux formes, qu'elles soient normales et lésionnelles.

Les anatomistes, en particulier ceux de la Renaissance, disséquaient assez librement les cadavres récupérés sur les champs de bataille ou décrochés des potences. Ils eurent le mérite d'avoir démontré l'intérêt de la dissection pour découvrir et comprendre ce qui est masqué par la peau, mais aussi celui d'avoir combattu et vaincu les oppositions qui se manifestaient à l'encontre de la dissection et qui découlaient de certaines pratiques funéraires et de croyances religieuses. En effet, bien que la religion chrétienne ne fût pas opposée à la dissection, les historiens soulignent la confusion (citée par Raphaël Mandressi dans son livre *Regard sur l'Anatomie*) qui résulte de la prise de position de Boniface VIII à la fin du XIII^e siècle. Ce pape interdit, sous peine d'excommunication, une pratique funéraire qui se répand à l'époque des dernières croisades, et qui consiste à isoler les os du reste du corps pour en faire des sortes de reliques facilement transportables vers un lieu de sépulture choisi.

Cette interdiction, qui ne vise donc pas de façon explicite la dissection des corps à des fins anatomiques, trouble cependant les esprits, d'autant que la dissection se heurte à l'idée d'une résurrection des corps qu'annonce la résurrection du Christ et qu'exprime d'ailleurs l'imagerie religieuse du Jugement dernier.

La mutilation des morts reste donc pour certains un acte répréhensible, car l'intégrité de ce corps apparaît nécessaire pour atteindre dans de bonnes conditions le moment de franchir le seuil de l'éternité. Insistons toutefois sur le fait que la religion catholique n'interdit ni la dissection ni même la destruction des corps, cependant qu'elle maintient le côté charnel de la résurrection et fait de celle-ci la naissance d'une nouvelle vie à partir d'une âme qui, par ses fonctions essentielles, retrouverait alors la possibilité d'induire à nouveau les formes dont elle provient.

Il est intéressant de noter que les oppositions, soulevées par les croyances et les superstitions, sont néanmoins dépassées par le besoin de connaître et de comprendre, ce qui fait que la dissection se poursuit. Il n'en demeure pas moins que pendant ce temps, la signification de la lésion dans l'évolution des maladies a échappé aux réflexions médicales. Les courants scientifiques qui étudiaient les phénomènes de la vie et qui étaient susceptibles d'apporter leurs lumières n'ont pas saisi la complémentarité entre formes et fonctions, mais les ont opposées.

Le courant des naturalistes, qui s'appuie sur un esprit d'analyse, valorise les formes et considère que la différence des structures des êtres vivants permet de séparer les espèces voisines. Celui des biologistes, qui se fonde davantage sur l'esprit de synthèse, valorise les fonctions et prétend que la similitude des fonctions de ces êtres vivants permet de rapprocher des espèces différentes.

Il n'est donc pas très surprenant que se perpétue l'interprétation d'Hippocrate (460-377) et de ses disciples, qui considèrent la maladie comme un désordre des seules fonctions, auxquelles on attribue la gestion des humeurs. Ainsi, la santé résulterait-elle du bon équilibre des humeurs. La fonction curative de l'organisme serait assurée par l'expulsion des humeurs au niveau des émonctoires naturels. Le médecin, démuné de moyens thérapeutiques efficaces, essaie de copier la nature et agit dans le même sens, c'est-à-dire en prescrivant purgations, lavements, vomitifs et diurétiques auxquels s'ajoutent les saignées.

Cette attitude se retrouve dans les propos du médecin officiant dans *Le Malade imaginaire* qui, s'insurgeant du refus d'un clystère, déclare :

Un clystère que j'avais pris plaisir à composer moi-même, inventé et formé dans toutes les règles de l'art et qui devait faire dans les entrailles un effet merveilleux.

Je vous abandonne à votre mauvaise constitution, à l'intempérie de vos entrailles, à la corruption de votre sang, à l'âcreté de votre bile et à la féculence de vos humeurs. (Molière, 1622-1673).

Il faut donc attendre le XVIII^e siècle pour voir la médecine se transformer. Elle cesse alors d'être uniquement un art destiné à comprendre le malade, à donner un sens à la douleur et à justifier la mort pour tenter de devenir davantage une science capable de comprendre la maladie, de soulager la douleur, d'éviter la mort et donc de guérir sur la connaissance objective des phénomènes vitaux. C'est alors qu'apparaît, dans le contexte de ce siècle dit des Lumières, l'idée d'intégrer la morphologie des lésions dans l'interprétation de la maladie, c'est-à-dire de lier formes et fonctions.

Cette idée va naître, se développer et se confirmer à partir des autopsies qui vont se substituer aux dissections, mais avec un but et une technique bien différents.

Il est peut-être utile de rappeler les principales différences de ces deux pratiques médicales. La dissection des anatomistes reste une démonstration. Elle se déroule volontiers dans une ambiance théâtrale et attire à ses débuts autant les artistes que les médecins. C'est l'inventaire d'un corps sain, et il révèle toujours, à quelques variantes près, les mêmes données qui sont celles de l'espèce humaine. Elle s'intéresse surtout aux structures solides principalement faites d'os et de muscles, de nerfs et de vaisseaux, structures qui conditionnent les apparences et les expressions du corps que cherchent à reproduire les artistes. Ce sont aussi celles qui renseignent sur les « voies d'abord » recherchées par les chirurgiens.

L'autopsie des pathologistes est un geste médical, souvent secret, le plus souvent pratiqué en milieu hospitalier. C'est l'exploration d'un corps malade, un regard sur une vie, une recherche de vérité pour évaluer les capacités des médecins à identifier les maladies et pour juger de leurs traitements. Elle s'attarde surtout sur les viscères où se projettent de préférence les lésions, fournit pour chaque malade décédé des informations différentes qui permettent de comprendre la diversité des lésions qui conduisent à la mort.

*

L'histoire retient quelques noms qui ont marqué la naissance de l'anatomie pathologique. Celui d'un Hollandais, Hermann Boerhaave (1668-1738), qui fut l'un des premiers à évoquer un rapport possible entre les lésions observées sur des cadavres et la maladie. Fontenelle fit l'éloge de ce savant à l'Académie Royale des Sciences, en 1738.

Celui d'un Italien, Giovanni Morgagni (1682-1771) qui, par l'étude de cadavres, perçut qu'un lien précis existe entre les signes d'une affection et les altérations des organes observées à l'autopsie.

Celui d'un Français, Xavier Bichat (1771-1802), médecin de l'Hôtel-Dieu, qui préconisa un nouveau mode de pensée médicale basé sur la complémentarité des formes, des fonctions et des signes cliniques. Il mourut à 33 ans mais fut, malgré les tourments que lui infligea la Révolution, l'un des principaux artisans du rayonnement de la médecine française de cette époque. Flaubert écrit de lui : « La grande École de Médecine française est sortie du tablier de Bichat. »

Mais les anatomo-pathologistes rendent un hommage particulier à René Laennec (1781-1826), médecin de l'hôpital Necker. Celui-ci semble avoir été le premier à déceler, dans la lésion, l'existence précise d'un

message qui traduit la spécificité d'une maladie. Laennec perçoit, en étudiant certains malades décédés d'affections pulmonaires, que des lésions, en apparence aussi différentes que sont les granulations, les tubercules ou encore les excavations ou cavernes, mais contenant toutes la même matière comparable au lait caillé ou caséum, appartiennent sans exception à une seule maladie. Il considérait en effet que cette matière caséuse est le témoin d'une maladie spécifique, et que les différents aspects des lésions pulmonaires ne sont que des moments évolutifs différents d'une seule maladie. Il isola ainsi, sur des critères purement morphologiques, la tuberculose des autres maladies pulmonaires alors que le bacille responsable, encore inconnu, ne sera découvert qu'en 1882 par Koch.

La mise au point du microscope par Van Leeuwenhoek (1632-1723) se situe à la même époque, mais son utilisation quotidienne sera plus tardive. Elle permettra de pénétrer dans l'organisation microscopique des organes et des tissus. Les structures normales seront alors décrites par l'histologie. Les structures pathologiques microscopiques des mêmes tissus viendront s'ajouter aux données macroscopiques des autopsies.

C'est dans ce contexte animé principalement par la Médecine française que naît l'anatomie pathologique et si depuis elle s'enrichit des apports que lui procurent les autres disciplines scientifiques, elle demeure la discipline qui étudie les lésions.

*

L'intérêt porté aux lésions peut se limiter à la compréhension de la maladie mais il peut également s'étendre à la compréhension des événements de la vie auxquels nous sommes soumis. La lésion apparaît alors comme un élément de l'une des lois fondamentales de la vie, dite « loi de la continuité », qui fait que chaque événement qui concerne la vie est précédé puis suivi d'autres qui lui sont liés. Cette continuité est assurée par un ensemble de fonctions hiérarchisées et génétiquement déterminées qui, après avoir mémorisé le passé, assurent l'avenir mais s'expriment différemment dans le temps.

Certaines fonctions s'expriment dans l'avenir immédiat par le maintien des conditions d'une simple survie afin de persister dans le temps présent. Elles peuvent se traduire soit par l'adaptation de la différenciation des tissus, soit par la formation d'une lésion si les conditions de survie sont trop altérées. Dans les deux cas, la réponse de l'organisme se fait à partir du capital génétique disponible de l'individu. D'autres fonctions se projettent dans un avenir, qui cherchent à dépasser le temps d'une vie en assurant la reproduction. Elles utilisent les possibilités de la répartition hasardeuse des chromosomes, des mitoses réductionnelles des gamètes.

D'autres, enfin, appartiennent à l'avenir éloigné et visent à résister aux modifications de l'environnement par l'adaptation : elles dessinent les chemins de l'évolution et utilisent les mutations.

Dans ce contexte, la lésion devient une modification transitoire d'un tissu ou d'un organe qui cherche à maintenir ou à rétablir les conditions d'une survie immédiate dans un environnement conflictuel où d'autres organismes soumis aux mêmes règles cherchent également le maintien de leur continuité.

Ces luttes continuelles et inévitables opposent donc nécessairement un agent considéré comme pathogène, venu le plus souvent du monde extérieur, responsable de l'altération ou de la destruction d'un territoire de l'organisme et qui correspond à l'agression, avec un organisme qui cherche à rétablir l'intégrité de son corps dans une réaction instinctive de défense qui se traduit par une réparation.

La prise en compte plus ou moins sélective de l'un ou de l'autre de ces composants explique les orientations différentes des pratiques du légiste et du pathologiste. Le légiste intervient dans les enquêtes policières ; il apparaît d'ailleurs fréquemment sur nos écrans et évolue avec aisance ou désinvolture parmi les tables d'autopsies recouvertes de cadavres meurtris. Il s'intéresse principalement à l'agression pour en évaluer la nature et la responsabilité. Le pathologiste se préoccupe de la réparation et analyse les lésions dans le but de percer le secret de la maladie, de concevoir son évolution et d'orienter la décision thérapeutique.

*

L'analyse d'une lésion, qu'elle provienne d'une autopsie, d'une pièce opératoire ou d'une biopsie, nécessite une transformation préalable pour donner accès au domaine de la microscopie. En effet, s'il est possible d'identifier certaines lésions par le simple examen à l'œil nu, dit examen macroscopique, le plus souvent, il est indispensable d'étudier l'organisation des tissus et des cellules à l'échelle microscopique.

L'examen oblige alors à ce qu'un ou plusieurs prélèvements pris sur le malade ou repris d'une pièce opératoire soient transformés par le travail de techniciens en une coupe fine qui apporte à la fois la transparence et le contraste indispensable pour être lue au microscope.

Ces transformations réclament l'organisation d'un service spécialisé ; elles s'échelonnent sur plusieurs jours et comportent successivement :

- la fixation pour maintenir l'intégrité des structures ;
- l'inclusion pour donner la rigidité nécessaire à la microtomie ;
- la section d'une coupe d'une épaisseur de 3 à 5 μ m ou millièmes de millimètre ;
- la coloration pour tracer le contour des structures selon leur nature.

Cette coloration pourra être complétée ou remplacée par des réactions chimiques ou immunologiques qui indiquent la présence et la localisation de corps ou d'anticorps, témoins de certaines affections.

*

Les coupes microscopiques ainsi effectuées sont ensuite examinées par le pathologiste. La démarche comprend trois étapes qui successivement sont :

- la perception qui décèle les événements pathologiques ;
- l'interprétation qui donne un sens à ce qui est perçu ;
- la transcription qui deviendra le compte rendu.

Chacune de ces étapes présente ici quelques particularités. *La perception* est une réponse à l'intention de découvrir ; elle comporte un échange avec l'objet étudié et réclame la quête d'une l'information. Elle permet ainsi de distinguer le normal du pathologique, et de recevoir la révélation éventuelle d'un message. Notons que la faculté de percevoir n'est pas la même pour tous, ce qui explique les différences qui peuvent apparaître entre deux pathologistes pour une même lésion. *L'interprétation* vient ensuite donner une signification au message perçu. Cette signification découle du rapprochement qu'il est possible de faire entre la lésion et l'une des affections déjà connues et affichées dans la liste exhaustive des maladies que l'on nomme nosologie. Ce rapprochement s'appuie sur la cohérence qui normalement existe entre forme et fonction. Cette cohérence peut être considérée comme un langage, et il est aujourd'hui admis qu'une fonction ne peut exister sans une forme qui la sous-tende mais aussi sans qu'un lien particulier et logique ne s'établisse entre eux. Ainsi, à partir d'une fonction, il est possible de concevoir la forme qui la soutient et, à partir d'une forme, de soupçonner la fonction qui l'induit.

Ce lien entre forme et fonction est parfois très apparent. La fonction d'assimilation ou d'échange se rattache aux formes arborescentes qui multiplient les surfaces de transfert. C'est ainsi que les altérations des ramifications des bronches d'un poumon, des villosités d'un placenta ou d'un réseau vasculaire ont un rapport évident avec les modifications de leurs fonctions de transfert. De même, à l'échelle cellulaire, les modifications des membranes plissées à l'extrême des organites intracellulaires, qui sécrètent ou qui absorbent, traduisent l'altération de leurs fonctions de diffusion. La fonction d'isolement ou d'exclusion s'aide, à l'inverse, des formes sphériques qui réduisent au maximum les possibilités de contact pour un même volume. Ainsi les formations kystiques comme celles des follicules ovariens semblent-elles bien traduire un souci de protection. Ainsi les suppurations pour éviter leur

diffusion se circonscrivent-elles et forment-elles alors des abcès collectés que limite une enveloppe inflammatoire, ce qui permettra secondairement de les ouvrir, de les drainer et de les guérir plus facilement.

Ce lien entre forme et fonction est parfois masqué au niveau des lésions, mais il existe et cette écriture instinctive, nécessairement présente dans les lésions, mérite d'être décryptée pour en saisir le message. C'est bien là, le rôle essentiel du pathologiste : les lésions ne sont donc ni de simples déformations passives d'une anatomie normale, ni des modifications passagères d'une différenciation, mais l'expression morphologique des fonctions qui se trouvent activées ou inhibées, ou encore transformées par la maladie, et que le pathologiste essaie de décrypter.

L'examen se termine par la *transcription* des informations recueillies. Il s'agit d'établir un compte rendu daté, signé, codé et sécurisé qui sera adressé au médecin traitant. Il faut que ce compte rendu soit précis et complet, c'est-à-dire qu'il doit contenir toutes les informations nécessaires aux décisions thérapeutiques, mais qu'il se veut aussi compréhensible même pour le malade. Il est ensuite géré, et cette gestion prend aujourd'hui un nouveau visage grâce au développement de l'informatique.

L'informatique, en permettant d'associer texte et images, donne la possibilité de faire, pour chaque observation, un dossier médical complet et, puisque la qualité des images numérisées a rejoint la définition de l'optique, que leur acquisition et leur transfert sont devenus faciles, il est possible, par la multiplication de ces images, de réaliser la copie intégrale d'une coupe pour en faire une lame virtuelle susceptible d'être transférée et reconstituée à distance par Internet. Les données informatiques permettent ainsi :

- de réaliser pour chaque cas un suivi précis des informations concernant un malade ;
- de mener à partir d'un groupe de malades des enquêtes épidémiologiques ;
- de partager des informations au cours de confrontations avec les disciplines cliniques pour discuter des décisions thérapeutiques ;
- de solliciter l'avis d'un autre collègue pathologiste où qu'il se trouve, pour partager la responsabilité d'un diagnostic rare ou difficile.

Après avoir été identifiées, les lésions sont mémorisées ; la rencontre occasionnelle d'une maladie permet de saisir l'un de ses moments évolutifs. Les rencontres répétées multiplient ces moments, et il devient alors possible par leur regroupement de décrire toute l'évolution d'une affection. Il est ainsi réalisé, à l'intention de ceux qui exercent cette discipline, un immense inventaire de toutes les variétés de lésions selon

leur étiologie, leur mécanisme et leur topographie, inventaire qu'il leur faudra assimiler durant une formation relativement longue puisqu'elle peut atteindre et souvent dépasser un bac +12. Il est donc nécessaire d'essayer d'en proposer une version simplifiée en prenant la liberté d'oublier les particularités des diverses affections, pour les considérer comme des manifestations des fonctions qui assurent la continuité de la vie. Ainsi conçue, la lésion aura, suivant les forces en présence, la possibilité d'évoluer selon trois schémas.

Le premier schéma, celui que souhaite le médecin pour son malade, verra apparaître réparation et guérison. Cette réparation débute avec la délimitation du foyer lésionnel par des remaniements vasculaires. Il se produit l'oblitération des vaisseaux ouverts par l'agression et l'activation d'un nouveau réseau vasculaire responsable des signes classiques de l'inflammation : chaleur, rougeur, œdème et douleur. La réparation se poursuit et, dans les jours suivants, associe simultanément :

- une détersion ou nettoyage du foyer par l'élimination des tissus détruits ou étrangers, détersion confiée à des cellules capables de lyse et de phagocytose ; et

- une coaptation ou comblement des pertes tissulaires par un tissu transitoire d'allure embryonnaire, appelé blastème, et peuplé de cellules dont certaines retrouvent le potentiel des cellules souches.

Nettoyage et comblement sont d'ailleurs les gestes du chirurgien qui nettoie puis réunit par une suture les berges d'une plaie béante pour faciliter sa cicatrisation. Le processus se termine par la régénération des tissus lésés, témoin de la guérison. Cette stimulation réparatrice, qui restitue de façon précise les formes et les fonctions détruites par l'agression, est une manifestation instinctive dont l'activation et la neutralisation restent mystérieuses. Elle sait, en effet, débiter et s'arrêter quand il le faut. Elle réclame l'existence d'une mémoire tissulaire qui se doit d'être écrite par un langage génétique et qui, par sa présence, permet le rétablissement de la forme et de la fonction des territoires détruits, n'en autorisant que la seule reconstruction. Cette mémoire commet parfois quelques imprécisions. Elle laisse alors apparaître des cicatrices hypertrophiques, si elle fournit trop de matériel, ou atrophiques, si elle n'en fournit pas assez. Elle peut même garder le souvenir de l'agresseur en donnant à l'organisme la possibilité de répondre ultérieurement à une agression similaire, par des réactions excessives dites d'hypersensibilité ou d'allergie.

Le deuxième schéma est une défaite lorsque l'extension de l'agression conduit à la mort par l'inhibition des fonctions vitales. Il importe de rappeler que la mort qui survient dans ce contexte est certes précédée de lésions sévères susceptibles d'expliquer sa survenue, mais la mort,

en elle-même, n'a pas de traductions morphologiques qui l'identifient lorsqu'elle survient. La mort n'est pas une lésion. Le médecin qui veut s'en assurer recherche une cessation des fonctions principales de la vie : la perte de la conscience, l'absence de la respiration, l'arrêt de la circulation. « La vie est la somme totale des fonctions qui résistent à la mort », écrivait déjà Bichat.

Le troisième schéma est l'enlèvement ou passage à la chronicité. Cette situation est certainement l'une des plus préoccupantes car, non seulement elle inscrit la lésion dans la durée, mais elle fournit la possibilité d'un dérapage par lequel risque d'apparaître le phénomène tumoral. Lorsqu'une action pathogène se maintient de façon permanente ou encore lorsque l'organisme ne peut réaliser l'une des deux étapes préparatoires et indispensables à la cicatrisation, c'est-à-dire le nettoyage ou le comblement des pertes tissulaires, les tentatives de régénération échouent et laissent la lésion évoluer dans la chronicité. Au fil du temps, parfois après de longs délais comptés en mois ou en années, la persistance du processus pathologique, qui maintient en éveil les gènes responsables du renouvellement et de la différenciation des cellules, favorise ce dérapage. Tout se passe comme si la cellule perturbée par une sollicitation permanente était capable soit spontanément, soit avec l'action facilitante de certains facteurs dits oncogènes, qu'ils soient acquis ou congénitaux, de se transformer et de laisser apparaître une nouvelle maladie caractérisée par le désordre définitif de l'expression des formes et des fonctions, qui sera alors celui de la cancérisation. Cette transformation est un phénomène évolutif et de gravité progressive ; elle est d'abord appelée dysplasique, c'est-à-dire précancéreuse, puis devient avec le temps néoplasique, autrement dit véritablement cancéreuse. Le cancer apparaît comme une maladie nouvelle qui se substitue ou se surajoute à la maladie initiale et qui est l'œuvre de l'organisme agressé. Nombreux sont les exemples qui traduisent une telle transformation. Il en est ainsi :

- des modifications de la muqueuse bronchique continuellement irritée par la fumée ;
- des altérations de la muqueuse colique au cours de certaines inflammations chroniques des intestins ;
- des remaniements des travées hépatiques d'une hépatite chronique virale ou alcoolique ;
- des irritations de la plèvre par les fibres de l'amiante ;
- des modifications de la peau brûlée par trop de soleil ;
- de l'irritation d'une vessie par certains colorants, comme les dérivés de l'aniline, ou par des parasites comme les bilharzies ;
- des séquelles trophiques permanentes d'une irradiation meurtrière ou accidentelle ;

- ou encore de la transformation de la muqueuse du col utérin sous l'influence d'une infection par certains *papillomas virus* qui se sont intégrés dans le génome cellulaire par une contamination au moment des premiers rapports sexuels, pour une cancérisation qui apparaît vers 50 ans.

Les problèmes posés par cette transformation tumorale sont l'une des principales difficultés rencontrées par le pathologiste qui, à travers les prélèvements, interviendra à deux niveaux :

- soit pour identifier des lésions dysplasiques, dites précancéreuses, dont le dépistage et le traitement peuvent souvent assurer de la guérison ;
- soit pour confirmer l'existence de lésions néoplasiques, et alors en préciser la nature, l'origine et l'extension afin de donner aux cliniciens la possibilité d'envisager un traitement.

*

La participation du pathologiste s'appuie sur les anomalies morphologiques des cellules tumorales. Il existe en premier lieu des *anomalies de l'aspect* des cellules cancéreuses qui modifient leurs formes. Elles présentent de multiples bizarreries qui, fort heureusement, permettent de les repérer parmi les cellules saines et d'en faire le dépistage. Il existe ensuite des *anomalies du comportement* qui sont responsables de la dissémination des cellules dans l'organisme. La cellule tumorale devient indépendante et se dissocie de ses voisines. Elle s'écarte volontiers de son territoire pour infiltrer et envahir les tissus voisins. Elle devient même capable de quitter son site d'origine pour rechercher de nouveaux territoires d'accueil, de s'y implanter et de s'y développer pour former de nouvelles colonies ou métastases. Il existe enfin des *troubles du renouvellement* des cellules qui sont responsables de l'augmentation de volume du foyer tumoral. Dans des conditions normales, le volume d'un organe se stabilise par l'équilibre des naissances et des morts cellulaires. Dans un tissu tumoral, cet équilibre n'existe plus.

Contrairement à ce que l'on croit, le tissu tumoral se multiplie mal et s'il se multiplie il ne rivalise pas avec des tissus normaux, en particulier avec les tissus jeunes, embryonnaires ou fœtaux. En revanche le tissu tumoral ne sait pas mourir. Il faut rappeler que la mort d'une cellule se fait habituellement par « apoptose ». Ce mot, qui se réfère à la chute des feuilles à l'automne, correspond à la disparition programmée, individuelle et silencieuse des cellules usées. Ce moment qui marque la fin d'une vie cellulaire dépend d'une zone particulière des chromosomes appelée télomère, et qui subit à chaque division une certaine usure.

La cellule normale use ses télomères et, après environ 60 à 100 divisions, elle entre alors en sénescence et meurt par apoptose. La cellule

tumorale a la capacité de maintenir ou de reconstruire ses télomères ; elle garde ainsi une capacité à survivre ; elle est immortelle et semble pouvoir jouir d'une éternelle jeunesse.

*

Au total, le monde des lésions reste complexe. Elles sont certes les témoins d'une maladie, mais plus encore une réponse aux fonctions instinctives qui cherchent à garantir notre survie. Parmi les réponses de l'organisme, figurent celles qui reconstruisent le vivant tel qu'il est, et qui utilisent les fonctions et les formes venues d'un génome normal. En effet, un génome normal est seul capable de fournir les informations utiles pour qu'une reconstruction tissulaire soit identique à celle du tissu initial. Mais certaines réponses, comme celles qui apparaissent dans les tumeurs, ne suivent pas le même chemin. Les voies habituelles de la réparation leur étant fermées par le passage à la chronicité, elles ouvrent de nouveaux registres et s'égarant – c'est là une supposition – dans la caricature des autres mécanismes qui participent à la continuité de la vie, et qui sont ceux de la reproduction et de l'adaptation. Cette supposition offre l'avantage de regrouper l'ensemble des lésions dans un même processus, celui d'une dépendance aux lois imposées par la continuité des phénomènes qui gouvernent la vie. Il n'est donc pas surprenant d'y voir apparaître les remaniements progressifs des chromosomes et des gènes, qui sont ceux du processus tumoral, quand la cellule altérée par la chronicité commet l'erreur de rechercher les voies qui, pour elle, seront des impasses car seulement accessibles aux cellules germinales. Il est intéressant de noter que les seules tumeurs, bien qu'exceptionnelles, dont l'on voit parfois spontanément stopper l'évolution et guérir, même après avoir métastasé, sont des tumeurs embryonnaires issues de cellules germinales ou souches.

*

Il persiste donc de vastes domaines inexplorés pour compléter la compréhension des informations contenues dans la forme des lésions. Pour y parvenir, l'anatomie pathologique conservera la mission de transférer sur les formes les nouveaux codes de lecture que proposeront les découvertes des disciplines scientifiques dites du savoir, comme le sont la chimie, l'immunologie ou la génétique, lesquelles permettront de décrypter de nouveaux messages. Mais elle conservera aussi toutes les richesses de la méthode anatomo-clinique établie par Bichat, fondée sur l'observation, l'intuition et l'expérience ce qui en fait, me semble-t-il, une discipline privilégiée, enrichissante et souvent captivante.

ÉLOGE DE LA VERTU

L'exactitude

par M. Marc VENARD

Vice-président de l'Académie

(Séance des Prix du 15 décembre 2007)

Au moment de faire leur éloge, tant de vertus se présentent à notre esprit. Mais aussi tant d'entre elles ont déjà été louées par mes prédécesseurs. Aussi, renonçant à traiter des trois vertus théologiques – Dieu seul pourrait le faire – ou des quatre vertus cardinales – il faudrait porter la pourpre – ou même des sept vertus morales – serais-je bien sûr de les pratiquer ? –, j'ai choisi de faire sortir de l'ombre une vertu modeste, un peu sèche au premier abord, l'exactitude.

Dans le dictionnaire de Littré, l'exactitude est définie simplement : « qualité de la personne qui est exacte. » Si ensuite je consulte le *Trésor de la Langue française*, je trouve une définition très semblable, mais j'apprends avec surprise que le mot n'est pas très ancien : il est apparu seulement au xvii^e siècle, à partir de l'adjectif exact (prononcer *egza* ou *egzakt* ? ça se discute). Certains auteurs auraient alors proposé de dire exactesse (comme on dit justesse), ou exacteté (comme on dit pauvreté) ; c'est finalement le suffixe latin -ude, relativement rare en français, qui l'a emporté, comme dans habitude ou solitude. Nous savons que ce suffixe a encore de l'avenir devant lui : une candidate à l'élection présidentielle, enthousiasmée par la grande Muraille de Chine, n'en a-t-elle pas salué la « bravitude » ?

Mais revenons à notre vertu.

Dans l'usage le plus courant, l'exactitude se rapporte au temps. La vertu d'exactitude consiste à respecter l'heure dite, et cela quelle que soit la personne avec qui le rendez-vous a été fixé. Le proverbe bien connu « l'exactitude est la politesse des rois » dit assez le caractère égalitaire de cette vertu. Mais elle ne doit pas être à sens unique. On me racontait, dans mon enfance versaillaise, que Louis XIV avait coutume de dire « J'ai failli attendre » ; car nous savons aussi, par Saint-Simon, que toutes ses journées étaient réglées avec une ponctualité parfaite. Voilà pourquoi, sans doute, le mot exactitude est apparu au XVII^e siècle, quand les montres portables se sont généralisées.

Toutefois, c'est au XIX^e siècle que l'exactitude a connu un nouveau développement.

Très précisément, avec l'avènement des chemins de fer. Parce que les premières lignes étaient à sens unique et qu'il fallait éviter que deux trains se rencontrent. Puis, avec la complexité croissante des réseaux et des correspondances, les compagnies de chemin de fer ont dû s'astreindre à des horaires très précis, à la minute près. J'ai sous les yeux une affiche annonçant l'« ouverture du chemin de fer de Paris à Rouen et au Havre, le 22 mars 1847 ». Les trains partent de Paris à des heures simples, 7 h, 10 h, midi. Mais ensuite, quelle précision, dans le « tableau indicatif des heures d'arrivée et de départ des trains » ! Le train de 7 heures par exemple, qui fera 17 arrêts entre Paris et Rouen, et 11 autres entre Rouen et Le Havre – je ne retiens que les principaux –, sera à Poissy à 7 h 48, à Mantes à 8 h 46, à Vernon à 9 h 25, à Oissel à 10 h 38, à Rouen Rive-Droite à 11 h 10, à Yvetot à 12 h 33, à Beuzeville à 1 h 19, et enfin au Havre à 2 h (on ne disait pas encore 14 heures). Quatre heures pour aller de Paris au Havre, une moyenne de 55 km à l'heure. Nous pensons faire mieux depuis. Mais la SNCF, qui s'enorgueillit de transporter ses « clients » à des vitesses de 300 km à l'heure, n'a-t-elle pas perdu, sur les longs trajets comme sur les plus courts, sa vertu d'exactitude ? Alors même que moins rapide que l'avion, moins souple que l'automobile, le chemin de fer aurait, en respectant les horaires, un atout qu'il est seul à pouvoir posséder.

L'exactitude a son héros. C'est Philéas Fogg, le voyageur inoubliable du *Tour du monde en quatre-vingts jours*, le chef-d'œuvre de Jules Verne. Vous connaissez l'histoire de ce pari fou conclu avec les membres d'un club londonien. Nous sommes en 1872. En utilisant tous les moyens de transport alors en usage, M. Fogg, parti le 2 octobre à 20 h 45, s'engage à être de retour le 21 décembre à la même heure. Le voyage se déroule, semé des aventures les plus palpitantes. Arrive l'échéance fatidique ; ce jour-là, la tension est extrême. Coup de théâtre, le héros qui, une heure auparavant, croyait avoir perdu son pari, se présente à l'entrée du club :

« Me voici, Messieurs. » Et le romancier de conclure : « L'excentrique gentleman avait déployé dans cette affaire ses merveilleuses qualités de sang-froid et d'exactitude. »

Une merveilleuse qualité, l'exactitude, mais qui ne se limite pas à la précision horaire. Il convient qu'elle préside à l'accomplissement de toutes tâches. « Faire aujourd'hui ce qu'on ne pourra plus faire demain », dit encore la sagesse populaire. « Il est l'exactitude personnifiée », cette locution est encore relevée dans le *Trésor de la Langue française*. Les Grecs exprimaient très bien cela par le mot *kairos*, que l'on peut traduire ainsi : le moment convenable ou opportun, le temps favorable, celui qu'il ne faut pas laisser passer. Dans ce cas, l'exactitude est une vertu de chef, aussi bien que de subordonné. Mais c'est à ce dernier que pensait Pierre Corneille quand il écrivait ces beaux vers :

Et quand l'obéissance a de l'exactitude
Elle voit que la gloire est dans la promptitude.

Ce serait pourtant faire grand tort à la vertu d'exactitude que de l'enfermer dans le seul respect du temps. Toute aussi importante est l'exactitude de la pensée, et encore plus précisément, celle du discours. *Le Trésor de la Langue française* donne de notre vertu, une deuxième définition : « respect scrupuleux de la vérité ». Cette fois, c'est Malebranche qu'il faut citer : « L'exactitude de l'esprit n'a presque rien de pénible. » Mais permettez à un historien de vous dire que si l'exactitude n'est pas pénible, elle n'est certes pas facile.

Ce n'est pas le lieu de décrire la longue évolution par laquelle l'histoire s'est dégagée de la fable. Et il n'est pas sûr que la victoire soit acquise quand on voit comment, dans certains pays, on ne cesse de la réécrire. Lors d'un voyage en Russie, en 1997, notre guide moscovite avait eu cette jolie formule : « En Russie, même le passé est imprévisible. » Aux dernières nouvelles, c'est encore vrai aujourd'hui. Mais chez nous, je me souviens d'avoir dû, il y a quelques années, batailler contre des « scénographes » qui, pour aménager un monument historique, tordaient la vérité des faits pour les dramatiser. J'eus bien de la peine à leur faire admettre que l'histoire était une science soucieuse d'exactitude, qu'on ne pouvait pas déformer à sa guise, même s'il est vrai que cette exactitude est toujours sujette à révision.

Il en va de même pour le langage. Ce n'est pas dans une académie, dont une des missions est la défense de la langue française, que je l'apprendrai. Mais qui se soucie encore, parmi les journalistes et les hommes politiques, de l'exactitude des mots et des concepts qu'ils emploient. Souvent, ce sont de mauvaises traductions qui en sont

responsables, comme lorsque l'on s'obstine à appeler « administration » ce qui est en réalité le gouvernement des États-Unis d'Amérique. Plus souvent, c'est l'ignorance qui, lorsqu'il y a du brouillard sur les routes, fait parler de conditions « climatiques » au lieu de « météorologiques ». Enfin, de plus en plus souvent, l'exactitude est victime de l'inflation verbale chère aux média comme aux tribunes : toute rencontre de gouvernants est un sommet, toute journée est historique, tout massacre un génocide. Devant ce phénomène, je voudrais dire mon admiration pour un grand aîné, décédé il y a peu. Je veux parler de René Rémond, dont on a si souvent entendu les commentaires sur l'actualité politique ou les avis sur nos problèmes de société (comme on dit). Cet homme avait l'art de l'expression juste ; pour moi, il reste comme le modèle de l'exactitude intellectuelle.

Avant d'achever cet éloge, je voudrais dédouaner notre Académie, toutes les académies même, d'une accusation qui pèse sur elles, à cause d'une expression fort regrettable. Vous savez que dans bien des réunions, savantes ou pas, dans ces colloques qui font fureur, on s'excuse aisément de commencer en retard en parlant de « quart d'heure académique ». Mauvaise excuse, usage absurde, qui fait que le programme est inéluctablement perturbé, aux dépens de ceux qui doivent parler les derniers. Eh bien, cette expression ne doit rien à nos académies, parisiennes ou provinciales ; elle nous vient de l'étranger, j'oserais même dire de l'Allemagne, où les termes académie et académiques étaient et sont encore beaucoup plus répandus que chez nous. L'exactitude est une vertu qui vaut aussi pour les académies, pour la nôtre en particulier, et je le dis volontiers en présence du président Robert Soyer qui s'est montré, toute cette année, fort attentif sur ce point.

Un souci d'exactitude, pour respecter la suite de notre séance, m'invite maintenant à me taire. Je vous remercie de m'avoir écouté.

**HOMMAGE
DE LA COMPAGNIE
À SES MEMBRES DÉCÉDÉS**

2007

Les principes de la morale sont les mêmes à toutes les époques et à tous les lieux. C'est pourquoi le gouvernement des États-Unis d'Amérique, par son caractère démocratique, a toujours eu pour but de faire passer les principes de la morale dans les lois de son pays. C'est ainsi que l'on voit dans la Constitution de ce pays, les principes de la morale appliqués à tous les pouvoirs de l'État. C'est ainsi que l'on voit dans la Constitution de ce pays, les principes de la morale appliqués à tous les pouvoirs de l'État. C'est ainsi que l'on voit dans la Constitution de ce pays, les principes de la morale appliqués à tous les pouvoirs de l'État.

BOUQUIN

DE LA CONSTITUTION

DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le but de ce bouquin est de faire connaître les principes de la morale qui ont servi de base à la Constitution des États-Unis d'Amérique. C'est ainsi que l'on voit dans la Constitution de ce pays, les principes de la morale appliqués à tous les pouvoirs de l'État. C'est ainsi que l'on voit dans la Constitution de ce pays, les principes de la morale appliqués à tous les pouvoirs de l'État. C'est ainsi que l'on voit dans la Constitution de ce pays, les principes de la morale appliqués à tous les pouvoirs de l'État.

Le but de ce bouquin est de faire connaître les principes de la morale qui ont servi de base à la Constitution des États-Unis d'Amérique. C'est ainsi que l'on voit dans la Constitution de ce pays, les principes de la morale appliqués à tous les pouvoirs de l'État. C'est ainsi que l'on voit dans la Constitution de ce pays, les principes de la morale appliqués à tous les pouvoirs de l'État. C'est ainsi que l'on voit dans la Constitution de ce pays, les principes de la morale appliqués à tous les pouvoirs de l'État.

Le but de ce bouquin est de faire connaître les principes de la morale qui ont servi de base à la Constitution des États-Unis d'Amérique. C'est ainsi que l'on voit dans la Constitution de ce pays, les principes de la morale appliqués à tous les pouvoirs de l'État. C'est ainsi que l'on voit dans la Constitution de ce pays, les principes de la morale appliqués à tous les pouvoirs de l'État. C'est ainsi que l'on voit dans la Constitution de ce pays, les principes de la morale appliqués à tous les pouvoirs de l'État.

ANDRÉ GRÉGOIRE

1908-2005

Évoquer la mémoire d'un confrère disparu est d'autant plus émouvant qu'André Grégoire était pour moi un ami proche qui, très discret de tempérament, a cependant joué un rôle important dans notre cité et notre département. Élève de Paul Bigot à l'École supérieure des Beaux-Arts de Paris, diplômé architecte en 1935, puis en 1941 comme spécialiste de la restauration des Monuments anciens, il connut des temps difficiles, la crise économique des années trente peu favorable à notre profession, la guerre, puis les difficultés d'une reconstruction d'une ampleur sans précédent dans les deux petites villes de notre région où il s'était fixé, Aumale et Neufchâtel-en-Bray.

Il fut appelé en 1948 à succéder à Paul Franchette pour certaines de ses missions, puis en 1953 pour la totalité de ses fonctions d'« architecte ordinaire » des Monuments historiques de la Seine-Maritime (à noter qu'il s'agit du titre exact de ce temps). Il lui fallut donc résider à Rouen. C'est en 1963 que je le rencontrai pour la première fois ; étant architecte à l'atelier d'urbanisme de la ville de Rouen, je fus chargé par notre directeur, François Herr, de lui présenter pour avis les dossiers de permis de construire de sa compétence, nombreux à Rouen. Sa salle de séjour, habilement aménagée, était aussi son bureau, avec une vue magnifique sur la cathédrale.

Les compétences exigées d'un architecte des Monuments historiques nécessitent des connaissances en histoire de l'art, en technique de restauration mais aussi d'avoir un goût sûr. André Grégoire possédait toutes ces qualités et exerçait son art avec passion, je l'affirme, bien qu'il fût d'un tempérament très réservé. J'ai beaucoup appris auprès de lui. Au travail traditionnel d'entretien et de réparation des édifices protégés s'ajoutaient l'application des lois et règlements promulgués à diverses époques mais principalement depuis la guerre, et la représentation active du service dans de nombreuses commissions préfectorales ainsi que des relations avec les collectivités locales.

André Grégoire remplissait ces différentes fonctions avec courtoisie et fermeté, deux qualités qu'il savait concilier. Il m'est impossible de citer toutes les œuvres auxquelles il a participé, y compris les interventions d'urgence, les jours de tempête par exemple. J'évoquerai seulement la restauration des ruines de la première église du Mont-aux-malades,

du colombier de Boos et la reconstitution partielle du couvent des Bénédictines, place de la Rougemare, afin de créer un deuxième accès à la Gendarmerie. C'est évidemment le chantier de la cathédrale, sous l'autorité d'Albert Chauvel, puis d'Yves-Marie Froidevaux qui constitue la partie la plus prestigieuse de son activité, au-delà même de son départ en retraite, tant il était estimé. Ce fut aussi le moment où il fut chargé par l'UNESCO d'une expertise du patrimoine ancien de Saint-Louis-du-Sénégal et de l'île de Gorée.

André Grégoire était un dessinateur et un aquarelliste de grand talent. Il sut faire face à toutes les difficultés, avec l'aide de son épouse très cultivée qui était aussi sa secrétaire, prématurément disparue.

André Grégoire était Chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre des Arts et Lettres. Il avait été élu à l'Académie en octobre 1977 et avait prononcé son discours de réception en mars 1978, consacré à « la cathédrale » essentiellement gothique, replacée dans son contexte social, technique et religieux auquel s'ajoute une dimension symbolique et mystique propre à la civilisation de l'Occident médiéval. Des engins de levage à la musique sacrée, tous les éléments de cet univers sont évoqués avec conviction et simplicité.

Un autre devoir s'imposait à André Grégoire : le 18 juin 1983, il prononça l'éloge d'Yves-Marie Froidevaux, architecte en chef et inspecteur général des Monuments historiques, à l'œuvre considérable et qui eut le grand mérite de faire consolider la flèche de notre cathédrale, en grand péril. « L'homme était attachant à plus d'un titre et en technicien averti, il défendait les métiers et les valeurs traditionnels », nous dit André Grégoire. Un profond accord de pensée existait entre ces deux hommes.

Enfin, la conférence « Rencontre en Campania », en 1987, fut l'occasion, pour André Grégoire, de faire l'éloge de l'enseignement qu'il avait reçu à l'École des Beaux-Arts de Paris, ses « ateliers » dirigés par des maîtres respectés, le concours du « Prix de Rome », les séjours en Italie, « réalisation d'un rêve » pour les jeunes architectes de sa génération. L'auteur conclut sur la découverte des ruines de Pompéi, évoquant le souvenir d'une jeune fille « Flora de Stabies » qui a laissé son image dans les cendres brûlantes du volcan, un peu à l'écart de la ville, figurée sur un mur de sa villa.

Architecte, dessinateur et peintre, notre ami savait aussi être un poète.

Alain GASPÉRINI

CLAUDE HELLOUIN DE MÉNIBUS

1921-2007

Lorsque, selon l'usage de notre académie, le vice-président Claude de Ménibus dut prononcer « L'éloge de la vertu » au cours de la séance de remise des prix, il choisit pour thème de son discours : « La vertu de l'Académie et la vertu des académiciens ».

Pour lui, la vertu de l'Académie, comparée à d'autres sociétés savantes, c'est d'apporter un élément de *pluridisciplinarité* qui permet d'aborder dans nos réunions les différents aspects d'un même problème, d'un sujet de discussion ou même de la vie d'un personnage.

Appliquons donc à la personne de Claude de Ménibus sa propre définition. Et plutôt que de suivre la stricte chronologie, dissociions les multiples *facettes* de sa riche personnalité. Nous verrons que sous le couvert d'une apparente timidité et d'une modeste courtoisie, il pensait essentiellement à son devoir de tenir le rang que lui conféraient sa naissance, son éducation, ses principes moraux, sa formation professionnelle...

La naissance et la Famille

Claude Hellouin de Ménibus était issu d'une vieille famille normande, et plus précisément du village de Mesnilbus dans la Manche, arrondissement de Coutances. Il comptait dans son arbre généalogique Jean Héllouin, sieur de Mesnilbus et du Bocage, qui vécut vers 1480 et dont les Armes étaient : « d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles du même et en pointe d'un fer de lance d'argent (couronne de marquis). » Dans cette lignée, des personnages ont occupé des fonctions de responsabilité parlementaires et libérales.

Le père de Claude, Robert de Ménibus, ancien élève de l'École polytechnique, fut un industriel qui dirigea d'importantes usines de textile, et notamment les filatures de coton de Déville et d'Oissel. Il fut désigné par ses pairs comme président du Syndicat national cotonnier. Il occupa des postes à responsabilités dans l'Industrie cotonnière et à la Chambre de commerce et d'industrie de Rouen. D'une grande sensibilité, très humain, il était ce qu'on appelait alors « un patron social ».

La mère de Claude de Ménibus, née Marie-Madeleine Lafosse, appartenait à une famille dieppoise très estimée. Son père Henri Lafosse,

ancien avocat devenu industriel, développa la filature de coton de Déville avant d'y introduire son gendre.

Il présida le Tribunal de commerce de Rouen (1913) et fut reçu à l'Académie de Rouen. De sa fille, M^{me} de Ménibus, mère de Claude, on garde le souvenir d'une femme supérieure, à laquelle des initiatives multiples lors de la Guerre de 39-45, surtout dans le domaine du Secours national et de la Croix-Rouge, valurent la Légion d'honneur.

Ne convient-il pas de compléter le contexte familial en précisant que Claude était le cinquième d'une famille de huit enfants, tous brillants et généreux. L'avant-dernière de la famille, Sœur Jeanne Marie, devenue moniale dominicaine, a décrit ce milieu plutôt austère où l'on avait le sens du devoir : « Il ne fallait pas faire n'importe quoi et rester médiocre, car on ne devait pas gâcher sa vie. »

En 1949, Madame de Ménibus, mère de Claude, remarqua, à l'école de la Croix-Rouge qu'elle présidait, une jeune assistante sociale qui méritait d'être présentée à son fils Claude... Ainsi quand celui-ci épousa cette jeune fille, Maggy Le Verdier, pour former ce couple toujours si uni, la généalogie des Le Verdier vint compléter celle des de Ménibus dans un même culte familial.

Claude avait adopté parmi ses ancêtres le grand-père Pierre Le Verdier, administrateur de la filature d'Oissel, qui fut vice-président du Conseil général de Seine-Inférieure et membre assidu de notre Académie. D'autres Le Verdier, personnages célèbres de la vie rouennaise, apportaient dans la famille de nouveaux exemples de culture et de morale. Ainsi les archives familiales fournissent-elles, encore aujourd'hui, une précieuse documentation à l'étude des relations entre André Gide et la famille Rondeaux.

La formation

L'éducation familiale de Claude de Ménibus fut complétée à l'*Institution Join-Lambert* où il reçut une solide formation chrétienne, à laquelle il restera toujours très fidèle, participant aux réunions de parents d'élèves, aux assemblées des anciens élèves et même à l'enseignement du catéchisme aux élèves.

Dans cette famille où grand-père, père, frères et beaux-frères exerçaient des professions d'ingénieurs et d'industriels du textile, Claude de Ménibus devait se singulariser en choisissant la médecine. Il suivait, en fait, la voie tracée par un arrière-grand-père, le docteur Justin Bourgeois (1806-1892) qui exerça à Étampes, et qui fut élu membre correspondant de l'Académie de médecine en 1875. Son dévouement pendant plusieurs épidémies de choléra lui valut la Légion d'honneur et une trousse médicale d'honneur qui est conservée religieusement dans la famille.

Alors commencèrent pour Claude de Ménibus les *études de médecine à Paris*, de 1940 à 1956, interrompues par un engagement volontaire dans l'armée de la Libération en 1944. Puis, l'externat, l'internat, et le clinicat l'amènèrent à fréquenter les meilleurs services de pédiatrie de l'Assistance publique de Paris et à profiter des maîtres prestigieux de l'époque, Robert Debré, Julien Marie, Pierre Royer, Marcel Lelong, Clément Launay.

Mieux encore, ce qui était rare à l'époque, il compléta ses études médicales aux États-Unis d'Amérique, pendant un an, dans le service du docteur Guest, professeur de recherches médicales à l'Université de Cincinnati. Il y apprit des méthodes de travail modernes et un mode de penser qui contribuèrent beaucoup à sa formation personnelle et plus tard aux rapports avec ses élèves.

La carrière médicale

Ainsi formé par l'exemple de sa famille, par son éducation, par ses études, Claude de Ménibus pouvait commencer sa carrière médicale à Rouen en 1957 (à l'âge de 36 ans). D'abord installé comme pédiatre consultant en ville, rue du Donjon, il fut nommé en 1962 médecin des hôpitaux, professeur agrégé à l'école de médecine.

Il devint chef de service hospitalier en 1967 et professeur de la chaire de pédiatrie en 1968. Il pouvait alors donner sa mesure de chef d'école dans la triple mission des soins, de l'enseignement et de la recherche.

Ses principaux travaux de recherche ont porté sur le *diabète de l'enfant*, la *listériose néo-natale*, les *troubles de croissance*, la physiologie et la pathologie des *glandes parathyroïdes*. Ils font l'objet d'environ deux cents communications et d'une centaine de thèses de médecine.

Le professeur de Ménibus sut former une équipe de collaborateurs comme Alain Hénoq, Gilbert Landthaler, Jean-Pierre Vannier. Certains même étaient appelés à devenir professeurs, comme Éric Mallet. La collaboration entre Claude de Ménibus et Éric Mallet fut exemplaire car elle reposait sur l'estime réciproque et l'attachement partagé entre le maître et l'élève. Une telle équipe pouvait participer aux congrès médicaux nationaux ou internationaux et organiser à Rouen, en 1986, la réunion nationale de la société française de pédiatrie qui regroupa 700 participants.

Mais la préoccupation du pédiatre ne se limitait pas aux soins et à la recherche scientifique. Claude de Ménibus voulut venir en aide aux jeunes diabétiques en leur procurant des vacances. Pour cela, avec le docteur Henri Lestradet, diabétologue célèbre, il créa une association nationale accueillant en colonies de vacances près de neuf cents enfants

diabétiques bénéficiant à la fois de loisirs salutaires et d'une surveillance médicale de qualité.

Quand, en 1986, Claude de Ménibus prit sa retraite hospitalière, il avait bien contribué au développement de la pédiatrie rouennaise déjà si brillamment illustrée par les professeurs Fleury, Robert Dailly, et Jacques Bordes. Il reçut alors les distinctions d'officier des Palmes académiques et d'officier de l'Ordre national du mérite.

L'homme de culture

Malgré la lourde charge qu'exerça dans les hôpitaux le professeur Claude de Ménibus, il trouva le temps de développer un autre aspect de sa personnalité, la curiosité culturelle qu'il avait toujours entretenue dans le domaine de la numismatique, de la musique, de la littérature, de l'architecture, et de l'Histoire.

Aussi n'est-on pas surpris de le voir collaborer à l'association « *Connaître Rouen* » à l'invitation de sa créatrice M^{elle} Élisabeth Chirol. Il y présenta en 1990 une conférence sur « Charles Rondeaux, maire de Rouen », un ancêtre de la « gens » Le Verdier.

Plus encore, il recevait régulièrement chez lui les conférenciers parisiens qui ont tous gardé le souvenir de l'hospitalité chaleureuse de M. et de M^{me} de Ménibus.

Quand Claude de Ménibus accepta la présidence de l'*Association du Château de Mesnières*, c'était encore pour respecter une tradition familiale et pour succéder à son grand-père Henri Lafosse, son père Robert de Ménibus, son beau-frère aîné Paul Thoumyre. Il dut entre autres s'y consacrer de façon exceptionnellement dramatique lors de l'incendie du château.

L'Académie

Claude de Ménibus fut reçu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen le 21 avril 1990. Son discours en remerciement s'intitulait « Aimer et respecter nos enfants ». L'exemple de sa famille et son expérience de pédiatre l'autorisaient à traiter un tel sujet avec autorité et compétence.

Son année de présidence en 1998 fut préparée pendant plusieurs années avec un soin méticuleux et de nombreuses démarches. Aussi n'est-on pas surpris de retrouver dans son programme la participation de quelques talentueux confrères traitant : du « Mont-Saint-Michel », des « amitiés littéraires de Jacques-Émile Blanche », de « François Mauriac ».

Mais on trouve surtout des sujets d'actualité, certes médicale, comme les « risques sanitaires et l'expertise scientifique », la « mort subite du nourrisson », « la protection sociale et la solidarité nationale », les « soins palliatifs », sans négliger des questions de civilisation comme la « place du livre dans le monde de demain », ou comme l'« alliance atlantique a-t-elle un avenir ? » et les « attrait de Varengeville-sur-Mer ».

Enfin, cette année-là, à Besançon, le président de Ménibus représenta notre Compagnie à la Conférence nationale des Académies de province. Et bien sûr ce fut au château de Mesnières qu'il accueillit notre Compagnie pour sa sortie annuelle.

La présidence de Claude de Ménibus devait apporter à notre Académie quelques avantages matériels. Usant de son influence et de ses relations, il obtint l'appui de la Caisse d'Épargne dont nous bénéficions de façon durable. Grâce à son carnet d'adresses, il étendit notablement le nombre des amis de l'Académie.

L'Amitié

Si variés qu'aient été les aspects de la personnalité de Claude de Ménibus, on y retrouve toujours la droiture et la fidélité. Fidèle aux traditions familiales, à son éducation, à ses malades, à ses maîtres et à ses élèves, il fut et je l'atteste, un *ami* fidèle. Très proche contemporain de Claude, l'ayant fréquenté depuis le collège jusqu'à l'hôpital et jusqu'au bureau de notre Académie, j'ai toujours pu apprécier son amitié sans faille...

Dans les périodes héroïques qu'a connues notre génération, n'ai-je pas partagé avec lui de grandes émotions ?

Au début de septembre 1944, après la récente libération de Paris, après les combats de Rouen, trois jeunes rouennais (Michel Samson, Claude de Ménibus, Jean-Pierre Lemercier) externes des hôpitaux de Paris, restaient sans nouvelles de leur famille et du sort de Rouen. Ils obtinrent un bref congé de l'Assistance publique et partirent à bicyclette de bon matin vers Rouen. À midi, ils réussirent à franchir la Seine aux Andelys et ils continuèrent leur route sur la rive droite. Ils parvenaient en fin d'après-midi sur la colline Sainte-Catherine. C'est là qu'ils découvrirent Rouen détruit, sans rien connaître encore du sort des habitants et de leur famille. Ils restaient l'un contre l'autre, aussi impressionnés que pouvait l'être Énée décrivant à Didon la destruction de Troyes :

« *Infandum, regina, jubes renovare dolorem* ».

« C'est une douleur indicible, reine, que tu m'ordonnes de rappeler »

Que de fois au cours de notre carrière, nous sommes-nous retrouvés côte à côte et la main dans la main, dans les assises hospitalières ou syndicales, pour défendre la médecine et les malades.

Lorsque j'appris l'accident vasculaire cérébral qui le paralysa et lui ôta la parole, j'arrivai à l'hôpital et je découvris son regard manifestement serein et confiant dans son avenir éternel... Bien que je l'aie revu plusieurs fois depuis ce jour, c'est cette image que je veux garder de lui.

En conclusion, vous savez tout cela, Maggy. Claude vous l'a expliqué. Car depuis 1950 vous l'avez accompagné partout, à Paris, à Cincinnati, à Casablanca, rue du Donjon, rue de l'Avalasse, à Rueil, et j'en passe... Vous étiez sans doute la seule personne à pouvoir, par votre sourire, calmer son « tracassin », cette maladie si bien décrite par votre beau-frère Jean comme étant spécifique à la famille, héréditaire de surcroît, et se traduisant notamment par une surdité passagère.

Permettez-moi de vous exprimer à vous, à toute votre famille, et spécialement à vos enfants et vos petits-enfants qui sont, à juste titre, fiers de leur père et de leurs ancêtres, les sentiments très respectueux de cette Académie attristée par la perte d'un confrère aussi attachant que le fut Claude de Ménibus.

Jean-Pierre LEMERCIER

TABLE DES MATIÈRES

Tableau de l'Académie au 31 décembre 2007	7
Bureau de l'Académie	17
Chronique des Séances de l'Académie	19
Prix de l'Académie	25

DISCOURS DE RÉCEPTION

Discours de réception de M. Bertrand CAMILLERAPP (22 septembre 2007) <i>Virtualité et conception architecturale (ou tout autant sérieusement, la « puce » de l'architecte)</i>	29
Discours en réponse de M. Alain ROBINNE <i>L'architecture peut-elle rester un art ?</i>	45

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

<i>Académie et tradition. Pour le retour de séances privées</i>	51
par M. François BURCKARD	
<i>La fabuleuse histoire de la flèche de la cathédrale de Rouen</i>	59
par M. Alain ROBINNE	
<i>Le xx^e siècle entre histoire et mémoire. L'historien dans le prétoire : le procès Papon</i>	77
par M. Olivier BARUCH	
<i>L'eau, élément majeur du xx^e siècle</i>	87
par M. Bernard BOULLARD	

<i>L'aménagement du territoire en Normandie.</i> <i>Évolution et constantes</i>	95
par M. François GAY	
<i>Maurice Ravel et la musique populaire</i>	117
par M. Christian GOUBAULT	
<i>Histoire et avenir de la décentralisation :</i> <i>vers une régionalisation accrue ?</i>	133
par M. Nicolas PLANTROU	
<i>Un patrimoine méconnu : les demeures rouennaises</i> <i>du XIX^e siècle</i>	153
par M. Jean-Pierre CHALINE	
<i>Transplantation et dons d'organes</i>	159
par M. Christian CABROL	



La recherche en Haute-Normandie. Perspectives

6 juin 2007

<i>Présentation</i>	175
par M. Robert SOYER	
<i>I. Voyage dans la matière à l'échelle atomique</i>	177
par M. Didier BLAVETTE	
<i>II. Le positionnement de la recherche et de l'innovation</i> <i>en Haute-Normandie</i>	181
par M ^{me} Madeleine BROCARD	
<i>III. Exemple d'un laboratoire en glycobiochimie</i> <i>et transports chez les végétaux</i>	187
par M. Patrice LEROUGE	
<i>IV. La recherche en Haute-Normandie</i>	189
par M. Jean-Luc NAHEL	



<i>Table des matières</i>	405
<i>Richard Waddington (1838-1913). Chef d'entreprise précurseur, républicain de conviction, animateur régional et citoyen français d'excellence</i>	195
par M. Jacques DELÉCLUSE	



**À propos des 350^e anniversaire de la naissance
et 250^e anniversaire de la mort
de Bernard Le Bovier de Fontenelle – 1657-1757**
16 juin 2007

<i>Présentation</i>	219
par M. Robert SOYER	
<i>I. Fontenelle et les Lettres</i>	225
par M. Alain NIDERST	
<i>II. Fontenelle, l'Académie, le monde et l'infini</i>	233
par M. Michel BLAY	
<i>III. Impressions de lecture : Entretiens sur la pluralité des mondes et L'Histoire des oracles</i>	251
par M. Gérard HURPIN	
<i>IV. Lecture du « Premier soir » des Entretiens sur la pluralité des mondes de Bernard Le Bovier de Fontenelle</i>	273
par M. Alain BÉZU	
<i>Parenthèses musicales de Louis Couperin et Jean-Henry d'Anglebert</i> par M ^{elle} Mireille PODEUR	



<i>Les éditeurs et l'édition en Haute-Normandie en 2007</i>	287
par M. Guy PESSIOT	
<i>Le musée imaginaire de Marcel Proust</i>	301
par M. François BERGOT	
[Cahier d'illustrations hors-texte entre les pages 320 et 321.]	

<i>La langue française et la mondialisation</i>	321
par M. le Prince Gabriel de Broglie	



**Quand la mémoire familiale rejoint l'histoire.
À travers les archives de Pierre Le Verdier**

24 novembre 2007

<i>I. De Bolbec à Rouen, le parcours emblématique de François-Florimond Keittinger, fabricant d'indiennes (1794-1874)</i>	339
par M ^{me} Armelle SENTILHES	

<i>II. Entre passé et avenir, un héritier engagé dans la cité, Pierre Le Verdier (1854-1935)</i>	357
par M. Antoine-Louis de MÉNIBUS	



<i>La lésion, témoin des maladies</i>	377
par M. Jacques HEMET	

ÉLOGE DE LA VERTU

<i>L'exactitude</i>	389
par M. Marc VENARD	

HOMMAGE DE LA COMPAGNIE À SES MEMBRES DÉCÉDÉS

M. André GRÉGOIRE, membre titulaire	395
M. le Professeur Claude HELLOUIN DE MÉNIBUS, membre titulaire	397

Achévé d'imprimer en juin 2010
par l'Imprimerie Lecerf Rouen Offset
pour l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen
N° imp. 2003 - Dépôt légal 2^e trimestre 2010

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5708 SOUTH CAMPUS DRIVE
CHICAGO, ILLINOIS 60637



